



Investir dans les populations rurales

## Guinée-Bissau

---

### Projet d'appui au développement économique des régions du Sud (PADES)

#### Rapport de conception finale

Rapport principal et appendices

Date du document: 10/07/2015  
No. du Projet: 1100001757  
No. du rapport: 3792-GW

Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département gestion des programmes



## Table des matières

Équivalents en monnaie	iii
Poids et mesures	iii
Sigles et acronymes	iv
Carte de la zone du Projet	vi
Résumé	vii
Cadre logique	xii
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national et développement rural	1
B. Justification	3
C. Don Suédois	5
II. Description du Projet	6
A. Zone d'intervention et groupe cible du Projet	6
B. Objectifs de développement et indicateurs d'impact	9
C. Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA	18
III. Exécution du Projet	21
A. Approche	21
B. Cadre organisationnel	22
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	26
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	28
E. Supervision	31
F. Identification et atténuation des risques	32
IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du Projet	34
A. Coûts du Projet	34
B. Financement du Projet	34
C. Résumé des avantages et analyse économique	35
D. Durabilité	38
Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural	41
Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes	51
Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés	72
Appendice 4: Description détaillée du Projet	85
Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution	139
Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs	147
Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement	151
Appendice 8: Passation des marchés	167
Appendice 9: Coût et financement	171
Appendice 10: Analyse économique et financière	201
Appendice 11: 1 <sup>er</sup> draft du Manuel d'exécution	217
Appendice 12: Respect des politiques du FIDA	237
Appendice 13: Teneur du fichier "cycle de vie" du Projet	253

## **Liste des Tableaux**

- Tableau 1: Contraintes à la production du riz
- Tableau 2: Contraintes liées à l'élevage des espèces à cycle courts
- Tableau 3: Contraintes liées au maraîchage
- Tableau 4: Relations entre les CDIT, AU, CITEP, OP
- Tableau 5: Groupes cibles
- Tableau 6: Paquets d'interventions du PADES par Strates
- Tableau 7: Analyse des Risques
- Tableau 8: Résumé des coûts du projet par composante
- Tableau 9: Coûts du projet par source de financement et par composante
- Tableau 10: Groupes cibles
- Tableau 11: Modèles d'exploitation

## Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	XOF (Franc CFA)
1,0 USD	=	490 XOF

## Poids et mesures

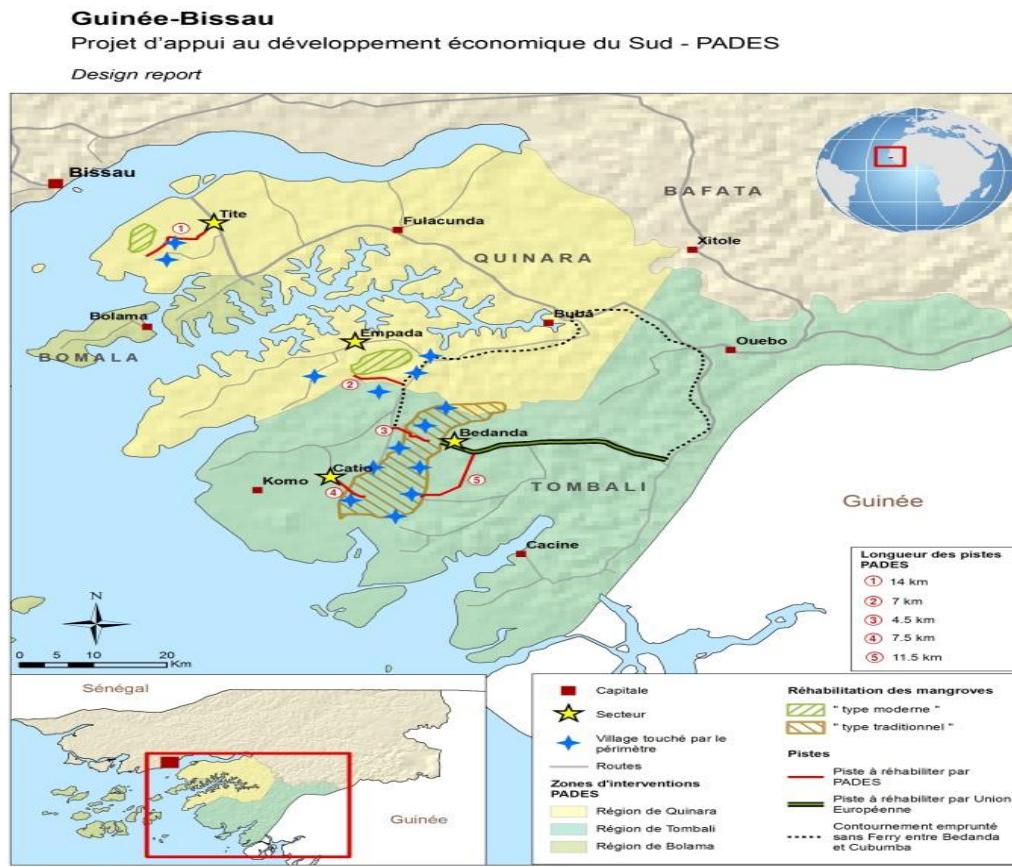
1 kilogramme	=	1000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0.405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

## Sigles et acronymes

ADPP	Ajuda de Desenvolvimento de Povo paraPovo (Aide de Développement du Peuple par le Peuple)
AHA	Aménagements Hydro-agricoles
AP	Agropastoral
APD	Avant-Projet Détailé
APS	Avant-Projet Sommaire
AU	Association d'Usagers
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BCEAO	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAIA	Cellule d'évaluation de l'impact environnemental
CONACILSS	Comité National du CILSS
CDIT	Comités de Développement Intégré des Tabanca
CGP	Comités de Gestion du Périmètre
CITEP	Comités inter-villageois d'entretien des pistes
CP	Comité de Pilotage
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DENARP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGEL	Direction Générale de l'Elevage
DGIDR	Direction Générale de l'ingénierie et du développement rural
DGSA	Direction Générale de la Sécurité Alimentaire
DENARP II	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération
DNVA	Direction Nationale de la Vulgarisation Agricole
DRADR	Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)
DRH	Direction des Ressources Hydriques
DRP	Direction des Routes et des Ponts
DSF	Direction des Services des Forêts
FAO	Food and Agriculture Organization
FIDL	Fonds d'Initiatives de Développement Local
GAPLA	Gabinet de Planeamento (Cabinet de Planification Agricole)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
GIC	Groupes d'intérêt communautaire
HIMO	Haute Intensité Main D'œuvre
IBAP	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
IBAS	India, Brazil and South Africa Facility for Poverty and Hunger Alleviation
INPA	<i>Instituto Nacional da Pesquisa Agraria</i> (Institut National de la Recherche Agricole)
KR2	Kennedy Round 2
LPDA	Lettre de Politique du Développement Agricole
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MEF	Ministère de l'Economie et Finances
MRN	Ministère des Ressources Naturelles
MTP	Ministre des Travaux Publics
NAPA	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
OPB	Organisation Paysanne de Base
OP	Organisation Paysanne ou Organisation de Producteurs
PADES	Projet d'Appui au Développement Economique des Régions du Sud
PAOPA	Programme d'Appui aux Organisations Paysannes Africaines
PDDAA	Programme Détailé de Développement de l'Agriculture Africaine
PRRDC	Projet de Réhabilitation Rurale et de Développement Communautaire

PNIA	Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaires techniques et financiers
SEE	Secrétariat d'Etat à l'Environnement
STD	Services Techniques Déconcentrés
QNCOCPA	Quadro Nacional de Concertacão das Organizações Camponeses e Productores Agricolos
RAF	Responsable Administratif et Financier
RSE	Responsable de Suivi Evaluation
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SYGRI	Système de Gestion des Résultats et de l'Impact
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
UCP	Unité de Coordination et de Pilotage
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VAN	Valeur Actualisée Nette
ZIP	Zone d'intervention du Projet

## Carte de la zone du Projet



## Résumé<sup>1</sup>

1. Après les élections de 2014, le Gouvernement de la Guinée-Bissau s'est donné pour priorité de lever les contraintes et insuffisances structurelles du secteur agricole, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers dont le FIDA. Il vise ainsi à développer son vaste potentiel de production agricole, à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité alimentaire. Le PADES s'inscrit dans cette perspective.
2. Avec un Produit intérieur brut (PIB) par habitant de 494 US\$, la Guinée-Bissau fait partie des pays les plus pauvres au monde avec un Indice du développement humain (IDH) de 0.364 (PNUD 2013) qui le classe au rang de 176ème sur 186 pays. Les résultats de l'enquête ILAPII 2010 indiquent que la pauvreté et l'extrême pauvreté se sont aggravées passant respectivement de 64.7% et 20,8% en 2002 à 69,3% et 33% en 2010. De ce fait, la Guinée-Bissau n'atteindra aucun des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
3. Le secteur rural Bissau-Guinéen occupe 75 à 80% de la population active et contribue pour 67% à la formation du PIB. Il est essentiellement dominé par le sous-secteur agricole, lui-même dominé par deux grandes productions: les anacardiers et le riz. L'agriculture joue un rôle important dans la balance commerciale du pays, pour lequel il pourvoie plus de 90% des recettes d'exportation. Les noix de cajous sont exportées sans valeur ajoutée et rapportent au pays environ 100 millions de US\$/an, correspondant à 95% des recettes d'exportation du pays et 17% des recettes de l'Etat. Le riz, quant à lui, est entièrement absorbé par le marché local et couvre environ 58% des besoins en céréales (2000 – 2010), faisant du pays, le deuxième importateur net de produits alimentaires par habitant dans la Zone franc (dont la Guinée-Bissau est membre depuis 1997) après le Sénégal.
4. Malgré la dépendance du pays au sous-secteur agricole et ses atouts indéniables, l'agriculture n'a pas été modernisée et seuls 30 000 ha de bas-fonds et 50 000 ha de mangrove sont exploités, soit respectivement 15% et 50% de superficies aménageables recensées. L'agriculture est portée par (i) des petits producteurs des villages (tabancas) estimés à près de 120000 exploitants qui constituent l'essentiel de la population rurale et réalisent 90% de la production et (ii) les producteurs modernes appelés « ponteiros » (2 200 concessions dont 1 200 réellement installées), généralement des exploitants agricoles modernes disposant de concessions foncières importantes (de taille moyenne de 136 ha, variant de 20 à 2 500 ha) fournies par l'État, couvrant 27% des terres labourables (soit 9% de la superficie totale du pays) et occupant les meilleures terres agricoles du pays. Les femmes jouent un rôle de premier plan dans les systèmes agricoles même si elles subissent les insuffisances structurelles du secteur agricole avec plus d'acuité que les hommes. En effet, malgré leur faible accès aux facteurs de production, les femmes s'occupent de pans entiers de certaines filières et productions agricoles (horticulture, anacarde, riz de bas-fonds, cueillette etc.) ce qui contribue de façon évidente à l'amélioration du niveau de vie des familles et du PIB.
5. Le portefeuille du FIDA en Guinée-Bissau se limitait au Projet de Réhabilitation Rurale et de Développement Communautaire (PRRDC), démarré en avril 2008 et qui s'est achevé le 30 juin 2013. Le PRRDC est le seul projet du FIDA qui soit arrivé à terme, les deux autres interventions: (i) le Projet de Développement Rizicole de Tombali (PDR) et (ii) le Projet d'Incitations en Milieu Rural (PIMR) ayant été clôturés par anticipation. Le COSOP a été élaboré sur la base des leçons tirées des deux premières interventions du Fonds; il a quant à lui été présenté au Conseil d'administration (CA) du FIDA en avril 2003. Le PRRDC répondait à une logique de prévention des crises. Plus spécifiquement, le Projet visait à renforcer les capacités des populations cibles à devenir des moteurs

<sup>1</sup> Composition de la mission: la mission dirigée par Mme Aïssa Touré Sarr, Chargée de portefeuille de la Guinée-Bissau au FIDA, était composée de: M Patrick Habamenshi, Chef de Mission Technique; Mme Aysatou Ndiaye, Spécialiste Genre et OP; M Mika Manga, Ingénieur en Génie Rural; M Simon Gomis, Agroéconomiste, M Philippe Nguala Luzetoso, Agroéconomiste, Mme Oumou Wane Touré, Expert en Gestion Financière, M Amadou Cissé, Spécialiste en Suivi-Evaluation. Le Gouvernement Bissau Guinéen était représenté dans l'équipe par MM Marcelino Martins, ex coordinateur du PRRDC; Adelino Nunes Correia, ex RSE du PRRDC; Antonio Mendes, ex RAF du PRRDC; Rui Nene Djata, Directeur Général de l'Ingénierie et du Développement Rural; Dr Ivo Mendes, Directeur des Productions Animales, et divers cadres du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR)

essentiels de la construction progressive d'un tissu de développement local au sein duquel ils pourront exprimer et mener à bien leurs initiatives économiques et sociales à travers les composantes suivantes: (i) réhabilitation d'infrastructures routières et de services sociaux de base; (ii) renforcement des capacités des populations cibles et de leurs instances ou organisations, animation/mise en réseau des différents acteurs locaux et construction du partenariat local; (iii) relance et développement de l'économie rurale en appuyant des initiatives structurantes et démonstratives.

6. Dus aux suspensions de financement du PRRDC par le FIDA qui ont suivi le coup d'Etat d'avril 2012, le Projet n'a pu mener qu'une partie des activités prévues pour réorganiser la production agricole dans Tombali et Quinara et aucune des activités de réhabilitation des routes rurales et de diversification de l'agriculture au-delà de riz et de noix de cajou. En ce qui concerne la production de riz en particulier, la recherche sur les semences améliorées, la réhabilitation des terres basses et les mangroves et l'appui aux services de vulgarisation visant à stimuler la production de riz ont à peine démarrés. Il faut aussi noter que ces activités n'étaient pas clairement définies par le PRRDC, notamment en matière de contenu et mode opératoire entre les différents acteurs.

7. Tirant les leçons des insuffisances du projet précédent, le Projet d'appui au Développement Economique des Régions du Sud (PADES) ambitionne prioritairement de donner une réponse plus durable à l'aspiration des populations rurales à mieux produire et à s'intégrer plus significativement dans des rapports marchands, et à accompagner l'intégration des jeunes et les femmes dans la valorisation des productions végétales et animales et leur mise en marché. Cette orientation est d'autant plus d'actualité que le contexte post-crise actuel du pays s'y prête entièrement.

8. Bien que le PADES ne constitue pas une deuxième phase du PRRDC, les interventions du nouveau projet sont conçues dans le prolongement des interventions du PRRDC, dont il capitalisera les leçons apprises. Le PADES interviendra principalement dans les deux régions couvertes par le PRRDC: Quinara et Tombali, avec une extension ciblée dans la région de Bolama/Bijagos. Le nouveau projet concentrera ses interventions dans des zones à fort potentiel de développement rizicole et des activités complémentaires ciblées par le projet. Il s'agit de 5 secteurs de la ZIP: Empada et de Tite pour la région de Quinara et Catio et Bedanda dans la région de Tombali, où se retrouvent la majorité des sites de mangrove propices à la culture du riz et Bolama dans la région de Bolama/Bijagos où ont déjà été menées des activités de maraîchage de par le passé.

9. **Objectifs de développement.** L'objectif global ou but du PADES est de contribuer à la réduction de la pauvreté en créant les conditions pour le développement durable de l'économie rurale et le renforcement des capacités socio-économiques des communautés rurales de Tombali, Quinara et Bolama Bijagos. L'objectif de développement du PADES est de relancer la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et la diversification des revenus dans les régions de Tombali, Quinara et Bolama Bijagos. Les effets attendus des activités et produits du projet sont: 1°) *la production et productivité du riz augmente de manière significative;* 2°) *les producteurs améliorent leurs activités de diversification des revenus;* 3°) *les organisations professionnelles rurales rendent des services utiles à leurs membres;* 4°) *la mobilité des personnes et la mise en marché des produits agricoles sont améliorées de manière durable.*

10. **Produits Phare du PADES.** Le PADES ciblera prioritairement la production du riz du fait: (i) de la position stratégique de cette spéculature agricole dans l'économie du pays (aliment de base des Bissau-Guinéens, potentiel de production offert par les mangroves, potentiel d'accroissement de la productivité élevé), (ii) que le pays importe plus de 35% de ses besoins en riz (70 000 tonnes), (iii) que les régions de Tombali et de Quinara qui produisent essentiellement le riz de mangrove fournissent environ le tiers de la production nationale de riz (environ 29%), (iv) que la productivité du système de riz de mangrove dépend étroitement du régime des pluies qui influe sur le niveau de salinité des eaux, de toxicité ferreuse des sols et de développement des adventices, (v) la variabilité des rendements de riz conduit les populations à développer des activités complémentaires telles que le maraîchage (qui est généralement réservé aux femmes dont l'accès au foncier dans la mangrove est limité), l'élevage de cycle court (ovin, caprin, volaille, porcin) ou la pêche artisanale qui permettent d'améliorer les rations alimentaires des ménages vulnérables et de leur offrir des revenus étalements sur toute l'année.

**11. Stratégie de ciblage.** La stratégie de ciblage se fonde sur la prise en charge de trois niveaux d'enjeux: enjeu technique et économique, enjeu géographique, enjeu social:

- (i) *Ciblage technique et économique.* Il concerne le choix technique des sites, les activités de production ciblées et les activités structurantes autour des aménagements et des infrastructures d'accès.
- (ii) *Ciblage géographique.* Le PADES sera mis en œuvre dans des "zones de polarisation" prioritaires compte tenu principalement de la localisation des principaux sites de production identifiés pour les spéculations prioritaires du PADES (mangroves et bas-fonds pour le riz, bas-fonds pour le maraîchage) et du souci d'éviter le saupoudrage et la dispersion des interventions en référence aux leçons tirées des projets similaires.
- (iii) *Ciblage social.* La concentration des interventions dans des zones à fort potentiel de développement agricole permettra de favoriser l'émergence d'une masse critique d'OP et d'entreprises rurales viables capables de tirer vers le haut l'économie des régions de la zone d'intervention (ZIP).

**12.** Dans les 5 secteurs de la ZIP ciblés par le projet, le PADES interviendra de manière différenciée dans 3 strates concentriques définies autour de chaque site réhabilité pour la riziculture et le maraîchage.

**13.** La Strate 1 comprendra les sites ciblés pour la réhabilitation des Aménagements Hydro-Agricoles (AHA), auxquels se rattachent les tronçons de leurs pistes de dessertes réhabilités par le projet, et les villages situés dans un rayon de 5 km autour des villages dits «polarisés»<sup>2</sup>. Feront l'objet des investissements du projet: (i) la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles (mangroves, bas-fonds et jardins maraîchers) ainsi que la protection des bassins versants; (ii) l'accompagnement à la mise en production, l'organisation des producteurs à travers les Associations d'Usagers (AU) et les Organisations de Producteurs de Base (OPB), la mise en place et l'équipement des Comités inter-villageois d'entretien des pistes (CITEP). A ces activités prioritaires s'ajouteront l'accompagnement dans les activités de valorisation post-récolte du riz, l'élevage des espèces à cycles courts, ainsi que la commercialisation des différents produits. Le projet ciblera 35 villages dans cette première strate. La Strate 2 comprendra les villages se trouvant dans un rayon de 10 km autour de la 1ère Strate (au-delà de 5 km, jusqu'à 15 km). Ces villages ne sont pas usagers des sites réhabilités par le projet mais ils entretiennent des liens économiques et sociaux avec les villages de la Strate 1. Dans la Strate 2, le projet accompagnera les activités de type complémentaires notamment: (i) l'élevage des espèces à cycles courts, ainsi que la (ii) commercialisation des différents produits. Le projet ciblera 15 villages dans cette deuxième strate. Dans les Strates 1 et 2, pour consolider les acquis du PRRDC, le PADES interviendra prioritairement dans les villages ayant bénéficié de l'accompagnement du PRRDC - et donc ayant déjà des CDIT fonctionnels - avant de s'étendre progressivement vers de nouveaux villages. A ces deux strates s'ajoutera une troisième strate (Strate 3) qui comprendra les villages plus en périphérie (au-delà de 15 km des sites réhabilités). Dans cette dernière strate, les interventions du projet seront marginales et ne se limiteront qu'au renforcement des capacités des CDIT existants et un suivi léger des microprojets financés par le PRRDC.

**14.** Dans les strates ainsi définies, la stratégie de concentration prévoit différents «paquets» d'interventions combinés susceptibles de sortir les ménages vulnérables durablement de la précarité alimentaire et nutritionnelle et du cercle vicieux de la pauvreté.

**15. Composantes.** Le Projet de Développement Économique des Régions du Sud (PADES) appuiera la relance de la production rizicole et la diversification agricole en vue de contribuer à réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté dans les régions de Tombali, de Quinara et de Bolama Bijagos. Pour réaliser ces objectifs, dans sa composante 1: « *Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires* », le projet appuiera la réhabilitation des aménagements de mangroves et de bas-fonds, la mise en valeur des aménagements (diffusion des intrants agricoles

<sup>2</sup> Les villages dits polarisés par les sites d'aménagements déjà identifiés par la mission de conception (mangroves de Tombali et Quinara) se trouvent dans un rayon d'1 à 3 km des aménagements. Nous retenons un rayon de 5 km car il serait déraisonnable de penser que les producteurs marcheront plus de 5 km pour aller cultiver leurs champs.

notamment les semences et engrais, la formation et l'appui conseil, l'organisation des producteurs ainsi que la mise en place des activités complémentaires au riz notamment le maraîchage et l'élevage à cycle court. Dans sa composante 2 « *Appui à la valorisation des productions et accès au marché* », le PADES appuiera la réhabilitation de pistes de desserte agricole et la mise en place d'un ferry afin de lier les sites de production réhabilités aux marchés, la mise en place des activités de valorisation des produits végétaux et animaux, et renforcera les capacités des partenaires de la mise en œuvre du projet.

16. Le Projet aura en outre une composante de coordination qui comprendra les fonctions financières et administratives, la passation des marchés, le suivi-évaluation, la gestion des partenariats et l'amélioration et mise à échelle des expériences du PRRDC au niveau de la mobilisation des acteurs et le financement des initiatives au niveau local.

17. La riziculture sera menée dans les mangroves et les bas-fonds. A cet effet, le projet procèdera à (i) la réhabilitation de **1 500 ha de type moderne** dans la région de Quinara; et à (ii) l'appui en fourniture des tuyaux pvc pour **6 950 ha de type traditionnel** dans la région de Tombali. Le PADES appuiera la réhabilitation de **50 ha de bas-fonds** uniquement dans la région de Quinara qui s'y prête le mieux. Pour ce qui est du maraîchage, le PADES mettra à disposition **60 kits d'irrigation pour le maraîchage** pour couvrir un total de 30 ha de sites maraîchers dans les trois régions de la Zone d'Intervention du Projet (ZIP).

18. La planification en matière de protection des berges et bassins versants sera intégrée dans le plan global de l'aménagement. La surface devant faire l'objet de travaux de protection correspond en moyenne à **1/20ème** de la surface du site concerné en aménagement hydroagricole. Près de **422 ha** seront donc concernés.

19. Le pic de production de riz qui sera atteint en année de croisière (AN6) est de 27 885 tonnes de paddy en mangrove et de 185 tonnes en bas-fonds, soit un total de **28 070 tonnes de paddy** (environ 17 000 t de riz net au taux d'usinage de 60%) et 510 tonnes de produits maraîchers.

20. Côté élevage, l'option choisie est de développer l'élevage d'espèces à cycles courts (ovins, caprins, porcins, volaille). La stratégie du PADES visera à constituer des unités d'élevage améliorées qui pourront servir de «modèles de démonstration» pour l'ensemble des populations. L'objectif est de produire près de **85 000 têtes** (dont 90% en volailles, 6% de porcins, et 4% de petits ruminants) sur 6 ans à partir de 500 unités individuelles de production.

21. Les investissements destinés aux infrastructures d'accès consisteront principalement en la réhabilitation de **44,5 km** de pistes rurales pour desservir les zones de production et la mise en place d'un ferry de 20 tonnes sur le *Rio de Cumbidja* pour assurer la continuité de la piste *Guiledji-Bedanda-Cobumba-R7*- financé par l'Union Européenne.

22. **Mécanismes de mise en œuvre.** Le PADES s'appuiera principalement sur les acteurs et opérateurs locaux, publics et privés, qui réaliseront les activités d'appui, d'animation et de formation dans le cadre de contrats de prestations de services fixant des obligations de résultats (contrat-objectifs) et évalués par les bénéficiaires. Il renforcera leurs compétences respectives dans ce sens. Il s'agira notamment des CDIT, les ONG partenaires du projet, les Services Techniques Centraux, notamment ceux du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) et du Ministère des Travaux Publics (MTP) et les Services Techniques Déconcentrés (STD). Le secteur privé interviendra principalement à titre de prestataires de services pour les études et les réalisations des réhabilitations des ouvrages hydro-agricoles.

23. En matière de financement, les investissements lourds tels que les réhabilitations des AHA et les pistes rurales ainsi que le renforcement des capacités des institutions partenaires seront entièrement pilotées par le projet en partenariat avec les populations bénéficiaires. Les activités de production et de valorisation prévues dans les Strates 1 & 2 seront mises en œuvre par les populations cibles sur la présentation de microprojets qui seront appuyés à travers le *Financement des Initiatives de Développement Local* (mécanisme allégé qui remplace le Fonds d'Initiatives de Développement Local – FIDL – du PRRDC).

**24. Coûts du Projet.** Le coût total du projet (taxes et imprévus compris), s'établit à environ 18,99 millions US\$ (9,3 milliards FCFA) sur une période de six (6) ans. La répartition par composante est comme suit: (i) *Composante 1: 9,6 millions USD (50,7% des coûts totaux)*; (ii) *Composante 2: 4,9 millions USD (25,7% des coûts totaux)*; et (iii) *Composante 3: 4,5 millions USD (23,6% des coûts totaux)*. Le FIDA contribuera au financement du PADES pour un montant de 15,0 millions USD (79% du coût total), dont 9,5 millions \$US au titre de l'allocation PBAS 2013 – 2015 et 5,5 millions \$US (Allocation PBAS 2016 – 2018) correspondant à 2,7 milliards de FCFA soit 29,1% du coût total. La première allocation se fera par un prêt et un don d'un montant de 4,7 millions US\$ (2,3 milliards de FCFA) chacun correspondant chacun à 24,9% du coût total du Projet (allocation du PBAS 2013-2015) et la seconde allocation interviendra après approbation par le Conseil d'administration qui en déterminera les modalités. Les bénéficiaires apporteront au financement du projet, environ 1,7 millions US\$ (0,8 milliards de FCFA) soit 8,9% du coût total. La contribution du Gouvernement au financement du PADES est estimée 2,3 millions de US\$ (1,1 milliards de FCFA) soit 12,5% du coût total.

**25. Bénéficiaires.** Le PADES ciblera environ 31 277 personnes dont 40% de femmes et 42% des jeunes tout sexes confondus. Il touchera au total 105 480 personnes.

**26. Durabilité.** La durabilité des activités du PADES est assurée par les éléments suivants intégrés dans le montage du Projet: (i) la stratégie de concentration autour des sites d'aménagements hydro-agricoles; (ii) les Comités de Développement Intégré des Tabancas (CDIT); (iii) le Financement des Initiatives de Développement Local; (iv) la réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles et l'introduction de nouvelles pratiques culturelles dans les mangroves et bas-fonds; (v) le renforcement des capacités des OP; (vi) le partenariat et renforcement des capacités des ONG et des services étatiques; et (vii) la promotion d'initiatives de type entrepreneurial.

## Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risque/ hypothèses
<b>1. BUT</b>			
Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les communautés rurales de Tombali, Quinara et Bolama	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages cibles (indicateur RIMS 3<sup>ème</sup> niveau)***</li> <li>- Réduction de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans (Indicateur RIMS 3<sup>ème</sup> niveau)***</li> <li>- Amélioration de la sécurité alimentaire (baisse du nombre de mois de la période de soudure)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête SYGRI</li> <li>- Suivi-évaluation du Projet</li> <li>- Statistiques nationales et enquêtes socio-économiques d'impact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques</li> <li>- Instabilité du pays</li> <li>- Hypothèses</li> </ul>
<b>2. OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT</b>			
Relancer la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et la diversification des revenus dans les régions de Tombali, Quinara et Bolama Bijagos	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 31 277 bénéficiaires directs du projet (indicateur RIMS 3<sup>ème</sup> niveau)</li> <li>- Augmentation des productions de base: riz et productions complémentaires: (élevage des espèces à cycle court, maraîchage)</li> <li>- Amélioration de la disponibilité des produits alimentaires par la transformation et la mise en marché des excédents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes au démarrage, à mi-parcours et à la fin du projet</li> <li>- Rapport de revue à mi-parcours</li> <li>- Rapport d'achèvement et d'évaluation finale du Projet</li> </ul>	<u>Hypothèses</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise disponible</li> <li>- Structures techniques renforcées pour Disponibilité du gouvernement à porter le projet</li> <li>- Disponibilité des populations rurales de la zone à participer au projet</li> </ul>
<b>EFFET 1: la production et productivité du riz augmente de manière durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 28 070 tonnes de riz produites par an en année de croisière</li> <li>- 79 267.5 tonnes de riz additionnels produits sur la durée du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes spécifiques</li> <li>- Statistiques agricoles</li> <li>- Rapport suivi et évaluation</li> <li>- Etudes de cas</li> </ul>	<u>Hypothèses</u> Application des itinéraires techniques recommandés <u>Risques</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité des prestataires de services privés et des services techniques de l'Etat</li> <li>- Changements climatiques et épizooties</li> </ul>
<b>Produit 1: la gestion de l'eau d'irrigation est maîtrisée dans les mangroves et bas-fonds ciblés par le projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 500 ha de mangroves de type moderne réhabilités pour le riz</li> <li>- 6 950 ha de mangroves de type traditionnel aménagés pour le riz</li> <li>- 50 ha de bas-fonds réhabilités pour le riz</li> <li>- 30 ha de sites maraîchers aménagés</li> <li>- 422 ha de berges et bassins versants protégés***</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches de collecte</li> <li>- Rapports de réception technique et finale des ouvrages AHA</li> <li>- Rapport suivi et évaluation</li> <li>- Rapports et bilans des OP</li> <li>- Documents de gestion des AU</li> </ul>	<u>Hypothèses</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon critères de choix des sites</li> <li>- Contrôle par les services techniques (Infrastructures, DGIDR)</li> <li>- Maîtrise technique des aménagements AHA</li> <li>- Participation de la population dans les aménagements collectifs et individuels (dont à travers CDIT)</li> <li>- Absence de conflits fonciers</li> </ul>
<b>EFFET 2: les producteurs adoptent des activités de diversification des revenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 000 exploitants (100% de femmes, dont 1 800 jeunes) pratiquent les cultures maraîchères</li> <li>- 500 bénéficiaires de microprojets en élevage dont 150 femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes spécifiques (au démarrage, à mi-parcours et à la fin du projet)</li> </ul>	<u>Hypothèse</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engouement et engagement des populations dans les activités du projet</li> </ul>

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources d'information	Risque/ hypothèses
	- 720 bénéficiaires de microprojets de valorisation de la production dont au moins 300 femmes		
<b>Produit 2:</b> les productions agricoles sont diversifiées	- 1 475 tonnes de produits maraîchers additionnels produits - 85 000 têtes d'animaux sont élevées	- Fiches de collecte - Rapports d'activités et de S-E du projet - Enquêtes participatives	<u>Hypothèses</u> - Accompagnement technique par les prestataires et services dédiés - Questions foncières surtout pour les femmes - Mobilisation de la population <u>Risques</u> - Faible capacité et compétences des structures d'incubation à couvrir les besoins des promoteurs - Asymétrie de l'information sur les prix
<b>EFFET 3:</b> les organisations professionnelles rurales rendent des services utiles à leurs membres	- Le niveau de satisfaction des membres des OP est de 80% - La structuration des OP est renforcée (80% utilisent des outils de gestion)	- Enquêtes spécifiques - Enquêtes de satisfaction - Etudes de cas	<u>Risques</u> - Dispersion des OP
<b>Produit 3:</b> les OP rendent des services socio-économiques utiles à leurs membres	- 50 OPB font des achats et des ventes groupés - La plateforme des OP est opérationnelle	- Rapports d'activités et de S-E du projet - Rapports de supervision - Enquêtes sur échantillon MPER	<u>Risques</u> - Captage des OP et plateformes par les politiques
<b>Produit 4:</b> le FIDL est mis en place et est opérationnel	- 3000 microprojets financés - Volume de financements accordés		
<b>EFFET 4:</b> la mobilité des personnes et la mise en marchés des produits est améliorée de manière durable	- Augmentation du trafic et du fret (transport des personnes et des produits agricoles - Augmentation des quantités vendues par les bénéficiaires des produits ciblés	- Enquêtes spécifiques - Rapports S&E - Système d'information sur les marchés	<u>Hypothèses</u> - Capacité de gestion par les services techniques - Adhésion des usagers à la politique de tarification <u>Risques</u> - Durabilité des infrastructures
<b>Produit 5:</b> les infrastructures de désenclavement et de mise en marchés sont réalisées, opérationnelles et durables	- Cinq (5) comités d'entretien des pistes sont constitués et équipés*** - 44,5 km de pistes de desserte agricole réhabilitées***	- Enquêtes spécifiques - Rapports S&E - Système d'information sur les marchés	<u>Hypothèses</u> - Engagement des populations - Politique de l'Etat en matière de transport

\*\*\* Indicateurs RIMS



## I. Contexte stratégique et justification

### A. Contexte national et développement rural

#### Contexte national<sup>3</sup>

1. Après les élections de 2014, le Gouvernement de la Guinée-Bissau s'est donné pour priorité de lever les contraintes et insuffisances structurelles du secteur agricole, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers dont le FIDA. Il vise ainsi à développer son vaste potentiel de production agricole, à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité alimentaire. Le Projet d'Appui au Développement Economique des Régions du Sud (PADES) s'inscrit dans cette perspective. (*détail en appendice 1 paragraphes 1-4*)

2. La Guinée-Bissau n'atteindra aucun des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Avec un Produit intérieur brut (PIB) par habitant de 494 US\$, la Guinée-Bissau fait partie des pays les plus pauvres au monde avec un Indice du développement humain (IDH) de 0.364 (PNUD 2013) qui le classe au rang de 176<sup>ème</sup> sur 186 pays<sup>4</sup>. Entre 2000 et 2010, le pays a enregistré un taux de croissance moyen de 0,9% par an, très en deçà de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne (2,1%) et celle des pays à très faible IDH (1,68%). Ce taux est une résultante de l'instabilité politique et la faible croissance économique depuis le début des années 2000, avec une moyenne d'à peine 1% par an, bien en deçà de la moyenne de l'UEMOA (DENARPII, 2011). Les résultats de *l'Inquérito Ligeiro para Avaliação da Pobreza* (ILAP2) de 2010 indiquent que la pauvreté et l'extrême pauvreté se sont aggravées passant respectivement de 64,7% et 20,8% en 2002 à 69,3% et 33% en 2010. L'espérance de vie est de 49,5 ans, le taux de mortalité infantile et juvénile (moins de 5 ans) restent élevés à 103‰ et 161‰ (WPF, 2011). La pauvreté de masse a des effets directs sur la situation des enfants, notamment un faible taux de scolarisation avec plus de 45% d'enfants en âge de scolarisation qui n'ont pas accès à l'école par manque d'infrastructures et de professeurs qualifiés et motivés.

#### Contexte de développement rural

3. Le secteur rural Bissau-Guinéen occupe 75 à 80% de la population active et contribue pour 67% au PIB (UEMOA, BCEAO, 2005). Il est essentiellement dominé par le sous-secteur agricole, lui-même dominé par l'anacarde et le riz. Les noix de cajou sont exportées et rapportent au pays environ 100 millions de US\$/an, correspondant à 95% des recettes d'exportation du pays et 17% des recettes de l'Etat. Bien que la production nationale de riz soit importante, estimée pour la campagne 2013/2014 à 135 000 tonnes de riz, elle est entièrement absorbée par le marché local et couvre environ 60% des besoins en riz. De plus, le pays importe en moyenne 70 000 tonnes de riz blanc par an pour satisfaire la demande intérieure. (*détail en appendice 1 paragraphe 5-13*)

4. La Guinée-Bissau dispose indéniablement de nombreux facteurs essentiels pour faire de l'agriculture l'un des leviers de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Ce potentiel est basé sur: (i) les abondantes ressources en eaux (45 millions de m<sup>3</sup> d'eau des pluies et les cours d'eau ayant leurs sources en Guinée et au Sénégal) et (ii) 1,4 millions ha de terres arables, soit environ 30% de la superficie du pays, dont 200 000 ha de bas-fonds, 100 000 ha de mangrove et 1,1 million ha de terres en plateau. Malheureusement ces potentialités sont largement sous-exploitées. Seuls 30 000 ha de bas-fonds et 50 000 ha de mangrove sont exploités, soit respectivement 15% et 50% de superficies aménageables recensées.

5. Parmi les contraintes du développement de l'agriculture, on peut citer: (i) la faiblesse du financement de la politique sectorielle, (ii) le faible accès aux facteurs de production, (iii) l'état embryonnaire de la recherche et de la vulgarisation agricole, (iv) la non maîtrise de l'eau, (v)

---

<sup>3</sup> Une analyse détaillée du contexte est présentée en Appendice 1

<sup>4</sup> PNUD. Rapport sur le développement humain, 2013

l'inaccessibilité des marchés d'écoulement du fait de l'état très dégradé ou l'inexistence des infrastructures (pistes rurales), (vi) le non accès des producteurs au crédit, (vii) les difficultés d'accès à la terre pour les femmes et les jeunes, (viii) la faible transformation locale des produits agricoles.

6. L'agriculture Bissau-Guinéenne repose essentiellement sur les petits producteurs qui utilisent des technologies peu performantes. L'agriculture est portée par (i) 120 000 petits producteurs des villages (*tabancas*) qui constituent l'essentiel de la population rurale et réalisent 90% de la production et (ii) 2 200 concessions ou exploitations modernes, appelés « *ponteiros* », dont 1 200 réellement installées, disposant de concessions foncières de taille moyenne de 136 ha, variant de 20 à 2 500 ha. Ces concessions sont fournies par l'État, couvrant 27% des terres labourables, soit 9% de la superficie totale du pays.

7. Les femmes jouent un rôle de premier plan dans les systèmes agricoles même si elles subissent les insuffisances structurelles du secteur avec plus d'acuité que les hommes. En effet, du fait de leur faible niveau d'éducation et d'alphabétisation et de certaines pesanteurs socio culturelles, les femmes représentent plus de 77% (Enquête ILAPII/2010) du secteur de l'informel et de l'agriculture de subsistance. Leurs activités ont des rentabilités économiques les plus faibles (BAD, 2011). Malgré leur faible accès aux facteurs de production, les femmes s'occupent de pans entiers de certaines filières agricoles (horticulture, anacarde, riz de bas-fonds, cueillette etc.) ce qui contribue de façon évidente à l'amélioration du niveau de vie des familles.

8. **Le riz** est prédominant dans les cultures vivrières et est stratégique pour la sécurité alimentaire du pays. La riziculture de mangrove fournit la majorité de la production nationale avec des rendements de 1,5 t à 3 t/ha, essentiellement sans engrais. Les difficultés de gestion de l'eau sont accentuées par le morcellement des parcelles qui nécessitent des efforts communautaires<sup>5</sup> pour sa gestion. Les obstacles au développement de la filière du riz sont liés, entre autres, à l'enclavement des zones de production, au faible entretien des ouvrages hydrauliques traditionnels, à l'exode rural des jeunes, au manque de semences améliorées, à l'acidification et la salinisation des sols.

9. **L'élevage**, le cheptel s'élève à 1,3 millions de bovins, 305 000 ovins, 650 000 caprins, 345 000 porcins et 1,5 millions de volailles. Malgré ces effectifs, le sous-secteur de l'élevage ne joue pas encore son rôle dans la diversification de l'économie, la croissance de l'exportation et la réduction de la pauvreté rurale. Le sous-secteur de l'élevage est très peu développé et très peu diversifié. Le pays est un importateur net de viande et de produits laitiers. Les principales contraintes du sous-secteur sont la faible qualité génétique des races, les maladies animales, les conditions d'alimentation ainsi que le manque d'installations de traitement de base. Les maladies infectieuses et parasitaires, qui frappent annuellement toutes les espèces, constituent un sujet de préoccupation. Compte tenu de cette situation, les programmes de développement de l'élevage en Guinée-Bissau doivent mettre un accent particulier sur la santé et la productivité animale.

## **Le cadre politique et stratégique<sup>6</sup>**

10. En juillet 2011, le Gouvernement a élaboré le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DENARP II). Les priorités déclinées dans cette stratégie ont été guidées par les conclusions de l'étude prospective intitulée « DjituTen », qui définit les priorités du pays jusqu'en 2025, et les leçons apprises de la mise en œuvre du DENARP I (2006-2010) (UNDAF, 2013-2017). L'objectif principal de la DENARP II est de réduire de façon significative la pauvreté dans ses multiples dimensions en créant plus d'opportunités de revenus, d'emplois et en améliorant l'accès aux services publics de base de qualité. Le DENARP II, qui est articulé en quatre piliers, exprime clairement: (i) son engagement à renforcer l'Etat de Droit et les institutions républicaines, (ii) assurer un environnement macroéconomique stable et incitatif, (iii) promouvoir le développement économique durable et (iv) relever le niveau de développement du capital humain.

<sup>5</sup> Les parcelles et aménagements sont gérés par les AU

<sup>6</sup> Appendice 1 paragraphe 14-33

11. La politique agricole est portée par le Programme national d'investissement du secteur agricole (PNIA 2013), qui suit les orientations du Programme Détailé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et celles du NEPAD. Il a pour but d'accélérer la croissance agricole, de réduire la pauvreté et de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à partir de 4 piliers: (i) accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau, (ii) améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés, (iii) augmenter les approvisionnements en produits alimentaires, réduire la famine, et améliorer les stratégies et palliatifs en cas d'urgence alimentaire et (iv) améliorer la recherche agricole, l'adoption et la diffusion des technologies. Le PNIA qui s'inscrit dans une perspective de long terme, est divisé en trois phases successives de cinq ans (*détail en appendice 1, para 18-20*).

12. **Stratégies Environnementales et Climatiques.** Le pays a pris des initiatives pour faire face aux perturbations climatiques, dont la création en 2004, de l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) et la mise sur pied d'une Cellule d'évaluation de l'impact environnemental (CAIA). Un Secrétariat d'Etat à l'Environnement et au Développement Durable ainsi qu'une Direction Générale de l'Environnement ont été créés en 2009 au sein du Ministère de l'environnement. Le pays a ratifié la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques ainsi que le protocole de Kyoto et les Conventions sur la Diversité Biologique et la Lutte Contre la Désertification. De même, la Guinée-Bissau est signataire du Protocole de Carthagène sur les risques biotechnologiques, de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, et de la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides. Une Loi relative à l'évaluation de l'impact environnemental et une Loi-cadre sur les aires protégées ont été adoptées.

13. La Guinée-Bissau a préparé son Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (NAPA). Le NAPA a défini 14 projets prioritaires qui devraient contribuer à améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales par: (i) des capacités adaptatives renforcées, (ii) la réduction de la pression sur les ressources forestières et de la pêche et (iii) l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Parmi ces projets, certains sont complémentaires du PADES, notamment: (i) le projet de réhabilitation des petits périmètres de mangrove pour la riziculture dans Tombali, Quinara, Bafata et Oio; (ii) le projet de soutien à la production des animaux à cycle court; (iii) le projet de renforcement des capacités préventives de protection de la riziculture de mangrove contre les marées hautes; (iv) l'observatoire de suivi de la mangrove.

## B. Justification

14. Le PADES ambitionne de donner une réponse durable à l'aspiration des populations rurales de renforcer la sécurité alimentaire et de s'intégrer plus significativement dans une économie marchande. Il vise également à accompagner l'intégration des jeunes et les femmes dans la valorisation des productions végétales et animales. Cette orientation est d'autant plus d'actualité que le contexte actuel du pays s'y prête entièrement. Le PADES contribue ainsi à la mise en œuvre du DENARP II, des phases 1 et 2 du PNIA et du NAPA.

15. Le PADES est conçu dans le prolongement des interventions du PRRDC, dont il capitalisera les leçons apprises et certains acquis, notamment la responsabilisation des communautés à travers les Comités de Développement Intégré des Tabanca (CDIT), et le financement des activités des bénéficiaires sur la base de microprojets. Le PADES se démarquera toutefois du PRRDC de par ses activités exclusivement focalisées autour des investissements économiques ciblés, activités complémentaires choisis pour sortir les populations vulnérables des cercles vicieux de la pauvreté et précarité alimentaire. Le point d'entrée du PADES sera les Aménagements Hydro Agricoles (AHA) à fort potentiel de production rizicole où opèrent des associations d'usagers. A partir de ces sites, des paquets d'appuis seront proposés aux groupes cibles. (*détail Appendice 2 para 67 et para 43-tableau A2*).

## **Investissements ciblés dans le riz, le maraîchage et l'élevage à cycle court pour sortir les populations rurales de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté**

16. Le PADES a identifié la riziculture, l'élevage à cycle court (ovin, caprin, volaille, porcin) et le maraîchage pour renforcer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté rurale. Par tradition, la variabilité des rendements de riz conduit les populations à développer le maraîchage et l'élevage à cycle court et la pêche artisanale comme activités complémentaires combinées à la riziculture. Les productions additionnelles, résultant des interventions du PADES, seront principalement destinées à l'autoconsommation en milieu rural, avec la vente des surplus sur les marchés nationaux.

17. Du point de vue du groupe cible, le choix du riz<sup>7</sup> est justifié par les nombreux atouts du pays en la matière, notamment: (i) les pratiques culturales de riziculture, bien maîtrisées par les petits producteurs agricoles, (ii) le grand potentiel d'irrigation à moindre coûts dans la mangrove et les bas-fonds, (iii) l'abondance des terres alluviales de bonne fertilité; (v) un marché national qui peut absorber facilement une production additionnelle de 130 000 tonnes de riz par an; (vi) la relance du projet Kennedy Round 2 (KR2) avec la reprise de la Coopération japonaise.

18. Le PADES interviendra dans les écosystèmes de mangroves et de bas-fonds. La riziculture de mangrove, qui est largement pratiquée dans les régions de Tombali et de Quinara, utilise des techniques simplifiées de gestion de l'eau permettant de contrôler l'acidité et la salinité des sols, dans un écosystème côtier fragile. La riziculture de bas-fonds est pratiquée dans des dépressions naturelles partiellement ou totalement inondées par les pluies, dans des digues de ceinture, une parcellisation et un drainage. Ce choix des systèmes de mangrove et de bas-fonds se justifie par: (i) le potentiel de collecte des eaux de pluies de ces sites, en raison de la topographie et du coefficient d'écoulement; (ii) leur aptitude à la riziculture par des modèles simples et durables d'exploitation; (iii) la tradition marquée de la riziculture par les populations occupant ces sites; (iv) l'importance en superficie des sites de mangrove et des bas-fonds inondables avec peu de possibilité de mise en valeur autre que la riziculture pluviale.

19. La riziculture de plateau n'est pas retenue en raison de son impact négatif sur l'environnement. La riziculture de plateau est pratiquée sur des espaces arrachés à la forêt par défrichement et brûlis, occasionnant des impacts environnementaux préjudiciables. C'est une forme d'agriculture « minière » épuisant la fertilité du sol dès les premières années.

20. Du point de vue économique, bien que la production nationale de riz soit assez importante (estimée pour la campagne 2013/2014 à 200 000 tonnes de paddy), elle est loin de satisfaire les besoins nationaux. En effet, le pays importe en moyenne 70 000 tonnes de riz blanc par an pour satisfaire la demande intérieure. Selon les statistiques les plus récentes, les régions de Tombali et de Quinara contribuent à la production nationale à hauteur de 29% (35 000 et 12 000 tonnes respectivement). Il est escompté que les investissements du PADES dans la production du riz dans les régions de Tombali et Quinara – qui permettront de produire environ 79 000 tonnes de riz sur la durée du projet avec un pic de production en année 6 de 28 000 tonnes – pourra jouer sur le prix du riz local et le rendre plus accessible aux populations comme c'est le cas dans la région de Bafata. En effet, en 2010, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a signé un contrat avec la firme espagnole Agrogeba pour la production et la transformation de riz pour le marché local. La compagnie, qui opère sur trois sites dans la région de Bafata, arrive à offrir le riz à un prix de vente inférieur au riz importé (300 FCFA contre 375 XOF/kg voire 400 XOF/kg pour le riz importé)<sup>8</sup>.

21. L'option de l'élevage d'espèces à cycles courts – donc avec une reproductivité plus élevée – répond au souci d'offrir aux ménages vulnérables des activités à retour rapide sur investissement avec des recettes étalées dans l'année, et d'améliorer la nutrition. Le choix s'est porté sur les ovins, caprins, porcins, et volailles et les activités d'élevage seront concentrées dans les bassins de production rizicole et maraîchère, de sorte à offrir aux ménages vulnérables une combinaison d'appuis susceptibles de les sortir durablement de la précarité.

<sup>7</sup> Une analyse détaillée de la filière riz est présentée en annexe 4 de l'appendice 4

<sup>8</sup> A Buba, le riz local se vend entre 300 et 350 FCFA/kg entre Mars et Juin et à 400 FCFA entre Juillet et Février (il faut compter 50 FCFA de plus par kg lorsque le prix est acheminé sur Bissau)

22. L'option de maraîchage quant à elle répond à trois impératifs: (i) une activité généralement réservée aux femmes dont l'accès au foncier dans la mangrove est limité; (ii) l'optique de relever l'intensité culturelle sur certains bas-fonds en combinant riziculture d'hivernage et maraîchage de contre saison; (iii) l'amélioration significative des apports nutritionnels pour les ménages dont l'alimentation est principalement constituée par le riz. La production maraîchère est généralement pratiquée dans les bas-fonds. Bien que le maraîchage soit encore assez nouveau en Guinée-Bissau et pas très répandu, un certain savoir-faire s'est développé avec l'appui des ONG.

### **La consolidation des acquis du PRRDC<sup>9</sup>**

23. Le PRRDC a mis en place 62 Comités de Développement Intégré des Tabancas (CDIT) dont la plupart étaient encore opérationnels en octobre 2014. Ces CDIT<sup>10</sup> sont des plateformes à travers lesquelles les populations, participent de manière effective au processus d'analyse, de planification et de prise de décisions et dans le ciblage des initiatives communautaires et économiques et de leurs promoteurs au niveau local. Les CDIT sont de ce fait de véritables points d'appui pour la structuration des ruraux avec un rôle stratégique d'organisateur de la vie communautaire et de soutien aux initiatives privées. Dans le PRRDC, les CDIT ont joué une fonction de plateforme de concertation et d'échange, d'agrégation des besoins communautaires et ils ont apporté une contribution significative au développement capital social local. C'est donc justifié que le PADES s'adosse aux CDIT; cependant, le PADES s'appesantira plus sur les initiatives entrepreneuriales et favorisera les projets individuels plutôt et collectifs. (*détail appendice 3 Paragraphe 8-13*).

24. Le PRRDC a également mis en place le **Fonds d'Initiatives de Développement Local (FIDL)**. L'appellation de « fonds » est quelque peu inadéquate car le projet n'avait pas de « fonds » dédié aux microprojets mais plutôt des lignes budgétaires intégrées dans son budget global et soumis aux mêmes procédures de gestion que le reste du budget du projet. Le FIDL était utilisé pour le financement des microprojets économiques, sélectionnés par les CDIT.

## **C. Don Suédois**

25. Dans le cadre du PRRDC, la Guinée-Bissau a bénéficié d'un financement supplémentaire de 1,05 millions de US\$ afin d'amplifier la portée du projet. Seuls 44 % de ce montant ont été décaissés avant l'achèvement du PRRDC en juin 2013, laissant un reliquat de près de 500 000 US\$. Avec l'appui du FIDA, la Guinée-Bissau a pu remobiliser ce financement sous forme de don pays et d'un commun accord avec le MADR, il a été convenu de faire un petit projet de 18 mois avec l'objectif de faciliter le démarrage du PADES en anticipant les activités essentielles à son opérationnalisation, notamment: (i) jeter les bases de la production semencière par l'acquisition des semences de base, (ii) préparer les études préliminaires, (iii) procéder à un diagnostic institutionnel des principaux acteurs (OP, partenaires de mise en œuvre, services techniques, ONG), (iv) préparer la mise en place de l'Unité de coordination du projet (UCP), et (vi) développer les manuels d'exécution du PADES.

26. Les résultats attendus sont: (i) la continuité de la dynamique créée par le PRRDC, (ii) la disponibilité d'études préliminaires essentielles au PADES et une meilleure connaissance des bassins de productions de riz, (iii) la disponibilité de semences de base, (iv) une meilleure connaissance des déficits de capacités des organisations à la base (OP, CITEP, ONG, CDIT, etc.), (v) des plans de renforcement de capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des différentes catégories d'acteurs issues des diagnostics, (vi) la sélection de l'équipe clé du PADES, (vii) des manuels d'opération du PADES, (viii) l'étude sur la situation de référence; et (ix) les principaux dossiers d'appels d'offres (DAO) du plan de passation des marchés.

<sup>9</sup> Le PRRDC a financé une large gamme d'initiatives sociales (centres de santé, écoles, points d'eau potable, etc.) et économiques (panneaux solaires pour recharge de téléphones cellulaires, miel, décortiqueuses, extraction de sel, fabrication de pain, pêche artisanale, maraîchage, élevage de cycle court, etc...)

<sup>10</sup> Qui comptent en leur sein des représentants des groupes de base des producteurs

## II. Description du Projet

### A. Zone d'intervention et groupe cible du Projet

#### Stratégie de ciblage et groupe cible prioritaire du PADES<sup>11</sup>

27. La stratégie de ciblage du PADES prend en compte les enjeux économiques, sociaux, techniques. Elle est basée sur: (i) le choix des régions et des secteurs qui sont caractérisés par une pauvreté massive; (ii) le choix des filières et des activités de production et de transformation qui intéressent le groupe cible du FIDA; ceci sera la base d'un mécanisme d'auto-ciblage et d'une approche à la demande; (iii) la sélection des villages et des sites autour sur la base des critères listés ci-dessus; (iv) un ciblage direct des bénéficiaires, basé sur l'utilisation des critères d'éligibilité pour l'allocation des appuis par le CDIT, afin d'être inclusive aux populations les plus vulnérables, les femmes et les jeunes. De plus, des mesures de facilitation, d'autonomisation et de renforcement des capacités économiques et institutionnelles seront prises afin de bien atteindre le groupe cible prioritaire et de renforcer leurs organisations de base.

28. Le **groupe cible prioritaire** du PADES comprend: (i) des riziculteurs et des producteurs maraîchers usagers des sites réhabilités (mangroves et bas-fonds) ainsi que les éleveurs bénéficiaires des activités complémentaires de promotion de l'élevage d'espèces à cycles courts; (ii) les micro-entrepreneurs le long des filières ciblées; (iii) les membres des organisations des producteurs de base (OPB); (iv) les bénéficiaires de la réhabilitation des infrastructures de transport. Le PADES touchera environ 31 277 bénéficiaires directs, dont 40% de femmes et 42% de jeunes, (hommes et femmes). Les femmes de moins de 35 ans constituent 42% de la frange jeune (*détail appendice 2, para 67*).

#### Zone d'Intervention

29. Le PADES interviendra dans les régions de Quinara et de Tombali, qui étaient déjà couvertes par le PRRDC, avec une extension dans la région de Bolama/Bijagos. Les régions de Tombali et Bolama/Bijagos sont parmi les régions les plus pauvres de la Guinée-Bissau avec une incidence de la pauvreté supérieure à 60% tandis que la région de Quinara a une incidence entre 50% et 60%. Dans ces régions, le Projet concentrera ses interventions dans cinq (5) secteurs à fort potentiel rizicole, maraîcher et pour l'élevage d'espèces à cycles courts, à savoir les secteurs d'Empada et Tite à Quinara et Catio et Bedanda à Tombali, où se retrouvent la majorité des sites de mangrove propices à la culture du riz, et le secteur de Bolama dans la région de Bolama/Bijagos (*détail appendice 2 Para 1-6*).

30. Dans ces secteurs, le PADES concentrera ses interventions autour de 50 villages, dont 35 villages dans les 4 secteurs d'Empada, Tite, Catio et Bedanda qui étaient impliqués dans le PRRDC. De plus, 15 nouveaux villages complémentaires, seront identifiés. Les critères de sélection seront entre autres la taille des villages, la mobilisation et dynamisme de la population et le potentiel pour le développement du riz de mangrove et de bas-fonds et du maraîchage.

31. La sélection des sites autour ces villages retenus se fera à partir de critères techniques, économiques, sociaux, liés au profil des sites de mangroves, de bas-fonds et des jardins maraîchers. Le choix des sites répondra à: (i) leur aptitude à la riziculture, appréciée par la qualité physico-chimique des sols et de l'eau; (ii) la sécurité foncière et le contrôle des conflits; (iii) la capacité technique et la motivation des producteurs; (iv) une superficie significative justifiant les investissements envisagés; (v) une masse critique de bénéficiaires répondant au ciblage social.

---

<sup>11</sup> Appendice 2 Paragraphe 3.2 Stratégie de ciblage

### Approche d'intervention au niveau des zones de polarisation (grappes de sites/villages)<sup>12</sup>

32. Au niveau local, le PADES sera mis en œuvre dans des "zones de polarisation" qui sont des grappes de sites / villages, compte tenu: (i) du souci d'éviter le saupoudrage et la dispersion des interventions; (ii) de la nécessité de créer les conditions pour l'émergence d'entreprises rurales par des actions structurantes et stimulante de l'initiative économique.

33. Ainsi le PADES interviendra dans 50 villages ciblés dans les Strates 1 et 2 pour l'accompagnement du projet: 35 dans la Strate 1 et 15 dans la Strate 2. Le PADES interviendra prioritairement et dès l'an 1, dans les 7 villages de la strate 1 ayant bénéficié de l'accompagnement du PRRDC et donc ayant déjà des CDIT. Il s'élargira ensuite s'élargir aux villages identifiés dans le voisinage immédiat de ces villages. La strate 2 comprend les villages se trouvant dans un rayon de 5 à 15 km autour de la 1ère Strate et entretenant des liens économiques et sociaux avec les villages de la Strate 1. Dans ses strates, la stratégie de concentration prévoit des paquets d'interventions complémentaires, susceptibles de sortir les ménages vulnérables durablement de la précarité alimentaire et nutritionnelle et du cercle vicieux de la pauvreté.

34. A ces deux strates s'ajoutera une troisième strate (strate 3) qui comprendra les villages plus en périphérie au-delà de 15 km des sites réhabilités. Dans cette strate, les interventions du Projet se limiteront au renforcement des capacités des CDIT existants et un suivi léger des microprojets financés par le PRRDC. Le PADES ne financera aucun nouveau microprojet dans la strate 3. Les appuis du Projet au niveau de chaque Strate sont résumés dans le tableau ci-dessous (*détail Appendix 2, tableau A3 et para 40-42*).

**Tableau 1: Paquets d'Interventions du PADES par Strate**

Activités du Projet	Paquet par strate		
	Strate 1 35 villages	Strate 2 15 villages	Strate 3
<b>Activités Prioritaires</b>			
Réhabilitation des aménagements hydro-agricoles (AHA) + protection des bassins versants par l'agroforesterie	X		
Réhabilitation des pistes rurales	X		
Appui à la mise en valeur et exploitation des sites	X		
Investissements structurants de transformation post-récolte et de stockage	X		
<b>Activités Complémentaires</b>			
Maraîchage	X		
Elevage d'espèces à cycles courts (petits ruminants, porcins et aviculture)	X	X	
Investissements pour la mise en marché des produits de l'élevage	X	X	
<b>Appuis Organisationnels et Renforcement des Capacités</b>			
Mise en place et/ou accompagnement des CDIT	X	X	X
Organisation et renforcement des capacités des OPB	X	X	
Organisation et renforcement des capacités des AU et CGP	X		
Organisation et renforcement des capacités des CITEP	X		

35. Au niveau de la strate 1 - comprenant les villages polarisés par les aménagements hydro-agricoles (AHA) et les tronçons de pistes les desservant réhabilités par le Projet -, le PADES appuiera la production de riz de façon directe avec les exploitants engagés dans les périmètres de mangroves et de bas-fonds aménagés ainsi que les usagers des sites de maraîchage. Les potentialités en mangrove permettraient aux populations riveraines d'exploiter une superficie de mangroves de **10 090 ha**<sup>13</sup> répartis entre les quatre secteurs des deux régions de Tombali et Quinara, dont **8 450 ha** seront ciblés par le PADES.

36. Les appuis consisteront à accompagner la mise en valeur des sites aménagés et la structuration des producteurs en Associations d'Usagers (AU). Le PADES touchera 9 400 exploitants engagés dans la mise en œuvre des sites aménagés. L'organisation des exploitations en mangrove permet de supposer qu'au moins 30% des exploitants de ces espaces seront des jeunes chefs de

<sup>12</sup> Appendice 2 Paragraphe 36-43

<sup>13</sup> Appendice 4 Paragraphe 27, tableau A4. Ce potentiel est estimé sur la base des données des DRADR, de la direction du génie rural, des estimations par vue aérienne dans un rayon de 5km comme le cas de Caboxanque

ménage de moins de 35 ans. On y comptera par contre peu de femmes, constituées de chefs de ménage dont les enfants ne sont pas encore en âge de prendre en charge leurs parcelles, et l'hypothèse de 5% semble raisonnable. Par contre les bas-fonds sont traditionnellement des espaces féminins et cela constituera une conditionnalité d'aménagement, permettant aux femmes de continuer à les exploiter après aménagement. Elles constituent aussi la principale frange de la population des villages impliquée dans l'exploitation des sites maraîchers.

37. Dans les strates 1 et 2, le Projet stimulera en outre la création d'emplois en milieu rural à travers la promotion des travaux HIMO dans le débroussaillage des abords de pistes à réhabiliter, la réalisation et la sécurisation des aménagements et infrastructures connexes. Une priorité sera accordée aux jeunes et aux femmes dans la mise en œuvre des travaux HIMO.

### **Mécanisme pour assurer un ciblage inclusif**

38. Des mesures de facilitation et d'autonomisation, garantissant un bon ciblage, seront utilisées. La facilitation<sup>14</sup> sera assurée à travers: (i) la concertation par les CDIT sur les orientations et activités aux niveaux des sites et villages, ainsi que le ciblage des bénéficiaires prioritaires; (ii) la sensibilisation et l'information des leaders et membres des groupements de base à travers les outils de communication, dont la radio rurale; (iii) l'appui à l'organisation des CDIT pour garantir l'auto-évaluation, la restitution, la planification à partir de la base; (iv) la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie interne et l'exigence d'un accès équitable aux appuis. Afin d'assurer l'autonomisation, la représentativité et le renforcement des capacités<sup>15</sup> pour faciliter la participation des vulnérables, le Projet prévoit des investissements en matière de: (i) structuration des groupements de base, (ii) appui-conseil technique et commercial de proximité.

39. **Responsabilisation du CDIT dans la mise en œuvre du ciblage inclusif.** Le PADES fait du CDIT son interlocuteur privilégié dans les villages, bien que son rôle soit consultatif. Ainsi, au niveau de chaque strate, la mise en place des activités économiques commencera par les villages ayant déjà des CDIT fonctionnels. Elle concernera les autres villages après renforcement des CDIT peu fonctionnels ou leur mise en place dans les villages qui n'en ont pas. Le CDIT constitue un cadre villageois de concertation qui lui permet d'exercer pleinement ses capacités de mobilisation de la contrepartie et d'attribution de subvention du projet aux promoteurs d'initiatives, de protection des ressources naturelles de son territoire en harmonie avec les dispositions légales.

40. **Microprojets pour appuyer les ménages vulnérables.** Le PADES privilégiera les microprojets à contenu économique et il distinguera les microprojets portés par des groupements de producteurs désireux d'accéder à des services communs (accès groupé aux intrants, vente groupée, stockage, etc.) et les microprojets portés par des individus porteurs d'initiatives économiques rentables adossées à des plans d'affaires crédibles. Les besoins de financement seront soutenus par le PADES à travers le *Financement des Initiatives de Développement Local (FIDL)*.

41. Ces microprojets financeront, en amont de la production, les actions économiques permettant d'améliorer la production de riz et de produits maraîchers en quantité et en qualité ainsi que l'accès aux intrants de qualité. Ils permettront aussi de financer les activités de diversification des revenus dans l'élevage à cycle court. À travers les microprojets, le PADES touchera près de 3 000 bénéficiaires dont 2 050 impliqués dans la production agricole (riziculture et maraîchage) et près de 855 dans les autres activités (dont l'élevage et la valorisation de la production agricole). Les activités de valorisation de la production concernent les activités de transformation à petite échelle, mais aussi des initiatives de plus grandes envergures.

### **Stratégie genre et jeunes**

42. La stratégie genre du PADES s'inscrit dans la logique du DENARP II et du PNIA. Elle vise la reconnaissance des femmes et des jeunes comme acteurs économiques au même titre que les

<sup>14</sup> Des mesures visant à créer et à maintenir un environnement favorable au ciblage de la pauvreté

<sup>15</sup> Des mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance en soi pour rendre autonomes ceux qui traditionnellement ont peu de moyens d'expression et de pouvoir et pour les encourager à participer plus activement à la prise de décision

hommes, leur reconnaissance au sein des exploitations familiales et des organisations professionnelles. Dans ce sens, le PADES adoptera une stratégie d'appui inclusive et volontariste qui permet de promouvoir la position des femmes et des jeunes dans les activités appuyées.

43. La stratégie genre sera mise en œuvre dans l'ensemble des composantes et sous-composantes et s'appuiera sur une double démarche: (i) d'appui aux différentes composantes pour une prise en charge efficace des questions de genre, et (ii) de filtre de l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre des activités du projet sur la base de la prise en charge des intérêts suivant les sexes, les statuts et âges des bénéficiaires ou groupes de bénéficiaires.

44. Pour mettre en place les conditions permettant une implication durable et efficace de deux groupes jeunes et femmes, trois axes de priorité ont été identifiés pour permettre d'asseoir les conditions de leur autonomisation:

- (i) *Axe de priorité 1:* maîtrise et sauvegarde des bas-fonds pour le compte des femmes, notamment (i) sécuriser les femmes dans les bas-fonds qui leur sont affectés et qui seront aménagés, et (ii) développer un plaidoyer pour l'accès des jeunes aux sites de mangrove aménagés; (iii) l'accès des jeunes et des femmes aux facteurs de production; (iv) l'amélioration substantielle des rendements sur les champs des femmes dans les bas-fonds et les périphéries maraîchers.
- (ii) *Axe de priorité 2:* renforcement des capacités des femmes rurales et des jeunes dans les filières retenues. Il est attendu la participation effective des femmes et des jeunes dans les organisations de producteurs et l'accès égal de tous aux différents services. Au niveau des groupements de base, le PADES encouragera l'implication des jeunes et des femmes et mettra un accent particulier sur l'animation pour que les femmes et les jeunes postulent et participent aux instances de gouvernance.
- (iii) *Axe de priorité 3:* équité dans la formation des ressources humaines au service des producteurs, il est attendu que les femmes: (i) accèdent à la formation des relais techniques (50% des relais formés), et (ii) participent activement aux concertations des groupements de base et des unions de secteurs et de la plateforme avec le PADES. Il est aussi attendu que jeunes et femmes accèdent aux instances de gouvernance du CDIT.

45. Les effets attendus de trois axes prioritaires sont: (i) l'amélioration de la nutrition et de la ration alimentaire en quantité et en qualité; (ii) l'augmentation des surplus commercialisables; (iii) diversification de l'offre paysanne, (iv) l'autonomisation économique et financière des femmes et (v) maintien des jeunes dans les zones rurales.

46. La prise en charge de ces trois priorités de façon efficace suppose que les ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre du PADES acquièrent les capacités de: (i) promouvoir, suivre et évaluer efficacement le rôle et la place des femmes, des hommes et des jeunes dans les exploitations ciblées, (ii) d'encourager l'implication des femmes rurales et des jeunes de moins de 35 ans dans l'entrepreneuriat par la promotion d'entreprises rurales impliquées dans la transformation des produits agricoles et les autres initiatives économiques de service à l'agriculture, (iii) de soutenir leur implication dans les bureaux des CDIT et dans les commissions créées au sein des bureaux.

## B. Objectifs de développement et indicateurs d'impact

47. L'objectif global du PADES est de contribuer à la réduction de la pauvreté en créant les conditions pour le développement durable de l'économie rurale et le renforcement des capacités socio-économiques des communautés rurales de Tombali, Quinara et Bolama/Bijagos.

48. L'objectif de développement du PADES est relancer la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et la diversification des revenus dans les régions de Tombali, Quinara et Bolama/Bijagos.

49. Le PADES sera organisé en trois composantes, à savoir: (1) Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires; (2) Appui à la valorisation des productions et accès au marché; (3) Coordination et renforcement institutionnel.

## **Composante 1: Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires**

50. La Composante 1 a pour objectif la promotion du trinôme riz/maraîchage/ élevage à cycle court, à travers 2 sous-composantes. La sous-composante 1.1 financerà la réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles. La sous-composante 1.2 financerà l'exploitation des sites réhabilités et le développement des activités d'élevage et de maraîchage.

### **Sous-composante 1.1: Réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles**

51. L'effet attendu de la sous-composante 1.1 sera: « la production et la productivité du riz augmente de manière significative ». (appendice 4 para 19-40)

52. **Réhabilitation des aménagements en zones de mangrove.** Le Projet visera à réhabiliter: (a) 1 500 ha d'aménagements de mangroves de type moderne dans la région de Quinara; (b) 6 950 ha d'aménagements de mangroves de type traditionnel dans la région de Tombali. Les réhabilitations des AHA des sites de mangroves seront menées dans les strates 1 des quatre secteurs ciblés dans ces deux régions.

53. Une contrainte majeure est la non maîtrise de l'eau dans les sites de mangroves et de bas-fonds. En effet, le drainage des eaux excédentaires dues aux inondations en zone de mangrove n'a pas toujours un mécanisme maîtrisé, les eaux de pluies indispensables à la culture du riz en zone de bas-fond sont aléatoires et ne permettent pas toujours un apport satisfaisant en quantité.

54. Deux principaux types de systèmes d'aménagement pour la gestion de l'eau en zones de mangroves sont utilisés pour adresser cette contrainte: (i) le type moderne qui comprend un ouvrage déchargeur muni de clapets qui évacue les eaux issues des rizières (assurant un rôle de by-pass) et une digue-barrage anti-sel construite mécaniquement en entreprise pour fermer les bras de mers (ou bolon) et empêcher l'entrée des eaux salines de mer dans les rizières, et (ii) le type traditionnel qui comprend une digue de ceinture réalisée en HIMO autour du périmètre par les exploitants eux-mêmes, des troncs d'arbres creux sont placés dans le corps de la digue pour résoudre le problème de drainage lors des inondations.

55. Le Projet interviendra donc dans les zones de mangroves ciblées de ces deux manières selon les particularités liées aux écosystèmes spécifiques de chaque région:

- (i) **Aménagements de type moderne pour la région de Quinara :** réhabilitations des ouvrages hydrauliques (déchargeur, digues-barrages) sur les bras de mer; la réhabilitation de 1 500 ha de mangroves (périmètres de Can Balanta et Bissassma de Cima);
- (ii) **Aménagements de type traditionnel pour la région de Tombali:** le Projet se limitera à la fourniture de tuyaux en PVC pour le drainage des parcelles individuelles pour 6 950 ha de mangroves (périmètres de Caboxanque, Bedanda, Cubumba, Ilheu de Nfanda, Quibil, Gandua, Tchugue).

56. Les études de faisabilité prévues devraient permettre de connaître la structure des sols en place, par le détail des études géotechniques, et les conditions de réalisation d'une digue anti-sel. Les réhabilitations prévues ne concerneront pas les travaux de diguettes internes ni les travaux intérieurs liés aux parcellaires; toutes les interventions sur les parcelles individuelles seront entièrement à la charge des exploitants.

57. **Réhabilitation des bas-fonds pour la riziculture.** Le PADES réhabilitera les sites de 50 ha de bas-fonds dans la région de Quinara. Il est prévu aussi dans le cadre de l'appui à la structure de recherche INPA de réaménager 39 ha de bas-fonds pour la production semencière de riz.

58. Les bas-fonds, qui seront identifiés lors de l'étude d'inventaire, présenteront des caractéristiques variées et répondront soit à un aménagement de type riziculture, soit à la culture maraîchère. Il n'existe à l'heure actuelle aucune étude exhaustive d'inventaire et d'identification de bas-fonds potentiellement aménageables. Une étude d'inventaire sera menée sur le Don Suédois.

59. Les pratiques d'aménagement seront regroupées selon les modèles suivants: (i) casiérage (unité parcellaire la plus petite délimitée par des diguettes) simple (C); (ii) casiérage avec un collecteur central (CC); (iii) casiérage avec collecteur central et canaux latéraux (CCC).

60. **Aménagement des bas-fonds pour le maraîchage.** L'appui pour le maraîchage visera à lever les contraintes liées à: (i) la disponibilité de l'eau pour l'irrigation, (ii) l'exhaure manuelle de l'eau, (iii) la répartition uniforme de l'eau dans la parcelle. Les activités de maraîchage seront menées dans la strate 1 sur 30 ha de bas-fonds en culture de contre-saison, à Quinara, Tombali et Bolama. Des sites de maraîchage pourront être identifiés sur des superficies plus importantes. Pour des raisons pratiques, les superficies des jardins maraîchers devront être autant que possible des multiples de 5 000m<sup>2</sup>. Les puits maraîchers auront une profondeur moyenne de 30m (*appendice 4 para 32-40*).

61. **Protection des bassins versants.** La planification en matière de protection des berges et bassins versants sera intégrée dans chaque plan d'aménagement. A titre indicatif, on pourra considérer que pour chaque site de mangrove, la surface devant faire l'objet de travaux de protection correspond en moyenne à 1/20ème de la surface du site concerné en aménagement hydroagricole. Ainsi, pour les 8 450 ha de mangroves à être réhabilités, des protections de bassins versants se feront sur environ 422 ha. Pour les 50 ha de zones de bas-fonds, les protections sont comprises dans l'aménagement par des travaux de digues et colatures (*appendice 4 para 41-47*).

62. Le Projet assurera la mise à disposition gratuite des plants forestiers produits par des pépiniéristes locaux. Les services techniques de l'environnement seront sollicités pour identifier les espèces forestières appropriées et la mise en place de la bande reboisée. Les producteurs seront responsables pour la mise en place de haies vives autour des périmètres afin de protéger les cultures contre les vents violents et les animaux et de réduire la dégradation des sols.

63. **Renforcement des Associations d'usagers (AU) et mise en place des Comités de gestion du périmètre (CGP).** Une zone de mangrove comprend des espaces exploités et délimités par des digues anti-sel, appelés blocs, entrecoupés par des espaces non exploités. Autour de chaque bloc existe une AU, qui est la clé de succès du Projet, car chargée d'assurer la durabilité des ouvrages. Les AU seront renforcées et dès le début des travaux d'aménagement, le PADES appuiera les AU à élire des comités représentatifs de suivi des travaux qui vont évoluer vers des Comités de gestion du périmètre (CGP) (*appendice 4 para 41-54*).

64. Les CGP serviront d'interface avec le Projet. Le Projet renforcera leurs capacités à jouer pleinement ce rôle de représentants des usagers. Les thématiques destinées à assurer leur autonomie organisationnelle seront, sans être exhaustives:

- (i) *Gestion financière et maîtrise des rôles dans le CGP:* concerteront la transparence dans la gestion des comptes ou des fonds et la résolution des problèmes, condition première de la survie du CGP. Il s'agira de: (i) concevoir des modules de gestion financière et d'organiser des séances de formation en mettant un accent particulier sur les membres des organes dirigeants; (ii) accompagner le groupe de manière dégressive dans leurs rôles et responsabilités; (iii) de suivre et contrôler la tenue des cahiers pendant les campagnes de l'intervention du Projet.
- (ii) *Appui au fonctionnement du groupe:* il s'agira d'appuyer les groupes d'exploitants à travers le CGP dans l'application rigoureuse des textes qu'ils ont eux-mêmes votés. L'appui à l'auto-résolution des conflits consistera à inciter et accompagner les usagers à identifier et à cibler les questions qui entravent la bonne marche du groupe et à développer les techniques nécessaires à la résolution de ces questions.
- (iii) *Formation technique:* le Projet appuiera les CGP à maîtriser les outils de gestion et de maintenance des ouvrages, la gestion rationnelle et équitable de l'eau, la détermination

de la redevance et sa gestion. Ils seront aussi formés sur l'accès aux facteurs de productions (eau, semences, intrants) et l'accès au conseil agricole.

### **Sous-composante 1.2: Exploitation des sites et développement des activités complémentaires**

65. Les effets attendus de la sous-composante 1.2 seront: (i) les producteurs adoptent des activités de diversification des revenus; (ii) les organisations professionnelles rurales rendent des services utiles à leurs membres.

66. **Appui à l'INPA pour la production de semences de riz et mise en place d'un système de production et commercialisation de semences certifiées.** L'objectif du PADES est de pouvoir renouveler annuellement 1/4 des besoins en semences pour emblaver les superficies aménagées par le Projet à partir de l'Année 3 et le 1/3 à partir de l'Année 4 (*appendice 4 para 57-71*).

67. INPA a été identifié comme partenaire de mise en œuvre, non pas en tant qu'institut de recherche mais du fait que c'est la structure mandaté par l'Etat Bissau-Guinéen pour mener les activités de développement de la filière semencière.

68. Le PADES appuiera le renouvellement du matériel génétique, déjà entamé par l'INPA en partenariat avec la FAO et AfricaRice, pour: (i) l'obtention auprès d'AfricaRice et des pays voisins de semences certifiées de base et (ii) leur multiplication en contre saison chaude de l'année 1 dans les centres de l'INPA pour disposer de semences certifiées pour l'Année 2. La multiplication sera initiée en A1 sur 56 ha de bas-fonds répartis dans deux centres de l'INPA: (i) 39 ha au centre de recherche de Contuboel, dans la région de Bafata, qui se spécialise dans la production de riz de plateau, de riz irrigué, céréales sèches, fertilisation et arboriculture; et (ii) 17 ha au centre de Caboxanque, situé dans la région de Tombali, et qui se spécialise dans le riz de mangrove.

69. Le Projet appuiera parallèlement, en partenariat avec la FAO, l'INPA et les Délégations Régionales de l'Agriculture et du Développement Rural (DRADR), la construction d'un système de production, de conditionnement et de vente de semences de riz. Pour ce faire, le Projet procédera à la formation de multiplicateurs de semences en complément des 20 semenciers pilotes formés entre 2008 et 2011 et la création d'un réseau de producteurs de semences et le soutien à l'émergence d'opérateurs semenciers impliqués dans la collecte et la vente, avec un fonds de collecte remboursable. Le prix de cession de la semence aux producteurs sera convenu entre acteurs.

70. Au-delà de ce noyau de départ, et afin de couvrir les besoins des sites encadrés par le Projet, les personnes désirant s'installer pour la multiplication et vente de semences certifiées ainsi que pour la distribution de produits phytosanitaires pourront présenter des microprojets qui seront éligibles au financement du PADES – sur avis technique de l'INPA et de la DRADR de la zone d'installation.

71. L'INPA bénéficiera d'un appui institutionnel pour faciliter l'exercice de son mandat. Il faut noter que l'INPA dispose des ressources humaines requises pour mener à bien leur mission du fait que leurs capacités ont été renforcées à travers différentes interventions d'AfricaRice et de la FAO. L'appui du PADES inclura l'achat de matériels (couseuse, sacherie, étiquetage) et l'équipement de deux laboratoires d'analyses pour le centre de conditionnement de l'INPA. Les frais de gestion du centre de conditionnement seront couverts par les recettes tirées des prestations offertes aux opérateurs semenciers.

72. Le PADES renforcera en outre les moyens de contrôle des DRADR aux fins de veiller à la qualité des semences et au respect de la nomenclature des produits agro-chimiques conseillée par la FAO.

73. Il faut noter que le programme Kennedy Round 2 (KR2) d'approvisionnement en semences maraîchères et produits phytosanitaires financé par la coopération nippone, et qui avait été interrompu en 1998, va reprendre incessamment. Pendant les années où le programme était fermé, quelques opérateurs privés avaient occupés le marché et importaient les intrants des pays voisins.

74. Après la mi-parcours, le Projet appuiera l'élaboration d'une loi sur les semences, conforme aux Règlements de la CEDEAO.

75. **Mise en valeur des sites de production du riz.** Les activités d'appui à la production de riz se mèneront dans la strate 1 sur les sites réhabilités, soit 1 500 ha de mangrove et 50 ha de bas-fonds à Quinara et 6 950 ha de mangroves à Tombali. Le PADES facilitera, sous forme de subvention d'impulsion aux microprojets, l'accès des producteurs bénéficiaires aux semences certifiées de riz et d'espèces maraîchères, aux engrains, aux produits agro-pharmaceutiques respectueux de l'environnement et au petit matériel agricole (y compris kit maraîcher); ainsi que l'accès aux services de mécanisation des façons culturales (labour, billonnage) et des opérations post-récolte (battage, décorticage). La valorisation pour la production de riz ciblera les ménages les plus vulnérables, soit ceux qui ont des parcelles de moins de 1 ha en priorité, mais il sera ouvert à tous.

76. **Mise en valeur des sites maraîchers.** Le PADES financera des microprojets pour les femmes productrices. Il mettra à disposition 60 kits d'irrigation pour le maraîchage pour les 30 ha de sites maraîchers. Chaque kit est prévu pour 5 000 m<sup>2</sup>. La taille des parcelles individuelles variant entre 25 et 50m<sup>2</sup>, une surface de 5 000 m<sup>2</sup> pourra compter de 100 à 200 exploitants. Le PADES adoptera le kit déjà connu dans la zone et adapté à une surface de 5 000m<sup>2</sup>, considérée comme unité parcellaire d'intervention. La taille des parcelles moyennes est de 2 500m<sup>2</sup> regroupant un nombre de femmes variant entre 50 et 100 (projets appuyés par la FAO).

#### ***Encadrement technique de la production agricole***

Le PADES appuiera la diffusion et l'application des techniques culturales recommandées par la Recherche et les services de vulgarisation, en vue de relever les rendements et d'optimiser le potentiel des variétés cultivées.

Le Projet procédera, en partenariat avec les Délégations Régionales de l'Agriculture et du Développement Rural (DRADR), à la démonstration en milieu paysan de l'effet des technologies sur la productivité et sur l'environnement – y inclus l'utilisation de semences certifiées qui peuvent générer en moyenne un gain de productivité de 15 à 25%, le travail du sol, la fertilisation raisonnée organo-minérale, le repiquage, etc... Les savoirs endogènes pertinents seront aussi valorisés et reconnus, tels que les connaissances de la riziculture en mangrove de l'éthnie Balante.

Le Projet appuiera en outre: (i) la formation des producteurs via des relais communautaires, sur ces techniques; (ii) la diffusion de la méthode GIPD (gestion intégrée de la production et des prédateurs); (iii) l'organisation de visites d'échanges entre producteurs, à l'échelle nationale et sous régionale.

En matière de rendements pour la riziculture, le scenario bas admis en première année d'exploitation (A2) est la situation de référence (1,6 t/ha sur mangrove et 1,65 t/ha sur bas-fonds).

Il faut reconnaître que les changements attendus en termes d'adoption de nouvelles pratiques culturales vont s'opérer progressivement, dans un contexte socio-culturel où les traditions de riziculture, fondées sur les savoirs endogènes, sont très fortes.

Il est attendu qu'un accroissement progressif des rendements de 25% s'opérera en deuxième et troisième années d'exploitation des aménagements (A3 et A4 du projet), dû principalement à l'utilisation de semences certifiées, combinée à la fertilisation minérale raisonnée, au travail du sol, au repiquage en lignes, au désherbage. En A5 et A6, l'adoption satisfaisante des bonnes pratiques permettra d'obtenir des rendements de 3,3/ha et 3,7 t/ha sur mangrove et bas-fonds respectivement.

Le pic de production de riz sera atteint en année de croisière (AN6) avec 27 885 tonnes de paddy en mangrove et de 185 tonnes en bas-fonds, soit un total de **28 070 tonnes de paddy** (environ 17 000 t au taux d'usinage de 60%)

C'est la combinaison des aménagements, du paquet technique (intrants et appui conseil) sur les 8 450 ha de mangrove et les 50 ha de bas-fond qui permettra d'augmenter les rendements et la production.

Pour ce qui est du maraîchage, le rendement de référence est de 5,5 tonnes/ha (sans projet). La

production commencera en A2, avec un rendement bas de 8 tonnes/ha (supérieur au rendement de référence du fait du paquet technologique). Le rendement croîtra graduellement pour atteindre 17 t/ha et une production annuelle maximale de 510 tonnes de produits maraîchers en A6.

**77. Elevage des espèces à cycles courts.** L'option retenue est de développer l'élevage d'espèces à cycle court (ovins, caprins, porcins, volailles) dans les strates 1 et 2 autour de la production rizicole et maraîchère. Le PADES prendra en compte les leçons du PAFA (Sénégal) pour le développement de l'aviculture villageoise. La stratégie du PADES visera à constituer des unités d'élevage améliorées qui pourront servir de modèles de démonstration aux autres populations et provoquer un effet d'émulation. Les microprojets devront être viables économiquement et sur le plan organisationnel. Le développement de l'élevage repose sur la modernisation des pratiques d'élevage (prophylaxie, amélioration de l'alimentation, abreuvement, l'amélioration du matériel génétique et maîtrise de la reproduction), le renforcement des capacités des éleveurs et l'introduction du crédit rotatif. Les résultats attendus sont: (a) **500 unités individuelles de production** d'élevage d'espèces à cycles courts mises en place; (b) de produire près de **85 000 têtes** (dont 76 000 volailles, 4 800 porcins, et plus de 2 000 petits ruminants) sur 6 ans à partir de 500 unités individuelles de production. En A1 seules 10 poulaillers seront réalisés pour produire 4 500 poulets. Le pic sera atteint en A6. Pour les autres espèces (ovins, caprins, porcins), les réalisations vont s'étaler progressivement de A2 à A6 (détail Appendice 4, tableaux A8, A9 et A10).

78. Le PADES appuiera à travers les microprojets: (i) l'acquisition d'un noyau de reproducteurs sains, sur conseil du dispositif des agences d'exécution (ONG, Associations, DRA); (ii) la prophylaxie sanitaire (information/formation sur l'hygiène et la propreté des bâtiments d'élevage, surveillance épidémiologique), la prophylaxie médicale (vaccination) et les soins (y compris le déparasitage); (iii) la stabulation des animaux par la construction de bâtiments d'élevage (bergerie, chèvrerie, porcherie, poulaillers) répondant aux normes; (iv) l'alimentation et la nutrition animale par la formation des bénéficiaires et par des conseils pratiques sur l'utilisation optimale des ressources alimentaires disponibles, la plantation de ligneux fourragers.

79. Une fois ces fondamentaux maîtrisés et le potentiel des races locales exprimé, le PADES pourrait, dans une seconde séquence, soutenir l'amélioration génétique des animaux d'élevage en visant notamment les caractères de croissance, de proliférance et l'aptitude bouchère.

#### ***Encadrement de l'élevage et prophylaxie***

Du point de vue institutionnel, le projet facilitera l'accès des éleveurs bénéficiaires des microprojets d'élevage aux produits et aux actes vétérinaires: (i) en soutenant la chaîne de froid par l'équipement des DRADR en réfrigérateurs solaires; (ii) en formant/recyclant les auxiliaires d'élevage pour constituer un maillage optimal de la zone d'intervention, et leur équipement en glacières sèches, adaptées au contexte rural; (iii) en facilitant l'accès aux ligneux fourragers par la création de pépinières.

Avec l'appui des Délégations Régionales de l'Agriculture et du Développement Rural (en charge de l'élevage), des conseils pratiques seront donnés pour l'utilisation optimale des ressources fourragères et sous-produits disponibles.

80. **Renforcement des capacités des Organisations de Producteurs<sup>16</sup>.** Il existe de nombreuses initiatives à la base et pratiquement tous les villages comptent au moins une OPB. Ces organisations peu ou pas structurées autour de services communs constituent une base sur laquelle il est possible d'arrimer une dynamique ascendante d'organisation des producteurs. Ainsi, le PADES a pris l'option de travailler jusqu'à la revue à mi-parcours (RMP) au renforcement des OPB à l'échelle des villages. Parallèlement, le PADES travaillera au renforcement de la plateforme nationale (QNCOCPA - Quadro Nacional de Concertacão das Organizações Camponeses e Productores Agrícolas), partenaire

<sup>16</sup> Détail Appendice 4, para 89 – 100

stratégique du FIDA à travers le PAOPA mais encore faible, pour préparer les conditions de prise en charge des OP de base et leur mise en réseau au niveau des secteurs à partir de la RMP.

81. Le niveau sectoriel ne sera structuré qu'à partir de la RMP avec un fort leadership de la plateforme, si l'évaluation des performances de son département technique en démontre la capacité.

82. Le PADES organisera le renforcement des producteurs qui veulent accéder efficacement au marché à travers leurs organisations. Il partira ainsi des OPB existantes pour insérer autant que possible les actions nouvelles qui permettront de renforcer le contenu déjà existant de solidarité et de mise en commun des moyens des membres. Ainsi les exploitantes des périmètres maraîchers, s'organiseront au niveau de chaque site pour faciliter l'achat groupé des intrants, et organiser la mise en marché groupée de leurs surplus. De même les producteurs de riz et les bénéficiaires engagés dans le petit élevage, désireux de s'organiser pour la vente groupée de leur production pourront présenter des microprojets permettant d'améliorer la qualité des services et améliorer leurs performances. Le PADES accompagnera ainsi à l'échelle des villages, les organisations de producteurs polyvalentes capables de porter les besoins des ménages en services agricoles. Au niveau des villages, il a été constaté que les OBP sont souvent représentées au sein des CDIT.

<u>A la base</u>	Jusqu'à la revue à mi-parcours, le <b>PADES</b> accompagnera la construction d'organisations de producteurs polyvalentes capables de porter les besoins des ménages en services agricoles, pour couvrir leurs besoins alimentaires et mettre sur le marché des surplus significatifs. A travers ces <b>OPB</b> , le <b>PADES</b> organisera l'appui aux membres sélectionnés dans la riziculture de mangroves et/ou de bas-fonds, l'aviculture, l'élevage des petits ruminants, la pêche artisanale etc. suivant les strates définies.
<u>Au niveau du secteur</u>	C'est le premier niveau de regroupement des organisations de base en union de secteurs capables d'assurer la représentation des producteurs au niveau local, de grouper les besoins en amont de la production (accès au crédit agricole, formation et conseil agro-sylvo-pastoral) et en aval de la production de contribuer à la vente groupée des surplus de production.
<u>Au niveau national</u>	Le <b>PADES</b> assurera le renforcement des capacités de la plateforme pour que dès la RMP, elle soit en mesure d'assurer le relais dans la mise en place et le renforcement des unions de secteur et que progressivement elle puisse assurer au niveau national ses fonctions de représentation, de défense des producteurs et de participation au débat public.

## Composante 2: Appui à la valorisation des productions et accès au marché

83. La Composante 2 aura pour objectif d'appuyer la valorisation des produits phares du Projet et leur acheminement vers les marchés locaux et nationaux. La sous-composante 2.1 financera la promotion des métiers connexes et la valorisation post-récolte. La sous-composante 2.2 financera la construction et la réhabilitation de pistes rurales.

### Sous-composante 2.1: Promotion des métiers connexes et de la valorisation post-récolte

84. La sous-composante 2.1 a pour objectifs: (i) de faciliter la consolidation d'un entreprenariat rural dans les chaînes de valeurs, offrant aux bénéficiaires du Projet des services d'approvisionnement en intrants et de mécanisation, et (ii) l'émergence d'opérateurs investis dans le traitement post récolte du riz et la mise sur le marché des excédents de production.

85. Avec l'appui des ONG partenaires, et selon des besoins identifiés par le projet, les CDIT sensibiliseront les populations cibles à s'installer dans des activités complémentaires aux activités de production phares du projet décrites dans la première composante. Les intéressés pourront élaborer des microprojets de type entrepreneurial – individuels ou collectifs – qui seront soumis au financement du PADES, moyennant une contrepartie des bénéficiaires.

86. **Métiers connexes le long des chaînes de valeur.** Le Projet appuiera l'installation de jeunes et de femmes dans les métiers connexes le long des chaînes de valeur du riz, du maraîchage et des productions animales. Pour la plupart des métiers ciblés, il ne s'agira pas de créer de petites entreprises, mais d'appuyer les entrepreneurs déjà présents. Les services visés sont, de manière non exhaustive, la multiplication de semences certifiées, les distributions de produits zoo et

phytosanitaires, et la mécanisation de la production. Ces services seront offerts sous formes de prestation payante. Par mesure d'encouragement et pour instaurer l'habitude de payer pour les prestations, les microprojets de productions décrits dans la sous-composante 1.2 comprendront une subvention pour l'accès à ces services.

**87. Traitement post-récolte du riz et facilitation de l'accès au marché.** Le PADES facilitera l'accès au marché en jouant sur trois axes:

- (i) L'organisation des producteurs et le développement de leur capacité de négociation commerciale et l'appui à l'émergence d'opérateurs de marché prêts à contractualiser avec les OP pour la mise en marché des excédents de production;
- (ii) la construction d'infrastructures de séchage, de stockage et de désenclavement; les aires de séchage et les magasins de stockage seront la propriété des OP qui en assureront la gestion et la maintenance. Les frais de gestion seront supportés par une redevance versée selon des modalités convenues par le groupe;
- (iii) la promotion d'activités de promotion des produits (marketing, information sur les marchés, etc...).

88. Par rapport au deuxième axe, le PADES financera, à titre pilote et sous forme de microprojets, des *farmers clubs* (Modèle ADPP) ou Centre de Services Agricoles (modèle LVIA). Les *farmers clubs*, un modèle introduit par l'ONG ADPP, sont des centres qui offrent des services aux producteurs, notamment pour la transformation de leurs produits. Les Centres de Services Agricoles de LVIA sont quelque peu similaires pour les aspects équipements de transformation – notamment du riz. Ils intègrent en outre des aspects pédagogiques concernant l'amélioration des pratiques agricoles sur les parcelles et jardins communautaires, l'utilisation de poêles à bois d'économie, l'amélioration de l'hygiène, l'assainissement, et la diffusion l'éducation.

### **Sous-composante 2.2: Construction et réhabilitation de pistes rurales**

89. L'effet attendu de la sous-composante 2.2 est une amélioration de la mobilité des personnes et la mise en marché des produits de manière durable. Il s'agit de: (i) la réhabilitation de pistes rurales pour desservir les zones d'intervention; et (ii) la mise en place d'un ferry.

90. **Pistes rurales.** Les pistes desservant les zones à forte production rizicole ciblées par le PADES sont catégorisées comme des pistes locales (selon la classification nationale issue de la CDEAO). Les investissements du projet se feront sur des pistes existantes en terre et se limiteront à des travaux de réhabilitation. Il s'agira de faciliter l'accès en toute saison à un trafic nécessaire pour l'écoulement des produits. Le Projet interviendra ainsi sur cinq (05) axes: R7-Cobumba, L33-Caboxanque, axe Catio-Dju de Fanda dans la région de Tombali; N2-Bissasma, Aidara-Can dans la région de Quinara; avec un linéaire total de 44,5 km.

91. Le Projet se propose également d'appuyer cinq (05) **Comités inter-villageois d'entretien des pistes** (CITEP) - prestataires de services pour le Ministère des travaux publics (MTP) - correspondant aux axes réhabilités. Ces CITEP devront être enregistrés au niveau des secteurs ou régions et doivent être considérées comme des opérateurs intervenant sur les marchés. Un CITEP sera composé des représentants de chaque groupe de personnes (jeunes) des différents villages riverains aux pistes réhabilitées. Une étude d'identification sera menée par le PADES lors du démarrage sur Don Suédois pour déterminer de manière plus précise le nombre des villages concernés.

92. L'appui comprendra: (i) la formation en entretien de pistes; et (ii) la mise à disposition des équipements en matériels de travaux HIMO. Le Projet appuiera les CITEP par la fourniture d'outillages légers, essentiellement pour les travaux de cantonnage. Il sera envisagé que ces comités, déjà équipés au démarrage des travaux, bénéficient également de revenus à déterminer: (i) soit par exemple des taxes à percevoir de tout usager de la route; (ii) soit par le prélèvement d'un pourcentage du fonds routier; afin qu'ils assurent durablement l'entretien courant des pistes.

93. **Mise en place d'un ferry.** Dans la démarche de complémentarité et de synergie avec les actions de désenclavement prévus et/ou en cours de réalisation par les autres bailleurs de fonds

notamment l'UE<sup>17</sup>, le PADES financera un Ferry de 20 tonnes sur le *Rio de Cumbidja* pour assurer la continuité de la piste *Guiledji-Bedanda-Cobumba-R7* qui se joint à la nationale *Buba-Catio*. La mise en place d'un ferry de 20 tonnes entre Cobumba et Bedanda facilitera la circulation des personnes et des biens en particulier la production rizicole dans cette zone considérée comme le grenier du pays.

### **Composante 3: Coordination et renforcement institutionnel**

#### **Sous-Composante 3.1: Coordination et suivi-évaluation**

94. Le PADES sera géré par une Unité de Coordination de Projet (UCP) basée à Buba, dans la région de Quinara. Le Projet financerai: (i) les salaires du personnel et le fonctionnement, (ii) les équipements et les services nécessaires; (iii) la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation. Les anciens locaux du PRRDC, qui appartenaient au Ministère des Infrastructures, n'étant plus disponibles, le PADES donnera un appui institutionnel à la DRADR de Quinara pour la rénovation des locaux qui permettront d'abriter l'UCP.

#### **Sous-Composante 3.2: Mise à échelle des CDIT**

95. La sous-composante 3.2 visera la mise à échelle du modèle des CDIT afin de les ancrer dans la dynamique économique et entrepreneuriale du PADES.

96. **Comités de Développement Intégré des Tabanca (CDIT).** Pour assurer la cohérence de toutes ces actions, en l'absence d'entités décentralisées et de collectivités locales, le PADES s'appuiera et développera les CDIT, promus par le PRRDC, dans tous les villages ciblés. Les CDIT véritables points d'appui pour la structuration des ruraux jouent un rôle stratégique d'organisateur de la vie communautaire et de soutien aux initiatives privées.

97. Les CDIT seront appelés à jouer un rôle central bien que consultatif, notamment en ce qui concerne: (i) le choix et/ou la validation des sites des aménagements hydro-agricoles, (ii) le ciblage des bénéficiaires; (iii) la mobilisation autour des sites à aménager, (iv) la présélection et la validation des projets éligibles aux appuis du PADES, que ce soit des microprojets portés par des porteurs d'initiatives économiques ou des microprojets collectifs portés par les OPB. Ils doivent être des cadres, capables de porter l'option du PADES de: (a) former techniquement des ressources humaines relais résidant dans les villages, (b) renforcer les capacités des organisations diverses (de producteurs, de gestion des infrastructures communautaires, etc.) à rendre services à leurs membres.

98. Pour assumer toutes ces nouvelles fonctions – en particulier le rôle de soutien aux initiatives privées –, les CDIT ont besoin d'aller à une échelle supérieure en termes de structuration et de compétences. Les CDIT devront notamment intégrer en leur sein des commissions prenant en charge les activités promues par le nouveau projet: (i) gestion des aménagements, (ii) promotion des activités de production agro-sylvo-pastorales, (iii) mise en place des conditions d'émergence des microprojets, ancrées dans les axes d'interventions prioritaires du PADES et relevant principalement d'initiatives privées. Le Projet travaillera à les renforcer dans plusieurs domaines organisationnels et techniques (information/sensibilisation, accompagnement, suivi/conseil des bénéficiaires, supervision), pour leur permettre de constituer de véritables points d'appui pour la structuration des ruraux: cadre d'apprentissage à la gouvernance, d'animation des organisations rurales, de suivi et de supervision des activités, d'appui à l'initiative économique.

99. Le PADES appuiera la consolidation de 7 CDIT existants (dans la strate 1) et l'émergence de 43 CDIT, soit 50 CDIT correspondants aux 50 villages ciblés par le PADES dans les Strates 1 et 2. Les 7 villages dont les CDIT devront être consolidés seront couverts dès l'an 1 du projet. En dehors de ces 7 villages, et basé sur l'expérience du PRRDC, les CDIT seront mis en place dans les villages d'au moins **190 habitants**. En deçà de ce seuil les investissements à consentir ne seraient pas pertinents. Les villages se trouvant dans cette situation se mettront alors avec des villages environnants sur la base d'affinités, qui peuvent ou non être parmi les villages déjà ciblés.

<sup>17</sup> Le tronçon Guiledji-Bedanda (40km) est considéré pour être financé par l'UE. Ce tronçon se termine sur les berges en rive gauche du cours d'eau Rio de Cumbidja (côté Bedanda). L'autre tronçon R7-Cobumba fait partie des axes devant être réhabilités par le PADES et se termine sur la rive droite du même cours d'eau (côté Cobumba)

100. La structure de gouvernance des CDIT sera composée de 5 membres (président/te, secrétaire, trésorier/ère, deux commissaires aux comptes) auxquels s'ajouteront deux présidents de commission (commission microprojets et commission du *Mécanisme de Financement des Initiatives Entrepreneuriales Locales*). Les présidents de commissions sont chargés de préparer les réunions des deux commissions, de préparer les procès-verbaux et de veiller au suivi des décisions et recommandations et d'interpeller au besoin le CDIT. Au moins 20% des 7 membres seront des jeunes et au moins 30% seront composés de femmes. Les formations consenties auront un effet sur la qualité des ressources humaines dans les villages et sur la gouvernance locale et permettra de préparer les populations locales à la gestion des collectivités locales.

101. **Financement d'Initiatives de Développement Local (FIDL).** Le FIDL sera réorienté par rapport au PRRDC pour évoluer vers un fonds d'appui à l'entreprenariat local, dont le résultat attendu est l'émergence de femmes et de jeunes entrepreneurs engagés dans les activités phares du projet et les métiers connexes.

102. Cette réorientation s'appuie sur le fait que les bénéficiaires ne sont plus dans un environnement post crise et qu'il est nécessaire d'adapter le projet à la situation nouvelle, qui s'inscrit dans une dynamique de développement et de création de richesses.

103. Il est prévu que le PADES finance près de **3 000 microprojets socio-économiques individuels ou collectifs** (dont **2 050** pour la production de riz de mangroves et de bas-fonds) (voir détail Appendice 4).

104. Le FIDL soutiendra les initiatives locales et les innovations qui sont à la fois cohérentes avec les plans de développement communautaire préparés localement et à la stratégie du Projet, en particulier ceux qui peuvent générer un impact appréciable à court terme.

105. Dans le cadre du PADES, la priorité sera donnée aux activités économiques de type entrepreneurial. Dans ce sens, l'initiative individuelle sera privilégiée ainsi que les microentreprises portées par des individus et susceptibles de créer des emplois. A côté de ces entreprises individuelles; le FIDL pourrait financer des entreprises collectives portées par des OP et/ou des coopératives.

## C. Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA

106. **Gouvernance.** La Guinée-Bissau a été longtemps très instable, avec une administration très affaiblie tant au niveau central que régional. Le fossé entre les élites dirigeantes et les populations a conduit à l'exclusion politique et socio-économique de la plupart de la population, en particulier les femmes et les jeunes.

107. Le PADES tirera profit de cette leçon sur deux plans: (i) le Projet mettra un accent particulier sur le renforcement des capacités des structures partenaires notamment les structures étatiques et les ONG; (ii) le PADES renforcera et adaptera les mécanismes de mobilisation et financement des locaux mis en place dans le PRRDC, pour continuer à aider les communautés locales de devenir des acteurs clés dans la promotion de leur bien-être. En effet, le PRRDC a rompu avec l'approche "top down" où les bénéficiaires n'étaient pas impliqués dans les décisions les concernant. Les populations rurales ont été habilitées à jouer un rôle actif dans la promotion de leur bien-être. Le modèle CDIT a créé un espace facilitant l'appropriation du développement local (élaboration de stratégies, approbation des projets individuels ou communautaires financés par le FIDL, préparation des plans de développement communautaire, et sélection des partenaires d'exécution et les opérateurs).

108. La revue à mi-parcours du PRRDC a constaté que le dispositif institutionnel impliquant un comité de pilotage avec des représentants du ministère de tutelle et 14 acteurs locaux (CDIT et les prestataires de services privés, y compris les ONG, les bénéficiaires, etc.) a été utile dans la construction d'une vision cohérente et des pratiques communes entre les parties prenantes au Projet. Le fait que les microprojets étaient examinés et approuvés par le comité de pilotage alourdissait et ralentissait le traitement des doléances des bénéficiaires. Le PADES mettra en place un dispositif de

pilotage similaire à l'exception des microprojets qui seront traités par un Comité technique spécialisé opérant sous la supervision du comité de pilotage.

**109. Monocultures du riz et du cajou, facteurs de vulnérabilité.** Les petits exploitants agricoles de la Guinée-Bissau ne produisent pas assez de riz pour nourrir leurs familles tout au long de l'année. Par ailleurs, il s'est instauré un système de troc noix de cajou/riz ou noix de cajou/denrées alimentaires importées qui fragilisent le petit producteur. Pour la majorité des petits agriculteurs Bissau-Guinéens, la culture de la noix de cajou combinée uniquement avec le riz est un facteur de risque (risque climatique, risque de la baisse des prix, moindre pouvoir de négociation etc.) qui accentue leur vulnérabilité.

**110.** En référence à sa politique de prévention des crises et de restauration (2006), le FIDA réaffirme la nécessité pour le fonds d'aider ses groupes cibles à accroître leur résilience face aux chocs extérieurs ainsi que leur capacité à faire face efficacement aux situations de crise et à rétablir les moyens de subsistance qui ont été bouleversés par la crise. De manière pratique et à l'instar d'autres partenaires tels que la FAO, le FIDA continuera à orienter ses interventions sur l'amélioration de l'accès des petits producteurs aux facteurs de production de qualité. De plus, le PADES ciblera les producteurs les plus vulnérables afin de mener des activités complémentaires d'élevage d'espèces à cycle courts, et de maraîchage pour répondre au souci d'offrir aux ménages vulnérables des activités à retour rapide sur investissement avec une production de recettes étalée dans l'année.

**111. Réhabilitation des pistes rurales.** La réhabilitation des pistes rurales dans les projets du passé n'a pas pu être effectuée en raison d'une combinaison de facteurs (lenteur du processus de passation des marchés, retard dans l'obtention des avis de non objection du FIDA, la faible capacité des institutions étatiques en charge de mise en œuvre). Le PADES passera une convention de partenariat et renforcera la Direction Générale des Infrastructures afin qu'elle puisse remplir son mandat de suivi technique et de contrôle.

**112. Partenariat avec les ONG.** Les ONG étaient les principaux partenaires de mise en œuvre du PRRDC. Leurs contrats de prestation de service couvraient les aspects liés à la sensibilisation, information, l'animation, le renforcement des CDIT, l'accompagnement pour la mobilisation des bénéficiaires et la mise en œuvre et le suivi des microprojets. Les contrats n'incluaient toutefois pas de cahiers de charges clairs, ce qui a fait que les modes d'intervention et les performances ont beaucoup varié d'une ONG à une autre. L'expérience a également montré qu'une ONG peut encadrer au maximum 20 villages et doit avoir au moins un coordonnateur, un superviseur et deux animateurs pour par groupe de cinq villages. Un diagnostic des acteurs (y compris des ONG) sera effectué sous le don suédois.

**113.** Le PADES entrera dans des partenariats avec des ONG pour les aspects couverts par le PRRDC. Pour les domaines d'intervention nouveaux (mobilisation des bénéficiaires pour les aménagements et réhabilitations ainsi que la structuration des AU, CITEP, OPB) le PADES pourra faire des prestations ponctuelles soit avec les ONG partenaires, soit avec d'autres prestataires spécialisées (*détail appendice 3, para 13*).

**114. Fonds d'Initiatives de Développement Local (FIDL).** Le mécanisme du FIDL s'est avéré être un instrument très efficace pour transférer des ressources directement aux populations cibles et pour renforcer leur capacité à entreprendre des projets socio-économiques et ainsi stimuler les initiatives et innovations locales, y compris la création d'entreprises locales.

**115.** Sur la période de 2 ans où le PRRDC a financé des microprojets (2011-2012), le projet a pu mobiliser **115 811 032 XOF**, dont 73% étaient financés par le FIDL (**84 103 483 XOF**) et 26% par les bénéficiaires des MP (**32 363 549 XOF**). Les projets similaires à ceux qui seront appuyés par le PADES (riz, maraîchage, élevage d'espèces à cycles courts, métiers connexes et réhabilitations d'infrastructures) ont été financés comme indiqué dans le tableau ci-dessous (*détail Appendice 3, para 13 et annexe 1*):

Type de microprojets financés	Montant total du microprojet	Répartition des contributions			
		FIDL		Bénéficiaires	
		Contribution	%	Contribution	%
Maraîchage (Production)	6 395 500	4 883 000	76.35%	1 512 500	24.65%
Elevage d'espèces à cycles courts (production)	7 839 650	6 284 400	80.16%	1 555 250	19.84%
Décorticage de riz (transformation)	9 222 250	5 476 750	59.38%	3 745 500	40.62%
Infrastructures (pistes, AHA, diverses constructions)	24 565 133	13 219 133	53.81%	11 346 000	46.19%
Métiers connexes	6 628 299	5 715 250	86.22%	913 049	13.78%
Autres activités de production	17 953 000	14 440 000	80.43%	4 169 000	19.57%

116. Basé sur les leçons apprises du PRRDC en matière de bénéficiaires des types de projets envisagés sont habitués à mobiliser leurs contrepartie. Les montants varieront selon les circonstances des promoteurs et les spécificités des microprojets.

117. Il faut toutefois noter que le dispositif d'approbation était assez lourd, avec tout le Comité de Pilotage devant siéger pour examiner et approuver les MP, ce qui entraînait des retards de financement. Le PADES mettra en place un nouvel outil, un dispositif de financement des microprojets simplifié et focalisé sur les activités à caractère économique et portant un potentiel de création d'entreprise rurale individuelle ou collectives.

118. **Changement climatique et environnement.** La Guinée-Bissau est le deuxième pays le plus vulnérable aux effets du changement climatique (GIEC AR5, 2014). Les secteurs vitaux de l'économie tels que l'agriculture, la pêche, l'eau sont les plus exposés au changement et à la variabilité du climat avec des impacts très visibles tels que l'érosion côtière, la salinisation et l'acidification des sols qui affectent la production de riz, la contamination des aquifères, tout ceci entrave le développement des moyens de subsistance et de la résilience. Sous le PADES, toutes les activités d'aménagement et de production ainsi que les activités de protection des bassins versants et entretien des pistes tiendront compte de la dimension environnementale et appui à la résilience.

119. **Projets antérieurs dans la riziculture.** Une intervention d'AfricaRice est en cours et porte sur le renforcement des capacités de l'INPA et de toutes les structures impliquées dans la production du riz avec des actions spécifiques suivantes: (i) réalisation des enquêtes de référence dans les pôles afin de mieux orienter ses interventions; (ii) financement des PVS tous les ans pour accélérer la mise à disposition des semences de qualité adaptées aux riziculteurs; (iii) amélioration des techniques culturelles, des techniques post-récolte et sur la transformation du paddy en riz blanc. D'autres appuis à venir incluent la formation d'un entrepreneur Bissau Guinéen sur la fabrication des équipements de récolte et de battage du riz. Le PADES entrera en partenariat avec AfricaRice via l'INPA notamment pour tirer à profit les informations et données collectées dans les enquêtes de référence et l'introduction de variétés de semences.

120. **Elevage des espèces à cycles courts.** Le projet TCP/GBS/3001(D) de la FAO avait un réseau d'auxiliaires vétérinaires. Les contrats avec les auxiliaires vétérinaires n'étaient assurés qu'au cours de la première année de fonctionnement du projet. Après la première année, il était attendu des bénéficiaires la prise en charge de tous les frais relatifs aux prestations des services vétérinaires et zootechniques. Les auxiliaires jouaient un rôle important: (i) dans la mise en place de la dynamique du crédit rotatif et de faciliter le remboursement du crédit rotatif; et (ii) de sensibiliser les éleveurs sur la nécessité de prendre en compte des aspects sanitaires, hygiénique, et alimentaire pour augmenter la productivité de animaux et limiter les risques de pertes. Dans le cadre du projet GCP/GBS/030/EC, de la FAO, (2009-2011) un auxiliaire était déployé par région ou plus selon la localisation des unités de production. Les auxiliaires vétérinaires recevaient un salaire de 50 000FCFA/par mois. Dans le cadre du PADES, il est prévu d'appuyer l'installation d'auxiliaires vétérinaires qui seront localisés dans les postes vétérinaires.

### III. Exécution du Projet

#### A. Approche

121. Le Projet garantira un cadre général de collaboration qui visera à: (i) impliquer les services techniques de l'état, les ONG et le secteur privé aux niveaux régional et national dans la mise en œuvre, et dans le suivi et le partage d'expertise et d'approches, (ii) maintenir une démarche participative et une implication des producteurs auprès des services techniques d'appui et des prestataires de services (ONG), (iii) assurer le renforcement continu des capacités des bénéficiaires et partenaires. Ce cadre général sera matérialisé à travers des conventions ou protocoles de partenariats signés avec chaque partenaire.

122. Pour assurer la durabilité des appuis et un meilleur ciblage, le PADES mettra l'accent sur les capacités d'organisation, de dynamisme et d'initiatives des premiers acteurs qui sont les organisations paysannes (OP). De ce fait, les appuis seront donc enclenchés lorsque les producteurs auront fait preuve de leur capacité ou de leur volonté à se regrouper ou à se consolider. Les bénéficiaires seront ciblés individuellement ou à travers leurs organisations (les organisations de type territorial constituées à travers les associations d'usagers des sites aménagés; les organisations de producteurs de base, etc.).

123. Le Projet s'appuiera dans les différentes étapes de la mise en œuvre aux organisations territoriales que sont les CDIT qui valident le ciblage des microprojets et assurent l'intermédiation pour le financement ainsi que le suivi des microprojets.

124. **Principes.** Les interventions du Projet reposeront sur les principes généraux suivants:

- (i) *Partenariat:* afin de créer un environnement favorable à la pérennisation des investissements au profit des organisations paysannes bénéficiaires, le Projet favorisera des partenariats entre les organisations de producteurs (OPB, unions, fédérations) et les autres opérateurs économiques agissant en amont et en aval de la production (transformateurs, commerçants, fournisseurs d'intrants et d'équipements) et des prestataires de service (public, privés, ONG, associations, réseaux) susceptibles de répondre à leurs besoins. A cet effet, des conventions cadres bi ou tri-annuelles seront signées avec les partenaires à l'exécution, dont les budgets sont ajustés annuellement, pour éviter processus de signature annuelle et vide en début d'année.
- (ii) *Actions structurantes:* le Projet portera une attention particulière à la promotion d'actions structurantes au sein des OP: la gestion commune de ressources (bassins versants, points d'eau et aménagements hydroagricoles, infrastructures socio-économique, etc.), le stockage ou des facilités de commercialisation sont des opérations particulièrement indiquées qui justifient le regroupement et la structuration des organisations de producteurs. La formation d'auxiliaires de production paysans au sein des OP dans des domaines techniques prioritaires améliorera les services rendus aux producteurs et l'intérêt des OP à long terme.
- (iii) *Approche "faire faire"* pour garantir la pérennité des actions en aménagements hydroagricoles, le Projet s'appuiera principalement et renforcera les compétences des acteurs et opérateurs publics ou privés, qui réaliseront les activités d'appui, d'animation et de formation dans le cadre de contrats de prestations de services fixant des obligations de résultats (contrat-objectifs) et évalués par les bénéficiaires. Ce principe consistera à privilégier la contractualisation avec des prestataires publics et privés pour la fourniture de services (information, formation, conseil, accompagnement).
- (iv) *Approche HIMO:* certains travaux des aménagements hydroagricoles prévus passeront par la réalisation d'ouvrages au moyen de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui permettront de créer des emplois et compris pour les jeunes procurant ainsi des revenus en milieu rural.

- (v) *Préservation des ressources naturelles et environnement*, tout en étant focalisé sur l'appui à la production du riz par la réhabilitation des infrastructures hydroagricoles, les activités du Projet prendront en compte la problématique de la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Le Projet s'intéressera en particulier à promouvoir des pratiques culturelles adaptées au contexte des exploitations agricoles, visant à diminuer l'érosion des sols et à conserver et améliorer leur fertilité, à préserver des écosystèmes favorables à la croissance et à l'état sanitaire des plantes et à utiliser de manière judicieuse les eaux de surface. Le Projet appuiera des mesures de protection des berges et des bassins versants dans les bas-fonds à risque.
- (vi) *Complémentarité et cohérence avec les interventions du secteur agricole*. Le Projet sera défini dans l'optique d'avoir une complémentarité et des synergies avec des interventions en cours qui soutiennent directement l'économie rurale. Ainsi, le PADES travaillera avec les projets en cours appuyés par les autres PTF (PASA/BOAD, PREASA/BM, UE, PNUD, etc.). A cet effet, un effort sera fait en vue d'éviter des doublons dans les réalisations et en ayant une approche plus complémentaire.
- (vii) *Approche par la demande*. Le Projet interviendra en réponse à une demande expresse des bénéficiaires.
- (viii) *Approche participative* qui consiste à associer les différentes parties prenantes dans la programmation et l'exécution des actions prévues.
- (ix) *Renforcement des capacités et compétences des parties prenantes* (société civile et Services Techniques Déconcentrés) en vue de qualifier et pérenniser l'offre régionale de service.
- (x) *Gestion axée sur les résultats*: les contrats des cadres de l'Unité de Coordination du Projet ainsi que tous les contrats de prestation de services seront assortis d'obligations de résultats évalués annuellement.
- (xi) *Prise en compte des connaissances indigènes* dans la gestion des écosystèmes, notamment les connaissances des Balantes dans l'exploitation des mangroves.
- (xii) *Prise en compte des acquis techniques et méthodologiques* des projets similaires menés aux niveaux national et sous régional.

## B. Cadre organisationnel

### Tutelle et concertation nationale

125. Le PADES sera exécuté sur une période de six ans. Le Projet sera placé sous la tutelle administrative du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), ordonnateur national du FIDA, et la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), qui en assurera la maîtrise d'ouvrage. La concertation au niveau national sera assurée par un Forum d'Orientation et un Comité de Pilotage (CP). Pour faciliter l'exécution du Projet, le Gouvernement accordera une autonomie de gestion à une Unité de Coordination de Projet (UCP) placée sous la tutelle technique du MADR et administrative du MEF.

126. **Comité de Pilotage (CP)**. Un arrêté du MADR créera le Comité de pilotage(CP) et précisera sa composition, son mandat et son fonctionnement. Le CP sera chargé de passer en revue le PTBA, de l'adopter et de valider les rapports d'exécution technique et financière et de suivi-évaluation. Le CP sera dirigé par un représentant du MADR et comprendra 10 représentants des populations cibles (2 par secteur, dont 5 femmes), 1 représentant de l'INPA, 6 représentants du MADR (1 pour les 5 Directions Générales et la Direction Nationale<sup>18</sup>), 1 du MTP, 1 représentant du Secrétariat d'Etat à l'Environnement, 3 représentants régionaux du MADR (1 par région), 3 représentants de l'administration territoriale au niveau régional et 3 représentants des prestataires et services étatiques

---

<sup>18</sup> Voir organigramme en appendice 5, annexe 1

partenaires du projet (ONG, Services Techniques, etc.). Le Secrétariat du Comité de pilotage sera assuré par le Coordonnateur du Projet. Le CP se réunira au moins deux fois par an. Le CP comprendra en son sein un Comité Technique d'Analyse et Approbation des Microprojets qui analysera les microprojets et procèdera à leur sélection au nom du CP. Le Comité Technique siégera 4 fois par an.

127. Le **Forum d'Orientation** (FO) sera ouvert à l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du Projet. Le FO est un organe purement consultatif, à savoir une plateforme d'échanges, de réflexion et d'analyse, de suivi-évaluation et de recommandations. Il aura accès à l'ensemble de la documentation du Projet et ses recommandations seront transmises par le Projet au Comité de Pilotage pour examen. Le Forum siégera 2 fois par an.

### **Unité de Coordination du Projet**

128. La coordination du Projet sera assurée par une Unité de Coordination de Projet (UCP). L'UCP sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources du Projet conformément à l'accord de financement et selon les critères d'efficience et d'économie.

129. Le dispositif de gestion à mettre en œuvre pour le Projet s'appuiera sur une organisation comptable efficace assurée par l'UCP jouissant de l'autonomie de gestion. L'UCP sera composée d'experts recrutés par voie compétitive ouverte au niveau national/régional/diaspora et selon des procédures acceptables pour le FIDA, et ayant des expériences prouvées dans la gestion de projets de développement et les procédures de gestion financière des bailleurs, ainsi que la maîtrise d'un logiciel de comptabilité. Le Coordonnateur et le RAF devront être recrutés en tenant compte de leurs capacités en management des ressources humaines et de leadership. Ces experts seront rémunérés sur les ressources extérieures du Projet et liés au Projet par des contrats annuels renouvelables sur la base d'une évaluation des performances. L'UCP sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources du projet conformément à l'accord de financement et selon les critères d'efficience et d'économie.

130. Le FIDA recruterá un cabinet sous-régional pour mener toutes les étapes de recrutement depuis le lancement des appels à candidatures, jusqu'à la sélection des trois premiers candidats pour chaque poste.

131. L'UCP sera basée à Buba, dans la région de Quinara. Elle sera dirigée par un Coordonnateur National, et comprendra:

- (i) une Unité Administrative et Financière comprenant un Responsable administratif et financier (RAF), un spécialiste en passation de marchés, un comptable, un(e) secrétaire de direction, quatre chauffeurs et des agents d'appui (1 gardien, et 1 agent(e) de nettoyage);
- (ii) un responsable du suivi-évaluation (RSE), qui sera également en charge de la communication et de la gestion des savoirs;
- (iii) une équipe technique.

132. L'équipe technique du PADES sera composée de 3 Experts:

- (i) 1 Expert Ingénieur de Génie Rural (IGR), responsable des activités de réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles et des pistes rurales ainsi que toutes les infrastructures de transformation et d'accès au marché. Il sera en outre responsable des partenariats des structures techniques centrales et déconcentrés partenaires dans ces domaines;
- (ii) 1 Expert Ingénieur Zootechnicien, qui sera en charge des aspects d'exploitation des sites réhabilités et des activités de production et valorisation des produits et sera en outre responsable des partenariats avec les structures techniques centrales et déconcentrés partenaires dans ces domaines – y inclus l'INPA;

- (iii) 1 Expert Socio-Economiste/Agroéconomiste spécialiste en développement organisationnel et communautaire, responsable de la mise à échelle des modèles du CDIT et du FIDL, des aspects genre, et des ONG partenaires du Projet.

133. Selon les besoins, l'UCP fera appel à des contractuels. Le personnel intervenant dans le Projet, permanent ou contractuel, sera recruté de manière compétitive après publication des avis d'appel à candidature auprès des médias nationaux (presse, radio), selon des procédures définies dans l'accord de financement. Leur nomination ou leur changement nécessitera l'avis du FIDA. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui (secrétaire, chauffeurs, gardiens) seront également transparents et ouverts à la compétition. Tous les contrats seront à durée déterminée, d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation de leur performance faite par la cotutelle.

#### **Service techniques centraux et déconcentrés impliqués**

134. L'**Institut National de Recherche Agricole (INPA)** (*Instituto Nacional da Pesquisa Agraria*) du MADR qui a pour objectif majeur de coordonner la recherche agricole et d'appuyer le développement agricole et agro-industriel de la Guinée-Bissau. L'INPA sera en charge de la production de semences et de la mise en place d'un système de production et de ventes de semences certifiées. Certaines activités seront menées à travers trois de ses quatre centres de recherche: (i) le Centre de recherche de Contuboel situé à l'Est du Pays Région de Bafata et spécialisé dans la riziculture pluvial, la riziculture irriguée, les céréales sèches, la fertilisation et les légumineuses, et la production de semences de riz; (ii) le Centre de recherche de Caboxanque, localisé dans la Région de Tombali et spécialisé dans la riziculture de mangrove; et (iii) le Centre de recherche de Coli situé à Tombali et spécialisé dans l'arboriculture fruitière et le maraîchage.

135. La **Direction Générale de l'ingénierie et du développement rural (DGIDR)** du MADR en charge du génie rural-en tant que service central de l'état et les Délégations Régionales du génie rural joueront un rôle important lors de la mise en œuvre du Projet: la planification, les études, le suivi de l'exécution des travaux, le suivi et l'entretien des infrastructures après aménagement. La DGIDR devra participer activement en ce qui concerne les activités des aménagements hydroagricoles. Des conventions seront élaborées et signées entre la DGIDR et le PADES en définissant le rôle à jouer avant, pendant et après la réhabilitation dans un cahier de charges. Cette direction doit également participer à toutes les procédures d'étapes de passation de marché relative aux activités d'aménagement hydroagricoles.

136. La **Direction Générale de l'Agriculture (DGA)** et la **Direction Générale de l'Elevage (DGEL)** du MADR joueront un rôle important dans les orientations du Projet respectivement en matière de développement rizicole et des productions végétales en général et en matière d'élevage. Le PADES passera des conventions de partenariat avec les **Délégations Régionales de l'Agriculture et du Développement Rural** (DRADR) des trois régions pour tout ce qui est: (i) suivi technique des bénéficiaires des microprojets de production végétale, (ii) pour le contrôle des semences certifiées produites sous l'égide de l'INPA, (iii) pour le suivi zoo-sanitaire des bénéficiaires des microprojets d'élevage, et (iv) mise en place des auxiliaires vétérinaires.

137. La **Direction des Services des Forêts (DSF)** appartenant au département de la Direction Générale des Forêts et Faune du MADR, jouera un rôle essentiel dans l'aménagement des bassins versants. Dans le cadre de son programme quadriennal (2015-2019) et annuel 2014/2015, l'état par son département appuiera les communautés villageoises, des ONG, des privés pour la production et fourniture des essences forestières et fruitières. La DSF se chargera de mettre à disposition des communautés organisées autour des périmètres (AU) les espèces fruitières nécessaires à la plantation des aires identifiées des bassins versants. Le PADES appuiera les travaux de plantation réalisés en HIMO par les bénéficiaires. La DSF devra en outre assurer le suivi en étroite collaboration avec les AU et un comité chargé des zones ainsi aménagées (aires protégées).

138. La **Direction des Ressources Hydriques (DRH)** du *Secrétariat d'État de l'Environnement* jouera un rôle dans la détermination des zones dont la nappe présente des caractéristiques hydrodynamiques favorables aux cultures de maraîchage. Un inventaire des zones potentielles

d'implantation des points d'eau, puits ou forages sera fait en début de Projet par cette direction sur la base de la convention élaborée et signée par les deux parties.

139. La **Direction des Routes et Ponts (DRP)** du *Ministère des Travaux Publics (MTP)* sera partie prenante dans le cadre des activités des infrastructures d'accès notamment en ce qui concerne la réhabilitation des pistes rurales, l'entretien des pistes – en collaboration avec les CITEP. Cette direction devra participer à toutes les étapes de procédures de passation de marché en ce qui concerne les activités liées à la réhabilitation des pistes rurales. La **Direction des Bacs** du MTP sera en charge de la gestion du Ferry de 20 tonnes mis en place par le PADES sur le *Rio de Cumbidja*.

140. La **CAIA** (Célula de Avaliação de Impacte Ambiental ou Cellule de l'Etude d'Impact Environnemental) est responsable de la mise en œuvre de la politique d'évaluation environnementale en Guinée-Bissau, la fourniture d'intrants techniques au gouvernement pour améliorer la planification et la prise de décision pour le développement durable. La CAIA est une institution sous la tutelle du Secrétariat d'Etat à l'Environnement qui a vu le jour dans le cadre de la gestion de projet de la biodiversité et des zones côtières de la Guinée-Bissau (PGBZC-GB) en 2000.

### **La Société Civile et le Secteur Privé**

141. La Guinée-Bissau compte un certain nombre d'ONG intervenant dans divers domaines du développement rural: encadrement, appui, conseil, sécurité alimentaire, développement communautaire, renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OP, etc. Elles sont inégalement réparties sur l'étendue du territoire, et sont plus nombreuses au nord qu'au sud du pays. Elles jouent souvent un rôle de prestataire pour les projets de développement. Le PRRDC a travaillé avec quatre ONG disposant de compétences diversifiées et qui ont joué un rôle important dans l'encadrement des bénéficiaires et l'appui à l'animation des CDIT. Le PADES lancera des appels à manifestation d'intérêt dès son démarrage et cherchera à élargir le nombre d'ONG partenaires.

142. Les **entreprises de BTP** seront chargées de réaliser les travaux de réhabilitation des ouvrages hydrauliques pour les mangroves. Ces entreprises de BTP devront avoir les qualifications nécessaires pour la réalisation des travaux demandés. Selon la Direction des routes et ponts, il existe quelques entreprises des BTP au niveau national pouvant réaliser ces types de travaux. Cependant, vu la nature des travaux à réaliser (surtout pour des travaux en rivière nécessités par la reconstruction de ces ouvrages, les entreprises seront recrutées lors d'un appel d'offres international. Les entreprises auront eu à réaliser au moins trois (03) types de travaux similaires pendant les dix (10) dernières années.

143. Des **Bureaux d'études** seront recrutés pour les études APD des sites de mangrove devant bénéficier des aménagements de type moderne. Cependant en matière d'aménagements hydro-agricoles il n'existe presque pas, selon les informations recueillies auprès de la DGIDR, de Cabinet d'Ingénieurs Conseils au niveau national ayant toutes les compétences nécessaires pour réaliser de telles études. Le recrutement du Bureau d'études se fera au travers d'un appel d'offres international.

144. Les **Associations d'usagers (AU)** du périmètre (AU) et les Comités de gestion du périmètre (CGP) qui sont les premiers acteurs du périmètre devront être soit formées si elles n'existent pas ou soit consolidées si elles existent. Les associations organisées pour exécuter des travaux HIMO notamment le groupe de jeunes, vont constituer une ressource à laquelle il faudra faire recours le cas échéant.

145. Les **Comités inter-villageois d'entretien des pistes (CITEP)**: afin de permettre une gestion durable des investissements, des conventions tripartites seront élaborées entre le Projet, la Direction du Génie Rural et les CITEP afin de définir les rôles et responsabilités de chaque acteur. Il sera à ce niveau institué le système de redevances au niveau du périmètre qui pourront servir à rémunérer les volontaires et servir aux futurs bénéficiaires de réaliser les travaux d'entretien courants.

### **Financement des Initiatives de Développement Local (FIDL)**

146. Le PADES mettra en place un dispositif de financement des microprojets qui sera beaucoup plus simple et plus focalisé que le FIDL du PRRDC. Le FIDL ne financera que les activités de valorisation des aménagements AHA du projet, les activités complémentaires et quelques activités à caractère entrepreneuriales connexes aux activités principales du projet. Un Comité Technique d'Analyse et Approbation des Microprojets, comprenant des membres du Comité de Pilotage, sera mis en place. Le CT analysera les microprojets et procèdera à leur sélection au nom du CP et siégera 4 fois par an.

147. Dès la première année, le PADES mettra en place un Guide d'éligibilité et de sélection des microprojets qui comprendra une liste positive et une liste négative des projets financables par le Projet. A l'instar du PRRDC, ces listes positives et négatives seront publiées annuellement par le CP sur recommandation de l'UCP.

148. L'initiative individuelle sera privilégiée ainsi que les microentreprises portées par des individus et susceptibles de créer des emplois. A côté de ces entreprises individuelles, le PADES pourrait financer des entreprises collectives portées par des OP ou des coopératives. Un des résultats attendus est l'émergence d'entrepreneurs, principalement des femmes et des jeunes, engagés dans les activités phares du projet. Cette réorientation s'appuie sur le fait que les bénéficiaires ne sont plus dans un environnement post-crise et qu'il est nécessaire d'adapter le projet à la situation nouvelle, qui s'inscrit dans une dynamique de développement et de création de richesses.

## **C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

### **Planification**

149. Les orientations définies par les instances de pilotage seront traduites en programmes de travail et budgets annuels (PTBA) qui seront mis en œuvre par l'UCP et ses partenaires.

150. Les activités du PADES seront exécutées sur la base de PTBA. Le PTBA sera préparé de manière ascendante à partir des PTBA des différentes régions, eux-mêmes préparés avec les acteurs à la base avec l'appui des partenaires stratégiques et des prestataires de service. Les PTBA régionaux, élaborés sur la base de la lettre de cadrage établie par la coordination du PADES doivent être consolidés au niveau de l'UCP et le PTBA global consolidé qui sera établi devra être validé par le Comité de Pilotage et envoyé au FIDA au plus tard 90 jours avant le commencement de l'année de mise en œuvre (1<sup>er</sup> janvier). Chaque PTBA comprendra en outre, un plan de passation des marchés pour l'année considérée et un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement).

151. Les PTBA régionaux doivent entre autres, reprendre, organiser et chiffrer les demandes d'appuis exprimées par les bénéficiaires, les activités des partenaires de mise en œuvre, de supervision et/ou contrôle par le MADR et les structures déconcentrées, etc... leur élaboration est coordonnée par les DRADR qui procèdent ensuite à leur consolidation.

152. Une approche souple permettant la révision éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour tenir compte des indications fournies par le dialogue permanent entre le Projet, les bénéficiaires et les partenaires dans la mise en œuvre des activités. L'UCP et les missions de supervision pourront proposer des modifications au PTBA au cours de l'année considérée.

### **Suivi-évaluation**

153. Le système de suivi évaluation (SSE) à mettre en place aura pour objectif principal, le pilotage du Projet. Il sera centré sur le renseignement des indicateurs du cadre logique et des indicateurs de premier, second et troisième niveau du FIDA. Il permettra également de mesurer l'état d'avancement de l'exécution technique et financière des activités du projet.

154. Les indicateurs du système de suivi-évaluation du PADES seront désagrégés par sexe et si possible par âge. Il respectera les modalités de renseignement de chaque niveau de même que les périodicités requises pour le rapportage.

155. Le système de suivi-évaluation sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources de données, d'informations, et d'outils spécifiques et concourant de façon particulière à l'atteinte des objectifs du système: le suivi de l'exécution des PTBA, le suivi des résultats et la mesure de l'impact.

156. Les données primaires du système de suivi-évaluation proviendront des acteurs à la base (document des comités d'usagers, des OP, des CIDT, des partenaires techniques et des prestataires) selon une périodicité qui correspondra aux nécessités de pilotage du Projet. Ces données seront consignées sur des supports divers, et seront contrôlées et validées par les échelons supérieurs qui procéderont également aux consolidations nécessaires au pilotage du projet à chaque niveau de responsabilité. Elles seront ensuite transmises au niveau supérieur qui procédera également aux consolidations à l'échelle du Projet.

157. Ces données seront complétées par celles issues des enquêtes et sondages qui seront réalisées sur les niveaux supérieurs de résultat (effets, objectif de développement et impact) qui seront réalisées par des prestataires extérieures.

158. La combinaison des deux fonctions (suivi de l'exécution et mesure des résultats) permettra d'avoir une appréciation globale (systémique) des performances du Projet, seule capable d'assurer un pilotage objectif et complet du Projet et une documentation pertinente pour l'évaluation finale du Projet.

159. Le Responsable du suivi et évaluation (RSE) de l'UCP contribuera à la confection des documents suivants: (i) les PTBA; (ii) les rapports d'activités semestriels et annuels du Projet; (iii) les documents des rapports de supervision; il supervisera (iv) les enquêtes et études thématiques ponctuelles; et (v) l'enquête de référence et les enquêtes d'évaluation des résultats et impacts à mi-parcours et en fin de projet.

160. Dans un contexte de évolution technologique et d'exigences de performance, une application informatique pourrait être développée pour servir d'outil d'information, de promotion et de suivi des résultats des bénéficiaires des appuis du projet, notamment les usagers des aménagements et les bénéficiaires des microprojets de type entrepreneurial.

### **Apprentissage et gestion des savoirs**

161. Afin de contribuer au partage des expériences et surtout à la capitalisation des méthodes mises en œuvre de même que les acquis, le Projet appuiera la constitution d'un réseau de compétences qui se concentrera sur les thèmes essentiels des expériences du FIDA en Guinée-Bissau, notamment: (i) l'expérience du partenariat entre le FIDA et les OP en Guinée-Bissau; (ii) l'expérience du partenariat avec la société civile et le secteur privé; (iii) la contribution du Projet à la protection de l'environnement et des écosystèmes durables; et (iv) l'accès des population rurales aux services financiers; et (v) l'expérience sur la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

162. A cet effet des livrets de capitalisation et des guides de bonnes pratiques thématiques seront élaborés pour diffusion et partage des acquis. Parallèlement à ces actions de capitalisation, le PADES s'emploiera à définir dès son démarrage une stratégie de communication adossée à des supports de communication divers et différenciés compte tenu de la multitude d'acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

163. Au-delà de la prise en compte de la dimension genre de manière transversale dans les différentes composantes du projet, des actions spécifiques seront développées pour promouvoir et renforcer les activités économiques féminines en milieu rural.

164. La diffusion des savoirs issus du PADES reposera sur plusieurs mécanismes impliquant les acteurs suivants: i) les partenaires stratégiques et les opérateurs clés: ONG, Services étatiques centraux et déconcentrés; ii) les projets du FIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que les initiatives régionales du FIDA, tels que le Forum Paysan, et forums de partage d'expérience de la division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA; et iii) les autres partenaires du FIDA (FAO, BM, PAM, BOAD, PNUD, etc.).

## D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

165. Une analyse des options pour la gestion financière du PADES a été réalisée durant la conception du Projet pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Le résultat de cet exercice ainsi que le dispositif et les procédures de gestion financière qui seront mis en place sont détaillés à l'Appendice 7 du présent rapport.

166. **L'Unité administrative et financière du Projet** sera composée d'un Responsable administratif et financier (RAF), d'un comptable et d'un responsable de passations de marchés. En termes de gestion financière et comptable, l'unité administrative et financière sera chargé notamment de: (i) la mise en place d'un système comptable et de gestion financière; (ii) la préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) et des plans de passation des marchés (PPM); (iii) la gestion des comptes (compte désigné, compte de contrepartie, et compte opérationnel); (iv) l'enregistrement comptable des opérations financières, ainsi que la préparation des états financiers (EF) annuels, et la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable; (v) la programmation des audits annuels et la mise en œuvre des recommandations y relatives; (vi) la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et de procédures de gestion qui assurent un cadre fiduciaire du projet conforme aux normes édictées et à l'accord de financement.

167. **Budgétisation.** Le PADES sera exécuté sur la base de PTBA dûment approuvés par les instances de gouvernance et par le FIDA. Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier Programme de travail et budget annuels (PTBA) du Projet, accompagné d'un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement. Le processus de préparation budgétaire sera mené par le personnel de l'UCP en concertation avec tous les acteurs impliqués. L'estimation des besoins des différentes régions devra être détaillée, avec notes budgétaires à l'appui. Le processus d'élaboration du PTBA de l'année N doit démarrer au plus tard en début septembre de l'année N-1. Il se termine par l'approbation du PTBA par le comité de pilotage et par le FIDA au plus tard le 15 décembre N-1.

168. Chaque PTBA comprendra un plan de passation des marchés pour l'année considérée, incluant une anticipation de certains marchés de l'année suivante, dont la procédure de passation prend plusieurs mois.

169. Le suivi du PTBA devra être fait mensuellement selon trois niveaux d'appréciation des informations financières: i) selon les décaissements ii) selon les réalisations reçues et facturées; iii) selon les engagements juridiques (reliquat des contrats signés mais non encore exécutés qui sont enregistrés au niveau du module de suivi des marchés).

170. **Flux des fonds et dispositions relatives aux décaissements.** Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre à l'Emprunteur ainsi que dans le manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable. La mise à disposition des fonds du FIDA se fera normalement à travers le circuit standard déjà expérimenté par le projet précédent financé par le FIDA. Les états certifiés de dépenses seront soumis au seuil de 35 000 US\$ pour toutes les dépenses concernant toutes les catégories, conformément à l'annexe 2 de l'Accord de financement.

171. Le Projet disposera de deux comptes: (i) un compte désigné ouvert dans une banque commerciale à Bissau, acceptable par le FIDA pour recevoir les fonds du prêt et du don FIDA; et ii) un futur compte d'opérations à Buba dès qu'une banque acceptable par le FIDA ouvrira une agence dans cette ville.

172. Du fait qu'il n'existe actuellement aucune banque au siège du projet (à Buba: ancien siège du projet PRRDC situé à 250 km de Bissau), il existe un risque de détention de fonds en espèces dans un coffre-fort au sein des locaux du projet. Pour réduire ce risque, ces fonds devront être plafonnés à 2 000 000 F CFA (4 000 US\$) et soumis à un double contrôle du RAF et du Coordonnateur conjointement (code double). De plus, pour la période où il n'y a pas de banque à Buba, la plupart

des paiements devront être payés par chèque ou virement bancaire sur le compte ouvert dans une banque à Bissau, du fait que la plupart des fournisseurs de biens et services, les consultants et institutions sont localisés ou représentés à Bissau. Seuls les paiements relatifs à des contrats dont le total est inférieur à 500 000 F CFA (environ 1 000 US\$) seront payés en espèces à Buba.

173. Le compte désigné à Bissau approvisionnera le futur compte d'opérations à Buba, sur la base d'un plan de trésorerie trimestriel glissant. Le compte à Bissau sera conservé et opéré par l'UCP pour certains virements et chèques portant sur des montants importants (appréciation de l'importance à définir dans le manuel des procédures), étant donné qu'en général, les bénéficiaires potentiels de ces paiements sont résidents ou représentés à Bissau ou à l'étranger, comme indiqué plus haut. Tous les comptes bancaires seront gérés selon le principe de la double signature du Coordonnateur et du RAF.

174. **Dépôt initial.** Dès la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et sur demande de l'Emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, suffisant pour couvrir la moyenne estimée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six (06) mois. Ce montant sera établi à hauteur de FCFA 700 000 000. Le compte désigné sera réapprovisionné après la soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UCP et signées par le Coordonnateur, le RAF et un représentant autorisé de l'Emprunteur. Ces DRF permettant une reconstitution du compte désigné, devront couvrir environ trente pour cent (30%) du dépôt initial ou bien correspondre à 2 mois de décaissements, selon le cas de figure se présentant en premier lieu. Il est encouragé d'élaborer les DRF à partir de la comptabilité arrêtée au 30 au 31 du mois, après mise en œuvre de tout le processus de contrôle interne sur les données comptables du ou des mois concernés.

175. **Contrôle interne.** Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, seront détaillées dans le manuel des procédures administratives et financières. A cet égard, une formation approfondie du personnel du projet sera organisée par le FIDA dès le démarrage du projet, par financement sur les fonds du don suédois, afin que des outils de gestion et des bonnes pratiques de management, de gestion financière et de contrôle interne soient adoptées au démarrage par le Coordonnateur, le RAF et l'ensemble du personnel du PADES. Le contrôle interne devra permettre d'assurer que les objectifs du projet seront atteints en tenant compte des aspects suivants: opérations réalisées avec efficacité et efficience, informations financières fiables et respect des lois, règlements et accords signés. Le manuel de procédures devra être rédigé au démarrage du projet et approprié par tout le personnel de l'UCP. L'analyse du système de contrôle interne effectif, se fera pendant les missions de supervision ainsi que pendant les missions d'audit annuel.

176. **Systèmes, principes et procédures comptables.** La comptabilité du PADES sera tenue de la manière suivante:

- (i) comptabilité générale selon le droit comptable SYSCOA (comptabilité d'engagement);
- (ii) comptabilité analytique et budgétaire organisée et paramétrée selon les axes suivants:
  - par source de financement: Prêt du FIDA, Don du FIDA, Don Suédois, Contrepartie du Gouvernement, Contributions des Bénéficiaires, etc.,
  - par catégorie de dépenses selon le budget de l'accord de financement,
  - par composante, sous-composante, activité,
  - par code géographique, etc.

177. Le PADES sera doté d'un logiciel de gestion couvrant tous les aspects financiers: comptabilité, gestions des contrats / engagements, suivi budgétaire, états financiers etc. Le SAF de l'UCP devra maîtriser le logiciel afin de pouvoir le paramétrier et l'exploiter correctement pour répondre aux besoins de gestion et de rapportage.

178. Il est recommandé de faire recours aux services d'un cabinet de renommée dans la région, en matière d'assistance comptable aux projets (par exemple au Sénégal ou au Mali), pour former et

appuyer le personnel du projet dans l'application correcte du SYSCOA et la mise en place d'un système de contrôle interne efficace. Ce cabinet appuiera également le projet dans le paramétrage et la formation à l'exploitation optimale du système de gestion intégré et informatisé. L'appui de ce cabinet devra être continu sous forme de missions de suivi trimestrielles au projet, pour la première année. Pour les années suivantes, la fréquence du suivi sera étudiée au fur et à mesure du renforcement effectif des capacités au sein du projet.

**179. Rapports et suivi financier.** L'UCP du PADES utilisera un système de suivi financier à quatre piliers:

- (i) le suivi bancaire du compte désigné et du compte des opérations, en vue de visualiser les règlements effectués et les DRF;
- (ii) le suivi budgétaire, par source de financement, par catégorie de dépenses et par activité, sous-composante et composante, etc.;
- (iii) le suivi comptable, avec la vérification de la régularité des dépenses et des imputations et l'analyse des comptes;
- (iv) le suivi technique et financier, en relation avec les responsables de composantes opérationnelles, focalisé sur la corrélation entre le plan de passation des marchés, le niveau de réalisations physiques, les engagements financiers, les décaissements et le plan de trésorerie.

**180. Audit interne.** Il n'est pas prévu de poste d'auditeur interne mais un suivi sera effectué par le MADR à travers les services de l'Inspecteur Général de l'Agriculture, qui dirige deux divisions: audit interne /contrôle et appui-conseil au sein du ministère. Cette fonction d'audit interne des projets du ministère sera renforcée par le travail qu'effectuera le Service de Suivi-Evaluation des projets du MADR.

**181. Audit externe.** Le projet sera soumis à un audit annuel des états financiers comme prescrit par les directives du FIDA. Cet audit sera effectué selon les normes internationales d'audit et en suivant les directives du FIDA en matière d'audit. Les auditeurs externes seront recrutés par l'UCP, par procédure d'appel d'offres international et la méthode de sélection sera basée sur la qualité et le coût. Les TDR des auditeurs seront passés en revue chaque année par le FIDA dans le cadre de l'avis de non objection pour la demande de propositions (DP) ou le renouvellement du mandat. L'étendue de l'audit annuel inclura obligatoirement, en sus des TDR généralement requis par le FIDA: la passation des marchés (opinion séparée requise), les activités de décaissement au niveau des partenaires de mise en œuvre et la conformité des opérations des partenaires au projet.

**182. Passation des marchés.** L'UCP comprendra un spécialiste en passation de marchés pour veiller au respect de toutes les directives et procédures liées à la passation des marchés et pour assurer la qualité de tous les dossiers de marchés préparés à tous les niveaux d'exécution du projet. Une attention particulière sera réservée à l'application du code des marchés publics et des Directives du FIDA en cas de dispositions contradictoires.

**183.** Les Directives de l'UEMOA ont été adoptées par la Guinée-Bissau en décembre 2005 et portent sur: (i) les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et de délégation de service public (004/2005), et (ii) le contrôle et la régulation des marchés publics et des délégations de service public (005/2005). Le délai de deux ans pour transposer tous les textes n'a pu être tenu, mais la Guinée-Bissau a réussi à appliquer les directives de l'UEMOA et transposer tous les textes en 2010, y compris la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) effectue le contrôle a priori dans les délais réglementaires de l'UEMOA (7 jours au maximum) pour les marchés dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils suivants: 5 millions de FCFA pour les fournitures et les services; 10 millions de FCFA pour les ouvrages. Vu la faiblesse de l'offre en Guinée-Bissau, le code ne prévoit pas de dispositions pour les méthodes de passation de marchés. Ainsi, les seuils recommandés par le FIDA seront adoptés: consultation restreinte pour les marchés inférieurs à 20 000 USD; appel d'offres national pour les marchés compris entre 20 000 et 100 000 USD et appel d'offres

international pour les marchés supérieurs à 100 000 USD. Il est à noter que les marchés de gré à gré devront avoir l'autorisation préalable de la DGMP et du FIDA.

184. **Gouvernance.** Le problème de la corruption est une réalité en Guinée-Bissau et le risque est élevé à priori. Cependant, avec la mise en œuvre du Projet par une UCP avec une autonomie de gestion, ainsi que la surveillance des processus de passation de marchés à travers les avis de non objection du FIDA, le suivi rapproché du Projet par le FIDA et des consultants en passation des marchés, ce risque sera atténué. Par ailleurs, il est important de noter que l'UEMOA a fourni un appui consistant à la Direction Générale des Marchés Publics pour le contrôle à priori des marchés et que le Gouvernement est en train de renforcer le système de bonne gouvernance, au niveau global par la mise en place d'inspections générales au sein des ministères, par exemple.

185. En effet, après la phase de transition réussie avec l'organisation des élections présidentielles et législatives apaisées, la normalité constitutionnelle a été restaurée en Guinée-Bissau. La reprise de la coopération avec la Communauté Internationale est effective et les Nations-Unies et l'Union Africaine, l'Union Européenne et la Communauté des Pays de Langue Portugaise, ont levé les sanctions qui avaient été prises contre la Guinée-Bissau.

186. Pour améliorer la bonne gouvernance à l'échelle du Projet, les éléments clés suivants devront être promus de façon systématique durant la mise en œuvre du projet: i) diffusion de l'information technique et financière synthétique à une large audience, en particulier au niveau de la communauté; ii) encouragement de la participation des bénéficiaires/société civile au niveau du contrôle, plus spécialement pour le suivi afin de s'assurer que les informations liées aux projets sont ouvertement discutées; iii) un système de recours pour demander des arbitrages le cas échéant.

187. L'effectivité des principes de bonne gouvernance et de transparence dans la mise en œuvre du programme PADES passera par l'application rigoureuse des procédures de bonne gestion édictées dans les manuels du projet et directives du FIDA, depuis la planification et budgétisation des activités à travers le PTBA jusqu'à l'évaluation semi-annuelle et annuelle de chaque agent par rapport à l'atteinte des objectifs de résultats qui lui sont assignés.

## E. Supervision

188. La supervision du Projet sera assurée directement par le FIDA, conjointement avec le Gouvernement, à raison de deux missions de supervision par an sur le terrain, pour le suivi des performances et de l'impact du projet, notamment sur les groupes cibles. L'intensité et la fréquence de ces missions pourront être accommodées en fonction de l'évolution des performances du projet. Des plans annuels seront développés pour une mise à niveau permanente et un renforcement des capacités selon les faiblesses identifiées lors des missions de supervision ou de suivi.

189. Une mission multidisciplinaire de revue à mi-parcours conjointe Gouvernement-FIDA sera organisée au terme de la 3ème année d'exécution du projet. Elle fera le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, analysera les réussites, les difficultés, les échecs et la pertinence des méthodologies. Elle vérifiera également le niveau de décaissement des ressources et les éventuels besoins de réallocation des ressources disponibles et/ou le besoin de ressources complémentaires. Elle proposera un plan d'actions pour le reste de la vie du projet, pour consolider ou réorienter sa mise en œuvre et assurer l'atteinte des objectifs assignés au projet.

## F. Identification et atténuation des risques

190. Les principaux risques du projet et les mesures d'atténuation se présentent comme suit:

**Tableau 2: Analyse des Risques**

Risques	A priori	Mesures d'atténuation	A posteriori
<b>Risques liés au ciblage</b>			
Les différentes dimensions du ciblage ne sont pas comprises par les usagers des sites à aménager et les <b>CDIT</b>	Modéré	Les partenaires de mise en œuvre devront faire une large sensibilisation pédagogique aux AU et aux communautés sur les modalités de ciblage social et le genre	Faible
Favoritisme dans le choix des bénéficiaires de microprojets	Modéré	Critères de sélection rigoureux et consensuels, sensibilisation constante. Formation et recyclage périodique des CDIT	Faible
Faible qualité des dossiers des microprojets	Elevé	Le modèle et le mode opératoire du FIDL seront à vulgariser auprès des CDIT	Modéré
<b>Risques liés à la qualité des prestataires de services et à la plateforme de concertation des ruraux</b>			
Capacités insuffisantes des ONG pour l'accompagnement des communautés dans la gestion des infrastructures	Elevé	Les capacités des services techniques des ONG seront renforcées et le projet fera appel à une assistance technique ponctuelle si nécessaire	Modéré
Les interventions des partenaires de mise en œuvre du projet ne sont pas coordonnées	Modéré	L'UCP instaurera un processus de planification concerté au niveau de chaque région impliquant l'ensemble des parties prenantes au projet Le dispositif de suivi-évaluation régional impliquera aussi l'ensemble des parties prenantes au projet	Faible
<b>Risques liés à la faiblesse institutionnelle</b>			
Les capacités des services techniques déconcentrés ne sont pas suffisantes	Elevé	Les capacités des services techniques déconcentrés seront renforcées et le projet fera appel à une assistance technique ponctuelle si nécessaire	Modéré
Risques liés à la stabilité politique et économique du pays (suspensions, paiement des fonds de contrepartie, ...)	Modéré	Le FIDA renforcera son partenariat avec les institutions internationales et bailleurs de fonds pour appuyer le Gouvernement	Faible
La durabilité des <b>CDIT</b> n'est pas garantie et dépendra aussi des politiques	Elevé	Trouver des solutions pour couvrir les frais de fonctionnement des CDIT et des autres IOR et maintenir la concertation et le dialogue politique	Modéré
Les <b>CDIT</b> perdent l'intérêt à cause des anciens microprojets non financés	Modéré	Une campagne de communication qui explique l'approche du PADES	Faible
<b>Risques liés au suivi des infrastructures aménagées</b>			
Base de données des usagers des périmètres non exhaustive	Elevé	Utiliser des enquêteurs endogènes pour établir la base de données	Faible
Le non-entretien des pistes rurales et des infrastructures hydroagricoles	Elevé	Le Projet a mis l'accent sur les infrastructures existantes (pistes et périmètres), le partenariat avec le Fonds d'entretien routier (pistes) et avec la DGIDR (AHA), le renforcement CITEP et le CGP. Les indemnisations CITEP et CGP et l'origine des ressources sont clairement définies	Modéré
<b>Risques liés aux aspects environnementaux et climatiques</b>			
Les réhabilitations des ouvrages hydrauliques hydro-agricoles peuvent entraîner des effets plus ou moins négatifs sur l'environnement durant les phases de travaux et d'exploitation	Modéré	Des sessions de sensibilisation sur les normes de gestion environnementale seront organisées. Les comités de gestion seront impliqués dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation envisagées (bonnes pratiques agricoles, rationalisation de l'utilisation des pesticides etc.)	Faible

L'intensification des cultures maraîchères s'accompagnera d'une utilisation importante des pesticides du fait de la sensibilité de la plupart de ces cultures à un grand nombre de maladies et parasites	Elevé	La formation des exploitants à la bonne utilisation des pesticides devrait être inscrite au programme des actions d'appui conseil	Modéré
<b>Risques sur le plan fiduciaire<sup>19</sup></b>			
<b>Organisation et personnel</b>			
Manque de leadership au niveau de la coordination du projet, constatée généralement dans les projets	Elevé	Le Coordonnateur et le RAF seront sélectionnés en tenant compte en partie du critère de capacités en management de ressources humaines et en leadership. A défaut, si les critères techniques prédominent en leur faveur, les candidats sélectionnés devront être formés au démarrage sur les techniques de management pour développer leur leadership. Ce leadership permettra de coordonner toute l'équipe sur la base d'une ségrégation des fonctions d'approbation et d'exécution, d'une capacité de délégation, de suivi et d'évaluation des agents qu'ils supervisent, en tenant compte de tous les principes de contrôle interne prévues par le manuel ou qui se révèlent nécessaires au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet	Moyen
Retard dans le démarrage effectif du projet, comme ce fut le cas du projet précédent: PRRDC	Elevé	L'utilisation du don suédois pour toutes les activités de mise en place du projet facilitera le décaissement des fonds du prêt et du don du FIDA dans les meilleurs délais après l'entrée en vigueur	Moyen
<b>Budgétisation et Passation des marchés</b>			
PTBA non réaliste, faible taux d'exécution du PTBA, retard dans l'exécution du plan de passation des marchés (PPM)	Elevé	Le processus d'élaboration du PTBA de l'année N doit démarrer au plus tard en début septembre de l'année N-1. Le PPM sera inclue. Le suivi du PTBA devra être fait mensuellement	Moyen
<b>Gestion financière et contrôle interne</b>			
Inexistence de banque à Buba, siège du projet précédent (PRRDC: 2008-2014) et futur siège du projet PADES	Elevé	Les fonds dans la caisse devront être plafonnés à 2 000 000 F CFA (4 000 USD) et la plupart des paiements devront être payés par chèque ou virement bancaire sur le compte à Bissau. Pour lever ce risque d'une manière permanente, le projet devra ouvrir un compte d'opérations à Buba, dès qu'une ou plusieurs banques acceptables par le FIDA ouvriront une agence dans cette ville. Il est également recommandé de faire recours aux services d'un cabinet de renommée dans la région, en matière d'assistance comptable aux projets pour former et appuyer le personnel du projet dans l'application correcte du SYSCOA et la mise en place d'un système de contrôle interne efficace.	Moyen
<b>Audit interne, Audit externe et Gouvernance</b>			
Manque de poste d'auditeur interne au sein du PADES, Climat général de corruption,	Elevé	Le Coordonnateur et le RAF devront veiller à une application rigoureuse des procédures de bonne gestion édictées dans les manuels du projet et	Moyen

<sup>19</sup> Détails dans l'appendice 7

manque de transparence et de bonne gouvernance en général	directives du FIDA. Le projet communiquera régulièrement selon les procédures, sur ses réalisations techniques et financières au FIDA, au CP, au MADR, au MEF, ainsi qu'aux bénéficiaires. La circulation de l'information financière sur les activités permettra de créer un climat de transparence et de bonne gouvernance. L'Inspecteur général de l'agriculture et le service suivi-évaluation du MADR participeront à la supervision pour un contrôle approprié sur place. L'appel d'offres pour le recrutement du cabinet d'audit externe sera fait au niveau de l'Afrique de l'Ouest.	
---	--	--

## IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du Projet

### A. Coûts du Projet

191. Le coût total du Projet s'établit à 18,99 millions US\$ (9,3 milliards FCFA) sur une période de six (6) ans. Le coût de base s'élève à 18,4 millions US\$ (9,0 milliards FCFA). Les taxes correspondent à 12,5% du coût total, soit un montant total de 2,3 millions US\$ (1,2 milliards de FCFA). Le montant des imprévus est de 0,6 millions US\$ (0,3 milliard de FCFA), soit 3% du coût de base. Le coût d'investissement s'établit à 16,5 millions US\$ (8,1 milliards de FCFA), correspondant à 90% du coût de base. Le coût récurrent représente 10% du coût de base, pour un montant de 1,9 millions US\$ (0,9 milliards de FCFA).

**Tableau 3: Résumé des coûts du projet par composante**

	(F CFA Million)			(US\$ '000)			Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>A. Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires</b>								
Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles	1 092,9	355,7	1 448,6	2 230,4	726,0	2 956,4	25	16
Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage	2 688,8	418,2	3 107,0	5 487,4	853,4	6 340,9	13	35
<b>Subtotal</b>	<b>3 781,7</b>	<b>773,9</b>	<b>4 555,7</b>	<b>7 717,8</b>	<b>1 579,4</b>	<b>9 297,3</b>	<b>17</b>	<b>51</b>
<b>B. Appui à la valorisation des productions et accès au marché</b>								
Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation	157,5	-	157,5	321,4	-	321,4	-	2
Construction et réhabilitation de pistes rurales	1 544,6	633,3	2 177,9	3 152,2	1 292,4	4 444,6	29	24
<b>Subtotal</b>	<b>1 702,1</b>	<b>633,3</b>	<b>2 335,4</b>	<b>3 473,6</b>	<b>1 292,4</b>	<b>4 766,1</b>	<b>27</b>	<b>26</b>
<b>C. Coordination et Gestion de Projet</b>								
Coordination et Suivi-Evaluation	1 252,6	261,4	1 513,9	2 556,3	533,4	3 089,6	17	17
Gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du CDIT et FIDL	476,8	119,2	596,0	973,1	243,3	1 216,3	20	7
<b>Subtotal</b>	<b>1 729,4</b>	<b>380,6</b>	<b>2 109,9</b>	<b>3 529,3</b>	<b>776,6</b>	<b>4 306,0</b>	<b>18</b>	<b>23</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>7 213,2</b>	<b>1 787,8</b>	<b>9 001,0</b>	<b>14 720,8</b>	<b>3 648,5</b>	<b>18 369,3</b>	<b>20</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	66,2	17,6	83,8	135,2	35,9	171,1	21	1
Price Contingencies	181,2	40,7	221,9	369,7	83,1	452,8	18	2
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>7 460,6</b>	<b>1 846,1</b>	<b>9 306,7</b>	<b>15 225,7</b>	<b>3 767,5</b>	<b>18 993,2</b>	<b>20</b>	<b>103</b>

### B. Financement du Projet

192. Le FIDA contribuera au financement du PADES à hauteur de 15,0 millions USD (79% du coût total), dont 9,5 millions \$US au titre de l'allocation PBAS 2013 – 2015 et 5,5 millions \$US (Allocation PBAS 2016 – 2018) correspondant à 2,7 milliards de FCFA soit 29,1% du coût total. La première allocation se fera par un prêt et un don d'un montant de 4,7 millions US\$ (2,3 milliards de FCFA) chacun correspondant chacun à 24,9% du coût total du Projet (allocation du PBAS 2013-2015) et la seconde allocation interviendra après approbation par le Conseil d'administration qui en déterminera les modalités. Les ressources du FIDA financeront, outre les activités, les taxes appliquées au fonctionnement de l'UCP de façon à limiter les retards pouvant découler d'une lente mobilisation de la contrepartie. La Guinée-Bissau est éligible à la disposition du FIDA relative au financement par le Fonds des taxes comme la Banque mondiale l'applique déjà pour ses projets en Guinée-Bissau.

193. Les bénéficiaires apporteront au financement du projet, environ 1,7 millions US\$ (0,8 milliards de FCFA) soit 8,9% du coût total. Ces ressources constituent leur participation au coût de réhabilitation des casiers, d'entretien des ouvrages et de mise en valeur des mangroves, bas-fonds et périmètres maraîchers réhabilités ainsi qu'aux coûts de défrichement des bords de pistes à réhabiliter et des activités de diversification promues par le projet telles que l'élevage de cycle court.

194. La contribution du Gouvernement au financement du PADES est estimée 2,3 millions de US\$ (1,1 milliards de FCFA) soit 12,5% du coût total. Ce montant correspond au montant de taxes et impôts applicables aux biens et services que le projet acquerra.

**Tableau 4: Coûts du projet par source de financement et par composante**

	(US\$ '000)											
	The Government		FIDA-PRET		FIDA DON		FIDA PBAS 16-18		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
<b>A. Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires</b>												
Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles	470,5	15,4	767,4	25,1	767,4	25,1	723,9	23,7	324,3	10,6	3 053,5	16,1
Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage	567,3	8,6	1 216,3	18,5	1 216,3	18,5	2 318,0	35,2	1 261,1	19,2	6 579,0	34,6
<b>Subtotal</b>	<b>1 037,8</b>	<b>10,8</b>	<b>1 983,7</b>	<b>20,6</b>	<b>1 983,7</b>	<b>20,6</b>	<b>3 041,9</b>	<b>31,6</b>	<b>1 585,4</b>	<b>16,5</b>	<b>9 632,5</b>	<b>50,7</b>
<b>B. Appui à la valorisation des productions et accès au marché</b>												
Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation	-0,0	-0,0	31,0	9,4	31,0	9,4	169,8	51,3	99,4	30,0	331,2	1,7
Construction et réhabilitation de pistes rurales	926,4	20,4	1 550,9	34,2	1 550,9	34,2	506,8	11,2	6,0	0,1	4 541,0	23,9
<b>Subtotal</b>	<b>926,4</b>	<b>19,0</b>	<b>1 582,0</b>	<b>32,5</b>	<b>1 582,0</b>	<b>32,5</b>	<b>676,5</b>	<b>13,9</b>	<b>105,4</b>	<b>2,2</b>	<b>4 872,2</b>	<b>25,7</b>
<b>C. Coordination et Gestion de Projet</b>												
Coordination et Suivi-Evaluation	295,8	9,3	833,7	26,2	833,7	26,2	1 215,6	38,2	-	-	3 178,7	16,7
Gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du CDIT et FIDL	37,1	2,8	335,4	25,6	335,4	25,6	601,8	45,9	-	-	1 309,7	6,9
<b>Subtotal</b>	<b>332,9</b>	<b>7,4</b>	<b>1 169,1</b>	<b>26,0</b>	<b>1 169,1</b>	<b>26,0</b>	<b>1 817,4</b>	<b>40,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 488,4</b>	<b>23,6</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2 297,1</b>	<b>12,1</b>	<b>4 734,7</b>	<b>24,9</b>	<b>4 734,7</b>	<b>24,9</b>	<b>5 535,9</b>	<b>29,1</b>	<b>1 690,8</b>	<b>8,9</b>	<b>18 993,2</b>	<b>100,0</b>

## C. Résumé des avantages et analyse économique

### Bénéficiaires et bénéfices

195. Au niveau de la Strate 1, le PADES touchera 9 400 exploitants engagés dans la mise en œuvre des sites aménagés. Ils sont constitués de: (i) 3 200 exploitants des sites de mangrove estimés sur la base d'une superficie moyenne de 2,68 ha par exploitation et de 8 450 hectares de mangrove à réhabiliter; (ii) 200 exploitants des bas-fonds (0,25 ha par exploitant) et 50 ha de bas-fonds à réhabiliter; et (iii) 6 000 exploitants des sites maraîchers (50 m<sup>2</sup> par exploitants) et 30 ha de site maraîcher à aménager. La production en période de croisière (AN6) s'établirait à 28 070 tonnes de paddy et 510 tonnes de produits maraîchers.

196. Au niveau de la Strate 1 et 2, le projet touchera 500 éleveurs bénéficiaires des microprojets d'élevage et 720 promoteurs d'entreprises bénéficiaires des microprojets valorisation de la production agricole. La stratégie de développement de l'élevage repose sur la modernisation des pratiques d'élevage, le renforcement des capacités des éleveurs et l'introduction du crédit rotatif. Les résultats attendus sont: (a) 500 unités individuelles de production d'élevage d'espèces à cycles courts mises en place; (b) 85 000 têtes d'animaux produites sur 6 ans.

197. Le ferry, mis en place, contribuera au développement économique. Les villages situés le long des 44,5 km pistes réhabilités font aussi partie de la strate 1. Il est estimé que les infrastructures de desserte (ferry et pistes) compteront 16 700 usagers. Il est en outre attendu de ces villages se situant le long des pistes entreprendront de nombreuses initiatives économiques encouragées par la présence de piste de desserte.

198. En outre pour la protection des sites aménagés, 422 ha de bassins versants seront protégés en s'appuyant sur les exploitants y détenant des parcelles. A raison d'en moyenne 1ha par exploitant, 422 exploitants seront ciblés, avec une participation marginale des femmes.

199. Le PADES induira 3 200 emplois répartis comme suit: 1 700 emplois de main d'œuvre dans la production, 765 jeunes dans les travaux HIMO de mise en place des pistes et 720 emplois dans la valorisation des produits agricoles. Il est en outre retenu que le ferry et les différentes infrastructures de desserte, permettront de toucher 10% de la population des cinq secteurs soit 16 700 bénéficiaires essentiellement formés de jeunes et de femmes.

200. Le PADES ciblera environ 31 277 personnes dont 40% de femmes et 42% des jeunes tout sexes confondus. Il touchera au total 105 480 personnes. La répartition des bénéficiaires selon leur catégorie est reprise dans le tableau ci-dessous:

**Tableau 5: Bénéficiaires directs du PADES**

Bénéficiaires directs	Total	Femmes, Jeunes				
		Femmes	%	Jeunes	%	Jeunes femmes
CDIT	350	105	30%	70	20%	30
Exploitants de mangroves	3 200	160	5%	960	30%	0
Exploitantes des bas-fonds	200	200	100%	60	30%	60
Exploitants des bassins versants	422	0	0%	211	50%	0
Exploitantes des sites de Maraîchage	6 000	6 000	100%	1 800	30%	1 800
Main d'œuvre dans les activités de production	1 700	0	0%	1 700	100%	0
Personnes faisant les travaux HIMO - pistes	765	153	20%	612	80%	100
Bénéficiaires de Microprojets dans l'élevage	500	150	30%	150	30%	50
Bénéficiaires de Microprojets valorisation de la production agricole	720	288	40%	216	30%	150
Emplois créés par les unités de valorisation des produits agricoles	720	288	40%	432	60%	200
Usagers des infrastructures de desserte (ferry et pistes)	16 700	6 680	40%	6 680	40%	3 000
Total	31 277	14 024	40%	12 891	42%	5 390

201. **Bénéfices indirects.** Les principaux sont les suivants: (i) le renforcement des prestataires de services publics et privés non financiers, (ii) l'amélioration de l'environnement institutionnel, professionnel de planification et de suivi de la mise en œuvre du développement au niveau local, à travers le CDIT, (iii) le renforcement de la liaison « production – marché » à travers la réhabilitation de pistes et la mise en place d'un ferry, (iv) la préservation de l'environnement physique.

### Analyse financière

202. Des comptes d'exploitation ont été élaborés à titre indicatif, pour illustrer les avantages financiers dus au Projet. Ces budgets ont été confectionnés à partir des informations recueillies auprès des services techniques centraux et déconcentrés des parties prenantes de la préparation et de la mise en œuvre du projet, des ONG et des autres projets intervenants dans les régions cibles. Ces comptes d'exploitations couvrent une large gamme d'activités soutenues dans le cadre du PADES. L'analyse financière a été conduite en situation sans projet et en situation avec projet.

203. **Marges brutes.** Les modèles de fermes « décorticage », « Traitement et conditionnement de miel » « production maraîchère », « boutiques de vente d'intrants agricoles » sont ceux dont les marges brutes générées sont les plus élevées (10 185 000 F CFA, 5 244 250 F CFA, 1 288 112,5 F CFA, 1 257 000 F CFA, respectivement). Ces performances seraient dues: (i) pour le décorticage, à l'amélioration du taux de décorticage, à l'augmentation du volume de paddy décortiqué par an et à la durée de la période d'activités des unités de décorticage promues; (ii) Traitement et conditionnement de miel, à l'organisation des ruchers professionnels autour des unités de traitement et conditionnement de miel ainsi qu'à un meilleur accès des produits au marché; (iii) pour la production maraîchère, à l'accroissement de la production et au renforcement de la liaison production – marché; (iv) pour les boutiques d'intrants, à l'adoption des intrants de qualité par les producteurs et éleveurs partenaires du projet. La « production riz de mangrove », la « production de riz de bas-fonds » et « transport rural de proximité », ont des marges brutes les plus faibles, s'établissant

respectivement à 161 520 F CFA, 163 672,5 F CFA et 237 000 F CFA ». Ces données sont résumées dans le tableau ci-dessous correspondant à chaque modèle.

**204. Rémunération journalière de la main-d'œuvre familiale.** Les modèles d'exploitation « Transport rural de proximité », « production de miel », « traitement et conditionnement de miel » et « pêche artisanale » concernent des activités qui font peu appel à la main-d'œuvre familiale. Les promoteurs de ces activités les mettent en œuvre seuls, recourent généralement à la main-d'œuvre salariée ou les conduisent de manière collective. Pour ce faire, la rémunération de la main-d'œuvre familiale n'a pas été calculée. Le travail familial est enregistré dans la production de riz et de semences de riz ainsi que dans le maraîchage, l'élevage caprin et élevage ovin. Dans les autres modèles (pêche artisanale, décorticage de riz, etc.), le travail est assuré par une main-d'œuvre salariée surtout sous forme de groupes de travail constitués généralement par les populations jeunes. Les prix de leur prestation varient d'une ethnie à une autre. En moyenne, une personne reçoit 1 000 FCFA par jour travaillé. La main-d'œuvre familiale n'est pas rémunérée. Sa rémunération a été calculée en divisant la marge brute par le temps de travail.

205. Les modèles d'exploitation proposés nécessitent 103 personnes jour en situation sans projet contre 89 personnes jour en situation avec projet. La main-d'œuvre familiale est valorisée à 934 F CFA par jour en situation sans projet contre 7 441 F CFA en situation avec projet, soit un accroissement de 471%. Le projet améliore substantiellement la rémunération de la journée de travail familiale qu'en situation sans projet. Ces données sont détaillées dans le tableau ci-dessus correspondant à chaque modèle d'exploitation.

**206. Taux de rentabilité interne financier (TRI).** Les modèles financiers démontrent que les activités susceptibles d'être promues par le projet sont financièrement rentables. Le TRI varie entre 28% et 64%. La plupart des bénéficiaires sont impliqués dans la production de riz de mangrove et le maraîchage, avec des TRI de 49% et 50% respectivement. Les taux de rentabilité interne des activités sont repris dans le tableau ci-dessous:

**Tableau 6: Modèles d'exploitation**

Activités	Unité	Revenu sans projet (FCFA)	Revenu avec projet (FCFA)	TRI	VAN à 10% (FCFA)
Production de semences	1 ha	47.200	380 248	64%	3 578 820,5
Production de riz de bas-fonds de contre saison	1 ha	77 680	163 673	37%	445 491
Production de riz pluvial de mangrove	1 ha	60.200	161520	49%	581 576
Décorticage de riz (300 tonnes / an)	Petite entreprise	365 000	10 185 000	42%	48 459 649
Production de légumes (oignon, tomate et piment	1ha	160 500	1 288 113	50%	6 446 550
Elevage de caprin (11 têtes)	11 têtes	44 342	269 342,9	38%	21 351 183,5
Elevage d'ovin (11 têtes)	11 têtes	96 194	278 996,7	45%	33 789 403,1
Pêche artisanale (1 pirogue motorisée)	Entreprise	176 500	1 246 300	56%	6 407 810
Production de miel	4 ruches	0	252 500	40%	827 041
Traitement et conditionnement de miel	Groupement	0	5 244 250	47%	28 047 277
Ventre d'intrants agricoles / vétérinaires	Entreprise	0	1 257 000	45%	5 387 966
Transport rural de proximité	microentreprise	0	237 000	28%	813 434

### Analyse économique

207. Une analyse économique a été effectuée sur la base de: (i) une durée de 20 ans, représentant la durée la plus longue du cycle de vie des ouvrages des aménagements des mangroves; (ii) le prix de riz net importé et vendu dans la zone du projet a été considéré comme le coût économique; (iii)

l'équivalent 1\$US en F CFA a été considéré comme coût économique de la main-d'œuvre salariée, soit coût d'opportunité du travail dans la zone; (iv) des prix financiers des productions maraîchères, animales et autres (miel, produits de la pêche artisanale) équivalent aux prix économiques, étant donné la faiblesse des échanges de ces produits avec le monde; (v) 100% des bénéfices quantifiables générés par les bénéficiaires directs (exploitants des superficies aménagées/réhabilitées, des unités d'activités complémentaires promues); et (vi) 100% du coût du projet hors subventions dans le cadre du FIDL et subvention pour réhabilitation des aménagements hydro-agricoles et 100% coût des travaux de parcellaires et casiers qui seront réalisés par les bénéficiaires est par ailleurs déjà pris en compte dans les coûts des modèles. Le projet n'interviendra que sur les gros ouvrages dont les coûts n'ont pas été intégrés dans les modèles de fermes-type.

208. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) de base du Projet s'établit à 18,0%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 8,4 millions US\$. Elle est basée sur un taux d'actualisation de 10 pour cent, considéré comme le coût d'opportunité à long terme du capital.

209. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10%, 20% et de 50% des coûts du projet montre des taux de rentabilité de 17,0%, 16,1% et 13,8% respectivement, ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque d'augmentation des coûts des initiatives économiques soutenues au titre de diversification agricole. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 7,7 millions de \$US, 703 millions de \$US, 6,3 millions de \$US. L'analyse de sensibilité fondée sur des diminutions de 10%, 20%, 30% et 50% des marges brutes dues au projet indique des taux de rentabilité économique respectivement de 16,9%, 15,6%, 14,3% et 10,9%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 6,9 millions de \$US, 5,3 millions de \$US, 3,8 millions de \$US et 0,7 million de \$US. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de deux ans, le TRIE se situerait respectivement à 15,6% et 13,5%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de retard dans la génération des bénéfices se situeraient respectivement à 5,5 millions de \$US et 3,2 millions de \$US.

210. Ce niveau des TRIE confirme la solidité des effets et impacts économiques positifs du projet sur la zone d'intervention face au risque de hausse des coûts, de baisse de la marge brute des activités conduites ou / et de retard dans la génération des avantages.

211. Globalement, le TRIE reste satisfaisant. Ces taux et cette stabilité s'expliqueraient par une productivité accrue des activités ciblées, grâce à l'amélioration des techniques et des technologies, résultant de l'accès facilité aux services non financiers et à la subvention dans le cadre du FIDL. Toutefois, pour les modèles ciblés, les avantages économiques sont moins sensibles à une augmentation du coût qui ne se produit qu'au début d'un cycle qu'à la baisse des marges brutes pouvant résulter soit de la baisse de rendement, soit de la baisse des prix soit encore de la baisse de deux variables à la fois. Le projet devra donc tout mettre en œuvre pour faciliter l'adoption rapide des technologies et techniques diffusées de façon à limiter l'évolution négative de ceux paramètres.

212. **Autosuffisance en riz.** Selon E Penot op cit, les populations de la zone d'intervention ont besoins de 350 kg de paddy par personne et par an pour leur consommation et les actions sociales. Actuellement pour les exploitations agricoles établies sur 1 ha de mangrove ou 1 ha de bas-fonds ces besoins ne sont couverts qu'à 88% et 91% respectivement. Avec le projet, ces exploitations couvriraient leurs besoins respectivement à 182% et 207%. Elles réaliseraient donc des excédents correspondant à 1 484 kg et 1 987 kg de paddy respectivement. La vente de ces excédents au prix de 150 FCFA le kg, leur apporterait respectivement 222 630 F CFA et 290 505 F CFA.

## D. Durabilité

213. La durabilité des activités du PADES est assurée, étant donné que les éléments suivants ont été intégrés dans le montage du Projet:

- (i) *La stratégie de concentration autour des sites d'aménagements hydro-agricoles:* outre le fait que cette approche évite le saupoudrage des appuis du projet, elle vise à créer des pôles de croissance durable centrés autour des activités agricoles.

- (ii) *Les Comités de Développement Intégré des Tabancas (CDIT): l'implication de la population dans la prise de décision concernant le ciblage des sites et des bénéficiaires ainsi que du type de microprojets à financer assurent une plus grande appropriation des acquis du projet.*
- (iii) *Le renforcement des capacités des OP.*
- (iv) *Le partenariat et renforcement des capacités des ONG et des services étatiques.*
- (v) Le suivi de la durabilité des investissements à travers la mise en place des comités de gestion au sein des organisations d'usagers, et la recherche de synergie et d'harmonisation avec les autres projets intervenant dans la même zone; de plus, le PADES s'appuiera principalement sur les acteurs et opérateurs locaux, publics ou privés, qui réaliseront les activités d'appui, d'animation et de formation dans le cadre de contrats de prestations de services fixant des obligations de résultats (contrat-objectifs) et évalués par les bénéficiaires. Il renforcera leurs compétences respectives dans ce sens.



## Appendice 1: Antécédents du pays et contexte rural

### Contexte national et développement rural

1. La Guinée-Bissau est un État fragile caractérisé par une instabilité politique chronique due à la prépondérance des militaires sur le pouvoir civil. Les conflits armés en 1998 et 1999 et les coups d'état répétés ont causé des dommages considérables aux structures sociales et économiques, et ont creusé le niveau de pauvreté déjà endémique. L'économie de la Guinée-Bissau se structure essentiellement autour de l'agriculture (environ 57% du PIB) qui occupe entre 75 et 80% de la population active. Le secteur agricole est dominé par une production vivrière de riz destinée au marché local et la noix de cajou, la principale source d'exportation et de revenus du pays (environ 100 M\$ par an). La noix de cajou, faiblement mise en valeur, représente 95% des exportations du pays et 17% des recettes de l'Etat. Le pays est le deuxième importateur net de produits alimentaires par habitant dans la Zone franc (dont la Guinée-Bissau est membre depuis 1997) après le Sénégal.
2. Avec un produit intérieur brut par habitant de 494,31 USD, la Guinée-Bissau fait aussi partie des pays les plus pauvres au monde avec un indice du développement humain de 0.366 (**PNUD** 2013) qui le classe au rang de 176ème sur 186 pays<sup>20</sup>. Entre 2000 et 2010, le pays a enregistré un taux de croissance annuelle moyenne de l'IDH de 0,9%, très en deçà de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne (2,1%) et celle des pays à très faible IDH (1,68%).
3. Les résultats de l'enquête ILAPII 2010 indiquent que la pauvreté et l'extrême pauvreté se sont aggravées passant respectivement de 64,7% et 20,8% en 2002 à 69,3% et 33% en 2010. Cette pauvreté de masse ne peut être jugulée par les niveaux de croissance économique (5,3% en 2010, 1,5% en 2012, 0,3% en 2013<sup>21</sup>) des dernières années dont les tendances traduisent les soubresauts politiques du pays et la performance des exportations de noix de cajou. En effet, compte-tenu des faiblesses structurelles de l'économie<sup>22</sup> et dans un contexte politique instable, la croissance a été relativement faible depuis le début des années 2000, avec une moyenne d'à peine 1% (avec un « pic » à 3,5% en 2005 et un point bas à -7,1% en 2002), bien en deçà de la moyenne **UEMOA** (**DENARP II**, 2011).
4. L'année 2012 a été marquée par le coup d'état d'avril et une baisse de l'activité économique: décélération de l'activité dans le secondaire et le tertiaire, découragement des investisseurs par la crise politique, médiocrité de la campagne de la noix de cajou (baisse de 35% du prix de référence mondial combinés à une mauvaise récolte). Le ralentissement généralisé de l'économie, en 2012, s'est traduit négativement sur la balance des paiements (déficit de 7,7% du PIB) et sur les finances publiques (déficit budgétaire global de 2,2% contre un excédent de 0,4% en 2011) (Note AFD, 2014).

### Le secteur agricole

#### *Production agricole*

5. Le secteur agricole est le pilier de l'économie de la Guinée-Bissau, il emploie 80% de la population et représente 67% du PIB (**UEMOA, BCEAO**, 2005). Le pays est doté d'abondantes ressources naturelles, avec des terres de qualité et une bonne pluviométrie (1 500-1 877 mm en moyenne sur 112 jours) qui permet tous types de cultures. Il est aussi riche en ressources minérales, avec une biodiversité variée, des ressources halieutiques abondantes et un potentiel touristique qui peuvent constituer de bonnes sources de revenus. Malheureusement ces potentialités sont largement sous-exploitées, maintenant l'agriculture à un niveau de subsistance. Le succès de la production de l'anacarde a conduit les agriculteurs à abandonner progressivement les autres formes de culture, sauf pour leur subsistance.

---

<sup>20</sup> Rapport sur le développement humain 2013 PNUD

<sup>21</sup> Données de la Banque Centrale, les prévisions de croissance sont de 2.7% et 4% en 2014 et 2015

<sup>22</sup> La situation économique est très dégradée et reste fortement pénalisée par l'état très délabré des infrastructures, notamment dans le secteur énergétique

6. Le secteur agricole pourrait être l'un des leviers de l'accélération de la croissance de la Guinée-Bissau et un régulateur de l'incidence de la pauvreté si les contraintes auxquelles le secteur fait face sont levées. L'agriculture joue un rôle encore plus important dans les comptes extérieurs du pays, car il pourvoie plus de 90% des recettes d'exportation. Ainsi, dans une perspective de réhabilitation et de relance de l'économie rurale à court terme, la dynamisation du secteur agricole constitue un enjeu majeur pour la Guinée-Bissau.

7. Toutefois, le secteur souffre d'insuffisances structurelles qui nuisent à la valorisation de ces atouts: (i) la faiblesse des politiques sectorielles, (ii) le faible accès aux facteurs de production, notamment pour les femmes, (iii) l'état embryonnaire de la recherche et de la vulgarisation agricole, (iv) la non maîtrise de l'eau, (v) l'inaccessibilité des marchés d'écoulement du fait de l'état très dégradé ou l'inexistence des infrastructures (pistes rurales), (vi) le non accès au crédit, (vii) les difficultés d'accès à la terre, notamment pour les femmes et les jeunes, (viii) la faible transformation des produits agricoles qui ne permet de retenir une part significative de la valeur ajoutée.

8. L'agriculture est portée par: (i) des petits producteurs des villages (tabancas) estimés à près de 120 000 exploitants qui constituent l'essentiel de la population rurale et réalisent 90% de la production et (ii) les producteurs modernes appelés « ponteiros » (2 200 concessions dont 1 200 réellement installées), généralement des exploitants agricoles modernes disposant de concessions foncières importantes (de taille moyenne de 136 ha, variant de 20 à 2 500 ha) fournies par l'État, couvrant 27% des terres labourables (soit 9% de la superficie totale du pays) et occupant les meilleures terres agricoles du pays.

9. Les femmes jouent un rôle de premier plan dans les systèmes agricoles même si elles subissent les insuffisances structurelles du secteur agricole avec plus d'acuité que les hommes. En effet, du fait de leur faible niveau d'éducation et d'alphabétisation, et de certaines pesanteurs socio culturelles, les femmes qui représentent plus de 77% (Enquête ILAPII/2010) du secteur de l'informel et de l'agriculture de subsistance ont les taux de rentabilité économique les plus faibles (BAD, 2011). Malgré leur faible accès aux facteurs de production, les femmes s'occupent de pans entiers de certaines filières agricoles (horticulture, anacarde, riz de bas-fonds, cueillette etc.) ce qui contribue de façon évidente à l'amélioration du niveau de vie des familles et du PIB.

10. **La culture du riz**, elle est prédominante dans les cultures vivrières et a une grande importance pour la sécurité alimentaire du pays. Les potentialités d'accroissement des rendements sont importantes et permettraient de multiplier par quatre en ce qui concerne le riz pluvial (de 600 kg/ha à 2,5 t./ha). Les difficultés de gestion de l'eau sont accentuées par le morcellement des parcelles qui nécessairement devraient favoriser des efforts communautaires pour sa gestion. Les obstacles au développement de la filière du riz sont liés, entre autres, à l'enclavement des zones de production, l'insuffisance de l'entretien des ouvrages hydrauliques traditionnels, l'exode rural des jeunes, le manque de semences améliorées, l'acidification et la salinisation des sols.

11. **L'anacarde**, elle constitue le principal produit d'exportation du pays. Le développement de son marché d'exportation constitue une réussite populaire touchant largement le monde rural. Les exportations de noix de cajou avec à peine 1 200 tonnes en 1970 ont connu un bond prodigieux en atteignant environ 100 000 tonnes en 2005, 135 700 en 2009 et 122 300 en 2010. Toutefois seuls près de 4% de la production est transformée au niveau national, le reste est exporté sous forme de noix brute. L'anacarde, occupant 47% des superficies cultivées et impliquant 80% des populations rurales dans les activités agricoles, est un secteur stratégique de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Le potentiel d'augmentation de la production est réel compte tenu de la jeunesse de certaines plantations et le niveau de compétitif de rendements (500-600 kg/ha), rendement comparable aux pays concurrents comme le Brésil, l'Inde la Côte d'Ivoire et le Vietnam. La transformation de la noix de cajou est facteur influent sur la pauvreté.

12. **L'élevage**, avec son cheptel de 1,3 millions têtes de bétail, le sous-secteur de l'élevage de la Guinée-Bissau ne joue pas encore son rôle dans la diversification de l'économie, l'amélioration des recettes d'exportation et la réduction de la pauvreté. Le sous-secteur de l'élevage est très peu

développé et très peu diversifié (valorisation de ses produits). Le pays est un importateur net de viande et son lait (ses dérivés). Les principales contraintes du sous-secteur sont la faible qualité génétique des races, les maladies animales et les conditions d'alimentation ainsi que le manque d'installations de traitement de base.

13. **La pêche**, la Guinée-Bissau offre des bonnes conditions naturelles pour le développement des ressources halieutiques bien qu'elle n'a pas une grande tradition de pêche comme le Sénégal et la Guinée Conakry. Même dans les zones telles que l'archipel des Bijagos, les populations locales sont généralement, avant tout, agriculteurs et la pêche ne constitue qu'une seconde activité. Le potentiel de la pêche est insuffisamment valorisé (seulement 2% des exportations). Le potentiel de production de poissons générés par les eaux marines est estimé à 1,3 millions de tonnes de poisson avec des captures moyennes annuelles des produits de la pêche de près de 200 000 tonnes (**FAO**, 2012). La pêche est pratiquée par les étrangers sous diverses formes (artisanale et industrielle) posant un sérieux problème de contrôle des côtes pour le gouvernement. Les retombées économiques et financières de la pêche sont encore faibles.

### ***Les politiques en cours***

14. Malgré un contexte socio politique très perturbé, la Guinée-Bissau a défini des cadres et des politiques devant servir de cadres de références dans les interventions publiques et privées.

15. **DENARP II**, au cours de l'année 2010, le Gouvernement a élaboré le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (**DENARP II**) qui a été validé en juillet 2011. Les priorités nationales et les choix stratégiques déclinés dans cette stratégie de réduction de la pauvreté ont été guidés par les conclusions de l'étude prospective intitulée « DijuTen », qui définit les priorités du pays jusqu'en 2025, et les leçons apprises de la mise en œuvre du **DENARP I** (2006-2010) (UNDAF, 2013-2017). L'objectif principal de la **DENARP**, élaboré avec l'appui des partenaires au développement est de « réduire de façon significative la pauvreté dans ses multiples dimensions en créant plus d'opportunités de revenus, d'emplois et en améliorant l'accès aux services publics de base de qualité dans un Etat de Droit renforcé ».

16. Le **DENARP II** qui est le document de référence pour la réduction de la pauvreté et articulé en quatre piliers, exprime clairement: (i) son engagement à renforcer l'Etat de Droit et les institutions républicaines, (ii) assurer un environnement macroéconomique stable et incitatif, (iii) promouvoir le développement économique durable et (iv) relever le niveau de développement du capital humain. Les principales priorités du pilier promotion du développement économique sont:

- (i) l'appui et l'accompagnement pour le développement des filières porteuses dans le secteur agricole, de la pêche et de l'élevage ainsi que le tourisme;
- (ii) l'accélération de la mise en place des infrastructures économiques de base, notamment énergétiques (extension des infrastructures de production et de distribution) et de transport (routier, maritime, fluvial et aérien) dans le cadre de nouvelles politiques sectorielles et de réformes institutionnelles et en conformité avec les exigences environnementales et notamment celles liées au changement climatique;
- (iii) la promotion de l'emploi, particulièrement chez les jeunes, dans le cadre d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle et un plan d'actions pluriannuelles et ciblées;
- (iv) la mise en place des capacités institutionnelles, techniques et financières qui permettront à la Guinée-Bissau de prendre des mesures rapides pour faire face aux catastrophes climatiques qui peuvent entraver l'atteinte des objectifs de développement (inondations, sécheresses, dégradation des terres).

17. **La Politique Agricole.** La Politique Agricole est portée par le programme national d'investissement du secteur agricole (PNIA 2013), qui suit les orientations du PDDAA ainsi que celles du **NEPAD**, a pour but d'accélérer la croissance agricole, de réduire la pauvreté et de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le programme qui s'inscrit dans une perspective de long terme

est divisé en trois phases successives de cinq ans chacune dont les objectifs intermédiaires sont les suivants:

18. PHASE 1 (2012-2017), cette phase est caractérisée par la création ou la réhabilitation de structures et d'infrastructures d'appui à la production. Un plan général d'aménagements hydro-agricoles, d'intensification et de diversification de la production, ainsi que des programmes de soutien aux producteurs en facteurs de production, de formation, d'encadrement de structuration du monde rural et de renforcement de ses organisations devront être mis en œuvre. Pendant la période 2012-2017, le PNIA s'attaquera donc en priorité à résoudre les problèmes d'équipement des producteurs et du monde rural, de transformation, de stockage, de conservation et de désenclavement des principaux pôles de production, en particulier en matière de production vivrière (qui apparaît comme la branche de l'agriculture qui contribuerait le plus à la croissance du PIB agricole avec une forte contribution à la réduction de la pauvreté). Il sera indispensable simultanément d'assurer le renforcement institutionnel du MADR et des mécanismes de coordination sectorielle, de façon à pouvoir garantir un pilotage efficient des efforts développés dans le cadre du PNIA. Il est attendu de cette phase, une agriculture plus productive et plus compétitive, diversifiée et capable de dégager le surplus commercialisable. A la fin de cette phase, le déficit céréalier, surtout en riz, devra être réduit d'au moins 50%.

19. PHASE 2 (2017-2022), durant cette phase les priorités seront consacrées au renforcement et à la consolidation des initiatives et des investissements privés, au développement de coopératives et à la consolidation des Organisations Paysannes et des Institutions de Microfinances. Dans cette phase, les conditions seront créées pour dynamiser l'économie rurale en soutenant la mise en place de mécanismes interprofessionnels de gestion des filières, pour combattre effectivement la pauvreté et l'insécurité alimentaire. A la fin de cette phase, la Guinée-Bissau devrait atteindre sa souveraineté alimentaire en termes de riz, en tant que produit alimentaire de base de sa population.

20. PHASE 3 (2022-2027), ce sera une phase axée sur le renforcement et la consolidation de l'intégration dans les échanges régionaux, sous régionaux et internationaux, qui devra viser la conquête de nouveaux marchés et la fluidification des échanges. A la fin de cette phase, les sources de revenus des paysans seront diversifiées grâce au développement de la commercialisation, l'épargne rurale aura sensiblement augmenté et les institutions de microfinance seront fonctionnelles. A la fin de cette phase, on devrait voir développer les flux d'exportation des produits alimentaires (dont le riz) pour approvisionner certains marchés régionaux déficitaires (urbains en particulier).

21. Les Objectifs généraux du Gouvernement en matière de politique agricole, exprimés dans le cadre de la **LPDA**, sont les suivants: (i) garantir la sécurité alimentaire; (ii) augmenter et diversifier les exploitations agricoles; (iii) assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastorales; (iv) améliorer le cadre de vie des populations rurales.

22. Ces objectifs visent la croissance de l'économie agricole et le développement humain. Ils s'inscrivent dans le cadre de la politique de désengagement progressif de l'État des secteurs productifs en faveur du secteur privé et d'une plus grande responsabilisation et participation des populations rurales dans les actions de développement.

23. Ces quatre objectifs impliquent: (i) la croissance de la production alimentaire per capita, (ii) le renforcement de la disponibilité des produits alimentaires (marchés, stockage...), (iii) l'amélioration des revenus des populations et de l'accès financier aux produits alimentaires, (iv) la préservation du capital national de ressources naturelles (forêts, sols, eau, pêche) par un niveau approprié d'exploitation.

24. Le choix des investissements publics, dans le cadre de la mise en œuvre de la **LPDA**, devra respecter les critères suivants: (i) avoir des objectifs conformes à la **LPDA** et qui seront clairement exprimés et quantifiés, (ii) privilégier les projets financés par des dons, (iii) respecter au niveau des modalités d'exécution le principe du partage des responsabilités entre l'État et les autres opérateurs (groupements, ONG, associations, organismes privés, etc.) du projet et garantir leur participation effective à la mise en œuvre; (iv) avoir un taux minimum de rentabilité interne de 10 %.

25. **Les Stratégies Environnementales et Climatiques**, bien que le pays soit moins outillé que la plupart de ses voisins à faire face aux perturbations climatiques reléguant les questions environnementales et climatiques au second plan, un certain nombre de politiques et initiatives ont été prises, dont la création en 2004, de l'**Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP)**, et la mise sur pied d'une cellule d'évaluation de l'impact environnemental (**CAIA**). Un Secrétariat d'Etat à l'Environnement et au Développement Durable ainsi qu'une Direction Générale de l'Environnement ont été créés en 2009 au sein du Ministère de l'environnement.

26. Le pays a ratifié la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques ainsi que le protocole de Kyoto et les Conventions sur la Diversité Biologique et la Lutte Contre la Désertification. De même, la Guinée-Bissau est signataire du protocole de Carthagène sur la biosécurité et la biotechnologie de la Convention de Vienne qui porte sur la protection de la couche d'ozone (et du protocole de Montréal sur l'élimination des fluides frigorigènes), ainsi que de la Convention de RAMSAR sur la protection des zones humides. Une loi relative à l'évaluation de l'impact environnemental et une loi-cadre sur les aires protégées ont été adoptées, et la Guinée-Bissau a préparé son Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (**NAPA**).

27. Le **NAPA** a défini 14 projets prioritaires qui devraient contribuer à améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales par: (i) des capacités adaptatives renforcées, (ii) la réduction de la pression sur les ressources forestières et de la pêche et (iii) l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour la consommation humaine et animale.

28. Parmi ces projets, certains sont complémentaires du **PADES**, notamment:

- (i) le projet de Réhabilitation des Petits Périmètres de mangrove pour la riziculture dans Tombali, Quinara, Bafata et Oio;
- (ii) le projet de soutien à la production des animaux à cycle court;
- (iii) le projet de renforcement des capacités préventives de protection de la riziculture de mangrove contre les marées hautes;
- (iv) observatoire et le suivi et évaluation de la Mangrove.

29. **La Politique Foncière**, après l'indépendance nationale en 1974, le nouvel Etat a adopté la loi 4/75, portant nationalisation des terres en déterminant que le "sol" sur la totalité du territoire national (urbain, rural ou urbanisée) est entièrement intégrée dans le domaine public de l'Etat et, par conséquent, non susceptible d'être reconnu comme propriété particulière.

30. Une nouvelle loi a été adoptée en 1998 (Loi N° 5/98 du 23 avril 1998) qui modifie en profondeur la logique de l'appropriation de la terre en se fixant trois grands objectifs:

- (i) garantir la terre aux communautés locales;
- (ii) incorporer le régime coutumier de la terre dans le droit, ainsi que les institutions qui le représentent;
- (iii) encourager l'investissement dans la terre à travers la création d'une valeur marchande de la terre.

31. Ainsi, cette loi a consacré le droit d'usage coutumier de la terre avec quelques innovations. Un régime nouveau dit de "concession de la terre", qu'elle soit urbaine ou rurale permet de reconnaître un usage "perpétuel" (définitif ou temporaire). Une autre innovation de cette nouvelle loi consiste dans la création du mécanisme d'impôt qui vise entre autres, à augmenter l'efficacité de l'usage de la terre, décourager la constitution ou le maintien de grandes propriétés traditionnelles que l'usufruitier n'a pas la capacité de rentabiliser par l'investissement productif.

32. Cette loi prévoit, également la création de commissions foncières, afin de garantir sa mise en œuvre et d'assurer la coordination entre les différents niveaux d'intervention dans l'utilisation de la terre, ce qui fait intervenir la notion de gestion foncière.

33. En raison des difficultés de mise en œuvre, le Gouvernement a engagé une réforme foncière dont les conclusions attendent d'être adoptées sous forme de loi.

### **Les Infrastructures et Aménagements**

34. Le code des eaux approuvé par le gouvernement en 1992 établit le régime général pour la gestion, l'utilisation et la conservation des ressources en eau et en détermine le cadre institutionnel. Il reconnaît que l'eau est un bien public dont la mise en valeur et la gestion doivent être planifiées. Les droits d'utilisation sont accordés par l'État, compte tenu de la productivité de l'eau, du respect des droits préexistants et de la protection de l'environnement. L'État est chargé de la conservation et de la protection du milieu hydrique tant au plan qualitatif que quantitatif. Un droit coutumier des eaux est appliqué et respecté au niveau local par les populations rurales.

#### **Le cadre institutionnel**

35. **Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)** assurera la tutelle technique du **PADES**.

36. La Direction Générale de l'ingénierie et du développement rural (DGIDR), s'occupe des aménagements liés à l'utilisation et à la gestion de l'eau à usage agricole. La **DGIDR** s'acquitte de la mise en valeur hydro-agricole. Face aux différentes difficultés d'ordre économique et financier, le gouvernement a sollicité une assistance internationale lui permettant de créer et de renforcer la capacité d'intervention de la **DGIDR**.

37. Les principaux domaines d'intervention consistent en la construction de barrages anti-sel et de micro-barrages de rétention des eaux pluviales pour la production de riz. Il est important de souligner que la **DGIDR** est le seul service ayant les attributions et compétences nécessaires pour réaliser des études, planifier, concevoir et exécuter des projets.

38. La **DGIDR** est représenté au niveau des huit régions du pays par des services régionaux du génie rural faisant partie de la Direction Régionale d'Agriculture.

39. Dans le but d'harmoniser le fonctionnement entre les différents secteurs concernés par l'eau et pour définir les grandes orientations en matière de politiques de l'eau, ont été créés le Conseil interministériel des eaux (CIMA) et le Comité technique des eaux.

40. L'Institut National de Recherche Agricole (Instituto Nacional da Pesquisa Agraria - INPA) a été créé par le décret en 1993 en remplacement du Département pour la recherche Agricole (DEPA) crée lui-même en 1975. L'INPA est doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière. Il dispose de son propre patrimoine et est placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural.

41. L'INPA a pour objectif, majeur de coordonner la recherche agricole et d'appuyer le développement agricole et agro-industriel de la Guinée-Bissau. Son mandat général est de participer à l'élaboration de la politique national de la recherche agricole et de coordonner toutes les activités de recherche agricoles du pays, menées par le secteur public et le secteur privé. Ses principaux domaines d'intervention sont: (i) la recherche agronomique; (ii) la production de matériel végétal et animal; (iii) la diffusion des nouvelles technologies; (iv) la formation dans le domaine agricole; (v) la diffusion de l'information technique et scientifique; (vi) la prestation de service (études etc.).

42. L'INPA dispose de quatre centres de recherche: (i) le Centre de recherche de Contuboel spécialisé dans la riziculture pluvial, la riziculture irriguée, les céréales sèches, la fertilisation et les légumineuses. Ce Centre est situé à l'Est du Pays Région de Bafata à 181 km de Bissau. Il a été créé en 1977; (ii) le Centre de recherche de Caboxanque spécialisé dans la riziculture de mangrove. Il est localisé au Sud du Pays, Région de Tombali, à 277 km de Bissau. Ce centre a été créé en 1977; (iii) le Centre de recherche de Coli Spécialisé dans l'arboriculture fruitière et le maraîchage. Il est situé au Sud du Pays dans la Région de Tombali à 216 km de Bissau. Ce centre a été créé en 1987; et (iv) le Centre de recherche de Bissorã spécialisé dans la production et la santé animale localisé au Nord du Pays, Région de Oio, à 75 km de Bissau. Il a été créé en 1927 et a été intégré au DEPA en 1992.

43. **La Direction des Services des Forêts (DSF)** appartenant au département de la Direction Générale des Forêts et Faune, jouera un rôle essentiel dans l'activité liée aux aménagements des

bassins versants. Dans le cadre de son programme quadriennal (2015-2019) et annuel 2014/2015, l'état par son département appuiera les communautés villageoises, des ONG, des privés pour la production et fourniture des essences forestières et fruitières. La DSF se chargera de mettre à disposition des communautés organisées autour des périmètres (AU) les espèces fruitières nécessaires à la plantation des aires identifiées des bassins versants. Le PADES appuiera les travaux de plantation réalisés en HIMO par les bénéficiaires. La DSF devra en outre assurer le suivi en étroite collaboration avec les AU et un comité chargé des zones ainsi aménagées (aires protégées).

**44. La CAIA (Célula de Avaliação de Impacte Ambiental ou Cellule de l'Etude d'Impact Environnemental)** est responsable de la mise en œuvre de la politique d'évaluation environnementale en Guinée-Bissau, la fourniture d'intrants techniques au gouvernement pour améliorer la planification et la prise de décision pour le développement durable. La CAIA est une institution sous la surveillance du Secrétariat d'Etat à l'Environnement qui a vu le jour dans le cadre de la gestion de projet de la biodiversité et des zones côtières de la Guinée-Bissau (PGBZC-GB) en 2000.

#### **L'organisation territoriale**

45. Le **PADES** se met en place dans un contexte où la décentralisation en Guinée-Bissau, qui aurait facilité la mise à l'échelle des succès du PDRRC, n'est pas encore effective. Les projets de textes sont élaborés depuis 1996<sup>23</sup>. Les contours du territoire municipal ne sont pas clairement définis. La loi sur les municipalités devait d'être révisée et des élections municipales qui devaient se tenir avant décembre 2002 ne le sont toujours pas.

46. Le découpage administratif du territoire permet de distinguer quatre niveaux de déconcentration:

- (i) *la région*,
- (ii) *le secteur*,
- (iii) *la section (au niveau de laquelle l'Etat n'est pas représenté)*,
- (iv) *le regulado*.

47. La réflexion reste entière quant au choix entre quatre niveaux de territorialité pour définir les différents niveaux de collectivités décentralisées.

Niveau	Déconcentration	Décentralisation
Région	Président du comité d'Etat	
Secteur	Administrateur de secteur	Aucun niveau de collectivité n'est encore défini
Section	(pas de représentant)	
Regulado	Régulo	

48. Le découpage en regulados, hérité de la colonisation, permet à l'Etat de s'appuyer sur la chefferie traditionnelle. Les régulos (chefs de canton), intermédiaires entre le colonisateur et les populations, assuraient en ce moment la collecte des impôts (dont ils percevaient un pourcentage) et nommaient les chefs des villages dépendant de leurs territoires. Au lendemain de l'indépendance, les régulos sont tombés en disgrâce, avant d'être réhabilités en 1992. Actuellement, les régulos jouent le rôle d'intermédiaires entre l'Etat et les chefs des villages relevant de leurs territoires. Leurs charges sont honorifiques, bien qu'ils jouissent d'une réelle reconnaissance sociale.

49. Le regulado regroupe généralement entre 20 et 60 villages. Il forme le niveau de déconcentration le plus bas de l'administration territoriale et pourrait constituer, en l'absence de délimitation des collectivités locales par les pouvoirs centraux, un territoire suffisamment homogène pour que des synergies et des dynamiques inter-villageoises puissent se développer de façon efficace.

<sup>23</sup> Notamment: loi créant les municipalités, en 1996; loi sur l'organisation administrative et politique du territoire, en 1996; loi sur la tutelle administrative, les prérogatives de l'Etat et les compétences des maires, en 1997

50. Il est prévu que dans la phase séparant les deux missions de conception, le point précis sur les régulados et les villages qui les constituent soit établi dans les différents secteurs couverts par le nouveau projet.

## Annexe 1: Analyse des Parties Prenantes

Tableau A1: Matrice d'analyse des parties prenantes du PADES

<b>Parties prenantes (acteurs clés)</b>	<b>Objectifs poursuivis ou intérêts au projet</b>	<b>Pouvoir / capacité (forces et faiblesses principales)</b>	<b>Position relationnelle en regard du projet</b>
<b>1 Ministère Agriculture</b>	Mise en œuvre de la DENARP II, et du PNIA dans le but de contribuer à la réduction de la pauvreté	Proposition de projets de décrets pour une amélioration de l'environnement du projet	Présidence du CP, suivi et contrôle des activités techniques du projet
<b>2 Ministère de l'Élevage</b>	Mise en œuvre de la DENARP II, et du PNIA dans le but de contribuer à la réduction de la pauvreté	Proposition de projets de décrets pour une amélioration de l'environnement du projet	Membre du Comité de Pilotage, suivi et contrôle des activités techniques du projet
<b>3 Autres bailleurs</b>	Contribution à la lutte contre la pauvreté, renforcement de la coopération avec l'Etat de Guinée-Bissau	Information sur les acquis et expériences acquises au sein d'autres projets similaires	Supervision et contrôle du projet
<b>4 FIDA</b>	Contribution à la lutte contre la pauvreté, renforcement de la coopération avec l'Etat de Guinée-Bissau	Information sur les acquis et expériences acquises au sein d'autres projets similaires	Bailleur de fonds principal Supervision, contrôle et suivi-évaluation du projet (SYGRI)
<b>5 Comité de Pilotage</b>	Pilotage de la mise en œuvre du projet	Définition des orientations stratégiques Appréciation de la performance globale du Projet	Adoption des projets de programmes de travail annuels et des bilans
<b>6 Equipe du Projet (Direction, Composantes, Antennes)</b>	Atteinte des objectifs assignés aux composantes et au projet avec efficacité et efficience	Pluridisciplinarité, esprit d'équipe	Coordination, planification et exécution des activités du projet
<b>7 Bénéficiaires (MPER, Ménages, O.P)</b>	Bénéficier des appuis et opportunités offertes par le projet	Participation et engagement, cofinancement des appuis, contribution	bénéficiaires des appuis, membre des cadres locaux de concertation
<b>8 Partenaires stratégiques</b>	Mise en œuvre de l'appui conseil, de l'appui aux OP, de la diffusion de l'information, de l'animation du dialogue au niveau des organisations des producteurs	Mission de service public Adéquation des missions et des ressources (humaines et financières)	Bénéficiaires de conventions
<b>9 Prestataires de Services</b>	Fourniture de biens et services, recrutés sur une base compétitive et liés au Programme par des contrats annuels de performance	Dimension Ressources financières Connaissance du milieu	Bénéficiaires de contrats



## Appendice 2: Pauvreté, ciblage et parité hommes-femmes

### 1. Pauvreté au niveau national

1. La Guinée-Bissau, marquée par une instabilité politique chronique depuis son indépendance en 1974, est un pays fragile tant sur le plan politique que sur le plan socio-économique. Avec un produit intérieur brut par habitant de 494,31 USD, la Guinée-Bissau fait partie des pays les plus pauvres au monde avec un indice du développement humain de 0,366 (PNUD 2013) qui le classe au rang de 176<sup>ème</sup> sur 186 pays<sup>24</sup>. Entre 2000 et 2010, le pays a enregistré un taux de croissance annuelle moyen de l'IDH de 0,9% alors que dans la même période, la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est de 2,1% et celui des pays à très faible IDH de 1,68%. Ce niveau de développement humain reste toujours faible et précaire car les turbulences politiques répétées depuis plusieurs décennies n'ont pas permis de créer les conditions optimales de mise en place de politiques publiques ambitieuses et durables.

2. Les résultats de l'enquête ILAPII 2010 indiquent que la pauvreté et l'extrême pauvreté se sont aggravées passant respectivement de 64,7% et 20,8% en 2002 à 69,3% et 33% en 2010. Cette pauvreté de masse ne peut être jugulée par les niveaux de croissance économique (5,3% en 2010, - 1,5% en 2012, 0,3% en 2013<sup>25</sup>) des dernières années dont les tendances traduisent les soubresauts politiques du pays et la faible performance des exportations de noix de cajou. Compte-tenu des faiblesses structurelles de l'économie dans un contexte politique instable, la croissance a été en fait relativement faible depuis le début des années 2000, avec une moyenne d'à peine 1% (avec un « pic » à 3,5% en 2005), bien en deçà de la moyenne UEMOA (DENARP II, 2011).

#### 1.1. Aggravation de l'extrême pauvreté

3. La pauvreté absolue touche deux personnes sur trois en Guinée-Bissau, tandis que la pauvreté extrême frappe une personne sur cinq. Au niveau spatial, la pauvreté est restée constante à Bissau (51%) alors qu'elle s'est aggravée dans les autres régions. Les régions les plus touchées en 2010 sont principalement Oio, Bafatá, Tombali, Quinara et Gabú. L'extrême pauvreté, quant à elle, touche surtout Oio, Cacheu, Bafatá, Tombali et Quinara.

4. Selon les données du recensement de la population de 2009, la pauvreté non monétaire touche 40% de la population Bissau guinéenne. Sur le plan spatial, la pauvreté non monétaire affecte 60,3% de la population rurale et 8,4% de la population urbaine. L'incidence de pauvreté la plus élevée est observée à Tombali avec 68,9% de la population touchée par la pauvreté non monétaire. Les cinq régions les plus touchées par la pauvreté non monétaire sont Oio (25,4% de la pauvreté nationale), Cacheu (16,2%), Gabú (13,9%), Bafatá (12,9%) et Tombali (10,9%), soit au total 79,3% de la pauvreté nationale.

5. L'espérance de vie est de 49,5 ans, le taux de mortalité infantile et juvénile infantile (- de 5 ans restent) forts à 103‰ et 161‰ (WPF, 2011). La pauvreté de masse a des effets directs sur la situation des enfants, notamment un faible taux de scolarisation avec plus de 45% d'enfants en âge de scolarisation qui n'ont pas accès à l'école par manque d'infrastructures et de professeurs qualifiés et motivés<sup>26</sup>.

6. De ce fait, la Guinée-Bissau n'atteindra aucun des OMD.

#### 1.2. Insécurité alimentaire et malnutrition: acuité en milieu rural

7. *Insécurité alimentaire*: en Guinée-Bissau, la situation de la sécurité alimentaire est très liée aux performances de la production et des exportations de la noix de cajou, principale source de revenus du pays (90% des recettes d'exportation et 17% du PIB). En 2012 - année du coup d'Etat -

<sup>24</sup> Rapport sur le développement humain 2013 PNUD

<sup>25</sup> Données de la Banque Centrale, les prévisions de croissance sont de 2,7% et 4% en 2014 et 2015

<sup>26</sup> La qualité de l'éducation demeure aussi une grave préoccupation étant donné qu'une forte proportion d'enseignants (60%) manque de formation

notamment, la variation des prix et la faiblesse des revenus encaissés par les agriculteurs pour la noix de cajou ont eu des effets négatifs sur la sécurité alimentaire dans le pays. Rien que dans la ville de Buba (région de Quinara), les prix de la noix de cajou ont baissé de 33% en juin 2012, pesant fortement sur la sécurité alimentaire des familles.

8. Selon les résultats d'une évaluation nationale de la sécurité alimentaire menée en Septembre 2013 par le PAM, la FAO, Plan International et leurs partenaires gouvernementaux, seulement 7% de la population de la Guinée-Bissau est en sécurité alimentaire, avec des niveaux particulièrement élevés de l'insécurité alimentaire dans les régions de Oio et Quinara. Le sondage indique également que plus de 93% de la population rurale est en situation d'insécurité alimentaire et nécessite une assistance immédiate. Le rapport estime que le niveau élevé de l'insécurité alimentaire à travers le pays est en partie attribuable à une baisse significative des prix des noix de cajou en 2013 par rapport à 2011-2012.

9. *Malnutrition:* la malnutrition est un défi majeur de santé publique en Guinée-Bissau, principalement attribuable à l'insécurité alimentaire, à des services de santé inadéquats (seulement 38% de la population ont accès aux services de santé), un accès très faible à l'eau potable (49%, MICS-2010) et à l'assainissement. A cela s'ajoutent des régimes d'alimentation non optimaux des nourrissons et des jeunes enfants et le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes. Selon une enquête nutritionnelle SMART 2012, la prévalence de la malnutrition aiguë globale est de 6,5% à l'échelle nationale, atteignant jusqu'à 9,8% dans certaines régions, tandis que la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans est de 26,5% à l'échelle nationale. La situation est critique dans cinq régions où les taux de retard de croissance supérieurs à la moyenne nationale: Oio (35,4%), Bafata (32,3 %), Gabu (30,3%), Tombali (26,9%) et Quinara (26,7%). (WFP, FAO, Plan, 2013; politique nationale de nutrition, 2010). La malnutrition touche environ 19% des enfants alors que 4% sont sévèrement sous-alimentés, selon le rapport MICS 2006 (Enquête par grappes à indicateur multiples)<sup>27</sup>.

10. La Guinée-Bissau a élaboré une politique nationale qui vise à l'horizon 2025 à: (i) Réduire de 30% le taux de petits poids à la naissance, (ii) Réduire de 40% le taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, (iii) Réduire à moins de 5% le taux de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, (iv) Réduire d'un tiers la prévalence du surpoids chez les femmes en âge de procréer, (v) Réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de 0 à 23 mois, (vi) Réduire de 50% la prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer, (vii) Eliminer les troubles dus à la carence en vitamine A et (viii) Eliminer les troubles de la carence en iodé.

### **1.3. Genre, jeunes, pauvreté et chômage en milieu rural**

11. Les femmes représentent plus de 52% de la population, dont plus de 60% vivent en milieu rural. Elles représentent 46% de la population active en général et en milieu rural elles constituent 67% de la main d'œuvre des exploitations familiales, tandis que le secteur informel est dominé par les femmes. Selon l'ILAP II en 2010 seulement 3,9% des femmes en activité travaillaient dans le secteur privé. 77,1% des femmes actives étaient occupées dans le secteur primaire et près de 23% dans le secteur tertiaire dont 12% dans le commerce et les services.

12. La croissance démographique reste forte avec un taux moyen de 2,5%. L'espérance de vie à la naissance se situe à 46,4 ans et l'indice synthétique de fécondité est de 6 enfants par femme. La Guinée-Bissau a ratifié tous les textes internationaux relatifs aux discriminations contre les femmes<sup>28</sup>. Elle dispose d'une Politique Nationale d'Egalité et d'Equité du Genre (PNIEG). La PNIEG est sous

<sup>27</sup> Données issues du site du PNUD Guinée-Bissau

<sup>28</sup> Il s'agit de: (i) 1979, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, devenu traité en 1981 avec le CEDAW comme cadre de contrôle de l'application du traité; (ii) la plateforme de Dakar (1994) sur laquelle s'est largement inspirée celle de Beijing (1995) qui assigne aux états l'adoption de mesures concrètes pour l'élimination de toutes les formes de discrimination basées sur le sexe; (iii) 2003 le protocole de Maputo assignant aux états d'allouer les ressources budgétaires nécessaires pour la réalisation effective des mesures législatives et institutionnelles pour la participation des femmes dans la vie politique et à tous les niveaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et programmes de développement à tous les niveaux de décision et sur des bases paritaires et de rendre compte sur les évolutions opérées

tendue par une volonté des différents gouvernements qui se sont succédé depuis le début des années 90 du siècle dernier, de donner plus de droits et de prérogatives aux femmes.

13. Plusieurs décisions ont été prises dans ce sens, dont parmi les plus marquantes: la création (i) du Ministère de la Promotion Féminine (1991) devenu Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine (1994), (ii) l’Institut de la Femme et de l’Enfant (IMC) en 2000, sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, de la Famille et de la Lutte Contre la Pauvreté. L’IMC a pour mandat la protection et la promotion des droits de la femme et de l’enfant, par l’amélioration de leur statut juridique et social. Pour cela il s’appuie sur des actions de clarification des textes et de sensibilisation afin de favoriser un environnement favorable à l’intégration de la perspective genre dans les politiques et programmes nationaux de développement. Ce mandat fait de l’IMC une structure opérationnelle chargée d’articuler les politiques pour assurer l’égalité du Genre. Il a en outre la capacité de développer des programmes de protection des droits de la femme.

14. En dépit des textes, les inégalités entre les sexes restent persistantes dans l'accès aux biens et aux ressources et les femmes sont toujours victimes de violences basées sur le genre et des mutilations génitales.

15. Au niveau de l'éducation, la Constitution de la République garantit la gratuité et l'obligation de l'Enseignement de base. Dans ce cadre, la Guinée-Bissau dispose d'un Plan National d'Action de l'Education Pour Tous, qui couvre la période de 15 ans (2000-2015). La Guinée a élaboré un plan national d'action visant la réduction à 50% du taux d'analphabétisme à l'horizon 2015. Selon le Rapport du Développement Humain en Guinée-Bissau de 2012, la parité dans l'éducation avec des ratios de 83 filles pour 100 garçons et de 44 filles pour 100 garçons respectivement dans les enseignements primaire et secondaire reste préoccupante. La disparité est aussi importante en matière d'alphanétisation avec 76,2% de femmes analphabètes contre 47,4% des hommes. En outre le taux d'achèvement de l'école élémentaire est de 15% plus important chez les garçons et 57% des filles redoublent contre 46% des garçons.

16. L'accès à la santé reste un problème lancinant et au niveau de la couverture des services de traitements obstétricaux d'urgence, 40% de la population vivent à une distance de 5km de la structure de santé la plus proche. En 2011, la Guinée-Bissau a accordé aux secteurs de la santé et de l'éducation 20,7% du budget national, contrairement à la recommandation internationale qui est de 40%.

17. Les femmes sont peu représentées dans les instances de décision: elles constituent 25% des effectifs de l'administration. Dans ce domaine des progrès notoires ont été effectués et en l'espace de 10 ans les effectifs des femmes dans la fonction publique ont été multipliés par presque 4, passant à 3 286 femmes en 2004/2005, contre 843 femmes 10 ans plus tôt. Les postes de responsabilité politiques occupés par des femmes sont quasi symboliques avec 11% de femmes membres du Parlement.

### **Une population jeune**

18. La population de la Guinée-Bissau est jeune voire très jeune avec 42,4% de la population qui ont moins de 15 ans et 50,1% de la population totale qui ont entre 15-35 ans. L'Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté de 2010 (ELP/ILAP II) a révélé que les pauvres en Guinée-Bissau sont surtout des jeunes de 15 à 35 ans: 80% de cette tranche d'âge sont pauvres. L'épanouissement de la jeunesse bissau-guinéenne se heurte à de nombreux obstacles, qu'il s'agisse des grossesses précoces et non désirées, de mariage précoce (27% des filles sont mariées avant 18 ans), de l'avortement, du VIH/Sida, du faible niveau d'instruction ou des possibilités d'emploi limitées incitant la jeunesse à rechercher d'autres alternatives par la migration. Les jeunes et les femmes sont davantage touchés par le chômage qui est un fait marquant de la situation de développement du pays. L'étroitesse du marché de l'emploi est liée à la faible création d'emplois par le secteur privé.

19. L'inefficacité du système de formation technique et professionnelle est aussi un obstacle à la création d'emplois dans le secteur privé. Il convient de signaler que l'esprit d'entreprise est peu

développé chez les jeunes même si l'on observe une variété d'initiatives économiques liées au commerce dans le secteur informel. En outre, le développement de l'entrepreneuriat se heurte aux difficultés d'accès au crédit et à l'absence de structures performantes d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs de Micro et Petites et Moyennes Entreprises (MPME) (UNDAF, 2013-2017).

20. Une politique nationale de la jeunesse est en cours d'élaboration avec l'accompagnement du PNUD. Elle devrait induire un plan d'actions permettant de mieux prendre en charge la question jeune. Il est cependant à craindre que le monde rural occupe une place drastiquement faible si on se réfère au diagnostic qui doit sous tendre son contenu. En effet le diagnostic est essentiellement centré sur les préoccupations des villes alors que le monde rural continue de concentrer la majorité des jeunes.

21. L'Etat a mis en place depuis juin 1994, une institution de promotion de la jeunesse jouissant d'une autonomie administrative et financière: l'Institut National de la Jeunesse (INJ). Il est sous la tutelle du membre du gouvernement responsable pour la jeunesse. L'INJ dispose d'un siège à Bissau et de délégations régionales. Ses attributions couvrent: (i) la coordination et l'exécution de la politique de la jeunesse; (ii) la promotion du volontariat des jeunes; (iii) la mise en œuvre de stratégies de mobilisation des jeunes, à travers des programmes et actions d'échange; (iv) l'organisation de la base de données sur les associations partenaires de la jeunesse; (v) la promotion d'initiatives et d'activités culturelles, sociales et économiques en faveur des jeunes. L'institut peut signer des accords et protocoles au niveau national et international, avec des entités publiques ou privées. L'INJ porte le processus d'élaboration de la politique Nationale de la jeunesse.

## **2. La stratégie de promotion des femmes et des jeunes du PADES**

22. La stratégie genre du PADES s'inscrit dans la logique du DENARP II et du PNIA. Elle vise la reconnaissance des femmes et des jeunes comme acteurs économiques de plein droit au même titre que les hommes, leur reconnaissance au sein des exploitations familiales et au sein des organisations professionnelles. Dans ce sens le PADES adoptera une stratégie d'appui inclusive et volontariste qui permet de mettre en œuvre tous les moyens pour promouvoir la position des femmes et des jeunes dans la production, dans la transformation, dans les services et dans la circulation des biens.

23. Le PADES portera ainsi une attention particulière à: (i) l'accès des jeunes et des femmes aux facteurs de production; (ii) l'amélioration substantielle des rendements sur les champs des femmes dans les bas-fonds et les périmètres maraîchers, espaces féminins par excellence; (iii) des appuis ciblés sur les jeunes détenteurs de parcelles dans les mangrove; (iv) le positionnement des jeunes et des femmes en tant qu'entrepreneurs ruraux particulièrement impliqués dans les métiers de services reliés aux aménagements et aux filières ciblées; (v) la participation effective des jeunes et des femmes dans les actions de renforcement des capacités des producteurs; (vi) la consolidation et le renforcement de la représentation des femmes, des jeunes dans les CDIT et dans les réseaux de CDIT.

24. La stratégie genre sera mise en œuvre dans l'ensemble des composantes et sous composantes et s'appuiera sur une double démarche:

- (i) d'appui aux différentes composantes pour une prise en charge efficace des questions de genre, et
- (ii) de filtre de l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre des activités du projet sur la base de la prise en charge des intérêts suivant les sexes, les statuts et âges des bénéficiaires ou groupes de bénéficiaires.

### 3. Ciblage

#### 3.1. Caractéristiques des régions d'intervention du projet

##### 3.1.1. Caractéristiques démographiques

25. Le PADES interviendra principalement dans deux régions: Quinara et Tombali, présentant les caractéristiques démographiques suivant selon le RGPH de 2009:

	Population	Total jeunes		Hommes			Femmes		
		Total	Jeunes	% pop totale	Total	Dont 15 à 34 ans	% Pop totale	Total	Dont 15 à 34 ans
Quinara	60 777	19 575	32%	29 854	31%	15%	30 923	33%	17%
Tombali	91 089	30 646	34%	44 099	32%	15%	46 990	35%	18%
Total	151 866	50 221	33%	73 953	32%	15%	77 913	34%	18%

26. Les jeunes de 15 à 34 ans représentent le tiers de la population totale alors que la moyenne nationale est de 50%. Cela révèle un important exode des jeunes vers les villes. Les jeunes hommes quittent plus souvent que les jeunes filles et représentent respectivement 15 et 18% de la population totale rurale de ces deux régions. Cette différence de trois points est liée: (i) au départ plus important des jeunes garçons pour des raisons scolaires, (ii) au sous-emploi des jeunes dans les zones rurales et (iii) au mariage plus précoce des filles.

27. Quinara et Tombali font partie des régions les plus pauvres de Guinée-Bissau avec une incidence de la pauvreté supérieure à 50%. Le DNARP II fait une typologie des régions de Guinée-Bissau suivant le niveau de pauvreté par rapport à la moyenne nationale qui est de 39,9%. Les régions de Tombali et Boloma/Bijagos font partie des trois régions les plus pauvres avec une incidence de la pauvreté supérieure à 60% tandis que la région de Quinara fait partie du deuxième groupe présentant une incidence comprise entre 50 et 60%.

##### 3.1.2. Caractéristiques socio-économiques et ethnoculturelles

28. Les ethnies dominantes dans la zone d'intervention du projet sont les Balantes, les Nalus, les Manjak, les Beafadas, les Peuls, les Bijagos et les Mandingues.

29. Les ethnies dominantes ainsi que leurs principales activités agricoles et non agricoles sont présentées ci-après.

Secteurs	Balante	Beafada	Bijagos	Manjack	Mancagne	Mandingues	Nalu	Peuls	Papel
Catiò	X					X		X	X
Tite	X	X		X				X	
Bedanda	X						X	X	X
Empada	X	X		X		X		X	X
Bolama	X		X	X	X			X	X

30. Les Balantes, les Peuls et les Papels sont présents sur les cinq secteurs. Cependant si les Balantes et les Peuls sont significativement importants, les Papels sont très minoritaires à marginaux dans les différents secteurs. Les Nalus plutôt dominants dans le secteur de Cacine résident dans les zones de contact entre ces secteurs et les autres. On les retrouve ainsi de façon très confinée dans la zone de contact entre Cacine et Empada.

31. La répartition des activités agricoles et extra-agricoles ainsi que la division du travail des principales ethnies de la ZIP (Tombali, Quinara, Bolama/Bijagos) sont détaillées en annexe 2 de ce document. Les différentes ethnies sont impliquées dans les activités rurales identifiées comme suit:

	Balante	Manjack	Nalu	Bijagos	Mancagne	Papel	Beafada	Mandingue	Peulhs
Riz de mangrove	X	X	X						
Riz de bas-fonds				X		X	X	X	X
Riz de plateaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Maraîchage		X	X	X	X	X	X	X	X
Bovins	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Caprins	X	X	X		X	X	X	X	X
Ovins		X	X		X	X	X	X	X
Porcins	X	X		X	X	X			
Volaille	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Arachide	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Céréales sèches	X	X	X	X	X	X	X	X	X

32. Les rôles et responsabilités des membres de l'exploitation sont fonctions de la position des membres de l'exploitation par rapport au contrôle des facteurs de production (terre, équipement agricole), de la production destinée à l'alimentation, de la constitution et du contrôle du bétail, de la participation à la définition des stratégies de production dans les exploitations agricoles et de la prise en charge des activités non agricoles. L'organisation socio-culturelle des différentes ethnies influence tous ces aspects et les nuances épousent en plus des ethnies les zones agro-écologiques. Il est dans ce sens difficile de généraliser; cependant certains aspects sont transversaux et concernent toutes les ethnies dans l'ensemble des zones agro-écologiques:

- Dans l'ensemble des ethnies de la zone cible, la femme n'a pas accès à la propriété foncière. Elle ne peut hériter de la terre, le droit d'usufruit que lui concède son conjoint, est automatiquement remis en cause à la mort de celui-ci, s'il n'y a pas d'héritiers mâles. Elle a cependant un droit de jouissance reconnu sur les bas-fonds qui se transmettent de mère en fille/belle fille.
- Pour les productions destinées à l'alimentation, chez toutes les ethnies et dans les cinq secteurs couverts par le PADES, les responsabilités suivant le sexe et le groupe d'âge, sont bien codifiées.
- L'approvisionnement, la constitution des réserves alimentaires, comme la définition des stratégies de production reviennent aux chefs d'exploitation. Tous les membres de l'exploitation participent à la production sur les champs destinés à couverture des besoins alimentaires de l'exploitation et la répartition des responsabilités varie suivant qu'il s'agit de champs situés dans les mangroves, les bas-fonds ou les plateaux.

33. D'autres aspects spécifiques à chaque ethnie ou à des groupes d'ethnies:

- Dans la zone ciblée par le projet, dans toutes les ethnies, sauf chez les Peulhs et les Mandingues. les ménages et les exploitations sont confondus. Dès que le cadet se marie, il acquiert son exploitation et définit lui-même ses stratégies de production.
- En dehors de l'agriculture et de l'élevage, la pêche constitue une activité économique secondaire dans quatre des cinq secteurs et dans le cinquième, Bolama, elle constitue l'activité économique principale.

### 3.2. Stratégie de ciblage

34. La stratégie de ciblage se fonde sur la prise en charge de trois niveaux d'enjeux: enjeu technique et économique, enjeu géographique, enjeux social.

35. **Ciblage technique et économique** concerne le choix technique des sites, les activités de production ciblées et les activités structurantes autour des aménagements et des infrastructures d'accès. Il se fera à partir de critères liés au profil des sites de mangroves, des sites de bas-fonds et des sites pour les jardins maraîchers. Ainsi pour les écosystèmes de mangroves et de bas-fonds, le choix des sites répondra à:(i) leur aptitude à la riziculture, et au maraîchage appréciée par la qualité physico-chimique des sols et de l'eau; (ii) la sécurité foncière et le contrôle des conflits; (iii) la capacité

*technique et la motivation des producteurs; (iv) une superficie significative justifiant les investissements envisagés; (v) une masse critique de bénéficiaires répondant au ciblage social.*

36. **Ciblage géographique.** Le PADES sera mis en œuvre dans des "zones de polarisation" prioritaires compte tenu: (i) de la *localisation des principaux sites de production identifiés pour les spéculations prioritaires du PADES (mangroves et bas-fonds pour le riz, bas-fonds pour le maraîchage) [voir ciblage technique et économique ci-dessus]*; (ii) du souci d'éviter le saupoudrage et la dispersion des interventions en référence aux leçons tirées des projets similaires; (iii) de la nécessité de s'inscrire dans la continuité du PRRDC en mettant à l'échelle ses acquis; et (iv) de la nécessité de créer les conditions pour l'émergence d'entreprises rurales dans la zone par des actions structurantes et stimulante de l'initiative économique: *sites aménagés, infrastructures routières pour l'accès aux zones de production et l'écoulement des produits, mécanisme de financement local, etc.*

37. La concentration des interventions dans des zones à fort potentiel de développement agricole permettra de favoriser l'émergence d'une masse critique d'OP et d'entreprises rurales viables capables de tirer vers le haut l'économie des régions de la zone d'intervention.

38. Sur cette base, le projet concentrera ses activités sur 4 secteurs de Quinara et Tombali: Empada et Tite dans la région de Quinara et Catio et Bedanda dans la région de Tombali - où se retrouvent la majorité des sites de mangroves et bas-fonds propices à la culture du riz et du maraîchage - et 1 secteur dans la région de Bolama/Bijagos, le secteur de Bolama, où il y a déjà eu des interventions dans le maraîchage dans le passé.

39. Dans ces 5 secteurs, le PADES interviendra de manière différenciée dans 3 strates définies autour de chaque site réhabilité pour la riziculture et/ou le maraîchage. Les interventions se concentreront d'abord autour des sites de production agricole avant de progresser vers les villages plus distants et ainsi couvrir de manière préférentielle les secteurs ciblés.

#### 40. **La Strate 1 (35 villages)**

- Elle comprendra les sites ciblés pour la réhabilitation des AHA, auxquels se rattachent les tronçons de pistes de desserte réhabilités par le projet, avec les villages situés dans les 5 km autour. Ces villages sont dénommés « villages polarisés »<sup>29</sup> par les sites aménagés et les pistes.
- Les villages polarisés feront l'objet des investissements suivants du projet: (i) la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles (mangroves, bas-fonds et jardins maraîchers) ainsi que la protection des bassins versants; (ii) l'accompagnement à la mise en production, l'organisation des producteurs à travers les AU et les OPB, la mise en place et l'équipement des CITEP. A ces activités prioritaires s'ajouteront l'accompagnement dans les activités de valorisation post-récolte du riz, l'élevage des espèces à cycle courts, ainsi que la commercialisation des différents produits.
- *Pour consolider les acquis du PRRDC, le PADES interviendra prioritairement dans les villages de la Strate 1 ayant bénéficié de l'accompagnement du PRRDC - et donc ayant déjà des CDIT fonctionnels - avant de s'étendre progressivement vers de nouveaux villages.*

#### 41. **La Strate 2 (15 villages)**

- Elle comprendra les villages se trouvant dans un rayon de 10 km autour de la 1ère Strate (au-delà de 5 jusqu'à 15 km). Ces villages ne sont pas usagers des sites réhabilités par le projet mais ils entretiennent des liens économiques et sociaux avec les villages de la Strate 1 (échanges commerciaux - marchés, transport -, cérémonies familiales ou rituels coutumiers, etc.).

<sup>29</sup> Les villages dits polarisés par les sites d'aménagements déjà identifiés par la mission de conception (mangroves de Tombali et Quinara) se trouvent dans un rayon d' 1 à 3 km des aménagements. Nous retenons un rayon de 5 km car il serait déraisonnable de penser que les producteurs marcheront plus de 5km pour aller cultiver leurs champs. (Voir Appendice 2: Ciblage pour la liste des villages polarisés par les sites de mangrove ciblés par le PADES)

- Dans la Strate 2, le projet accompagnera les activités de type complémentaires notamment: (i) l'élevage des espèces à cycle courts, ainsi que la (ii) commercialisation des différents produits.
- Il faut noter que bien que le PADES n'accompagnera pas les villages de la strate 2 dans les activités de production rizicole, certains de ces villages seront engagés dans la riziculture dans des sites voisins non-réhabilités par le projet. Ces villages seront donc à même de bénéficier des effets induits du projet notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des services techniques et des prestataires de services, l'amélioration des itinéraires techniques et ainsi que l'introduction de semences améliorées dans la ZIP.
- *De même que dans la Strate 1, pour la Strate 2, le PADES interviendra prioritairement dans les villages ayant bénéficié de l'accompagnement du PRRDC avant de s'étendre à de nouveaux villages.*

42. A ces deux strates s'ajoutera une troisième strate (**Strate 3**) qui comprendra les villages plus en périphérie (au-delà de 15 km des sites réhabilités). *Dans cette dernière strate, les interventions du projet seront marginales et se limiteront au renforcement des capacités des CDIT existants et un suivi léger des Microprojets financés par le PRRDC. Ce suivi sera réalisé par l'Expert Socio-économiste du projet avec l'appui éventuel des ONG partenaires œuvrant dans ces zones-là. Le PADES ne financera aucun nouveau microprojet dans la Strate 3.*

43. Dans les strates ainsi définies, la stratégie de concentration prévoit différents « paquets » d'interventions combinées susceptibles de sortir les ménages vulnérables durablement de la précarité alimentaire et nutritionnelle et du cercle vicieux de la pauvreté.

**Tableau A2: Paquets d'Interventions du PADES par Strates**

Activités du Projet	Paquet par strate		
	Strate 1	Strate 2	Strate 3
<b>Activités Prioritaires</b>			
Réhabilitation des aménagements hydro-agricoles + Protection des bassins versants par l'agroforesterie	X		
Réhabilitation des pistes rurale	X		
Appui à la mise en valeur et exploitation des sites (riziculture)	X		
Investissements structurants pour la transformation post-récolte et le stockage	X		
Maraîchage			
<b>Activités Complémentaires</b>			
Elevage des espèces à cycle court (petits ruminants, porcins et aviculture)	X	X	
Investissements pour la mise en marché des produits de l'élevage	X	X	
<b>Appuis Organisationnels et Renforcement des Capacités</b>			
Mise en place et/ou accompagnement des CDIT	X	X	X
Organisation et renforcement des capacités des OPB	X	X	
Organisation et renforcement des capacités des AU	X		
Organisation et renforcement des capacités des CITEP	X		

44. A ces Paquets d'intervention s'ajouteront les activités transversales de renforcement des capacités d'appui des ONG, des Prestataires et des Services Techniques Centraux et Déconcentrés (Travaux Publiques; Agriculture et Développement Rural).

45. Le projet stimulera en outre la création d'emplois en milieu rural à travers la promotion des travaux **HIMO** dans le débroussaillage de abords de pistes à réhabiliter, la réalisation et la sécurisation des aménagements et infrastructures connexes. Une priorité sera accordée aux jeunes et aux femmes dans la mise en œuvre des travaux **HIMO**.

46. Par ailleurs, il appuiera le suivi de la durabilité des investissements à travers la mise en place des comités de gestion au sein des organisations d'usagers, et la recherche de synergie et d'harmonisation avec les autres projets intervenant dans la même zone.

47. Le PADES ciblera les villages de la Strate 1 et 2 en fonction de leur taille, de la mobilisation et du dynamisme de la population et du potentiel pour le développement d'activités économiques en cohérence avec les priorités du PADES.

48. Le PRRDC était déjà intervenu dans 35 villages des 4 secteurs d'Empada et Tite dans la région de Quinara et Catio et Bedanda dans la région de Tombali (voir liste en Annexe). Le PADES interviendra dans 50 villages, incluant les 35 villages anciennement appuyés par le PRRDC et qui ont tous des CDIT fonctionnels, auxquels s'ajouteront 15 villages complémentaires (intégrant les villages de Bolama).

49. A titre d'illustration pour la notion de « villages polarisés » et « Strates de concentration », nous utiliserons les sites de mangroves retenus pour les AHA, qui sont déjà connus<sup>30</sup> et qui sont concentrés dans les quatre secteurs de Quinara et Tombali. Avec l'aide de la partie nationale, la mission de conception finale a pu répertorier les villages polarisés par ces sites et les tronçons de pistes de desserte avoisinants qui seront réhabilités par le projet. Il s'agit ainsi de:

- 28 villages polarisés par les mangroves.
- 16 villages situés le long des cinq pistes de desserte identifiées.

**Tableau A3: Villages polarisés par les mangroves ciblées par le PADES et population estimée**

Région	Secteur	Nombre de Village Total <b>Strate 1</b>	Villages Polarisés par		Villages avec CDIT	Population résidente		
			mangrove	Pistes		Total	Femmes	Homme
	<i>Sous-total Bedanda</i>	8	2	6	1	3 940	2 103	1 837
	<i>Sous-total Catio</i>	10	10	3	3	4 342	2 337	2 005
<b>Sous-total Tombali</b>		<b>18</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>8282</b>	<b>4 440</b>	<b>3 842</b>
	<i>Sous-total Empada</i>	16	15	1	3	4 521	2 281	2 240
	<i>Sous-total Tite</i>	5	1	4		2 271	1 124	1 147
<b>Sous-total Quinara</b>		<b>21</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>6 792</b>	<b>3 405</b>	<b>3 387</b>
<b>TOTAL</b>		<b>39</b>	<b>28</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>15 074</b>	<b>7 845</b>	<b>7 229</b>

50. Comme le montre le tableau ci-haut, sept (7) de ces villages polarisés par les mangroves et leurs pistes de desserte ont déjà des CDIT [*la liste détaillée de ces villages est annexée à la présente Appendice*].

51. Pour ce qui est des bas pour la riziculture et le maraîchage, on peut d'ores et déjà estimer qu'ils polariseront une dizaine de villages. Une fois les sites d'aménagement identifiés, un exercice similaire permettra d'identifier les villages spécifiques ainsi que leur population.

52. Le PADES interviendra prioritairement dans les villages ayant bénéficié de l'accompagnement du PRRDC avant de s'étendre à de nouveaux villages. Au total 50 villages seront ciblés dans les Strates 1 et 2 pour l'accompagnement du projet (35 dans la Strate 1 et 15 dans la Strate 2).

53. La Strate 3 concerne comme c'est développé plus haut, les villages ayant bénéficié de l'accompagnement du PRRDC et pour lesquels les interventions du projet seront limitées à la consolidation et/ou au renforcement des capacités des CDIT existants et un suivi léger des Microprojets financés par le PRRDC.

<sup>30</sup> Les sites des bas-fonds à être aménagés pour le riz et le maraîchage - respectivement de 50 ha et 30 ha au total - seront identifiés durant un exercice de diagnostic prévu sur le Don Suédois

54. Le rythme de progression au cours des 6 ans est le suivant (Strate 1 et 2).

	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6
Tombali	4	9	18	18	14	9
Quinara	3	13	21	21	18	8
Bolama	0	5	11	11	11	6
Total	7	27	50	50	43	23

55. **Ciblage social.** Pour le choix final des sites des aménagements hydro-agricoles (AHA): le ciblage technique et économique devra permettre d'établir une « liste restreinte de sites » à partir de laquelle les populations pourront faire un choix final. Ce sera plus particulièrement le cas pour les bas-fonds et pour les sites des jardins maraîchers. Les critères sociaux seront arrêtés par les CDIT, qui opéreront également les choix, sous la supervision technique de l'UCP et des ONG partenaires.

56. **Le ciblage des activités de production,** la priorité sera donnée:

- ✚ Pour les aménagements hydro-agricoles au riz (mangroves et bas-fonds) et l'au maraîchage
- ✚ Pour le maraîchage les productions pouvant être stockées et faisant l'objet d'une forte demande sur le marché comme l'oignon, seront favorisés
- ✚ Pour l'élevage, le projet se focalisera uniquement sur l'élevage d'animaux à cycle court (aviculture, caprins, ovins et porcins).

57. **Le ciblage des activités entrepreneuriales.** Ces activités concernent toutes les activités non agricoles contribuant à diversifier les revenus des économiques des villages ciblés. L'enjeu de cette option est l'émergence d'entreprises rurales viables, créatrices de valeur et d'emplois durables dans les zones rurales. Les défis sont: (i) l'accompagnement efficace d'initiatives économiques autour des investissements structurants (AHA, pistes de desserte) et (ii) la promotion d'un outil de financement efficace et (iii) la conception de mécanismes performants et efficient de ciblage et d'accompagnement des porteurs d'initiatives économiques.

58. Sans être exclusives, les activités ci-après seront ciblées:

- ✚ Les activités de transformation des produits agricoles, d'élevage
- ✚ La valorisation des produits sylvicoles par la transformation
- ✚ Les activités de pêche et la transformation des produits halieutiques
- ✚ Les activités artisanales s'intégrant dans les chaînes de valeurs
- ✚ Les activités de service (prestation, commerce etc).

### 3.3. Stratégie de ciblage des femmes et des jeunes

59. Il est important de noter, quand on analyse la main d'œuvre disponible dans une exploitation, que les jeunes de moins de 15 ans sont considérés comme une ½ unité de travail humain (UTH). Dans le système du FIDA, quand on parle de jeunes, il s'agit d'adultes jeunes (jusqu'à 35 ans). En Guinée-Bissau, dans les systèmes de productions de mangroves, cette tranche d'âge, constitue la principale force de travail, surtout dans la prise en charge de la mangrove. De même, la jeune fille est généralement une adolescente, non encore mariée. Dès qu'elle se marie, elle accède en tant qu'exploitante aux bas-fonds. L'appellation jeune dans le document concerne donc les jeunes entendus dans le sens du FIDA (moins de 35 ans).

60. Les jeunes et les femmes sont fortement impliqués dans la production de riz – que ce soit le riz de mangrove, de bas-fonds et de plateaux; les bas-fonds sont presqu'exclusivement exploités par les femmes. Le riz produit sur ces sites est exclusivement destiné à la consommation. Toutes les ethnies, à l'exception des Balantes exploitent les bas-fonds. Il se diversifie par le riz de plateaux cultivé dans toutes les ethnies et impliquant les hommes et les femmes.

61. Chez les Balantes, l'exploitation de la mangrove mobilise une importante main d'œuvre constituée essentiellement d'adultes jeunes qui sont la base de la main d'œuvre des exploitations familiales dont ils relèvent. En dehors de leurs familles, ils s'organisent en groupes de prestataires, qui constituent une entité structurelle des villages balante sans laquelle l'exploitation des mangroves serait pratiquement impossible. Bien que plus marquante chez les Balantes, la place stratégique des jeunes dans l'exploitation des mangroves est aussi très marquée chez les Nalu et chez les Manjak, également impliqués dans la riziculture de mangrove.

62. Toutes les femmes forment une partie de leurs revenus à partir des produits forestiers mis sur le marché. Les femmes beafada se distinguent particulièrement dans la production et la mise en marché de l'huile de palme.

	Balante		Manjak		Nalu		Bijagos		Mancagne		Papel		Beafada		Mandingue		Peulhs	
Principalement	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Riz de mangrove	X			X														
Riz de bas-fonds				X					X				X		X		X	X
Riz de plateaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bovins	X		X	X	X			X	X	X		X	X	X		X	X	X
Caprins	X		X			X			X			X			X		X	X
Ovins			X		X				X			X		X		X		X
Porcins		X	X	X					X	X	X	X	X	X				
Volaille		X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X		X		X
Maraîchage			X		X			X		X		X		X		X		X
Arachide	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Céréales sèches	X		X		X		X		X			X		X		X		X
Transformations et conservation des produits agricoles		X		X		X		X		X		X		X		X		X
Arboriculture fruitière	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Production de l'huile de palme		X		X		X		X		X		X		X		X		X
Production du sel		X		X		X		X		X		X		X		X		X
Porterie		X		X		X		X		X		X		X		X		X
Pêche artisanale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Apiculture	X		X		X		X		X		X		X		X		X	
Transformation et conservation des produits forestiers non ligneux		X		X		X		X		X		X		X		X		
Non ligneux		X		X		X		X		X		X		X		X		X
Petit Commerce (produits de 1ere Nécessité)	X		X		X		X		X		X		X		X		X	

63. Ce sont pourtant deux groupes sans voix audibles dans la définition des stratégies de production. C'est pourquoi, l'implication et surtout le ciblage clair des intérêts de ces deux groupes deviennent dès lors un véritable défi pour le projet. Le PADES, essaiera donc dans les activités de production comme dans les activités non agricoles, de toucher les exploitations dans leur composition

(Hommes, femmes, jeunes hommes et jeunes femmes) et dans leur multifonctionnalité (garante de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la qualité de vie, de la formation et de la diversification des revenus).

64. C'est pour mettre en place les conditions permettant une implication durable et efficace de deux groupes jeunes et femmes que les indicateurs seront articulés à trois axes de priorité permettant d'asseoir les conditions de leur autonomisation en assurant: (i) leur accès aux investissements consentis par le PADES, (ii) l'amélioration et la diversification de leurs revenus et (iii) leur participation à la gestion des instances de gouvernance communautaire.

- **Axe de priorité 1:** maîtrise et sauvegarde des bas-fonds pour le compte des femmes: dans le cadre de cette priorité, le PADES travaillera à (I) sécuriser les femmes dans les bas-fonds qui leur sont affectés et qui seront aménagés et (ii) développer un plaidoyer pour l'accès des jeunes aux sites de mangrove aménagés.
- **Axe de priorité 2:** renforcement des capacités des femmes rurales et des jeunes dans les filières retenues. Il est attendu la participation effective des femmes et des jeunes dans les organisations de producteurs et l'accès égal de tous aux différents services (accès aux intrants, au conseil, aux marchés etc.). Au niveau des groupements de base, le PADES encouragera l'implication des hommes et des femmes dans des organisations professionnelles et mettra un accent particulier sur l'animation pour que les femmes et les jeunes postulent et participent aux instances de gouvernance.
- **Axe de priorité 3:** équité dans la formation des ressources humaines au service des producteurs, il est attendu que les femmes: (i) accèdent à la formation des relais techniques (50% des relais formés), et (ii) participent activement aux concertations des groupements de base, des unions de secteurs et de la plateforme avec le PADES et avec les autres partenaires. Il est aussi attendu dans le cadre de cette priorité que les jeunes et les femmes accèdent aux instances de gouvernance locale (CDIT).

65. Les effets attendus de trois groupes de priorité sont: (i) l'amélioration de la nutrition et de la ration alimentaire en quantité et en qualité; (ii) l'augmentation des surplus commercialisables; (iii) Diversification de l'offre paysanne; (iv) l'autonomisation économique et financière des femmes et (v) maintien des jeunes dans les zones rurales.

66. La prise en charge de ces trois priorité de façon efficace suppose que les ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre du PADES acquièrent les capacités: (i) de promouvoir, de suivre et d'évaluer efficacement le rôle et la place des femmes, des hommes et des jeunes dans les exploitations cibles, (ii) d'encourager l'implication des femmes rurales et des jeunes de moins de 35 ans dans l'entrepreneuriat par la promotion d'entreprises rurales impliquées dans la transformation des produits agricoles et les autres initiatives économiques de service à l'agriculture, (iii) de soutenir leur implication dans les bureaux des CDIT et dans les commissions créées au sein des bureaux.

### **3.4. Le groupe cible**

67. Le groupe cible principal du PADES est formé des riziculteurs et des producteurs maraîchers usagers des sites réhabilités à cet effet par le projet (mangroves et bas-fonds) ainsi que les éleveurs bénéficiaires des activités complémentaires de promotion de l'élevage des espèces à cycles courts. Le PADES touchera environ 31 277 bénéficiaires directs (les femmes représentant 40%) et les jeunes (tous sexes confondus 42%). Les femmes de moins de 35 ans constituent 42% de la frange jeune. Le groupe cible est constitué des ménages ciblés à travers deux strates.

<b>Bénéficiaires directs</b>	<b>Total</b>	<b>Femmes, Jeunes</b>				
		<b>Femmes</b>	<b>%</b>	<b>Jeunes</b>	<b>%</b>	<b>Jeunes femmes</b>
CDIT	350	105	30%	70	20%	30
Exploitants de mangroves	3 200	160	5%	960	30%	0
Exploitantes des bas-fonds	200	200	100%	60	30%	60
Exploitants des bassins versants	422	0	0%	211	50%	0
Exploitantes des sites de Maraîchage	6 000	6 000	100%	1 800	30%	1 800
Main d'œuvre dans les activités de production	1 700	0	0%	1 700	100%	0
Personnes faisant les travaux HIMO - pistes	765	153	20%	612	80%	100
Bénéficiaires de Microprojets dans l'élevage	500	150	30%	150	30%	50
Bénéficiaires de Microprojets valorisation de la production agricole	720	288	40%	216	30%	150
Emplois créés par les unités de valorisation des produits agricoles	720	288	40%	432	60%	200
Usagers des infrastructures de desserte (ferry et pistes)	16 700	6 680	40%	6 680	40%	3 000
<b>Total</b>	<b>31 277</b>	<b>14 024</b>	<b>40%</b>	<b>12 891</b>	<b>42%</b>	<b>5 390</b>

68. Le PADES ciblera environ 31 277 personnes dont 40% de femmes et 42% des jeunes tout sexes confondus. Il touchera au total 105 480 personnes.

69. Au niveau de la Strate 1 comprenant les villages polarisés par les AHA, auxquels se rattachent les tronçons de pistes de desserte réhabilités par le projet, le PADES appuiera la production de riz de façon directe avec les exploitants engagés dans les périmètres de mangroves et de bas-fonds aménagés ainsi que les usagers des sites de maraîchage. Les appuis consisteront à accompagner la mise en production des sites aménagés (facilitation de l'accès aux intrants, accompagnement technique) la structuration des producteurs en Associations d'Usagers (AU).

70. A travers cette strate, le PADES touchera 9 400 exploitants engagés dans la mise en œuvre des sites aménagés. Ils sont constitués de: (i) 3 200 exploitants des sites de mangrove. Partant du principe que la superficie moyenne dans les mangroves est de 2,68 ha par ménage, le PADES touchera, sur les 8 450 hectares qui seront aménagés, 3 200 exploitants. La strate 1 regroupe aussi (ii) les exploitants des bas-fonds (0,25 ha par exploitants) soit 200 exploitants et (iii) les exploitants des sites maraîchers (50m<sup>2</sup> par exploitants) soit 6 000 exploitants impliqués.

71. L'organisation des exploitations permet de supposer qu'au moins 30% des exploitants de ces espaces seront des jeunes chefs de ménage de moins de 35 ans. On y comptera par contre peu de femmes, constituées de chefs de ménage dont les enfants ne sont pas encore en âge de prendre en charge leurs parcelles, et l'hypothèse de 5% semble raisonnable. Par contre les bas-fonds qui sont traditionnellement des espaces féminins seront préservés pour les femmes et cela constituera une conditionnalité d'aménagement, permettant aux femmes de continuer à les exploiter après aménagement. Elles constituent aussi la principale frange de la population des villages impliquée dans l'exploitation des sites maraîchers.

72. Au niveau de la Strate 1 et 2, le projet touchera 500 éleveurs bénéficiaires des microprojets d'élevage et 720 promoteurs d'entreprises bénéficiaires des microprojets valorisation de la production agricole. La stratégie de développement de l'élevage repose sur la modernisation des pratiques d'élevage, le renforcement des capacités des éleveurs et l'introduction du crédit rotatif. Les résultats attendus sont: (a) 500 unités individuelles de production d'élevage d'espèces à cycles courts mises en place; (b) 85 000 têtes d'animaux produites sur 6 ans.

73. Le ferry, mis en place, contribuera au développement économique. Les villages situés le long des 44,5 km pistes réhabilités font aussi partie de la strate 1. Il est estimé que les infrastructures de desserte (ferry et pistes) compteront 16 700 usagers. Il est en outre attendu de ces villages se situant le long des pistes entreprendront de nombreuses initiatives économiques encouragées par la présence de piste de desserte.

74. En outre pour la protection des sites aménagés, 422 ha de bassins versants seront protégés en s'appuyant sur les exploitants y détenant des parcelles. A raison d'en moyenne 1 ha par exploitant, 422 exploitants seront ciblés, avec une participation marginale des femmes.

75. Les strates 1 et 2 constituent le cœur du projet<sup>31</sup>. Toutes les activités y sont menées en articulation avec les aménagements qui permettent de structurer l'activité économique et de promouvoir les initiatives de créations de richesses. Le PADES appuiera les bénéficiaires issus de ces 50 villages, à travers des microprojets permettant de soutenir leurs initiatives de création de richesse à travers des activités économiques individuelles ou de groupe.

76. Le PADES induira 3 200 emplois répartis comme suit: 1 700 emplois de main d'œuvre dans la production, 765 jeunes dans les travaux HIMO de mise en place des pistes et 720 emplois dans la valorisation des produits agricoles. Il est en outre retenu que le ferry et les différentes infrastructures de desserte, permettront de toucher 10% de la population des cinq secteurs soit 16 700 bénéficiaires essentiellement formés de jeunes et de femmes.

77. Pour la promotion des microprojets, le projet partira de l'expérience du PRRDC dont les acquis seront mis à l'échelle. Sur les cinq secteurs ciblés, quatre ont été appuyés par le PRRDC qui y a financé sur une période de deux ans, 183 microprojets au sein de 38 villages, portés par 8 334 bénéficiaires dont 51% de femmes. Parmi ses microprojets, seuls 13% étaient portés par des individus. Le PADES privilégiera les microprojets à contenu économique parmi lesquels il distinguera les microprojets portés par des groupements de producteurs désireux d'accéder à des services communs (accès groupé aux semences et aux engrains, vente groupée, stockage etc.) et les microprojets portés par des individus porteurs d'initiatives économiques viables et rentables adossées à des plans d'affaires crédibles. Les besoins de financement des bénéficiaires seront soutenus par le PADES à travers le FIDL.

78. Ces microprojets financeront, en amont de la production, les actions économiques permettant d'améliorer la production de riz et de produits maraîchers en quantité et en qualité. Ainsi l'accès aux semences et aux engrains. Ils permettront aussi de financer les activités de diversification des revenus dans l'élevage de petits ruminants. À travers les microprojets, le PADES touchera 500 bénéficiaires impliqués dans le petit élevage (petits ruminants et aviculture) et 720 Bénéficiaires de Microprojets dans la valorisation de la production agricole. Les activités de valorisation de la production concernent les activités de transformation à petite échelle, mais aussi des initiatives de plus grandes envergures.

### **Les organisations polyvalentes des producteurs de base (OPB)**

79. Le PADES organisera le renforcement des producteurs qui veulent accéder efficacement au marché à travers leurs organisations. Il partira ainsi des organisations de base existantes pour insérer autant que possible les actions nouvelles qui permettront de renforcer le contenu déjà existant de solidarité et de mise en commun des moyens des membres.

80. Ainsi les exploitantes des périmètres maraîchers, s'organiseront au niveau de chaque site pour faciliter l'achat groupé des intrants, et organiser la mise en marché groupée de leurs surplus. De même au niveau les producteurs de riz et les bénéficiaires engagés dans le petit élevage, désireux de s'organiser pour la vente groupée de leur production pourront présenter des microprojets permettant d'améliorer la qualité des services et améliorer leurs performances.

---

<sup>31</sup> la strate 2 comprend les villages se trouvant dans un rayon de 10 km autour de la 1ère Strate donc au-delà de 5 jusqu'à 15 km, et entretenant des liens économiques et sociaux avec les villages de la Strate 1

81. Le PADES accompagnera ainsi à l'échelle des villages, la construction d'organisations de producteurs polyvalentes capables de porter les besoins des ménages en services agricoles, pour couvrir leurs besoins alimentaires et mettre sur le marché des surplus significatifs. A travers ces OBP, le PADES organisera l'appui aux membres sélectionnés dans le maraîchage, le petit élevage, la mise en marché des surplus de production etc. Ces organisations regrouperont tous les producteurs volontaires désireux de se mettre en groupe pour organiser l'accès aux services ayant des effets sur leur production, leur productivité et la mise en marché de leurs excédents.

### **Les comités de développement intégré des villages (Tabanca) CDIT**

82. Pour assurer la cohérence de toutes ces actions, en l'absence d'entités décentralisées, le PADES s'appuiera et développera les CDIT, promus par le PRRDC, dans tous les villages des deux strates. Les CDIT véritables points d'appui pour la structuration des ruraux jouent un rôle stratégique d'organisateur de la vie communautaire et de soutien aux initiatives privées. Le PADES les aidera à mieux se structurer. Il appuiera le développement de 35 CDIT mis en place par le PRRDC et l'émergence de 15 nouveaux CDIT soit 50 CDIT.

83. Pour assurer l'efficacité des composantes et inscrire les actions dans la durabilité, le PADES cherchera à assurer l'ancrage social des activités qu'il met en œuvre. Cette option pose la nécessité de s'appuyer sur des institutions locales relais, en l'absence de collectivités locales habilitées à porter les actions de promotion du développement économique local. Les CDIT constituent ces institutions relais, issues des communautés et élues par elles, pour porter cet ancrage social des activités du projet. Ils supervisent la mobilisation autour des sites à aménager et impulsent l'émergence des AU, organisent la présélection et la validation des projets éligibles aux appuis du PADES, que ce soit des microprojets portés par des porteurs d'initiatives économiques ou des microprojets collectifs portés par les OPB.

84. Cette structure de gouvernance locale, cadre d'apprentissage, de suivi et de supervision des activités d'appui à l'initiative économique, d'information et d'orientation des futurs bénéficiaires autour des activités du PADES sera composée de 5 membres (président/te, secrétaire, trésorier/ère, deux commissaires aux comptes) auxquels s'ajouteront deux présidents de commission (commission microprojets et commission FIDL). Les présidents de commissions sont chargés de préparer les réunions des deux commissions, de préparer les procès-verbaux et de veiller au suivi des décisions et recommandations et d'interpeller au besoin le CDIT. Au moins 20% des 7 membres seront des jeunes et au moins 30% seront composés de femmes. Les formations consenties auront un effet sur la qualité des ressources humaines dans les villages et sur la gouvernance locale et permettra de préparer les populations locales à la gestion des collectivités locales.

### **Répartition des tâches culturelles et d'élevage suivant les ethnies**

#### **3.4.1.1. Riziculture**

##### **Au niveau de la riziculture de Mangrove (Balantes, Nalus, Sosso, Manjak)<sup>32</sup>**

Activités	Hommes	Femmes	Jeunes F	Jeunes H
Défrichement	X			X
Construction des digues	X			X
Entretien des digues	X (Personnes âgées)			
Labour	X			
Gestion de l'eau	X			
Mise en place des pépinières	X			X
Arrachage des pépinières		X		
Transport des plants de riz	X (pirogues)	X		X (pirogues)
Transplantation		X	X	
Sarclage	X			X
Récolte	X			X
Transport du riz	X (pirogues)	X	X	X (pirogues)

<sup>32</sup> Avant les Sosso et les Nalus pratiquaient la riziculture de bas-fonds et de plateaux, mais ils les ont abandonnés au profit de la riziculture de Mangrove

Battage du riz				X
Vannage du riz		X	X	
Pilonnage du riz	X		X	
Cuisine	X		X	
Commercialisation du riz		X	X	

85. Pour le riz de mangrove, il faut noter qu'au niveau de l'ensemble des ethnies, la division du travail est pratiquement similaire à l'exception des Papels:

- les femmes ne participent pas à la transplantation du riz;
- les femmes commercialisent le riz mais la culture veut qu'elles remettent tout l'argent de la vente au mari (à moins qu'il ne s'agisse de leur propre riz).

**Au niveau du riz de Bas-fonds** (*Beafadas, Peuls, Manjak, Bijagos, Tandas - rarement les autres ethnies*)

Activités	Hommes	Femmes	Jeunes F	Jeunes H
Nettoyage des parcelles	Rare	X	X	rare
Brulis	Rare	X		
Labour		X		
Sarclage		X	X	
Surveillance des oiseaux et singes			X	X
Récolte du riz		X	X	
Transport du riz		X	X	
Battage du riz		X	X	
Vannage du riz		X	X	
Pilonnage du riz		X	X	
Cuisine		X	X	
Commercialisation du riz (rare)				

86. Outre la riziculture de bas-fonds, les hommes de ces ethnies susmentionnées s'adonnent aussi à la culture de céréales dans les plateaux (cultures secondaires).

87. Dans les régions de Bafata et Gabu, il arrive également que les hommes appuient les femmes avec la traction animale, ce qui n'est pas le cas dans les régions ciblées par le PADES ou la traction animale n'est quasiment pas encore utilisée.

**Au niveau de la riziculture de plateau** (*Beafadas, Peuls, Manjak, Tandas, Bijagos*)

Activités	Hommes	Femmes	Jeunes F	Jeunes H
Défrichement	X			X
Brulis	X	X	X	x
Labour	X	X	X	X
Sarclage			X	X
Surveillance des oiseaux et singes	X	X	X	X
Récolte du riz		X	X	
Transport du riz				
Battage du riz		X	X	
Vannage du riz		X	X	
Pilonnage du riz		X	X	
Cuisine		X	X	
Commercialisation du riz (rare)				

88. Le riz de plateau est essentiellement produit pour la consommation familiale et seules de très petites quantités de riz ont commercialisée localement.

89. Chez les Manjak la récolte du riz est réalisée par les hommes et les femmes. Chez les Bijagos le deuxième défrichement est effectué par les femmes (l'homme Bijagos travaille très peu en comparaison au volume de travail de la femme).

### **3.4.1.2. Elevage des espèces à cycles courts**

90. En matière d'élevage des espèces à cycles courts, on note les variations différentes parmi les ethnies dominantes de la zone d'intervention du projet.

#### **Ethnie Balantes**

Animaux	Hommes	Femmes	Jeunes F	Jeunes H
Bovins	X			
Caprins	X			
Porcins		X		
Volaille		X		
Ovins	X (rare)			

#### **Ethnies Manjak et Papels**

Animaux	Hommes	Femmes	Jeunes F	Jeunes H
Bovins	X	X		
Caprins	XX			
Porcins	X	XX	X	
Volaille	X	XX	X	
Ovins	XX			

#### **Ethnie Bijagos**

Animaux	Hommes	Femmes	Jeunes F	Jeunes H
Bovins	X	X		
Caprins				
Porcins		X	X	X
Volaille		X	X	X
Ovins	X Très rare			

#### **Ethnies Peuls, Beafadas, Nalus, Sossos, Djankankas et Tandas**

Animaux	Hommes	Femmes	Jeunes F	Jeunes H
Bovins	X			
Caprins		X		
Porcins				
Volaille		X		
Ovins	X			

- ✿ Il faut bien sur noter que les ethnies à prédominance musulmanes ne pratiquent pas l'élevage des porcins.

### 3.4.1.3. Autres activités agricoles et extra agricoles

#### Ethnies Balantes, Beafadas, Peuls, Papels, Bijagos, Nalus, Sossos, Djankankas, Manjak

Autres activité agricoles	Hommes	Femmes	Jeunes F	Jeunes H
Maraîchage	(appui ponctuel)	X	X	Quelques fois forte participation
Production des arachides	X	X	X	
Céréales sèches	X			X
Riziculture de plateau	X	X	X	X
Transformations et conservation des produits agricoles		X	X	
Arboriculture fruitière	X	rare		X

Activités Extra-agricoles	Hommes	Femmes	Jeunes F	Jeunes H
Production de l'huile de palme	Récolte de régimes	X	X	Récolte de régimes
Production du sel		X	X	
Porterie		X	X	
Pêche artisanale	X (vente)	X (consommation familiale)	X (Cons.Familiale)	X (vente)
Recherche de bois (Cuisine)		X	X	
Apiculture	X (vente)			X (vente)
transformation et conservation des produits forestiers				
non ligneux		X	X	
Constructions des maisons	X			X
Petit Commerce (produits de 1ere Nécessité)	X	Rare		X

91. Les activités sont similaires au niveau de l'ensemble des ethnies, mais les Balantes font moins de maraîchage. Ils pratiquent beaucoup plus la pêche artisanale pour l'alimentation familiale (faible commercialisation).

92. Au niveau des Bijagos la majeure partie des activités est réalisée par les femmes, même la construction des maisons. Les femmes Bijagos pratiquent rarement la pêche, elles s'adonnent principalement la récolte des huîtres et des coquillages et au maraîchage (oignon, tomate, laitue, et autres cultures traditionnelles).

**Annexe 1: PADES checklist mesures opérationnelles équité genre**

Le descriptif du Programme contient une analyse spécifique par genre de la pauvreté	<p>Malgré un potentiel économique important, la Guinée-Bissau reste un pays très pauvre avec un indice de développement humain de 0.366 (classé 176/186, PNUD-2012). Le pays se classe parmi les plus pauvres au monde, avec une incidence de pauvreté qui s'est détérioré passant de 64.7% en 2002 à 69.3% en 2010 (ILAPII, 2010). Le faible niveau de développement humain est le reflet d'une pauvreté de masse et le manque d'opportunités de revenus monétaires et des sources de revenus diversifiées. Depuis son indépendance en 1974, le pays a connu une instabilité politique chronique due en grande partie à la prépondérance du pouvoir militaire sur le pouvoir civil. Les fréquents soubresauts politiques dont la dernière en date d'Avril 2012, freinent toute possibilité d'essor économique. Le coup d'état d'Avril 2012 a mis un frein à l'embellie de l'économie de 2011 avec une croissance du PIB (+5,3%) qui est passée à -1,5 % et 0,3 % en 2012 et 2013.</p> <p>La Guinée-Bissau couvre une superficie de 36 124 Km<sup>2</sup>, avec une population de 1,6 million d'habitants. Les femmes représentent plus de 52% de la population, dont plus de 60% vivent en milieu rural. Les femmes représentent 46% de la population active en général et en milieu rural elles constituent 67% de la main d'œuvre des exploitations familiales. La croissance démographique reste forte avec un taux moyen de 2,5%. L'espérance de vie à la naissance se situe à 46,4 ans et l'indice synthétique de fécondité est de 6 enfants par femme.</p> <p>Elle dispose d'une Politique Nationale d'Egalité et d'Equité du Genre (PNIEG). L'accès à la santé reste un problème lancinant et au niveau de la couverture des services de traitements obstétricaux d'urgence, 40% de la population vivent à une distance de 5 km de la structure de santé la plus proche. En 2011, la Guinée-Bissau a accordé aux secteurs de la santé et de l'éducation 20,7% du budget national, contrairement à la recommandation internationale qui est de 40%. D'après l'ILAPII (2010) les pauvres en Guinée-Bissau sont des jeunes de 15 à 35 ans: 80% de cette tranche d'âge sont pauvres. Une politique nationale de la jeunesse est en cours d'élaboration avec l'accompagnement du PNUD. Elle devrait induire un plan d'actions permettant de mieux prendre en charge la question jeune.</p>
Le PADES s'est doté d'une stratégie genre	<p>Le PADES adoptera une stratégie d'appui inclusive et volontariste des femmes et des jeunes qui permet de mettre en œuvre tous les moyens pour promouvoir la position des femmes et des jeunes dans la production, dans la transformation que dans la circulation des biens. La stratégie genre du PADES vise la reconnaissance des femmes comme acteurs économiques de plein droit au même titre que les hommes, leur reconnaissance au sein des exploitations familiales et au sein des organisations professionnelles. La stratégie genre sera mise en œuvre dans l'ensemble des composantes et sous composantes et s'appuiera sur une double démarche: (i) d'appui aux différentes composantes pour une prise en charge efficace des questions de genre, et (ii) de filtre de l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre des activités du projet sur la base de la prise en charge des intérêts suivant les sexes, les statuts et âges des bénéficiaires ou groupes de bénéficiaires.</p> <p>La stratégie s'articule autour des axes de priorité suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(ii) <b>Axe de priorité 1:</b> maîtrise et sauvegarde des bas-fonds pour le compte des femmes: (I) sécuriser les femmes dans les bas-fonds qui leur sont affectés et qui seront aménagés et (ii) développer un plaidoyer pour l'accès des jeunes aux sites de mangrove aménagés.</li> <li>(iii) <b>Axe de priorité 2:</b> renforcement des capacités des femmes rurales et des jeunes dans les filières retenues: participation effective des femmes et des jeunes dans les organisations de producteurs et l'accès égal de tous aux différents services et aux instances de gouvernance.</li> <li>(iv) <b>Axe de priorité 3:</b> équité dans la formation des ressources humaines au service des producteurs: (i) 50% des relais formés, et (ii) participer activement aux concertations des groupements de base, des unions de secteurs et de la plateforme avec le PADES et avec les autres partenaires. Il est aussi attendu dans le cadre de cette priorité que les jeunes et les femmes accèdent aux instances de gouvernance locale (CDIT).</li> </ul> <p>Les effets attendus de trois groupes de priorité sont: (i) l'amélioration de la ration</p>

	alimentaire en quantité et en qualité; (ii) l'augmentation des surplus commercialisables; (iii) Diversification de l'offre paysanne, (iv) l'autonomisation économique et financière des femmes et (v) maintien des jeunes dans les zones rurales.
- Les objectifs quantitatifs suivants sont assignés au PADES	Les objectifs quantitatifs sont les suivants: Le contrôle des femmes sur les bas-fonds est préservé 50% des relais techniques sont des femmes Le groupe cible du PADES est formé 31 277 bénéficiaires directs (les femmes représentant 40%) et les jeunes (tous sexes confondus 42%). Les femmes de moins de 35 ans constituent 42% de la frange jeune.
- Assurer la participation des femmes dans les organes de décision concernant le Programme	Au moins 50% des dirigeants de groupements de producteurs de base ont au moins de 35 ans et au moins 30% des femmes sont des femmes Au moins 50% des membres de bureaux des groupements de producteurs sont des femmes Au moins 40% des membres des CDIT sont des femmes
- Affecter des ressources à des activités pour l'intégration de la dimension genre et le renforcement du capital social des femmes	Le PADES affectera les ressources à l'inclusion des femmes et des jeunes Le PADES mettra des ressources dans le renforcement des capacités (i) des ressources humaines (personnel et partenaires du programme) à adresser, à suivre des indicateurs sensibles aux questions de genre, (ii) du département du S/E à jouer un rôle de sentinelle sur la désagrégation des indicateurs par sexe et par âge
- Faire apprécier et mettre en œuvre la stratégie de genre par les équipes du Programme	Les questions d'équité et de genre doivent être constamment présentes dans les débats et dans les actions, et tout cadre du PADES, quelle que soit sa position, doit pouvoir en répondre de façon pertinente et claire
- Surmonter les difficultés à identifier et recruter des cadres et techniciens féminins ou sensibles aux aspects de genre	Les cadres, techniciens et prestataires du PADES seront renforcés afin pour: (i) promouvoir, de suivre et d'évaluer efficacement le rôle et la place des femmes, des hommes et des jeunes dans les exploitations ciblées (ii) encourager l'implication des femmes rurales et des jeunes de moins de 35 ans dans l'entrepreneuriat par la promotion d'entreprises rurales impliquées dans la transformation des produits agricoles et les autres initiatives économiques de service à l'agriculture
- Inscrire l'engagement à travailler avec les femmes dans les accords avec les partenaires	Dans toutes les communications internes et externes du PADES, les cibles femmes et jeunes seront explicites: dans les cahiers de charges de ressources humaines, la sensibilité aux questions de genre sera inscrite et constitue un critère de sélection A compétence et expérience égales, la candidature féminine sera préférée Les ressources humaines seront aussi évaluées sur leurs capacités à prendre en charge les questions d'inclusion sociale (jeunes, femmes, populations autochtones et combattants démobilisés) Les principes d'équité, d'inclusion sociale, de genre seront inscrits dans toutes les conventions Les conventions seront évaluées suivant des indicateurs de participation et de représentation des femmes et des jeunes dans les instances de gouvernance des OP et des CDIT
- Le cadre logique du Programme et le système de suivi suggéré prévoient des indicateurs de performance et d'impact ventilés par sexe	Les indicateurs sont désagrégés par sexe et par âges spécifiant les bénéficiaires de moins de 35 ans Dans tous les rapports (PTBA; rapport annuel etc.), un chapitre sur l'inclusion sociale et les questions de genre, sera prévu
- Le Programme ouvre des opportunités de dialogue de politiques sur l'empowerment des femmes et l'équilibre entre genres	L'évolution de la participation des jeunes et des femmes dans les ateliers de renforcement de capacités, les ateliers de planification et d'évaluation, dans les différentes assemblées générales sera fortement encouragé

**Annexe 2: Matrice des activités de promotion des jeunes et des femmes spécifiant les indicateurs de promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes en conformité avec la stratégie Genre du FIDA**

Type d'activités	Situation socio-économique	Activités proposés	Bénéficiaires	Participation des jeunes et des femmes			Résultats attendus
				Femmes	Jeunes Hommes	Jeunes femmes	
Amélioration des capacités de production des ménages	Insécurité alimentaire; faible qualité nutritionnelle; Faibles revenus	Aménagement des mangroves	3 200	5%	30%	0%	Amélioration de la couverture alimentaire Amélioration de la qualité nutritionnelle Dégagement de surplus pour le marché Accès et diversification des revenus des jeunes et des femmes.
		Aménagement de bas-fonds	200	70%	0%	30%	
		Aménagement de périmètres maraîchers	6 000	70%		30%	
		Aménagements de bassins versants	422	0%	50%	0%	
Amélioration de la circulation des biens	Faible circulation des biens ruraux	Aménagement de desserte; Mise en place d'un ferry; Promotion des CITEP	16 700	30%	22%	18%	Accès des produits ruraux aux marchés urbains; Diversification et augmentation des revenus des ménages Implication des jeunes et des femmes à la circulation des biens.
Diminution de la pauvreté des jeunes et des femmes	Sous-emploi des ruraux	HIMO	765	10%	67%	13%	Baisse du sous-emploi en milieu rural; Diminution de l'exode rural des jeunes
		Emploi des jeunes dans l'agriculture	1 700	0%	100%	0%	
		Emplois des jeunes dans le non agricole	720	40%	32%	28%	
Améliorat. rurale	Absence de structures de financement des besoins des ruraux	Micro projet dans l'élevage	500	30%	20%	10%	meilleure circulation des biens, Autonomie financière, économique et sociale des jeunes et des femmes
		Microprojets de valorisation de la production	720	40%	15%	15%	
Gouvernance locale	Promotion des Institutions rurales et des organisations de producteurs (CDIT, AU et OP aux échelles villages, secteurs et plateforme	Formation des organes de gouvernance des CDIT et autres OP	350	30%	11%	9%	Gestion durable des infrastructures, Émergence de leaders jeunes et femmes en milieu rural; Meilleure qualité des ressources humaines; Participation des jeunes et des femmes au leadership rural (au sein des OP et des autres institutions rurales)

## Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés

### Performance du pays

1. Depuis 2008, après une longue récession, le gouvernement de Guinée-Bissau (GoGB) a enregistré une évolution économique positive tirée principalement pour le secteur de l'agriculture. Pendant cette période, les réformes et les initiatives essentielles (construction de pistes de desserte, réforme des finances publiques, etc...) introduites par le Gouvernement ont généré des résultats tangibles en termes de stabilité macro-économique et d'amélioration de la gestion des finances publiques. La croissance économique est passée de 1,2% en 2006-07 à 3,1% en 2008-09 pour atteindre l'objectif de 5% fixé dans la Stratégie de réduction de la pauvreté (**DENARP I**) avec 5,3% en 2011.
2. Cette tendance positive, malheureusement, s'est dégradée en 2012, en raison d'une combinaison de facteurs négatifs incluant une pauvre récolte de noix de cajou couplée avec la baisse des prix mondiaux.
3. Le coup d'Etat d'avril 2012 a aggravé la situation.
4. Grâce à l'appui de la CEDEAO, la Guinée-Bissau est entrée dans une "période de transition" en mai 2012; et dans une tentative de transformer la période de transition actuelle en opportunité de changement, le GoGB a adopté une approche fondée sur le consensus visant à la fois à préparer le terrain pour des élections pacifiques (prévue pour le 16 Avril, 2014) et à promouvoir une meilleure entente avec les partenaires internationaux. La transition s'est officiellement terminée en mai 2014, avec la tenue d'élections démocratiques et la mise en place d'une nouvelle administration.
5. En 2011, GoGB lance **DENARP II**, (2011-2015) stratégie de réduction de la pauvreté sur cinq ans fondé sur cinq piliers: (i) renforcer l'état de droit et des institutions publiques; (ii) assurer la stabilité macro-économique et des incitations économiques; (iii) promouvoir le développement durable et inclusif; et (iv) accroître le niveau de développement du capital humain et de remédier aux inégalités entre les sexes.
6. Afin d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition et le développement agricole, GOGB, avec le soutien de la Représentation de la **FAO** en Guinée-Bissau, a développé plusieurs documents de politique, des stratégies et des programmes, y compris: (i) la lettre de développement agricole (**LPDA** 2006 Politique - 2015) et son plan d'action; (ii) la Lettre de Politique de développement de l'élevage (de LDPE, 2009) et son plan d'action; (iii) le plan de gestion des risques des catastrophes nationales (2011-2013); (iv) le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA); (v) le Programme d'action national de lutte contre la désertification (2010); (vi) le plan d'action nationaux d'adaptation (PANA, 2006) et (vii) le Plan stratégique sectoriel pour la pêche artisanale de 2007. En 2013, dans le cadre du Programme Afrique développement de l'agriculture (PDDAA) du processus, le pays a développé son national Programme d'investissement agricole (PNIA de 2012 à 2027) comme un plan à long terme visant à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition et de contribuer à réduire la pauvreté par la promotion de chaînes à fort potentiel de valeur ajoutée.

### Portefeuille du FIDA en Guinée-Bissau

7. Le COSOP de la Guinée-Bissau, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du FIDA en Avril 2003, était basé sur les leçons apprises dans les deux premiers projets du FIDA: (i) le Projet de Développement Rizicole de Tombali (PDR) et (ii) le Projet d'Incitations en Milieu Rural (PIMR) ayant été clôturés par anticipation en raison de la mauvaise gestion fiduciaire et les impayés de la contrepartie nationale.
8. En avril 2008, le FIDA a lancé un nouveau projet, le Projet de Réhabilitation Rurale et de Développement Communautaire (**PRRDC**), qui s'est achevé le 30 juin 2013.

9. Le portefeuille du FIDA en Guinée-Bissau se limitait au Projet de Réhabilitation Rurale et de Développement Communautaire (PRRDC), démarré en avril 2008 et qui s'est achevé le 30 juin 2013. Le PRRDC est le seul projet du FIDA qui soit arrivé à terme, les deux autres interventions: (i) le Projet de Développement Rizicole de Tombali (PDR) et (ii) le Projet d'Incitations en Milieu Rural (PIMR) ayant été clôturés par anticipation. Le COSOP a été élaboré sur la base des leçons tirées des deux premières interventions du Fonds; il a quant à lui été présenté au Conseil d'administration (CA) du FIDA en avril 2003.

10. Le PRRDC répondait à une logique de prévention des crises telle que définie dans le document de « Politique du Fonds sur la prévention des crises et le redressement ». L'objectif général du PRRDC était de lutter contre la pauvreté en milieu rural en améliorant les conditions de vie et les revenus des populations cibles, notamment des femmes et des jeunes, par la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles. Plus spécifiquement, le Projet visait à renforcer les capacités des populations cibles à devenir des moteurs essentiels de la construction progressive d'un tissu de développement local au sein duquel ils pourront exprimer et mener à bien leurs initiatives économiques et sociales à travers les composantes suivantes: (i) réhabilitation d'infrastructures routières et de services sociaux de base; (ii) renforcement des capacités des populations cibles et de leurs instances ou organisations, animation/mise en réseau des différents acteurs locaux et construction du partenariat local; (iii) relance et développement de l'économie rurale en appuyant des initiatives structurantes et démonstratives.

11. Malgré un contexte de mise en œuvre difficile, le PRRDC a généré des résultats intéressants en termes de mécanismes novateurs de mobilisation et de développement communautaire. Le Projet a introduit le modèle des Comités de Développement Intégré des Tabancas (CDIT), en leur donnant les moyens de promouvoir et coordonner les initiatives de développement communautaire en maîtres-d'œuvre et maîtrise d'ouvrage grâce aux projets financés par le fonds de développement des initiatives locales du Projet (FIDL). Le PRRDC a également contribué à bâtir et à renforcer les capacités techniques des prestataires de services (services publics et ONG locales) ce qui est particulièrement important dans un pays où l'État est absent en dehors des zones urbaines.

12. Dès toutefois aux suspensions de financement du PRRDC par le FIDA qui ont suivi le coup d'Etat d'avril 2012, le Projet n'a pu mener qu'une partie des activités prévues pour réorganiser la production agricole dans Tombali et Quinara et aucune des activités de réhabilitation des routes rurales et de diversification de l'agriculture au-delà de riz et de noix de cajou. En ce qui concerne la production de riz en particulier, la recherche sur les semences améliorées, la réhabilitation des terres basses et les mangroves et l'appui aux services de vulgarisation visant à stimuler la production de riz ont été à peine réalisé. Il faut aussi noter que ces activités n'étaient pas clairement définies par le PRRDC, notamment en matière de contenu et mode opératoire entre les différents acteurs.

13. Les principaux enseignements tirés du **PRRDC** ainsi que les recommandations y afférentes se résument comme suit:

-  **Capacité des Partenaires de mise en œuvre.** Les institutions publiques et les prestataires de services (administrations publiques, ONG et privé) restent sauf exception très faibles, il est donc important que les futures interventions assurent leur montée en compétence par le renforcement de leurs capacités en gestion, management, finance, réseautage etc. Ceci permettra d'asseoir une culture de la performance comme critère de contractualisation.
-  **Nécessité de mettre un accent particulier sur les activités de démarrage.** Tenant compte du retard lors du démarrage du **PRRDC** (12 mois), et des projets de la **BAD** (16 mois<sup>33</sup>) et de la Banque Mondiale, il est recommandé de sécuriser le financement des activités de démarrage des activités du **PADES**.

<sup>33</sup> Le délai est passé de 20 mois en 2008 à 16 mois en 2011

- ✚ **Comités de Développement Intégré de la Tabanca (CDIT).** Certains **CDIT** ont développé des stratégies structurées de développement de leur village. Certains ont endossé des demandes d'appui **FIDL** élaborées par des villages voisins mais non inclus dans les 62 villages touchés directement par le **PRRDC**. Certains **CDIT** dans les zones d'intervention des ONG NIMBA (secteurs de Catió et Cacine) et ONG DIVUTEC (secteur de Bedanda), ont initié une démarche de création de réseaux des **CDIT**, organisant des assemblées générales pour élire les organes de direction. Ces différentes expériences préfigurent une évolution des **CDIT** vers des entités territoriales plus fortes. Ces deux initiatives constituent des dynamiques inter-villageoises qui devront être documentés, et consolidés au cours de la phase tampon.
- ✚ **Fonds d'Initiatives de Développement Local (FIDL).** Pendant la mise en œuvre du **PRRDC** le projet a financé et évalué 319 microprojets **FIDL**. Globalement la répartition de ces microprojets entre économique et social, individuel et collectif et entre activités féminines, masculines et mixtes apparaît satisfaisante. Il apparaît donc que l'instrument **FIDL** est pertinent et fonctionnel surtout dans un contexte comme la Guinée-Bissau où il n'existe pratiquement pas d'outils de financement déconcentrés. L'application du **FIDL** – été toutefois initialement compris comme financement des initiatives locales à caractère économique productif, sans différencier les initiatives communautaires collectives, et les avec les initiatives individuelles à intérêt communautaire portées par des individus ou des groupes informels. Sur la période de 2 ans où le PRRDC a financé des microprojets (2011-2012), le projet a pu mobiliser 115.811.032 XOF, dont 73% étaient financés par le FIDL (84.103.483 XOF) et 26% par les bénéficiaires des MP (32.363.549 XOF). Les projets similaires à ceux qui seront appuyés par le PADES (riz, maraîchage, élevage d'espèces à cycles courts, métiers connexes et réhabilitations d'infrastructures) ont été financés comme indiqué dans le tableau ci-dessous (*détail en Annexe 1*):

Type de microprojets financés	Montant total du microprojet	Répartition des contributions			
		FIDL		Bénéficiaires	
		Contribution	%	Contribution	%
Maraîchage (Production)	<b>6 395 500</b>	<b>4 883 000</b>	<b>76.35%</b>	<b>1 512 500</b>	<b>24.65%</b>
Elevage d'espèces à cycles courts (production)	<b>7 839 650</b>	<b>6 284 400</b>	<b>80.16%</b>	<b>1 555 250</b>	<b>19.84%</b>
Décorticage de riz (transformation)	<b>9 222 250</b>	<b>5 476 750</b>	<b>59.38%</b>	<b>3 745 500</b>	<b>40.62%</b>
Infrastructures (pistes, AHA, diverses constructions)	<b>24 565 133</b>	<b>13 219 133</b>	<b>53.81%</b>	<b>11 346 000</b>	<b>46.19%</b>
Métiers connexes	<b>6 628 299</b>	<b>5 715 250</b>	<b>86.22%</b>	<b>913 049</b>	<b>13.78%</b>
Autres activités de production	<b>17 953 000</b>	<b>14 440 000</b>	<b>80.43%</b>	<b>4 169 000</b>	<b>19.57%</b>

- ✚ Basé sur les leçons apprises du PRRDC en matière de bénéficiaires des types de projets envisagés sont habitués à mobiliser leurs contrepartie. Les montants varieront selon les circonstances des promoteurs et les spécificités des microprojets.

14. Il faut toutefois noter que le dispositif d'approbation était assez lourd, avec tout le Comité de Pilotage devant siéger pour examiner et approuver les MP, ce qui entraînait des retards de financement. Le PADES mettra en place un nouvel outil, un dispositif de financement des microprojets simplifié et focalisé sur les activités à caractère économique et portant un potentiel de création d'entreprise rurale individuelle ou collective. L'expérience de l'ONG NIMBA de mise en place d'un coffre d'épargne des microprojets des CDIT du secteur de Cacine est efficace et sa diffusion au niveau des autres secteurs sera une option à considérer.

**Annexe 1: Liste des Microprojets financés par le PRRDC en 2011/2012**

Source : Archives du PRRDC – Données transmises par la partie nationale mission de conception du PADES (Sept. 2014)

Nº	Région	Secteur	Village	Promoteur	Nom du MP		TOTAL (FCFA)	Financement	
					Nom en Portugais	Traduction en Français		FIDL (FCFA)	Contrepartie des Bénéficiaires (FCFA)
51	Quínara	Buba	Bacar Conte	Sabonhima-CAFU-Assoc Mulheres	Máquina descascadora de arroz	Machines de décorticage de riz	737,500.00	492,000.00	245,500.00
539	Quínara	Buba	Bacar Conte	Associação das Mulheres	Aquisição de sementes hortícolas	Achat de semences de maraîchage	504,500.00	414,500.00	90,000.00
35	Quínara	Buba	Bulelsamba	Quintino Quibós Ieté	Produção de pão (Padaria)	Boulangerie	661,000.00	494,000	167,000.00
50	Quínara	Buba	Bulelsamba	Tabanca (Comunidade)	Construção do poço de água	Construction de puits d'eau	1,152,000.00	445,000.00	707,000.00
38	Quínara	Buba	Nhala Cruzamento	Sihalajabi- Assoc. Mulheres	Extração de óleo de palma	Huile de palme	779,500.00	497,500.00	282,000.00
170	Quínara	Buba	Nhala Cruzamento	Mumine Baldé	Estabelecimento de um talho	Boucherie	636,500.00	497,000.00	139,500.00
29	Quínara	Buba	Nhala Quartel	Munhare-Assoc Mulheres	Extração de óleo de palma	Huile de palme	789,500.00	497,500.00	292,000.00
30	Quínara	Buba	Nhala Quartel	Assoc Ferreiros	Produção de pequenos materiais agrícolas	Production de petits matériaux agricoles	570,000.00	490,000.00	80,000.00
31	Quínara	Buba	Nhala Quartel	Alawale-Assoc. Jovens	Apicultura	Apiculture	656,000.00	407,000.00	249,000.00
32	Quínara	Buba	Nhala Sintcham	Walado Folai-Assoc. Mulheres	Máquina descascadora de arroz	Machines de décorticage de riz	728,750.00	493,250.00	235,500.00
33	Quínara	Buba	Nhala Sintcham	Waqilare Dainata-Assoc de Jovens	Apicultura Moderna	Apiculture Moderne	751,000.00	497,000.00	254,000.00
49	Quínara	Buba	Recuba	Sorte-Quibos Assoc Jovens	Protecção do arrozal contra os animais	Protection du champ de riz contre les animaux	866,250.00	486,250	380,000.00
64	Quínara	Buba	Recuba	Paulo Tomson Djata	Criação de animais de ciclo curto	Production des espèces à cycle court élevage	623,200.00	491,200	132,000.00
52	Quínara	Buba	Tebe	Sabonhima-Assoc. Mulheres	Máquina descascadora de arroz	Machines de décorticage de riz	727,000.00	491,500.00	235,500.00

45	Quínara	Empada	Biassa	GIE	Produção de sal	Production de sel	1,524,000.00	498,000	1,026,000.00
82	Quínara	Empada	Biassa	Arafam Cassama	Padaria	Boulangerie	652,500.00	497,500	155,000.00
476	Quínara	Empada	Biassa	Bilonda Bibin-na Biban-na	Produção de Animal de ciclo curto	Elevage des espèces à cycle court	711,250.00	500,000.00	211,250.00
193	Quínara	Empada	Caur de Baixo	B'DJONGHA COL	Extração de sal	Extraction de sel	585,000.00	500,000.00	85,000.00
194	Quínara	Empada	Caur de Baixo	NAFA SOBIA	Extração de óleo de palma	Huile de palme	490,000.00	445,000.00	45,000.00
198	Quínara	Empada	Caur de Baixo	Bdanta	Apicultura	Apiculture	587,500.00	492,500.00	95,000.00
47	Quínara	Empada	Caur de Cima	NAFA-SOBIA	Produção de sal	Production de sel	796,000.00	440,000.00	356,000.00
44	Quínara	Empada	Gubia	Ansumane Sanhá	Produção de sal	Production de sel	825,250.00	456,250.00	369,000.00
335	Quínara	Empada	Gubia/Binal	Issufe Indjai	Venda de arroz	Vente de riz	569,500.00	500,000.00	69,500.00
83	Quínara	Empada	Itudumbu	Intalte Mamaba	Produção de sal iodado	Production de sel	819,000.00	452,000	367,000.00
37	Quínara	Empada	Madina de Baixo	Sene Seide	Pesca artesanal	Pêche artisanal	605,000.00	420,000.00	185,000.00
81	Quínara	Empada	Paiunco	Comunidade	Reabilitação de bomba de água potável	Réhabilitation d'une pompe d'eau potable	819,000.00	499,000	320,000.00
67	Quínara	Fulacunda	Baria	Ansumane Nanque	Aquisição de uma máquina descascadora de arroz	Machines de décorticage de riz	651,500.00	500,000.00	151,500.00
280	Quínara	Fulacunda	Baria	Grupo de Extraçao	Melhoria de Acesso do Oleo Palma na Baria	Huile de palme	701,250.00	498,750.00	202,500.00
507	Quínara	Fulacunda	Baria	Associação de Mulheres Horticultoras	Aquisição de sementes hortícolas	Achat de semences de maraîchage	401,250.00	311,250.00	90,000.00
62	Quínara	Fulacunda	Cubadjal	Fatu Djassi	Aquisição de uma máquina descascadora de arroz	Machines de décorticage de riz	643,500.00	500,000	143,500.00
95	Quínara	Fulacunda	Gã-Mamudo	Caramo sambu	Cria de pequenos Ruminantes	Elevage de petits ruminants	349,750.00	334,250.00	15,500.00
116	Quínara	Fulacunda	Gã-Mamudo	M'Buli Djassi	Construção de padaria	Boulangerie	446,500.00	407,500.00	39,000.00
117	Quínara	Fulacunda	Gã-Mamudo	Agrupamento de Mulheres horticultoras	Vedaçao de campo de horticultura	Clôture de jardin horticole	497,500.00	457,500.00	40,000.00
296	Quínara	Fulacunda	Gã-Mamudo	Grupo de Pesca	Melhorar o Acesso ao Peixe no Gã-Mamudo	Vente de poissons	601,000.00	500,000.00	101,000.00

484	Quínara	Fulacunda	Gã-Mamudo	Associação das Mulheres	Aquisição de sementes hortícolas	Achat de semences de maraîchage	504,500.00	414,500.00	90,000.00
56	Quínara	Fulacunda	M'Bassa	Braima Mané	Pesca artesanal	Pêche artisanale	645,000.00	485,000	160,000.00
58	Quínara	Fulacunda	M'Bassa	Associação AFIM	Reabilitação estrada Gã Djatra - M'bassa	Rehabilitation d'une piste	835,000.00	485,000.00	350,000.00
113	Quínara	Fulacunda	M'Bassa	Baba Mané	Padaria	Boulangerie	371,500.00	331,500	40,000.00
115	Quínara	Fulacunda	M'Bassa	N'hima Dabó	Extracção de óleo de palma	Huile de palme	441,500.00	425,000.00	16,500.00
485'	Quínara	Fulacunda	M'bassa	Associação das Mulheres	Aquisição de sementes horticulas	Achat de semences de maraîchage	504,500.00	414,500.00	90,000.00
55	Quínara	Tite	Buduco Grande	Secuna Mané	Forno de Pão (Padaria)	Boulangerie	290,700.00	249,200.00	41,500.00
370	Quínara	Tite	Buduco Grande	Associação das Mulheres	Vedaçao do Perímetro da horta	Clôture de jardin horticole	733,750.00	493,750.00	240,000.00
68	Quínara	Tite	Enxudé	Domingos Uló e Segunda L. Cardoso	Aquisição da máquina descascadora de arroz	Machines de décorticage de riz	795,000.00	500,000.00	295,000.00
85	Quínara	Tite	Enxudé	Grupo de Pesca	Pesca Artesanal	Pêche artisanale	565,000.00	500,000.00	65,000.00
89	Quínara	Tite	Gã-Djabela	Abulai Indjai	Padaria	Boulangerie	348,250.00	308,250.00	40,000.00
93	Quínara	Tite	Gã-Djabela	Agrup.Mulheres"Fama. Dabó/Bapor Mané"	Aquisição de uma máquina descascadora de arroz	Machines de décorticage de riz	660,000.00	500,000.00	160,000.00
331	Quínara	Tite	Gã-Djabela	Indjai Mane	Pesca	Pêche	538,000.00	500,000.00	38,000.00
365	Quínara	Tite	Gã-Djabela	Maria Turé	Extração de Oleo de Palma	Huile de palme	517,000.00	500,000.00	17,000.00
88	Quínara	Tite	Nova Sintra	Fanta Camara	Compra de materiais de pesca	Achat de matériel de pêche	639,000.00	439,000.00	200,000.00
112	Quínara	Tite	Nova Sintra	Grupo Salina	Extracção de Sal	Extraction de sel	581,500.00	486,500.00	95,000.00
324	Quínara	Tite	Nova Sintra	Fatumata Djassi	Venda de oleo de Palma	Huile de palme	516,000.00	496,000.00	20,000.00
360	Quínara	Tite	Nova Sintra	Mariama Djassi (Mara)	Construção de Padaria	Boulangerie	419,500.00	367,000.00	52,500.00
546	Quínara	Tite	Nova Sintra	Associação das Mulheres	Aquisição de sementes hortícolas	Achat de semences de maraîchage	514,500.00	414,500.00	100,000.00
183	Tombali	Bedanda	Cabedu	4 - Jovens ferreiros de Cabedu	Abastecimento regular de materiais agrícolas	Approvisionnement régulier en matières premières agricoles	575,000.00	500,000.00	75,000.00

190	Tombali	Bedanda	Cabedu	67 - Agregados familiares tabanca de Cabedu	Melhoria de acesso a água potável	Amelioration de l'accès à l'eau potable	579,733.00	499,733.00	80,000.00
351	Tombali	Bedanda	Cabedu	4 Jovens Produtores de Pão	Apoio a Produção de Pão	Boulangerie	625,000.00	500,000.00	125,000.00
399	Tombali	Bedanda	Cabedu	3 Jovens Pescadores	Apoio em Equipamentos de Pesca e Materiais	Equipements de pêche	673,000.00	500,000.00	173,000.00
404	Tombali	Bedanda	Cabedu	5 Mulheres Produtoras de Oleo Palma	Apoio a Produção de Oleo Palma Melhoria	Huile de palme	601,750.00	500,000.00	101,750.00
253	Tombali	Bedanda	Caboxanque	Bailo Quebe	Maquina Descascadora de Arroz	Machine de décorticage de riz	1,350,000.00	500,000.00	850,000.00
256	Tombali	Bedanda	Caboxanque	Marcanha Ncanha	Pesca	Pêche	655,000.00	500,000.00	155,000.00
316	Tombali	Bedanda	Caboxanque	3 Mulheres Associadas	Transformação de Sal	Sel	511,650.00	391,250.00	120,400.00
317	Tombali	Bedanda	Caboxanque	3 Mulheres Associadas	Reabilitação de Bolanha e Combate as Ervas Daninhas	Réhabilitation de digues et lutte contre les mauvaises herbes	536,750.00	420,750.00	116,000.00
319	Tombali	Bedanda	Caboxanque	6 Grupo de Interesse	Apoio a Produção de Aves de Capoeira	Soutien à la production de volaille	637,000.00	470,000.00	167,000.00
471	Tombali	Bedanda	Cadique Nalu	5 Ferreiros de Cadique Nalu	Ferraria de Cadique Nalu	Forge	550,000.00	500,000.00	50,000.00
153	Tombali	Bedanda	Cafal	2 padereiros de Cafal	Padaria	Boulangerie	508,000.00	368,000.00	140,000.00
154	Tombali	Bedanda	Cafal	3 Apicultores da Tabanca de Cafal	Apicultura	Apiculture	470,000.00	426,000.00	44,000.00
401	Tombali	Bedanda	Cafal	5 Mulheres Produtoras de Oleo Palma	Produção e Venda de Oleo Palma	Huile de palme	597,500.00	497,500.00	100,000.00
104	Tombali	Bedanda	Catchamba	4 pescadores	Apoio ao abastecimento regular do pescado a comunidade	Peche artisanale	593,500.00	499,500.00	94,000.00
330	Tombali	Bedanda	Catchamba	Abu Camara	Apoio a Produção de Pão	Boulangerie	640,000.00	500,000.00	140,000.00
357	Tombali	Bedanda	Catchamba	5 Mulheres Produtoras de Oleo Palma	Produção e Venda de Oleo Palma	Huile de palme	582,500.00	500,000.00	82,500.00
392	Tombali	Bedanda	Catchamba	Lavradores	Apoio a Recuperação de Bolanha	Rehabilitation de digues	600,000.00	500,000.00	100,000.00

## Guinée-Bissau

## Projet d'Appui au Développement Economique des Régions du Sud (PADES)

## Rapport de conception finale

## Appendice 3: Performance du pays et enseignements tirés

394	Tombali	Bedanda	Catchamba	Mamadú Camará	Apoyo a Instalação de Loja Agrícola	Appui a l'installation d'un magasin agricole	548,000.00	500,000.00	48,000.00
77	Tombali	Bedanda	Catés	Associação Lislamu	Compra e venda de óleo de palma para comerciantes externos	Huile de palme	550,000.00	480,000.00	70,000.00
220	Tombali	Bedanda	Catés	4 produtores de pão	Apoyo a produção de pão	Boulangerie	615,000.00	500,000.00	115,000.00
227	Tombali	Bedanda	Catés	3 - Mulheres	Apoyo a segurança alimentar	Appui à l'amélioration de la sécurité alimentaire	583,000.00	500,000.00	83,000.00
309	Tombali	Bedanda	Catés	4 Pescadores	Apoio Abastecimento Regular de Pescado	Peche artisanale	730,000.00	500,000.00	230,000.00
311	Tombali	Bedanda	Catés	2 Criadores de Cabra	Apoyo a Criação de Animais de Ciclo Curto/ Cabra	Appui à l'élevage d'animaux à cycle court (chèvres)	659,000.00	500,000.00	159,000.00
421	Tombali	Bedanda	Catés	Djau Aidara	Apoyo a instalação duma Descascadora de Arroz	Appui à l'installation de machines de décorticage de riz	790,500.00	500,000.00	290,500.00
178	Tombali	Bedanda	Darsalam	3 - Padeiros associados	Apoyo a acessibilidade de pão na Tabanca de Darsalam	Boulangerie	595,900.00	485,900.00	110,000.00
285	Tombali	Bedanda	Darsalam	6 Mulheres Produtoras de Oleo de Palma	Unidade de Produção de Oleo de Palma	Huile de palme	605,000.00	500,000.00	105,000.00
25	Tombali	Bedanda	Iemberem	Assoc. de pescas	Apoyo a 4 pescadores artesanais de Iemberem	Peche artisanale		500,000.00	156,000.00
185	Tombali	Bedanda	Iemberem	3 - Jovens criadores de Iemberem	Apoyo a cria de animais de ciclo curto	Appui à l'élevage d'animaux à cycle court	654,500.00	499,500.00	155,000.00
289	Tombali	Bedanda	Iemberem	Grupo de Interesse	Conbate a Mosca de Fruta	Lutte contre la mouche des fruits	604,500.00	486,500.00	118,000.00
367	Tombali	Bedanda	Iemberem	4 Mulheres Produtores de Oleo Palma	Apoyo a Extração de Oleo de Palma	Huile de palme	610,000.00	500,000.00	110,000.00
483	Tombali	Bedanda	Iemberem	Mutaro Cumpom	Apicultura	Apiculture	659,500.00	499,500.00	160,000.00
164	Tombali	Bedanda	Medjo	7 Mulheres associadas do agrup. Wakilare	Apoyo a 7 mulheres vendedoras de óleo de palma	Vente d'Huile de palme	498,000.00	498,000.00	-
214	Tombali	Bedanda	Medjo	5 - Associados	Cria de animais de ciclo curto	Elevage d'animaux à cycles courts	572,000.00	494,500.00	77,500.00
218	Tombali	Bedanda	Medjo	5 - Associados	Apoyo abastecimento de pão	Boulangerie	582,500.00	495,000.00	87,500.00

219	Tombali	Bedanda	Medjo	5 - Associados de Medjo	Projecto de pesca	Pêche	600,000.00	500,000.00	100,000.00
482	Tombali	Bedanda	Medjo	5-Mulheres produtoras de sal	Apoio a produção de sel	Production de sel	584,000.00	499,000.00	85,000.00
2	Tombali	Cacine	Caboxanque-Fula	Abulai Baldé	Pesca artesanal	Pêche artisanale	650,000.00	500,000.00	150,000.00
10	Tombali	Cacine	Camissorom	Associação Sili Nacional (7º J, 8º)	Armazém	Magasin de stockage	686,500.00	500,000.00	186,500.00
24	Tombali	Cacine	Cassumba	Honlan	Reabilitação de 2 pontes	Rehabilitation de 2 ponts	630,000.00	500,000.00	130,000.00
101	Tombali	Cacine	Caunepo	Forum Limanea	Viveiros de coconetes e palmeiras	Pépinière de cocotiers et de palmiers	579,000.00	472,500.00	106,500.00
102	Tombali	Cacine	Caunepo	Iaia Nanque	Padaria	Boulangerie	557,250.00	498,000.00	59,250.00
1	Tombali	Cacine	Iraque	GIE	Pesca artesanal	Pêche artisanale	636,000.00	500,000.00	136,000.00
26	Tombali	Cacine	Iraque	Assoc. Baguerra	Pesca artesanal	Pêche artisanale	630,000.00	500,000.00	130,000.00
107	Tombali	Cacine	Iraque	Associação Baguerra	Extração de sal	Extraction de sel	630,000.00	495,000.00	135,000.00
13	Tombali	Catió	Bocana	Infali Camará	Reabilitação de pista rural (5km, Bocana-Catungo)	Rehabilitation d'une piste rurale (5 km)	2,230,000.00	500,000.00	1,730,000.00
160	Tombali	Catió	Bocana	Infali Camara	Extração de sumo de caju para fabrico de vinho	Fabrication du vin de cajou	567,500.00	497,500.00	70,000.00
161	Tombali	Catió	Bocana	Infali Camara	Centro Comunitária de Processamento da mandioca em farinha	Centre communautaire de transformation du manioc et production de farine	591,500.00	500,000.00	91,500.00
162	Tombali	Catió	Bocana	Infali Camara	Pesca tradicional	Pêche artisanale	530,000.00	500,000.00	30,000.00
191	Tombali	Catió	Bocana	Infali Camara	Criação de animais	Elevage	614,000.00	499,000.00	115,000.00
120	Tombali	Catió	Camassompa	AFAC	Construção de padaria	Boulangerie	595,500.00	500,000.00	95,500.00
121	Tombali	Catió	Camassompa	AFAC	Loja Bie-Foi	Magasin de stockage	581,900.00	499,900.00	82,000.00
179	Tombali	Catió	Camassompa	N'TCHINQUE	Fornecimento de materiais para a produção hortícola	Fourniture de materiel pour l'horticulture	583,650.00	499,500.00	84,150.00

8	Tombali	Catió	Camassompa	AFAC (3♂, 1♀)	Armazém agrícola	Magasin agricole	710,000.00	490,000.00	220,000.00
171	Tombali	Catió	Catungo	M'Baican-ate	Reabilitação de estrada	Réhabilitation de pistes	986,000.00	500,000.00	486,000.00
172	Tombali	Catió	Catungo	M'Baican-ate	Equipamento da oficina de ferraria	Equipement d'un atelier de forge	509,750.00	500,000.00	9,750.00
173	Tombali	Catió	Catungo	M'Baican-ate	Centro de processamento de mandioca em farinha	Centre de transformation du manioc et production de farine	591,500.00	500,000.00	91,500.00
14	Tombali	Catió	Catussam	MOJOPROC	Reabilitação de pista rural (5km, Catussam-Ganjola de Mango)	Réhabilitation de piste rurale (5 km)	1,942,000.00	500,000.00	1,442,000.00
127	Tombali	Catió	Catussam	MOJOPROC	Extração de sumo de caju para fabrico de vinho	Production de vin	562,000.00	497,000.00	65,000.00
131	Tombali	Catió	Catussam	MOJOPROC	Bio Digestores	Installation de bio-digesteur	550,000.00	500,000.00	50,000.00
158	Tombali	Catió	Catussam	MOJOPROC	Compra de uma M'aquina descascadora de arroz	Machines de décorticage de riz	1,007,500.00	500,000.00	507,500.00
186	Tombali	Catió	Catussam	MOJOPROC	Pesca artesanal	Pêche artisanale	747,000.00	500,000.00	247,000.00
133	Tombali	Catió	Cubumba de Mato	AFAUC	Cria de pequenos Ruminantes	Elevage de petits ruminants	603,000.00	497,000.00	106,000.00
122	Tombali	Catió	Gandua Estrada	Suante	Bio Digestores	Bio-digesteur	550,000.00	500,000.00	50,000.00
166	Tombali	Catió	Gandua Estrada	Associação Suante	Centro Comunitária de Processamento da mandioca em farinha	Centre de transformation du manioc et production de farine	591,500.00	500,000.00	91,500.00
167	Tombali	Catió	Gandua Estrada	Associação Suante	Secagem de frutas e legumes	Séchage des fruits et légumes	585,000.00	500,000.00	85,000.00
11	Tombali	Catió	Gansala	Associação N'Bassawan	Reabilitação de pista rural (7km, Gansala-Timbo)	Réhabilitation de piste rurale (7 km)	3,113,500.00	500,000.00	2,613,500.00
143	Tombali	Catió	Gansala	Braima Cassamá	Construção de padaria	Boulangerie	655,000.00	500,000.00	155,000.00
145	Tombali	Catió	Gansala	Mbassauane	Extracção de óleo palma	Huile de palme	608,000.00	498,000.00	110,000.00
147	Tombali	Catió	Gansala	Mamado Camará	Reabilitação - 2 bombas	Réhabilitation de 2 pompes	603,500.00	498,500.00	105,000.00
129	Tombali	Catió	Mato Faroba	0	Transformação de sumo de caju em vinho	Production de vin	646,000.00	455,000.00	191,000.00

130	Tombali	Catió	Mato Faroba	AFAM	Transformação da mandioca em farinha	Transformation du manioc et production de farine	663,000.00	485,000.00	178,000.00
327	Tombali	Catió	Mato Faroba/Cufar	Abubacar Balde	Bombas de Irrigação	Pompes pour l'irrigation	570,000.00	485,000.00	85,000.00
137	Tombali	Catió	Quibil	Nô Djunta Mon	Pesca tradicional	Pêche artisanale	534,500.00	467,000.00	67,500.00
138	Tombali	Catió	Quibil	Associação das Mulheres de Quibil	Transformação de sumo de caju em vinho	Production de vin	512,500.00	425,000.00	87,500.00
141	Tombali	Catió	Quibil	Nô Djuda Mindjeres	Instalação de Biogaz na tabanca	Bio-digesteur	567,000.00	500,000.00	67,000.00
4	Tombali	Catió	Quibil	Grupo Nô Mama (3 œ jeunes)	Construção de padaria	Boulangerie	562,500.00	470,550.00	91,950.00
136	Tombali	Catió	São Mosés	G. Produtu di terra	Secagem de frutas	Sechage de fruits	550,000.00	485,000.00	65,000.00
187	Tombali	Catió	São Moisés	G. Nô Na Nghatinha	Criação de animais de ciclo curto	Elevage d'animaux a cycles courts	602,000.00	500,000.00	102,000.00
192	Tombali	Catió	São Moisés	G. NÔ KABA KU FOMI	Construção de celeiro	Construction d'un hangar	567,500.00	500,000.00	67,500.00
239	Tombali	Komo	Caiar I	Ensa Sambú	Reabilitação de bolanha (diques centura)	Rehabilitation de digues	828,500.00	485,500.00	343,000.00
216	Tombali	Komo	Caiar II	Yala Na Man	Reabilitação de bolanhas (diques centura)	Rehabilitation de digues	754,000.00	498,500.00	255,500.00
244	Tombali	Komo	Caiar II	Júlio Biointe Nambera	Pesca artesanal	Pêche artisanale	619,500.00	411,500.00	208,000.00
241	Tombali	Komo	N'comine	Nando Joaquim da Silva	Pesca artesanal	Pêche artisanale	653,000.00	444,000.00	209,000.00
250	Tombali	Quebo	Colibua	20 - Mulheres associadas	Extracção do óleo de palma	Huile de palme	574,600.00	500,000.00	74,600.00
251	Tombali	Quebo	Colibua	4 - Associados padeiros	Apoio a produção de pão	Boulangerie	654,250.00	473,000.00	181,250.00
273	Tombali	Quebo	Colibua	24 - Associados	Produção horticula	Production horticole	715,000.00	500,000.00	215,000.00
247	Tombali	Quebo	Cumbidja	22 - Associados	Produção de óleo de palma	Huile de palme	544,400.00	499,400.00	45,000.00
249	Tombali	Quebo	Cumbidja	3 - Associados	Construção do forno para produção de pão	Boulangerie	661,100.00	495,500.00	165,600.00
364	Tombali	Quebo	Cumbidja	Mulheres Horticultoras Associadas	Apoio a produção hortícola	Production horticole	638,500.00	498,500.00	140,000.00

21	Tombali	Quebo	Cuntabane	Jovens magarefes associados (5♂J)	Talho	Boucherie	554,500.00	460,500.00	94,000.00
232	Tombali	Quebo	Cuntabane	11 - Mulheres associadas	Produção de óleo de palma	Huile de palme	790,000.00	490,000.00	300,000.00
262	Tombali	Quebo	Cuntabane	30 - Mulheres horticultoras associadas	Apoio a produção horticultura	Production horticole	670,000.00	493,500.00	176,500.00
381	Tombali	Quebo	Cuntabane	Associação de Mulheres de Calla	Reabilitação de Poço Tradicional	Réhabilitation de puits traditionnels	770,500.00	500,000.00	270,500.00
177	Tombali	Quebo	Gã-Dembel	3 - Padeiros associados	Melhoria de acesso de pão	Boulangerie	665,700.00	499,200.00	166,500.00
333	Tombali	Quebo	Gã-Dembel	Braima Bari	Cria de animais de ciclo curto	Elevage d'animaux a cycles courts	588,950.00	498,950.00	90,000.00
17	Tombali	Quebo	Sintchã Sambel	Associação de magarefes (3♂)	Talho	Boucherie	559,500.00	460,500.00	99,000.00
18	Tombali	Quebo	Sintchã Sambel	Associação de pescadores (7♂J)	Pesca artesanal	Pêche artisanale	587,000.00	494,000.00	93,000.00
19	Tombali	Quebo	Sintchã Sambel	Agrupamento Waquilare (2♂, 34♀)	Horticultura (vedação do campo)	Production horticole	706,000.00	485,000.00	221,000.00
233	Tombali	Quebo	Sintchã Sambel	5 - Mulheres associadas	Comercialização de óleo de palma	Huile de palme	543,700.00	499,500.00	44,200.00
390	Tombali	Quebo	Sintchã Sambel	Serifo Balde	Apoio a Produção de Pão	Boulangerie	653,000.00	495,000.00	158,000.00
552	Quínara	Buba	Nhala/Comité de Estado	Assoc. Mulheres Produtoras de Sal	Renovação de Armazem de APROSAL	Sel - Rehabilitations du magasin de l'Association	549,000.00	500,000.00	49,000.00
443	Quínara	Empada	Cã-Balanta	Pega Tesso	Produção de sal	Production de sel	695,750.00	498,250.00	197,500.00
444	Quínara	Empada	Cã-Balanta	N'Canande	Produção de animais de ciclo curto	Elevage d'animaux à cycle court	660,000.00	500,000.00	160,000.00
336	Quínara	Empada	Gubia	Umaro Djassi	Compra e venda de arroz	Achat et vente de riz	576,499.00	500,000.00	76,499.00
96	Quínara	Fulacunda	Gã-Mamudo	Ansumane Sambú	Reabilitação de Estrada	Réhabilitation de la route	734,750.00	449,000.00	285,750.00
73	Quínara	Fulacunda	M'Bassa	Seco Mané	Loja Comunitária	Boutique communautaire	488,500.00	450,450.00	38,050.00
265	Quínara	Fulacunda	M'Bassa	Grupo de Criadores	Cria de Pequenos Ruminantes	Elevage de petits ruminants	565,000.00	500,000.00	65,000.00
598	Quínara	Tite	Buduco Grande	Assoc. das mulheres hortícolas	Aquisição de Sementes Hortícolas	Acquisition de semences	411,250.00	311,250.00	100,000.00

565	Quínara	Tite	Tite-Posto	Assoc. mulheres	Vedação de horta	Clôture de jardin maraicher	618,000.00	478,000.00	140,000.00
326	Quínara	Tite	Nova Sintra	Roquiato Djassi	Loja Comunitária	Boutique communautaire	459,000.00	400,500.00	58,500.00
409	Tombali	Bedanda	Cabedu	3 Mulheres Associadas	Apoio a Produção de Oleo de Palma	Appui à la production d'huile de palme	617,500.00	500,000.00	117,500.00
223	Tombali	Bedanda	Guiledje	Associação dos pescadores	Projecto de apoio o abastecimento regular de pescado	Peche artisanale	599,000.00	499,000.00	100,000.00
225	Tombali	Bedanda	Guiledje	5 - Associados	Apoio abastecimento de pão	Production de pain	557,500.00	500,000.00	57,500.00
395	Tombali	Bedanda	Iemberem	3 Associados Conservadores de Pescado	Apoio a Conservação de Pescado	Conservation de poisson	605,000.00	500,000.00	105,000.00
374	Tombali	Cacine	Caunepo	Forom Limania	Promoção e Produção Horticola	Productrion horticole (maraichage)	500,000.00	400,000.00	100,000.00
521	Tombali	Komo	Tchole	4 Associados Agricultores	Reabilitação de bolanha (diques)	Rehabilitation de digues	620,000.00	500,000.00	120,000.00
270	Tombali	Quebo	Colibua	6 - Membros associados	Comercialização de óleo de palma	Appui à la production d'huile de palme	548,700.00	498,000.00	50,700.00
271	Tombali	Quebo	Colibua	6 - Mulheres associadas	Comercialização do arroz	Commercialisation du riz	601,700.00	500,000.00	101,700.00
363	Tombali	Quebo	Cumbidja	Associação de Pescadores	Apoio a Pesca Artisanal	Appui à la pêche artisanale	633,000.00	500,000.00	133,000.00
473	Tombali	Quebo	Cumbidja	Tcherno Djibi Balde	Apoio a instalação duma Maquina descascadora de arroz	Appui à l'installation de machines de décorticage de riz	1,131,000.00	500,000.00	631,000.00
260	Tombali	Quebo	Cuntabane	10 - Associados de Cuntabane	Reabilitação de armazem de stock de cereais	Réhabilitation de magasins de stockage de céréales	1,132,750.00	499,000.00	633,750.00
235	Tombali	Quebo	Sintchã Sambel	5 - Mulheres associadas	Compra e venda de arroz	Achat et vente de riz	585,450.00	500,000.00	85,450.00
					Total		115,811,032	84,103,483	32,363,549
							115,811,032	84,103,483	32,363,549

## Appendice 4: Description détaillée du Projet

### Stratégie d'intervention

1. Le PADES est conçu dans le prolongement des interventions du PRRDC, dont il capitalisera les leçons apprises et certains acquis, notamment la responsabilisation des communautés à travers les Comités de Développement Intégré des Tabanca (CDIT), et le financement des activités des bénéficiaires sur la base de microprojets. Cependant, la démarche du **PADES** se différenciera de la démarche de l'ancien projet sur deux points importants:

- Le **PDRRC** a essentiellement réalisé des investissements à caractère social, d'une part du fait du contexte d'urgence dans lequel il s'est mis en œuvre, d'autre part du fait que les plus grands investissements économiques prévus - production et infrastructures - n'ont pu être réalisés<sup>34</sup>. A l'opposé, le **PADES** partira des investissements économiques, adossés à la production de riz, pour bâtir le développement communautaire, cadre de promotion des activités économiques privées.
- Les interventions du **PRRDC**, qui bien qu'émanant des populations bénéficiaires à travers les CDIT, étaient assez dispersés tant géographiquement que par rapport aux activités couvertes (panneaux solaires pour recharge de téléphones cellulaires, décortiqueuses, centres de santé, etc...). pour plus d'impact, le **PADES** adoptera une stratégie de concentration qui consistera rayonner à partir des sites identifiés pour les aménagements pour la production de riz et à concentrer les interventions du projet autour de ces sites, dans le but d'une part (i) d'éviter le saupoudrage, et d'autre part (ii) de créer des pôles de croissance centrés autour des activités agricoles.

2. Outre la production de riz, culture phare du PADES, le maraîchage et l'élevage à cycle court (ovin, caprin, volaille, porcin) ont été identifiés pour renforcer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté rurale dans la zone du projet. En effet, par tradition, la variabilité des rendements de riz conduit les populations à développer le maraîchage et l'élevage à cycle court et la pêche artisanale comme activités complémentaires combinées à la riziculture. Les productions additionnelles, résultant des interventions du PADES, seront principalement destinées à l'autoconsommation en milieu rural, avec la vente des surplus sur les marchés nationaux.

3. **L'option de cibler la production de riz** s'explique sur deux plans :

- (i) *Du point de vue du groupe cible*, le choix du riz<sup>35</sup> est justifié par les nombreux atouts du pays en la matière, notamment: (i) les pratiques culturales de riziculture, bien maîtrisées par les petits producteurs agricoles, (ii) le grand potentiel d'irrigation à moindre coûts dans la mangrove et les bas-fonds, (iii) l'abondance des terres alluviales de bonne fertilité; (v) un marché national qui peut absorber facilement une production additionnelle de 130 000 tonnes de riz par an; (vi) la relance du projet Kennedy Round 2 (KR2) avec la reprise de la Coopération japonaise.
- (ii) *Du point de vue économique*, bien que la production nationale de riz soit assez importante (estimée pour la campagne 2013/2014 à 200 000 tonnes de paddy), elle est loin de satisfaire les besoins nationaux. En effet, le pays importe en moyenne 70 000 tonnes de riz blanc par an pour satisfaire la demande intérieure. Selon les statistiques les plus récentes, les régions de Tombali et de Quinara contribuent à la production nationale à hauteur de 29% (35 000 et 12 000 tonnes respectivement). Il est escompté

<sup>34</sup> Comme mentionné plus haut dans la partie contexte, le Projet n'a pu mener qu'une partie des activités prévues pour réorganiser la production agricole dans Tombali et Quinara et aucune des activités de réhabilitation des routes rurales et de diversification de l'agriculture au-delà de riz et de noix de cajou dus aux suspensions de financement du PRRDC par le FIDA qui ont suivi le coup d'Etat d'avril 2012

<sup>35</sup> Une analyse détaillée de la filière riz est présentée en annexe 4 de l'appendice 4

que les investissements du PADES dans la production du riz dans les régions de Tombali et Quinara – qui permettront de produire environ 28 000 tonnes de riz sur la durée du projet avec un pic de production en année 6 – pourra jouer sur le prix du riz local et le rendre plus accessible aux populations comme c'est le cas dans la région de Bafata. En effet, en 2010, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a signé un contrat avec la firme espagnole Agrogeba pour la production et la transformation de riz pour le marché local. La compagnie, qui opère sur trois sites dans la région de Bafata, arrive à offrir le riz à un prix de vente inférieur au riz importé (300 FCFA contre 375 XOF/kg voire 400 XOF/kg pour le riz importé)<sup>36</sup>.

4. Le PADES interviendra dans les écosystèmes de mangroves et de bas-fonds. La riziculture de mangrove, qui est largement pratiquée dans les régions de Tombali et de Quinara, utilise des techniques simplifiées de gestion de l'eau permettant de contrôler l'acidité et la salinité des sols, dans un écosystème côtier fragile. La riziculture de bas-fonds est pratiquée dans des dépressions naturelles partiellement ou totalement inondées par les pluies, dans des digues de ceinture, une parcellisation et un drainage. Ce choix des systèmes de mangrove et de bas-fonds se justifie par: (i) le potentiel de collecte des eaux de pluies de ces sites, en raison de la topographie et du coefficient d'écoulement; (ii) leur aptitude à la riziculture par des modèles simples et durables d'exploitation; (iii) la tradition marquée de la riziculture par les populations occupant ces sites; (iv) l'importance en superficie des sites de mangrove et des bas-fonds inondables avec peu de possibilité de mise en valeur autre que la riziculture pluviale.

5. La riziculture de plateau n'est pas retenue en raison de son impact négatif sur l'environnement (défrichement/déforestation, érosion hydrique, perte de fertilité).

6. Dans les deux écosystèmes retenus, le choix des sites répondra aux critères suivants: (i) *leur aptitude à la riziculture, appréciée par la qualité physico-chimique des sols et de l'eau;* (ii) *la sécurité foncière et le contrôle des conflits;* (iii) *la capacité technique et la motivation des producteurs;* (iv) *une superficie significative justifiant les investissements envisagés;* (v) *une masse critique de bénéficiaires répondant au ciblage social;* et (vi) *l'engagement des populations riveraines à protéger les berges et bassins versants.*

7. **L'option de maraîchage** quant à elle répond à trois impératifs: (i) une activité généralement réservée aux femmes dont l'accès au foncier dans la mangrove est limité; (ii) l'optique de relever l'intensité culturelle sur certains bas-fonds en combinant riziculture d'hivernage et maraîchage de contre saison; (iii) l'amélioration significative des apports nutritionnels pour les ménages dont l'alimentation est constituée pour la plus grande partie par le riz. La production maraîchère est généralement pratiquée dans les bas-fonds. Bien que le maraîchage soit encore assez nouveau en Guinée-Bissau et pas très répandu, un certain savoir-faire s'est développé avec l'appui des ONG.

8. **L'option de l'élevage d'espèces à cycles courts** – donc avec une reproductivité plus élevée – répond au souci d'offrir aux ménages vulnérables des activités à retour rapide sur investissement avec des recettes étalées dans l'année, et d'améliorer la nutrition. Le choix s'est porté sur les ovins, caprins, porcins, et volailles et les activités d'élevage seront concentrées dans les bassins de production rizicole et maraîchère, de sorte à offrir aux ménages vulnérables une combinaison d'appuis susceptibles de les sortir durablement de la précarité.

9. La prise en compte de la question foncière (à travers l'avis du CDIT) comme préalable à toute intervention fera l'objet d'une attention particulière de même que l'intégration des questions environnementales dans les schémas d'aménagements retenus.

10. Partant du principe de concentration et de la localisation des sites les plus aptes à être exploités par le projet pour la production de riz, le Projet concentrera ses interventions autour de 5 secteurs répartis dans les trois régions de la zone d'intervention du projet.

<sup>36</sup> A Buba, le riz local se vend entre 300 et 350 FCFA/kg entre Mars et Juin et à 400 FCFA entre Juillet et Février (il faut compter 50 FCFA de plus par kg lorsque le prix est acheminé sur Bissau)

11. De manière concrète, le projet interviendra dans trois strates géographiques concentriques centrées autour de chacun des sites aménagés, en partant des sites ciblés dans les réhabilitations des aménagements hydro-agricoles ainsi que leurs villages directement riverains – dont sont issus les usagers - ainsi que tous les villages qui se trouvent dans les bassins versants (strate 1), puis les villages des secteurs ciblés qui ne sont pas directement polarisés par les sites aménagés mais qui se trouvent le long des pistes de desserte réhabilitées par le projet (strate 2) pour progresser vers les autres villages plus en périphérie (strate 3) et ainsi couvrir de manière différenciée les secteurs ciblés.

12. Dans ces strates ainsi définies, la stratégie de concentration prévoit différents « paquets » d'interventions prioritaires:

Activités du Projet	Paquet par strate		
	Strate 1	Strate 2	Strate 3
<b>Activités Prioritaires</b>			
Réhabilitation des aménagements hydro-agricoles + Protection des bassins versants par l'agroforesterie	X		
Réhabilitation des pistes rurale	X		
Appui à la mise en valeur et exploitation des sites (riziculture)	X		
Investissements structurants pour la transformation post-récolte et le stockage	X		
<b>Activités Complémentaires</b>			
Maraîchage	X		
Elevage des espèces à cycle court (petits ruminants, porcins et aviculture)	X	X	
Investissements pour la mise en marché des produits de l'élevage	X	X	
<b>Appuis Organisationnels et Renforcement des Capacités</b>			
Mise en place et/ou accompagnement des CDIT	X	X	X
Organisation et renforcement des capacités des OPB	X	X	
Organisation et renforcement des capacités des AU	X		
Organisation et renforcement des capacités des CITEP	X		

13. Suivant le principe du trinôme production/transformation/commercialisation, à tous ces appuis s'ajouteront des activités spécifiques pour favoriser la promotion des produits issus de la ZIP (marketing, information sur les marchés, etc....).

14. Le projet stimulera création d'emplois en milieu rural à travers la promotion des travaux HIMO dans le débroussaillage de abords de pistes à réhabiliter, la réalisation et la sécurisation des aménagements et infrastructures connexes. Une priorité sera accordée aux femmes dans la mise en œuvre des travaux HIMO.

15. Par ailleurs, il appuiera le suivi de la durabilité des investissements à travers la mise en place des comités de gestion des périmètres et la recherche de synergie et d'harmonisation avec les autres projets intervenant dans la même zone.

### Composantes

16. Le PADES sera organisé en trois composantes, à savoir: (1) Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires; (2) Appui à la valorisation des productions et accès au marché; (3) Coordination et renforcement institutionnel.

#### Composante 1: Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires

17. La composante 1 a pour objectifs principaux la promotion du trinôme riz/maraîchage/petit élevage ciblant les ménages les plus vulnérables afin de leur permettre d'avoir accès à une combinaison d'appuis susceptibles de les sortir durablement de la précarité.

#### Choix stratégiques et schéma d'intervention

- (i) **Schéma d'intervention.** L'amélioration de la production et de la productivité du riz, produit phare du PADES, se fera en jouant sur trois facteurs de base: (i) la maîtrise et la

gestion de l'eau par la réhabilitation des infrastructures hydroagricoles destinées à la riziculture; (ii) l'accès des producteurs aux semences améliorées et (iii) l'appui à la maîtrise des itinéraires techniques améliorés.

(ii) **Superficie des AHA :**

- **1 500 ha** d'aménagements de mangroves de type moderne réhabilités dans la région de Quinara et mis en valeur pour la production de riz;
- **6 950 ha** d'aménagements de mangroves de type traditionnel réhabilités dans la région de Tombali et mis en valeur pour la production de riz;
- **50 ha** de bas-fonds réhabilités dans la région de Quinara et mis en valeur pour la production de riz.
- **30 ha** de jardins maraîchers dans les régions de Tombali, Quinara et Bolama/Bijagos

18. L'appui du PADES pour le développement du maraîchage visera principalement à lever les contraintes liées à: (i) la disponibilité de l'eau pour l'irrigation, (ii) l'exhaure manuelle de l'eau, (iii) la répartition uniforme de l'eau dans la parcelle.

19. La stratégie de développement de l'élevage repose sur la modernisation des pratiques d'élevage (prophylaxie, amélioration de l'alimentation, abreuvement et habitat des animaux, l'amélioration du matériel génétique dans la ZIP et maîtrise de la reproduction), le renforcement des capacités des éleveurs et l'introduction du crédit rotatif.

20. **Résultats attendus:**

- (i) **8 450 ha** de mangroves et **50 ha** de bas-fonds réhabilités pour la riziculture dans les deux régions de Tombali et Quinara, **30 ha** de sites aménagés pour le maraîchage dans les trois régions de la ZIP;
- (ii) **422 ha** de berges et bassins versants protégés contre l'érosion;
- (iii) Près de **79 000** tonnes de riz produites cumulativement sur la durée du projet avec un pic de production en année 6 de **28 070 tonnes de paddy** ;
- (iv) **1 475 tonnes** de produits maraîchers cumulativement sur la durée du projet avec un pic de **510 tonnes** en année 6;
- (v) **500 unités individuelles** de production d'élevage d'espèces à cycles courts mises en place;
- (vi) **85 000 têtes** d'animaux produites sur 6 ans.

21. La Composante 1 comprend deux sous-composantes touchant les Strates 1 et 2:

	<b>Sous-composantes</b>	<b>Strates</b>
(1.1)	Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles	Strate 1
(1.2)	Exploitation des sites (riziculture) et développement des activités d'élevage et de maraîchage	Strate 1,2

#### **Sous-composante 1.1: Réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles**

22. L'effet attendu de la sous-composante 1.1 sera: « la production et la productivité du riz augmente de manière significative ».

23. **Réhabilitation des aménagements en zones de mangrove.** Le Projet visera à réhabiliter: (a) 1 500 ha d'aménagements de mangroves de type moderne dans la région de Quinara; (b) 6 950 ha d'aménagements de mangroves de types traditionnels dans la région de Tombali. Les réhabilitations des AHA des sites de mangroves seront menées dans les strates 1 des quatre secteurs.

24. Une contrainte majeure est la non maîtrise de l'eau dans les sites de mangroves et de bas-fonds. Le drainage des eaux excédentaires dues aux inondations en zone de mangrove n'a pas toujours un mécanisme maîtrisé, les eaux de pluies indispensables à la culture du riz en zone de bas-fond sont aléatoires et ne permettent pas toujours un apport satisfaisant en quantité.

25. En zones de mangroves, les deux principaux types de systèmes de gestion de l'eau sont:

- (i) le type traditionnel qui comprend une digue de ceinture réalisée en HIMO autour du périmètre par les exploitants eux-mêmes, des troncs d'arbres creux sont placés dans le corps de la digue pour résoudre le problème de drainage lors des inondations;
- (ii) le type moderne qui comprend un ouvrage déchargeur muni de clapets qui évacue les eaux issues des rizières (assurant un rôle de by-pass) et une **digue-barrage** construite mécaniquement en entreprise pour fermer les bras de mers et empêcher l'entrée des eaux salines de mer dans les rizières.

26. Le **PADES** interviendra donc dans les zones de mangroves ciblées de ces deux manières selon les particularités liées aux écosystèmes spécifiques de chaque région:

- (i) Aménagements de type moderne pour la région de Quinara: réhabilitations des ouvrages hydrauliques (déchargeur, digues-barrages) sur les bras de mer; la réhabilitation de 1 500 ha de mangroves (périmètres de Can Balanta et Bissassma de Cima);
- (ii) Aménagements de type traditionnel pour la région de Tombali: le Projet se limitera à la fourniture de tuyaux en PVC pour le drainage des parcelles individuelles pour 6950 ha de mangroves (périmètres de Caboxanque, Bedanda, Cubumba, Ilheu de Nfanda, Quibil, Gandua, Tchugue).

27. Le potentiel estimatif exploitable<sup>37</sup> des sites de mangroves dans la zone de Projet est de **10 090 ha** répartis entre les quatre secteurs des deux régions de Tombali et Quinara:

**Tableau A4: Répartition potentiel exploitable des sites de mangroves**

Région	Secteur	Périmètre	Superficie (ha)	Villages	
Tombali	Bedanda	Caboxanque	1 800	Caboxanque	
		Bedanda	800	Bedanda	
		<i>Sous-total Bedanda</i>	2 600		
	Catio	Cubumba	1 650	Cubumba de Mato	
				Cubumba de Loja	
		Ilheu de Nfanda&Quibil	1 650	Ilheu de Nfanda	
				Quibil	
				Gandua 1	
		Gandua	1 160	Gandua 2	
				Gandua 3	
		Tchugue		Mansal	
	<i>Sous-total Catio</i>		4 460	Nhole	
<b>Sous-total Tombali</b>			<b>7 060</b>		
Quinara	Empada	Can Balanta	1 200	Can Balanta	
				Mui	
				Aidara	
				Novacintra	
				+ partie San Miguel Balanta	
				Batambali	
				+ partie San Miguel Beafata	
				Missira	
				FaranCunda	
				Madina de Cima	
				Caour de Cima	
				Can Pepel	
	San Miguel & CumbaBalanta	Can	540	Sa Cunda	
				SintchaNhogum	
				Can Beafata	
	Caour de Baixo	Caour de Baixo	430	Empada	
				Can CumbaBeafada	
				N'djuruk	
				Can CumbaBalanta	
				+partie de Mui, Empada	
				San Miguel Balanta	
				San Miguel Beafata	
				FaranCundaBalanta	
				Missira	
	Tite	Nhala	360	Caour de Baixo	
				Fankum	
				Takekuta	
<i>Sous-total Empada</i>			2 170		
Tite	Bissassema de Cima	500	Nhala		
			+une partie de Bissassma de Cima		
	<b>Sous-total Tite</b>			<b>860</b>	
	<b>Sous-total Quinara</b>			<b>3 030</b>	
	<b>TOTAL</b>			<b>10 090</b>	

<sup>37</sup> Ce potentiel est estimé sur la base des données de DRADR, de la direction du génie rural, des estimations par vue aérienne dans un rayon de 5km comme le cas de Caboxanque

28. Les interventions du PADES en zones de mangroves concerteront la fourniture et la pose des tuyaux PVC pour améliorer le drainage de **6 950 ha** correspondant à des aménagements de types traditionnels situés dans la région de Tombali et la réhabilitation des ouvrages hydrauliques composés de digues-barrages et de déchargeurs pour permettre la mise en valeur de **1 500 ha** correspondant à des aménagements de types modernes situés dans la région de Quinara.

29. Les réhabilitations à être effectuées par le Projet ne concerteront pas les travaux de diguettes de ceinture ou les travaux intérieurs liés aux parcellaires. Il s'agira pour le type moderne de reconstruire les ouvrages demandés afin de permettre la mise en valeur des superficies relativement importantes mentionnées variant de 360 ha (Cas de Nhala-Bhissasma) à 1 200 ha (Cas de Can Balanta) dans la région de Quinara. Pour le type traditionnel, la fourniture d'un tuyau PVC de Ø300mm de longueur 6m permet le drainage de 08 ha. Toute autre intervention sur les parcellaires étant à la charge des exploitants.

Il faut noter que: (i) *les réhabilitations prévues par le Projet ne concerteront pas les travaux de diguettes de ceinture ni les travaux intérieurs liés aux parcellaires; toutes les interventions sur les parcelles individuelles seront entièrement à la charge des exploitants;* (ii) *la valorisation pour la production de riz ciblera prioritairement les ménages les plus vulnérables, soit ceux qui ont des parcelles de moins de 1 ha (voir sous-composante 1.2).*

30. **Bas-fonds.** Les bas-fonds identifiés lors de l'étude d'inventaire présenteront des caractéristiques variées et répondront soit à un aménagement de type riziculture, soit à la culture maraîchère. Tandis que la culture du riz répondra à un sol relativement lourd et un bas-fond plat, les bas-fonds identifiés pour lesquels les sols sont légers et la topographie légèrement accidentée seront retenus pour le maraîchage.

31. **Réhabilitation des bas-fonds pour la riziculture.** Le PADES réhabilitera les sites de 50 ha de bas-fonds dans la région de Quinara. Il est prévu aussi dans le cadre de l'appui à la structure de recherche INPA de réaménager 39 ha de bas-fonds pour la production semencière de riz.

32. Les bas-fonds, qui seront aussi identifiés lors de l'étude d'inventaire, présenteront des caractéristiques variées et répondront soit à un aménagement de type riziculture, soit à la culture maraîchère. Il n'existe à l'heure actuelle aucune étude exhaustive d'inventaire et d'identification de bas-fonds potentiellement aménageables. Une étude d'inventaire sera menée sur le Don Suédois.

33. Sur la base des informations disponibles, et en attendant de les confirmer ou d'identifier d'autres villages lors de l'inventaire des bas-fonds, les villages potentiellement identifiés dans la région de Quinara pour des bas-fonds rizicoles sont: *N'tughan, Sintcha Lega, Gan BilBeafada*.

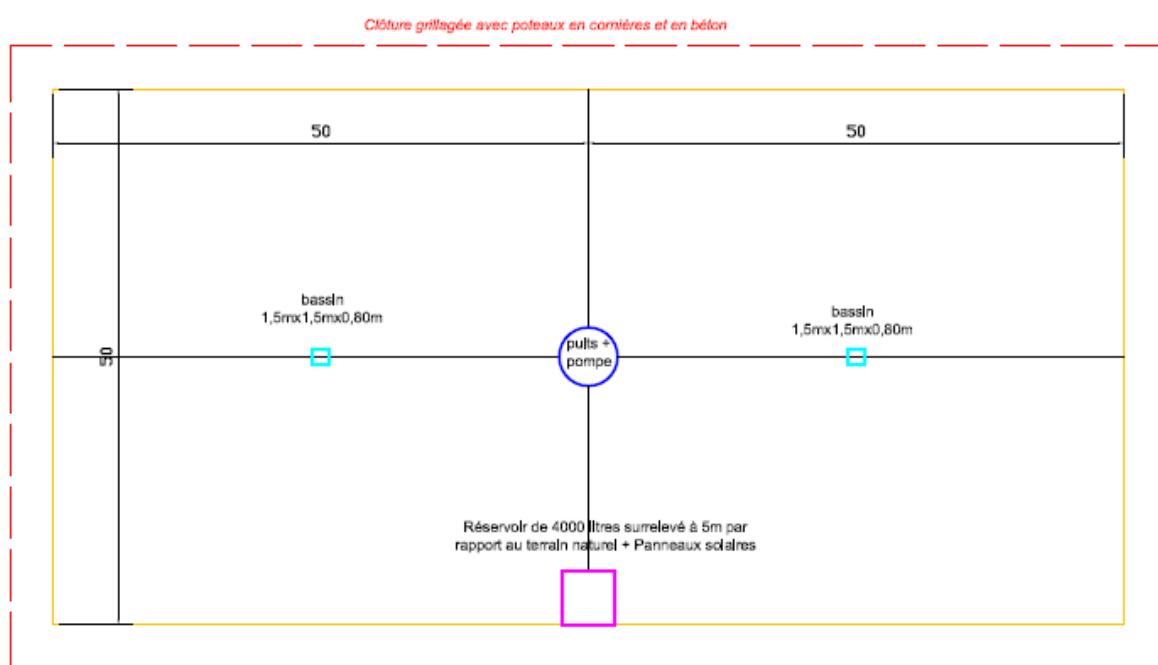
34. Les pratiques d'aménagement seront regroupées selon les modèles suivants: (i) casiérage (unité parcellaire la plus petite délimitée par des diguettes) simple (C); (ii) casiérage avec un collecteur central (CC); (iii) casiérage avec collecteur central et canaux latéraux (CCC).

35. **Aménagement des bas-fonds pour le maraîchage.** L'appui pour le maraîchage visera à lever les contraintes liées à: (i) la disponibilité de l'eau pour l'irrigation, (ii) l'exhaure manuelle de l'eau, (iii) la répartition uniforme de l'eau dans la parcelle. Les activités de maraîchage seront menées dans la strate 1 sur 30 ha de bas-fonds en culture de contre-saison, à Quinara, Tombali. Des sites de maraîchage pourront être identifiés sur des superficies plus importantes. Pour des raisons pratiques, les superficies des jardins maraîchers devront être autant que possible des multiples de 5 000m<sup>2</sup>. Les puits maraîchers auront une profondeur moyenne de 30m.

36. Cette activité pratiquée majoritairement par les femmes n'est pas une activité nouvelle dans la zone du projet qui a bénéficié des interventions de certaines ONG telle que ADPP pendant au moins 3 ans. Les activités de l'ONG ont concerné entre autres les aspects suivants: (i) formation des agriculteurs notamment les femmes en matière d'horticulture, (ii) accompagnement dans la mise en place système d'irrigation pour les jardins maraîchers et les canalisations.

37. Le modèle de système d'irrigation mis en place dans le village de Aidara sera adopté. Il s'agit d'un kit composé des éléments suivants: panneaux solaires + puits + pompe immergée + bassins en maçonneries + tuyaux pvc + réservoir de 4 000 litres surélevé à 5m au-dessus du terrain naturel.

38. L'électropompe solaire immergée (2,2 kw) dans le puits débitera au travers des conduites PVC (63mm) dans le réservoir métallique de 4 000 litres. Le réservoir d'eau sous la pression de 0,5 bar (5m de colonne d'eau) alimentera les bassins de 0,80 m de hauteur (par rapport au terrain naturel) et de 1,5m de côté, construits en maçonneries. Des tuyaux pvc enterrés de diamètre 100mm relient le réservoir aux deux bassins situés au milieu des parcelles de  $2 \times 2\ 500\text{m}^2$ . Les exploitantes puiseront l'eau du bassin à l'aide des arrosoirs manuels (de contenance 10 litres environ) pour arroser les parcelles des cultures avec un accent mis sur l'oignon et la pomme de terre. Deux bassins seront prévus pour chaque unité parcellaire de  $5\ 000\text{m}^2$ , soit un bassin pour une surface de 50mx50m (voir schémas ci-dessous).



39. Le nombre d'exploitantes pouvant utiliser un même bassin est compris entre 50 – 100 femmes. Pour éviter que 50 – 100 exploitantes arrosent à la fois à partir d'un même bassin, l'ONG chargée d'accompagner les maraîchères instaurera un système de tour d'irrigation. Par exemple: (i) en semaine 1, la 1<sup>ère</sup> moitié de groupe de femmes (25 – 50 exploitantes) arrose le matin et la 2<sup>ème</sup> moitié arrose le soir, (ii) en semaine 2, le tour est inversé, la 2<sup>ème</sup> moitié arrose le matin et la 1<sup>ère</sup> moitié le soir. Ceci permettra une meilleure gestion de l'utilisation de l'eau à la parcelle et éviter des querelles éventuelles lors des puisages.

40. La taille des parcelles moyennes est de  $2\ 500\text{m}^2$  regroupant un nombre de femmes variant entre 50 et 100 (projets appuyés par la FAO). Les puits ont une profondeur moyenne de 30m.

41. A l'instar des autres intervenants, l'appui du PADES visera principalement à lever les contraintes liées à: (i) la disponibilité de l'eau pour l'irrigation, (ii) l'exhaure manuelle de l'eau, (iii) la répartition uniforme de l'eau dans la parcelle.

42. Le PADES adoptera ce kit introduit par ADPP dans la zone du projet pour des surfaces de  $5\ 000\text{m}^2$  considérée comme unité parcellaire d'intervention. Des sites de maraîchage pourront être identifiés avec des superficies plus importantes. On devra donc avoir tant que faire se peut un multiple de  $5\ 000\text{m}^2$  ( $5\ 000, 10\ 000, 15\ 000, 20\ 000\text{m}^2$ ).

43. Le maraîchage sera financé à travers des microprojets pour les femmes (voir sous-composante 1.2).

44. **Protection des Bassins versants.** La planification en matière de protection des berges et bassins versants sera intégrée dans chaque plan d'aménagement. Les surfaces concernées pour faire l'objet de protection seront évaluées pour chaque site. A titre indicatif on pourra considérer que pour chaque site de mangrove, la surface devant faire l'objet de travaux de protection correspond en moyenne à 1/20ème de la surface du site concerné en aménagement hydroagricole. Ainsi, pour 8 450 ha de mangroves à être réhabilités, des protections de bassins versants se feront sur environ 422 ha. Pour les 50 ha de zones de bas-fonds, les protections sont comprises dans l'aménagement par des travaux de digues et colatures sur le pourtour des périmètres.

45. Les ressources forestières de la Guinée-Bissau, bien qu'exposées à une forte dégradation de l'ordre de 30 à 60 000 ha/an, restent néanmoins importantes compte tenu de leur superficie (plus de 2 000 000 ha/an), soit les 2/3 du territoire national. Les autorités gouvernementales ont programmé depuis les années 2008, 2009, 2010, des activités de réforme de la politique forestière qui définit une nouvelle vision selon laquelle: « les communautés responsabilisées gèrent durablement les ressources forestières, les eaux et les sols, et parviennent à satisfaire leurs besoins et à maintenir un équilibre permanent au niveau socio-économique ».

46. Pour une meilleure protection des berges et des terres cultivables exploitées contre les dégradations et l'envasement et la sédimentation, une bande de terre d'au moins 30 m de large sera reboisée par des essences appropriées aux racines traçantes à l'instar de l'acajou de manière à bien fixer et protéger le sol. La protection sera réalisée autour des AHA en zones de mangroves. Cette bande sera située à 5 m du niveau des plus hautes eaux (marées hautes). Cette action permettra ainsi de créer une barrière physique entre les terres exploitées et les zones des versants relativement dégradées. Toute activité sera interdite entre la bande reboisée et les zones exploitées.

47. Des couloirs de passage pour l'abreuvement du bétail seront réalisés par endroit tout autour du plan d'eau. La réalisation de la bande reboisée sera de la responsabilité de la structure d'encadrement et de tous les usagers de l'eau (CDIT) qui, après des séances de sensibilisation, auront compris le bien-fondé de la mesure.

48. Pour accompagner la conduite de l'activité le projet appuiera les associations d'usagers (AU) dans les travaux en HIMO de plantation des espèces fruitières conseillées par le service des forêts. Les services techniques des forêts seront sollicités pour apporter un appui aux bénéficiaires dans l'identification des espèces forestières ou fruitières appropriées et la mise en place de la bande reboisée. Les producteurs seront responsables dans la mise en place de haies vives autour des périmètres afin de protéger les cultures (contre les vents violents et les animaux) et de réduire la dégradation des sols.

49. Les activités de mise en œuvre de protection de bassins versants commenceront dès la première année par l'identification des zones dégradées sur les versants des périmètres hydroagricoles prévus d'être aménagés. Ces zones sont les sites d'aménagement de types modernes (1500 ha) repartis dans les deux (02) périmètres de Can Balanta et Bissasma de Cima; les sites d'aménagements traditionnels (6 950 ha) répartis dans les sept (07) périmètres de Caboxanque, Bedanda, Cubumba, Ilheu de Nfanda, Quibil, Gandua et Tchugue.

50. Une campagne d'information, de sensibilisation devra être menée par le PADES de manière parallèle à la phase identification des zones dégradées. Cette campagne se poursuivra pendant toute la durée du PADES en collaboration avec le Service des forêts du MADR, la CAIA et s'articulera autour: (i) du développement des campagnes d'éducation et de sensibilisation à la culture du goût de planter et entretenir des arbres; (ii) du soutien aux réseaux des organisations dans la plantation d'arbres les régions, secteurs, et villages; (iii) du soutien à la création de réseaux de pépinières forestières dans les sites stratégiques communautaires tels que les périmètres réhabilités afin de produire et distribuer des plantes à des prix et conditions favorables.

51. Les *Comités de Gestion du Périmètre (CGP)* seront les entités représentant les usagers et serviront d'interface avec le projet. Le projet renforcera leurs capacités à jouer pleinement ce rôle. Le renforcement de leurs capacités en matière de mise en œuvre et de gestion de petits aménagements hydro-agricoles (**AHA**) sera assuré conjointement par l'ONG partenaire, la DGIDR, l'IGR et au besoin par une assistance technique internationale à trouver dans la sous-région. Les thématiques d'ordre organisationnel seront entre autres sans que celles-ci ne soient exhaustives: (i) la gestion financière et gestion des **AU**, (ii) l'appui au fonctionnement du groupe et à l'auto-résolution des conflits, (iii) formation technique et mise en place des Comités de gestion du périmètre (**CGP**).

52. *Renforcement des Associations d'usagers (AU) et mise en place des Comités de gestion du périmètre (CGP)*. Une zone de mangrove comprend des espaces exploités et délimités par des digues anti-sel, appelés blocs, entrecoupés par des espaces non exploités. Autour de chaque bloc existe une AU, qui est la clé de succès du Projet, car chargée d'assurer la durabilité des ouvrages. Dès le début des travaux d'aménagement, le PADES appuiera les AU à élire des comités représentatifs de suivi des travaux qui vont évoluer vers des Comités de gestion du périmètre (**CGP**).

53. Les CGP serviront d'interface avec le Projet qui renforcera leurs capacités à jouer pleinement ce rôle de représentants des usagers. Le renforcement des **AU** principalement au niveau des sites de mangroves, débutera par la préparation des partenaires et bénéficiaires à l'accueil du programme d'aménagement. Différentes réunions d'animation, de sensibilisation et d'information sont organisées aux niveaux des régions et des secteurs pour accompagner la préparation et l'élaboration des études de faisabilités/**APS** (Avant-Projet Sommaire), **APD** (Avant-Projet Détailé) et **DAO** des sites identifiés. Ces réunions se déroulent généralement l'année qui précède les actions d'aménagement à proprement parler.

54. Les réunions de secteurs regroupent des participants pouvant être des intervenants non étatiques, de l'administration régionale, de l'administration de secteur, des régulados et des représentants des bassins versants liés au site et des villages polarisés par les aménagements.

55. Cette phase se clôture avec la restitution des études de faisabilités (APS, APD et DAO) des sites identifiés au cours d'une réunion de secteur. Cette activité qui marque le lancement des travaux d'aménagement et la mise en place des comités de suivi des travaux d'aménagement des mangroves et de protection des bassins versants. Sur chacun des sites une situation de référence des mangroves est établie et une base de données exhaustives des usagers disponible répertoriant l'ensemble des usagers, avec le nombre de parcelles de chacun, la superficie de chaque parcelle (géo-référencée), le sexe, l'âge, le statut matrimonial de chaque usager, les parcelles détenues sur les BV, les cultures menées avant aménagement etc. Ces études sur le profil socio-économique des mangroves, exécutées en même temps que les études de faisabilités/APS, APD et DAO peuvent être réalisées par le bureau chargé des études de faisabilité ou par un bureau indépendant.

56. Les formations concerteront les aspects de gestion (financière et organisationnelle) et le **CGP**:

- (i) *Gestion financière et maîtrise des rôles dans le CGP*: concerteront la transparence dans la gestion des comptes ou des fonds et la résolution des problèmes, condition première de la survie du CGP. Il s'agira de: (i) concevoir des modules de gestion financière et d'organiser des séances de formation en mettant un accent particulier les membres des organes dirigeants; (ii) accompagner le groupe de manière dégressive dans leurs rôles et responsabilités; (iii) de suivre et contrôler la tenue des cahiers pendant les campagnes de l'intervention du Projet.
- (ii) *Appui au fonctionnement du groupe*: il s'agira d'appuyer les groupes d'exploitants à travers le CGP dans l'application rigoureuse des textes qu'ils ont eux-mêmes votés. L'appui à l'auto-résolution des conflits consistera à inciter et accompagner les usagers à identifier et à cibler les questions qui entravent la bonne marche du groupe et à développer les techniques nécessaires à la résolution de ces questions.

(iii) *Formation technique:* le Projet appuiera les CGP à maîtriser les outils de gestion et de maintenance des ouvrages, la gestion rationnelle et équitable de l'eau, la détermination de la redevance et sa gestion. Ils seront aussi formés sur l'accès aux facteurs de productions (eau, semences, intrants) et l'accès au conseil agricole.

57. Le comité d'**AU** est aussi formé sur: (i) l'accès des producteurs aux facteurs de productions (eau, semences, intrants) et (ii) et l'accès au conseil pour bien produire.

### **Sous-composante 1.2: Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage**

58. Les effets attendus de la sous-composante 1.2 seront: (i) les producteurs adoptent des activités de diversification des revenus; (ii) les organisations professionnelles rurales rendent des services utiles à leurs membres.

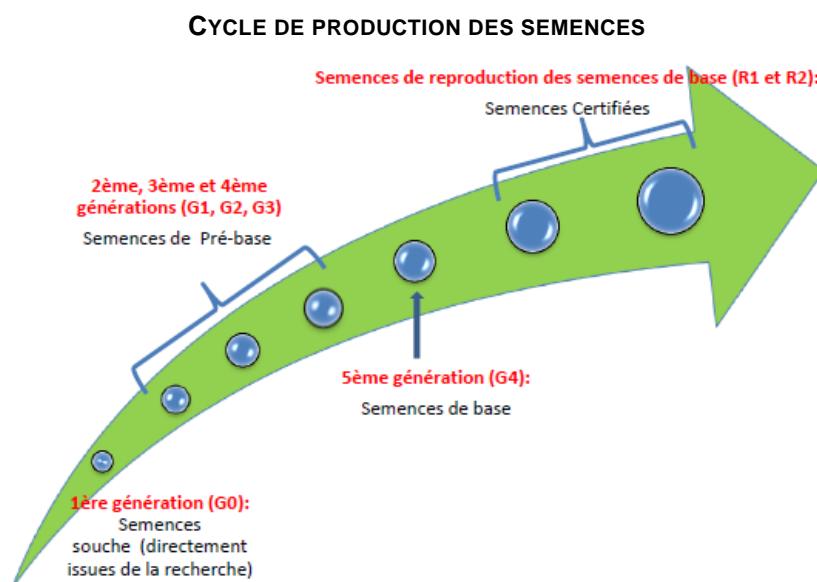
59. La superficie totale de production encadrée par le projet pour la riziculture correspondra à **8 500 ha** à raison de près de **8 450 ha** de mangrove et **50 ha** de bas-fonds. Outre les réhabilitations visant à maîtriser le problème de l'eau (décris précédemment), le projet interviendra sur deux autres facteurs pouvant améliorer la production et productivité du riz: (i) *la disponibilité de semences de qualité et (ii) l'accompagnement technique pour l'adoption de meilleures pratiques culturales.*

60. *Appui à l'INPA pour la production de semences et mise en place d'un système de production et commercialisation de semences certifiées.* L'objectif du PADES est de pouvoir renouveler annuellement 1/4 des besoins en semences pour emblaver les superficies aménagées par le Projet à partir de l'Année 3 et le 1/3 à partir de l'Année 4.

61. Il faut noter qu'INPA a été identifié comme partenaire de mise en œuvre, non pas en tant qu'institut de recherche mais du fait que c'est la structure mandaté par l'Etat Bissau-Guinéen pour mener les activités de développement de la filière semencière. La production de semences de pré-base, de base et les semences certifiées de première et seconde reproduction sont du mandat de l'INPA. Toutes les semences peuvent être produites auprès de producteurs de semences certifiés.

62. Le contrôle des semences certifiées est assuré par les Délégations Régionales de l'Agriculture, qui ont pour mandat le contrôle et la certification des semences ainsi que la diffusion des Règlements de la CEDEAO sur les normes semencières communautaires.

63. La production de semences se fait plusieurs années de reproduction, chaque année donnant une nouvelle génération de semences. Les étapes sont schématisées ci-dessous de manière simplifiée:



64. La Guinée-Bissau avait acquis une riche expérience dans le domaine de la multiplication des semences grâce au programme DEPA de la FAO mis en œuvre à Contuboel et à Caboxanque de 1975 à 1989 .Ce Projet avait permis de mettre en place un réseau de 510 multiplicateurs de semences dont 360 à Contuboel et 150 à Caboxanque ainsi que la mise en place des infrastructures et équipements de conditionnement des semences.

65. Grâce à des appuis plus récents de la FAO et AfricaRice, l'INPA dispose d'une gamme de variétés riz très prometteuse qui ne nécessite qu'un travail de régénération du germoplasme. Une nouvelle vague d'une vingtaine de multiplicateurs de semences ont en outre été formés entre 2008 et 2011.

66. *Première étape: Lancement du processus*, pour la mise en valeur, le PADES appuiera le renouvellement du matériel génétique, déjà entamé par l'INPA en partenariat avec la FAO et AfricaRice, pour: (i) l'obtention auprès d'AfricaRice et des pays voisins de semences certifiées de base et (ii) leur multiplication en contre saison chaude de l'année 1 dans les centres de l'INPA pour disposer de semences certifiées pour l'Année 2. La multiplication sera initiée en A1 sur **56 ha** de bas-fonds répartis dans deux centres de l'INPA: (i) **39 ha** au centre de recherche de Contuboel, dans la région de Bafata, qui se spécialise dans la production de riz de plateau, de riz irrigué, céréales sèches, fertilisation et arboriculture ; et (ii) **17 ha** au centre de Caboxanque, situé dans la région de Tombali, et qui se spécialise dans le riz de mangrove. Le PADES commencera par aménager deux parcelles faisant au total 39 ha sur le site de Contuboel pour la production de semences de pré base et base en pluvial et en contre saison pour raccourcir le cycle de multiplication.

67. *Deuxième étape: Construction d'un réseau de producteurs privés de semences certifiées*. En partenariat avec la FAO, l'INPA et les Délégations Régionales de l'Agriculture et du Développement Rural (DRADR), le PADES appuiera la construction d'un système de production, de conditionnement et de vente de semences de riz par:

- (i) la formation de producteurs de semences en complément des 20 semenciers pilotes formés entre 2008 et 2011 et la création d'un réseau de producteurs de semences;
- (ii) le soutien à l'émergence d'opérateurs semenciers impliqués dans la collecte et la vente, avec un fonds de collecte remboursable. En effet, afin de couvrir les besoins des sites encadrés par le Projet, les personnes désirant s'installer pour la multiplication et vente de semences certifiées ainsi que pour la distribution de produits phytosanitaires pourront présenter des microprojets qui seront éligibles au financement du PADES – sur avis technique de l'INPA et de la DRADR de la zone d'installation. Le prix de cession de la semence aux producteurs sera convenu entre acteurs;
- (iii) la relance du centre de conditionnement par un appui en équipement de conditionnement (couseuse, sacherie, étiquetage), et l'équipement de deux laboratoires d'analyse; les frais de gestion du centre de conditionnement sont couverts par les recettes tirées des prestations offertes aux opérateurs semenciers.
- (iv) le soutien aux Délégations Régionales de l'Agriculture et du Développement Rural (DRADR) dans leur mandat de contrôle et de certification des semences et pour la diffusion des Règlements de la CEDEAO sur les normes semencières communautaires.

68. Après la mi-parcours, l'élaboration d'une loi sur les semences, conforme aux Règlements de la CEDEAO sera envisagée.

69. L'approvisionnement en semences maraîchères et produits phytosanitaires était assuré par le gouvernement Bissau Guinéen sur appui de la coopération japonaise à travers le Programme KR2 (Kennedy Round 2). Mais depuis la clôture de ce programme en 1998, des opérateurs privés ont graduellement pris la relève, important les intrants des pays voisins. Le PADES renforcera les moyens de contrôle des Délégations Régionales de l'Agriculture et du Développement Rural aux fins de veiller à la qualité des semences, et au respect de la nomenclature des produits agro-chimiques conseillée par la FAO.

### **Appuis institutionnels**

70. L'INPA bénéficiera d'un appui institutionnel pour faciliter l'exercice de son mandat. En plus de l'aménagement de 56 ha pour la production de semences de riz (17 à Caboxanque et 39 à

Contuboel, réhabilitation des canaux d'irrigation, de drainage, des digues, achat de 2 groupes moto-pompes sur bacs flottants), l'appui portera sur: (i) la réhabilitation de la chambre froide pour la conservation des lignées de semences, par l'achat de 4 congélateurs armoires de 205 litres avec panneaux solaires et batteries; (ii) l'équipement d'un laboratoire d'analyse de semences et acheter quelques instruments de mesure (balance de précision, humidimètre, étuve, pHmètre, piézomètre, GPS); (iii) la restauration des capacités logistiques des deux centres de recherche par une dotation en véhicules (deux), en matériel informatique et bureautique (5 ordinateurs, scanner); (iv) assurer la formation des jeunes chercheurs et faciliter les échanges scientifiques avec les instituts de recherche de la sous-région; (v) le financement de l'actualisation et la validation du Plan Stratégique de la Recherche.

71. Les DRADR de Tombali et de Quinara bénéficieront d'appuis institutionnels pour (i) équiper deux laboratoires d'analyse de semences et réhabiliter la station de conditionnement, les frais de prestation étant à la charge des opérateurs semenciers; (ii) aider à la diffusion des règlements de la CEDEAO sur les semences par des ateliers regroupant tous les acteurs concernés; et (iii) supporter les frais de déplacement des agents lors des missions de contrôle aux champs et d'homologation des semences.

### **Appui à l'approvisionnement en intrants et services**

72. Le PADES facilitera sous forme de subvention (i) l'accès des producteurs bénéficiaires aux semences certifiées de riz et d'espèces maraîchères, aux engrains (cf tableau A7), aux produits agro-pharmaceutiques respectueux de l'environnement et au petit matériel agricole (y compris kit maraîcher); (ii) l'accès des producteurs bénéficiaires aux services d'appui-conseil; (iii) l'accès des producteurs bénéficiaires aux services de mécanisation des travaux des sols (labour, billonnage), et des opérations post-récolte (battage, décorticage).

73. Le PADES diffusera dans les périmètres aménagés un paquet technologique constitué: *(i) de semences certifiées, (ii) d'engrais chimiques et de produit agro-pharmaceutiques, (iii) d'appui-conseil, et (iv) des services de mécanisation pour les travaux des sols (offerts par des entrepreneurs privés locaux)*. Tous les producteurs des **8 530 ha** (8 450 ha de mangroves, 50 ha de bas-fonds, 30 ha de sites maraîchers) mis en production auront accès au paquet technologique mais de façon différenciée :

- (i) *Pour les producteurs les plus vulnérables* (ceux qui ont des parcelles de riz dont la superficie est inférieure à 1 ha ainsi que pour les femmes productrices maraîchères): l'accès à ce paquet technologique sera subventionné à 100%.
- (ii) *Pour les riziculteurs exploitants plus de 1 ha* : l'accès au paquet technologique ne sera que partiellement subventionné: le projet subventionnera les différents éléments du paquet technologique à part les semences certifiées et les engrais qui seront à la charge du producteur (les semences et les engrais pourront être achetés chez les entrepreneurs financés par le projet sur le FIDL).

### **Appui à l'aménagement**

74. *Objectifs d'aménagements*: en année de croisière (A5), **8 530 ha** auront été réhabilités et mis en production (dont 8 450 ha de mangroves, 50 ha de bas-fonds pour le riz et 30 ha de bas-fonds en jardins maraîchers) (*voir tableaux A5 et A6 ci-dessous*).

75. Le rythme d'aménagement tient compte des facteurs limitants tels que la faible capacité du secteur privé national à répondre aux marchés d'études et de travaux d'aménagements hydro-agricoles et les délais incompressibles de passation de marché. En effet, les Études d'Avant-Projet Détailés et la constitution du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) prennent en moyenne **8 mois** et le lancement des appel d'offres et le recrutement des entreprises **4 mois**. Ce rythme tient aussi compte de la capacité de l'UCP à gérer et coordonner la contractualisation avec les agences d'exécution, et avec les opérateurs privés.

76. L'Année 1 sera consacrée au choix et à la caractérisation des sites, à l'organisation et à la formation des producteurs, à la sélection des consultants et entreprises, à l'organisation et à la maîtrise du marché des produits, à la préparation des microprojets.

77. Les aménagements seront réalisés dès l'Année 2 jusqu'à l'Année 5. Les travaux seront réalisés pendant les 7 premiers mois de la période sèche (janvier - juillet) afin que les sites réhabilités puissent être mis en production à partir de juillet.

#### **Appui à la mise en valeur des aménagements et production attendue**

78. La mise en valeur des aménagements commencera en Année 2 pour atteindre la vitesse de croisière en année 5. Les tableaux 5 et 6 ci-dessous montrent l'évolution de la réalisation des aménagements, des rendements et de la production de riz et de maraîchage.

79. Pour la production de riz, les rendements de référence adoptés par le projet sont de 1,6 t/ha sur mangrove et 1,7 t/ha sur bas-fonds. Ces rendements évolueront progressivement en fonction du niveau de maîtrise par les riziculteurs de la mise en œuvre du paquet technologique diffusé par le PADES. Ce paquet technologique comporte l'aménagement, la semence améliorée, l'engrais chimique et l'appui conseil pour l'adoption de nouvelles techniques et pratiques culturales. La production de riz attendue annuellement en année de croisière (AN6) est de 27 885 tonnes de paddy en mangrove et de 185 tonnes en bas-fonds, soit un total de **28 070 tonnes de paddy**. En considérant un taux d'usinage de 60%, cela nous donnera 16 842 tonnes de riz blanc. Les objectifs attendus en termes de rendements sont de 3,3 t/ha en riziculture de mangrove et de 3,7 t/ha en riziculture de bas-fonds. Ils seront réalisés à partir de l'année 6 du cycle de vie du projet.

80. Pour le maraîchage, le même paquet technologie sera appliqué. Le rendement de référence moyen se situe à 5,5 t/ha. Il augmentera progressivement pour atteindre 17 t/ha à partir de la 5ème année de la mise en œuvre du projet.

**Tableau A5: Evolutions des rendements et production attendue pour le riz**

		Rdt. de ref.	A1			A2			A3			A4			A5			A6		
			sup ha	rdt t/ha	prod (t)	sup (ha)	rdt t/ha	prod (t)	Sup. (ha)	rdt t/ha	prod (t)	Sup. (ha)	rdt t/ha	prod (t)	Sup. (ha)	rdt t/ha	prod (t)	Sup. (ha)	rdt t/ha	prod (t)
riz de mangrove	Rythme des aménagements					600			2 000			4 000			1 850			0		
	Superficie aménagée cumulée + paquet technologique de mise en valeur – tableau 5	1.6				600	2	1200	2 600	2.5	6 500	6 600	2.7	17 820	8 450	3	25 350	8 450	3.3	27 885
riz de bas-fonds	Rythme des aménagements					5			10			20			15			0		
	Superficie aménagée cumulée + paquet technologique de mise en valeur tableau 5	1.7				5	2	10	15	2.5	37.5	35	3	105	50	3.5	175	50	3.7	185
	Total Riz					650		1210	2 615		6 537.5	6 635		17 925	8 500		25 525	8 500		28 070

**Tableau A6: Evolutions des rendements et production attendue pour le maraîchage**

	Rdt référence t/ha	A1			A2			A3			A4			A5			A6		
		sup ha	rdt t/ha	prod (t)	sup. (ha)	rdt t/ha	prod (t)	sup. (ha)	rdt t/ha	prod (t)	sup. cumul. (ha)	rdt t/ha	prod (t)	sup. cumul. (ha)	rdt t/ha	prod (t)	sup. cumul. (ha)	rdt t/ha	prod (t)
Rythme des aménagements		0			5			10			10			5			0		
Superficie aménagée cumulée + paquet technologique de mise en valeur	5.5	0	0	0	5	8	40	15	10	150	25	13	325	30	15	450	30	17	510

**Tableau A7: Principaux besoins en engrais (tonnes)**

	<b>Dose</b>	<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>	<b>A6</b>	<b>total</b>
semences riz	60kg/ha	0	33	79,5	132	132	132	508,5
								0
NPK riz	150kg/ha	0	82,5	198,75	330	330	330	1 271,25
urée riz	200kg/ha	0	110	265	440	440	440	1 695
NPK maraîcher	100kg/ha	0	1	2	3	3	3	12

**81. Mise en valeur des sites maraîchers.** Le PADES mettra à disposition des femmes productrices 60 kits d'irrigation qui permettront d'exploiter environ 30 ha de sites maraîchers. Chaque kit est prévu pour irriguer 5 000 m<sup>2</sup>. La taille des parcelles individuelles variera entre 25 et 50 m<sup>2</sup>. Dans une parcelle de 5 000 m<sup>2</sup>, le nombre d'exploitants sera de 100 à 200. Le PADES adoptera le kit déjà connu dans la zone et adapté à une surface de 5000m<sup>2</sup>, considérée comme unité parcellaire d'intervention. La taille des parcelles moyennes est de 2500m<sup>2</sup> regroupant un nombre de femmes variant entre 50 et 100 (projets appuyés par la FAO).

82. Le coût par kit de 5 000 m<sup>2</sup> est de 3 364 000 F. Pour un ensemble de 60 kits nous aurons un coût total de 201 840 000 FCFA.

Désignation	Total (FCFA) pour 1ha	Total (FCFA) pour 5 000 m <sup>2</sup>
Panneaux solaires	512 249,00	256 124,267
Grillage avec Structure Métallique	787 200,00	393 600,000
Construction de Structure métallique et en béton (réservoir de 4 000 litres+tuyauteries d'admission et de refoulement+ électropompe immergée + bassins en maçonneries)	3 459 307,00	1 729 653,330
Puits	984 000,00	984 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>5 742 755,20</b>	<b>3 363 377,600</b>

#### ***Encadrement technique de la production agricole***

Le **PADES** appuiera la diffusion et l'application des techniques culturales recommandées par la recherche et les services de vulgarisation, en vue de relever les rendements et d'optimiser le potentiel des variétés cultivées par:

- ✚ *la démonstration en milieu paysan de l'effet des technologies sur la productivité et sur l'environnement; les technologies les plus pertinentes sont: l'utilisation de semences certifiées (15 à 25% de gain de productivité), le travail du sol en passages croisés pour améliorer le lit de semis et réduire l'enherbement, la fertilisation raisonnée organo-minérale, le repiquage en ligne à un pied par poquet pour optimiser le tallage, le désherbage. Les savoirs endogènes pertinents seront aussi valorisés et reconnus; c'est le cas de la technique de lixiviation des sols salés développée par les Balantes, consistant à faire remonter le sel par capillarité au sommet des billons en période sèche, à le lessiver par la pluie, et à l'évacuer de la parcelle par drainage le long des canaux inter-billon. Une succession de périodes sèches (permettant la remontée capillaire du sel) et de périodes de précipitations (permettant le lessivage et le drainage du sel) d'avril à juin facilite l'évacuation d'une quantité significative de sel.*
- ✚ *la formation des producteurs via des relais communautaires, sur ces techniques;*
- ✚ *la diffusion de la méthode GIPD (gestion intégrée de la production et des prédateurs);*
- ✚ *l'organisation de visites d'échanges entre producteurs, à l'échelle nationale et sous-régionale.*

En matière de rendements pour la riziculture, le scenario bas admis en première année d'exploitation (A2) est la situation de référence (1,6 t/ha sur mangrove et 1,65 t/ha sur bas-fonds).

Il faut reconnaître que les changements attendus en termes d'adoption de nouvelles pratiques culturales vont s'opérer progressivement, dans un contexte socio-culturel où les traditions de riziculture, fondées sur les savoirs endogènes, sont très fortes.

Il est attendu qu'un accroissement progressif des rendements de 25% s'opérera en deuxième et troisième années d'exploitation des aménagements (A3 et A4 du projet), dû principalement à l'utilisation de semences certifiées, combinée à la fertilisation minérale raisonnée, au travail du sol, au repiquage en lignes, au désherbage. En A6, l'adoption satisfaisante des bonnes pratiques permettra d'obtenir des rendements de 3,3/ha et 3,7 t/ha sur mangrove et bas-fonds respectivement.

Le pic de production de riz sera atteint en année de croisière (AN6) avec 27 885 tonnes de paddy en mangrove et de 185 tonnes en bas-fonds, soit un total de **28 070 tonnes de paddy** (environ 17 000 t au taux d'usinage de 60%).

*C'est la combinaison des aménagements, du paquet technique (intrants et appui conseil) sur les 8 450 ha de mangrove et les 50 ha de bas-fond qui permettra d'augmenter les rendements et la production.*

Pour ce qui est du maraîchage, le rendement de référence est de 5,5 tonnes/ha (sans projet). La production commencera en A2, avec un rendement bas de 8 tonnes/ha (supérieur au rendement de référence du fait du paquet technologique). Le rendement croîtra graduellement pour atteindre 17 t/ha et une production annuelle maximale de 510 tonnes de produits maraîchers en A6.

83. ***Elevage des espèces à cycles courts.*** L'option retenue est de développer l'élevage des volailles, porcins, ovins et caprins dans les Strates 1 et 2 autour de la production rizicole et maraîchère. Le PADES prendra en compte les leçons du PAFA (Sénégal) pour le développement de l'aviculture villageoise.

84. La stratégie du PADES visera à constituer des unités d'élevage améliorées qui pourront servir de modèles de démonstration. Les microprojets devront être viables économiquement et sur le plan organisationnel. Le développement de l'élevage repose sur la modernisation des pratiques d'élevage (prophylaxie, amélioration de l'alimentation, abreuvement, l'amélioration du matériel génétique et maîtrise de la reproduction), le renforcement des capacités des éleveurs et l'introduction du crédit rotatif. Les résultats attendus sont: (a) **500 unités individuelles de production d'élevage d'espèces à cycles courts** mises en place; (b) de produire près de **85 000 têtes** (dont 76 000 volailles, 4 800 porcins, et plus de 2 000 petits ruminants) sur 6 ans à partir de ces 500 unités individuelles de production.

85. Le PADES appuiera à travers les microprojets: (i) *l'acquisition d'un noyau de reproducteurs sains, sur conseil du dispositif des agences d'exécution (ONG, Associations);* (ii) *la prophylaxie sanitaire (information/formation sur l'hygiène et la propreté des bâtiments d'élevage, surveillance épidémiologique), la prophylaxie médicale (vaccination) et les soins (y compris le déparasitage);* (iii) *la stabulation des animaux par la construction de bâtiments d'élevage (bergerie, chèvrerie, porcherie, poulailler) répondant aux normes;* (iv) *l'alimentation et la nutrition animales par la formation des bénéficiaires et par des conseils pratiques sur l'utilisation optimale des ressources alimentaires disponibles, la plantation de ligneux fourragers.*

86. Une fois ces fondamentaux maîtrisés et le potentiel des races locales exprimé, le PADES pourrait, dans une seconde séquence, soutenir l'amélioration génétique des animaux d'élevage en visant notamment les caractères de croissance, de prolificité et l'aptitude bouchère.

87. Les microprojets comprendront: (i) *le bâtiment d'élevage et un kit de matériel et équipement (mangeoire, abreuvoir, pelle, brouette, fourche);* (ii) *un noyau de reproducteurs avec des femelles choisies en fonction de leurs caractères de rusticité, de leur aptitude à supporter des portées lourdes et de leurs capacités à l'allaitement. Le mâle apporte sa vitesse de croissance, sa conformation et sa qualité bouchère;* (iii) *la fourniture de la provende (aliments concentrés) pour le flushing des femelles en âge de reproduction, la préparation des mâles à la lutte, la finition des sujets destinés au marché de consommation et les frais de prophylaxie et de soins vétérinaires (achat de vaccins et médicaments, actes vétérinaires compris).*

88. **Objectifs de production.** L'objectif est de produire près de **85 000 têtes** (dont 76 000 volailles, 4 800 porcins, et plus de 2 000 petits ruminants) sur 6 ans à partir de 500 unités individuelles de production. En A1 seules 10 poulaillers seront réalisés pour produire 4 500 poulets. Le pic sera atteint en A6. Pour les autres espèces (ovins, caprins, porcins), les réalisations vont s'étaler progressivement de A2 à A6.

**Tableau A8: Productivité annuelle à partir du noyau reproducteur – petits ruminants et porciculture**

	nb femelles	Reproductivité	taille portée	nb produits/an
Ovins	5	1,5	1	7,5
Caprins	5	1,5	1,5	11,25
Porcins	4	2	10	80

**Tableau A9: Productivité annuelle à partir du noyau reproducteur – aviculture villageoise**

	nb poules	nb couvaison	taille couvaison	nb produits/an
Volaille	10	5	9	450

**Tableau A10: Productions en nb de têtes**

		<b>A1</b>		<b>A2</b>		<b>A3</b>		<b>A4</b>		<b>A5</b>		<b>A6</b>		<b>Cumul.</b>	
	produits/an	nb unités de prod	produits totaux	unités de prod	produits totaux										
Ovin	7,5		0	<b>10</b>	75	<b>15</b>	112,5	<b>20</b>	150	<b>25</b>	187,5	<b>30</b>	225	<b>150</b>	<b>1 125</b>
caprin	11,25		0	<b>10</b>	112,5	<b>15</b>	168,75	<b>25</b>	281,25	<b>35</b>	393,75	<b>50</b>	562,5	<b>120</b>	<b>1 350</b>
porcin	80		0	<b>10</b>	800	<b>15</b>	1 200	<b>25</b>	2 000	<b>35</b>	2 800	<b>50</b>	4 000	<b>60</b>	<b>4 800</b>
volaille	450	10	4 500	<b>20</b>	9 000	<b>30</b>	13 500	<b>50</b>	22 500	<b>70</b>	31 500	<b>70</b>	31 500	<b>170</b>	<b>76 500</b>
<b>Total cumulé</b>														<b>500</b>	<b>83 775</b>

### ***Encadrement de l'élevage et prophylaxie***

Du point de vue institutionnel, le projet facilitera l'accès des éleveurs bénéficiaires des microprojets d'élevage aux produits et aux actes vétérinaires: *(i) en soutenant la chaîne de froid par l'équipement des DRADR en réfrigérateurs solaires; (ii) en formant/recyclant les auxiliaires d'élevage pour constituer un maillage optimal de la zone d'intervention, et leur équipement en glacières sèches, adaptées au contexte rural; (iii) il facilitera aussi l'accès aux ligneux fourragers par la création de pépinières.*

Avec l'appui des Délégations Régionales de l'Agriculture et du Développement Rural (en charge de l'élevage), des conseils pratiques seront donnés pour l'utilisation optimale des ressources fourragères et sous-produits disponibles.

89. ***Renforcement des capacités des Organisations de Producteurs.*** Les périodes de forte instabilité qui ont secoué la Guinée-Bissau au cours des crises successives (crise de 1998, coup d'état de 2012) n'ont pas empêché l'émergence d'un mouvement associatif rural qui, amorcé depuis les années 70 dans le sud et l'est du pays, s'est ensuite étendu progressivement. Malheureusement l'élán de structuration des ruraux n'a pas été accompagné et jusqu'à maintenant, il n'y a pas de cadre législatif incitatif pour les organisations de producteurs.

90. Des cadres de concertation existent, impulsés de la sous-région mais les initiatives locales de regroupement restent timides. La structuration en filière est très faible, et même pour la plus grande filière nationale (noix de cajou), il n'existe pas encore d'organisations fortes et structurées, et les cadres concertation sont dispersées et timides. L'étude prévue sous le don permettra de clarifier l'environnement et de préciser la situation réelle des organisations de producteurs aux différentes échelles.

91. Les discussions menées dans les villages montrent qu'il existe de nombreuses initiatives à la base, pratiquement tous les villages comptent au moins une OP. Ces organisations, même si peu ou pas structurées autour de services communs, constituent une base sur laquelle il est possible d'arrimer une dynamique ascendante d'organisation des producteurs. Ainsi, le PADES a pris l'option de travailler jusqu'à la revue à mi-parcours (RMP) au renforcement des OPB à l'échelle des villages.

92. Parallèlement, le PADES travaillera au renforcement de la plateforme nationale, partenaire stratégique du FIDA à travers le PAOPA mais encore faible pour préparer les conditions de prise en charge des OP de base et leur mise en réseau au niveau des secteurs à partir de la RMP. Le niveau sectoriel ne sera structuré qu'à partir de la RMP avec un fort leadership de la plateforme, si l'évaluation des performances de son département technique en démontre la capacité:

- ⊕ A la base, le PADES accompagnera la construction d'organisations de producteurs fortes capables de porter les besoins des ménages en services agricoles, pour couvrir leurs besoins alimentaires et de mettre sur le marché des surplus significatifs. Le PADES accompagnera ainsi la construction d'organisations villageoises de producteurs, polyvalentes, capables d'offrir des services à leurs membres pour une production quantitativement et qualitativement supérieure. À travers ces OPB, le PADES organisera l'appui aux membres sélectionnés dans la riziculture de mangroves et/ou de bas-fonds, l'aviculture, l'élevage des petits ruminants, la pêche artisanale etc. suivant les strates définies.
- ⊕ Au niveau national, le renforcement des capacités de la plateforme pour que dès la RMP elle soit en mesure d'assurer le relais dans la mise en place et le renforcement des unions de secteur et que progressivement elle puisse assurer au niveau national ses fonctions de représentation, de défense des producteurs et de participation au débat public.
- ⊕ Au niveau du secteur, premier niveau de regroupement, le regroupement des organisations de base en union de secteurs capables d'assurer la représentation des producteurs au

niveau local, de grouper les besoins en amont de la production (accès au crédit agricole, formation et conseil agro-sylvo-pastoral) et en aval de la production de contribuer à la vente groupée des surplus de production. Cette échelle de structuration sera assurée par la plateforme à partir de la revue à mi-parcours sur la base de l'évaluation des performances de département technique.

93. *Au niveau des organisations de base des producteurs.* Dans la structuration des OBP, le PADES s'appuiera dans un premier temps sur des opérateurs externes (ONG) et dès que les conditions le permettront, le projet transférera à l'équipe technique de la plateforme les actions d'appui/conseil aux groupements de base.

94. A cette échelle, le PADES développera une vigilance particulière sur l'implication des femmes et les performances du projet seront évaluées en rapport avec les effets et impacts sur l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires en quantité et en qualité et l'amélioration des revenus des ménages suivant le sexe, l'âge et les responsabilités des membres.

95. Le PADES exercera aussi une vigilance sur les revenus des jeunes et leur implication dans les activités entrepreneuriales: (i) dans l'agriculture, le projet encouragera les jeunes à mettre en valeur des superficies dépassant les superficies moyennes nationales; (ii) il les encouragera à investir dans le matériel de mécanisation de certaines tâches dans la transformation des produits (décoquilleuses, moulins à céréales etc.).

96. Les activités prévues sont:

- ⊕ *La Formation des leaders à leurs rôles respectifs.* Le PADES travaillera à l'émergence d'organisations de base fortes, dont les membres sont informés et participent à la vie de leur organisation en s'acquittant de leurs cotisations, en participant aux réunions. Les membres devront être informés sur la gestion des fonds et exiger l'accès à l'information. Les membres des bureaux seront formés à la connaissance de leurs rôles, des textes réglementaires, des droits et devoirs des membres, aux questions de genre. Ils devront être formés dans l'animation de la vie organisationnelle. Cette formation constitue la base de la durabilité des organisations de base car elle permet aux membres de travailler sur des bases de confiance dans la prise en charge besoins communs (crédit agricole, groupage primaire des surplus à mettre sur le marché etc.).
- ⊕ *Edition du mémento du leader.* Les différents modules de formation seront édités et accessibles à tous les membres sachant lire et comprendre. Cela constitue un excellent moyen de diffusion des connaissances dans les organisations bases. Cela permettra aussi de ne pas toujours recommencer la formation des membres des nouveaux bureaux. Cela permet enfin à ceux qui veulent accéder aux responsabilités de se former pour oser postuler aux postes de gouvernance.
- ⊕ *Récompense des OBP et des leaders paysans performants (es).* Les meilleurs groupements de base et les meilleurs leaders seront primés au cours d'une cérémonie organisée au niveau du siège du PADES. Ainsi à partir de l'an 2, trois OP seront primés par secteurs ainsi que trois leaders. Un jury regroupant les services techniques, les prestataires chargés de la structuration des OP (facilitateur, ONG) déterminera avec des critères rigoureux les groupements de base les plus performants et les meilleurs leaders paysans.

97. Déjà à cette échelle, le PADES appuiera le développement d'une capacité de négociation commerciale des producteurs. Il appuiera l'émergence d'opérateurs de marché prêts à contractualiser avec les organisations de producteurs pour la mise en marché des excédents de production.

98. *Au niveau national.* Le PADES appuiera la plateforme à jouer réellement son rôle de défense et de représentation des professionnels agricoles aux niveaux national et international.

99. Les activités prévues sont:

- ⊕ *Formation aux fonctions organisationnelles et appui à la tenue des instances organisationnelles.* Les rôles et fonctions suivant les échelles d'organisation ne sont pas clairement compris. Le **PADES** appuiera la Plateforme à définir ses fonctions, les fonctions de ses membres, et à mettre en place des règles démocratiques de fonctionnement. Au cours des quatre premières années du projet et de façon dégressive, le **PADES** appuiera la plateforme à clarifier ses fonctions, à renouveler ses instances et à mettre en place des règles de gouvernance acceptées par tous.
- ⊕ *Appui au Diagnostic organisationnel et à l'élaboration d'un plan de développement organisationnel.* Le Diagnostic institutionnel de la plateforme sera organisé avec la participation de tous les membres, et devra déboucher sur l'élaboration d'un plan de développement organisationnel.
- ⊕ *Évaluation des stades d'autonomie financière des membres de la plateforme.* Les membres de la plateforme implantés dans la zone du projet seront évalués sur les plans économique et syndical ainsi que sur le plan de l'administration et de la gouvernance. Les évaluations seront effectuées par le projet et les prestataires de services. Il est ainsi prévu à partir de l'an 2, différentes missions d'appui et de renforcement pour piloter l'exercice.
- ⊕ *Communication (émissions radio).* Les radios communautaires dans la zone du projet devront jouer un rôle organisateur pour les démembrements de la plateforme et de ses organisations membres: les informations diffusées et les débats organisés etc. pourront jouer un rôle important dans l'appropriation des organisations par les membres. Les émissions dans les radios locales existantes, iront d'une émission mensuelle en année 1 à une émission hebdomadaire à partir de l'année 4.
- ⊕ *Appui à l'équipement de la CNOP.* Un fonds à l'équipement de la plateforme est prévu est fixé à **20 millions par an**. Ce fonds permet de contribuer aux équipements et aux moyens logistiques.

100. *Renforcement des Unions d'OPB au niveau des secteurs.* C'est la première échelle méso et les unions de secteurs ont comme mission le groupage des besoins des OPB en intrants et le groupage des surplus de production des groupements pour l'accès au marché. Dès après la revue à mi-parcours, la plateforme est entièrement responsabilisée dans la structuration des unions de secteur. L'ensemble des moyens de renforcement technique et financier mis à disposition devraient lui permettre de s'impliquer pleinement dans la prise en charge les unions de secteurs, qui en principe, mettent en réseau des organisations très solides au niveau des villages. C'est pour cela que le **PADES** veillera à la démultiplication des acquis de formation pour favoriser l'éclosion d'une banque de ressources humaines compétentes au niveau des OP.

#### **Composante 2: Appui à la valorisation des productions et accès au marché**

101. La Composante 2 aura pour objectif d'appuyer la valorisation des produits phares du Projet et leur acheminement vers les marchés locaux et nationaux.

102. Le projet appuiera l'émergence et le financement d'initiatives entrepreneuriales visant le traitement-post récolte du riz, la prestation de services à l'endroit des producteurs et la transformation des produits d'origine animale.

103. Du fait des difficultés d'accéder aux sites de production et pour l'écoulement des produits vers les marchés, la composante prévoit en outre le désenclavement des zones de production par la réhabilitation de pistes rurales et la mise en place d'un ferry.

104. Il est attendu les résultats suivants:

- (i) **44,5 km** de pistes rurales réhabilités pour desservir les zones de production;
- (ii) **Un ferry de 20 tonnes** mis en place sur le Rio de Cumbidja;
- (iii) Près de **3 000 Microprojets de type entrepreneurial** financés.

105. La composante 2 comprend deux sous-composantes touchant les Strates 1 et 2:

	<b>Sous-composantes</b>	<b>Strates</b>
(2.1)	<b>Promotion des métiers connexes et activités de valorisation post-récolte</b>	<i>Strates 1, 2</i>
(2.2)	<b>Construction et réhabilitation de pistes rurales</b>	<i>Strate 2</i>

#### **Sous-composante 2.1: Promotion de métiers connexes et d'activités de valorisation post-récolte**

106. La sous-composante 2.1 a pour objectifs (i) de faciliter la consolidation d'un entreprenariat rural dans les chaînes de valeurs, offrant aux bénéficiaires du Projet des services d'approvisionnement en intrants et de mécanisation, et (ii) l'émergence d'opérateurs investis dans le traitement post récolte du riz et la mise sur le marché des excédents de production.

107. Avec l'appui des ONG partenaires, et selon des besoins identifiés par le projet, les CDIT sensibiliseront les populations cibles à s'installer dans des activités complémentaires aux activités de production phares du projet décrites dans la première composante. Les intéressés pourront élaborer des microprojets de type entrepreneurial – individuels ou collectifs – qui seront soumis au financement du PADES, moyennant une contrepartie des bénéficiaires.

108. **Métiers connexes le long des chaînes de valeur.** Le Projet appuiera l'installation de jeunes et de femmes dans les métiers connexes le long des chaînes de valeur du riz, du maraîchage et des productions animales. Pour la plupart des métiers ciblés, il ne s'agira pas de créer de petites entreprises, mais d'appuyer les entrepreneurs déjà présents. Les services visés sont, de manière non exhaustive, la multiplication de semences certifiées, les distributions de produits zoo et phytosanitaires, et la mécanisation de la production. Ces services seront offerts sous formes de prestation payante. Par mesure d'encouragement et pour instaurer l'habitude de payer pour les prestations, les microprojets de productions décrits dans la sous-composante 1.2 comprendront une subvention pour l'accès à ces services.

109. **Traitements post-récolte du riz et facilitation de l'accès au marché.** Le PADES facilitera l'accès au marché en jouant sur trois axes:

- ✚ L'organisation des producteurs et le développement de leur capacité de négociation commerciale et l'appui à l'émergence d'opérateurs de marché prêts à contractualiser avec les OP pour la mise en marché des excédents de production;
- ✚ La construction d'infrastructures de séchage, de stockage et de désenclavement; les aires de séchage et les magasins de stockage seront la propriété des OP qui en assureront la gestion et la maintenance. Les frais de gestion seront supportés par une redevance versée selon des modalités convenues par le groupe;
- ✚ La promotion d'activités de promotion des produits (marketing, information sur les marchés, etc...).

110. Par rapport au deuxième axe, le PADES financera, à titre pilote et sous forme de microprojets, des *farmers clubs* (Modèle ADPP) ou Centre de Services Agricoles (modèle LVIA):

- ✚ Les *farmers club* sont des centres qui offrent plusieurs services aux producteurs, notamment pour la transformation e leur produits. Ce modèle été introduit en Guinée-Bissau par l'ONG **ADPP**;
- ✚ Les Centres de Services Agricoles de LVIA sont quelque peu similaires aux Farmers Clubs pour les aspects équipements de transformation – notamment du riz; il intègre en outre des aspects pédagogiques concernant l'amélioration des pratiques agricoles sur les parcelles et jardins communautaires, l'utilisation de poêles à bois d'économie, l'amélioration de l'hygiène, l'assainissement, et la diffusion l'éducation.

## Sous-composante 2.2: Construction et réhabilitation de pistes rurales

111. L'effet attendu de la sous-composante 2.2 est une amélioration de la mobilité des personnes et la mise en marché des produits de manière durable. Il s'agit de: (i) la réhabilitation de pistes rurales pour desservir les zones d'intervention; et (ii) la mise en place d'un ferry.

112. Les investissements destinés aux infrastructures d'accès consisteront en: (i) la réhabilitation de pistes rurales pour desservir les zones de production; et (ii) en la réhabilitation de certaines infrastructures de transport fluvial: rampes et mise en place d'un ferry.

113. Les interventions sur ces infrastructures d'accès (pistes rurales, rampes et Ferry) se concentreront sur les axes faisant partie des priorités définies par la Direction des Routes et Ponts (**DRP**) d'une part et celles qui doivent répondre aux objectifs de soutien en matière de désenclavement des grandes zones de production identifiées dans les quatre secteurs des deux régions (Tombali et Quinara) conjointement avec la **DGIDR**, les Délégations Régionales des pistes et celles de l'agriculture. Les quatre secteurs sont: Empada, Tite, Bedanda et Catio.

114. **Pistes rurales.** Les zones à forte production rizicole étant connues, les pistes de ces différentes zones sont des pistes locales (selon la classification). Les investissements se feront donc sur des pistes existantes en terre et se limiteront à des travaux de réhabilitation. Il ne s'agit donc pas de construction de nouvelles pistes ou de changements de tracés de pistes existantes. Il s'agira de permettre l'accès en tout temps et en toute saison à un trafic nécessaire pour l'écoulement des produits.

115. Le Projet interviendra ainsi sur les cinq (05) axes retenus ci-dessous dont le linéaire total est de 44,5 km:

Région	Axes retenus		Longueur (km)
	Origine	Destination	
<b>Tombali</b>	R7*	Cobumba	4,50
	L33*	Caboxanque	11,50
	Catio	Dju de Fanda	7,50
<b>Quinara</b>	N2	Bissassma-barrage	14,00
	Aidara	Can	7,00
<b>Total (km)</b>			<b>44,5</b>

116. Les deux tronçons (R7-Cobumba et L33-Caboxanque) avaient été étudiés en 2010. Ces études devront être actualisées avant l'exécution de desdits tronçons. Les autres axes devront également faire l'objet des études APS (Avant-Projet Sommaire) et APD (Avant-Projet Détailé) par des bureaux d'études qualifiés. L'ensemble des travaux de réhabilitation devront être entièrement réalisés par des entreprises spécialisées de BTP recrutées après un Appel d'offres international (AOI).

117. **Appuis à l'entretien des pistes réhabilitées:** pour rappel, l'entretien normal d'une piste ou route en terre se réalise à trois niveaux: (i) un entretien courant sur base annuelle mis en œuvre via un système de cantonniers; (ii) un entretien périodique pour des opérations de reprofilage léger tous les deux ans; et (iii) la réhabilitation pour des opérations de reprofilage lourd qui se fait en général une fois tous les quatre ans et comprend: le reprofilage complet de la plate-forme et là où nécessaire, le rechargement de la chaussée en remblais avec des matériaux appropriés.

118. Le Projet se propose d'appuyer cinq (05) Comités inter-villageois d'entretien des pistes (CITEP) existants ou à créer correspondant aux cinq (05) axes réhabilités par appui à la formation en entretien de pistes et la mise à disposition des équipements en matériels de travaux HIMO. Ces comités devront être enregistrés au niveau des secteurs ou régions et doivent être considérées comme des opérateurs intervenant sur les marchés.

119. L'entretien du réseau classé est de la responsabilité de l'État. Le Projet appuiera les CITEP, prestataires de services pour le Ministère des travaux publics (MTP), par la fourniture d'outillage qui

comprendra à titre indicatif (pelles, pioches, brouettes coupe-coupe, dames manuelles etc.) pour lutter contre l'ensablement et les nids de poules. Il sera envisagé que ces comités, déjà équipés au démarrage des travaux, bénéficient également de revenus à déterminer (par exemple des taxes à percevoir de tout usager de la route) afin qu'ils assurent durablement l'entretien courant des pistes.

120. **Mise en place d'un ferry.** Le tronçon Guiledji-Bedanda (40km) initialement retenu dans le cadre des activités du PRRDC est présentement considéré pour être financé par l'UE. Ce tronçon se termine sur les berges en rive gauche du cours d'eau Rio de Cumbidja (côté Bedanda). L'autre tronçon R7-Cobumba fait partie des axes devant être réhabilités par le PADES et se termine sur la rive droite du même cours d'eau (coté Cobumba).

121. Dans la démarche de complémentarité et de synergie avec les actions de désenclavement prévus et/ou en cours de réalisation au niveau des autres projets financés par les autres bailleurs de fonds notamment l'UE, le PADES en plus de la réalisation de l'axe R7-Cobumba, mettra en place un *Ferry (bac)* de 20 tonnes sur le Rio de Cumbidja pour assurer la continuité de la piste Guiledji-Bedanda-Cobumba-R7 qui se joint à la nationale Buba-Catio. La mise en place d'un Ferry (bac) de 20 tonnes entre Cobumba et Bedanda facilitera la circulation des personnes et des biens en particulier la production rizicole dans cette zone considérée comme le grenier du pays.

122. Les études menées en 2010 par le PRRDC sur le trafic de l'axe Guiledji-Bedanda d'une part sur la rive gauche et Cobumba-R7 d'autre part sur la rive droite montre par exemple que des camions de 20 tonnes ne passent qu'une seule fois par semaine et ceci le jour de la foire hebdomadaire de Cobumba considérée comme un lieu d'approvisionnement en riz.

123. Etant donné que le linéaire de certains axes pris individuellement sont relativement courts et afin de gagner en économie d'échelle lors de la réalisation des travaux, on pourra regrouper des axes (géographiquement plus proches) pour en faire un lot. On peut retenir le regroupement suivant: Lot 1 (11,5km): Axes R7-Cobumba & Aidara-Can; Lot 2 (11,5km): Axe L33-Caboxanque; Lot 3 (14km): Axe N2-Bissasma; Lot 4 (15km): Axes Catio-Djiu de Fanda. A titre indicatif, le chronogramme suivant peut être adopté:

	<i>Année 1</i>	<i>Année 2</i>	<i>Année 3</i>	<i>Année 4</i>	<i>Année 5</i>	<i>Année 6</i>	<i>Total</i>
<b>Etudes APD pistes</b>	Lot 1	Lot 2 & Lot 3	Lot4				
<b>Exécution pistes</b>		Lot 1	Lot 2 & Lot 3	Lot 4			
		<b>11,50km</b>	<b>25,50km</b>	<b>7,50 km</b>			<b>44.5 km</b>
<b>Suivi et Contrôle piste</b>	Xx	Xx	xx				
<b>Ferry</b>	Xx						

### Coûts des interventions

124. Les coûts unitaires des études et réalisations des pistes ont été estimés en se basant sur les études des 65 km de pistes réalisées en 2010 puis en se basant sur des prix de chantiers de nature similaires étudiés par le biais de l'UE dans la même zone. Pour les études, il faut tenir compte du fait que les deux axes R7-Cobumba et L33-Caboxanque font l'objet d'une actualisation des études déjà réalisées en 2010.

**Tableau A11: Couts des interventions**

Désignation	PU (FCFA/Km)	%
<b>Etudes APD et DAO (FCFA/Km)</b>	<b>1 250 000</b>	<b>100%</b>
<b>Exécution des Travaux</b>		
Travaux préparatoires	6 095 505	16%
Travaux préliminaires	1 144 846	3%
Terrassements	21 618 600	57%
Assainissement	1 513 302	4%
Ouvrages hydrauliques	4 981 677	13%
Signalisation	319 579	1%
Mesures d'impact environnemental	516 967	1%
Imprévus	1 809 524	5%
<b>Total Exécution des travaux (FCFA/Km)</b>	<b>38 000 000</b>	<b>100%</b>

125. Les travaux des bénéficiaires en termes de contribution à la réalisation des pistes consisteront à faire les travaux de débroussaillage et nettoyage des abords d'une bande de 5m de part et d'autre de la piste. En considérant le coût journalier de main d'œuvre égale à 1 500 FCFA/jour avec un rendement de 50m/jour par personne par bande de 5m, le coût au km de piste pour le débroussaillage (correspondant à  $50m \times 5m \times 2 \times 20 = 10 000m^2$ ) est de 60 000FCFA/km.

126. Le petit matériel mis à disposition du CITEP par le projet est un kit qui sera constitué de: brouettes (10), machettes (10), dames manuelles (10), pioches (10), pelles (10). Ce kit de matériels est prévu pour des tronçons de 5 km chacun. Le coût estimatif de ce kit est de 400 000 FCFA. Il est prévu d'appuyer 05 CITEP en fonction des axes tels que mentionnés dans le Tableau A12 ci-dessous. Au total 11 kits de petits matériels d'entretiens de pistes seront mis à disposition aux CITEP avant la fin des travaux de chaque axe réhabilité par le Projet.

**Tableau A12: Répartition des kits selon les axes réhabilités**

Région	AXES	Origine	Destination	Longueur (km)	Nombre de kits d'entretien
<b>Tombali</b>	R7		Cobumba	4,5	1
	L33		Caboxanque	11,5	3
	Catio		Dju de Fanda	7,5	2
<b>Quinara</b>	N2		Bissassma-barrage	14	3
	Aidara		Can	7	2
<b>TOTAL</b>				<b>44,5</b>	<b>11</b>

### **Composante 3: Coordination et renforcement institutionnel**

127. Cette composante vise à mettre en place le dispositif opérationnel du PADES pour assurer la programmation, la mise en œuvre des activités et son suivi-évaluation aux fins de garantir l'atteinte des résultats, effets et impacts du projet dans les délais attendus sur les bénéficiaires et dans les zones ciblées.

#### **Sous-Composante 3.1: Coordination et suivi-évaluation**

128. Le PADES sera géré par une Unité de Coordination de Projet (UCP) basée à Buba, dans la région de Quinara. Elle sera dirigée par un Coordonnateur National, et comprendra:

- ✚ une Unité Administrative et Financière comprenant un Responsable administratif et financier, un spécialiste en passation de marchés, un comptable, un(e) secrétaire de direction, quatre chauffeurs et des agents d'appui (1 gardien, et 1 agent(e) de nettoyage);
- ✚ un responsable du suivi-évaluation;

- ✚ trois experts de haut-niveau: un Expert Ingénieur Zootechnicien, un Ingénieur de Génie Rural (IGR) un Socio-Economiste/Agroéconomiste spécialiste en Développement Organisationnel et Communautaire.

129. Elle sera en outre dotée d'un personnel d'appui (secrétaires, chauffeurs, gardiens) et, selon les besoins, fera appel à des contractuels (électricien pour la maintenance du groupe électrogène, informaticien, enquêteurs pour la collecte des données de SE).

130. L'UCP sera responsable pour la gestion du PADES, la maîtrise d'ouvrage des activités du projet et la coordination des différents partenaires et prestataires de service.

131. Au sein de l'UCP, l'Unité Administrative et Financière, sous l'égide du RAF se chargera de l'administration financière et comptable des activités du PADES. Outre la supervision de la production des états comptables et financiers, elle sera chargée du contrôle budgétaire et interne, et de la passation des marchés en collaboration avec les Experts Techniques.

132. Le responsable du suivi-évaluation se chargera du suivi-évaluation de l'exécution des activités du projet et sera également en charge de la communication et de la gestion des savoirs. Le système de suivi-évaluation du PADES sera bâti sur le système de suivi-évaluation du PRRDC dont il valorisera les acquis. Le système sera conforme au SYGRI et aux normes de l'emprunteur pour suivre la mise en œuvre des activités et mesurer l'impact du Projet. Le système de suivi évaluation sera participatif et sera utilisé comme outil de gestion. Les rapports de suivi évaluation constitueront un élément majeur pour certifier le travail des différents prestataires de service et pour le renouvellement de leurs contrats.

133. Les sources d'information du système de suivi évaluation seront: i) les rapports des ateliers de suivi évaluation participatif avec les bénéficiaires, des ateliers d'apprentissage et d'innovation, et des ateliers annuels de concertation par filière; ii) les rapports des partenaires et prestataires de services; iii) les études d'impact et enquêtes de référence; iv) les rapports de suivi financier et de contrôle interne de gestion de l'UCP; et v) les rapports des missions de supervision du FIDA et des institutions nationales impliquées dont le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère des Infrastructures.

134. L'équipe technique du PADES aura les responsabilités suivantes:

- ✚ **L'Expert Ingénieur de Génie Rural (IGR)** sera responsable des activités de réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles et des pistes rurales ainsi que toutes les infrastructures de transformation et d'accès au marché. Il sera en outre responsable des partenariats des structures techniques centrales et déconcentrés partenaires dans ces domaines.
- ✚ **L'Expert Ingénieur Zootechnicien** sera en charge des aspects d'exploitation des sites réhabilités et des activités de production et valorisation des produits et sera en outre responsable des partenariats des structures techniques centrales et déconcentrés partenaires dans ces domaines – y inclus l'INPA.
- ✚ **L'Expert Socio-Economiste/Agroéconomiste spécialiste en Développement Organisationnel et Communautaire** sera responsable de la mise à échelle des modèles du CDIT et du FIDL et des aspects Genre. Il sera en outre responsable des ONG partenaires du projet.

135. Durant la mise en œuvre, le Projet veillera à garantir un cadre général de collaboration qui visera: (i) à impliquer les services techniques de l'état, les ONG et le secteur privée tant au niveau régional que national dans la mise en œuvre, que dans le suivi et le partage d'expertise, d'approches et de méthodes, (ii) à maintenir une démarche participative et une implication ou responsabilisation des producteurs tant auprès des services techniques d'appui que des prestataires de services (ONG), (iii) à assurer le renforcement continu des capacités des bénéficiaires et partenaires.

136. Ce cadre général sera matérialisé à travers des conventions ou protocoles de partenariats signés avec chaque partenaire de mise en œuvre. Le suivi et la gestion de ces partenariats sera

assurée par les experts techniques sous la supervision du coordonnateur et en collaboration avec le RAF et le RSE.

### **Sous-Composante 3.2: Mise à échelle des CDIT**

La sous-composante 3.2 visera la mise à échelle du modèle des *Comités de Développement Intégré des Tabanca (CDIT)* afin de les ancrer dans la dynamique économique et entrepreneuriale du PADES.

137. **Comités de Développement Intégré des Tabanca (CDIT).** Pour assurer la cohérence de toutes ces actions, en l'absence d'entités décentralisées et de collectivités locales, le PADES s'appuiera et développera les CDIT, promus par le PRRDC, dans tous les villages ciblés. Les CDIT véritables points d'appui pour la structuration des ruraux jouent un rôle stratégique d'organisateur de la vie communautaire et de soutien aux initiatives privées.

138. Les CDIT seront appelés à jouer un rôle central bien que consultatif, notamment en ce qui concerne: (i) le choix et/ou la validation des sites des aménagements hydro-agricoles, (ii) le ciblage des bénéficiaires; (iii) la mobilisation autour des sites à aménager, (iv) la présélection et la validation des projets éligibles aux appuis du PADES, que ce soit des microprojets portés par des porteurs d'initiatives économiques ou des microprojets collectifs portés par les OPB. Ils doivent être des cadres, capables de porter l'option du PADES de: (a) former techniquement des ressources humaines relais résidant dans les villages, (b) renforcer les capacités des organisations diverses (de producteurs, de gestion des infrastructures communautaires, etc.) à rendre services à leurs membres.

139. Pour assumer toutes ces nouvelles fonctions – en particulier le rôle de soutien aux initiatives privées –, les CDIT ont besoin d'aller à une échelle supérieure en termes de structuration et de compétences. Les CDIT devront notamment intégrer en leur sein des commissions prenant en charge les activités promues par le nouveau projet: (i) gestion des aménagements, (ii) promotion des activités de production agro-sylvo-pastorales, (iii) mise en place des conditions d'émergence des microprojets, ancrées dans les axes d'interventions prioritaires du PADES et relevant principalement d'initiatives privées. Le Projet travaillera à les renforcer dans plusieurs domaines organisationnels et techniques (information/sensibilisation, accompagnement, suivi/conseil des bénéficiaires, supervision), pour leur permettre de constituer de véritables points d'appui pour la structuration des ruraux: cadre d'apprentissage à la gouvernance, d'animation des organisations rurales, de suivi et de supervision des activités, d'appui à l'initiative économique.

140. Le PADES appuiera la consolidation de 7 CDIT existants (dans la strate 1) et l'émergence de 43 CDIT, soit 50 CDIT correspondants aux 50 villages ciblés par le PADES dans les Strates 1 et 2. Les 7 villages dont les CDIT devront être consolidés seront couverts dès l'an 1 du projet. En dehors de ces 7 villages, et basé sur l'expérience du PRRDC, les CDIT seront mis en place dans les villages d'au moins **190 habitants**. En deçà de ce seuil les investissements à consentir ne seraient pas pertinents. Les villages se trouvant dans cette situation se mettront alors avec des villages environnants sur la base d'affinités, qui peuvent ou non être parmi les villages déjà ciblés.

La structure de gouvernance des CDIT sera composée de 5 membres (président/te, secrétaire, trésorier/ère, deux commissaires aux comptes) auxquels s'ajouteront deux présidents de commission (commission microprojets et commission du *Mécanisme de Financement des Initiatives Entrepreneuriales Locales*). Les présidents de commissions sont chargés de préparer les réunions des deux commissions, de préparer les procès-verbaux et de veiller au suivi des décisions et recommandations et d'interroger au besoin le CDIT. Au moins 20% des 7 membres seront des jeunes et au moins 30% seront composés de femmes. Les formations consenties auront un effet sur la qualité des ressources humaines dans les villages et sur la gouvernance locale et permettra de préparer les populations locales à la gestion des collectivités locales.

141. **Financement d'Initiatives de Développement Local (FIDL).** Le FIDL sera réorienté par rapport au PRRDC pour évoluer vers un fonds d'appui à l'entrepreneuriat local, dont le résultat attendu

est l'émergence de femmes et de jeunes entrepreneurs engagés dans les activités phares du projet et les métiers connexes.

142. Cette réorientation s'appuie sur le fait que les bénéficiaires ne sont plus dans un environnement post crise et qu'il est nécessaire d'adapter le projet à la situation nouvelle, qui s'inscrit dans une dynamique de développement et de création de richesses.

143. Il est prévu que le PADES finance près de **3 000 microprojets** socio-économiques individuels ou collectifs (dont 2050 pour la production de riz de mangroves et de bas-fonds). Le tableau ci-dessous donne les nombre de microprojets qui seront financés par le PADES<sup>38</sup>.

Type de Microprojets	Nombre
Production riz	
Riz de mangrove	2000
Riz de bas-fonds	50
	<b>Sous-total</b>
	<b>2050</b>
Autres	
Multiplication semences riz	45
Décorticage de riz paddy	75
Production maraîchère	30
Elevage caprin	135
Elevage ovin	100
Pêche artisanale	100
Production de miel	100
Traitement et conditionnement de miel	20
Vente d'intrants agricoles	100
Transport rurale de proximité	150
	<b>Sous-total</b>
	<b>855</b>

144. Le FIDL soutiendra les initiatives locales et les innovations qui sont à la fois cohérentes avec les plans de développement communautaire préparés localement et à la stratégie du Projet, en particulier ceux qui peuvent générer un impact appréciable à court terme.

145. Dans le cadre du PADES, la priorité sera donnée aux activités économiques de type entrepreneurial. Dans ce sens, l'initiative individuelle sera privilégiée ainsi que les microentreprises portées par des individus et susceptibles de créer des emplois. A côté de ces entreprises individuelles; le FIDL pourrait financer des entreprises collectives portées par des OP et/ou des coopératives.

146. Le FIDL sera restructuré en deux (2) guichets: (i) un guichet « appui à la production » ouvert aux microprojets portés par les organisations de producteurs (agriculture et élevage); (ii) un second guichet « entreprenariat rural » ouvert aux opérateurs privés prestataires de services, vendeurs d'intrants et de matériels, porteurs de plans d'affaires individuels ou collectifs.

<sup>38</sup> Il faut noter que ce ne sont que des projections. Le type de projets et les nombres par type évolueront avec le contexte qui va prévaloir au moment de la mise en œuvre

## **Annexe 1: Aménagement en zone de mangroves**

### **Description des zones de mangroves**

La mangrove est une formation végétale halophile caractéristique des estuaires et deltas des régions tropicales, soumises à l'action de la marée. Les espèces qui la composent sont désignées sous le terme de palétuviers dont les deux plus connues sont Rhizophora, caractérisée par ses racines échasses et Avicennia caractérisée par ses racines aériennes: les pneumatophores.

A cette mangrove, sont généralement associés dans les zones inondées plus ou moins périodiquement en cours d'année, soit par les pluies, soit par les marées, des mangroves d'eaux saumâtres ou d'eaux douces. L'ensemble de ces zones qui forment une transition entre le domaine maritime et le domaine continental correspond à ce qu'on appelle "zones de mangroves" et les facteurs dominants de la pédogenèse des sols de ces zones sont le soufre et les composés sulfurés associés parfois aux sels solubles.

La Guinée-Bissau était recouverte à l'origine de 4 760 km<sup>2</sup> de mangrove. Actuellement son extension est de 2 484 km<sup>2</sup>, concentrée sur le grand plateau littoral, incluant l'Archipel des Bijagos.

Les principales utilisations de la mangrove et des ressources sont: la riziculture, l'exploitation du bois, la pêche, la cueillette, etc.

### **Mise en valeur rizicole**

Les zones à mangroves sont caractérisées par une grande variété de sols et non, comme on le croit généralement, uniquement formées de sols potentiellement sulfaté-acides et salés. Cette variété de sols est liée aux conditions climatiques hydrologiques, géomorphologiques et à la végétation. Sous climat équatorial ou tropical humide, la plupart des sols de mangroves ne sont pas salés, et selon les conditions géomorphologiques et de végétation, les sols sont complètement différents (sous des climats sensiblement identiques). C'est notamment le cas des sols des mangroves du Sénégal et de la Côte Orientale de l'Inde (Marius, 1982).

L'aptitude des sols de mangroves à l'aménagement à une utilisation agricole dépend, en grande partie, d'un certain nombre de contraintes liées aux conditions locales du climat, de l'hydrologie et des caractères physiques et chimiques des sols (salinité et acidité) (MOORMANN, PONS, 1974).

La plus grande partie de la production rizicole nationale provient de la culture sur sol de mangrove. Elle est surtout pratiquée par les ethnies *balant*, grands spécialistes de la riziculture de mangrove et *felup* du Nord, qui se voient de plus en plus obligés de se tourner vers d'autres activités à cause du déficit pluviométrique.

### **La vallée du Rio de Cumbidja**

Le bassin de la vallée du Rio Cumbidja est une des trois grandes vallées productrices de riz de la Guinée-Bissau et constitue le grenier du riz du pays. La région, de par son climat et ses sols favorables, possède un fort potentiel de production rizicole, potentiel reproductible pour les zones de mangrove défrichée et de bas-fonds, alors qu'il est très fortement dégradé pour les zones ferrallitiques de plateau où est pratiquée une agriculture itinérante sur brûlis. La région est excédentaire en riz et fruits qui constituent les deux filières majeures de développement au niveau régional et national, voire international avec les échanges avec le Sénégal et la Guinée.

### **Contraintes dans la mise en valeur**

#### *Contraintes hydrologiques*

Les sols de mangroves sont le plus souvent, de texture fine et peu perméable, aussi selon le degré d'alluvionnement et de drainage, ils peuvent, quand ils viennent d'être récemment aménagés, soit être complètement réduits soit présenter un mince horizon oxydé sur un sous-sol réduit et même, dans ce dernier cas, ils sont généralement inondés de manière prolongée pendant la saison des pluies, donc en conditions réduites. Pour une utilisation agricole de ces sols, deux possibilités s'offrent aux aménageurs: (i) soit l'on ne peut pas investir dans le drainage et alors seules les cultures adaptées aux conditions d'hydromorphie sont possibles, ce qui limite les spéculations agricoles au riz; (ii) soit l'on dispose de capitaux pour investir dans le drainage et s'assurer une parfaite maîtrise de l'eau et alors la gamme de cultures possibles est importante, notamment celles de cultures industrielles pouvant permettre d'amortir les frais investis (cocotier, palmier à huile, canne à sucre,

légumes, agrumes...). Il ne faut cependant pas perdre de vue que le drainage mal contrôlé peut conduire à une acidification des sols.

Parmi les contraintes liées aux conditions hydrologiques, il faut aussi retenir les inondations de différentes sortes, et notamment les inondations par les eaux salées soit dans les régions à déficit pluviométrique et où les eaux douces apportées par les rivières sont insuffisantes

#### *Contraintes liées à la salinité*

Les sols de mangrove, récemment aménagés, sont plus ou moins salés et donc adaptés uniquement à des cultures tolérantes aux sels. S'il y a suffisamment d'eau douce provenant soit des pluies, soit des cours d'eaux, la salinité peut être éliminée, soit temporairement durant la saison des pluies, soit de manière permanente par une poldérisation et un drainage judicieux.

De ce point de vue, il faut distinguer la zone tropicale humide où la salinité ne pose plus de problèmes quelques années après l'aménagement de la zone tropicale à longue saison sèche où la salinité peut constituer une contrainte permanente même dans les zones poldérisées, car la resalination en saison sèche par évaporation et remontée capillaire est un phénomène courant et saisonnier. Les cultures ne peuvent être faites qu'en saison des pluies et encore, à condition d'être assuré d'avoir suffisamment d'eau douce fournie par les rivières.

#### *Contraintes liées à l'acidité*

Les sols de mangroves potentiellement sulfaté-acides se transforment rapidement en sols sulfaté-acides quand on les draine, avec toutes les conséquences chimiques lorsque le pH s'abaisse au-dessous de 4 -3,5. Les sols sans acidité potentielle peuvent être aménagés sans problèmes. Bien drainés pour être dessalés, ils peuvent fournir des rendements en riz très élevés.

Les toxicités chimiques les plus importantes liées à l'acidification des sols de mangroves sont: (i) la toxicité aluminique et ferrique qui se développe à des pH inférieurs à 3,5; (ii) la toxicité manganique; (iii) les toxicités liées aux acides organiques solubles dans le cas des sols tourbeux; (iv) les carences en éléments nutritifs, notamment en phosphore, azote et éléments traces (Cu et Zn) sont importantes et générales dans les sols sulfatés-acides.

Toutes ces contraintes liées à l'acidité peuvent être surmontées par un aménagement approprié. Une première méthode utilisable dans le cas de la riziculture est de limiter le drainage au minimum absolu (30-50 cm). On évite ainsi l'acidification du sous-sol et donc la remontée capillaire de substances acides toxiques. Quand cela n'est pas prohibitif et si le sol n'est pas trop acide, on peut le chauler pour neutraliser l'acidité, au moins en surface.

#### *Contraintes physiques*

Les contraintes physiques au développement des sols à mangroves pour l'agriculture sont les plus sévères pendant l'aménagement de ces sols. Le défrichement du sol de mangrove, particulièrement de celui sous Rhizophora est très difficile à cause de la mauvaise accessibilité. Les sols de mangroves qui ne sont pas mûrs ou seulement très superficiellement ont une capacité de portante faible, ce qui exclut la mécanisation du défrichement et la préparation initiale du sol. Les sols sous Rhizophora ont une capacité de portante accrue par l'existence d'un mât racinaire épais entrelacé, mais une fois que ces racines meurent et se décomposent après le défrichement, la capacité de portante diminue considérablement.

Particulièrement difficile est aussi l'aménagement des sols à couche de tourbe superficielle. L'amélioration de la capacité de portance et l'accessibilité n'ont lieu qu'après une aération raisonnable des couches profondes et la maturation des sols. Et la mécanisation n'est possible que si les 50 cm superficiels sont mûrs. Cela signifie que les sols potentiellement sulfaté-acides qu'il ne faut pas aérer pour prévenir toute oxydation ne sont pas aptes à être mécanisés. Il en est de même pour les sols tourbeux où la mécanisation n'est possible que lorsque la couche de tourbe a disparu par oxydation ou a été brûlée.

La mise en valeur d'une zone mangrove dans un but de production agricole, et en particulier rizicole, dépend donc de la combinaison entre le niveau de lessivage des sels, des acides et ions toxiques, l'apport possible de calcium pour limiter l'acidification (en pratique jamais pratique) ou, les pratiques culturelles jouant le même rôle, le contrôle de la lame d'eau dans la rizière et une période plus ou moins longue de submersion du sol (donc de réduction physico-chimique) permettant la libération et

l'élimination, ou le contrôle à un niveau acceptable, de tous les composés chimiques défavorables à la culture du riz.

### **Types d'aménagements en zones de mangroves**

#### *Principe général de gestion de l'eau des mangroves*

Il est basé sur le principe astucieux d'une gestion alternée de l'eau de mer et de l'eau douce et permet une amélioration significative de la production. L'écosystème de la mangrove, à caractère salé en saison sèche (7 mois en Guinée-Bissau), nécessite un apport plus ou moins important et régulier d'eau douce. La régularité de l'apport d'eau douce, en équilibre avec les marées, est un facteur essentiel pour le maintien de la mangrove. Toute modification du régime hydrique, en quantité, répartition ou qualité des eaux, (drainage, sécheresse, excès d'eau...) entraîne de profondes modifications de l'écosystème, de sa productivité pouvant aller jusqu'à sa destruction totale.

Les aménagements consistent à maîtriser la salinité des eaux et des sols grâce à la construction de digues et barrages anti-sels et à un drainage des sols de manière à les dessaler. Une digue en terre barre le lit majeur du marigot au-dessus du niveau des plus hautes eaux. Sur le lit mineur est construit un "barrage clapet".

Les techniques traditionnelles d'aménagement des mangroves sont basées sur le contrôle et l'équilibre du duo «acidité-salinité» et adaptées selon les gradients observés entre les parcelles hautes, moins salées mais plus potentiellement acides, et les terres basses, plus salées où la durée plus longue de submersion des sols limite l'acidification. Elles sont tributaires de certaines quantités de pluies, nécessaires au dessalage et au lessivage des acides toxiques, ainsi que de la distribution des pluies, pour satisfaire aux exigences hydriques de la culture du riz. Le cycle cultural se base sur le moment où le sol possède les caractéristiques physico-chimiques satisfaisantes pour la culture ( $\text{pH} > 4,3$ ,  $\text{CE} < 5 \text{ mmhos}$  pour les variétés résistantes au sel), après qu'une certaine quantité de pluies cumulées ait permis le lessivage du sol, pour pouvoir profiter au mieux du solde de pluies pour les besoins hydriques du riz (au moins 1.500 mm d'eau au total).

L'enjeu majeur de ce type de riziculture dans la région est de tenter de mieux maîtriser le facteur eau, soit par les techniques de drainage, soit par celles de l'aménagement et la gestion des parcelles, soit par les barrages anti-sel de petites tailles, soit par des tubes de drainage adaptés, le facteur limitant étant la main d'œuvre.

#### *Les deux types d'aménagements existants en zones de mangroves*

**Le système dit « traditionnel »: digue de ceinture et tubes de drainage adaptés:** en fonction des zones possibles, des parcelles A, B, C, D (voir schéma xxx) sont aménagées par la construction d'une digue de ceinture qui devra (i) empêcher la remontée des eaux salées de mer dans les parcelles, et retenir les eaux de pluies, (ii) drainer modérément les eaux de pluies de manière à respecter le minimum absolu de 30-50cm.

**Le système dit «moderne»: digue barrage et déchargeur à clapet:** une digue barrage est construite sur le bolon (bras de mer) afin d'empêcher l'entrée des eaux salées dans les rizières. Le déchargeur, assurant le rôle de by-pass, est ouvrage en béton muni de clapets et évacue les eaux issues des rizières.

**Plan type 1: Schéma type traditionnel en zones de mangroves**

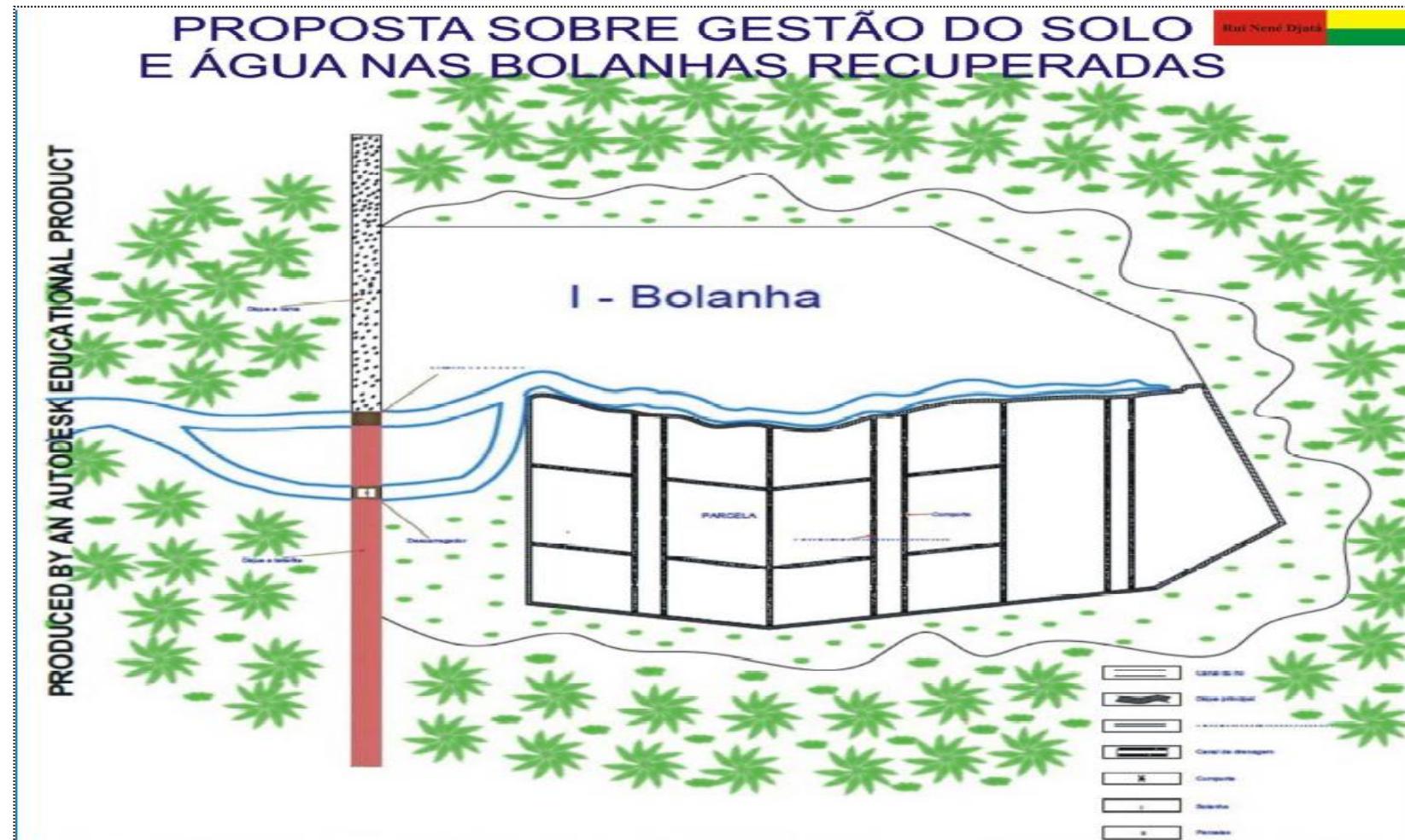
## Recuperação tradicional de terras de mangrove



### MODELO DE RECUPERAÇÃO TRADICIONAL DE MANGROVE

Informação complementar relativa	A	B	C	D
Nível de aproveitamento	Família	Tabanca	Provocações grandes	Provocações grandes
Característica de dique de cintura	Muito alto e largo	Alto e largo	Ligeiramente alto e largo	Muito alto e largo
Durabilidade	Alto risco de ser destruído por mare viva	Alto risco de ser destruído por pressão de água doce	Alto risco de ser destruído por pressão hidrostática de água doce	Alto risco de ser destruído por mare viva
Constrangimento em termo de gestão de água	Não há problemas entre utentes	Há muitos problemas entre utentes	Há muitos problemas entre utentes	Há problemas entre utentes
Facilidade de instrução da água salgada na bolanha	Relativamente fácil inundar o perímetro	Muito difícil de inundar todo o perímetro	Muito mais difícil inundar todo o perímetro	Relativamente fácil de inundar todo o perímetro

#### **Plan type 2: Schéma type moderne en zones de mangrove**



## Annexe 2: Schéma d'aménagement en zone de bas-fonds

**Description des zones de bas-fonds:** les zones de bas-fonds sont caractérisées par les sols hydromorphes continentaux qui couvrent 5% du territoire - ces sols se retrouvent dans zones souvent inondées (durant la saison des pluies). Environ 300.000 ha de ces sols peuvent être utilisés pour la culture du riz (au niveau des fonds) et de plantes pérennes (au niveau des pentes).

Les terres continentales hydromorphiques, dans les dépressions alluviales, se caractérisent surtout par des rizières, de petites vallées et des terres basses. Ces sols, qui sont sujets à une saturation par l'eau temporaire, peuvent être inondés dans les zones de savanes hygrophiles.

Des petites digues permettent la rétention de l'eau de pluie en parcelles rectangulaires. Ce système de gestion de l'eau autorise une seule production par an.

**Mise en valeur rizicole en zones de bas-fonds:** le système de culture «bas-fond », est basé sur la mise en valeur des zones strictes de bas-fond, avec une hydromorphie plus ou moins marquée, et des parties inférieures de versant (de raccordement aux plateaux), dont la limite arbitraire est fixée à une altitude inférieure à 10 mètres, et en fonction de la disponibilité en eau. Ils comportent plusieurs variantes possibles en fonction des spéculations agricoles: (i) plantations fruitières (bananiers, ananas, colatiers, agrumes, anacardiers sur haut versant... , (ii) palmeraies naturelles et palmeraies associées à d'autres plantes cultivées (bananiers, colatiers, ananas...), (iii) maraîchage (patate douce, tomate, oignon, etc.).

**Contraintes dans la mise en valeur:** les principales contraintes du secteur sont de deux ordres. Sur le plan physique, la disponibilité importante du foncier en zones de plateau et bas-fond permet une mise en valeur différenciée de ces terroirs. Si les potentialités sont bonnes pour les zones de bas-fond, elles sont par contre beaucoup plus fragiles et préoccupantes pour les zones de plateau, car le défrichement important des zones de forêt implique, à court terme, la destruction du potentiel forestier de la région avec toutes les conséquences connues (érosion, destruction de la fertilité des sols, problèmes ultérieurs de conservation des eaux... ). Par contre, les zones de mangrove ont été en grande partie.

**Types d'aménagements en zones de bas-fonds:** la conception et l'implantation des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement aussi simples soient-ils ne sont pas à la portée des paysans livrés à eux-mêmes. Ceci explique le retard cumulé dans l'aménagement des rizières de bas-fonds.

De manière générale, l'aménagement de bas-fond dans la zone du Projet consiste à réaliser un ouvrage central de drainage, des diguettes latérales antiérosives et des canaux latéraux éventuellement pour l'irrigation. Les types d'aménagement peuvent correspondre aux modèles suivants: (i) casiérage simple, (ii) casiérage avec un drain central, (iii) casiérage avec drain central et canaux latéraux.

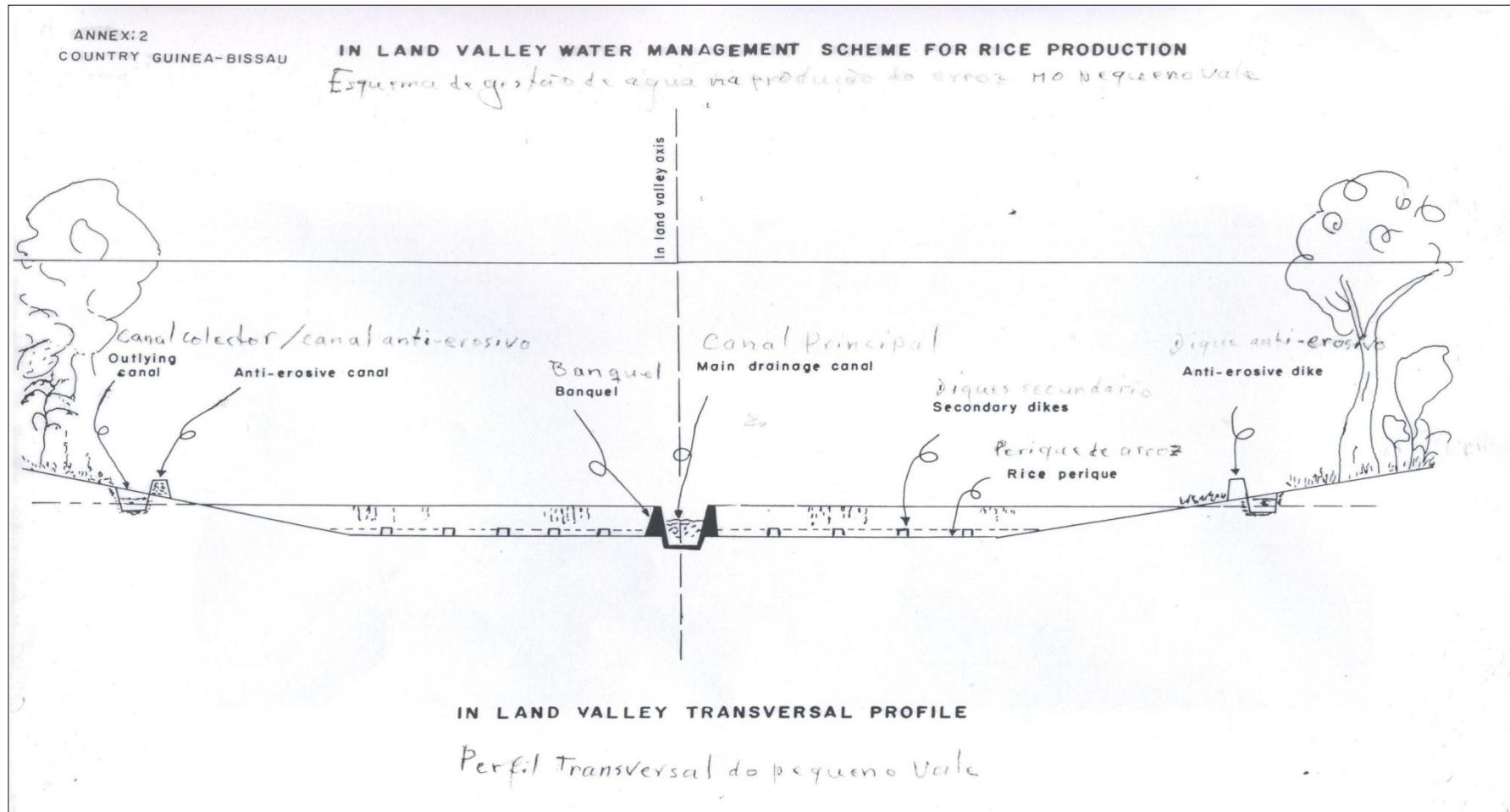
D'autres types d'aménagement de bas-fonds mis en place par le PRESAR<sup>39</sup> peuvent être conçus en fonction des caractéristiques morphologiques de leur bassin versant.

*Le premier type (type1):* intéresse les bas-fonds dont la superficie du bassin versant ne dépasse pas 6 km<sup>2</sup>, la gestion de l'eau se fera à partir de l'amont du bas fond grâce à deux canaux primaires d'irrigation qui se prolongent de part et d'autre d'une digue. Cette dernière sera facilement construite et entretenue manuellement par les riziculteurs car son volume sera faible et elle ne comporte aucun ouvrage d'art de génie civil. La construction de petits ouvrages partiteurs munis de buses en PVC le long de chaque canal primaire d'irrigation au niveau des canaux d'irrigation secondaires facilitera la gestion de l'eau par les paysans.

*Le deuxième type (type2):* intéresse les bas-fonds dont la superficie du bassin versant ne dépasse pas les 25 km<sup>2</sup>. Le volume d'eau provenant des zones situées en amont de l'embouchure du marigot dans le bas bond est relativement important et le principe d'aménagement du type2 consiste à dévier et épandre une partie de ce volume d'eau dans les casiers des rizières en cas de besoin. La prise d'eau dans le type2 se fait de l'aval du bas fond par des seuils déversoirs en bois ou en gabions avec des prises d'eau latérales construites le long du collecteur principal (marigot aménagé) pour dévier un volume d'eau d'irrigation. Des canaux d'irrigation primaires font suite à ces prises d'eau avec un profil en long respectant la topographie et la charge de l'eau au niveau du seuil déversoir.

<sup>39</sup> Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole Rural financé par la BAD

### Plan type 3: Plan type d'aménagements en zones de bas-fonds



### **Annexe 3: Critères d'éligibilité des sites pour les réhabilitations des ouvrages AHA**

Que ce soit en zone de mangroves ou en zones de bas-fonds, les sites répondront à deux phases distinctes: phase de présélection des sites potentiels à aménager et phase de sélection **définitive**.

#### *Phase de présélection*

La présélection des sites d'intervention se fera selon les deux niveaux d'écosystèmes différents:

**En zones de mangroves pour la riziculture.** Les critères de présélection reposeront sur:

- ✚ *l'examen des infrastructures d'irrigation existantes,*
  - i. *la volonté de l'état à réhabiliter ces grandes zones de productions rizicoles,*
  - ii. *l'absence ou la résolution préalable de tout litige foncier concernant le site d'implantation de l'investissement,*
  - iii. *l'existence d'une dynamique<sup>40</sup> de production vivrière des producteurs,*
  - iv. *la dynamique<sup>41</sup> associative des producteurs exploitant le site et la capacité de celles-ci à gérer un investissement de type communautaire,*
  - v. *la sensibilisation préliminaire des producteurs aux contraintes de type de gestion ou techniques liés au type d'investissement ainsi que de la gestion de l'eau aient été identifiées/discutées avec les membres des producteurs,*
  - vi. *une superficie significative justifiant les investissements envisagés,*
  - vii. *une masse critique de bénéficiaires répondant au ciblage social.*

**En zones de bas-fonds pour la riziculture.** Les critères de présélection reposeront sur:

- ✚ *l'examen des infrastructures d'irrigation existantes,*
  - i. *l'absence ou la résolution préalable de tout litige foncier concernant le site d'implantation de l'investissement,*
  - ii. *l'existence d'une dynamique de production vivrière des producteurs,*
  - iii. *la dynamique associative des producteurs exploitant le site et la capacité de celles-ci à gérer un investissement de type communautaire,*
  - iv. *la sensibilisation préliminaire des producteurs aux contraintes de type de gestion ou techniques liés au type d'investissement ainsi que de la gestion de l'eau aient été identifiées/discutées avec les membres des producteurs,*
  - v. *une superficie significative justifiant les investissements envisagés,*
  - vi. *une masse critique de bénéficiaires répondant au ciblage social.*

**Pour les sites de maraîchage,** les critères suivants devront être considérés:

- ✚ *disponibilité de l'eau pour l'irrigation du site,*
  - i. *l'aptitude du sol à la culture maraîchère, appréciée par la qualité physico-chimique des sols et de l'eau,*
  - ii. *la sécurité foncière et le contrôle des conflits,*
  - iii. *la capacité technique et la motivation des producteurs,*

---

<sup>40</sup> L'évaluation de la dynamique des exploitants tiendra compte du fait que des sites sont entièrement ou partiellement exploités par les OP. En effet, les surfaces de certains sites dégradés ou endommagés ne sont plus exploitées à 100% et attendent d'être réhabilités

<sup>41</sup> Idem comme au 40

- iv. *une superficie significative justifiant les investissements envisagés,*
- v. *une masse critique de bénéficiaires répondant au ciblage social.*

*Phase de sélection définitive en vue de réalisation des travaux:*

Pour l'ensemble des sites à réhabiliter aussi bien en zones de mangroves qu'en zones de bas-fonds, la sélection définitive se fera durant la seconde étape selon les séquences suivantes en:

- vérifiant une série de critères techniques d'aménagements propres à chaque type d'aménagement et de site,
- s'assurant que les producteurs ont abouti à mettre en place une association au niveau du périmètre et que cette association a constitué un comité de gestion du périmètre (**CGP**),
- finalisant avec les producteurs et l'association mise en place, le schéma de conception de l'aménagement et les règles de base de la gestion de l'eau, nécessaires au bon dimensionnement et fonctionnement du périmètre,
- établissant un accord de partenariat entre la Projet et l'association des producteurs; cet accord devra stipuler clairement les contributions attendues des producteurs au niveau des périmètres et les contributions attendues de l'association au niveau des opérations d'entretien et maintenance du site.

#### **Annexe 4: La filière riz en Guinée-Bissau**

##### **I. LE MARCHE NATIONAL DU RIZ**

1. Le secteur rural Bissau-Guinéen occupe 75 à 80% de la population active et contribue pour 67% au PIB (UEMOA, BCEAO, 2005). Il est essentiellement dominé par le sous-secteur agricole, lui-même dominé par les anacardiers et le riz. Les noix de cajous sont exportées et rapportent au pays environ 100 millions de US\$/an, correspondant à 95% des recettes d'exportation du pays et 17% des recettes de l'Etat.
2. Bien que la production nationale de riz soit assez importante, estimée pour la campagne 2013/2014 à 210 000 tonnes de paddy, elle est loin de satisfaire les besoins nationaux. La production nationale de riz est entièrement absorbé par le marché local et couvre environ 60% de besoin en riz. En effet, le pays importe en moyenne 70 000 tonnes de riz blanc par an pour satisfaire la demande intérieure.
3. La consommation de riz annuelle par personne en Guinée-Bissau est estimée par le CILSS à 129.9 kg.
4. Le Tableau suivant illustre l'évolution de la production de riz depuis 2006, ainsi que les rendements et les superficies emblavées.

**Tableau A13: Production de riz en Guinée-Bissau**

	Production Paddy Rice (tonnes)	Rendements T/HA	Superficie Hectares (HA)	Importation (tonnes)
2006	106 000	1.63	65 000	33 245
2007	127 250	1.82	70 087	33 178
2008	148 757	1.81	82 197	19 604
2009	181 894	2.04	89 305	85 088
2010	209 240	2.08	100 510	57 059
2011	175 213	1.65	106 300	65 823
2012	198 504	1.85	107 299	-
2013	209 717	1.55	135 301	70 000

Source: Faostat3.org /CILSS

**Tableau A14: Consommation locale de riz**

Données 2013	Valeur
Population	1 693 000
Production (riz blanc)	136 316
Importations (riz blanc)	70 000
Consommation Domestique Kg/hab	121.8641465
Consommation moyenne Régionale	100Kg- 120Kg

##### **II. SYSTEMES DE PRODUCTION DU RIZ**

5. La culture du riz est prédominante dans les cultures vivrières et a une grande importance pour la sécurité alimentaire du pays. La production nationale de riz est assez importante (estimée pour la campagne 2013/2014 à 209 000 tonnes de paddy). La riziculture de mangrove fournit la majorité de la production nationale avec des rendements de 1,5 t à 3 t/ ha, essentiellement sans engrais. Les difficultés de gestion de l'eau sont accentuées par le morcellement des parcelles qui nécessitent des

efforts communautaires pour sa gestion. Les obstacles au développement de la filière du riz sont liés, entre autres, à l'enclavement des zones de production, l'insuffisance de l'entretien des ouvrages hydrauliques traditionnels, l'exode rural des jeunes, le manque de semences améliorées, l'acidification et la salinisation des sols.

6. Le choix du riz dans le PADES s'explique par les nombreux atouts de la Guinée-Bissau en la matière, notamment: (i) les pratiques culturales de riziculture – notamment en mangrove - bien maîtrisées par la population, (ii) le grand potentiel d'irrigation, (ii) le riz est considéré comme un produit stratégique par le gouvernement, pour atteindre la sécurité alimentaire; (iv) l'abondance des terres alluviales de fertilité moyenne qui peuvent donner des rendements supérieurs à 1,5T/ ha sans utilisation d'engrais chimiques; (v) l'existence d'un marché potentiel interne qui peut absorber plus de 10 000 t de riz /an.

#### **Trois systèmes de riziculture assurent cette production**

7. **La riziculture de mangrove** est largement pratiquée dans les régions de Tombali et de Quinara, en utilisant des techniques simplifiées de gestion de l'eau permettant de contrôler l'acidité et la salinité des sols, dans un écosystème côtier fragile. Au niveau de la riziculture de mangrove la SAU (surface agricole utilisable) est de 106 000 ha. Dans le domaine de la riziculture de mangrove les conditions agro-climatiques associées à la bonne maîtrise des techniques de production par les agriculteurs favorisent un développement plus durable des systèmes de production. La récupération des sols de mangrove pour la production du riz consiste à la transformation des terres de mangrove vierges en sols rizicultivables appelés Rizières d'eau salées.

8. **La riziculture de bas-fonds** est pratiquée dans des dépressions naturelles partiellement ou totalement inondées par les pluies, dans des espaces relativement réduits. La gestion de l'eau s'opère par endiguement (digue de ceinture et parcellisation) et drainage; Ces bas-fonds sont des sols sujets à une hydromorphie temporaire. La Guinée-Bissau dispose de **200 000 ha** de sols de bas-fonds arables avec la possibilité de pratiquer la riziculture au niveau des zones les plus basses et de mettre les cultures pérennes au niveau des bassins versants .La superficie agricole utilisée est actuellement de **29 369 ha** répartis sur **58 190 exploitations familiales** qui ont chacune une superficie moyenne de **0,25 ha**.

9. **La riziculture de plateau** est pratiquée sur des espaces arrachés à la forêt par défrichement et brulis, occasionnant des impacts environnementaux préjudiciables au patrimoine naturel. C'est une forme d'agriculture «minière» épuisant le stock de fertilité du sol dès les premières années pour laisser la place à l'anacardier ou autres fruitiers (manguiers, agrumes). La production brute totale est estimée à 209 717 tonnes de paddy. La superficie cultivée au niveau de cet écosystème est de **33 000 ha** répartis sur **40 000 exploitations** agricoles, ayant une superficie moyenne de 0,83 ha chacune. Le rendement moyen oscille entre **450 et 600 kg / ha** sans utilisation d'engrais chimiques.

10. La superficie rizicole en Guinée-Bissau - tous systèmes confondus - est de 135 301 hectares en 2013. Les faibles performances des différents systèmes de riziculture, en termes de productivité (rendement bas) et de qualité (produit fini hétérogène en maturité et calibrage) résultent des **facteurs critiques suivants:**

- (i) *la faible qualité des semences* (la qualité de la semence contribue pour 25% à la productivité): les variétés traditionnelles utilisées sont génétiquement dégénérées, mélangées entre elles et avec de nouvelles variétés introduites, suite aux échanges de semences largement pratiqués;
- (ii) *le mode de repiquage à plusieurs pieds par poquet limitant le tallage;*
- (iii) *l'absence d'une gestion raisonnée de la fertilité des sols par des apports organiques et minéraux pour compenser l'exportation des nutriments dans un contexte de monoculture;*
- (iv) *le contrôle difficile des adventices dans les bas-fonds, rendu difficile par l'éologie favorable à l'enherbement et par la non mécanisation du sarclage;*

- (v) la forte pression phytopathologique aggravée par les facteurs biotiques et la monoculture du riz;
- (vi) la transformation manuelle du paddy (battage et décorticage) par des techniques peu performantes occasionnant des pertes de 15 à 25%, et la faible performance des décortiqueuses mécaniques disponibles non équipées pour le calibrage;
- (vii) l'impact de plus en plus perceptible du changement climatique: la montée du niveau de la mer menace les rizières de mangrove dont certaines ont disparu (dans les îles). Les variations pluviométriques occasionnent soit des déficits hydriques préjudiciables au contrôle de la salinité (sur mangrove), soit des inondations immergeant plantes et diguettes (sur bas-fonds);
- (viii) à ces facteurs techniques et climatiques s'ajoutent les contraintes de mise en marché: concurrence du riz importé, qualité du riz local, état des infrastructures (insuffisante capacité de stockage, pistes rurales dégradées).

11. L'introduction de la culture de l'anacardier a pénalisé le développement des systèmes de production du riz. Cette culture est moins exigeante en effort productif. Il faut ajouter à cela le troc inégal (Cajou –riz) qui a quasiment transformé les noix en produits de substitution indirects du riz (les gens préfèrent produire des noix de cajou pour les échanger contre le riz). Fort de ces constatations il est important de souligner que les systèmes de production de riz sont entrés dans une crise très profonde. Mais l'importance socio-économique de cette culture au plan national n'exige-t-elle pas que de mesures urgentes soient prises en vue de la redynamisation des systèmes de production de riz?

12. Les contraintes générales et spécifiques pour la production du riz sont reprises dans le tableau ci-dessous.

**Tableau A15: Contraintes liées à la production du riz**

Contraintes générales	(i) le manque d'organisations paysannes bien structurées au niveau de la filière riz; (ii) l'absence d'un système d'approvisionnement en intrants et facteurs de production, efficents au niveau du Pays; (iii) le manque de ressources au niveau des services d'appui techniques et de formation des producteurs; (iv) l'absence d'un mécanisme de prévention et de combat aux calamités naturelles; (v) le dépôt de sédiments alluviaux et colluviaux qui rend les petites vallées impropre à la culture du riz et autres cultures (horticulture etc.); (vi) les inondations cycliques.
Contraintes spécifiques	(i) le manque de semences de qualité; (ii) l'utilisation des techniques de production archaïques et manque de main d'œuvre; (iii) l'inexistence d'un service de crédit adapté aux exigences de la production agricole; (iv) le manque d'infrastructures hydrauliques adaptées (aussi bien au niveau de la rétention de l'eau pluviale qu'au niveau de l'irrigation par le biais des eaux superficielles disponibles.); (v) le manque d'équipements agricoles adéquats pour faciliter les travaux de mise en valeur des périphéries irriguées.

**Tableau A16: Matrice de choix des filières agricoles**

Critères	Riz
Marché mondial	
Importations	Importation de <b>70 000 t</b> en 2013, soit 50% des besoins
Evolution des prix	+50% au 1 <sup>er</sup> trimestre 2011 par rapport à 2010, +2% par rapport à 2009, +20% par rapport à 2008; forte baisse après les flambées de 2008 et 2009; terme de l'échange riz/cajou: 1,3 kg noix cajou pour 1 kg riz
Potentiel de production	
Expérience/savoir-faire local	Tradition marquée de production de riz de mangrove pour la consommation locale
Demande locale	Forte demande satisfaite à 50% par les importations
Part de la zone du projet dans la production nationale	Tombali et Quinara offrent 29% de la production nationale
Potentiel d'amélioration de la productivité	Très élevé: rendement de 1 à 2,5 t/ha sur mangrove, pouvant aller jusqu'à 3,5 t; 2 à 3 t/ha sur bas-fonds pouvant aller à 5 t.
Lien avec la sécurité alimentaire et la pauvreté rurale	Représente 75% de la production céréalière; consommé par 90% des ménages
Impact économique potentiel	75 à 80% de la population active en dépend
Facteurs de risque et mitigation	Variations de la production; forte dépendance aux importations

13. En général les régions de Quinara, Tombali voir Bolama/Bijagos cultivent en moyenne sur près de 26 251 hectares de riz de mangroves, produisant en moyenne **65 626** tonnes de riz paddy.

14. La mauvaise gestion actuelle du cycle de production/consommation durant l'année (2014) ainsi que les effets néfastes du changement climatique sont autant de facteurs qui contribuent à l'insécurité alimentaire et à la vulnérabilité des ménages ruraux environ 179 000 personnes en insécurité alimentaire dont 70 000 en insécurité alimentaire à caractère sévère et 109 000 personnes en insécurité alimentaire modérée. La crise politique en répétition est aussi un facteur de dégradation de la situation, enfin la destruction des digues de rétention d'eau, des rizières et des cultures vivrières vient confirmer la pénurie alimentaire en termes de disponibilité absolue et apparente de riz.

15. Sur la base des constatations ainsi qu'au regard des données existantes le ministère de l'agriculture estime la baisse de rendements à environ 50% par rapport à la campagne précédente. La région de Tombali est la plus affectée avec des pertes dans la région de Tombali à 6 030 tonnes de riz pour 3 350 hectares.

16. Dès sa mise en place, le nouveau gouvernement a formulé les deux stratégies suivantes:

- Une stratégie d'urgence pour faire face à la situation actuelle de pénurie alimentaire et à la fourniture de semences et d'intrants agricoles.
- Une stratégie d'appui au renforcement des capacités de résilience des agriculteurs, des organisations paysannes et des structures d'intervention en les assistant à la récupération des digues de rétention en vue de l'accroissement de la production agricole dans les régions du Nord Est et Sud durant la présente récolte.

### III. LA FILIERE RIZ

#### Prix sur les marchés

17. La population se heurte à la hausse des prix des denrées alimentaires le prix du riz importé est passé de 375 FCFA/kg à 400 FCFA/kg. L'insécurité alimentaire serait ainsi passée de 20 à 40% depuis le mois d'avril 2013 selon le PAM. L'insuffisance du régime alimentaire et le faible apport nutritionnel pour les populations pauvres alliés à de mauvaises conditions sanitaires expliquent le niveau élevé des indices de malnutrition dans le pays.

18. Malgré les énormes difficultés que l'on rencontre au niveau de la transformation du riz cette activité est d'une importance capitale pour la valorisation de la production au niveau des producteurs et au plan national. Au plan de la commercialisation des petites quantités il n'y a jamais eu de problèmes majeurs, sauf que la production nationale est défavorisée au profit du riz importé de moindre qualité, cet état de fait décourage les producteurs qui préfèrent se replier sur l'économie de subsistance. Avec l'intervention de la société Agrogeba, le prix du riz s'établissait à 300 XOF/kg contre 375 XOF/kg voire 400 XOF pour le riz importé.

### **Pénurie et hausse du prix du riz en Guinée-Bissau**

19. L'augmentation du prix du riz et le manque de riz sur les marchés peuvent être attribués à plusieurs facteurs qui doivent être encore confirmés: i) augmentation du cours mondial; ii) importations effectuées par un petit groupe d'importateurs pouvant avoir une influence directe sur l'augmentation du prix et iii) retard du début de la campagne de cajou et donc de l'approvisionnement des marchés à travers le système de troc (les commerçants attendent avec le transport du riz vers les zones rurales jusqu'à l'ouverture de la campagne de commercialisation de cajou)<sup>42</sup>.

### **La filière semencière**

20. L'INPA dispose d'une gamme de variétés riz très prometteuse qui ne nécessite qu'un travail de régénération du germoplasme. Nous estimons qu'il est aussi important d'accorder une place de choix aux variétés locales. Enfin la diversification des cultures est la condition sine qua non pour améliorer de façon sensible les conditions de vie des agriculteurs.

### **Transformation et valorisation post-récolte**

21. Malgré les tentatives d'introduction des unités de transformations au début des années 1980 (DEPA Caboxanque), le problème de la transformation du riz se pose encore en termes aigus.

22. En effet les associations des petits producteurs et les autres intervenants à caractère privé ne disposent pas de moyens financiers requis pour faire fonctionner de façon efficace et rentable les décortiqueuses dont le coût d'entretien est souvent élevé. Il faut ajouter à cela le problème des pièces de rechange. Au niveau des unités de transformation les plus sophistiqués comme Xayanca, usine de transformation du riz avec une capacité de 2 t/ heure il y a eu des échecs faute d'une bonne maîtrise de coûts de fonctionnement.

23. A l'heure actuelle, les opérations post-récolte dans la ZIP se font de façon manuel, les batteuses sont à peine utilisées au niveau du centre de recherche de Caboxanque. L'utilisation de batteuses gérées par de petits entrepreneurs est rare. Mais AfricaRice est en train de travailler avec l'INPA dans ce sens pour améliorer le système au niveau du pôle de développement de la riziculture (de mangrove) qui est localisé dans la région de Tombali (vallée du fleuve Cumbidjâ).

24. Les décortiqueuses sont souvent gérées par des groupements de femmes (10 kg de paddy pour 1 kg de riz blanc, paiement), avec la mise en place d'un comité de gestion. Il y a aussi des décortiqueuses gérées par des entrepreneurs privés. Dans tous les cas les problèmes de gestion se posent souvent en termes aigus (pièces de rechange, amortissements, gestion des fonds).

---

<sup>42</sup> <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp126981.pdf>

## **Annexe 5: Phasage et Séquence d'intervention pour les réhabilitations des AHA**

En prélude aux activités d'aménagements hydroagricoles, il est nécessaire d'avoir une idée plus précise de tous les sites potentiels à réhabiliter dans les secteurs d'intervention du Projet afin d'orienter les activités des étapes suivantes sur les zones les plus propices – relativement – au développement des infrastructures hydroagricoles. Il sera donc nécessaire de faire un inventaire rapide des bas-fonds et une réactualisation des sites de mangroves aménageables dans les secteurs identifiés de la zone du Projet selon les étapes indiquées dans les séquences ci-dessous:

- ***Etape 1: Inventaire rapide des bas-fonds, réactualisation des sites de mangroves, évaluation de disponibilité de ressources en eau souterraine pour le maraîchage.***
- ***Etape 2: Animation des producteurs et formalisation d'une demande d'intervention en AHA***
- ***Etape 3: Planification participative des travaux de réhabilitation en AHA***
- ***Etape 4: Réalisation des travaux de réhabilitation en AHA***
- ***Etape 5: Consolidation et mise en valeur des aménagements hydroagricoles***

### ➤ ***Etape 1: Inventaire rapide des bas-fonds, réactualisation des sites de mangroves et évaluation des nappes d'eau souterraine pour le maraîchage***

Afin d'avoir une meilleure connaissance du potentiel en bas-fonds et mangroves cultivés en riz et aménageables pour améliorer l'accès et la gestion actuelle de l'eau, le projet réalisera *en première année un inventaire rapide des bas-fonds irrigués* dans les cinq (05) secteurs ciblés dans les trois régions de la ZIP: Empada et Tite (région de Quinara), Catio et Bedanda (région de Tombali), et Bolama dans la région de Bolama. Cette étape sera menée sous le don suédois. Lors de cette étude, les Délégations Régionales du génie rural des secteurs concernés devront être associées au consultant national surtout pour les missions terrain.

Une étude d'évaluation des ressources en eau des disponibles pour le maraîchage devra également être faite pendant cette première étape. Un consultant – Ingénieur hydrogéologue – devra être recruté en début de projet pour cartographier les zones des sites maraîchers présentant des nappes d'eau souterraine favorable pour l'irrigation. Cette cartographie devra se faire dans les trois régions et durera 45 jours maximum. L'ingénieur fera dans un premier temps une cartographie du potentiel sur la base des données hydrogéologiques puis il complètera cette cartographie par des méthodes géophysiques (méthode de résistivité) en localisant géographiquement les lieux favorables des points d'eau.

### ➤ ***Etape 2: Animation des producteurs et formalisation d'une demande d'intervention en AHA***

Cette étape sera en général animée par une ONG partenaire (ADPP, LVIA) en forte collaboration avec l'Ingénieur Génie Rural responsable des infrastructures rurales, recruté comme personnel du Projet. Si les producteurs s'orientent vers un investissement en matière d'AHA, une attention particulière devra être portée à l'identification des différentes contraintes non techniques telles que: le foncier, la composition des producteurs, la capacité passée des producteurs de mener à bien des opérations collectives.

Il est essentiel qu'à la fin de cette étape:

*(i) les associations aient formalisé (ou réactualisé) leurs statuts et leur mode de fonctionnement pour la gestion future du périmètre;*

*(ii) un Procès-Verbal dans lequel l'association responsable du périmètre marque son accord de partenariat avec le Projet ait été établi.*

Cet **accord de partenariat** entre les usagers du périmètre et le Projet sera le point de décision d'engager toute étude détaillée sur les infrastructures hydroagricoles à réhabiliter: Avant-Projet Participatif (APP<sup>43</sup>) pour les bas-fonds et Avant-Projet Détailé (APD) pour les sites de mangroves.

Les phases d'études techniques détaillées qu'elles soient des bas-fonds ou des zones de mangroves devront contribuer à la formalisation d'un accord de partenariat entre les groupes des producteurs représentés par leur association au niveau du périmètre et le Projet. Les études APP des bas-fonds seront réalisées soit par l'Ingénieur GR du Projet avec le personnel de la Direction du Génie rural soit par des consultants individuels. Ces études seront obligatoirement menées de manière participative avec le regroupement des producteurs à toutes les étapes APP. Les études APD des zones de mangroves seront réalisées nécessairement par des bureaux d'études qualifiés.

Cet accord de partenariat formalisé impérativement avant le lancement des appels d'offres des travaux déterminera clairement:

- (i) *les travaux à réaliser par les producteurs (en contributions en main-d'œuvre non rémunérés et en contributions financières);*
- (ii) *les travaux qui seront confiés à des tâcherons, aux petites et moyennes entreprises de BTP locales ou aux grandes entreprises (pour le cas de réhabilitation des ouvrages digues et déchargeurs sur des bras de mer);*
- (iii) *les règles d'interaction entre ces prestataires, les producteurs et le Projet;*
- (iv) *la composition finale du comité de gestion du périmètre et un calendrier indicatif d'actions de renforcement de capacité de ce comité;*
- (v) *la contribution aux étapes suivantes du prestataire de service accompagnant les producteurs.*

➤ **Etape 3: Planification participative des travaux de réhabilitation en AHA**

Durant cette étape, plusieurs opérations devront être mises en œuvre de manière concomitante:

- (i) *la poursuite des appuis en animation des OP;*
- (ii) *la conduite des différentes interventions, séances d'explication et de concertation avec toute les parties concernées par l'aménagement et études de terrain nécessaires à la réalisation de l'APP.*

L'ONG partenaire sur cette activité devra, avec l'Ingénieur Génie Rural (IGR) et avec les OP concernées, coordonner leurs interventions. L'IGR continuera à assumer la responsabilité du pilotage de l'ensemble de cette étape et la finalisation de l'APP et de l'accord de partenariat.

L'IGR, l'ONG partenaire, l'OP devront aboutir à un plan d'aménagement et animeront des ateliers participatifs relatifs à la mise en place des éléments de gestion future de l'**AHA** et de la gestion de l'eau à la parcelle. En outre ils devront organiser au moins trois restitutions techniques au niveau de l'OP portant sur:

- (i) *le diagnostic technique et un plan d'amélioration des contraintes des producteurs;*
- (ii) *le maillage et les règles de gestion hydraulique; et*
- (iii) *l'esquisse générale de l'APP.*

---

<sup>43</sup> Voir contenu du document dans DT Aménagements Hydro-Agricoles

Afin de préparer ces restitutions au mieux, l'IGR veillera à impliquer les membres responsables de l'OP tout au long de ces travaux et interagira de manière régulière avec l'ONG partenaire. Des études complémentaires plus détaillées pour certains ouvrages pourraient être envisagées et sous-traitées à des bureaux d'études.

Au niveau des règles de gestion future de l'eau, le système sera basé sur la mise en place au niveau du Comité de Gestion du Périmètre (**CGP**) d'un comité technique de l'eau (CTE) composé d'un responsable de l'eau par unité hydraulique et d'un responsable spécifique au niveau de l'équipe du **CGP**. Ce comité technique répondra directement au **CGP** quant aux décisions quotidiennes de gestion. Le **CGP** répond au niveau de l'assemblée de l'OP de la gestion de l'eau dans son ensemble et fixe le cadre général de cette gestion pour la nouvelle campagne et ce dans le respect des principes généraux de gestion de l'eau qui auront été entérinés dans l'accord de partenariat.

L'Avant-Projet Participatif (APP) comportera:

- (i) *les levés topographiques: levé planimétrique et altimétrique du site au 1/2000ème avec courbes de niveau tous les 25 cm; levé de profils-en-long des tracés (du chenal d'aménée, des axes naturels de drainage en raison d'un point tous les 20 m et en respectant les points particuliers);*
- (ii) *les caractéristiques des bassins versants et le descriptif du régime hydrologique du cours d'eau afin d'évaluer les apports, les débits et de déterminer les risques de crue et appréciation de l'évolution annuelle de la nappe phréatique;*
- (iii) *un schéma global d'aménagement de l'AHA;*
- (iv) *les plans et devis estimatifs de tous les ouvrages proposés; et*
- (v) *un calendrier d'intervention basé sur une participation progressive des producteurs au gré de leurs possibilités.*

Cet APP servira à la formalisation définitive de l'accord de partenariat entre le Projet et l'OP ainsi qu'entre cette OP et le prestataire de service / entreprise qui sera sélectionnée par eux (appuyés par le Projet) pour la réalisation de la construction des ouvrages prévus par l'APP.

La planification en matière de protection des berges et bassins versants se fera pendant cette phase et devra être intégrée dans le plan global de l'aménagement. Les surfaces concernées pour faire l'objet de protection seront évaluées par site pendant l'élaboration d'APP de chaque site. A titre indicatif on pourra considérer que pour chaque site de mangrove ou de bas-fond, la surface devant faire l'objet de travaux de protection est évaluée à 1/10<sup>ème</sup> de la surface du site concerné en aménagement hydroagricole. Pour 9 688ha de zones de mangroves et 150 ha de zones de bas-fonds prévus à être réhabilités, des protections de berges et de bassins versants se feront sur 983,8 ha.

#### ➤ ***Etape 4: Réalisation des travaux de réhabilitation en AHA***

Durant cette étape, l'IGR du Projet est chargé de la supervision des travaux et le personnel de la **DGIDR** (après établissement d'une convention de collaboration) affecté pour le suivi et contrôle à pied d'œuvre du chantier seront, chacun en ce qui le concerne, pleinement occupés par le suivi et l'encadrement technique des travaux d'aménagement prévus par l'accord de partenariat conclu à l'issue de l'Etape 3.

L'IGR du Projet jouera un rôle de superviseur des travaux. A ce titre, il: (i) apportera son concours à l'OP pour sélectionner le tâcheron ou la PME en BTP parmi ceux qui auront été présélectionnées par le Projet, (ii) assurera pour le compte du Projet et de l'OP la supervision technique des travaux tant ceux exécutés par des prestataires de services que par les bénéficiaires. Il veillera avec la

participation des bénéficiaires, à leur conformité et à leur qualité technique et au respect des délais impartis.

**La Direction Générale de l'ingénierie et du développement rural (DGIDR)** jouera un rôle de suivi, contrôle et surveillance technique des travaux à pied d'œuvre de manière quotidienne pendant toute la période des travaux, surtout ceux relatifs à la réhabilitation des ouvrages hydrauliques en zones de mangrove. **La DGIDR affectera le minimum de personnel nécessaire au suivi des travaux:** *un Ingénieur génie rural, 10 ans d'expériences dans les AHA et un Technicien Génie rural, 07 ans d'expériences ayant de fortes compétences en topographie et AHA.*

Pendant la phase de réalisation des travaux, le personnel minimum ci-dessus demandé (Ingénieur + Technicien) doit établir domicile au niveau de la direction régionale du génie rural et doivent être à pied d'œuvre pour le contrôle et suivi des travaux pendant toute la période de réalisation des travaux. Le **PADES** mettra à disposition un véhicule 4x4 pour assurer cette mission de contrôle des travaux.

Pour des ouvrages plus complexes, l'appui ponctuel de la Direction des Routes et Ponts (DRP) sera demandé (par exemple pour la mise à disposition d'un géotechnicien et de matériels de laboratoires pour le contrôle des densités et l'approbation des matériaux).

Le Projet par l'ATI et l'IGR en collaboration avec la **DGIDR**, aideront à la réception technique des ouvrages aussi bien provisoire que définitive en apportant leur appréciation sur la qualité des travaux en entreprises et les réserves éventuelles. Ils doivent également apporter leur appréciation sur la qualité des travaux réalisés par les bénéficiaires, et le suivi de la première mise en eau de l'**AHA**. Ils dresseront un diagnostic d'efficience des travaux et formuleront un plan de consolidation de l'**AHA** à mener à bien pendant et après la première campagne et détermineront les rôles et obligations des différents intervenants.

L'ATI, la **DGIDR** et l'IGR du Projet, identifieront les éventuels petits travaux complémentaires nécessaires pour améliorer et finaliseront un plan d'intervention à mettre en œuvre durant l'Etape 5, qui sera intégré au plan de consolidation mentionné au point précédent. Pendant toute cette Etape 4, l'ONG partenaire appuiera en l'accompagnement organisationnel des producteurs, l'accompagnement dans les activités de protection des berges et bassins versants. Elle veillera particulièrement à initier les appuis nécessaires à l'instauration des redevances, la gestion de fonds issus des redevances. Elle accompagnera l'OP quant aux des décisions à prendre au niveau de l'organisation de la maintenance de l'**AHA**.

L'appui du Projet dans la protection des bassins versants consistera à fournir des plants à raison de 1000F/plant, soit 100 plants/ha. Ces plants seront commandés auprès des pépiniéristes de la zone puis mis à disposition des bénéficiaires qui seront chargé de la plantation. Les travaux à la plantation des espèces retenues est une activité qui reviendra aux bénéficiaires du site et représentera leur contribution dans le projet.

#### ➤ ***Etape 5: Consolidation et mise en valeur des aménagements hydroagricoles***

Cette étape concerne l'ensemble des appuis que pourra donner le Projet aux OP pour la bonne gestion et exploitation des aménagements réalisés. La consolidation concernera l'accompagnement des producteurs, les **CGP** et les CTE dans la maîtrise de la gestion des infrastructures réalisées et l'organisation du tour d'eau et améliorer d'éventuels points critiques de l'aménagement.

L'ONG partenaire, l'IGR du Projet et la **DGIDR** mettront en œuvre avec le **CGP** de l'**AHA** le plan de consolidation élaboré précédemment à l'Etape 4. Lors de la première campagne rizicole sur le site aménagé, l'ONG partenaire formera (i) les membres du **CGP** et les responsables à la gestion de

l'eau; (ii) les producteurs au suivi technique, l'application et le respect des décisions quant au tour d'eau rapproché du fonctionnement du périmètre.

En même temps, toutes les activités d'amélioration du système de culture<sup>44</sup>, d'amélioration de la productivité rizicole, d'amélioration de l'accès aux intrants, de valorisation de la production et d'accès au marché, seront développées autour de l'outil de production que représente l'**AHA**.

### **Renforcement des capacités<sup>45</sup> des différents intervenants**

*Renforcement des capacités des OP:* les organisations de producteurs sont la clé de succès de l'approche adoptée par le Projet. Le renforcement de leurs capacités en matière de mise en œuvre et de gestion de petits **AHA** sera assuré conjointement par l'ONG partenaire, la **DGIDR**, l'**IGR** et accessoirement par l'**ATI**. Les thématiques d'ordre organisationnel seront entre autres sans que celles-ci ne soient exhaustives: (i) la gestion financière et gestion des OP, (ii) l'appui au fonctionnement du groupe et à l'auto-résolution des conflits, (iii) formation technique et mise en place du **CGP**.

La gestion financière et gestion des OP concernera la transparence dans la gestion des comptes ou des fonds et la résolution des problèmes. Cette activité est la condition première de la survie du groupement. Il s'agira de (i) concevoir des modules de gestion financière, des séances de formation en mettant un accent particulier sur celles des membres des organes dirigeants; (ii) d'accompagner le groupe de manière dégressive dans leurs rôles et responsabilités; (iii) de suivre/contrôler la tenue des cahiers pendant les différentes campagnes de l'intervention de l'ONG partenaire.

Pour l'appui au fonctionnement du groupe, il s'agira pour le Projet d'appuyer les groupes d'exploitants dans l'application rigoureuse des textes qu'ils ont eux-mêmes votés. L'appui à l'auto-résolution des conflits consistera à inciter et accompagner les producteurs afin d'identifier et de cibler les questions qui entravent la bonne marche du groupe et à développer les techniques nécessaires à la résolution de ces questions.

La mise en œuvre d'un **AHA**, que ce soit en zones de mangroves qu'en zones de bas-fonds, nécessitera la formation technique d'un **CGP** notamment sur la gestion de l'eau. Le projet devra également appuyer dans la formation sur le suivi, la surveillance et l'entretien des infrastructures mises en place, nécessaire à la durabilité des investissements.

*Renforcement des capacités des services techniques et des ONG partenaires:* durant la mise en œuvre de cinq étapes d'intervention, le Projet veillera (i) à garantir un cadre général de suivi et d'appui qui permette de développer une démarche participative et une implication ou responsabilisation des producteurs tant au niveau des services techniques d'appui que des prestataires de services (ONG); (ii) à capitaliser les expériences acquises sur ce sur ce Projet en matière de gestion d'**AHA**; (ii) à impliquer les services techniques de la **DGIDR** du Ministère de l'Agriculture tant au niveau régional que national dans le suivi et le partage d'expertise, d'approches et de méthodes. Ce cadre général sera mis en œuvre par des conventions de collaborations signées avec chaque partenaire.

---

<sup>44</sup> Toutes les activités de production sont à mettre en harmonie avec la partie production de cette composante

<sup>45</sup> Cette activité est à réaliser en complémentarité de la partie production

**Annexe 6: Tarification de transport au Ferry sur le Rio de Cumbidja**

<b>Catégorie</b>	<b>Prix (FCFA)</b>
Piétons	100,00
Moto, Mobylette	400,00
Véhicule léger	1 500,00
Véhicule plus de 3 tonnes (type Mitsubishi) vide	3 000,00
Véhicule plus de 3 tonnes (type Mitsubishi) chargé	6 000,00
Camion 7 tonnes vide	7 000,00
Camion 7 tonnes chargé	10 000,00
Camion 20 tonnes	20 000,00

*Source: Direction Générale des Routes et Ponts, Bissau*

**Annexe 7: Devis (par mois) pour suivi et contrôle travaux pistes proposé par la DGEP**

N° Poste	Désignation des prestations	Unité	Quantité	PU (FCFA)	Prix Total (FCFA)
<b>A</b>	<b>Honoraires et Rapportage</b>				
1	Ingénieur Génie Civil, Chef de mission	H x mois	1	1 500 000	1 500 000
2	Ingénieur Géotechnicien	H x mois	1	1 250 000	1 250 000
3	Expert en environnement	H x mois	1	1 000 000	1 000 000
4	Personnel auxiliaire	H x mois	1	650 000	650 000
	<b>Sous-total A</b>				<b>4 400 000</b>
<b>B</b>	<b>Fonctionnement et Rapportage</b>				
1	Fonctionnement et entretien des véhicules	ens/mois	2	350 000	700 000
2	Fonctionnement du bureau	veh/mois	1	600 000	600 000
3	Rapport mensuel	ens/mois	1	100 000	100 000
4	Rapport final (provisoire et définitif)	ens/mois	1	250 000	250 000
	<b>Sous-total B</b>				<b>1 650 000</b>
<b>C</b>	<b>Véhicules</b>				
1	Achat et fourniture de véhicules Pick-up double cabine	u	2	5 000 000	10 000 000
	<b>Sous-total C</b>				<b>10 000 000</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>12 300 000</b>

*Source: équipe de conception*

## **Annexe 8: Besoins de financement de l'INPA pour les activités du PADES**

### **Installation d'une chambre froide**

- Achat de 4 Congélateurs armoire de 205 litres avec leurs panneaux solaires et batteries
- Coût d'installation et fonctionnement pour une période d'un an est de 12 500 000

### **Budget pour une chambre de conservation des fruits**

- Pour cette rubrique, on a conclu que pour le moment, ça ne justifie pas. Il faut qu'il y a aussi une unité transformation des fruits pour être rentable

### **Coût de réhabilitation des plans 3 et 4 (23 et 16 hectares respectivement)**

Les travaux à exécuter dans les deux plans sont les suivants:

#### **Pour le plan 3 (23 ha)**

- Réhabilitation des canaux d'irrigation 2 165 mètres
- Réhabilitation des canaux de drainages 1 110 mètres
- Réhabilitation des digues 3 265 mètres
- 39 Tuyaux de 6 mètres et Diamètre de 8 pouces

#### **Pour le plan 4 (16 ha)**

- Réhabilitation des canaux d'irrigation 1 272,5 mètres
- Réhabilitation des canaux de drainages 497,5 mètres
- Réhabilitation des digues 1 785 mètres
- 22 Tuyaux de 6 mètres et Diamètre de 8 pouces
- 2 motopompes flottant avec bac de 220 000 litres/h et accessoires (tuyaux d'aspiration avec crêpine et de refoulement)

### **Restauration de la maison de l'ancienne coopération française à Caboxanque que servira de bureaux de travail**

La maison occupe une superficie de 91,54 m<sup>2</sup> (8.50m x 10.77m)

Travaux à réaliser:

- Couverture, toit de la maison, portes, fenêtres, installation de plomberie, l'installation électrique, etc. Coût estimée à **10 000 000**

### **Budget pour produire des semences à Contuboel et Caboxanque**

- **Contuboel** (17 hectares) saison pluviale **7 727 550**

Irrigué **11 250 000**

- **Caboxanque** (13 hectares) saison pluviale **4 764 500**

### **Proposer des visites, voyages d'études et formation des chercheurs dans la sous-région**

Nous proposons effectuer des visites aux centres de recherche de la sous- région pour échange d'expériences et possibilité d'obtention des matériels végétales. Pour cela nous proposons visiter:

- Côte Ivoire (Anacardier, Banana et Palmier);
- Ghana (racine et tubercules);

- Mali (riz bas-fonds);
- Sierra Leone (riz mangrove);
- Benin (niébé et maïs).

#### **Budget pour l'installation de champs de démonstration**

- Test de fertilisation de 5 variétés sélectionnées de bas-fonds d'AfricaRice (dosage de 150 kg et 200 kg d'engrais chimique) avec 5m<sup>2</sup> pour chaque parcelle (**\$US 5 000**);
- Test de 5 nouvelles variétés de l'écologie de mangrove provenantes d'AfricaRice qui sont tolérant à la salinité et toxicité ferrique du fer (**\$US 7 500**).

#### **Matériels informatiques et de communication**

Appuis pour le Service d'Information, Documentation et Publication

<b>Equipment</b>	<b>Quantité</b>
Ecran de projection	1
Caméra vidéo	1
Scanner	1
Lecteurs vidéo	2
Appareil photo numérique	1
Ordinateur de bureau	1
Onduleurs	1
Ordinateurs portables	2
Imprimante laser couleur	1

#### **Besoins en véhicules pour les centres**

- 4 véhicules doubles cabines

**Réhabilitation des périmètres de 13 hectares dans le centre de Caboxanque (3 000/ha \$).**

**\$ 39 000**

#### **Liste de petits matériels pour l'analyse et les essais de semences**

<b>Appareil</b>	<b>Quantité</b>
pH mette	2
GPS	3
Humidimètre	2
Balance de précision (millimètre)	1
Piézomètre	2
Appareil pour mesurer longueur de graine	2

### **Annexe 9: Interventions passées dans le domaine du maraîchage à Bolama**

A Bolama, l'ONG PERA-KATEM (PEKAT), créé en 2009 et légalisée en Janvier 2010 a encadrée 457 femmes productrices maraîchères dans 23 localités. Le Secrétaire Exécutif de PERA-KATEM (PEKAT), Monsieur Augusto QUEBA BARBOSA a fourni les informations suivantes à la mission de conception:

#### **DESCRIPTION:**

- La superficie des périmètres encadres varie entre 1 et 1.5 Hectares. Dans l'ensemble des périmètres horticoles on peut trouver entre 2-3 puits traditionnels.
- Les femmes horticultrices utilisent Seau et Corde pour avoir de l'eau pour l'arrosage des parcelles cultivées.
- Les difficultés en eau pour l'arrosage des parcelles commencent à partir du mois de Mars, chaque année
- La Période ou dates d'aménagement des périmètres horticoles: Septembre 2009 à Mars 2011, pour l'ensemble des 23 périmètres.
- Pour la Clôture des périmètres, les femmes utilisent les feuilles du Palmier ou du Rônier.
- En ce moment, les femmes horticultrices de 20 périmètres s'adonnent à la production horticole.
- Les principales marches pour la commercialisation des produits horticoles: BOLAMA et BISSAU (les femmes passent par beaucoup de difficultés pour arriver avec leurs produits à Bissau, manque de transport sur l'Île de Bolama).

#### **PERIMETRES MARAICHERES / VILLAGES:**

- |                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| 1. Granja Antiga  | 13. São João        |
| 2. Cassucai       | 14. Cabopa Cabral   |
| 3. DjiuCasseque   | 15. Medina          |
| 4. Nova Sintra    | 16. Ntim            |
| 5. Ponta Apili    | 17. WatoFula        |
| 6. Lala Mancanha  | 18. WatoMandinga    |
| 7. Bolanha        | 19. Casa Nova       |
| 8. Colonia        | 20. Bolama de Baixo |
| 9. Gam - Mela     | 21. Alto Cabral     |
| 10. Gam - Bacar   | 22. Farancunda      |
| 11. Gam - Mindjor | 23. DomingasSucuma  |
| 12. Gam - Tongo   |                     |



## Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs relatifs à l'exécution

1. **Montage institutionnel.** Le projet sera exécuté sur une période de six ans. Le PADES sera placé sous la tutelle administrative du Ministère de l'Economie et des Finances, Ordonnateur National du FIDA, et la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, qui en assurera aussi la maîtrise d'ouvrage du projet.
2. La concertation au niveau national sera assurée par un Forum d'Orientations et un Comité de Pilotage (CP). La coordination du projet sera assurée par une Unité de Coordination de Projet (UCP), disposant de l'autonomie administrative et financière qui lui sera conférée par les autorités nationales.
3. Un arrêté du MADR créera le comité de pilotage et précisera sa composition, son mandat et son fonctionnement, selon les principes ébauchés dans les paragraphes suivants.
4. **Le Forum d'Orientation (FO):** sera ouvert à l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. Tout comme dans le PRRDC, le Forum d'Orientation est un organe purement consultatif. C'est une plateforme d'échanges, de réflexion et d'analyse, de suivi-évaluation et de recommandations. Il aura accès à l'ensemble de la documentation du projet et ses recommandations seront transmises par le projet au Comité de Pilotage pour examen. Le Forum siégera 2 fois par an.
5. **Le Comité de Pilotage (CP):** le CP sera chargé de passer en revue le PTBA et de l'adopter et de valider les rapports d'exécution technique et financière et de suivi-évaluation. Le CP sera dirigé par un représentant du MADR (tutelle technique) et comprendra 10 représentants des populations cibles (2 par secteur - dont 5 femmes), 1 Représentant de l'INPA, 6 représentants du MADR (1 pour les 5 Directions Générales et la Direction Nationale - voir organigramme en Annexe1), 1 du MTP, 1 Représentant du Secrétariat d'Etat à l'Environnement, 3 représentants régionaux du MADR (1 par région), 3 représentants de l'administration territoriale au niveau régional et 3 représentants des prestataires et services étatiques partenaires du projet (ONG, Services Techniques, etc...). Le Secrétariat du Comité de pilotage sera assuré par le Coordonnateur du Projet.
6. Le CP se réunira au moins deux fois par an.
7. Le CP comprendra en son sein un Comité Technique d'Analyse et Approbation des Microprojets qui analysera les microprojets et procèdera à leur sélection au nom du CP. Le Comité Technique siégera 4 fois par an.
8. **Unité de Coordination du Projet.** L'UCP sera basée à Buba, dans la région de Quinara. Elle sera dirigée par un Coordonnateur National, et comprendra:
  - (i) une Unité Administrative et Financière comprenant un Responsable administratif et financier (RAF), un spécialiste en passation de marchés, un comptable, un(e) secrétaire de direction, quatre chauffeurs et des agents d'appui (1 gardien, et 1 agent(e) de nettoyage);
  - (ii) un responsable du suivi-évaluation (RSE), qui sera également en charge de la communication et de la gestion des savoirs;
  - (iii) une équipe technique.
9. L'équipe technique du PADES sera composée de 3 Experts:
  - (i) 1 Expert Ingénieur de Génie Rural (IGR), responsable des activités de réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles et des pistes rurales ainsi que toutes les infrastructures de transformation et d'accès au marché. Il sera en outre responsable des partenariats des structures techniques centrales et déconcentrés partenaires dans ces domaines;

- (ii) 1 Expert Ingénieur Zootechnicien, qui sera en charge des aspects d'exploitation des sites réhabilités et des activités de production et valorisation des produits et sera en outre responsable des partenariats avec les structures techniques centrales et déconcentrés partenaires dans ces domaines – y inclus l'INPA;
- (iii) 1 Expert Socio-Economiste/Agroéconomiste spécialiste en développement organisationnel et communautaire, responsable de la mise à échelle des modèles du CDIT et du FIDL, des aspects genre, et des ONG partenaires du Projet.

10. Le personnel intervenant dans le projet, permanent ou contractuel, sera recruté de manière compétitive après publication des avis d'appel à candidature auprès des médias nationaux (presse, radio), selon des procédures définies dans l'accord de prêt. Leur nomination ou leur changement nécessitera l'avis du FIDA. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui (secrétaires, chauffeurs, gardiens) seront également transparents et ouverts à la compétition. Tous les contrats seront à durée déterminée, d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation de leur performance faite par la cotutelle.

11. **Partenariat et assistance technique.** Dans le cadre de la mise en œuvre ou du suivi des activités du PADES, des contrats ou convention de collaborations et partenariats devront être établis avec aussi bien les services étatiques que des structures privées ou de la société civile qui ont une expérience dans la mobilisation des bénéficiaires, l'encadrement technique et les aménagements de bas-fonds et de maraîchage dans la zone d'intervention du Projet. Il s'agit des partenaires suivants:

#### **Service techniques centraux et déconcentrés**

12. **L'Institut National de Recherche Agricole (INPA)** (*Instituto Nacional da Pesquisa Agraria*) du MADR qui a pour objectif majeur de coordonner la recherche agricole et d'appuyer le développement agricole et agro-industriel de la Guinée-Bissau. L'INPA sera en charge de la production de semences et de la mise en place d'un système de production et de ventes de semences certifiées. Certaines activités seront menées à travers trois de ses quatre centres de recherche: (i) le Centre de recherche de Contuboel situé à l'Est du Pays Région de Bafata et spécialisé dans la riziculture pluvial, la riziculture irriguée, les céréales sèches, la fertilisation et les légumineuses, et la production de semences de riz; (ii) le Centre de recherche de Caboxanque, localisé dans la Région de Tombali et spécialisé dans la riziculture de mangrove; et (iii) le Centre de recherche de Coli situé à Tombali et spécialisé dans l'arboriculture fruitière et le maraîchage.

13. **La Direction Générale de l'ingénierie et du développement rural (DGIDR)** du MADR en charge du génie rural-en tant que service central de l'état et les Délégations Régionales du génie rural joueront un rôle important lors de la mise en œuvre du Projet: la planification, les études, le suivi de l'exécution des travaux, le suivi et l'entretien des infrastructures après aménagement. La DGIDR devra participer activement en ce qui concerne les activités des aménagements hydroagricoles. Des conventions seront élaborées et signées entre la DGIDR et le PADES en définissant le rôle à jouer avant, pendant et après la réhabilitation dans un cahier de charges. Cette direction doit également participer à toutes les procédures d'étapes de passation de marché relative aux activités d'aménagement hydroagricoles.

14. **La Direction Générale de l'Agriculture (DGA) et la Direction Générale de l'Elevage (DGEL)** du MADR joueront un rôle important dans les orientations du Projet respectivement en matière de développement rizicole et des productions végétales en général et en matière d'élevage. Le PADES passera des conventions de partenariat avec les **Délégations Régionales de l'Agriculture et du Développement Rural** (DRADR) des trois régions pour tout ce qui est : (i) suivi technique des bénéficiaires des microprojets de production végétale, (ii) pour le contrôle des semences certifiées produites sous l'égide de l'INPA, (iii) pour le suivi zoo-sanitaire des bénéficiaires des microprojets d'élevage, et (iv) mise en place des auxiliaires vétérinaires.

15. **La Direction des Services des Forêts (DSF)** appartenant au département de la Direction Générale des Forêts et Faune du MADR, jouera un rôle essentiel dans l'aménagement des bassins

versants. Dans le cadre de son programme quadriennal (2015-2019) et annuel 2014/2015, l'état par son département appuiera les communautés villageoises, des ONG, des privés pour la production et fourniture des essences forestières et fruitières. La DSF se chargera de mettre à disposition des communautés organisées autour des périmètres (AU) les espèces fruitières nécessaires à la plantation des aires identifiées des bassins versants. Le PADES appuiera les travaux de plantation réalisés en HIMO par les bénéficiaires. La DSF devra en outre assurer le suivi en étroite collaboration avec les AU et un comité chargé des zones ainsi aménagées (aires protégées).

16. **La Direction des Ressources Hydrauliques (DRH)** du *Secrétariat d'État de l'Environnement* jouera un rôle dans la détermination des zones dont la nappe présente des caractéristiques hydrodynamiques favorables aux cultures de maraîchage. Un inventaire des zones potentielles d'implantation des points d'eau, puits ou forages sera fait en début de Projet par cette direction sur la base de la convention élaborée et signée par les deux parties.

17. **La Direction des Routes et Ponts (DRP)** du *Ministère des Travaux Publics (MT)* sera partie prenante dans le cadre des activités des infrastructures d'accès notamment en ce qui concerne la réhabilitation des pistes rurales, l'entretien des pistes – en collaboration avec les CITEP. Cette direction devra participer à toutes les étapes de procédures de passation de marché en ce qui concerne les activités liées à la réhabilitation des pistes rurales. La **Direction des Bacs** du MTP sera en charge de la gestion du Ferry de 20 tonnes mis en place par le PADES sur le *Rio de Cumbidja*.

18. **La CAIA** (Célula de Avaliação de Impacte Ambiental ou Cellule de l'Etude d'Impact Environnemental) est responsable de la mise en œuvre de la politique d'évaluation environnementale en Guinée-Bissau, la fourniture d'intrants techniques au gouvernement pour améliorer la planification et la prise de décision pour le développement durable. La CAIA est une institution sous la tutelle du Secrétariat d'Etat à l'Environnement qui a vu le jour dans le cadre de la gestion de projet de la biodiversité et des zones côtières de la Guinée-Bissau (PGBZC-GB) en 2000.

19. Dès la première année, le PADES contactera le Secrétaire d'Etat à l'Environnement à travers son Ministère de tutelle afin de créer une cellule chargée des aspects environnementaux des activités AHA et pistes mises en œuvre par le Projet. Dès la mise en place du comité chargé du suivi des activités du PADES, un protocole de collaboration devra être signé entre le PADES et la CAIA. Le PADES devra procéder à un recrutement d'un cabinet ou bureau d'études chargé de conduire les Etudes d'Impact Environnemental et Social.

20. Le rôle de la CAIA est d'apporter une assistance au PADES, notamment pour l'étude d'impact environnemental et social (EIES) de son Projet. De manière spécifique, la CAIA devra appuyer le PADES dans: (i) l'élaboration des Termes de Référence (TdR) de l'EIES; (ii) l'identification et le recrutement d'un Consultant compétent pour réaliser l'EIES; (iii) la supervision et le suivi des prestations du Consultant; (iv) l'évaluation de la qualité des rapports fournis par le cabinet et délivrer une attestation; (v) le processus de validation des rapports qui seront fournis par le cabinet; (vi) les rencontres périodiques d'échanges avec les partenaires si nécessaire; (vii) toute autre activité pouvant concourir à la réussite de l'EIES, qui est dans ses compétences et dans les limites de ses moyens. Pour cela, la CAIA mettra à disposition ses ressources humaines et logistiques pour réaliser ces activités.

21. Le rôle du cabinet recruté est de: (i) réaliser l'EIES conformément aux TdR, (ii) soumettre les rapports attendus et qui sont mentionnés dans les TdR, (iii) présenter et défendre les rapports lors des validations, (iv) intégrer les recommandations issues des validations, (v) remettre les rapports provisoires et définitifs de l'étude en format papier et électronique (CD).

22. Dans le cadre de l'Etude environnementale, le PADES s'engagera à: (i) fournir à la CAIA et/ou au cabinet recruté toute information nécessaire et disponible sur le projet, les parties prenantes et la zone d'intervention, (ii) faciliter à la CAIA et/ou au cabinet recruté, chaque fois que nécessaire et possible, l'accès aux données et informations dont elle aura besoin dans le cadre de leurs interventions, (iii) assurer une bonne coordination entre la CAIA et/ou le cabinet recruté et les différents partenaires, notamment avec les autorités administratives locales et les populations

bénéficiaires du programme, (iv) assister la CAIA et/ou le cabinet recruté dans la résolution des difficultés qui pourraient survenir dans l'exécution de leurs missions, et (v) assurer la prise en charge des coûts financiers nécessaires pour la réalisation des activités visées par le protocole.

### ***La Société Civile et le Secteur Privé***

23. La Guinée-Bissau compte un certain nombre d'ONG intervenant dans divers domaines du développement rural: encadrement, appui, conseil, sécurité alimentaire, développement communautaire, renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OP, etc. Elles sont inégalement réparties sur toute l'étendue du territoire, et sont plus nombreuses au Nord plutôt qu'au sud du pays. Elles jouent souvent un rôle de prestataire pour les projets de développements. Le PRRDC a travaillé avec quatre ONG disposant de compétences diversifiées et qui ont joué un rôle important dans l'encadrement des bénéficiaires et l'appui à l'animation des CDIT. Le PADES lancera des appels à manifestation d'intérêt dès le démarrage du projet et cherchera à élargir le nombre d'ONG partenaires.

24. Les **Comités de Développement Intégré des Tabanca (CDIT)**. Pour assurer l'efficacité des composantes et inscrire les actions dans la durabilité, le PADES cherchera à assurer l'ancrage social des activités qu'il met en œuvre. Cette option pose la nécessité de s'appuyer sur des institutions locales relais, en l'absence de collectivités locales habilitées à porter les actions de promotion du développement économique local. Les CDIT constituent ces institutions relais, issues des communautés et élues par elles, pour porter cet ancrage social des activités du projet. Ils supervisent la mobilisation autour des sites à aménager et impulsent l'émergence des AU, organisent la présélection et la validation des projets éligibles aux appuis du PADES, que ce soit des micro-projets portés par des porteurs d'initiatives économiques ou des micro-projets collectifs portés par les OPB.

**Tableau A17: Relation entre les CDIT, AU, CITEP, OP**

CA	Rôle dans PADES	
CDIT	<p>Organisations rurales. Porte les actions de développement au bénéfice de la communauté en l'absence des collectivités locales.</p> <p>Ils sont élus et assument les fonctions « régaliennes » au niveau village.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supervision</li> <li>• Contrôle</li> <li>• Régulation au niveau du village.</li> </ul>
AU	<p>Organisation de type communautaire.</p> <p>Ils utilisent les infrastructures communautaires (donc publiques) à des fins privées.</p> <p>Tous les usagers sont obligatoirement membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paient une redevance</li> <li>• Assurent l'entretien des ouvrages</li> <li>• Paient les réparations avec la redevance.</li> <li>• NB: la redevance est stratégique pour la durabilité des ouvrages.</li> </ul>
CITEP	<p>Les Usagers des AHA sont connus.</p> <p>Ceux des pistes et du ferry ne sont pas connus. Ils doivent pourtant participer à la maintenance des infrastructures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestataires de services, chargés de la maintenance.</li> <li>• Les règles d'intervention sont définies par l'Etat.</li> </ul>
OP	<p>Structure privée formée de producteurs qui se mettent ensemble pour organiser des services communs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisent les services aux producteurs</li> <li>• Prennent en charge les relais techniques.</li> </ul>

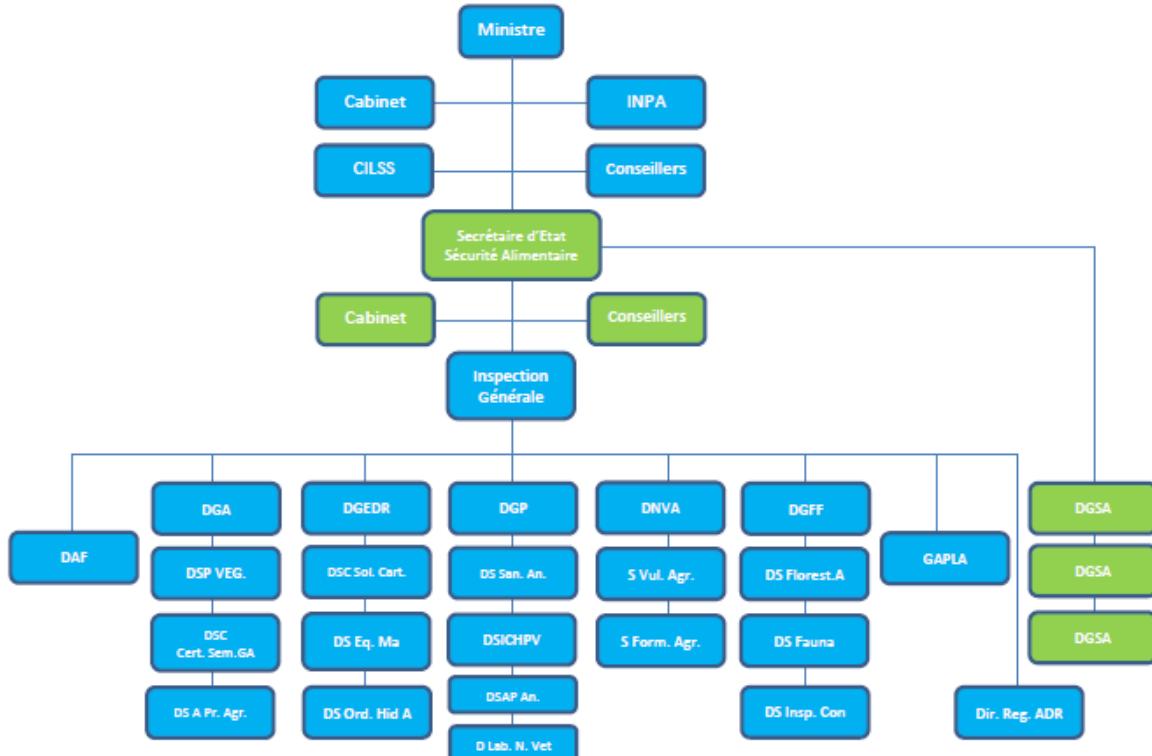
### ***Le Secteur Privé***

- ⊕ **Les entreprises de BTP** seront chargées de réaliser les travaux dans le cadre de réhabilitation des ouvrages hydrauliques pour les mangroves. Ces entreprises de BTP devront avoir les qualifications nécessaires pour la réalisation des travaux demandés. Selon la direction des routes et ponts, il existe quelques entreprises de BTP au niveau national pouvant réaliser ces types de travaux. Cependant, vu la nature des travaux à réaliser (surtout pour des travaux en

rivière nécessités par la reconstruction de ces ouvrages, les entreprises seront recrutées lors d'un appel d'offres international. Les entreprises auront eu à réaliser au moins trois (03) types de travaux similaires pendant les dix (10) dernières années;

- ✚ **Des Bureaux d'études** seront recrutés pour les études APD des sites de mangrove devant bénéficier des aménagements de type moderne. Cependant en matière d'aménagements hydro-agricoles il n'existe presque pas, selon les informations recueillies auprès de la DGIDR, de Cabinet d'Ingénieurs Conseils au niveau national ayant toutes les compétences nécessaires pour réaliser de telles études. Le recrutement du Bureau d'études se fera au travers d'un appel d'offres international;
- ✚ Pour les travaux de bas-fonds, il sera privilégié les compétences locales ou régionales et nationales tant au niveau des études qu'au niveau de réalisation des travaux:
  - **Les associations d'usagers du périmètre (AU) et les comités de gestion du périmètre (CGP)** qui sont les premiers acteurs du périmètre devront être soit formées si elles n'existent pas ou soit consolidées si elles existent. Les associations organisées pour exécuter des travaux HIMO notamment le groupe de jeunes, vont constituer une ressource à laquelle il faudra faire recours le cas échéant.
  - **Les comités inter-villageois d'entretien des pistes (CITEP)**: afin de permettre une gestion durable des investissements, des conventions tripartites seront élaborées entre le Projet, la Direction Génie Rural et les CITEP afin de définir les rôles et responsabilités de chaque acteur. Il sera à ce niveau institué le système de redevances au niveau du périmètre qui pourront servir à rémunérer les volontaires et servir aux futurs bénéficiaires de réaliser les travaux d'entretien courants.

## Annexe 1: Organigramme du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural - MADR



Organisation des Direction Générales et des Services

### Direction Générale de l'agriculture (DGA)

1. Direction des services de protection des végétaux
  - a) Division du contrôle et phytosanitaire phyto pharmacie
  - b) Division scientifique
  - c) Division des opérations sur le terrain
2. Direction du contrôle des services et de la certification des semences
  - a) Analyse Détailée et inspection des semences
  - b) Division de la certification des semences
3. Direction des services de soutien à la production agricole.
  - a) Division de la promotion de l'esprit d'entreprise, des Coopératives et les associations agraires
  - b) Division de soutien à l'agriculture familiale et au développement des industries

### Direction Générale de l'élevage (DGEL)

1. Direction des services vétérinaires
  - a) Division d'épidémiologie, Identification des animaux et informations sanitaires
  - b) Partage des plans et programme de lutte contre les maladies animales et la zoonose.
2. Direction des services d'hygiène publique et contrôle de l'hygiène publique et vétérinaire
  - a) Division d'inspection sanitaire de produits d'origine animale et sécurité alimentaire
  - b) Division d'inspection des frontières des produits vétérinaires de l'alimentation animale
3. Direction des services de soutien à la production animale
  - a) Division de la promotion de la production animale
  - b) Division d'aide à l'alimentation et la nutrition animale
4. Laboratoire national vétérinaire
  - a) Division immunologie et de Sérologie

- b) Division de parasitologie
- c) Division bactériologie
- d) Division de Contrôle de la qualité

#### **Direction Générale de l'ingénierie et du développement rural (DGIDR)**

1. Direction des services et de la cartographie des sols
  - a) Division de la cartographie et de la pédologie
  - b) Division de laboratoire
  - c) Division de la fertilité et de la conservation des sols
2. Direction des services d'Équipement et de machines
  - a) Division des machines agricoles
  - b) Division de la machinerie lourde
  - c) Division des infrastructures rurales
3. Direction des services de gestion de l'eau dans l'agriculture
  - a) Division d'irrigation et de drainage
  - b) Division de l'hydrologie et de l'hydraulique
  - c) Division de la topographie agricole

#### **Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF)**

1. Direction des services des forêts
  - a) Division de gestion et de planification des forêts
  - b) Division des forêts communautaires
  - c) Division d'exploitation forestière
2. Direction des services de la faune
  - a) Division de la protection de la faune
  - b) Division de la chasse de la faune
  - c) Division de la promotion de l'apiculture
3. Direction du service d'inspection et de contentieux
  - a) Division de l'inspection
  - b) Division des contentieux

#### **Direction Générale de la sécurité alimentaire (DGSA)**

1. Direction des services de prévention et de gestion des crises
  - a) Division de la prévention des crises
  - b) Division de gestion de crise
2. Direction des services de coordination des programmes de sécurité alimentaire, de distribution et de suivi de l'aide
  - a) Division de la coordination des Programmes de sécurité alimentaire
  - b) Division de la coordination de l'aide alimentaire
  - c) Division des stocks alimentaires

#### **Direction nationale de la vulgarisation agraire**

1. Service de vulgarisation agraire
  - a) Division
  - b) Division
2. Service de formation Paysanne
  - a) Département
  - b) Division



## **Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et apprentissage et gestion des savoirs**

### **Planification**

1. Les orientations définies par les instances de pilotage seront traduites en programmes de travail et budgets annuels (PTBA) qui seront mis en œuvre par l'UCP et les partenaires de mise en œuvre.
2. Le PADES sera alors exécuté sur la base du PTBA. Le PTBA est préparé de manière ascendante à partir des PTBA des différentes régions, eux-mêmes préparés avec les acteurs à la base avec l'appui des partenaires stratégiques et des prestataires de service. Les PTBA régionaux, élaborés sur la base de la lettre de cadrage établie par la coordination du PADES doivent être prêts, validés par le Comité de Pilotage et envoyés au FIDA au plus tard 90 jours avant le commencement de l'année de mise en œuvre (1<sup>er</sup>janvier).
3. Les PTBA régionaux doivent entre autres, reprendre, organiser et chiffrer les demandes d'appuis exprimées par les bénéficiaires, les activités des partenaires de mise en œuvre, de supervision et/ou contrôle par le MADR et les structures déconcentrées, etc...
4. Chaque PTBA comprendra en outre, un plan de passation des marchés pour l'année considérée et un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement).
5. Une approche souple permettant la révision éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée pour tenir compte des indications fournies par le dialogue permanent entre le Projet, les bénéficiaires et les partenaires dans la mise en œuvre des activités. L'UCP et les missions de supervision pourront proposer des modifications au PTBA au cours de l'année considérée.

### **Suivi-évaluation**

6. Le système de suivi évaluation (SSE) à mettre en place dans le cadre du PADES aura pour objectif principal, le pilotage du Projet; il sera centré sur le renseignement des indicateurs du cadre logique et des indicateurs de premier, second et troisième niveau du FIDA.
7. Il permettra également de mesurer l'état d'avancement de l'exécution technique et financière des activités du projet.
8. Les indicateurs du système de suivi-évaluation du PADES seront désagrégés par sexe et si possible par âge. Il respectera les modalités de renseignement de chaque niveau de même que les périodicités requises pour le reporting.
9. Le système de suivi-évaluation sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources de données, d'informations, et d'outils spécifiques et concourant de façon particulière à l'atteinte des objectifs du système: le suivi de l'exécution des PTBA, le suivi des résultats et la mesure de l'impact.
10. Les données primaires du système de suivi-évaluation proviendront des acteurs à la base (document des comités d'usagers, des OP, des CIDT, des partenaires techniques et des prestataires) selon une périodicité qui correspondra aux nécessités de pilotage du Projet. Ces données seront consignées sur des supports divers, et seront contrôlées et validées par les échelons supérieurs qui procéderont également aux consolidations nécessaires au pilotage du projet à chaque niveau de responsabilité. Elles seront ensuite transmises au niveau supérieur qui procédera également aux consolidations à l'échelle du Projet.
11. Ces données seront complétées par les celles issues des enquêtes et sondages qui seront réalisées sur les niveaux supérieurs de résultat (effets, objectif de développement et impact) qui seront réalisées par des prestataires extérieures.

12. La combinaison des deux fonctions (suivi de l'exécution et mesure des résultats) permettra d'avoir une appréciation globale (systémique) des performances du Projet, seule capable d'assurer un pilotage objectif et complet du Projet et une documentation pertinente pour l'évaluation finale du Projet.

13. Le Responsable du suivi et évaluation (RSE) de l'UCP contribuera à la confection des documents suivants: (i) les PTBA; (ii) les rapports d'activités semestriels et annuels du Projet; (iii) les documents des rapports de supervision; il supervisera (iv) les enquêtes et études thématiques ponctuelles; et (v) l'enquête de référence et les enquêtes d'évaluation des résultats et impacts à mi-parcours et en fin de projet.

14. Dans un contexte de révolution technologique et d'exigences de performance, une application informatique pourrait être développée pour servir d'outils d'information, de promotion et de suivi des résultats des bénéficiaires des appuis du projet, notamment les usagers des aménagements et les bénéficiaires des microprojets de type entrepreneurial.

### **CADRE DES RÉSULTATS DU PADES** **ACTIVITES POUR LE VOLET SUIVI-ÉVALUATION**

<b>Activités</b>	<b>Cout unitaire USD</b>	<b>Cout total</b>
Élaboration du manuel des procédures du système de suivi-évaluation	20 000	20 000
Réalisation des enquêtes de base SYGRI (2)	30 000	60 000
Réalisations des enquêtes sur le niveau d'atteinte des indicateurs de l'objectif de développement et des indicateurs d'effet (3)	20 000	60 000
Élaboration d'une application informatique sous environnement Web	30 000	30 000
Réalisation d'une série d'enquêtes ponctuelles sur des problématiques qui apparaitront pendant la mise en œuvre du Projet (3)	10 000	30 000
Missions périodiques d'appuis et de contrôle de la qualité des données sur le terrain	Cf fonctionnement UGP	
Ateliers annuels de bilan et de planification (2)	5 000	10 000
Réalisation d'enquêtes spécifiques pour la revue à mi-parcours (3)	15 000	45 000
Formations des acteurs du système	100 000	100 000
Total		355 000

## **Apprentissage et gestion des savoirs**

15. Afin de contribuer au partage des expériences et surtout à la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre de même que les acquis, le projet appuiera la constitution d'un réseau de compétences qui se concentrera sur les thèmes essentiels des expériences du FIDA en Guinée-Bissau, notamment: (i) l'expérience du partenariat entre le FIDA et les organisations paysannes en Guinée-Bissau; (ii) l'expérience du partenariat avec la société civile et le secteur privé (iii) la contribution du projet à la protection de l'environnement et des écosystèmes durables; et (iv) l'accès des population rurales aux services financiers; et (v) l'expérience sur la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

16. A cet effet des livrets de capitalisation et des guides de bonnes pratiques thématiques seront élaborés pour diffusion et partage des acquis. Parallèlement à ces actions de capitalisation, le PADES s'emploiera à définir dès son démarrage une stratégie de communication adossée à des supports de communication divers et différenciés compte tenu de la multitude d'acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

17. Au-delà de la prise en compte de la dimension genre de manière transversale dans les différentes composantes du projet, des actions spécifiques seront développées pour promouvoir et renforcer les activités économiques féminines en milieu rural.

18. La diffusion des savoirs issus du PADES reposera sur plusieurs mécanismes impliquant les acteurs suivants: i) les partenaires stratégiques et les opérateurs clés: ONG, Services étatiques centraux et déconcentrés; ii) les projets du FIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que les initiatives régionales du FIDA, tels que le Forum Paysan, et forums de partage d'expérience de la division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA; et iii) les autres partenaires du FIDA (FAO, Banque mondiale, PAM, BOAD, PNUD, etc.).

### **Annexe 1: Termes de référence du responsable suivi-évaluation du projet**

- Il sera responsable du fonctionnement du Système de SE du projet

#### **D'une manière générale**

- Il sera le maître d'œuvre du pilotage du Projet à travers le système de suivi-évaluation
- Il mettra en œuvre les procédures de suivi et d'évaluation décrites dans le Manuel des procédures du système de suivi-évaluation et assure la formation de tous les acteurs du système
- Il s'assurera du bon fonctionnement des outils retenus, veillera à la mise à jour cohérente et régulière des données de suivi, en particulier au transfert correct des données entre les acteurs et l'UGP, et enfin à la diffusion satisfaisante des données vers les utilisateurs et les bénéficiaires
- Il s'assurera que les données financières comptables sont régulièrement et correctement fournies par l'unité comptable et vérifie que les données ainsi fournies sont cohérentes
- Il signalera les problèmes que les données de suivi auront mis en évidence
- Il recherchera et propose des solutions aux problèmes ci-dessus mentionnés
- Il s'assurera que la connaissance accumulée sur le suivi-évaluation du Projet est diffusée (i) au mécanisme de suivi du secteur, (ii) aux autres sous-programmes du secteur, (iii) aux services techniques des ministères, (iv) aux bailleurs de fonds du Projet, et (v) aux autres projets du secteur ayant marqué leur intérêt

#### **Pour la planification**

- Il élaborera et suit le chronogramme semestriel des activités du volet suivi-évaluation
- Il s'assurera que les termes de références de chaque acteur pour le mois à venir sont rédigés et connus des intéressés
- Il contribuera à la consolidation des activités du PTBA du projet
- Il appuiera les acteurs dans l'élaboration de leur programme annuel d'activités en vue de la consolidation du PTBA du projet
- Il s'assurera que le PTBA du projet validé est saisi dans le logiciel de suivi -évaluation
- Il s'assurera que pour chaque activité mise en œuvre par le projet, y compris d'éventuelles activités non prévues par le PTBA, l'information nécessaire est saisie dans le logiciel de suivi et évaluation
- Il s'assurera que pour chaque activité les données permettant de mesurer son niveau de réalisation sont disponibles et saisies dans le logiciel de suivi-évaluation
- Il s'assurera que les activités mises en œuvre par le projet sont en cohérence avec les résultats du cadre logique du projet

#### **Pour le suivi des activités**

- Il se prononcera sur la conformité des réalisations par rapport aux prévisions;
- Il élaborera à temps les rapports périodiques (semestriel et annuel), les tableaux de suivi technique et financier des PTBAs, les fiches annuelles SYGRI à transmettre au FIDA au plus tard le 31 Mars de l'année N+1 pour l'année N
- Il appuiera les acteurs dans l'élaboration de leurs rapports d'activités périodiques (semestriel et annuel)

#### **Pour l'évaluation**

- Il organisera et coordonnera les études ponctuelles sur la mesure de l'impact des interventions du projet à différents niveaux (populations, ONG, etc.): enquêtes SYGRI, enquêtes sur les objectifs de développement et les effets du projet
- Il assurera la collecte des données pour le renseignement des indicateurs et la confection du tableau de bord des indicateurs du projet
- Il assurera la mise à jour du logiciel de suivi-évaluation
- Il assurera la supervision des mécanismes d'évaluation participative mis en place afin de permettre aux bénéficiaires directs de se prononcer sur le programme
- Il assurera la diffusion des rapports desdites études

## Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement

### Résumé de l'évaluation des risques

Nous avons mené une évaluation du système de gestion financière proposé pour le futur projet PADES pour vérifier sa conformité aux politiques du FIDA en matière de risque fiduciaire. Le niveau de capacités des futurs agents du projet en gestion financière a été également déterminé pour la tenue des comptes et la production des états financiers et autres éléments de reporting financier selon les normes édictées par le droit comptable et par les procédures du FIDA.

Nous avons rencontré à cet effet:

- les services d'audit interne du MADR (Bureau de l'Inspecteur Général)
- les services du MEF (Direction des Investissements Publics)
- le Directeur Général des Marchés Publics
- le service des impôts chargé de traiter les demandes d'exonération de droits et taxes
- la Directrice Générale de la banque ORABANK Guinée-Bissau
- un Chargé de Mission et le Directeur de la BCEAO Agence Bissau
- quelques ONGs anciennes partenaires du PRRDC.

### Dispositif global de gestion financière proposé

Tout d'abord, il a été retenu de mettre en place le même dispositif que pour le Programme de Réhabilitation Rurale et de Développement Communautaire (PRRDC) financé par le FIDA de 2008 à 2013 et qui vient d'être clôturé. Il consiste en la mise en place d'une Unité de Coordination du Projet (UCP) dotée d'une autonomie administrative et financière et qui sera chargée de l'administration et de la gestion du PADES. Cela constituera une force par rapport à un dispositif où les fonds seraient intégrés aux finances publiques.

### Expérience récente du FIDA en Guinée-Bissau

L'expérience récente du FIDA en Guinée-Bissau peut être décrite à travers l'exécution du projet PRRDC (2008 à 2013). Le PRRDC a été le seul projet du FIDA en Guinée-Bissau qui a été exécuté jusqu'à son terme, avec une extension d'un an et ce, malgré un contexte politico-institutionnel instable. Les projets qui l'avaient précédé avaient été clôturés avant terme: le Projet de Développement Rizicole (PDR) de Tombali démarré en 1985 et le Projet d'Incitation en Milieu Rural (PIMR) exécuté de démarré en 1987. Tous ces deux avaient été clôturés prématûrement en 1993. En 2003, le FIDA adoptait le programme-pays (COSOP - Country Strategic Opportunities Programme) pour la Guinée-Bissau, pratiquement en même temps que le processus de formulation du PRRDC.

Sur le plan fiduciaire et à travers les résultats des audits annuels, le PRRDC a des résultats positifs. Les comptes annuels ont été chaque année jugés réguliers et sincères. Trois cabinets d'audit se sont succédé au fil des 5 années d'exécution et ont émis des opinions favorables sur les états financiers élaborés à partir de la comptabilité générale tenue selon les normes SYSCOA en vigueur, sur l'utilisation des comptes spéciaux du financement FIDA et sur les DRF et états certifiés de dépenses. Cependant, bien que le projet ait respecté les règles comptables et fiduciaires, il n'a pas été géré de façon proactive face à un contexte difficile. Déjà, le projet, à son démarrage en 2008, a eu du mal à trouver un espace de travail rassemblant en un seul endroit tout le personnel recruté. Les bureaux et le matériel informatique, ainsi que les véhicules n'ont été acquis qu'après une période de deux ans, soit en fin 2009. Enfin, du fait de l'instabilité politique qui avait régné durant sa phase d'exécution, le PRRDC n'a pas pu bénéficier de missions de supervision régulières de la part du FIDA. Il faut noter également que le PRRDC était le premier projet financé par le FIDA en Guinée-Bissau après quinze années d'absence du FIDA en GB. Sa mise en œuvre globale a été de l'ordre de 60% toutes sources de financement confondues.

**Contraintes de capacité et changements opérationnels proposés pour accroître l'assurance sur l'utilisation des fonds.**

*Le manque de proactivité du personnel du projet, ainsi que la faiblesse des capacités en management de ressources humaines a entraîné parfois un certain immobilisme face aux difficultés rencontrées, pour identifier et proposer des solutions permettant une exécution plus poussée u programme.*

*Pour assurer un niveau de compétence avérée des ressources humaines du projet, Le FIDA recruterá un cabinet sous-régional pour mener toutes les étapes de recrutement depuis le lancement des appels à candidatures, jusqu'à la sélection des trois premiers candidats pour chaque poste. Le Coordonnateur et le RAF devront être recrutés en tenant compte de leurs capacités en management des ressources humaines et de leadership, pour pouvoir faire preuve de proactivité tout en respectant les normes et procédures édictées par le FIDA.*

*Nous proposons également de faire recours aux services d'un cabinet de renommée dans la région, en matière d'assistance comptable aux projets (par exemple au Sénégal ou au Mali), pour former et appuyer le personnel du projet dans l'application correcte du SYSCOA et la mise en place d'un système de contrôle interne efficace. Ce cabinet appuiera également le projet dans le paramétrage et la formation à l'exploitation optimale du système de gestion intégré et informatisé. L'appui de ce cabinet devra être continu sous forme de missions de suivi trimestrielles au projet, pour la première année. Pour les années suivantes, la fréquence du suivi sera étudiée au fur et à mesure du renforcement effectif des capacités au sein du projet.*

**Note globale sur les risques – risques inhérents & risques de contrôle du projet et mesures d'atténuation appropriées**

**Globalement, le risque de gestion financière du projet est jugé élevé a priori, mais il est modéré en tenant compte des mesures d'atténuation proposées ci-après pour chaque risque majeur**

**Faiblesse d'exécution des PTBA:** il a été en général observé que les projets élaborent un PTBA non réaliste et réalisable et que le taux d'exécution du PTBA est en général faible à moyen. De plus, les délais de finalisation et de soumission du PTBA ne sont pas généralement respectés.

*Pour lever ce risque, le processus d'élaboration du PTBA de l'année N doit démarrer au plus tard en début septembre de l'année N-1. Il se termine par l'approbation du PTBA par le comité de pilotage et par le FIDA au plus tard le 15 décembre N-1. Chaque PTBA comprendra en outre, un plan de passation des marchés pour l'année considérée, incluant une anticipation de certains marchés à exécuter l'année suivante. Cela permettra de démarrer l'exécution des marchés à temps, durant le PTBA dans lequel ils ont été budgétisés, le processus de sélection ayant été fait lors de l'année précédente, surtout pour les marchés d'infrastructures dont la passation prend beaucoup de temps. Par exemple, pour un marché dont la passation est estimée à 6 mois, la procédure doit démarrer en juin de l'année N-1 pour être exécuté dans les délais en année N. Tous les pays de l'UEMOA autorisent cette anticipation et le responsable passation des marchés doit prévoir les clauses nécessaires quant à la validité des offres.*

*Pour effectuer un suivi efficace de l'exécution du PTBA et éviter un faible taux de mise en œuvre, le projet doit tenir des réunions mensuelles de suivi du PTBA selon trois niveaux d'appréciation des informations financières par activité, sous-composante et composante: i) selon les décaissements ii) selon les réalisations reçus et facturés; iii) selon les engagements juridiques (reliquat des contrats signés mais non encore exécutés qui sont enregistrés au niveau du module de suivi des marchés).*

**Risque sur le plan des décaissements:** du fait qu'il n'existe actuellement aucune banque au siège du projet (à Buba: ancien siège du projet PRRDC qui vient d'être clôturé et qui est situé à 250 km de Bissau), il existe un risque de détention de fonds en espèces dans un coffre-fort au sein des locaux du projet.

*Pour réduire ce risque, ces fonds devront être plafonnés à 2 000 000 F CFA (4 000 USD) et soumis à un double contrôle du RAF et du Coordonnateur conjointement (code double). De plus, pour la période où il n'y a pas de banque à Buba, la plupart des paiements devront être payés par chèque ou virement bancaire sur le compte ouvert dans une banque à Bissau, du fait que la plupart des fournisseurs de biens et services, les consultants et institutions sont localisés ou représentés à*

*Bissau. Seuls les paiements relatifs à des contrats dont le total est inférieur à 500 000 F CFA (environ 1 000 USD) seront payés en espèces à Buba.*

*Pour lever ce risque d'une manière permanente, le projet devra ouvrir un compte d'opérations à Buba, dès qu'une ou plusieurs banques acceptables par le FIDA ouvriront une agence dans cette ville. Les informations recueillies durant la conception du projet font état de la volonté de trois banques d'ouvrir une agence dans cette ville: BOA (qui dispose déjà du terrain à Buba), Ecobank (qui chercherait des locaux à Buba) et Orabank qui a accompagné la campagne de commercialisation de noix de cajou en 2014, qui va mener en 2015 des opérations de collecte de fonds dans cette ville pour une société multinationale et qui envisage l'ouverture d'une agence selon les perspectives économiques.*

### **Exception proposée aux Conditions Générales**

Bien qu'avec le nouveau Président et le nouveau gouvernement issu des élections, la situation en Guinée s'améliore, les finances publiques sont faibles et la contrepartie en espèces n'est pas assurée, du moins pour ces premières années. Ainsi, nous proposons l'exception suivante:

*Sous réserve d'approbation par le FIDA, la contribution au financement du projet par le Gouvernement de Bissau se fera exclusivement par l'exonération de droits, impôts et taxes grevant l'acquisition de biens et services et l'exécution de travaux dans le cadre du projet. Le Ministère des Finances facilitera l'obtention des exonérations nécessaires à cet effet. Ces exonérations devront être dûment documentées et comptabilisées par le Projet, de façon à permettre la justification transparente de la part de la contribution du Gouvernement au financement du Projet. Si le FIDA accepte de financer à 100% TTC les petites dépenses de fonctionnement pour lesquelles il n'y a pas d'achats groupés en hors taxes, cette disposition permettra de pallier le risque de non réception d'une contribution financière du Gouvernement pour financer les taxes sur les menues dépenses.*

### **Profil financier du projet**

Le coût total du projet (taxes et imprévus compris), s'établit à environ 18,99 millions US\$ (9,3 milliards FCFA) sur une période de six (6) ans. Le coût de base s'élève à 18,4 millions US\$ (9,0 milliards FCFA). Les taxes correspondent à 12,5% du coût total, soit un montant total de 2,4 millions US\$ (1,2 milliards de FCFA). Le montant des imprévus est de 0,6 millions US\$ (0,3 milliard de FCFA), soit 3% du coût de base. Le coût d'investissement s'établit à 16,5 millions US\$ (8,1 milliards de FCFA), correspondant à 90% du coût de base. Le coût récurrent représente 10% du coût de base, pour un montant de 1,9 millions US\$ (0,9 milliards de FCFA).

## Résumé des coûts du projet par composante

	(FCFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>A. Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires</b>								
Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles	1 092,9	355,7	1 448,6	2 230,4	726,0	2 956,4	25	16
Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage	2 695,1	418,2	3 113,3	5 500,2	853,5	6 353,7	13	35
<b>Subtotal</b>	<b>3 788,0</b>	<b>773,9</b>	<b>4 561,9</b>	<b>7 730,6</b>	<b>1 579,5</b>	<b>9 310,1</b>	<b>17</b>	<b>51</b>
<b>B. Appui à la valorisation des productions et accès au marché</b>								
Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation	157,5	-	157,5	321,4	-	321,4	-	2
Construction et réhabilitation de pistes rurales	1 544,6	633,3	2 177,9	3 152,2	1 292,4	4 444,6	29	24
<b>Subtotal</b>	<b>1 702,1</b>	<b>633,3</b>	<b>2 335,4</b>	<b>3 473,6</b>	<b>1 292,4</b>	<b>4 766,1</b>	<b>27</b>	<b>26</b>
<b>C. Coordination et Gestion de Projet</b>								
Coordination et Suivi-Evaluation	1 252,6	261,4	1 513,9	2 556,3	533,4	3 089,6	17	17
Gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du CDIT et FIDL	476,8	119,2	596,0	973,1	243,3	1 216,3	20	7
<b>Subtotal</b>	<b>1 729,4</b>	<b>380,6</b>	<b>2 109,9</b>	<b>3 529,3</b>	<b>776,6</b>	<b>4 306,0</b>	<b>18</b>	<b>23</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>7 219,4</b>	<b>1 787,8</b>	<b>9 007,2</b>	<b>14 733,6</b>	<b>3 648,6</b>	<b>18 382,1</b>	<b>20</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	66,2	17,6	83,8	135,2	35,9	171,1	21	1
Price Contingencies	175,6	40,0	215,6	358,4	81,6	440,0	19	2
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>7 461,3</b>	<b>1 845,4</b>	<b>9 306,7</b>	<b>15 227,2</b>	<b>3 766,0</b>	<b>18 993,2</b>	<b>20</b>	<b>103</b>

## Financement du Projet

Le financement du Projet est assuré par les bailleurs suivants:

- (i) Le Fonds international de développement agricole (FIDA) contribuera au financement du PADES par un prêt et un don d'un montant de 5 millions USD (2,5 milliards de FCFA) chacun correspondant chacun à 26,3% du coût total du Projet. Les ressources du FIDA pourraient, outre les activités, financer les taxes principalement celles appliquées au fonctionnement de l'UCP de façon limiter les retards pouvant découler d'une lente mobilisation de la contrepartie. La Guinée-Bissau est éligible la disposition du FIDA relative au financement par le Fonds des taxes comme la Banque mondiale l'applique déjà pour ses projets en Guinée-Bissau.
- (ii) Les bénéficiaires apporteront au financement du projet, environ 1,7 millions US\$ (0,8 milliards de FCFA) soit 8,9% du coût total. Ces ressources constituent leur participation au coût de réhabilitation des casiers, d'entretien des ouvrages et de mise en valeur des mangroves, bas-fonds et périmètres maraîchers réhabilités ainsi qu'aux coûts de défrichement des bords de pistes à réhabiliter et des activités de diversification promues par le projet telles que l'élevage de cycle court.
- (iii) La contribution du Gouvernement au financement du PADES est estimée 2,3 millions de US\$ (1,1 milliards de FCFA) soit 12,5% du coût total. Ce montant correspond au montant de taxes et impôts applicables aux biens et services que le projet acquerra.

Le Co-financier à rechercher participera à hauteur de 5,0 millions US\$ (2,5 milliards de FCFA) soit 26,4% du coût total. Le gouvernement de la Guinée-Bissau s'emploie à chercher un bailleur de fonds qui apporterait ce montant.

## Nature des dépenses éligibles du programme

Les dépenses éligibles du Programme doivent répondre aux critères suivants: (i) la dépense doit correspondre au coût raisonnable des biens, travaux et services nécessaires au Programme et prévus au PTBA concerné et acquis conformément aux procédures prévues dans les Directives pour la passation des marchés en vigueur au FIDA; (ii) les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution du Programme, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation du programme qui peuvent être faites entre la date d'achèvement du Programme et la date de clôture du financement; (iii) les dépenses doivent être faites par une Partie au Programme; (iv) si, aux termes de l'accord, le montant du financement est affecté à des catégories de dépenses autorisées et que le pourcentage est précisé, la dépense doit entrer dans une catégorie dont l'allocation n'a pas été épuisée, et elle n'est autorisée que dans la limite du pourcentage applicable à la catégorie en question; (v) la dépense doit être par ailleurs autorisée conformément aux conditions stipulées dans l'accord de financement.

## **I. Modalités de mise en œuvre**

**Agent principal du projet et son statut juridique, organisme d'exécution.** L'Agent Principal du Projet est une Unité de Coordination de Projet (UCP) placée sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) et la tutelle administrative du Ministère des Finances de la république de Guinée-Bissau. L'UCP sera dotée d'une autonomie de gestion.

L'UCP sera basée à Buba, dans la région de Quinara. Elle sera dirigée par un Coordonnateur National, et comprendra:

- (i) une Unité Administrative et Financière comprenant un Responsable administratif et financier, un spécialiste en passation de marchés, un comptable, un(e) secrétaire de direction, quatre chauffeurs et des agents d'appui (1 gardien, et 1 agent(e) de nettoyage);
- (ii) une Unité de suivi-évaluation comprenant un responsable du suivi-évaluation, un informaticien qui sera également en charge de la communication et de la gestion des savoirs;
- (iii) trois experts de haut-niveau: un Expert Ingénieur Zootechnicien, un Ingénieur de Génie Rural (IGR), un Socio-Economiste/Agroéconomiste spécialiste en Développement Organisationnel et Communautaire.

*Voir en annexe les descriptions de postes, ainsi que les niveaux d'études et d'expérience professionnelle requis.*

Le MADR comprend un Secrétariat d'Etat de la Sécurité Alimentaire, le Cabinet de Planification Agricole (GAPLA) qui est chargé de la réalisation des études, planification, prévision, programmation, évaluation, suivi de la mise en œuvre de la politique définies par le Gouvernement en matière agricole, élevage, forêts et faune à travers la préparation des programmes et formulation des projets et de son suivi.

Il est important de noter que le MADR vient de se doter d'un Inspecteur Général qui est responsable de l'évaluation de fonctionnement de différentes structures du Ministère et de ses démembrements. Par ailleurs, le service de suivi-évaluation du MADR sera renforcé en ressources humaines et matérielles.

L'Etat de Guinée-Bissau a déjà exécuté, à travers le MADR, un projet financé par le FIDA: le PRRDC de 2008 à 2013. Il a aussi exécuté plusieurs projets financés par d'autres bailleurs: Banque Mondiale, BOAD, UE,...

Le PADES interviendra dans les régions de Tombali et Quinara.

Des ONGs seront sélectionnés sur une base compétitive pour exécuter une partie des activités du PADES. Un modèle de convention entre le PADES et une ONG est joint en annexe.

## **II. Évaluation des risques de gestion financière**

### **A. Les risques inhérents: Questions liées au pays, risques liés aux entités, conception du projet**

Après la phase de transition réussie avec l'organisation des élections présidentielles et législatives apaisées, la normalité constitutionnelle a été restaurée en Guinée-Bissau. Par ailleurs, la reprise de la coopération avec la Communauté Internationale est effective et les institutions telles que les Nations-Unies et l'Union Africaine, l'Union Européenne et la Communauté des Pays de Langue Portugaise, ont déjà levé les sanctions prises contre la Guinée-Bissau.

Le nouveau Gouvernement issu des élections a déjà reçu des signes encourageants notamment, de la CEDEAO qui, après avoir accompagné le pays dans la phase de transition, a récemment déclaré lors de la 45ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la

poursuite de son soutien aux efforts de redressement économique du pays, à travers la création d'un Fonds Spécial d'Urgence d'Appui à la Guinée-Bissau. Le soutien de la plupart des bailleurs de fonds a été également annoncé.

## B. Risques de Contrôle du projet

Tableau A18: Résumé des risques de gestion financière et mesures d'atténuation

Catégorie de risque	Qualification initiale du risque de gestion financière (E/M/B)	Mesures proposées d'atténuation des risques	Qualification résiduelle du risque (E/M/B)
<b>A. Risques Inhérents</b>			
1. Niveau pays <ul style="list-style-type: none"> <li>Instabilité politique dans le passé</li> <li>Climat général de corruption, manque de transparence et de bonne gouvernance en général</li> </ul>	E	<b>Clause de l'accord de financement</b> pour garantir les fonds du projet contre toutes compensations, saisies et blocages de toute nature	M
<b>B. Risques de contrôle du projet</b>			
1. Organisation & personnel <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de leadership au niveau de la coordination du projet, constatée généralement dans les projets</li> <li>Retard dans le démarrage effectif du programme, comme ce fut le cas du projet précédent: PRRDC</li> </ul>	E	<p>Le Coordonnateur, ainsi que le RAF seront sélectionnés en tenant compte en partie du critère de capacités en management de ressources humaines et en leadership. A défaut, si les critères techniques prédominent en leur faveur, les candidats sélectionnés devront être formés au démarrage sur les techniques de management pour développer leur leadership avec des outils de gestion à appliquer dans ce domaine.</p> <p>Ce leadership permettra de coordonner toute l'équipe sur la base d'une ségrégation des fonctions d'approbation et d'exécution, d'une capacité de délégation, de suivi et d'évaluation des agents qu'ils supervisent, en tenant compte de tous les principes de contrôle interne prévues par le manuel ou qui se révèlent nécessaires au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.</p> <p>L'utilisation du don suédois pour toutes les activités de mise en place du projet facilitera le décaissement des fonds du prêt et du don du FIDA dans les meilleurs délais après l'entrée en vigueur. Le don suédois devrait permettre de mener les activités suivantes: recrutement du personnel, formations au démarrage, appui au paramétrage du logiciel de gestion pour une production fiable et intégrée de la plupart des états de reporting financier exigés par le FIDA et par le droit comptable SYSCOA.</p> <p>Par ailleurs, les locaux et les équipements de l'ancien projet</p>	M

		(PRRDC) seront utilisés par le PADES pour le démarrage.	
2. Budgétisation <ul style="list-style-type: none"><li>• PTBA non réaliste, faible taux d'exécution du PTBA,</li><li>• retard dans l'exécution du plan de passation des marchés (PPM)</li></ul>		Le processus d'élaboration du PTBA de l'année N doit démarrer au plus tard en début septembre de l'année N-1. Il se termine par l'approbation du PTBA par le comité de pilotage et par le FIDA au plus tard le 15 décembre N-1. Chaque PTBA comprendra en outre, un plan de passation des marchés pour l'année considérée, incluant une anticipation de certains marchés de l'année suivante, dont la procédure de passation prend plusieurs mois. Le suivi du PTBA devra être fait mensuellement selon trois niveaux d'appréciation des informations financières: i) selon les décaissements ii) selon les réalisations reçus et facturés; iii) selon les engagements juridiques (reliquat des contrats signés mais non encore exécutés qui sont enregistrés au niveau du module de suivi des marchés).	
3. Flux de fonds & décaissements <ul style="list-style-type: none"><li>• Inexistence de banque à Buba, siège du projet précédent (PRRDC: 2008-2014) et futur siège du projet PADES</li></ul>		Bien qu'aucun acte frauduleux ni de mauvaise gestion n'ait été reportée pour le PRRDC, il existe un risque dans le maintien de fonds en caisse, du fait de l'inexistence d'une banque à Buba. La banque se trouve à 250 km, à Bissau. Pour réduire ce risque, la caisse sera plafonnée. ces fonds devront être plafonnés à 2 000 000 F CFA (4 000 USD) et la plupart des paiements devront être payés par chèque ou virement bancaire sur le compte à Bissau, du fait que la plupart des fournisseurs de biens et services, les consultants et institutions sont localisés ou représentés à Bissau. Pour lever ce risque d'une manière permanente, le projet devra ouvrir un compte d'opérations à Buba, dès qu'une ou plusieurs banques acceptables par le FIDA ouvriront une agence dans cette ville. A ce moment-là, il n'y aura plus nécessité de maintenir ce fonds en coffre. Les informations recueillies durant la conception du projet font état de la volonté de trois banques d'ouvrir une agence dans cette ville: BOA (qui dispose déjà du terrain à Buba), Ecobank et Orabank. Il est également recommandé de faire recours aux services d'un cabinet de renommée dans la région, en matière d'assistance comptable aux projets pour former et appuyer le personnel du projet dans l'application correcte du SYSCOA et la mise en place d'un système de contrôle interne efficace. Ce cabinet appuiera également le projet dans le paramétrage et la formation à l'exploitation optimale du	

		système de gestion intégré et informatisé.	
4. Contrôle Interne		Recours aux services d'un cabinet de renommée dans la région, en matière d'assistance comptable aux projets pour former et appuyer le personnel du projet dans l'application correcte du SYSCOA et la mise en place d'un système de contrôle interne efficace	
5. Systèmes comptables, Politiques & Procédures <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul>			
6. Rapport financier & Supervision			
7. Audit Interne <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de poste d'auditeur interne au sein du PADES</li> </ul>		<p>Le Coordonnateur et le RAF devront veiller à une application rigoureuse des procédures de bonne gestion édictées dans les manuels du projet et directives du FIDA, depuis la planification et budgétisation des activités à travers le PTBA jusqu'à l'évaluation semi-annuelle et annuelle de chaque agent par rapport à l'atteinte des objectifs de résultats qui lui sont assignés</p> <p>Le projet communiquera régulièrement selon les procédures, sur ses réalisations techniques et financières au FIDA, au CP, au MADR, au MEF, ainsi qu'aux bénéficiaires (CDIT, Regulados, ONGs partenaires, etc.). La circulation de l'information financière sur les activités permettra de créer un climat de transparence et de bonne gouvernance.</p> <p>L'Inspecteur général de l'agriculture et le service suivi-évaluation du MADR participeront à la supervision efficace du projet pour un contrôle approprié sur place.</p>	
8. Audit <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul>		L'appel d'offres pour le recrutement du cabinet d'audit externe devra être fait au niveau de la région Afrique de l'Ouest.	
Risque Fiduciaire du projet @ Conception	E	Atténuation du risque par les mesures ci-dessus	M
Risque Général de gestion financière	E	Atténuation du risque par les mesures ci-dessus	M

\* E=Elevé, M=Moyen, B=Bas

**Organisation et dotation en personnel.** Le dispositif de gestion à mettre en œuvre pour le projet s'appuiera sur une organisation comptable efficace assurée par l'UCP jouissant de l'autonomie de gestion. L'UCP sera composée d'experts recrutés par voie compétitive ouverte au niveau national/régional/diaspora et selon des procédures acceptables pour le FIDA, et ayant des expériences prouvées dans la gestion de projets de développement et les procédures de gestion financière des bailleurs, ainsi que la maîtrise d'un logiciel de comptabilité. *Le Coordonnateur et le RAF devront être recrutés en tenant compte de leurs capacités en management des ressources humaines et de leadership.* Ces experts seront rémunérés sur les ressources extérieures du Projet et liés au Projet par des contrats annuels renouvelables sur la base d'une évaluation des performances. L'UCP sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des

ressources du projet conformément à l'accord de financement et selon les critères d'efficience et d'économie

*Le FIDA recruterá un cabinet sous-régional pour mener toutes les étapes de recrutement depuis le lancement des appels à candidatures, jusqu'à la sélection des trois premiers candidats pour chaque poste.*

L'Unité administrative et financière du projet sera composée d'un responsable administratif et financier (RAF), d'un comptable et d'un responsable de passations de marchés. En termes de gestion financière et comptable, l'Unité administrative et financière sera chargé notamment de:

- la mise en place d'un système comptable et de gestion financière;
- la préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) et des plans de passation des marchés (PPM);
- la gestion des comptes (compte désigné, compte de contrepartie, et compte opérationnel);
- l'enregistrement comptable des opérations financières, ainsi que de la préparation des états financiers (EF) annuels, et la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable;
- la programmation des audits annuels et la mise en œuvre des recommandations y relatives; et
- la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et de procédures de gestion qui assurent un cadre fiduciaire du projet conforme aux normes édictées et à l'accord de financement.

**Budgétisation.** Le PADES sera exécuté sur la base de Programmes de travail et budget annuels (PTBA) dûment approuvés par les instances de gouvernance et par le FIDA. Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier Programme de travail et budget annuels (PTBA) du Projet, accompagné d'un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement. Le processus de préparation budgétaire sera mené par le personnel de l'UCP en concertation avec tous les acteurs impliqués. L'estimation des besoins des différentes régions devra être détaillée, avec notes budgétaires à l'appui.

Le Comité de Pilotage(CP), en approuvant le PTBA, s'assurera de la cohérence des orientations du projet avec les stratégies nationales et les objectifs visés par chaque composante du projet. Le processus d'élaboration du PTBA de l'année N doit démarrer au plus tard en début septembre de l'année N-1. Il se termine par l'approbation du PTBA par le comité de pilotage et par le FIDA au plus tard le 15 décembre N-1.

*Chaque PTBA comprendra en outre, un plan de passation des marchés pour l'année considérée, incluant une anticipation de certains marchés de l'année suivante, dont la procédure de passation prend plusieurs mois.*

*Le suivi du PTBA devra être fait mensuellement selon trois niveaux d'appréciation des informations financières: i) selon les décaissements ii) selon les réalisations reçus et facturés; iii) selon les engagements juridiques (reliquat des contrats signés mais non encore exécutés qui sont enregistrés au niveau du module de suivi des marchés).*

**Flux des fonds et dispositions relatives aux décaissements.** Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre à l'Emprunteur ainsi que dans le manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable. La mise à disposition des fonds du FIDA se fera normalement à travers le circuit standard déjà expérimenté par le projet précédent financé par le FIDA (PRRDC). Les états certifiés de dépenses seront soumis au seuil de 35 000 USD pour toutes les dépenses concernant toutes les catégories, conformément à l'annexe 2 du futur accord de financement.

Le Projet disposera de deux comptes: (i) un compte désigné ouvert dans une banque commerciale à Bissau, acceptable par le FIDA pour recevoir les fonds du prêt et du don FIDA de 10 000 000 USD et ii) un futur compte d'opérations à Buba dès qu'une banque acceptable par le FIDA ouvrira une agence dans cette ville.

Du fait qu'il n'existe actuellement aucune banque au siège du projet (à Buba: ancien siège du projet PRRDC qui vient d'être clôturé et qui est situé à 250 km de Bissau), il existe un risque de détention de fonds en espèces dans un coffre-fort au sein des locaux du projet. Pour réduire ce risque, ces fonds devront être plafonnés à 2 000 000 F CFA (4 000 USD) et soumis à un double contrôle du RAF et du Coordonnateur conjointement (code double). De plus, pour la période où il n'y a pas de banque à Buba, la plupart des paiements devront être payés par chèque ou virement bancaire sur le compte ouvert dans une banque à Bissau, du fait que la plupart des fournisseurs de biens et services, les consultants et institutions sont localisés ou représentés à Bissau. Seuls les paiements relatifs à des contrats dont le total est inférieur à 500 000 F CFA (environ 1 000 USD) seront payés en espèces à Buba.

*Pour lever ce risque d'une manière permanente, le projet devra ouvrir un compte d'opérations à Buba, dès qu'une ou plusieurs banques acceptables par le FIDA ouvriront une agence dans cette ville. Les informations recueillies durant la conception du projet font état de la volonté de trois banques d'ouvrir une agence dans cette ville: BOA (qui dispose déjà du terrain à Buba), Ecobank (qui chercherait des locaux à Buba) et Orabank qui a accompagné la campagne de commercialisation de noix de cajou en 2014, qui va mener en 2015 des opérations de collecte de fonds dans cette ville pour une société multinationale et qui envisage l'ouverture d'une agence selon les perspectives économiques.*

Le compte désigné à Bissau approvisionnera le futur compte d'opérations à Buba, sur la base d'un plan de trésorerie trimestriel glissant. Le compte à Bissau sera conservé et opéré par l'UCP pour certains virements et chèques portant sur des montants importants (appréciation de l'importance à définir dans le manuel des procédures), étant donné qu'en général, les bénéficiaires potentiels de ces paiements sont résidents ou représentés à Bissau ou à l'étranger (Sénégal, Mali, France, etc.) comme indiqué plus haut. Tous les comptes bancaires seront gérés selon le principe de la double signature du Coordonnateur et du RAF.

*Sous réserve d'approbation par le FIDA, la contribution au financement du projet par le Gouvernement de Bissau se fera exclusivement par l'exonération de droits, impôts et taxes grevant l'acquisition de biens et services et l'exécution de travaux dans le cadre du projet. Le Ministère des Finances facilitera l'obtention des exonérations nécessaires à cet effet. Ces exonérations devront être dûment documentées et comptabilisées par le Projet, de façon à permettre la justification transparente de la part de la contribution du Gouvernement au financement du Projet. Si le FIDA accepte de financer à 100% TTC les petites dépenses de fonctionnement pour lesquelles il n'y a pas d'achats groupés en hors taxes, cette disposition permettra de pallier le risque de non réception d'une contribution financière du Gouvernement pour financer les taxes sur les menues dépenses.*

**Dépôt initial.** Dès la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et sur demande de l'Emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, suffisant pour couvrir la moyenne estimée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six (06) mois. Ce montant sera établi à hauteur de FCFA 700 000 000. Le compte désigné sera réapprovisionné après la soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UCP et signées par le Coordonnateur, le RAF et un représentant autorisé de l'Emprunteur. Ces demandes de retrait permettant une reconstitution du compte désigné, devront couvrir environ trente pour cent (30%) du dépôt initial ou bien correspondre à 2 mois de décaissements, selon le cas de figure se présentant en premier lieu. Il est encouragé d'élaborer les DRF à partir de la comptabilité arrêtée au 30 au 31 du mois, après mise en œuvre de tout le processus de contrôle interne sur les données comptables du ou des mois concernés.

**Contrôle interne.** Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, seront détaillées dans le manuel des procédures administratives et financières. A cet égard, une formation approfondie du personnel du projet sera organisée par le FIDA dès le démarrage du projet, par financement sur les fonds du don suédois, afin que des outils de gestion et des bonnes pratiques de management, de gestion financière et de contrôle interne soient adoptées au démarrage par le Coordonnateur, le RAF et l'ensemble du personnel du PADES. Le contrôle interne devra permettre d'assurer que les objectifs du projet seront atteints en tenant compte des aspects suivants: opérations réalisées avec efficacité et efficiency, informations financières fiables et respect des lois, règlements et accords signés. Le manuel de procédures devra être rédigé au démarrage du projet et approprié par tout le personnel de l'UCP. L'analyse du système de contrôle interne effectif, se fera pendant les missions de supervision ainsi que pendant les missions d'audit annuel.

**Systèmes, principes et procédures comptables.** La comptabilité du PADES sera tenue de la manière suivante:

- + comptabilité générale selon le droit comptable SYSCOA (comptabilité d'engagement) commun à tous les pays de l'UEMOA. Le nouveau règlement de l'UEMOA en date de juin 2013, dans son exposé des motifs, a eu le souci d'une plus grande convergence vers les normes internationales IFRS et d'une simplification des états financiers classiques (bilan et compte de résultat) pour une meilleure lisibilité. De plus, pour la première fois, ce règlement a prévu des états financiers spécifiques pour les projets de développement qui sont ceux généralement demandés par les bailleurs de fonds: i) état de la situation financière; ii) état des sources de financement; iii) tableau des avoirs et des dettes; iv) tableau des flux de trésorerie. Ce règlement ajoute que les états financiers classiques sont optionnels pour les projets de développement.
- + comptabilité analytique et budgétaire organisée et paramétrée selon les axes suivants:
  - ✓ par source de financement: Prêt du FIDA, Don du FIDA, Don Suédois, Contrepartie du Gouvernement, Contributions des Bénéficiaires, etc.
  - ✓ par catégorie de dépenses selon le budget de l'accord de financement
  - ✓ par composante, sous-composante, activité
  - ✓ par code géographique, etc.

Le PADES sera doté d'un logiciel de gestion couvrant tous les aspects financiers: comptabilité, gestions des contrats / engagements, suivi budgétaire, états financiers etc. Le SAF de l'UCP devra maîtriser le logiciel afin de pouvoir le paramétrier et l'exploiter correctement pour répondre aux besoins de gestion et de reporting.

*Il est recommandé de faire recours aux services d'un cabinet de renommée dans la région, en matière d'assistance comptable aux projets (par exemple au Sénégal ou au Mali), pour former et appuyer le personnel du projet dans l'application correcte du SYSCOA et la mise en place d'un système de contrôle interne efficace. Ce cabinet appuiera également le projet dans le paramétrage et la formation à l'exploitation optimale du système de gestion intégré et informatisé. L'appui de ce cabinet devra être continu sous forme de missions de suivi trimestrielles au projet, pour la première année. Pour les années suivantes, la fréquence du suivi sera étudiée au fur et à mesure du renforcement effectif des capacités au sein du projet.*

Les états financiers du projet à produire sont notamment les suivants:

- + l'état des ressources (fonds reçus par source de financement, y compris la contrepartie par les exonérations de droits et taxes, et celle des bénéficiaires) et des emplois (dépenses engagées et payées au cours de l'exercice considéré, par catégorie et composante);
- + le bilan indiquant les immobilisations du projet, les soldes bancaires et de caisse, les autres actifs et passifs du projet, y compris les engagements, le cas échéant;
- + les notes sur les états financiers reprenant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et explicative des principaux comptes;
- + la liste des actifs immobilisés acquis avec les fonds du projet (inventaire des immobilisations);
- + le tableau d'exécution budgétaire par catégorie de dépense et par composante en FCFA et en DTS;
- + l'état récapitulatif des DRF par catégorie de dépense en FCFA et/ou DTS (annuel et cumulatif);
- + les états de rapprochements bancaires et de reconstitution du compte désigné (état des mouvements annuels du compte désigné et état de rapprochement de l'allocation initiale: formulaire 104);
- + le tableau de Situation des fonds du projet (par source de financement) en FCFA et DTS.

Les états financiers annuels non audités du Projet pour l'année N doivent être établis au plus tard en fin février de l'année N+1 et partagés avec le Coordinateur et les autres Responsables du Projet, pour être validés en interne et soumis au CP au plus tard au 31 mars et au FIDA au plus tard au 30 avril de chaque année. Le manuel des procédures prévoira un phasage détaillé de tous les étapes portant à la clôture des comptes (mensuelle/trimestrielle/annuelle) et à la préparation des états financiers.

**Rapports et suivi financier.** L'UCP du PADES utilisera un système de suivi financier à quatre piliers:

- ⊕ le suivi bancaire du compte désigné et du compte des opérations, en vue de visualiser les règlements effectués et les demandes de retrait de fonds (DRF);
- ⊕ le suivi budgétaire, par source de financement, par catégorie de dépenses et par activité, sous-composante et composante, etc.;
- ⊕ le suivi comptable, avec la vérification de la régularité des dépenses et des imputations et l'analyse des comptes;
- ⊕ le suivi technique et financier, en relation avec les responsables de composantes opérationnelles, focalisé sur la corrélation entre le plan de passation des marchés, le niveau de réalisations physiques, les engagements financiers, les décaissements et le plan de trésorerie.

Le responsable administratif et financier établira des situations financières et comptables trimestrielles qu'il soumettra au Coordonnateur, au RSE et aux responsables de composantes pour validation. Ces rapports financiers trimestriels intérimaires tels que définis dans le manuel des procédures sur la base du canevas fourni par le FIDA, seront produits à partir du logiciel, et incluront les sources et utilisations des fonds par classification de dépenses du projet. Ils présenteront également un état d'exécution budgétaire ainsi qu'une prévision de dépenses pour le trimestre suivant. L'UCP soumettra ces rapports financiers au CP et au FIDA au plus tard 45 jours après la fin de la période sous revue.

**Audit interne.** Il n'est pas prévu de poste d'auditeur interne mais un suivi sera effectué par le MADR à travers les services de l'Inspecteur Général d'Agriculture, qui dirige deux divisions: audit interne / contrôle et appui-conseil au sein du ministère. Cette fonction d'audit interne des projets du ministère sera renforcée par le travail qu'effectuera le Service de Suivi-Evaluation des projets du MADR.

**Audit externe.** Le projet sera soumis à un audit annuel des états financiers comme prescrit par les directives du FIDA. Cet audit sera effectué selon les normes internationales d'audit et en suivant les directives du FIDA en matière d'audit. Les auditeurs externes seront recrutés par l'UCP, par procédure d'appel d'offres international et la méthode de sélection sera basée sur la qualité et le coût. Les TDR des auditeurs seront passés en revue chaque année par le FIDA dans le cadre de l'avis de non objection pour la demande de propositions (DP) ou le renouvellement du mandat. L'étendue de l'audit annuel inclura obligatoirement, en sus des TDR généralement requis par le FIDA: la passation des marchés (opinion séparée requise), les activités de décaissement au niveau des partenaires de mise en œuvre et la conformité des opérations des partenaires au projet.

### Passation des marchés

L'UCP comprendra un spécialiste en passation de marchés pour veiller au respect de toutes les directives et procédures liées à la passation des marchés et pour assurer la qualité de tous les dossiers de marchés préparés à tous les niveaux d'exécution du projet. Une attention particulière sera réservée à l'application du code des marchés publics et des Directives du FIDA en cas de dispositions contradictoires.

Les Directives de l'UEMOA ont été adoptés par la Guinée-Bissau en décembre 2005 et portent sur: (i) les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et de délégation de service public (004/2005), et (ii) le contrôle et la régulation des marchés publics et des délégations de service public (005/2005). Le délai de deux ans pour transposer tous les textes n'a pu être tenu, mais la Guinée-Bissau a réussi à appliquer les directives de l'UEMOA et transposer tous les textes en 2010, y compris la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) effectue le contrôle a priori dans les délais réglementaires de l'UEMOA (7 jours au maximum) pour les marchés dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils suivants: 5 millions de FCFA pour les fournitures et les services; 10 millions de FCFA pour les ouvrages. Vu la faiblesse de l'offre en Guinée-Bissau, le code ne prévoit pas de dispositions pour les méthodes de passation de marchés. Ainsi, les seuils recommandés par le FIDA seront adoptés: consultation restreinte pour les marchés inférieurs à 20 000 USD; appel d'offres national pour les marchés compris entre 20 000 et 100 000 USD et appel d'offres international pour les marchés supérieurs à 100 000 USD. Il est à noter que les marchés de gré à gré devront avoir l'autorisation préalable de la DGMP et du FIDA.

## Gouvernance

Le problème de la corruption est une réalité en Guinée-Bissau et le risque est élevé a priori. Cependant, avec la mise en œuvre du projet par une UCP avec autonomie de gestion, ainsi que la surveillance des processus de passation de marchés à travers les avis de non objection du FIDA, le suivi rapproché du projet par le FIDA et des consultants en passation des marchés, ce risque est modéré. Par ailleurs, il est important de noter que l'UEMOA a fourni un appui consistant à la Direction Générale des Marchés Publics pour le contrôle a priori des marchés et que le nouveau gouvernement est en train de renforcer le système de bonne gouvernance, au niveau global par la mise en place d'inspection générales au sein des ministères, par exemple.

En effet, après la phase de transition réussie avec l'organisation des élections présidentielles et législatives apaisées, la normalité constitutionnelle a été restaurée en Guinée-Bissau. La reprise de la coopération avec la Communauté Internationale est effective et les institutions telles que les Nations-Unies et l'Union Africaine, l'Union Européenne et la Communauté des Pays de Langue Portugaise, ont levé les sanctions qui avaient été prises contre la Guinée-Bissau.

Le nouveau Gouvernement a ainsi reçu des signes encourageants notamment, de la CEDEAO qui, après avoir accompagné le pays dans la phase de transition, a récemment déclaré lors de la 45ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la poursuite de son soutien aux efforts de redressement économique du pays, à travers la création d'un Fonds Spécial d'Urgence d'Appui à la Guinée-Bissau. Le soutien de la plupart des bailleurs de fonds a été également annoncé.

Pour améliorer la bonne gouvernance à l'échelle du projet, les éléments clés suivants devront être promus de façon systématique durant la mise en œuvre du projet: i) diffusion de l'information technique et financière synthétique à une large audience, en particulier au niveau de la communauté; ii) encouragement de la participation des bénéficiaires/société civile au niveau du contrôle, plus spécialement pour le suivi afin de s'assurer que les informations liées aux projets sont ouvertement discutées; iii) un système de recours pour demander des arbitrages le cas échéant.

L'effectivité des principes de bonne gouvernance et de transparence dans la mise en œuvre du programme PADES passera par l'application rigoureuse des procédures de bonne gestion édictées dans les manuels du projet et directives du FIDA, depuis la planification et budgétisation des activités à travers le PTBA jusqu'à l'évaluation semi-annuelle et annuelle de chaque agent par rapport à l'atteinte des objectifs de résultats qui lui sont assignés.

## Supervision

La supervision du projet sera assurée directement par le FIDA, conjointement avec le Gouvernement, à raison de deux missions de supervision par an sur le terrain, pour le suivi des performances et de l'impact du projet, notamment sur les groupes cibles. L'intensité et la fréquence de ces missions pourront être accommodées en fonction de l'évolution des performances du projet. Des plans annuels seront également développés pour une mise à niveau permanente et un renforcement des capacités selon les faiblesses identifiées lors des missions de supervision ou de suivi.

Une mission multidisciplinaire de revue à mi-parcours conjointe Gouvernement-FIDA sera organisée au terme de la 3ème année d'exécution du projet. Elle fera le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, analysera les réussites, les difficultés, les échecs et la pertinence des méthodologies. Elle vérifiera également le niveau de décaissement des ressources et les éventuels besoins de réallocation des ressources disponibles et/ou le besoin de ressources complémentaires. Elle proposera un plan d'actions pour le reste de la vie du projet, pour consolider ou réorienter sa mise en œuvre et assurer l'atteinte des objectifs assignés au projet.

Lors des missions de suivi et de supervision, l'évaluation des performances en gestion administrative et financière pourra se faire à travers plusieurs critères dont les suivants: (i) Régularité des DRF de réapprovisionnement du compte spécial: périodicité d'un à deux mois maximum pour les DRF de réapprovisionnement et utilisation des demandes de paiement direct lorsque le seuil recommandé par le FIDA est atteint, pour éviter les tensions de trésorerie, (ii) Respect du niveau requis pour le compte désigné: 40% à 50% au moins comme solde disponible en permanence, (iii) Qualité des audits externes: opinion sans réserve ou réserve mineure et (iv) Gestion des ressources humaines: une évaluation par an au moins est faite pour chaque agent, avec un plan d'actions concerté pour le renforcement des capacités de l'agent évalué.

**Annexe1: Descriptions de postes****Responsable Administratif et Financier (RAF)**

Sous la supervision directe du Coordonnateur, le RAF a pour mission de mettre en œuvre, de superviser et de contrôler toutes les activités du Projet sur le plan administratif, financier et comptable. Pour ce faire, il doit prendre en compte les dispositions des accords de financement, de la lettre à l'Emprunteur, des règles et procédures du FIDA, du manuel de procédures administratives, financières et comptables, du Code des Marchés Publics et du Code du Travail et de la Sécurité Sociale en vigueur en Guinée-Bissau. Il est également co-responsable, avec le Coordonnateur et les autres Responsables, du contrôle interne du Projet. Il sera soumis à des évaluations annuelles de performance.

Spécifiquement, il est chargé de:

- s'assurer de l'internalisation et de la mise en œuvre du manuel de procédures par tous les membres du projet et des partenaires d'exécution; mettre en place un système de contrôle interne fiable et rigoureux; il devra également assurer la mise à jour permanente du manuel de procédures et de sa réactualisation en cas de changements notoires dans la mise en œuvre du projet;
- superviser la gestion comptable du Projet: (a) mise en place d'un système informatisé de comptabilité générale, analytique et budgétaire adapté au Projet et conforme au Plan Comptable SYSCOA, (b) enregistrement rapide et précis des opérations financières, (c) élaboration des rapports financiers périodiques et des états financiers annuels, (d) suivi des indicateurs comptables et financiers, (v) appui technique et méthodologique au Comptable du Projet;
- mobiliser les ressources financières nécessaires à l'exécution du Projet par la soumission régulière des demandes de réapprovisionnement au Gouvernement et au FIDA et le suivi des contributions des bénéficiaires;
- gérer de façon efficiente et transparente les ressources financières du Projet (gestion des comptes bancaires et co-signature des paiements, établissement des plans de prévisions de trésorerie);
- veiller à la conformité des dépenses du Projet au budget approuvé, aux règles applicables et aux autorisations obtenues du bailleur;
- participer à l'élaboration du plan de travail et budget annuel, assurer le suivi rigoureux du budget et effectuer le suivi régulier des coûts du Projet par catégorie de dépenses, par composante et par source de financement;
- mettre en place un système fiable de reporting et de contrôle financier des partenaires à la mise en œuvre du Projet;
- préparer de façon régulière les rapports financiers et les états financiers du Projet;
- organiser et superviser la gestion administrative du Projet (gestion du personnel, des biens, des bureaux, des missions, et des systèmes informatiques);
- superviser le personnel administratif et financier et évaluer leurs performances;
- préparer et assister les missions d'audit externe, d'audit interne et de supervision du Projet.

**Qualifications.** Être de nationalité bissau-guinéenne et être titulaire d'une maîtrise en finance et comptabilité, gestion, ou équivalent.

**Expérience.** Avoir un minimum de quinze (15) années d'expérience professionnelle en gestion financière, comptable et administrative dont au moins 5 ans comme Responsable administratif et financier dans des projets de développement financés par des bailleurs de fonds multilatéraux ou des ONGs internationales. Une expérience au sein d'un cabinet d'audit et d'expertise comptable constituerait un avantage.

**Aptitudes.** Bonne connaissance et pratique confirmée des règles et procédures de gestion Financière de projets à financement extérieur. Excellente maîtrise des outils informatiques de gestion financière et comptable, ainsi que des logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint). Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Fortes capacités managériales et de communication (y compris de médiation et résolution de conflits). Très bonne intégrité. Excellente maîtrise du français. Une connaissance de l'anglais serait un atout supplémentaire.

**Poste.** Le poste de RAF est basé à Buba, en Guinée-Bissau avec des déplacements à Bissau et dans les régions de Quinara et Tombali.

#### **Responsable passation des marchés (RPM)**

Sous la supervision directe du Coordonnateur, le RPM est responsable de la gestion du processus d'acquisition des biens, travaux et services du Projet selon les termes des accords de financement et de la lettre à l'Emprunteur, et dans le respect des Directives du FIDA en matière de Passation des Marchés et du Code des Marchés Publics (dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les Directives du FIDA). Il sera soumis à des évaluations annuelles de performance.

Spécifiquement, il est chargé de:

- préparer annuellement et actualiser le plan de passation des marchés (PPM) sur la base du PTBA, et des marchés prévus pour l'année suivante;
- préparer les appels à manifestation d'intérêt, dossiers d'appel d'offres, demandes de propositions et demandes de cotations, sur la base des spécifications techniques et termes de référence soumis par les experts techniques; s'assurer de leur publication ou diffusion auprès des soumissionnaires potentiels;
- organiser en rapport avec la commission nommée à cet effet, la publication des offres, les séances d'ouverture des plis, les sessions d'évaluation des offres, et la rédaction des rapports correspondants;
- soumettre les documents de passation à la revue préalable du FIDA et de la DGMP en fonction des seuils établis dans les accords de financement et dans le Code des Marchés Publics, respectivement;
- préparer les notifications d'attribution des marchés, participer aux négociations, établir les contrats, conventions et protocoles d'accord et les soumettre à l'approbation du Coordonnateur ainsi que du FIDA et de la DGMP en fonction des seuils;
- mettre en place un système de suivi du processus de passation; vérifier la saisie dans le logiciel comptable (module passation des marchés) de toutes les activités relatives aux contrats au fur et à mesure de leur réalisation;
- mettre à jour le PPM pour refléter les réalisations et préparer les rapports d'exécution du PPM;
- élaborer et mettre à jour le registre des contrats;
- assurer le suivi financier et juridique des marchés (y compris les contentieux avec les fournisseurs);
- appuyer les ONGs, CIED et autres partenaires d'exécution, dans la passation des marchés au niveau régional et dans la gestion des contrats, la planification des paiements, etc.;
- archiver tous les documents servant de support à la passation des marchés, et les pièces justificatives des marchés lancés et adjugés.

**Qualifications.** Être de nationalité bissau-guinéenne et être titulaire d'un diplôme d'ingénieur, d'une maîtrise en droit, en finances, en gestion ou équivalent.

**Expérience.** Avoir un minimum de (sept) 7 années d'expérience professionnelle appropriée en planification, mise en œuvre et supervision des processus de passation des marchés dans des entreprises nationales ou privées ou dans des projets de développement.

**Aptitudes.** Bonne maîtrise des procédures nationales et de celles des bailleurs de fonds en matière de passation des marchés; une bonne connaissance des procédures du FIDA constituerait un avantage. Bonne maîtrise des documents types de passation des marchés. Excellente maîtrise des logiciels de traitement de textes, tableurs et d'applications de passation des marchés sur les logiciels de gestion financière. Excellente maîtrise du français.

**Poste:** Le poste de Responsable de passation des marchés est basé à Buba en Guinée-Bissau, avec des déplacements à Bissau et dans les régions de Quinara et Tombali.

### Comptable

Sous la supervision directe du RAF, le Comptable est chargé de la tenue de la comptabilité, avec toutes les exigences requises sur le plan légal et en respect des accords signés. Pour ce faire, il doit prendre en compte les dispositions des accords de financement, de la lettre à l'Emprunteur, des règles et procédures du FIDA, du manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet, et du Code des Marchés Publics. Il sera soumis à des évaluations annuelles de performance.

Spécifiquement, il est chargé de:

- tenir la comptabilité du projet (vérification des factures et autres pièces comptables, imputation et saisie dans le logiciel comptable, classement, opérations de clôture) et assurer le reporting financier mensuel au RAF;
- effectuer gérer de façon efficiente et transparente toutes ses attributions en matière de gestion des ressources financières du projet (prévisions de trésorerie, gestion du compte bancaire, co-signature des paiements, gestion de la petite caisse) en veillant à la conformité des dépenses par rapport au budget approuvé et aux modalités de gestion budgétaire approuvées par le FIDA;
- participer à la préparation du PTBA et suivre l'exécution du PTBA en produisant l'état d'exécution budgétaire avec une analyse des écarts;
- contribuer à la préparation des rapports et états financiers du Projet;
- gérer les biens et équipements du Projet (liste-inventaire des immobilisations, étiquetage, inventaires physiques, etc.) ainsi que les achats/stocks de fournitures de bureau;
- gérer la logistique du projet (entretien des véhicules, plannings des déplacements, gestion du carburant), l'organisation des missions, et l'organisation des réunions et ateliers;
- superviser le personnel d'appui et les prestataires de services administratifs (chauffeurs, gardiens, entretien des bureaux, maintenance des équipements, informatique).

**Qualifications.** Être de nationalité bissau-guinéenne et être titulaire d'une maîtrise en finance et comptabilité, gestion, ou équivalent.

**Expérience.** Avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience professionnelle en gestion financière, comptable et administrative dont au moins 2 ans comme Comptable dans des projets de développement financés par des bailleurs de fonds multilatéraux, dans un cabinet d'audit et d'expertise comptable ou dans une ONG internationale.

**Aptitudes.** Bonne maîtrise et pratique confirmée de la passation des marchés. Excellente maîtrise des outils informatiques de gestion financière et comptable, ainsi que des logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint). Bonnes aptitudes en communication et sens des relations. Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Très bonne intégrité. Excellente maîtrise du français.

**Poste.** Le poste est basé à Buba, en Guinée-Bissau avec des déplacements à Bissau et dans les régions de Quinara et Tombali.

## Appendice 8: Passation des marchés

### Présentation sommaire du système des marchés publics en Guinée-Bissau

1. Le cadre réglementaire soumet toutes les autorités contractantes publiques au Code des marchés. L'article 3 du Décret-loi N° 2/2002, portant modernisation de la commande publique, définit l'Autorité contractante comme: «l'Etat et ses démembrements, les collectivités décentralisées, les établissements publics et les entreprises publiques ». Au niveau de l'Etat, les Directions Administratives et Financières (DAF) sont chargés des acquisitions et, à ce titre, sont responsables de l'application stricte de la réglementation des marchés publics dans le cadre des achats, quelle que soit l'origine du financement. Au sein des DAF, les divisions de gestion des approvisionnements et du patrimoine sont ainsi en charge des acquisitions et constituent les points focaux de la DGMP.
2. En ce qui concerne les collectivités décentralisées, il n'existe pas encore une politique de déconcentration des fonctions de contrôle de la DGMP à leur niveau. La DGMP reste une structure au niveau central et son organisation ne prévoit pas, pour le moment, des modalités de prise en charge des marchés passés par les collectivités décentralisées. La DGMP ne dispose ainsi pas d'information sur les marchés passés par les collectivités locales.
3. Les Directives de l'UEMOA ont été adoptées en décembre 2005 et portent sur: (i) les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et de délégation de service public (004/2005), et (ii) le contrôle et la régulation des marchés publics et des délégations de service public (005/2005). Le délai de deux ans pour transposer tous les textes n'a pu être tenu, mais la Guinée-Bissau a réussi à appliquer les directives de l'UEMOA et transposer tous les textes en 2010, y compris la création de l'ARMP.
4. A présent, la Guinée-Bissau est au même niveau que les autres pays de l'UEMOA sur le plan des textes. Ainsi, le Code des marchés publics Bissau Guinéen s'aligne parfaitement sur les directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA. Il est à cet effet compatible aux exigences de bonne concurrence, d'efficacité économique, de transparence et de célérité à travers la mise en place d'outils et d'organes appropriés.
5. Les principes fondamentaux prévus par le code sont: (i) le libre accès à la commande publique, (ii) l'égalité de traitement des candidats, (iii) la transparence de procédures, (iv) l'interdiction de toute discrimination fondée sur la nationalité des candidats, (v) la libre concurrence, (vi) l'économie et l'efficacité de la dépense publique, (vii) l'équilibre économique et financier, (viii) le droit de recours des soumissionnaires.
6. Le code des marchés publics de la Guinée-Bissau s'applique aux marchés dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils suivants:
  - 5 millions de FCFA, pour les fournitures et les services;
  - 10 millions de FCFA pour les ouvrages.
7. La Direction Générale des Marchés Publics, organisme de contrôle a priori, doit être membre observateur au sein de la commission pour contrôler si les procédures sont respectées. Après évaluation des offres, le dossier doit lui être transmis pour qu'elle donne son avis de conformité. Cet avis est donné dans un délai impératif de 7 jours ouvrables à compter de la date de réception des dossiers. Passé ce délai et à défaut de réponse, le dossier est considéré comme conforme. La même procédure est de rigueur pour l'avis de conformité sur les contrats.

### Plan de passation des marchés

8. Le Plan de passation de marchés (PPM) sera établi conformément au modèle national (ou UEMOA), en prenant soin d'y ajouter les revues préalables du FIDA. En ce qui concerne les Travaux,

Fournitures et Services courants, toutes les acquisitions dont les montants prévisionnels sont égaux ou supérieurs à l'équivalent de 10 000 USD (5 millions de F CFA) seront préalablement inscrites dans le PPM, alors que les dépenses inférieures peuvent être inscrites uniquement dans le PTBA. Tous les marchés de prestations intellectuelles seront quant à eux inscrits dans le PPM.

9. Le PPM et toutes les modifications qui y seront apportées en cours d'exécution seront publiés dans le Journal des Marchés publics édité sous la responsabilité de la DGMP, dans un journal local de large diffusion. Le projet de PPM soumis au FIDA comportera les montants estimatifs de chacune des activités prévues. Cependant, conformément aux procédures nationales, ces montants ne figureront pas sur le PPM publié sur les supports précités.

10. Les conditions de passation de marchés du projet sont désormais incluses dans les conditions générales au financement du développement agricole par le FIDA. Toutefois, les conditions spéciales sont détaillées dans la lettre au Bénéficiaire, qui indiquera les seuils d'examen préalable du FIDA.

#### Conditions générales

11. Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le financement seront passés conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

12. Au démarrage du projet, le Plan de Passation de Marchés relatif à la mise en œuvre sera actualisé par l'Unité de coordination du Programme et soumis à non objection du bailleur. Il mentionnera pour chaque marché, la méthode de passation des marchés, les seuils proposés et les préférences applicables au projet. Ce premier plan de passation des marchés sera une des conditions préalables de décaissement. Ensuite et pour chaque année suivante, un plan annuel de passation de marché sera élaboré et intégré au PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le comité de pilotage et d'un non objection par le FIDA avant sa mise en œuvre.

13. Chaque plan de passation des marchés devra préciser les procédures qui doivent être suivies par le Bénéficiaire afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

14. Les marchés doivent être entrepris au cours de la période d'exécution du projet. Dans la mesure du possible et pour des raisons d'économies d'échelle et d'efficacité, certains marchés seront regroupés en lot: le génie civil, les moyens de transport, les biens d'équipement (matériels informatiques et autres) et le mobilier de bureau.

#### Méthodes particulières de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux

15. **Appel à la concurrence Internationale.** Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de fournitures et travaux d'un montant élevé susceptibles d'intéresser les entreprises opérants sur le plan international, sont attribués sur la base d'un Appel d'Offres International. L'avis d'appel à concurrence doit être publié dans un journal d'annonces internationales ou sur le Web, parallèlement à sa publication dans le Bulletin officiel des Marchés publics de la République de Côte d'Ivoire. Le délai minimum de publication est de quarante-cinq jours.

16. **Autres méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux.** Le tableau ci-dessous détermine les méthodes de passation des marchés autres que l'Appel d'Offres à la concurrence internationale, pouvant être utilisées pour les fournitures et les travaux. Le Plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

**Tableau A19: Méthodes de passation de marchés applicables**

- 
- |  |
|--|
| (a) Appel à la concurrence nationale                   |
| (b) Consultation de fournisseurs à l'échelle nationale |
| (c) Marché passé avec la communauté                    |
| (d) Entente directe ou gré à gré                       |
-

17. Seuils relatifs aux méthodes de passation de marché. Le tableau ci-dessous détermine les seuils déterminant les méthodes de passation de marché requises (AOI, AON, CR).

**Tableau A20: Seuils relatifs aux méthodes de passation des marchés**

Méthode de passation des marchés	Fournitures et travaux	Observations
Appel d'offre international (AOI)	Supérieur ou égal à 100.000 US\$	
Appel d'offre national (AON)	De 20 000 US\$ à 100 000 US\$	
Consultation Restreinte (CR)	Inférieur à 20 000 US\$	3 consultations minimum.

#### Méthodes Particulières de Sélection et d'Emploi de Consultants

18. **Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût.** Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût.

19. **Autres méthodes de Sélection et d'Emploi de Consultants.** Le tableau ci-dessous définit les méthodes de passation des marchés, autres que la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, qui peuvent être utilisées pour les services de Consultants. Le Plan de passation des marchés spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

**Tableau A21: Autres Méthodes de sélection et d'emploi de Consultants applicables**

Méthode de Passation de Marchés
(a) Sélection au Moindre Coût (SMD)
(b) Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQC)
(c) Sélection de Consultants Individuels
(d) Sélection par gré à gré
(e) Enveloppe budgétaire
(f) Qualité

#### Marché passé avec la communauté

20. Lorsque le Projet fera appel à la participation des groupements de bases ou institutions communautaires, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles à condition de respecter les principes de l'économie, de l'efficacité et de la justice sociale. Le rôle de l'Unité de coordination du Projet est de superviser et d'encadrer la passation des marchés, les décaissements et l'exécution des activités confiés aux organisations de producteurs ou les CDIT, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des obligations redditionnelles. Voir directives FIDA

#### Examen par le FIDA des Décisions relatives à la Passation des Marchés

21. Le FIDA supervisera les opérations de passation de marché du Bénéficiaire afin de s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins stipulés dans l'accord de financement, en tenant compte des principes d'économie, d'efficience et d'équité sociale.

22. Le Plan de Passation de Marchés relatif à la première année de mise en œuvre du Projet sera élaboré par l'UCP et soumis à non objection du FIDA. Il mentionnera pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce premier plan de passation des marchés sera une des conditions préalables de décaissement. Ensuite et pour chaque année suivante, un plan annuel de passation de marché sera élaboré et intégré au PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le comité de pilotage et d'un non objection par le FIDA avant sa mise en œuvre.

23. Concernant les marchés proprement dits, les seuils d'examen préalable des marchés par le FIDA sont spécifiés dans la lettre au bénéficiaire. Le montant de ces seuils dépend de la nature du marché (Acquisition de bien, travaux, services et fournitures courants, prestations intellectuelles) et peuvent être modifiés.

**Tableau A22: Seuils indicatifs d'examen préalable du FIDA**

Nature du marché	Seuils d'examen préalable le FIDA (1\$=500FCFA)
Biens et travaux	>25 000 000 FCFA ou 50 000 USD
Prestations intellectuelles	>10 000 000 FCFA ou 20 000 USD

24. Le FIDA dans le cadre de cet examen, veillera au respect des procédures d'appels d'offres, de la documentation de l'évaluation et la sélection des adjudicataires. Le FIDA vérifiera aussi la conformité des méthodes et des seuils utilisés par rapport au plan de passation de marché.

25. Après l'évaluation des propositions mais avant l'acte de signature, le contrat et les documents y afférents seront transmis au FIDA pour examen. Le marché ne sera définitivement attribué qu'après l'obtention de la non-objection du FIDA. Une fois le contrat signé, l'UCP en transmettra copie conforme au FIDA.

#### Les procédures de passation des marchés

26. En conformité avec la déclaration de Paris, les règles et procédures nationales de passation des marchés sont applicables aux marchés effectués dans le cadre du PADES, autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les directives du FIDA en la matière.

27. Les Directives du FIDA posent le principe de l'économie, de l'efficience et de l'équité sociale. Elles admettent différentes méthodes, allant de l'appel à concurrence international au gré à gré, suivant la nature et le montant du marché.

28. Selon les Directives du FIDA, au moment des négociations du projet, l'UCP établira un plan de passation de marché échelonné sur 18 mois soumis à l'examen préalable du FIDA. Ce plan sera par la suite actualisé chaque année en conformité avec le PTBA et fera l'objet de la non-objection du FIDA. Au plan national, l'UCP prépare un programme prévisionnel et révisable de passation de marché en cohérence avec les crédits alloués et le programme d'activité annuel. Ce programme est transcrit et validé dans par la DGMP. Il fait l'objet d'une publicité dans le bulletin Officiel des Marchés publics de la Guinée-Bissau.

29. La procédure de passation des marchés soumis à appel d'offre ouvert comprend les étapes suivantes: (i) l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO); (ii) l'Examen du DAO par la DGMP et si applicable, le FIDA; (iii) la publication de l'avis d'appel d'offres; (iv) l'ouverture des plis, l'évaluation, le jugement et l'attribution du marché; (v) l'examen des propositions d'attribution par la DGMP et le FIDA si applicable; (vi) la signature et l'approbation du marché.

## Appendice 9: Coût et financement

### Coûts du projet

1. Ce document de travail (DT) présente les hypothèses et les résultats de l'estimation des coûts du Projet, réalisée en utilisant le logiciel COSTAB<sup>46</sup>. Les détails concernant le calcul des coûts par composante et activités figurent dans les autres annexes
2. Le premier chapitre du document est consacré aux principales hypothèses retenues concernant la durée et la date de démarrage prévue du Projet, les imprévus physiques et les imprévus pour hausse des prix, les coûts unitaires, les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts totaux, les pourcentages de financement par catégorie de décaissement. Le second chapitre traite de l'estimation des coûts totaux.
3. En annexe du document sont repris: (i) les tableaux de coûts détaillés par composante qui comprennent: a) les quantités, coûts unitaires et coûts de base en FCFA et en \$US; b) les coûts totaux en US\$; et c) le détail des hypothèses (catégories, pourcentage de taxes et de devises, financement) et les sources de financement par activité, (ii) les tableaux de synthèse des coûts totaux du Projet.

### Principales Hypothèses de calculs

#### Généralités

4. **Chiffres à considérer.** Le Projet sera mis en œuvre en 2015, soit une année après le début de sa préparation. L'identification et la caractérisation précises de mangrove, bas-fonds et périmètres maraîchers, pistes ainsi qu'élevage à cycle court et les activités de diversification ne sont pas finalisées. Elles doivent déterminer le type et le volume de travaux à réaliser et leurs coûts. De ce fait, des ajustements notables du volume et de la nature d'interventions, et donc des coûts du Projet peuvent être possibles. Dans cette perspective, les quantités et les coûts unitaires repris dans les tableaux détaillés de coûts constituent un moyen pour déterminer des enveloppes financières par activité. Ils doivent donc être considérés comme indicatifs. Seules des enveloppes financières annuelles par composante, sous-composante et activité ainsi que le montant global constituent les chiffres à considérer. Le mode de calcul de ces enveloppes est présenté dans les autres annexes ou expliqué en note de bas de page des tableaux détaillés de coûts.
5. **Révision du montant du prêt et des montants par catégorie de décaissement.** Le montant des contributions du FIDA retenu dans l'accord de prêt, n'est pas révisable. La seule flexibilité concernera d'éventuels changements entre catégories de décaissement, telles que fixées dans les accords de financement, et ce sous réserve d'un accord du FIDA et suite à une demande justifiée du gouvernement du Guinée-Bissau, Emprunteur.
6. **Présentation des coûts.** Les coûts sont présentés toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils intègrent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes indirectes, en particulier, l'impôt sur les bénéfices des sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques imputé aux salaires. Le détail des droits et taxes ainsi que la composition des coûts en devises et en monnaie locale, par catégories de dépenses, sont indiqués dans les tableaux détaillés. Ce choix est justifié par trois raisons majeures:
  - le respect de la rigueur budgétaire encouragé par la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI), qui exige aux Etats d'inclure toutes les taxes dans la préparation de leurs programmes d'investissement public (PIP) y compris pour les projets sur financement extérieur;

<sup>46</sup> Le logiciel Costab a été développé par la Banque mondiale (BM) et l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); il est utilisé par la plupart des institutions financières internationales, dont le Fonds international de développement agricole (FIDA), pour l'estimation des coûts des projets

- la TVA sera fréquemment payée lorsque le Projet et les partenaires, qui auront en charge la réalisation de certaines opérations, achèteront des biens et services sur le marché local, quitte à ce que cette TVA soit payée directement sur la contrepartie de l'Emprunteur ou qu'elle soit remboursée à posteriori par l'Emprunteur et ce, conformément à l'accord de prêt qui stipule que le Fonds ne finance pas de taxes; et
- la nécessité d'une estimation correcte du montant des taxes dans les coûts totaux. Cela facilitera leur prise en charge par le gouvernement qui, pour ce faire, alimentera régulièrement un fonds de contrepartie.

### Durée et démarrage du Projet

7. Durée d'exécution du projet. Elle a été estimée à six (6) ans, soit de 2015 à 2020.

8. Il est prévu que la présentation au Conseil d'administration (CA) du FIDA se fera au premier trimestre 2015. En tenant compte des délais pour signer l'accord de prêt et satisfaire les conditions d'entrée en vigueur (expérience en Guinée-Bissau), il est estimé que le Projet pourrait démarrer vers juin 2015.

### Imprévus physiques

9. Le PADES soutient essentiellement la mise en place des conditions de base pour la relance de la riziculture et de renforcement des capacités des exploitants pour une adoption rapide des technologies et techniques qui seront diffusées. Des imprévus physiques de 2% ont été appliqués aux formations afin de prendre en compte des besoins nouveaux non couverts dans le coût.

### Provisions pour hausses des prix

10. **Inflation en devises.** Les prévisions d'inflation en devise se basent sur le *Manufactures Unit Value Index* (MUV) de la Banque mondiale. Le chiffre inflationniste de 0,9% a été retenu pour toute la période du Projet.

11. **Inflation en monnaie locale (FCFA).** Les chiffres retenus pour l'inflation nationale (en FCFA) prennent en compte l'inflation passée et moyenne au cours des cinq dernières années, les prévisions du Ministère de l'Economie et des finances (**MEF**):

- l'indice des prix à la consommation publié concerne surtout les ménages de Bissau et dépend étroitement de la composition du panier ménager concerné. Le panier de la ménagère de cette ville ne peut pas être nécessairement le même que celui de sa concitoyenne dans les régions couvertes par le Projet;
- En Guinée-Bissau, l'inflation dépend largement d'une part, de l'évolution du prix du pétrole sur le marché international, et d'autre part, de l'évolution des prix des produits alimentaires de base (céréales) qui sont erratiques parce qu'érôitement liés aux aléas climatiques (irrégularité des précipitations);
- le taux d'inflation moyen au cours des cinq dernières années se situe autour de 2%.

12. De tout ce qui précède, il apparaît que toute prévision en matière d'inflation locale et d'évolution du taux de change est difficile. Jusqu'au démarrage, une inflation de 1,2% a été prise en compte. Pour la durée du projet (6 ans), l'inflation en monnaie locale de 1% a été retenue.

13. Les prévisions retenues dans le Costab sont résumées dans le tableau A23:

**Tableau A23: Inflation et taux de change**

Année/projet	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inflation en devise	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Inflation en FCFA	1	1	1	1	1	1
Taux de change	490	490	490	490	490	490

## Taux de change

14. La Guinée-Bissau faisant partie de la zone franc, la parité du FCFA est fixé avec l'euro (1 Euro = 655,957 FCFA). Ainsi, l'évolution du taux de change FCFA/\$EU reflète-t-elle exactement celle entre l'Euro et le dollar EU. Il est très difficile de faire des prévisions sur l'évolution du taux de change \$EU/Euro comme c'est le cas pour la plupart des taux de change. Il y a de grandes différences d'opinion sur l'évolution à court et long terme du taux Euro/\$EU, dépendant des analystes sur la politique monétaire dans les deux zones monétaires et l'évolution des économies américaines et européennes. Depuis le lancement de l'Euro en janvier 1999, on a observé de grandes variations du taux de change: introduit à une valeur forte de 1,18 \$EU/Euro, l'Euro s'est déprécié fortement en 2001/2002, jusqu'à 0,82 \$EU en fin 2002, et remonte régulièrement depuis lors. Depuis 2003, il est très instable, sa valeur oscillant entre 1,08 et 1,4 \$EU. Au moment de la rédaction du document (octobre 2014), le taux de change est de 495 FCFA pour 1 \$EU (correspondant à un taux de 1,30 \$EU/Euro). La difficulté de faire les prévisions fiables sur l'évolution du taux de change et l'absence de signe notoire d'un découplage du FCFA par rapport à l'euro ou d'une dévaluation du FCFA conduit à émettre l'hypothèse du maintien d'un taux de change constant, soit 490 FCFA/\$EU; constituant le taux moyen observé entre 2003 et 2013.

## Coûts unitaires

15. Les estimations de coûts sont basées sur les investigations de terrain des missions de conception. Les coûts ont été imputés dans le COSTAB en FCFA. Concernant les coûts unitaires, le détail des coûts d'investissement et récurrents (fonctionnement et salaires) est présenté dans les différents documents de travail ainsi que dans les tableaux détaillés. Seuls les coûts unitaires les plus importants, non expliqués par ailleurs, sont précisés ci-après.

16. **Frais de personnel.** Les salaires du personnel contractuel recruté pour l'unité de coordination et de gestion sont alignés sur les salaires pratiqués dans les autres projets en cours sous financement de la BOAD et de la Banque mondiale. Ce choix permettra au gouvernement de sélectionner des experts de haut niveau pour coordonner le projet. Les cadres et techniciens de l'unité de coordination du projet seront sélectionnés sur appel à candidatures conformément aux termes de références préétablis. Les frais de personnel comprennent le salaire de base, les charges sociales (part employeur) et également le coût annuel d'une assurance pour frais médicaux. Certains autres intervenants, notamment les prestataires et les consultants en charge des appuis et accompagnement de l'exécution des activités du Projet seront contractés par le projet au titre de prestataires de service.

17. **Matériel, équipements et véhicules.** Leurs coûts ont été estimés à partir de ceux du PDRRC, auxquels un coefficient de 2% a été appliqué de façon à prendre en compte l'inflation. Le détail de ces coûts est repris dans les tableaux détaillés.

18. **Assistance technique locale.** Le coût des experts et consultants nationaux (diplôme universitaire de niveau licence) est estimé à environ 3,5 millions de FCFA par mois tout compris. L'assistance technique assurera essentiellement l'animation, les formations et l'appui conseil aux exploitations et de leurs organisations (OP et CDIT) en vue de l'amélioration du taux d'adoption des technologies et techniques qui seront promues dans le cadre du projet. Afin de limiter les coûts et d'éviter une rémunération onéreuse calculée en personnes-mois, il importe de recruter ces personnes comme prestataires externes par contrat-cadre pour une durée ou quantité globale de prestations.

19. **Assistance technique internationale.** Le coût de l'assistance technique internationale (appuis de consultants) est estimé à environ 8 000 \$EU par mois tout compris (honoraires, acquisition et fonctionnement équipements, assurance et per diem). Les missions d'appui internationales sont limitées. Elles portent essentiellement sur l'accompagnement du personnel de projet et de la direction générale du génie rural dans la caractérisation, la surveillance de travaux de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles.

20. **Formation et information.** Ces activités sont nécessaires pour permettre: (i) l'adhésion des promoteurs à l'approche du projet, (ii) une meilleure maîtrise de nouvelles techniques et technologies ainsi qu'un meilleur apprentissage de bonnes pratiques de gestion et de conduite des activités agricoles créées/consolidées dans le cadre du projet. Le détail de ces coûts est repris dans les autres annexes et dans les tableaux de coûts détaillés.

#### **Pourcentages de taxes et de devise**

21. Le FIDA ne finance pas les droits et taxes: ceux-ci doivent être pris en charge par le gouvernement. Le niveau de taxes dans les coûts unitaires a donc été évalué afin d'estimer la contrepartie financière du gouvernement correspondant aux droits et taxes appliqués sur les biens et services qui seront acquis dans le cadre du Projet.

22. La part en devises est estimée afin de calculer les imprévus/provisions pour hausse des prix qui, en raison de taux d'inflation différents, ont un impact variable selon qu'ils s'appliquent à la partie du coût en devises et à celle en monnaie locale.

23. L'estimation du niveau de devises et de taxes dans les coûts unitaires a été effectuée à travers des calculs. Les chiffres moyens utilisés sont présentés dans les tableaux détaillés.

24. La taxation prise en considération (droits et taxes de douanes, taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes) se fonde sur les informations fournies par le Ministère de l'économie et des finances et aussi par différents fournisseurs de biens et services. La TVA, au taux de 18%, s'applique à la plupart des catégories de dépenses définies par le Projet.

25. La première mission de conception a défini des catégories de dépenses pour lesquelles les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts unitaires sont uniformes. Ces catégories avec les taux y afférents sont indiquées dans le tableau ci-après:

**Tableau A24: Pourcentages de taxes et de devises**

Catégories de dépenses/décaissement	% de taxes sur la valeur TTC	% de devises sur la valeur TTC
Investissement		
Génie civil et rural	18	25
Subvention et don ( <b>FIDL</b> )	0	0
Matériel et équipement	33	59
Véhicule	33	59
Formations et ateliers	0	20
Consultant	18	20
Coût récurrent		
Salaires, indemnités	0	0
Frais de fonctionnement	18	25

26. L'**UCP** devra obtenir l'accord avec le Ministère de l'Economie et des Finances en vue de mettre en place un système d'exonération au stade de pré-acquisition ou de récupération de la TVA sur base des factures d'achat. Toutefois pour les taxes appliquées au fonctionnement et aux consultants, la deuxième mission de conception étudiera les possibilités de leur financement total ou partiel par le FIDA

#### **Financiers et catégories de décaissement**

27. Les différentes sources de financement identifiées sont les suivantes:

- a. le FIDA par un prêt;
- b. le FIDA par un don
- c. les bénéficiaires
- d. le gouvernement

28. Les modalités de financement ont été définies par catégorie de dépenses et par activité, en précisant les pourcentages de financement des coûts par source de financement. Le détail de répartition de ces coûts par financier est indiqué dans les tableaux A20 et A21.

### Coûts totaux

29. **Coûts totaux.** Le PADES sera exécuté en six (06) ans, 2015 à 2020.

Le coût total du projet (taxes et imprévus compris) (voir tableaux A19 et A20), s'établit à environ 18,99 millions US\$ (9,3 milliards FCFA). Le coût de base s'élève à 18,4 millions US\$ (9,0 milliards FCFA). Les taxes correspondent à 12,5% du coût total, soit un montant total de 2,4 millions US\$ (1,2 milliards de FCFA). Le montant des imprévus est de 0,6 millions US\$ (0,3 milliard de FCFA), soit 3% du coût de base. Le coût d'investissement s'établit à 16,5 millions US\$ (8,1 milliards de FCFA), correspondant à 90% du coût de base. Le coût récurrent représente 10% du coût de base, pour un montant de 1,89 millions US\$ (0,9 milliards de FCFA).

**Tableau A25: Résumé de coût du projet par composante**

	(F CFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>A. Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires</b>								
Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles	1 092,9	355,7	1 448,6	2 230,4	726,0	2 956,4	25	16
Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage	2 688,8	418,2	3 107,0	5 487,4	853,4	6 340,9	13	35
<b>Subtotal</b>	<b>3 781,7</b>	<b>773,9</b>	<b>4 555,7</b>	<b>7 717,8</b>	<b>1 579,4</b>	<b>9 297,3</b>	<b>17</b>	<b>51</b>
<b>B. Appui à la valorisation des productions et accès au marché</b>								
Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation	157,5	-	157,5	321,4	-	321,4	-	2
Construction et réhabilitation de pistes rurales	1 544,6	633,3	2 177,9	3 152,2	1 292,4	4 444,6	29	24
<b>Subtotal</b>	<b>1 702,1</b>	<b>633,3</b>	<b>2 335,4</b>	<b>3 473,6</b>	<b>1 292,4</b>	<b>4 766,1</b>	<b>27</b>	<b>26</b>
<b>C. Coordination et Gestion de Projet</b>								
Coordination et Suivi-Evaluation	1 252,6	261,4	1 513,9	2 556,3	533,4	3 089,6	17	17
Gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du CDIT et FIDL	476,8	119,2	596,0	973,1	243,3	1 216,3	20	7
<b>Subtotal</b>	<b>1 729,4</b>	<b>380,6</b>	<b>2 109,9</b>	<b>3 529,3</b>	<b>776,6</b>	<b>4 306,0</b>	<b>18</b>	<b>23</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>7 213,2</b>	<b>1 787,8</b>	<b>9 001,0</b>	<b>14 720,8</b>	<b>3 648,5</b>	<b>18 369,3</b>	<b>20</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	66,2	17,6	83,8	135,2	35,9	171,1	21	1
Price Contingencies	181,2	40,7	221,9	369,7	83,1	452,8	18	2
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>7 460,6</b>	<b>1 846,1</b>	<b>9 306,7</b>	<b>15 225,7</b>	<b>3 767,5</b>	<b>18 993,2</b>	<b>20</b>	<b>103</b>

**Tableau A26: Résumé de coût du projet par catégorie de décaissement**

	(F CFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>I. Investment Costs</b>								
A. Génie rural	2 250,1	562,5	2 812,6	4 592,1	1 148,0	5 740,1	20	31
B. Subvention et dons	1 648,7	-	1 648,7	3 364,6	-	3 364,6	-	18
C. Equipements et matériels	281,3	404,8	686,1	574,1	826,1	1 400,2	59	8
D. Véhicules	57,4	82,6	140,0	117,1	168,6	285,7	59	2
E. Consultants	1 326,9	466,4	1 793,3	2 708,0	951,8	3 659,8	26	20
F. Formation et atelier	795,7	198,9	994,6	1 623,8	406,0	2 029,8	20	11
<b>Total Investment Costs</b>	<b>6 360,1</b>	<b>1 715,2</b>	<b>8 075,3</b>	<b>12 979,8</b>	<b>3 500,5</b>	<b>16 480,3</b>	<b>21</b>	<b>90</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>								
A. Frais de fonctionnement	217,6	72,5	290,1	444,0	148,0	592,0	25	3
B. Salaires et indemnités	635,5	-	635,5	1 297,0	-	1 297,0	-	7
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>853,1</b>	<b>72,5</b>	<b>925,6</b>	<b>1 741,0</b>	<b>148,0</b>	<b>1 889,0</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>7 213,2</b>	<b>1 787,8</b>	<b>9 001,0</b>	<b>14 720,8</b>	<b>3 648,5</b>	<b>18 369,3</b>	<b>20</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	66,2	17,6	83,8	135,2	35,9	171,1	21	1
Price Contingencies	181,2	40,7	221,9	369,7	83,1	452,8	18	2
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>7 460,6</b>	<b>1 846,1</b>	<b>9 306,7</b>	<b>15 225,7</b>	<b>3 767,5</b>	<b>18 993,2</b>	<b>20</b>	<b>103</b>

### Coûts par composante

30. **Coûts par composante** (voir tableau A21). Le PADES se structure en trois composantes: (i) « Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires » qui comprend deux sous-composantes «Réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles » et « Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage», (ii) « Appui à la valorisation des productions et accès au marché » qui comporte les sous-composantes « Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation » et « Construction et réhabilitation de pistes rurales », et (iii) « Coordination » du projet qui comprend également deux sous-composantes: « Coordination et Suivi-Evaluation » et « Gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du CDIT et FIDL ».

31. En terme de coûts, la composante A « Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires » est la plus importante avec une allocation de 9,3 millions US\$ (4,6 milliards de FCFA), correspondant à 51% du coût base du projet. Ce montant finance essentiellement (68,6% du coût de la composante), la sous composante «Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage», le reste, soit 31,4% du coût de la composante revient à la sous-composante «Réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles». La composante B « Appui à la valorisation des productions et accès au marché » vient en deuxième position. Son coût est estimé à 4,8 millions US\$ (2,3 milliards de FCFA), soit 26% du coût de base dont 24% pour la sous-composante «Construction et réhabilitation de pistes rurales», soit 92,3% du cout de la composante et 2,0% à la sous-composante «Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation» qui représente 7,7% du coût de la composante. La composante C «Coordination du projet» vient en troisième et dernière position avec un coût estimé à 4,3 millions US\$ (2,1 milliards de F CFA) représentant 23% du coût de base du projet. 30,1% de ces ressources financent la sous-composante «Gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du CDIT et FIDL» et 73,9% sont allouées à la sous-composante «Coordination et Suivi-Evaluation».

### **Coûts par catégorie de décaissement**

32. **Coûts par catégorie de décaissement.** Huit (08) catégories de décaissement ont été définies. Il s'agit de: (i) Génie Civil/rural, (ii) Subvention et dons, (iii) Equipement et matériel, (iv) Véhicules, (v) Formation et ateliers, (vi) Consultant, (vii) Fonctionnement, (viii) Salaires et indemnités. La catégorie de décaissement « Génie rural » est la plus importante en termes du montant de ressources financières lui affectées 5,7millions US\$ (2,7 milliards de F CFA) soit 31,0% du coût de base. Les catégories de décaissement « Consultant », « Subventions et dons », « formation et ateliers » suivent avec des coûts représentant respectivement 20%, 18,0% et 11% du coût de base. Les catégories «équipement et matériel», «salaires et indemnités», «Fonctionnement» et «véhicules» terminent la liste avec respectivement 8%, 7%, 3,0% et 2% du coût de base. Le détail de ces coûts figure dans le tableau A22.

### **Plan de financement**

33. La ventilation des coûts par composante et par source de financement est présentée dans le tableau A21 et celle par catégorie de décaissement et par source de financement est reprise dans le tableau A22.Ces tableaux montrent les différents financiers et leur participation au financement du projet.

34. Le financement du Projet est assuré par les bailleurs suivants:

- (i) Le Fonds international de développement agricole (FIDA) contribuerait au financement du PADES contribuera au financement du PADES à hauteur de 15,0 millions USD (79% du coût total), dont 9,5 millions \$US au titre de l'allocation PBAS 2013 – 2015 et 5,5 millions \$US (Allocation PBAS 2016 – 2018) correspondant à 2,7 milliards de FCFA soit 29,1% du coût total. La première allocation se fera par un prêt et un don d'un montant de 4,7 millions US\$ (2,3 milliards de FCFA) chacun correspondant chacun à 24,9% du coût total du Projet (allocation du PBAS 2013-2015) et la seconde allocation interviendra après approbation par le Conseil d'administration qui en déterminera les modalités. Les ressources du FIDA financeront, outre les activités, les taxes appliquées au fonctionnement de l'UCP de façon limiter les retards pouvant découler d'une lente mobilisation de la contrepartie. La Guinée-Bissau est éligible à la disposition du FIDA relative au financement par le Fonds des taxes comme la Banque mondiale l'applique déjà pour ses projets en Guinée-Bissau.
- (ii) Les bénéficiaires apporteraient au financement du projet, environ 1,7 millions US\$ (0,8 milliards de FCFA) soit 8,9% du coût total. Ces ressources constituent leur participation au coût de réhabilitation des casiers, d'entretien des ouvrages et de mise en valeur des mangroves, bas-fonds et périmètres maraîchers réhabilités ainsi qu'aux coûts de

défrichement des bords de pistes à réhabiliter et des activités de diversification promues par le projet.

- (iii) La contribution du Gouvernement au financement du PADES est estimée 2,3 millions de US\$ (1,1 milliards de FCFA) soit 12,1% du coût total, soit 0,4% financé par le FIDA. Ce montant correspond au montant de taxes et impôts applicables aux biens et services que le projet acquerra.

**Tableau A27: Coût par source de financement et par composante**

	(US\$ '000)											
	The Government		FIDA-PRET		FIDA DON		FIDA PBAS 16-18		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
<b>A. Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires</b>												
Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles	470,5	15,4	767,4	25,1	767,4	25,1	723,9	23,7	324,3	10,6	3 053,5	16,1
Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage	567,3	8,6	1 216,3	18,5	1 216,3	18,5	2 318,0	35,2	1 261,1	19,2	6 579,0	34,6
<b>Subtotal</b>	1 037,8	10,8	1 983,7	20,6	1 983,7	20,6	3 041,9	31,6	1 585,4	16,5	9 632,5	50,7
<b>B. Appui à la valorisation des productions et accès au marché</b>												
Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation	-0,0	-0,0	31,0	9,4	31,0	9,4	169,8	51,3	99,4	30,0	331,2	1,7
Construction et réhabilitation de pistes rurales	926,4	20,4	1 550,9	34,2	1 550,9	34,2	506,8	11,2	6,0	0,1	4 541,0	23,9
<b>Subtotal</b>	926,4	19,0	1 582,0	32,5	1 582,0	32,5	676,5	13,9	105,4	2,2	4 872,2	25,7
<b>C. Coordination et Gestion de Projet</b>												
Coordination et Suivi-Evaluation	295,8	9,3	833,7	26,2	833,7	26,2	1 215,6	38,2	-	-	3 178,7	16,7
Gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du CDIT et FIDL	37,1	2,8	335,4	25,6	335,4	25,6	601,8	45,9	-	-	1 309,7	6,9
<b>Subtotal</b>	332,9	7,4	1 169,1	26,0	1 169,1	26,0	1 817,4	40,5	-	-	4 488,4	23,6
<b>Total PROJECT COSTS</b>	2 297,1	12,1	4 734,7	24,9	4 734,7	24,9	5 535,9	29,1	1 690,8	8,9	18 993,2	100,0

**Tableau A28: Coût par catégorie de déboursement et par source de financement**

	(US\$ '000)											
	The Government		FIDA-PRET		FIDA DON		FIDA PBAS 16-18		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Génie rural	1 056,3	18,0	1 816,3	31,0	1 816,3	31,0	823,0	14,0	356,2	6,1	5 868,1	30,9
2. Subventions et dons	0,0	-	503,7	14,9	503,7	14,9	1 039,7	30,7	1 334,6	39,5	3 381,9	17,8
3. Véhicules	94,8	33,0	96,2	33,5	96,2	33,5	-	-	-	-	287,1	1,5
4. Equipements et matériels	467,6	33,0	474,7	33,5	474,7	33,5	-	-	-	-	1 417,1	7,5
5. Consultants	620,3	16,2	835,7	21,8	835,7	21,8	1 539,2	40,2	-	-	3 830,9	20,2
6. Formation et ateliers	0,0	-	529,3	23,4	529,3	23,4	1 208,1	53,3	-	-	2 266,7	11,9
7. Frais de fonctionnement	58,2	9,6	151,3	24,8	151,3	24,8	248,1	40,7	-	-	608,9	3,2
8. Salaires et indemnités	-	-	327,4	24,6	327,4	24,6	677,7	50,9	-	-	1 332,6	7,0
<b>Total PROJECT COSTS</b>	2 297,1	12,1	4 734,7	24,9	4 734,7	24,9	5 535,9	29,1	1 690,8	8,9	18 993,2	100,0

**AUTRES TABLEAUX DE SYNTHESE****Tableau A29: Investissement et coût récurrent par source de financement et par an**

	Financing (F CFA Million)							Financing (US\$ '000)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<b>I. Investment Costs</b>														
The Government	170,7	307,8	356,6	176,2	53,6	32,2	1 097,1	348,3	628,1	727,7	359,5	109,4	65,8	2 238,9
FIDA-PRET	280,1	735,5	1 025,7	21,1	15,3	7,7	2 085,4	571,6	1 501,1	2 093,2	43,1	31,3	15,8	4 256,0
FIDA DON	280,1	735,5	1 025,7	21,1	15,3	7,7	2 085,4	571,6	1 501,1	2 093,2	43,1	31,3	15,8	4 256,0
FIDA PBAS 16-18	7,1	4,8	4,8	1 452,8	549,9	239,4	2 258,9	14,5	9,8	9,9	2 965,0	1 122,2	488,6	4 610,0
Bénéficiaires	11,0	168,8	263,7	333,3	49,1	2,6	828,5	22,5	344,5	538,1	680,2	100,2	5,3	1 690,8
<b>Total Investment Costs</b>	<b>749,0</b>	<b>1 952,4</b>	<b>2 676,5</b>	<b>2 004,5</b>	<b>683,2</b>	<b>289,7</b>	<b>8 355,3</b>	<b>1 528,6</b>	<b>3 984,5</b>	<b>5 462,2</b>	<b>4 090,8</b>	<b>1 394,3</b>	<b>591,2</b>	<b>17 051,7</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>														
The Government	0,4	0,7	0,7	8,8	8,9	9,0	28,5	0,7	1,5	1,5	18,0	18,2	18,3	58,2
FIDA-PRET	75,7	78,2	78,9	0,6	0,6	0,6	234,6	154,4	159,5	161,0	1,3	1,3	1,3	478,7
FIDA DON	75,7	78,2	78,9	0,6	0,6	0,6	234,6	154,4	159,5	161,0	1,3	1,3	1,3	478,7
FIDA PBAS 16-18	-	-	-	149,9	151,2	152,6	453,7	-	-	-	305,8	308,6	311,4	925,9
Bénéficiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>151,7</b>	<b>157,0</b>	<b>158,5</b>	<b>159,9</b>	<b>161,4</b>	<b>162,8</b>	<b>951,3</b>	<b>309,6</b>	<b>320,5</b>	<b>323,4</b>	<b>326,3</b>	<b>329,3</b>	<b>332,3</b>	<b>1 941,5</b>
<b>III. Financial Charges</b>														
The Government	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FIDA-PRET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FIDA DON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FIDA PBAS 16-18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéficiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Financial Charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Financing of Costs</b>	<b>900,7</b>	<b>2 109,4</b>	<b>2 834,9</b>	<b>2 164,4</b>	<b>844,6</b>	<b>452,5</b>	<b>9 306,7</b>	<b>1 838,2</b>	<b>4 305,0</b>	<b>5 785,6</b>	<b>4 417,2</b>	<b>1 723,7</b>	<b>923,5</b>	<b>18 993,2</b>

**Tableau A30: Déboursement par semestre**

	(F CFA Million)										(US\$ '000)										
	Financing Available					Costs to be Financed					Financing Available					Costs to be Financed					
	FIDA PBAS				Project Costs	The Government		FIDA PBAS				Project Costs	The Government		FIDA PBAS				Project Costs	The Government	
	FIDA-PRET	FIDA DON	16-18	Bénéficiaires		Cash Flow	Cumulative Cash Flow	FIDA-PRET	FIDA DON	16-18	Bénéficiaires		Cash Flow	Cumulative Cash Flow	Total	Project Costs	Cash Flow	Cumulative Cash Flow		Cash Flow	Cumulative Cash Flow
	Amount	Amount	Amount	Amount	Total			Amount	Amount	Amount	Amount	Total			Total						
1	177,9	177,9	3,6	5,5	364,8	450,4	-85,5	363,0	363,0	7,3	11,3	744,6	919,1	-174,5	-174,5						
2	177,9	177,9	3,6	5,5	364,8	450,4	-85,5	363,0	363,0	7,3	11,3	744,6	919,1	-174,5	-349,1						
3	406,8	406,8	2,4	84,4	900,5	1 054,7	-154,2	325,3	830,3	830,3	4,9	172,2	1 837,7	2 152,5	-314,8	-663,9					
4	406,8	406,8	2,4	84,4	900,5	1 054,7	-154,2	479,5	830,3	830,3	4,9	172,2	1 837,7	2 152,5	-314,8	-978,7					
5	552,3	552,3	2,4	131,8	1 238,8	1 417,5	-178,7	658,2	1 127,1	1 127,1	4,9	269,1	2 528,2	2 892,8	-364,6	-1 343,3					
6	552,3	552,3	2,4	131,8	1 238,8	1 417,5	-178,7	836,9	1 127,1	1 127,1	4,9	269,1	2 528,2	2 892,8	-364,6	-1 707,9					
7	10,9	10,9	801,3	166,7	989,7	1 082,2	-92,5	929,4	22,2	22,2	1 635,4	340,1	2 019,8	2 208,6	-188,8	-1 896,7					
8	10,9	10,9	801,3	166,7	989,7	1 082,2	-92,5	-1 021,9	22,2	22,2	1 635,4	340,1	2 019,8	2 208,6	-188,8	-2 085,4					
9	8,0	8,0	350,6	24,5	391,0	422,3	-31,3	-1 053,1	16,3	16,3	715,4	50,1	798,1	861,8	-63,8	-2 149,2					
10	8,0	8,0	350,6	24,5	391,0	422,3	-31,3	-1 084,4	16,3	16,3	715,4	50,1	798,1	861,8	-63,8	-2 213,0					
11	4,2	4,2	196,0	1,3	205,7	226,3	-20,6	-1 105,0	8,5	8,5	400,0	2,6	419,7	461,8	-42,0	-2 255,0					
12	4,2	4,2	196,0	1,3	205,7	226,3	-20,6	-1 125,6	8,5	8,5	400,0	2,6	419,7	461,8	-42,0	-2 297,1					
<b>Total</b>	2 320,0	2 320,0	2 712,6	828,5	8 181,1	9 306,7	-1 125,6	-1 125,6	4 734,7	4 734,7	5 535,9	1 690,8	16 696,1	18 993,2	-2 297,1	-2 297,1					

**Tableau A31**

	Allocation of Loan Proceeds															
	FIDA-PRET															
	(US\$ '000)															
	Suggested Allocation of Loan Proceeds															
	Loan Amounts															
	Loan Amount		Disbursement %		Total Project Cost			Average Disbursement %			Unallocated			Allocated		
	Total	Disbursement %	Total	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Local	Total	Local	Foreign	Total	Local	Foreign
1. Génie rural	1 816,3	31,0	5 868,1	4 692,3	1 175,7	31,0	29,3	37,7	1 816,3	-	-	-	-	1 816,3	1 372,6	443,7
2. Subventions et dons	503,7	14,9	3 381,9	3 381,9	-	14,9	14,9	-	503,7	-	-	-	-	503,7	503,7	-
3. Véhicules	96,2	33,5	287,1	117,7	169,4	33,5	9,8	50,0	96,2	-	-	-	-	96,2	11,5	84,7
4. Équipements et matériels	474,7	33,5	1 417,1	580,9	836,2	33,5	9,7	50,0	474,7	-	-	-	-	474,7	56,6	418,1
5. Consultants	820,4	21,8	3 830,9	2 837,6	993,3	21,8	18,9	30,1	835,7	15,3	10,5	4,8	820,4	526,0	294,4	
6. Formation et atelier	504,9	23,4	2 266,7	1 826,3	440,4	23,4	23,6	22,5	529,3	24,4	19,7	4,7	504,9	410,6	94,3	
7. Frais de fonctionnement	151,3	24,8	608,9	456,3	152,5	24,8	24,6	25,1	151,3	-	-	-	-	151,3	113,0	38,3
8. Salaires et indemnités	327,4	24,6	1 332,6	1 332,6	-	24,6	24,6	-	327,4	-	-	-	-	327,4	327,4	-
Unallocated	39,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	4 734,7	24,9	18 993,2	15 225,7	3 767,5	-	-	-	4 734,7	39,7	30,2	9,6	4 695,0	3 321,5	1 373,5	

Loan amounts financed by FIDA-PRET

**Tableau A32**

Local/Foreign/Taxes by Financiers

	(F CFA Million)												(US\$ '000)											
	The Government		FIDA-PRET		FIDA DON		FIDA PBAS 16-18		Bénéficiaires		Total		The Government		FIDA-PRET		FIDA DON		FIDA PBAS 16-18		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Foreign	0,0	-	677,7	36,7	677,7	36,7	448,1	24,3	42,6	2,3	1 846,1	19,8	0,0	-	1 383,0	36,7	1 383,0	36,7	914,4	24,3	87,0	2,3	3 767,5	19,8
II. Local (Excl. Taxes)	0,0	-	1 622,3	25,8	1 622,3	25,8	2 264,5	36,0	785,9	12,5	6 295,0	67,6	-0,0	-0,0	3 310,9	25,8	3 310,9	25,8	4 621,5	36,0	1 603,8	12,5	12 847,0	67,6
III. Taxes	1 125,6	96,6	20,0	1,7	20,0	1,7	-	-	-	-	1 165,6	12,5	2 297,1	96,6	40,8	1,7	40,8	1,7	-	-	-	-	2 378,7	12,5
Total Project	1 125,6	12,1	2 320,0	24,9	2 320,0	24,9	2 712,6	29,1	828,5	8,9	9 306,7	100,0	2 297,1	12,1	4 734,7	24,9	4 734,7	24,9	5 535,9	29,1	1 690,8	8,9	18 993,2	100,0

**Tableau A33**

Expenditure Accounts by Components - Totals Including Contingencies

(US\$ '000)

	Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires			Appui à la valorisation des productions et accès au marché			Coordination et Gestion de Projet			Gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du CDIT et FIDL	Total		
	Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles	Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage		Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation	Construction et réhabilitation de pistes rurales		Coordination et Suivi-Evaluation						
<b>I. Investment Costs</b>													
A. Génie rural	1 963,0		253,5		-	3 528,5		123,0		-	5 868,1		
B. Subvention et dons	-		3 121,2		331,2	-	-	-	-	-	3 452,4		
C. Equipements et matériels	-		413,7		-	828,5		174,9		-	1 417,1		
D. Véhicules	-		82,0		-	-		205,1		-	287,1		
E. Consultants	783,2		1 943,2		-	184,0		714,5		206,0	3 830,9		
F. Formation et atelier	307,3		719,1		-	-		66,0		1 103,8	2 196,1		
<b>Total Investment Costs</b>	3 053,5		6 532,8		331,2	4 541,0		1 283,5		1 309,7	17 051,7		
<b>II. Recurrent Costs</b>													
A. Frais de fonctionnement	-		46,3		-	-		562,6		-	608,9		
B. Salaires et indemnités	-		-		-	-		1 332,6		-	1 332,6		
<b>Total Recurrent Costs</b>	-		46,3		-	-		1 895,2		-	1 941,5		
<b>Total PROJECT COSTS</b>	3 053,5		6 579,0		331,2	4 541,0		3 178,7		1 309,7	18 993,2		
Taxes	470,5		567,3		-	926,4		377,4		37,1	2 378,7		
Foreign Exchange	749,2		888,7		-	1 320,8		546,2		262,6	3 767,5		

**Tableau A34**

	Project Components by Year -- Totals Including Contingencies													
	Totals Including Contingencies (F CFA Million)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<b>A. Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires</b>														
Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles	96,7	279,6	664,9	360,2	70,9	23,9	1 496,2	197,4	570,6	1 356,9	735,0	144,8	48,9	3 053,5
Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage	265,7	609,6	795,6	999,5	396,8	156,5	3 223,7	542,2	1 244,0	1 623,7	2 039,9	809,8	319,4	6 579,0
<b>Subtotal</b>	362,4	889,1	1 460,5	1 359,7	467,8	180,5	4 719,9	739,6	1 814,6	2 980,6	2 774,9	954,6	368,3	9 632,5
<b>B. Appui à la valorisation des productions et accès au marché</b>														
Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation	-	-	43,5	100,6	18,2	-	162,3	-	88,7	205,3	37,2	-	331,2	
Construction et réhabilitation de pistes rurales	14,7	889,8	1 017,0	303,5	-	-	2 225,1	30,1	1 815,9	2 075,5	619,5	-	4 541,0	
<b>Subtotal</b>	14,7	889,8	1 060,5	404,2	18,2	-	2 387,4	30,1	1 815,9	2 164,3	824,8	37,2	-	4 872,2
<b>C. Coordination et Gestion de Projet</b>														
Coordination et Suivi-Evaluation	501,0	205,1	198,3	243,2	202,0	208,0	1 557,6	1 022,4	418,5	404,8	496,3	412,2	424,6	3 178,7
Gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du CDIT et FIDL	22,6	125,4	115,6	157,4	156,6	64,0	641,8	46,2	256,0	236,0	321,2	319,7	130,7	1 309,7
<b>Subtotal</b>	523,6	330,5	314,0	400,6	358,6	272,1	2 199,3	1 068,6	674,5	640,7	817,5	731,9	555,3	4 488,4
<b>Total PROJECT COSTS</b>	900,7	2 109,4	2 834,9	2 164,4	844,6	452,5	9 306,7	1 838,2	4 305,0	5 785,6	4 417,2	1 723,7	923,5	18 993,2

**Tableau A35**

	Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies													
	Totals Including Contingencies (F CFA Million)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<b>I. Investment Costs</b>														
A. Génie rural	125,8	602,6	1 600,1	535,3	8,3	3,1	2 875,4	256,8	1 229,8	3 265,5	1 092,5	17,0	6,4	5 868,1
B. Subvention et dons	7,0	332,0	493,6	731,4	127,6	-	1 691,7	14,4	677,6	1 007,4	1 492,7	260,4	-	3 452,4
C. Équipements et matériels	227,2	436,4	30,7	-	-	-	694,4	463,7	890,6	62,7	-	-	-	1 417,1
D. Véhicules	140,7	-	-	-	-	-	140,7	287,1	-	-	-	-	-	287,1
E. Consultants	205,6	374,8	378,9	449,4	292,5	175,9	1 877,1	419,6	765,0	773,3	917,1	596,9	359,0	3 830,9
F. Formation et atelier	42,7	206,5	173,1	288,4	254,8	110,6	1 076,1	87,1	421,5	353,2	588,5	520,0	225,8	2 196,1
<b>Total Investment Costs</b>	749,0	1 952,4	2 676,5	2 004,5	683,2	289,7	8 355,3	1 528,6	3 984,5	5 462,2	4 090,8	1 394,3	591,2	17 051,7
<b>II. Recurrent Costs</b>														
A. Frais de fonctionnement	47,3	49,3	49,7	50,2	50,7	51,1	298,3	96,6	100,6	101,5	102,5	103,4	104,4	608,9
B. Salaires et indemnités	104,4	107,8	108,7	109,7	110,7	111,7	653,0	213,0	219,9	221,9	223,9	225,9	227,9	1 332,6
<b>Total Recurrent Costs</b>	151,7	157,0	158,5	159,9	161,4	162,8	951,3	309,6	320,5	323,4	326,3	329,3	332,3	1 941,5
<b>Total PROJECT COSTS</b>	900,7	2 109,4	2 834,9	2 164,4	844,6	452,5	9 306,7	1 838,2	4 305,0	5 785,6	4 417,2	1 723,7	923,5	18 993,2

**Tableau A36**

Expenditure Accounts Breakdown (F CFA Million)																
	Base Cost			Physical Contingencies			Price Contingencies			Total Incl. Cont.			Base Costs + Price Cont. on Physical Costs	Physical Cont. Plus Price Cont. on Physical Cont.		
	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	
	For. Exch.	Taxes	Total	For. Exch.	Taxes	Total	For. Exch.	Taxes	Total	For. Exch.	Taxes	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																
A. Génie rural	562,5	1 743,8	506,3	2 812,6	-	-	-	13,6	37,8	11,3	62,7	576,1	1 781,7	517,6	2 875,4	
B. Subvention et dons	-	1 648,7	-	1 648,7	-	-	-	-	43,0	-	43,0	-	-	1 691,7	1 691,7	
C. Équipements et matériels	404,8	54,9	226,4	686,1	-	-	-	-	4,9	0,6	2,7	8,3	409,7	55,5	229,1	694,4
D. Véhicules	82,6	11,2	46,2	140,0	-	-	-	-	0,4	0,1	0,2	0,7	83,0	11,3	46,4	140,7
E. Consultants	466,4	1 022,8	304,1	1 793,3	7,7	20,5	6,0	34,1	12,7	28,4	8,6	49,7	486,7	1 071,7	318,7	1 877,1
F. Formation et atelier	198,9	795,7	-	994,6	9,9	39,8	-	49,7	6,9	24,8	-	31,8	215,8	860,3	-	1 076,1
<b>Total Investment Costs</b>	<b>1 715,2</b>	<b>5 277,1</b>	<b>1 083,0</b>	<b>8 075,3</b>	<b>17,6</b>	<b>60,2</b>	<b>6,0</b>	<b>83,8</b>	<b>38,5</b>	<b>134,8</b>	<b>22,9</b>	<b>196,2</b>	<b>1 771,3</b>	<b>5 472,1</b>	<b>1 111,9</b>	<b>8 355,3</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>																
A. Frais de fonctionnement	72,5	165,4	52,2	290,1	-	-	-	-	2,2	4,5	1,5	8,2	74,7	169,9	53,7	298,3
B. Salaires et indemnités	-	635,5	-	635,5	-	-	-	-	-	17,5	-	17,5	-	653,0	-	653,0
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>72,5</b>	<b>800,9</b>	<b>52,2</b>	<b>925,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,2</b>	<b>22,0</b>	<b>1,5</b>	<b>25,7</b>	<b>74,7</b>	<b>822,9</b>	<b>53,7</b>	<b>951,3</b>
<b>Total</b>	<b>1 787,8</b>	<b>6 078,0</b>	<b>1 135,2</b>	<b>9 001,0</b>	<b>17,6</b>	<b>60,2</b>	<b>6,0</b>	<b>83,8</b>	<b>40,7</b>	<b>156,8</b>	<b>24,3</b>	<b>221,9</b>	<b>1 846,1</b>	<b>6 295,0</b>	<b>1 165,6</b>	<b>9 306,7</b>
																<b>9 220,4</b>
																<b>86,3</b>

**Tableau A37****Financing Plan**

	(US\$ '000)				(F CFA Million)			
	Foreign	Local	Total	Percent	Foreign	Local	Total	Percent
The Government	0,0	2 297,1	2 297,1	12,1	0,0	1 125,6	1 125,6	12,1
FIDA-PRET	1 383,0	3 351,7	4 734,7	24,9	677,7	1 642,3	2 320,0	24,9
FIDA DON	1 383,0	3 351,7	4 734,7	24,9	677,7	1 642,3	2 320,0	24,9
FIDA PBAS 16-18	914,4	4 621,5	5 535,9	29,1	448,1	2 264,5	2 712,6	29,1
Bénéficiaires	87,0	1 603,8	1 690,8	8,9	42,6	785,9	828,5	8,9
<b>Total</b>	<b>3 767,5</b>	<b>15 225,7</b>	<b>18 993,2</b>	<b>100,0</b>	<b>1 846,1</b>	<b>7 460,6</b>	<b>9 306,7</b>	<b>100,0</b>

**Tableau A38**

	Components Project Cost Summary							
	(F CFA Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>A. Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires</b>								
Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles	1 092,9	355,7	1 448,6	2 230,4	726,0	2 956,4	25	16
Exploitation des sites et développement des activités d'élevage et de maraîchage	2 688,8	418,2	3 107,0	5 487,4	853,4	6 340,9	13	35
<b>Subtotal</b>	<b>3 781,7</b>	<b>773,9</b>	<b>4 555,7</b>	<b>7 717,8</b>	<b>1 579,4</b>	<b>9 297,3</b>	<b>17</b>	<b>51</b>
<b>B. Appui à la valorisation des productions et accès au marché</b>								
Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation	157,5	-	157,5	321,4	-	321,4	-	2
Construction et réhabilitation de pistes rurales	1 544,6	633,3	2 177,9	3 152,2	1 292,4	4 444,6	29	24
<b>Subtotal</b>	<b>1 702,1</b>	<b>633,3</b>	<b>2 335,4</b>	<b>3 473,6</b>	<b>1 292,4</b>	<b>4 766,1</b>	<b>27</b>	<b>26</b>
<b>C. Coordination et Gestion de Projet</b>								
Coordination et Suivi-Evaluation	1 252,6	261,4	1 513,9	2 556,3	533,4	3 089,6	17	17
Gestion des partenariats et mise à l'échelle des modèles du CDIT et FIDL	476,8	119,2	596,0	973,1	243,3	1 216,3	20	7
<b>Subtotal</b>	<b>1 729,4</b>	<b>380,6</b>	<b>2 109,9</b>	<b>3 529,3</b>	<b>776,6</b>	<b>4 306,0</b>	<b>18</b>	<b>23</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>7 213,2</b>	<b>1 787,8</b>	<b>9 001,0</b>	<b>14 720,8</b>	<b>3 648,5</b>	<b>18 369,3</b>	<b>20</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	66,2	17,6	83,8	135,2	35,9	171,1	21	1
Price Contingencies	181,2	40,7	221,9	369,7	83,1	452,8	18	2
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>7 460,6</b>	<b>1 846,1</b>	<b>9 306,7</b>	<b>15 225,7</b>	<b>3 767,5</b>	<b>18 993,2</b>	<b>20</b>	<b>103</b>

**Tableau A39**

**REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU**  
**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES REGIONS DU SUD (PADES)**  
**Expenditure Accounts Project Cost Summary**

	(F CFA Million)			(US\$ '000)			Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>I. Investment Costs</b>								
A. Génie rural	2 250,1	562,5	2 812,6	4 592,1	1 148,0	5 740,1	20	31
B. Subvention et dons	1 654,8	-	1 654,8	3 377,1	-	3 377,1	-	18
C. Equipements et matériels	281,3	404,8	686,1	574,1	826,1	1 400,2	59	8
D. Véhicules	57,4	82,6	140,0	117,1	168,6	285,7	59	2
E. Consultants	1 326,9	466,4	1 793,3	2 708,0	951,8	3 659,8	26	20
F. Formation et atelier	795,8	199,0	994,8	1 624,1	406,0	2 030,2	20	11
<b>Total Investment Costs</b>	<b>6 366,3</b>	<b>1 715,3</b>	<b>8 081,6</b>	<b>12 992,5</b>	<b>3 500,5</b>	<b>16 493,1</b>	<b>21</b>	<b>90</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>								
A. Frais de fonctionnement	217,6	72,5	290,1	444,0	148,0	592,0	25	3
B. Salaires et indemnités	635,5	-	635,5	1 297,0	-	1 297,0	-	7
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>853,1</b>	<b>72,5</b>	<b>925,6</b>	<b>1 741,0</b>	<b>148,0</b>	<b>1 889,0</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>	<b>7 219,4</b>	<b>1 787,8</b>	<b>9 007,2</b>	<b>14 733,6</b>	<b>3 648,6</b>	<b>18 382,1</b>	<b>20</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies	66,2	17,6	83,8	135,2	35,9	171,1	21	1
Price Contingencies	175,6	40,0	215,6	358,4	81,6	440,0	19	2
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>7 461,3</b>	<b>1 845,4</b>	<b>9 306,7</b>	<b>15 227,2</b>	<b>3 766,0</b>	<b>18 993,2</b>	<b>20</b>	<b>103</b>

## Tableaux détaillés

**Tableau A40**Table 1.1. Réhabilitation des ouvrages hydroagricoles  
Detailed Costs

I. Investment Costs	Unit	Quantities						Unit Cost (F CFA Million)	Base Cost (F CFA Million)					Base Cost (US\$ '000)															
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total							
<b>A. Réhabilitation des aménagements hydroagricoles</b>																													
1. Financement plan assistance technique internationale	pers.mois	4	7	8	-	-	-	19	4	16,0	28,0	32,0	-	-	-	76,0	32,7	57,1	65,3	-	-	155,1							
Financement FIDA	pers.mois	-	-	-	2	1	-	3	4	16,0	28,0	32,0	8,0	4,0	-	88,0	32,7	57,1	65,3	16,3	8,2	-							
<b>Subtotal</b>																						179,6							
2. Signature contrats et convention de prestation de services	nombre	1	1	1	1	1	1	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Contrat avec les ONG /a	nombre	1	1	1	1	1	1	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Convention avec les services techniques de l'Etat /b																													
<b>Subtotal</b>																						-							
3. Animation et formalisation d'une demande d'intervention en AHA	pers.j	90	100	100	-	-	-	290	0,08	7,2	8,0	8,0	-	-	-	23,2	14,7	16,3	16,3	-	-	47,3							
Information et concertation avec OP pour demande APP	pers.j	-	-	-	200	200	90	490	0,08	-	-	16,0	16,0	7,2	39,2	-	-	-	32,7	32,7	14,7	80,0							
Information et concertation avec OP pour demande APP	pers.j	-	-	45	45	-	-	90	0,08	-	3,6	3,6	-	-	-	7,2	-	7,3	7,3	-	-	14,7							
Formalisation des statuts des OP et fonctionnement	pers.j	-	-	-	45	45	-	90	0,08	-	3,6	3,6	-	7,2	-	-	-	7,3	7,3	-	-	14,7							
<b>Subtotal</b>																						156,7							
4. Planification participative des aménagements /c	ha	5	10	20	-	-	-	35	0,1	0,5	1,0	2,0	-	-	-	3,5	1,0	2,0	4,1	-	-	7,1							
Contratualisation des APP bas-fonds	ha	10	20	-	-	-	-	30	0,1	1,0	2,0	-	-	-	3,0	2,0	4,1	-	-	-	-	6,1							
Etudes éventuelles périmètres maraîchers en Bureau d'études	ha	-	1 000	500	-	-	-	1 500	0,076	-	76,0	38,0	-	-	-	114,0	-	155,1	77,6	-	-	239,7							
<b>Subtotal</b>																						245,9							
5. Planification participative des aménagements	ha	-	-	-	500	-	-	500	0,076	-	-	38,0	-	-	38,0	-	-	-	77,6	-	-	77,6							
Etudes systématiques des mangroves en Bureau d'études et DAO	ha	-	-	-	15	-	-	15	0,1	-	-	1,5	-	-	1,5	-	-	-	3,1	-	-	3,1							
<b>Subtotal</b>																						80,6							
6. Réalisation des travaux de réhabilitation des aménagements hydroagricoles /d	pers.j	90	100	100	-	-	-	290	0,08	7,2	8,0	8,0	-	-	-	23,2	14,7	16,3	16,3	-	-	47,3							
Contratualisation des travaux en AHA	contrat	1	2	3	3	2	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Réhabilitation mangroves types traditionnels /e	ha	600	2 000	3 000	-	-	-	5 600	0,023	13,5	45,0	67,5	-	-	-	126,0	27,6	91,8	137,8	-	-	257,1							
Réhabilitation mangroves types modernes /f	ha	-	-	1 000	-	-	-	1 000	0,35	-	350,0	-	-	-	350,0	-	-	-	714,3	-	-	714,3							
Réhabilitation bas-fonds	ha	5	10	20	-	-	-	35	0,8	4,0	8,0	16,0	-	-	-	28,0	8,2	16,3	32,7	-	-	57,1							
Amenagements de périmètres maraîchers	ha	5	10	10	-	-	-	25	0,5	27,5	55,0	55,0	-	-	-	137,5	56,1	112,2	112,2	-	-	280,6							
Suivi, Contrôle et surveillance des travaux par DGR	pers.m	-	6	9	-	-	-	15	1,25	-	7,5	11,3	-	-	-	18,8	-	15,3	23,0	-	-	38,3							
Supervision des travaux d'AHA (IGR & ATI) /g	pers.m	3	3	3	3	3	3	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	85,7							
<b>Subtotal</b>																						394,8							
7. Réalisation des travaux de réhabilitation des aménagements hydroagricoles	pers.j	-	-	-	200	200	90	490	0,08	-	16,0	16,0	7,2	39,2	-	-	-	32,7	32,7	14,7	80,0								
Mise en place et formation des CGP	contrat	1	2	3	3	2	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Contratualisation des travaux en AHA	ha	-	-	1 350	-	-	-	1 350	0,023	-	-	30,4	-	-	30,4	-	-	-	62,0	-	-	62,0							
Réhabilitation mangroves types traditionnels /h	ha	-	-	-	500	-	-	500	0,35	-	-	175,0	-	-	175,0	-	-	-	357,1	-	-	357,1							
Réhabilitation mangroves types modernes /i	ha	-	-	-	9	9	6	24	1,25	-	-	11,3	11,3	7,5	30,0	-	-	-	23,0	23,0	15,3	61,2							
Supervision des travaux d'AHA (IGR & ATI) /j	pers.m	3	3	3	3	3	3	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	560,4							
<b>Subtotal</b>																						1 036,2							
8. Activités de conservation des eaux et de sol	ha	-	-	-	250	50	-	300	0,1	8,0	15,0	40,0	25,0	5,0	-	30,0	-	-	51,0	10,2	-	61,2							
Protection des berges et bassins versants	ha	80	150	400	-	-	-	630	0,1	8,0	15,0	40,0	25,0	5,0	-	93,0	16,3	30,6	81,6	51,0	10,2	-							
<b>Subtotal</b>																						128,6							
9. Accompagnement et accompagnement des OP par les partenaires	pers.j	40	50	50	-	-	-	140	0,08	3,2	4,0	4,0	-	-	-	11,2	6,5	8,2	8,2	-	-	22,9							
Accompagnement des OP dans la mise en place de système de redevances par ONG	pers.j	40	50	50	-	-	-	140	0,08	3,2	4,0	4,0	-	-	-	11,2	6,5	8,2	8,2	-	-	22,9							
Accompagnement des OP dans l'entretien des infrastructures par DGR	atelier	2	3,8	4	-	-	-	9,8	2	4,0	7,6	8,0	-	-	-	10,6	8,2	15,5	16,3	-	-	40,0							
<b>Subtotal</b>																						85,7							
10. Animation et accompagnement des OP par les partenaires	pers.j	-	-	-	80	35	-	115	0,08	-	-	6,4	2,8	-	9,2	-	-	-	13,1	5,7	-	18,8							
Accompagnement des OP dans la mise en place de système de redevances par ONG	pers.j	-	-	-	80	35	-	115	0,08	-	-	6,4	2,8	-	9,2	-	-	-	13,1	5,7	-	18,8							
Accompagnement des OP dans l'entretien des infrastructures par DGR	atelier	-	-	-	-	4	2,2	-	6,2	2	-	-	8,0	4,4	-	12,4	-	-	16,3	9,0	-	25,3							
<b>Subtotal</b>																						62,9							
<b>Total</b>																95,3	272,7	647,4	345,5	65,9	21,9	1 448,6	194,5	556,5	1 321,1	705,2	134,4	44,7	2 956,4

ia PM

ib PM

ic Financement FIDA

id Financement FIDA

ie (tubes PVC Ø300mm de drainage)

if (digues-barrières et déchargeurs)

ig Pour mémoire

ih (tubes PVC Ø300mm de drainage)

ii (digues-barrières et déchargeurs)

ij Pour mémoire

ik conçus après des sessions de formation avec producteurs ou des ateliers

il conçus après des sessions de formation avec producteurs ou des ateliers

Guinée-Bissau

Projet d'appui au Développement Economique des Régions du Sud (PADES)

## Rapport de conception finale

## Appendice 9: Coût et financement

Table 1.1. Réhabilitation des ouvrages hydroagricole  
**Detailed Costs**

	Parameters (in %)												Summary Divisions							
	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Expenditure Component	Expenditure Account															
	Totals Including Contingencies (F CFA Million)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)													
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total						
<b>I. Investment Costs</b>																				
<b>A. Réhabilitation des aménagements hydroagricoles</b>																				
<b>1. Mise en place assistance technique internationale</b>																				
Financement FIDA	16,1	28,4	32,8	-	-	-	77,3	32,8	58,0	67,0	-	-	157,8	0,0	95,0	5,0	OAHA	SC		
Financement FIDA_PBAS	-	-	-	8,3	4,2	-	12,5	-	-	16,9	8,5	-	25,4	0,0	95,0	5,0	OAHA	SC		
<b>Subtotal</b>	16,1	28,4	32,8	8,3	4,2	-	89,8	32,8	58,0	67,0	16,9	8,5	-	183,2						
<b>2. Signature contrats et convention de prestation de services</b>																				
Contrat avec les ONG /a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	0,0	0,0	OAHA	SC		
Convention avec les services techniques de l'Etat /b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	0,0	0,0	OAHA	SC		
<b>Subtotal</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
<b>3. Animation et formalisation d'une demande d'intervention en AHA</b>																				
Information et concertation avec OP pour demande APP	7,6	8,5	8,6	-	-	-	24,7	15,5	17,4	17,5	-	-	50,4	5,0	20,0	0,0	OAHA	FIN		
Information et concertation avec OP pour demande APP	-	-	-	17,3	17,5	8,0	42,8	-	-	35,4	35,7	16,2	87,4	5,0	20,0	0,0	OAHA	FIN		
Formalisation des statuts des OP et fonctionnement	-	-	3,8	3,9	-	-	7,7	-	7,8	7,9	-	-	15,7	5,0	20,0	0,0	OAHA	FIN		
Formalisation des statuts des OP et fonctionnement	-	-	-	3,9	3,9	-	7,6	-	-	8,0	8,0	-	16,0	5,0	20,0	0,0	OAHA	FIN		
<b>Subtotal</b>	7,6	12,3	12,5	21,3	21,4	8,0	83,1	15,5	25,2	25,4	43,4	43,8	16,2	169,5						
<b>4. Planification participative des aménagements /c</b>																				
Réalisation des APP bas-fonds	0,5	1,0	2,1	-	-	-	3,6	1,0	2,1	4,3	-	-	7,4	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
Etudes éventuelles périmètres maraîchers en Bureau d'études	1,0	2,1	-	-	-	-	3,1	2,1	4,2	-	-	-	6,3	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
Etudes systématiques des mangroves en Bureau d'études et DAO	-	78,6	39,7	-	-	-	118,3	-	160,4	80,9	-	-	241,3	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
<b>Subtotal</b>	1,5	81,7	41,7	-	-	-	125,0	3,1	166,7	85,2	-	-	255,1							
<b>5. Planification participative des aménagements</b>																				
Etudes systématiques des mangroves en Bureau d'études et DAO	-	-	-	40,0	-	-	40,0	-	-	81,7	-	-	81,7	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
Réalisation des APP bas-fonds	-	-	-	1,6	-	-	1,6	-	-	3,2	-	-	3,2	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
<b>Subtotal</b>	-	-	-	41,6	-	-	41,6	-	-	84,9	-	-	84,9							
<b>6. Réalisation des travaux de réhabilitation des aménagements hydroagricoles /d</b>																				
Mise en place et formation des CGP	7,6	8,5	8,6	-	-	-	24,7	15,5	17,4	17,5	-	-	50,4	5,0	20,0	0,0	OAHA	FIN		
Contractualisation des travaux en AHA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	0,0	0,0	OAHA	SC			
Réhabilitation mangroves types traditionnels /e	13,6	45,6	69,1	-	-	-	128,3	27,7	93,1	141,0	-	-	261,8	0,0	20,0	18,0	OAHA	GR		
Réhabilitation mangroves types modernes /f	-	-	358,1	-	-	-	358,1	-	-	730,9	-	-	730,9	0,0	20,0	18,0	OAHA	GR		
Réhabilitation bas-fonds	4,0	8,1	16,4	-	-	-	28,5	8,2	16,6	33,4	-	-	58,2	0,0	20,0	18,0	OAHA	GR		
Aménagements de périmètres maraîchers	27,6	55,8	56,3	-	-	-	139,7	56,4	113,8	114,9	-	-	285,0	0,0	20,0	18,0	OAHA	GR		
Suivi, Contrôle et surveillances des travaux par DGR	-	7,8	11,7	-	-	-	19,5	-	15,8	24,0	-	-	39,8	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
Supervision des travaux d'AHA (IGR & ATI) /g	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	0,0	0,0	OAHA	SC			
<b>Subtotal</b>	52,8	125,8	520,2	-	-	-	698,8	107,8	256,7	1 061,7	-	-	1 426,1							
<b>7. Réalisation des travaux de réhabilitation des aménagements hydroagricoles</b>																				
Mise en place et formation des CGP	-	-	-	17,3	17,5	8,0	42,8	-	-	35,4	35,7	16,2	87,4	5,0	20,0	0,0	OAHA	FIN		
Contractualisation des travaux en AHA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	0,0	0,0	OAHA	SC			
Réhabilitation mangroves types traditionnels /h	-	-	-	31,4	-	-	31,4	-	-	64,0	-	-	64,0	0,0	20,0	18,0	OAHA	GR		
Réhabilitation mangroves types modernes /i	-	-	-	180,7	-	-	180,7	-	-	368,8	-	-	368,8	0,0	20,0	18,0	OAHA	GR		
Suivi, Contrôle et surveillance des travaux par DGR	-	-	-	11,9	12,0	8,0	31,9	-	24,2	24,4	16,4	65,0	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC			
Supervision des travaux d'AHA (IGR & ATI) /j	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	0,0	0,0	OAHA	SC			
<b>Subtotal</b>	-	-	-	241,3	29,5	16,0	286,8	-	-	492,4	60,1	32,6	585,2							
<b>8. Activités de conservation des eaux et de sol</b>																				
Protection des berges et bassins versants	-	-	-	25,8	5,2	-	31,0	-	-	52,7	10,6	-	63,3	0,0	20,0	18,0	OAHA	GR		
Protection des berges et bassins versants	8,0	15,2	40,9	-	-	-	64,2	16,4	31,0	83,5	-	-	131,0	0,0	20,0	18,0	OAHA	GR		
<b>Subtotal</b>	8,0	15,2	40,9	25,8	5,2	-	95,2	16,4	31,0	83,5	52,7	10,6	-	194,3						
<b>9. Animation et accompagnement des OP par les partenaires</b>																				
Accompagnement des OP dans la mise en place de système de redevances par ONG	3,3	4,1	4,2	-	-	-	11,6	6,7	8,4	8,5	-	-	23,7	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
Accompagnement des OP dans l'entretien des infrastructures par DGR	3,3	4,1	4,2	-	-	-	11,6	6,7	8,4	8,5	-	-	23,7	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
Elaboration de mémento technique et guides pratiques de gestion des petits AHA /k	4,1	7,9	8,3	-	-	-	20,3	8,4	16,0	17,0	-	-	41,4	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
<b>Subtotal</b>	10,7	16,1	16,7	-	-	-	43,5	21,7	32,9	34,1	-	-	88,8							
<b>10. Animation et accompagnement des OP par les partenaires</b>																				
Accompagnement des OP dans la mise en place de système de redevances par ONG	-	-	-	6,7	3,0	-	9,7	-	-	13,8	6,1	-	19,8	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
Accompagnement des OP dans l'entretien des infrastructures par DGR	-	-	-	6,7	3,0	-	9,7	-	-	13,8	6,1	-	19,8	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
Elaboration de mémento technique et guides pratiques de gestion des petits AHA /l	-	-	-	8,4	4,7	-	13,1	-	-	17,2	9,5	-	26,7	2,0	20,0	18,0	OAHA	SC		
<b>Subtotal</b>	-	-	-	21,9	10,6	-	32,5	-	-	44,7	21,7	-	66,4							
<b>Total</b>	98,7	279,6	664,9	360,2	70,9	23,8	1 496,2	197,4	570,6	1 356,9	735,0	144,8	48,9	3 053,5						

la PM

b PM

ic Financement FIDA

id Financement FIDA

f (digues:barrages et déchargeurs)

g Pour mémoire

h (tubes PVC Ø300mm de drainage)

#### i (digues-barrages et déchargeurs)

Pour mémoire

J'élaboré des documents de travail

Il conçus après des sessions de forma

**Tableau A41**

Table 1.2.1. Exploitation des sites  
Detailed Costs

	Unit	Quantities						Unit Cost (F CFA Million)	Base Cost (F CFA Million)					Base Cost (US\$ '000)									
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																							
<b>A. Production de semences de riz de pré-base et base</b>																							
<b>1. Financement FIDA</b>																							
Semences de pré-base /a	tonne	-	1,5	1,5	-	-	-	3	0,15	-	0,2	0,2	-	-	-	0,5	-	0,5	0,5	-	-	0,9	
Semences de base /b	tonnes	-	37,5	37,5	-	-	-	75	1	-	37,5	37,5	-	-	-	75,0	-	76,5	76,5	-	-	153,1	
Mise en place micropojets /c	nombre	-	1	1	-	-	-	2	30	-	30,0	30,0	-	-	-	60,0	-	61,2	61,2	-	-	122,4	
<b>Subtotal</b>									-	67,7	67,7	-	-	-	135,5	-	138,2	138,2	-	-	276,4		
<b>B. Mise en place des micropojets production de riz /d</b>																							
<b>1. Financement FIDA</b>																							
Mangrove /e	exploitation ha	-	300	300	-	-	-	600	0,715	-	214,5	214,5	-	-	-	429,0	-	437,8	437,8	-	-	875,5	
Bas-fonds		-	50	50	-	-	-	100	0,6	-	30,0	30,0	-	-	-	60,0	-	61,2	61,2	-	-	122,4	
<b>Subtotal</b>									-	244,5	244,5	-	-	-	489,0	-	499,0	499,0	-	-	998,0		
<b>2. Financement FIDA_PBAS</b>																							
Mangrove /f	exploitation	-	-	-	500	50	-	550	0,749	-	-	-	374,4	37,4	-	411,8	-	-	-	764,0	76,4	-	840,4
<b>Total</b>									-	312,2	312,2	374,4	37,4	-	1 036,2	-	637,2	637,2	764,0	76,4	-	2 114,8	

la pour une production de 37,5 tonnes de semences de base, soit un rendement de 1500kg/ha; semis de 60kg/ha

lb pour production de 1250 tonnes de semences certifiées soit un rendement moyen de 2 tonnes ha pour 60kg/ha

lc de traitement et de conditionnement de semences (matériels, infrastructure de stockage et lot d'emballage)

ld dans les AHA réhabilités

le une exploitation de 1ha de superficie

lf une exploitation de 1ha de superficie

Table 1.2.1. Exploitation des sites  
Detailed Costs

	Unit	Totals Including Contingencies (F CFA Million)						Unit Cost (F CFA Million)	Totals Including Contingencies (US\$ '000)					Parameters (in %)							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Summary Divisions		
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	Component	Expenditure Account				
<b>I. Investment Costs</b>																					
<b>A. Production de semences de riz de pré-base et base</b>																					
<b>1. Financement FIDA</b>																					
Semences de pré-base /a	-	0,2	0,2	-	-	-	-	0,5	-	0,5	0,5	-	-	-	0,9	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS	
Semences de base /b	-	38,0	38,3	-	-	-	-	76,4	-	77,6	78,3	-	-	-	155,8	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS	
Mise en place micropojets /c	-	30,4	30,7	-	-	-	-	61,2	-	62,1	62,7	-	-	-	124,9	0,0	59,0	33,0	ESEM	EMAT	
<b>Subtotal</b>	-	68,7	69,3	-	-	-	-	138,0	-	140,2	141,5	-	-	-	281,7						
<b>B. Mise en place des micropojets production de riz /d</b>																					
<b>1. Financement FIDA</b>																					
Mangrove /e	-	217,4	219,4	-	-	-	-	436,8	-	443,7	447,7	-	-	-	891,4	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS	
Bas-fonds	-	30,4	30,7	-	-	-	-	61,1	-	62,1	62,6	-	-	-	124,7	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS	
<b>Subtotal</b>	-	247,8	250,0	-	-	-	-	497,9	-	505,7	510,3	-	-	-	1 016,0						
<b>2. Financement FIDA_PBAS</b>																					
Mangrove /f	-	-	-	386,3	39,0	-	-	425,3	-	-	788,3	79,5	-	-	867,9	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS	
<b>Total</b>	-	316,5	319,4	386,3	39,0	-	-	1 061,1	-	645,9	651,8	788,3	79,5	-	2 165,5						

la pour une production de 37,5 tonnes de semences de base, soit un rendement de 1500kg/ha; semis de 60kg/ha

lb pour production de 1250 tonnes de semences certifiées soit un rendement moyen de 2 tonnes ha pour 60kg/ha

lc de traitement et de conditionnement de semences (matériels, infrastructure de stockage et lot d'emballage)

ld dans les AHA réhabilités

le une exploitation de 1ha de superficie

lf une exploitation de 1ha de superficie

**Tableau A42**

Table 1.2.2. Appui à l'élevage à cycle court et maraîchage  
Detailed Costs

I. Investment Costs	Unit	Quantities						Unit Cost (F CFA Million)	Base Cost (F CFA Million)						Base Cost (US\$ '000)									
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
<b>A. Mise en place des microprojets d'élevage et production maraîchère</b>																								
1. Financement FIDA																								
Elevage à cycle court /a	nombre	-	40	60	-	-	-	100	0,75	-	30,0	45,0	-	-	-	75,0	-	61,2	91,8	-	-	-	153,1	
Mise en place de bâtiments d'élevage	ff	-	1	1	1	1	1	5	2,989	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	14,9	-	6,1	6,1	6,1	6,1	6,1	30,5	
Approvisionnement en vaccin	dose	-	125 000	125 000	125 000	-	-	375 000	-	-	4,4	4,4	4,4	-	-	13,1	-	8,9	8,9	8,9	-	-	26,6	
Périmètre maraîcher	nombre	-	-	-	5	-	-	5	3,22	-	-	16,1	-	-	-	16,1	-	-	-	-	-	-	32,9	
Production de miel	nombre	-	-	-	10	-	-	10	0,65	-	-	6,5	-	-	-	6,5	-	-	-	-	-	-	13,3	
Pêche artisanale	nombre	-	-	-	10	-	-	10	7,5	-	-	75,0	-	-	-	75,0	-	-	-	-	-	-	153,1	
<b>Subtotal</b>																								
2. Financement FIDA_PBAS																								
Elevage à cycle court /b	nombre	-	-	-	80	40	-	120	0,75	-	-	-	60,0	30,0	-	90,0	-	-	122,4	61,2	-	-	183,7	
Périmètre maraîcher	nombre	-	-	-	15	10	-	25	3,5	-	-	-	52,5	35,0	-	87,5	-	-	107,1	71,4	-	-	178,6	
Production de miel	nombre	-	-	-	4	4	-	8	0,65	-	-	-	2,6	2,6	-	5,2	-	-	5,3	5,3	-	-	10,6	
Pêche artisanale	nombre	-	-	-	15	-	-	15	7,5	-	-	-	112,5	-	-	112,5	-	-	229,6	-	-	-	229,6	
<b>Subtotal</b>																								
<b>Total</b>																								

ia ovin , caprin, porcin, volailles  
ib ovin , caprin, porcin, volailles

Table 1.2.2. Appui à l'élevage à cycle court et maraîchage  
Detailed Costs

I. Investment Costs	Unit	Totals Including Contingencies (F CFA Million)						Phy. Cont.	Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Parameters (in %)								
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Summary Component	Divisions Expenditure Account			
<b>A. Mise en place des microprojets d'élevage et production maraîchère</b>																							
1. Financement FIDA																							
Elevage à cycle court /a	-	30,4	46,0	-	-	-	76,4	-	62,1	93,9	-	-	-	-	156,0	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS			
Mise en place de bâtiments d'élevage	-	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1	15,4	-	6,2	6,2	6,3	6,4	6,4	-	31,5	0,0	20,0	18,0	ESEM	GR			
Approvisionnement en vaccin	-	4,4	4,5	4,5	-	-	13,4	-	9,0	9,1	9,2	-	-	-	27,4	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS			
Périmètre maraîcher	-	-	-	16,5	-	-	16,5	-	-	33,6	-	-	-	-	33,6	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS			
Production de miel	-	-	-	6,6	-	-	6,6	-	-	13,6	-	-	-	-	13,6	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS			
Pêche artisanale	-	-	-	76,7	-	-	76,7	-	-	156,5	-	-	-	-	156,5	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS			
<b>Subtotal</b>	-	37,9	153,4	7,6	3,1	3,1	205,1	-	77,3	313,0	15,5	6,4	6,4	-	418,6								
2. Financement FIDA_PBAS																							
Elevage à cycle court /b	-	-	-	61,9	31,2	-	93,1	-	-	126,4	63,7	-	-	-	190,1	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS			
Périmètre maraîcher	-	-	-	54,2	36,4	-	90,6	-	-	110,6	74,4	-	-	-	184,9	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS			
Production de miel	-	-	-	2,7	2,7	-	5,4	-	-	5,5	5,5	-	-	-	11,0	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS			
Pêche artisanale	-	-	-	116,1	-	-	116,1	-	-	236,9	-	-	-	-	236,9	0,0	0,0	0,0	ESEM	SUBVENTION_ET_DONS			
<b>Subtotal</b>	-	-	-	234,9	70,4	-	305,2	-	-	479,3	143,6	-	-	-	622,9								
<b>Total</b>	-	37,9	153,4	242,5	73,5	3,1	510,3	-	77,3	313,0	494,8	150,0	6,4	-	1 041,5								

ia ovin , caprin, porcin, volailles  
ib ovin , caprin, porcin, volailles

Tableau A43

I. Investment Costs	Unit	Quantities							Unit Cost (F CFA Million)	Base Cost (F CFA Million)						Base Cost (US\$ '000)								
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
<b>A. Appui à la structuration des OP de base</b>																								
<b>1. Financement FIDA</b>																								
Former les leaders /a	session	-	20	20	-	-	-	40	1,403	-	28,1	28,1	-	-	-	56,1	-	57,2	57,2	-	-	-	114,5	
Editer le memento du leader	Exemplaire	-	500	800	-	-	-	1 300	0,001	-	0,5	0,8	-	-	-	1,3	-	1,0	1,6	-	-	-	2,7	
Primes aux meilleurs GPB	nombre	-	-	2	-	-	-	2	1	-	-	2,0	-	-	-	2,0	-	-	4,1	-	-	-	4,1	
<b>Subtotal</b>									-	28,6	30,9	-	-	-	-	59,4	-	58,3	63,0	-	-	-	121,2	
<b>2. Financement FIDA_PBAS</b>																								
Former les leaders /b	session	-	-	-	30	19,88	-	49,88	1,403	-	-	-	42,1	27,9	-	70,0	-	-	-	85,9	56,9	-	142,8	
Editer le memento du leader	Exemplaire	-	-	-	2 000	600	-	2 600	0,001	-	-	-	2,0	0,6	-	2,6	-	-	-	4,1	1,2	-	14,3	
Primes aux meilleurs GPB	nombre	-	-	-	2	2	2	6	1	-	-	-	2,0	2,0	2,0	6,0	-	-	4,1	4,1	4,1	4,1	12,2	
<b>Subtotal</b>									-	-	-	-	46,1	30,5	2,0	78,6	-	-	-	94,0	62,2	4,1	160,3	
<b>Subtotal</b>									-	28,6	30,9	-	46,1	30,5	2,0	138,0	-	58,3	63,0	94,0	62,2	4,1	281,8	
<b>B. Appui à la plateforme nationale</b>																								
<b>1. Financement FIDA</b>																								
Former aux fonctions organisationnelles et appuyer la tenue instances	pers.j	-	10	10	-	-	-	20	0,15	-	1,5	1,5	-	-	-	3,0	-	3,1	3,1	-	-	-	6,1	
Appuyer Diagnostic organisationnel et élaboration plan de développement organisationnel	pers.j	30	-	-	-	-	-	30	0,15	4,5	-	-	-	-	-	4,5	9,2	-	-	-	-	-	9,2	
Evaluer stades d'autonomie organisationnelle des OP membres	pers.j	-	30	-	-	-	-	30	0,15	-	4,5	-	-	-	-	4,5	9,2	-	-	-	-	-	9,2	
Emission radio	nombre	12	24	36	-	-	-	72	0,15	1,8	3,6	5,4	-	-	-	10,8	3,7	7,3	11,0	-	-	-	22,0	
Assurer supervision, suivi et appui au programme plateforme FIDA	pers.j	-	20	20	-	-	-	40	0,15	-	3,0	3,0	-	-	-	6,0	-	6,1	6,1	-	-	-	12,2	
Suivi et supervision des OP de niveau 1 et 2	pers.j	-	100	100	-	-	-	200	0,075	-	7,5	7,5	-	-	-	15,0	-	15,3	15,3	-	-	-	30,6	
Equipements et divers	lot	1	1	-	-	-	-	2	10	10,0	10,0	-	-	-	20,0	20,4	20,4	-	-	-	-	-	40,8	
<b>Subtotal</b>									-	16,3	30,1	17,4	-	-	-	63,8	33,3	61,4	35,5	-	-	-	130,2	
<b>2. Financement FIDA_PBAS</b>																								
Former aux fonctions organisationnelles et appuyer la tenue instances	pers.j	-	-	-	10	-	-	10	0,15	-	-	1,5	-	-	-	1,5	-	-	3,1	-	-	-	3,1	
Evaluer stades d'autonomie organisationnelle des OP membres	pers.j	45	30	30	-	-	-	105	0,15	6,8	4,5	4,5	-	-	-	15,8	13,8	9,2	9,2	-	-	-	31,7	
Emission radio	nombre	-	-	-	52	52	52	156	0,15	-	-	7,8	7,8	7,8	23,4	-	-	-	15,9	15,9	15,9	15,9	47,8	
Assurer supervision, suivi et appui au programme plateforme FIDA	pers.j	-	-	-	20	20	20	60	0,15	-	-	3,0	3,0	3,0	9,0	-	-	-	6,1	6,1	6,1	6,1	18,4	
Suivi et supervision des OP de niveau 1 et 2	pers.j	-	-	-	200	200	200	600	0,075	-	-	15,0	15,0	15,0	45,0	-	-	-	30,6	30,6	30,6	30,6	91,8	
<b>Subtotal</b>									-	6,8	4,5	4,5	27,3	25,8	25,8	94,7	13,8	9,2	9,2	55,7	52,7	52,7	52,7	193,2
<b>Total</b>									-	23,1	63,2	52,8	73,4	56,3	27,8	296,4	47,0	128,9	107,7	14,9	56,7	60,4	604,5	

la session de 25 personnes pdt 3 jours

lb session de 25 personnes pdt 3 jours

Table 1.2.3. Appui à la structuration des OP et à la plateforme nationale  
Detailed Costs

	Totals Including Contingencies (F CFA Million)												Totals Including Contingencies (US\$ '000)												Parameters (in %)				Summary Divisions																					
	2015						2016						2017						2018						2019						2020						Total		Rate		Cont.		For.		Gross		Component		Expenditure Account	
<b>I. Investment Costs</b>																																																		
<b>A. Appui à la structuration des OP de base</b>																																																		
<b>1. Financement FIDA</b>																																																		
Former les leaders /a	-	29,9	30,1	-	-	-	-	60,0	-	60,9	61,5	-	-	-	-	-	-	122,4	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
Editer le memento du leader	-	0,5	0,9	-	-	-	-	1,4	-	1,1	1,8	-	-	-	-	-	-	2,8	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
Primes aux meilleurs GPB	-	-	2,1	-	-	-	-	2,1	-	-	4,4	-	-	-	-	-	-	4,4	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
<b>Subtotal</b>	-	30,4	33,1	-	-	-	-	63,5	-	62,0	67,6	-	-	-	-	-	-	129,7																																
<b>2. Financement FIDA_PBAS</b>																																																		
Former les leaders /b	-	-	-	45,6	30,5	-	-	76,1	-	-	-	93,1	62,3	-	-	155,4	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																													
Editer le memento du leader	-	-	-	2,2	0,7	-	-	2,8	-	-	4,4	1,3	-	-	5,8	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																														
Primes aux meilleurs GPB	-	-	-	2,2	2,2	2,2	6,6	-	-	4,4	4,5	4,5	4,5	13,4	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																															
<b>Subtotal</b>	-	-	-	50,0	33,4	2,2	85,5	-	-	101,9	68,1	4,5	4,5	174,5																																				
<b>Subtotal</b>	-	30,4	33,1	50,0	33,4	2,2	149,1	-	62,0	67,6	101,9	68,1	4,5	4,5	304,2																																			
<b>B. Appui à la plateforme nationale</b>																																																		
<b>1. Financement FIDA</b>																																																		
Former aux fonctions organisationnelles et appuyer la tenue instances	-	1,6	1,6	-	-	-	-	3,2	-	3,3	3,3	-	-	-	-	-	-	6,5	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
Appuyer Diagnostic organisationnel et élaboration plan de développement organisationnel	4,7	-	-	-	-	-	-	4,7	9,7	-	-	-	-	-	-	-	-	9,7	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
Evaluer stades d'autonomie organisationnelle des OP membres	-	4,8	-	-	-	-	-	4,8	-	9,8	-	-	-	-	-	-	-	9,8	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
Emission radio	1,9	3,8	5,8	-	-	-	-	11,5	3,9	7,8	11,8	-	-	-	-	-	-	23,5	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
Assurer supervision, suivi et appui au programme plateforme FIDA	-	3,2	3,2	-	-	-	-	6,4	-	6,5	6,6	-	-	-	-	-	-	13,1	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
Suivi et supervision des OP de niveau 1 et 2	-	8,0	8,1	-	-	-	-	16,0	-	16,3	16,4	-	-	-	-	-	-	32,7	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
Equipements et divers	10,5	10,6	-	-	-	-	-	21,2	21,5	21,7	-	-	-	-	-	-	-	43,3	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
<b>Subtotal</b>	-	17,2	32,0	18,7	-	-	-	67,9	35,1	65,4	38,1	-	-	-	-	-	-	138,6																																
<b>2. Financement FIDA_PBAS</b>																																																		
Former aux fonctions organisationnelles et appuyer la tenue instances	-	-	-	1,6	-	-	-	1,6	-	-	3,3	-	-	-	-	-	-	3,3	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
Evaluer stades d'autonomie organisationnelle des OP membres	7,1	4,8	4,8	-	-	-	-	16,7	14,5	9,8	9,9	-	-	-	-	-	-	34,2	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																											
Emission radio	-	-	-	8,5	8,5	8,6	25,6	-	-	-	17,3	17,4	17,6	52,3	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																															
Assurer supervision, suivi et appui au programme plateforme FIDA	-	-	-	3,3	3,3	3,3	9,8	-	-	-	6,6	6,7	6,8	20,1	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																															
Suivi et supervision des OP de niveau 1 et 2	-	-	-	16,3	16,4	16,6	49,2	-	-	-	33,2	33,5	33,8	100,5	5,0	20,0	0,0	ESEM	FIN																															
<b>Subtotal</b>	-	7,1	4,8	4,8	29,6	28,2	28,5	103,1	14,5	9,8	9,9	60,4	57,6	58,1	210,3																																			
<b>Total</b>	-	24,3	67,2	56,7	79,6	61,6	30,7	320,0	49,6	137,2	115,7	162,4	125,7	62,6	653,2																																			

\a session de 25 personnes pdt 3 jours

\b session de 25 personnes pdt 3 jours

**Tableau A44**Table 1.2.4. Renforcement capacités partenaires de mise en œuvre  
Detailed Costs

Unit	Quantities						Unit Cost (F CFA Million)	Base Cost (F CFA Million)					Base Cost (US\$ '000)									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																						
<b>A. Elaboration de dossiers, animation, suivi, contrôle et appui conseil</b>																						
1. Financement FIDA																						
Convention avec Directions régionales /a																						
Contrat avec prestataires privés /b																						
Périmètre																						
Contrat avec pilote pinasses																						
Contrat avec pilote pinasses																						
<b>Subtotal</b>																						
2. Financement FIDA_PBAS																						
Convention avec Directions régionales /c																						
Contrat avec prestataires privés /d																						
<b>Subtotal</b>																						
<b>Subtotal</b>																						
<b>B. Renforcement INPA</b>																						
1. Actualisation du plan stratégique de la recherche																						
2. Réhabilitation périmètres rizicoles																						
3. Installation champ de démonstration																						
4. Véhicule																						
Véhicule double cabine																						
<b>5. Équipements</b>																						
Chambre froide solaire /e																						
Petits matériels /f																						
Matériel informatique et de communication /g																						
<b>Subtotal</b>																						
6. Renforcement des capacités des chercheurs																						
Vistes d'échanges																						
Vistes d'échanges																						
Formations spécifiques																						
Formations spécifiques																						
<b>Subtotal</b>																						
<b>Subtotal</b>																						
<b>C. Soutien aux directions centrales et régionales partenaires</b>																						
1. Moyens de locomotion																						
Pour Direction générale de pistes /h																						
Pour Directions régionales d'agriculture /i																						
<b>Subtotal</b>																						
2. Renforcement des capacités du ministère de l'agriculture																						
Mise en œuvre des étapes de certification des semences																						
Transcription de la loi semencière CEDEAO en GB																						
Appui au dialogue politique sur le riz																						
<b>Subtotal</b>																						
3. Suivi/supervision l'exécution du projet par																						
Directions centrales des ministères concernés /j																						
Directions centrales des ministères concernés /k																						
Directions régionales de l'agriculture et des infrastructures /l																						
Directions régionales de l'agriculture et des infrastructures /m																						
<b>Subtotal</b>																						
4. Visites d'échanges pour les ministères concernés																						
Dans la sous-région																						
Dans la sous-région																						
Dans le pays																						
Dans le pays																						
<b>Subtotal</b>																						
<b>Total Investment Costs</b>																						
<b>II. Recurrent Costs</b>																						
A. Fonctionnement pinasses																						
Financement FIDA																						
Financement FIDA_PBAS																						
<b>Total Recurrent Costs</b>																						
<b>Total</b>																						

ia pour l'appui conseil aux initiatives économiques appuyées par le projet

ib pour la sensibilisation, l'animation, le renforcement l'organisation des villages en CDIT

ic pour l'appui conseil aux initiatives économiques appuyées par le projet

id pour la sensibilisation, l'animation, le renforcement l'organisation des villages en CDIT

ie pour la conservation de lignées de semences

if GPS. Balance de précision (millimètre). Pliomètre. Appareille pour mesurer longueur de graine. Humidimètre, pH mette

ig Ordinateur, Imprimante laser couleur. Appareil photo numérique, Caméra vidéo, retroprojecteur et Ecran de projection, scanner, onduleurs

ih DRP

ii Quinara et Tombali

ij 2 missions par an pour Ministères Environnement, Agriculture, Economie, Infrastructures, Femmes, Jeunesse

ik 2 missions par an pour Ministères Environnement, Agriculture, Economie, Infrastructures, Femmes, Jeunesse

il 3 régions, 12 missions par mois

im 3 régions, 12 missions par mois

Guinée-Bissau

Projet d'appui au Développement Economique des Régions du Sud (PADES)

## Rapport de conception finale

## Appendice 9: Coût et financement

Table 1.2.4. Renforcement capacités partenaires de mise en oeuvre  
**Detailed Costs**

\a pour l'appui conseil aux initiatives économiques appuyées par le proje

\b pour la sensibilisation, l'animation, le renforcement /l'organisation des villages en CDIT

\c pour l'appui conseil aux initiatives économiques appuyées par le projet

\d pour la sensibilisation, l'animation, le reconcilement /l'organisation des villages en CDIT

#### Le pour la conservation de lignées de semences

If GPS, Balance de précision (millimètre), Piézomètre, Appareil pour mesurer longueur de graine, Humidimètre, pH mettre

\g Ordinateurs, Imprimante laser couleur, Appareil photo numérique, Caméra v

Digitized by srujanika@gmail.com

Vi Quinara

\j 2 missions par an p

\k 2 missions par an pour Ministères Environnement, Agriculture, Economie, Infrastructure

\ 3 régions, 12 missions par mois

\m 3 régions, 12 missions par mois

**Tableau A45**Table 2.1. Appui à la valorisation des produits  
Detailed Costs

Unit	Quantities						Unit Cost (F CFA Million)	Base Cost (F CFA Million)						Base Cost (US\$ '000)								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
<b>I. Investment Costs</b>																						
<b>A. Mise en place des microprojets</b>																						
1. Financement FIDA																						
Traitement post récolte de riz	nombre	-	-	5	-	-	-	5	3,5	-	-	17,5	-	-	-	17,5	-	-	35,7	-	-	35,7
Traitement miel	nombre	-	-	2	-	-	-	2	12,5	-	-	25,0	-	-	-	25,0	-	-	51,0	-	-	51,0
<b>Subtotal</b>																						
																					86,7	
2. Financement FIDA_PBAS																						
Traitement post récolte de riz	nombre	-	-	-	10	5	-	15	3,5	-	-	35,0	17,5	-	-	52,5	-	-	71,4	35,7	-	107,1
Traitement miel	nombre	-	-	-	5	-	-	5	12,5	-	-	62,5	-	-	-	62,5	-	-	127,6	-	-	127,6
<b>Subtotal</b>																						
																					234,7	
<b>Total</b>																					321,4	

Table 2.1. Appui à la valorisation des produits  
Detailed Costs

	Totals Including Contingencies (F CFA Million)										Totals Including Contingencies (US\$ '000)										Parameters (in %)					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	Phy. Cont.	For.	Gross	Summary Divisions	Rate	Exch.	Tax Rate	Component	Expenditure Account			
<b>I. Investment Costs</b>																										
<b>A. Mise en place des microprojets</b>																										
1. Financement FIDA																										
Traitement post récolte de riz	-	-	17,9	-	-	-	17,9	-	-	36,5	-	-	-	-	36,5	0,0	0,0	0,0	MCAV	SUBVENTION_ET_DONS						
Traitement miel	-	-	25,6	-	-	-	25,6	-	-	52,2	-	-	-	-	52,2	0,0	0,0	0,0	MCAV	SUBVENTION_ET_DONS						
<b>Subtotal</b>	-	-	43,5	-	-	-	43,5	-	-	88,7	-	-	-	-	88,7											
2. Financement FIDA_PBAS																										
Traitement post récolte de riz	-	-	-	36,1	18,2	-	54,3	-	-	73,7	37,2	-	-	-	110,9	0,0	0,0	0,0	MCAV	SUBVENTION_ET_DONS						
Traitement miel	-	-	-	64,5	-	-	64,5	-	-	131,6	-	-	-	-	131,6	0,0	0,0	0,0	MCAV	SUBVENTION_ET_DONS						
<b>Subtotal</b>	-	-	-	100,6	18,2	-	118,8	-	-	205,3	37,2	-	-	-	242,5											
<b>Total</b>	-	-	43,5	100,6	18,2	-	162,3	-	-	88,7	205,3	37,2	-	-	331,2											

**Tableau A46**

Table 2.2. Réhabilitation des pistes, rampes et ferry

I. Investment Costs	Unit	Quantities						Cost (F CFA Million)	Detailed Costs						Base Cost (US\$ '000)									
									Base Cost (F CFA Million)															
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
<b>A. Réhabilitation des pistes</b>																								
<b>1. Financement FIDA</b>																								
Etudes APD & DAO /a	km	11,5	25,5	7,5	-	-	-	44,5	1,25	14,4	31,9	9,4	-	-	-	55,6	29,3	65,1	19,1	-	-	-	113,5	
Travaux pistes + rampes	km	-	11,5	25,5	-	-	-	37	38	-	437,0	969,0	-	-	-	1 406,0	-	891,8	1 977,6	-	-	-	2 869,4	
Suivi et Contrôle par DRP	pers.m	-	6	12	-	-	-	18	1,25	-	7,5	15,0	-	-	-	22,5	-	15,3	30,6	-	-	-	45,9	
<b>Subtotal</b>									14,4	476,4	993,4	-	-	-	-	1 484,1	29,3	972,2	2 027,3	-	-	-	3 028,8	
<b>2. Financement FIDA_PBAS</b>																								
Travaux pistes + rampes	km	-	-	-	7,5	-	-	7,5	38	-	-	-	285,0	-	-	285,0	-	-	-	581,6	-	-	-	581,6
Suivi et Contrôle par DRP	pers.m	-	-	-	7	-	-	7	1,25	-	-	-	8,8	-	-	8,8	-	-	-	17,9	-	-	-	17,9
<b>Subtotal</b>									-	-	-	-	293,8	-	-	293,8	-	-	-	599,5	-	-	-	599,5
<b>Subtotal</b>									14,4	476,4	993,4	293,8	-	-	-	1 777,9	29,3	972,2	2 027,3	599,5	-	-	3 628,3	
<b>B. Mise en place de ferry</b>	nombre	-	1	-	-	-	-	1	400	-	400,0	-	-	-	-	400,0	-	816,3	-	-	-	-	816,3	
<b>Total</b>									14,4	876,4	993,4	293,8	-	-	-	2 177,9	29,3	1 788,5	2 027,3	599,5	-	-	4 444,6	

à la Assistance technique internationale

Table 2.2. Réhabilitation des pistes, rampes et ferry

I. Investment Costs	Unit	Base Cost (US\$ '000)						Detailed Costs	Parameters (in %)						Summary Divisions														
									Totals Including Contingencies (F CFA Million)																				
		2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Expenditure Component Account			
<b>A. Réhabilitation des pistes</b>																													
<b>1. Financement FIDA</b>																													
Etudes APD & DAO /a	km	29,3	65,1	19,1	-	-	-	113,5	14,7	33,0	9,8	-	-	-	57,5	30,1	67,4	20,0	-	-	-	117,4	2,0	95,0	5,0	CPR	SC		
Travaux pistes + rampes	km	-	891,8	1 977,6	-	-	-	2 869,4	-	443,1	991,6	-	-	-	1 434,6	-	904,2	2 023,6	-	-	-	2 927,8	0,0	20,0	18,0	CPR	GR		
Suivi et Contrôle par DRP	pers.m	-	15,3	30,6	-	-	-	45,9	-	7,8	15,7	-	-	-	23,4	-	15,8	32,0	-	-	-	47,8	2,0	20,0	18,0	CPR	SC		
<b>Subtotal</b>		29,3	972,2	2 027,3	-	-	-	3 028,8	14,7	483,8	1 017,0	-	-	-	1 515,6	30,1	987,4	2 075,5	-	-	-	3 093,0							
<b>2. Financement FIDA_PBAS</b>																													
Travaux pistes + rampes	km	-	-	-	581,6	-	-	581,6	-	-	-	294,3	-	-	-	294,3	-	-	-	600,7	-	-	-	600,7	0,0	20,0	18,0	CPR	GR
Suivi et Contrôle par DRP	pers.m	-	-	-	17,9	-	-	17,9	-	-	-	9,2	-	-	9,2	-	-	-	18,8	-	-	-	18,8	2,0	20,0	18,0	CPR	SC	
<b>Subtotal</b>		-	-	-	599,5	-	-	599,5	-	-	-	303,5	-	-	303,5	-	-	-	619,5	-	-	-	619,5						
<b>Subtotal</b>		29,3	972,2	2 027,3	599,5	-	-	3 628,3	14,7	483,8	1 017,0	303,5	-	-	-	1 819,1	30,1	987,4	2 075,5	619,5	-	-	-	3 712,5					
<b>B. Mise en place de ferry</b>	nombre	-	816,3	-	-	-	-	816,3	-	405,9	-	-	-	-	405,9	-	828,5	-	-	-	-	828,5	0,0	59,0	33,0	CPR	EMAT		
<b>Total</b>		29,3	1 788,5	2 027,3	599,5	-	-	4 444,6	14,7	889,8	1 017,0	303,5	-	-	-	2 225,1	30,1	1 815,9	2 075,5	619,5	-	-	-	4 541,0					

à la Assistance technique internationale

Tableau A47

Unit	Quantities	Cost (FCFA)										Base Cost (FCFA, 2005)										Base Cost (FCFA, 2005)														
		Detailed Costs					2015					2016					2017					2018					2019					2020				
			2015	2016	2017	2018		2015	2016	2017	2018		2015	2016	2017	2018		2015	2016	2017	2018		2015	2016	2017	2018		2015	2016	2017	2018					
<b>I. Investissement Costs</b>																																				
1. Financement FIDA, PTAS	nombre	1	-	-	-	-	-	1	60	60.0	-	-	-	-	-	-	-	60.0	122.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	122.4		
a. Demarrage, pilotage et orientation																																				
1. Lancement du projet /a	atelier	4	-	-	-	-	-	4	3	12.0	-	-	-	-	-	-	-	12.0	24.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.5		
2. Forum d'orientation	atelier	2	2	2	2	2	-	6	2.5	5.0	5.0	5.0	-	-	-	-	-	12.0	12.0	10.2	10.2	10.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12.0		
3. Elaboration PTAS au niveau secteur	atelier	5	5	5	5	5	-	15	0.5	0.5	0.5	0.5	-	-	-	-	-	8.4	5.7	5.7	5.7	5.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.1	
4. Consolidation PTAS au niveau région	atelier	1	1	1	1	-	-	9	0.6	1.8	1.8	1.8	-	-	-	-	-	5.4	3.7	3.7	3.7	3.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.4	
5. Suivi et supervision par UCP /c	mission	4	4	4	4	-	-	12	0.3	1.0	1.0	1.0	-	-	-	-	-	3.0	3.7	3.7	3.7	3.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11.0	
6. Audit comptable et financier	mission	1	1	1	1	-	-	12	0.3	1.2	1.2	1.2	-	-	-	-	-	3.6	2.4	2.4	2.4	2.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.4	
Subtotal	nombre	1	1	1	1	-	-	3	10.0	60.0	60.0	60.0	-	-	-	-	-	20.4	20.4	20.4	20.4	20.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.3	
2. Financement FIDA, PTAS																			22.0	22.0	22.0	22.0	22.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22.0	
a. Véhicule																			30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30.0	
1. Véhicule utilitaire wagon	nombre	1	-	-	-	-	-	1	30	30.0	-	-	-	-	-	-	-	30.0	61.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61.2	
2. Véhicule utilitaire double cabine	lot	3	-	-	-	-	-	3	20	60.0	-	-	-	-	-	-	-	60.0	122.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	122.4	
Subtotal	lot	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	204.0	
3. Matériel de bureau																			34.0	22.0	22.0	22.0	22.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	138.4	
a. Ordinateur fixe /a	nombre	2	-	-	-	-	-	2	0.7	1.4	-	-	-	-	-	-	-	1.4	2.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.9	
1. Ordinateur portable dock station	nombre	7	-	-	-	-	-	7	1.0	0.5	0.5	0.5	-	-	-	-	-	1.0	2.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.4		
2. Imprimante grande capacité	nombre	1	-	-	-	-	-	1	3.5	3.5	-	-	-	-	-	-	-	3.5	7.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.1	
3. Imprimante multifonction /b	nombre	3	-	-	-	-	-	3	0.5	1.5	-	-	-	-	-	-	-	1.5	3.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.1	
4. Tablette de bureau	lot	9	-	-	-	-	-	9	1.0	16.2	-	-	-	-	-	-	-	16.2	23.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23.1	
5. Portefeuille de logistique	nombre	10	-	-	-	-	-	10	0.7	2.7	-	-	-	-	-	-	-	2.7	4.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.4	
6. Logiciel suivi et évaluation	nombre	1	-	-	-	-	-	1	25	25.0	-	-	-	-	-	-	-	25.0	51.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51.0	
7. Logiciel de gestion et comptabilité	nombre	1	-	-	-	-	-	1	25	25.0	-	-	-	-	-	-	-	25.0	51.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51.0	
Subtotal	nombre	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	85.9	174.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	174.1	
4. Équipement et mobilier																			17.7	17.7	17.7	17.7	17.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17.7	
a. Équipement pour les objectifs spécifiques	nombre	1	-	-	-	-	-	1	24.5	24.5	-	-	-	-	-	-	-	24.5	50.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50.0	
1. Réaliser enquête de référence (SYGR)	nombre	1	-	-	-	-	-	1	14.7	14.7	-	-	-	-	-	-	-	14.7	30.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30.0	
2. Équipement pour l'environnement	nombre	1	-	-	-	-	-	1	15.0	15.0	-	-	-	-	-	-	-	15.0	30.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30.0	
3. Missions diverses	nombre	1	-	-	-	-	-	2	3.5	3.5	3.5	3.5	-	-	-	-	-	7.0	7.0	7.1	7.1	7.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14.3			
4. Supervision corporelle FIDA, gouv GB	nombre	1	-	-	-	-	-	3	3.5	3.5	3.5	3.5	-	-	-	-	-	10.5	7.1	7.1	7.1	7.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21.4			
Subtotal	nombre	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67.7	170.0	170.0	170.0	170.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	170.0		
5. Équipement FIDA, PTAS																		17.7	17.7	17.7	17.7	17.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17.7	
a. Matériel de bureau	pers.mois	1	-	-	-	-	-	2	4	8.0	-	-	-	-	-	-	-	8.0	16.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16.3	
1. Dans le pays	pers.mois	1	-	-	-	-	-	10	0.5	2.5	2.5	2.5	-	-	-	-	-	5.0	5.1	5.1	5.1	5.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.1			
Subtotal	pers.mois	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.5	2.0	2.0	2.0	2.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.0		
6. Financement FIDA, PTAS																		17.7	17.7	17.7	17.7	17.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17.7	
a. Matériel de bureau	pers.mois	1	-	-	-	-	-	3	4	12.0	-	-	-	-	-	-	-	12.0	24.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.5	
1. Coordonnateur	pers.mois	12	12	12	-	-	-	36	1.25	15.0	15.0	15.0	-	-	-	-	-	45.0	30.0	30.0	30.0	30.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91.8			
2. Responsable administratif et financier	pers.mois	12	12	12	-	-	-	36	1.05	12.6	12.6	12.6	-	-	-	-	-	37.8	25.7	25.7	25.7	25.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77.1			
3. Responsable suivi et évaluation	pers.mois	12	12	12	-	-	-	36	0.97	11.6	11.6	11.6	-	-	-	-	-	34.9	23.8	23.8	23.8	23.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71.3			
4. Responsable passation des marchés	pers.mois	12	12	12	-	-	-	36	0.85	10.2	10.2	10.2	-	-	-	-	-	30.6	20.8	20.8	20.8	20.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62.4			
5. Expert zootechnicien	pers.mois	12	12	12	-	-	-	36	0.85	10.2	10.2	10.2	-	-	-	-	-	30.6	20.8	20.8	20.8	20.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62.4			
6. Expert développement communautaire	pers.mois	12																																		



**Tableau A48**

Table 3.2.1. Amélioration et extension des CDIT  
Detailed Costs

Unit	Quantities						Unit Cost (F CFA Million)	Base Cost (F CFA Million)						Base Cost (US\$ '000)									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total		
<b>I. Investment Costs</b>																							
<b>A. Structuration des CDIT</b>																							
1. Harmoniser les démarches et messages d'appui	pers.j	20	-	-	-	-	20	0,15	3,0	-	-	-	-	-	3,0	6,1	-	-	-	-	6,1		
2. Alphabétisation fonctionnelle																							
Financement FIDA	pers.	-	35	35	-	-	70	0,15	-	5,3	5,3	-	-	-	10,5	-	10,7	10,7	-	-	21,4		
Financement FIDA_PBAS	pers.	-	-	-	60	50	-	110	0,15	-	-	9,0	7,5	-	16,5	-	-	-	18,4	15,3	33,7		
<b>Subtotal</b>										5,3	5,3	9,0	7,5	-	27,0	-	10,7	10,7	10,7	18,4	15,3		
3. Formations en:																					55,1		
Elaboration de projet et passation de marché	session	-	10	10	-	-	20	1,4	-	14,0	14,0	-	-	-	28,0	-	28,6	28,6	-	-	57,1		
Elaboration de projet et passation de marché	session	-	-	-	25	25	10	60	1,4	-	-	35,0	35,0	14,0	84,0	-	-	-	71,4	71,4	28,6		
Suivi, évaluation et rapportage	session	-	15	15	-	-	30	1,4	-	21,0	21,0	-	-	-	42,0	-	42,9	42,9	-	-	85,7		
Suivi, évaluation et rapportage	session	-	-	-	20	20	10	50	1,4	-	-	28,0	28,0	14,0	70,0	-	-	-	57,1	57,1	28,6		
IEC et supervision des bénéficiaires	session	-	15	15	-	-	30	1,4	-	21,0	21,0	-	-	-	42,0	-	42,9	42,9	-	-	85,7		
IEC et supervision des bénéficiaires	session	-	-	-	20	20	10	50	1,4	-	-	28,0	28,0	14,0	70,0	-	-	-	57,1	57,1	28,6		
Audit des comptes et conseil de gestion	session	-	15	15	-	-	30	1,4	-	21,0	21,0	-	-	-	42,0	-	42,9	42,9	-	-	85,7		
Audit des comptes et conseil de gestion	session	-	-	-	20	20	10	50	1,4	-	-	28,0	28,0	14,0	70,0	-	-	-	57,1	57,1	28,6		
<b>Subtotal</b>										-	77,0	77,0	119,0	119,0	56,0	448,0	-	157,1	157,1	242,9	242,9	914,3	
4. Visites d'échange d'expérience																					3,1		
Financement FIDA	nombre	-	1	-	-	-	1	1,5	-	1,5	-	-	-	-	1,5	-	3,1	-	-	-	3,1		
Financement FIDA_PBAS	nombre	-	-	-	1	2	-	3	1,5	-	-	1,5	3,0	-	4,5	-	-	3,1	6,1	-	9,2		
<b>Subtotal</b>										1,5	-	1,5	3,0	-	6,0	-	3,1	-	3,1	6,1	-	12,2	
5. Primes de récompence des meilleurs CDIT																							
Financement FIDA_PBAS	nombre	-	-	-	2	2	2	6	1	-	-	2,0	2,0	2,0	6,0	-	-	-	4,1	4,1	4,1	12,2	
Financement FIDA	nombre	-	2	2	-	-	4	1	-	2,0	2,0	-	-	-	4,0	-	4,1	4,1	-	-	8,2		
<b>Subtotal</b>										-	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0	-	4,1	4,1	4,1	4,1	20,4	
<b>B. Structuration des Associations d'exploitants</b>																							
Soutenir réunions régionales d'information sur le projet /a	nombre	3	-	-	-	-	3	1	3,0	-	-	-	-	-	3,0	6,1	-	-	-	-	6,1		
Soutenir réunion de restitution des études APS/APD, DAO	nombre	-	1	2	-	-	3	1	-	1,0	2,0	-	-	-	3,0	-	2,0	4,1	-	-	6,1		
Soutenir réunion de restitution des études APS/APD, DAO	nombre	-	-	-	2	-	-	2	1	-	-	2,0	-	-	2,0	-	-	4,1	-	-	4,1		
<b>Subtotal</b>										3,0	1,0	2,0	2,0	-	8,0	6,1	2,0	4,1	4,1	-	16,3		
<b>Total</b>										6,0	86,8	86,3	133,5	131,5	58,0	502,0	12,2	177,0	176,0	272,4	268,4	118,4	1 024,5

la 1 réunion par région

Table 3.2.1. Amélioration et extension des CDIT

	Detailed Costs												Parameters (in %)				Summary Divisions	
	Totals Including Contingencies (F CFA Million)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total				
<b>I. Investment Costs</b>																		
<b>A. Structuration des CDIT</b>																		
1. Harmoniser les démarches et messages d'appui	3,1	-	-	-	-	-	3,1	6,3	-	-	-	-	-	6,3	2,0	20,0	18,0	CDIT_FIDL SC
<b>2. Alphabetisation fonctionnelle</b>																		
Financement FIDA	-	5,6	5,6	-	-	-	11,2	-	11,4	11,5	-	-	-	22,9	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
Financement FIDA_PBAS	-	-	-	9,8	8,2	-	18,0	-	-	-	19,9	16,7	-	36,7	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
<b>Subtotal</b>	-	5,6	5,6	9,8	8,2	-	29,2	-	11,4	11,5	19,9	16,7	-	59,6				
<b>3. Formations en:</b>																		
Elaboration de projet et passation de marché	-	14,9	15,0	-	-	-	29,9	-	30,4	30,7	-	-	-	61,1	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
Elaboration de projet et passation de marché	-	-	-	37,9	38,3	15,5	91,7	-	-	-	77,4	78,2	31,6	187,2	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
Suivi, évaluation et rapportage	-	22,4	22,6	-	-	-	44,9	-	45,6	46,0	-	-	-	91,7	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
Suivi, évaluation et rapportage	-	-	-	30,4	30,6	15,5	76,5	-	-	-	62,0	62,5	31,6	156,0	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
IEC et supervision des bénéficiaires	-	22,4	22,6	-	-	-	44,9	-	45,6	46,0	-	-	-	91,7	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
IEC et supervision des bénéficiaires	-	-	-	30,4	30,6	15,5	76,5	-	-	-	62,0	62,5	31,6	156,0	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
Audit des comptes et conseil de gestion	-	22,4	22,6	-	-	-	44,9	-	45,6	46,0	-	-	-	91,7	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
Audit des comptes et conseil de gestion	-	-	-	30,4	30,6	15,5	76,5	-	-	-	62,0	62,5	31,6	156,0	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
<b>Subtotal</b>	-	82,0	82,7	129,0	130,2	61,8	485,8	-	167,3	168,8	263,3	265,7	126,2	991,3				
<b>4. Visites d'échange d'expérience</b>																		
Financement FIDA	-	1,6	-	-	-	-	1,6	-	3,3	-	-	-	-	3,3	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
Financement FIDA_PBAS	-	-	-	1,6	3,3	-	4,9	-	-	-	3,3	6,7	-	10,0	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
<b>Subtotal</b>	-	1,6	-	1,6	3,3	-	6,5	-	3,3	-	3,3	6,7	-	13,3				
<b>5. Primes de récompense des meilleurs CDIT</b>																		
Financement FIDA_PBAS	-	-	-	2,2	2,2	2,2	6,6	-	-	-	4,4	4,5	4,5	13,4	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
Financement FIDA	-	2,1	2,1	-	-	-	4,3	-	4,3	4,4	-	-	-	8,7	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
<b>Subtotal</b>	-	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	10,8	-	4,3	4,4	4,4	4,5	4,5	22,1				
<b>Subtotal</b>	3,1	91,3	90,5	142,6	143,9	64,0	535,4	6,3	186,3	184,7	291,0	293,6	130,7	1 092,6				
<b>B. Structuration des Associations d'exploitants</b>																		
Soutenir réunions régionales d'information sur le projet /a	3,2	-	-	-	-	-	3,2	6,5	-	-	-	-	-	6,5	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
Soutenir réunion de restitution des études APS/APD, DAO	-	1,1	2,1	-	-	-	3,2	-	2,2	4,4	-	-	-	6,6	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
Soutenir réunion de restitution des études APS/APD, DAO	-	-	-	2,2	-	-	2,2	-	-	4,4	-	-	-	4,4	5,0	20,0	0,0	CDIT_FIDL FIN
<b>Subtotal</b>	3,2	1,1	2,1	2,2	-	-	8,5	6,5	2,2	4,4	4,4	-	-	17,4				
<b>Total</b>	6,2	92,3	92,7	144,7	143,9	64,0	543,9	12,7	188,5	189,1	295,4	293,6	130,7	1 110,0				

la 1 réunion par région

**Tableau A49**

Table 3.2.2. Renforcement et extension FIDL

Unit	Detailed Costs												Base Cost (F CFA Million)								Base Cost (US\$ '000)								
	Quantities	Cost (F CFA Million)						2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020									
		2015	2016	2017	2018	2019	2020																						
<b>I. Investment Costs</b>																													
<b>A. Actualisation manuel des procédures</b>	nombre	1	-	-	-	-	-	1	5	5,0	-	-	-	-	-	5,0	10,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>B. Sélection et approbation des microprojets</b>	séance	2	4	4	-	-	-	10	3	6,0	12,0	12,0	-	-	-	30,0	12,2	24,5	24,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financement FIDA	séance	-	-	-	4	4	-	8	3	-	-	-	12,0	12,0	-	24,0	-	-	-	24,5	24,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Financement FIDA_PBAS	<b>Subtotal</b>																												
C. Pilotage de la mise en place des mécanismes de financement alternatif /a	forfait	0,5	2	1	-	-	-	3,5	10	5,0	20,0	10,0	-	-	-	35,0	10,2	40,8	20,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>																													

la par les banques, les systèmes de financement décentralisé (SFD)

Table 3.2.2. Renforcement et extension FIDL  
Detailed Costs

	Detailed Costs												Parameters (in %)				Summary Divisions		
	Totals Including Contingencies (F CFA Million)						Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Expenditure Component	Expenditure Account		
	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total				
<b>I. Investment Costs</b>																			
A. Actualisation manuel des procédures	10,2	5,1	-	-	-	-	-	5,1	10,5	-	-	-	-	-	10,5	2,0	20,0	18,0 CDIT_FIDL SC	
<b>B. Sélection et approbation des microprojets</b>																			
Financement FIDA	61,2	6,1	12,4	12,5	-	-	-	31,1	12,5	25,3	25,6	-	-	-	63,4	2,0	20,0	18,0 CDIT_FIDL SC	
Financemet FIDA_PBAS	49,0	-	-	-	12,6	12,8	-	25,4	-	-	-	25,8	26,0	-	51,8	2,0	20,0	18,0 CDIT_FIDL SC	
<b>Subtotal</b>	110,2	6,1	12,4	12,5	12,6	12,8	-	56,5	12,5	25,3	25,6	-	25,8	26,0	-	115,3			
C. Pilotage de la mise en place des mécanismes de financement alternatif /a	71,4	5,1	20,7	10,4	-	-	-	36,2	10,5	42,2	21,3	-	-	-	74,0	2,0	20,0	18,0 CDIT_FIDL SC	
<b>Total</b>	191,8	16,4	33,1	23,0	12,6	12,8	-	97,9	33,5	67,5	46,9	-	25,8	26,0	-	199,7			

/a par les banques, les systèmes de financement décentralisé (SFD)

## Appendice 10: Analyse économique et financière

### Bénéficiaires

1. Le PADES ciblera 31 277 personnes dont 40% des femmes et 42% des jeunes de deux sexes. Le projet touchera environ 105 480 personnes. La répartition des bénéficiaires cible est reprise dans le tableau ci-dessous.

**Tableau A50: Bénéficiaires du projet**

<b>Bénéficiaires directs</b>	<b>Total</b>	<b>Femmes, Jeunes</b>				
		<b>Femmes</b>	<b>%</b>	<b>Jeunes</b>	<b>%</b>	<b>Jeunes femmes</b>
CDIT	350	105	30%	70	20%	30
Exploitants de mangroves	3 200	160	5%	960	30%	0
Exploitantes des bas-fonds	200	200	100%	60	30%	60
Exploitants des bassins versants	422	0	0%	211	50%	0
Exploitantes des sites de Maraîchage	6 000	6 000	100%	1 800	30%	1 800
Main d'œuvre dans les activités de production	1 700	0	0%	1 700	100%	0
Personnes faisant les travaux HIMO - pistes	765	153	20%	612	80%	100
Bénéficiaires de Microprojets dans l'élevage	500	150	30%	150	30%	50
Bénéficiaires de Microprojets valorisation de la production agricole	720	288	40%	216	30%	150
Emplois créés par les unités de valorisation des produits agricoles	720	288	40%	432	60%	200
Usagers des infrastructures de desserte (ferry et pistes)	16 700	6 680	40%	6 680	40%	3 000
<b>Total</b>	<b>31 277</b>	<b>14 024</b>	<b>40%</b>	<b>12 891</b>	<b>42%</b>	<b>5 390</b>

2. Ce nombre de bénéficiaires cibles comprend les promoteurs des activités financées à travers le mécanisme de financement des initiatives locales (FIDL), les bénéficiaires des formations qui n'ont pas bénéficiés d'autres appuis du PADES, les emplois directs créés par ces activités promues ainsi que le personnel additionnel des prestataires de services qui participeront à la mise en œuvre du projet et les usagers des pistes et ferry qui n'ont pas bénéficiés d'autres appuis du projet.

### Bénéfices directs

3. Les principaux bénéfices directs attendus sont: (i) 8 450 ha de mangrove réhabilités; 50 ha de bas-fonds réhabilités; 30 ha de périmètres maraîchers aménagé; (ii) 28 070 tonnes de riz paddy produits en année 6; (iii) 442 ha des mesures biologiques mis en place pour la protection des aménagements hydro-agricoles (mangrove et bas-fonds) au niveau de bassins versants; 44,5 km de pistes de desserte agricole réhabilitées; (iv) 1 ferry mis en place; (v) 500 unités d'élevage de cycle court promues; (v) 0,5 tonnes de poids vif de viande caprin et de celle d'ovin chacune, soit 1 tonne de viande poids vif mis sur le marché par année en période croisière; (vi) 50 CDIT renforcés ou mis en place; (vii) 3 200 emplois directs créés en milieu rural; (viii) 11 700 personnes jours formées dont environ 500 qui ne bénéficient que de cette activité et 170 alphabétisées; (ix) des mécanismes pérennes d'entretien des piste et des ouvrages des aménagements mis en place et opérationnels.

## Bénéfices indirects

4. Les principaux bénéfices indirects sont les suivants: (i) le renforcement des prestataires de services publics et privés non financiers, (ii) l'amélioration de l'environnement institutionnel, professionnel de planification et de suivi de la mise en œuvre du développement au niveau local, à travers le CDIT, (iii) le renforcement de la liaison « production – marché » à travers la réhabilitation de pistes et la mise en place d'un ferry, (iv) la préservation de l'environnement physique.

## Analyse financière

### Méthodologie et hypothèses

5. Le PADES interviendra dans trois régions (Tombali, Quinara et Bolama), principal bassin rizicole du pays car Tombali et Quinara contribuent pour 30% à la production nationale de riz. Le riz y est produit sur les mangroves, les bas-fonds et les coteaux (défriche-brûlis). Pour des raisons de limitation de la dégradation des ressources naturelles, le projet n'appuiera que le riz de mangrove et de bas-fonds pour lequel la production est sédentaire et l'aménagement peut comprendre des mesures de protection mécaniques et biologiques des berges. La riziculture sur abatis brulis ne sera pas soutenue dans le cadre du projet du fait qu'elle contribue à la déforestation. Le soutien pour la relance de la riziculture s'explique par les rôles que joue le riz dans le pays et plus particulièrement dans les régions cibles. Il constitue (i) la base de l'alimentation, (ii) le capital et la monnaie de troc et (iii) un produit culturel pour les cérémonies, ce qui se traduit par une consommation élevée estimée à 350 kg de paddy/tête/an. La baisse de sa production entraîne une hausse des importations, pesant sur la balance des paiements du pays. Elle conduit également les populations rurales de ces régions à la pluriactivité. En plus du riz, elles s'adonnent à l'élevage généralement des espèces à cycle court (caprin, ovin, porcin, volailles), la pêche artisanale, l'extraction d'huile de palme et du sel, la cueillette de miel sauvage, le maraîchage et/ou l'arboriculture. Ces activités complémentaires les aident à générer de revenus qui leur permettent d'acheter le riz et d'autres biens et services essentiels pour l'amélioration de leur bien-être.

6. En Guinée-Bissau, le régime des prix est libre. Les prix sur les marchés sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande. Ceux utilisés dans les modèles d'exploitation type sont les prix moyens observés dans la zone d'intervention du projet au niveau des marchés Buba, de Bolama et chefs-lieux des secteurs visités par les missions de conception ou collectés auprès de fournisseurs des biens et services susceptibles d'être acquis dans le cadre de la mise en œuvre du projet ou collectés au niveau des structures intervenant dans le pays.

7. L'exécution du PADES s'inscrit dans l'approche de réponse à la demande. De ce fait, les activités susceptibles d'être promues par le projet ne sont pas connues par avance; ce qui ne permet pas de réaliser une analyse financière précise. Toutefois, des budgets ou comptes d'exploitation ont été élaborés à titre indicatif, pour illustrer les avantages financiers et économiques pouvant être dus au projet. Ils devront donc être actualisés au fur et à mesure de l'exécution du projet. Bien qu'illustrative, l'analyse financière se conforme aussi étroitement que possible à de vraies conditions prenant en compte les modèles d'exploitation basés sur des situations réelles, les plus fréquemment rencontrées dans la zone d'intervention du projet. En effet, elle s'appuie sur des budgets confectionnés à partir des données et informations recueillies auprès des services techniques centraux et déconcentrés des Ministères de l'agriculture et des infrastructures, parties prenantes de la préparation et de la mise en œuvre du projet, des ONG et des autres projets intervenant dans les régions du pays cibles. Ces données et informations ont également été comparées avec celles tirées de la littérature<sup>47</sup> et des rapports des ONG telles qu'ADPP, LVIA et ceux de l'INPA (institut national de la recherche agronomique).

8. Une large gamme d'activités est pratiquée actuellement dans la zone d'intervention du projet. Ces activités sont susceptibles d'être demandées par les bénéficiaires et partant, elles peuvent être

---

<sup>47</sup> E. Penot (CIRAD): la riziculture de mangrove de la société balant dans la région de Tombali en Guinée-Bissau

soutenues dans le cadre du PADES, même si la priorité sera donnée aux activités connexes à la riziculture, au maraîchage et à l'élevage à cycle court. A partir de ces activités, douze modèles d'exploitation ont élaborés. Parmi eux, neuf (production de riz de bas-fonds en saison sèche, production de riz de mangrove en saison pluvieuse, production de semences certifiées de riz de bas-fond et de mangrove, production maraîchère, élevage ovin, élevage caprin, vente d'intrants agricoles et vétérinaires, pêche artisanale et production de miel), concernent la composante 1 « *Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires* » et le reste des modèles d'exploitation ciblés (décorticage de riz, transport rural de proximité, traitement et conditionnement de miel), se rapporte à la composante 2 « *Appui à la valorisation des productions et accès au marché* » et plus particulièrement à la sous-composante 2.1 « *Promotion des métiers connexes et des activités de valorisation* ». Tous ces modèles sont les plus fréquemment rencontrés dans la région sud du pays. Les populations cibles les connaissent et les mettent en œuvre mais la faiblesse de leurs capacités en termes de gestion des eaux des parcelles cultivées, d'accès aux semences de qualité adaptées aux conditions agro-écologiques, de gestion des eaux de ruissellement, etc.) le rendent peu performants et moins efficaces. Le tableau ci-dessous présente les douze modèles d'exploitation retenues.

**Tableau A51: Modèles d'exploitation pouvant être mis en œuvre dans le cadre du PADES**

Filières	Activités	Unités de départ
Riz	Production de semences	0,5 ha/exploitation
	Production de riz de bas-fonds de contre saison	0,25 ha/exploitation
	Production de riz pluvial de mangrove	2,68 ha/exploitation dont 1 ha subventionné
	Décorticage de riz	5760 kg/an
Maraîchage	Production de légumes (oignon, tomate et piment)	50m <sup>2</sup> /exploitant
Elevage de cycle court	Elevage de caprin	6 têtes dont 5 femelles
	Elevage d'ovin	6 têtes dont 5 femelles
Halieutique *	Pêche artisanale	1 pirogue (8-10 m <sup>2</sup> m) motorisée
Miel *	Production de miel	5 ruches kenyanes
	Traitement et conditionnement de miel	3 600 litres de miel /an travaillant avec au moins 30 ruchers fournisseurs de matières premières (miel)
Service	Ventre d'intrants agricoles / vétérinaires	10 000 sachets de 100g
	Transport rural de proximité	1 moto tricycle réalisant au moins 1 200 voyages/an

\* Peuvent être considérés dans les micro-projets à titre exceptionnel, tel que le retour/investissement indiqué sur le business plan

9. L'analyse financière a été conduite en FCFA constant de juin 2014. Le bénéfice du projet correspond à la différence entre ceux de la situation avec projet et ceux de la situation sans projet au niveau de chaque modèle d'exploitation. Dans tous les modèles, le salaire des chefs d'exploitation n'a pas été comptabilisé. Leur rémunération sera assurée par la marge nette dégagée.

**Principaux résultats financiers.** Ce sont: i) les marges brutes et la rémunération journalière de la main-d'œuvre familiale et ii) TRI et VAN.

**Marge brute et rémunération de la journée de la main-d'œuvre familiale.** Elles sont présentées pour chaque modèle d'exploitation ciblé dans les tableaux suivants:

## Modèle Production de riz en mangrove

### Compte d'exploitation 1: Production riz pluvial de mangrove (1 ha)

Rubriques	Situation avant-projet	Situation avec projet	Accroissement
Superficie agricole en riz (a)	1 ha	1 ha	0
Coût d'investissement (b)	275 000 F CFA	600 000 F CFA	118,18%
Charges opérationnelles (c)	179 800 F CFA	333 480 F CFA	85,47%
Production paddy (a)	1 600 kg	3 300 kg	106,25%
Chiffre d'affaires (c)	240000 F CFA	495 000 F CFA	106,25%
Marge brute (c)	60 200 F CFA	161 520 F CFA	168,3%
Main-d'œuvre familiale (MOF)	95	90	-5,26%
Rémunération de la MO/jour (d)	633,68 F CFA	1 794,67 F CFA	183,21%

Sources: (a) direction de la statistique agricole, MADR

(b) Directions des infrastructures rurales

(c) LVIA, business plan Ajam et business plan pundam

(d) calculer par la mission

10. En situation sans projet, les exploitants rizicoles travaillent sur des espaces sommairement aménagés. La gestion des eaux salées et des eaux douces est insuffisamment et incorrectement assurée, avec pour corollaire, une salinité et une toxicité ferreuse élevées. Les berges des superficies aménagées ne sont pas protégés; ce qui permet à l'érosion hydrique d'occasionner l'ensablement / sédimentation des espaces cultivables. Ce phénomène a pour conséquences, la réduction de la superficie cultivable et la baisse de la fertilité des sols et plus particulièrement l'appauvrissement des sols en Nitrate (N) et Potasse (P) et partant, une faible productivité agricole. Les riziculteurs n'ont pas accès aux nouvelles techniques culturales de gestion de la salinité et de la toxicité ferreuse. Ils recourent aux semences tout venant et généralement dégénérées. Ils ne recourent à aucun apport extérieur à l'exploitation pour reconstituer la fertilité des sols. Il en résulte de faible rendement agricole, estimé entre 1,5 et 2,5 tonnes/ha selon l'importance des précipitations au cours de la campagne agricole. Le temps consacré à la maintenance et entretien des ouvrages principaux faits généralement en HIMO sans outils requis de compactage est très important.

11. En situation avec projet, les riziculteurs exploiteront des parcelles bien aménagées. La gestion des eaux salées et des eaux douces sera assurée, ce qui a pour corollaire, une salinité et une toxicité ferreuse basses. Les riziculteurs verront leur accès facilité aux semences de qualité adaptées à l'agro-écologie des mangroves, aux formations et appuis conseils techniques, en gestion des exploitations, en gestion et vente des récoltes. Ils auront également accès aux nouvelles techniques culturales de gestion de la salinité et de la toxicité ferreuse. Les aménagements seront protégés par la mise en place au niveau des bassins versants, des mesures biologique (plantation des arbres) et mécanique afin de limiter l'importance de l'érosion hydrique et ses effets sur les parcelles aménagées et donc sur les cultures. La combinaison de cet ensemble des appuis entraînera au moins un doublement de rendement agricole par rapport à la situation sans projet (2,0 à 4,5 tonnes contre 1,5 à 2,5 tonnes).

12. Les ouvrages principaux des aménagements de mangroves seront bien compactés limitant ainsi l'importance des travaux de maintenance et d'entretien tout en facilitant la gestion des eaux salées et des eaux douces. Les populations cibles auront des tuyaux afin d'améliorer le drainage des parcelles cultivées.

13. Ces informations sont résumées dans le compte d'exploitation (tableau) ci-dessus.

## Production de riz en bas-fonds de contre saison

### Compte d'exploitation 2: Riz de bas-fonds contre saison (1ha)

Rubriques	Situation avant-projet	Situation avec projet	Accroissement
Superficie agricole en riz (a)	1 ha	1 ha	0
Coût d'investissement (b)	325 000 F CFA	650 000 F CFA	118,18%
Charges opérationnelles (c)	169 820 F CFA	398 828 F CFA	85,47%
Production paddy (a)	1 650 kg	3 750 kg	106,25%
Chiffre d'affaires (c)	247500 F CFA	562 500 F CFA	106,25%
Marge brute (c)	77 680 F CFA	163 673 F CFA	168,3%
Main-d'œuvre familiale (MOF)	125	85	-5,26%
Rémunération de la MOF/jour (d)	633,68 F CFA	1 794,67 F CFA	183,21%

14. En situation sans projet, les bas-fonds sont sommairement aménagés, rendant difficile la gestion des eaux de pluie et l'utilisation des superficies aménagée pendant les deux campagnes agricoles. La mauvaise gestion des eaux pluvieuses a pour corollaire, une salinité et une toxicité ferreuse élevées et le développement rapide de mauvaises herbes. Les bassins versants des bas-fonds cultivés ne sont pas protégés; ce qui permet à l'érosion hydrique d'occasionner leur ensablement / sédimentation. Ce phénomène a pour conséquences, la réduction de la superficie cultivable et la baisse de la fertilité des sols. Les riziculteurs n'ont pas accès aux nouvelles techniques culturales de gestion de la salinité et de la toxicité ferreuse. Ils recourent aux semences tout venantes et généralement dégénérées. Ils n'assurent aucun apport extérieur à l'exploitation pour reconstituer la fertilité des sols. Il en résulte de faible rendement agricole, estimé entre 1,5 et 3,0 tonnes/ha.

15. En situation avec projet, les bas-fonds sont aménagés de façon à assurer une maîtrise totale de l'eau. Ils seront protégés par la mise en place au niveau des bassins versants, des mesures biologique (plantation des arbres et mécanique afin de limiter l'importance de l'érosion hydrique et ses effets (ensablement) sur les parcelles aménagées et donc sur les cultures. Les riziculteurs verront leur accès facilité aux engrains chimiques, aux semences de certifiées adaptées à l'agro-écologie des bas-fonds, aux formations et appuis conseils techniques, en gestion des exploitations, en gestion et vente des récoltes et à la mise en marché des produits. Il en résulterait au moins un doublement de rendements par rapport à la situation sans projet (3,7 tonnes/ha contre 1,7 tonne/ha).

## Production de semences certifiées

### Compte d'exploitation 3: Production de semences certifiées de riz

16. En situation sans projet, l'INPA (Instituto nacional de pesquisa agraria) et la vingtaine de multiplicateurs de semences de riz encore en activité dans le pays ont de faibles capacités pour jouer pleinement leur rôle. L'INPA ne dispose pas de semences de pré-base performantes pour produire les semences de base. Les multiplicateurs de semences à leur tour, n'ont pas de semences de base performantes à multiplier. Ils utilisent des semences dégénérées qui ne permettent pas de rendement élevé. De plus, les semences produites sont peu ou presque pas nettoyées, calibrées, traitées, conditionnées et certifiées; ce qui participe de la dissémination des graines de mauvaises herbes. Les services impliqués dans la procédure de certification de semences disposent des capacités requises pour assurer pleinement leurs fonctions. Les multiplicateurs de semences font d'une partie de leur récolte des semences. De ce fait, la production de riz de consommation a été considérée dans le modèle comme situation sans projet. Les rendements sont bas (500 à 800 kg de semences par ha, une moyenne de 650kg de semences de riz par ha a été retenue (INPA).

En situation avec projet, l'accès de l'INPA aux semences de pré-base et aux engrains et produit de traitement de cultures sera facilité. Des formations et accompagnement lui seront également assurés. Les services impliqués dans la procédure de certification de semences seront renforcés. Le traitement et le conditionnement de semences seront assurés. Les multiplicateurs de semences bénéficieront d'un accès amélioré aux semences de base, aux engrains, aux formations et appuis conseils et à l'unité de traitement et de conditionnement de semences ainsi qu'aux marchés à travers

notamment les distributeurs de semences (unités de vente d'intrants). Leur accès à cet ensemble d'intrants entraînera un accroissement de rendements à 2000 kg de semences/ha.

### Maraîchage

17. Spéculations agricoles de référence pour l'estimation des résultats financiers sont les suivantes: oignon, tomate et piment sur respectivement 50%, 25% et 25% de superficie), jugées les plus demandées.

18. En situation sans projet, selon l'ONG PERA-KATEM (PEKAT), le maraîchage est peu développé dans la zone d'intervention du projet. Quelques producteurs maraîchers rencontrés par la mission de conception pratiquent leur activité sur des parcelles sommairement aménagées. Le périmètre maraîcher comprend deux ou trois puits traditionnels dont l'eau se dessèche en saison sèche (mars-juin). L'exhaure est manuelle (seau et corde). Dans ces conditions l'arrosage n'est pas assuré en qualité et en quantité suffisante durant toute la campagne maraîchère. Le périmètre est clôturé à l'aide des rameaux de palmiers ou de rôniers souvent mal disposés laissant des espaces pouvant être empruntés par les animaux en divagation. De ce fait, les animaux en divagation accèdent aux cultures et les détruisent. Les semences sont généralement de qualité insuffisante (souvent périmées), les engrains sont peu utilisés et les maraîchers ne bénéficient pas ou presque d'appuis conseils. La conjugaison de cet ensemble des facteurs affecte négativement la filière et se traduise par de faibles rendements de légumes et des pertes de production élevée (25 à 30%).

19. Pour pallier ces insuffisances, les ONG notamment ADPP a développé un modèle de production maraîchère. Il repose sur l'aménagement d'un périmètre maraîcher généralement de 1ha, équipé d'un système d'irrigation composé d'un forage, un château d'eau et un kit solaire pour l'exhaure, de bacs en béton où les maraîchères vont s'approvisionner en eau à l'aide des arrosoirs et une clôture en matériaux locaux, généralement en mauvais état. Il est subdivisé en 20 parcelles comprenant chacune 200 planches de 2,5 m<sup>2</sup> chacune. Chaque exploitant généralement une femme, se voit attribuer 10 planches, soit une superficie totale de 25m<sup>2</sup> par femme.

20. Mais les résultats obtenus demeurent en deçà des attentes, les rendements à l'hectare (ha) se situeraient à 6,5 tonnes d'oignon, 4,5 tonnes de tomate et 4,5 tonnes de piment d'après ADPP. Les facteurs explicatifs majeurs de cette contre-performance seraient la qualité insuffisante de semences, un accès limité aux engrains et un faible accompagnement technique, en gestion et en commercialisation ainsi que la destruction des légumes par les animaux en divagation.

#### Compte d'exploitation 4: Production maraîchère (50m<sup>2</sup> par exploitation, dans un périmètre maraîcher de 1 ha)

Rubriques	Situation avant-projet	Situation avec projet	Accroissement
Superficie périmètre maraîcher (a)	1ha	1 ha	0
Coût d'investissement (b)	540 000 F CFA	3 215 000 F CFA	
Charges opérationnelles (c)	305 125 F CFA	415 013 F CFA	
Superficie maraîchère par exploitant	20 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup>	
Production oignon (50% de la SAU) (a)	6500 kg	20 000 kg	
Production tomate (25% de la SAU)	4500 kg	17 500 kg	
Production piment (25% de la SAU)	4500 kg	14 000 kg	
Chiffre d'affaires (c)	465 625 F CFA	1 703 125 F CFA	
Marge brute (c)	160 500 F CFA	1 288 113 F CFA	
Main-d'œuvre familiale (MOF)	200	300	
Rémunération de la MOF/jour (d)	2 328 F CFA	4294 F CFA	

21. En situation avec projet, le modèle ADPP serait amélioré et largement diffusé. Les améliorations concerneraient, (i) la facilitation de l'accès des maraîchers aux semences sélectionnées, à la formation et l'appui-conseil, (ii) la définition et mise en œuvre des itinéraires techniques adaptés et des référentiels technico-économiques, (iii) l'augmentation de la superficie maraîchère par exploitant, qui passera de 25 à 50m<sup>2</sup> par femme; (iv) la recherche des marchés et l'organisation des maraîchers pour la commercialisation; (v) la facilitation de l'accès au grillage pour

clôturer des périmètres maraîchers. Avec ces améliorations, le projet espère au moins tripler le rendement, soit 20,0 tonnes pour l'oignon, 17,5 tonnes pour la tomate et 14,0 tonnes pour le piment par hectare.

### **Elevage de cycle court**

22. Chaque ménage de la zone d'intervention du projet possède quelques têtes d'ovins, de caprins, de porcins et/ou de volaille. Bien que conscient de la situation, les modèles d'exploitation proposés portent sur l'ovin et le caprin, espèces pour lesquelles les données économiques étaient disponibles lors de la mission de terrain. Toutefois, les bénéficiaires pourront choisir d'élever les animaux de l'une ou l'autre espèce.

#### **Compte d'exploitation 5: Elevage d'Ovin**

Rubriques	Situation avant-projet	Situation avec projet	Accroissement
Noyau initial	5 femelles et 1 mâle	5 femelles et 1 mâle	
Taux de croît	20%	50%	150%
Taux d'exploitation	26%	31%	19%
Taux de femelles	60%	75%	25%
Taux de mortalité	25%	5%	-80%
Intervalle entre mise bas	14 mois	10 mois	-33%
Coût d'investissement	315000	1 070 000	2397%
Charges opérationnelles	33592	374 730	1015%
Chiffre d'affaires	145 567	596 363	3097%
Marge brute	111 974	221 632	98%
Main-d'œuvre (MO)	2	3	50%
Rémunération de la MO	55987	73877	32%

23. En situation sans projet, les animaux ne sont ni nourris, ni abrités ni soignés ni vaccinés. Les sujets sont généralement moins performants. Les éleveurs reçoivent peu ou pas de formation et d'appuis conseils. Il en résulte des taux de mortalité et de pertes notamment pour vol élevés. L'évolution des effectifs demeure lente.

24. En situation avec projet, les sujets performants acquis depuis les pays voisins (Sénégal, Guinée, etc.) seront attribués aux bénéficiaires, après une période de quarantaine. Les animaux existant dans le village seront vaccinés et déparasités peu avant l'arrivée de nouveaux animaux. La vaccination et le déparasitage se fera ensuite tous les ans. Les sujets performants et leurs descendants seront abrités, abreuvés et nourris. Les éleveurs ciblés auront l'accès aux formations et appuis conseils techniques et en gestion de l'exploitation. Il en découlera un faible taux de mortalité et une évolution rapide des effectifs et des ventes planifiées.

#### **Compte d'exploitation 6: Elevage de caprin**

25. En situation sans projet, les animaux ne sont ni nourris, ni abrités ni soignés ni vaccinés. Les sujets sont généralement moins performants. Les éleveurs reçoivent peu ou pas de formation et d'appuis conseils. Il en résulte des taux de mortalité et de pertes notamment pour vol élevés. L'évolution des effectifs demeure lente.

26. En situation avec projet, les sujets performants acquis depuis les pays voisins (Sénégal, Guinée, etc.) seront attribués aux bénéficiaires, après une période de quarantaine. Les animaux existant dans le village seront vaccinés et déparasités peu avant l'arrivée de nouveaux animaux et ce, tous les ans. Les sujets performants et leurs descendants seront abrités, abreuvés et nourris. Il en découlera un faible taux de mortalité et une évolution rapide des effectifs et des ventes planifiées.

Rubriques	Situation avant-projet	Situation avec projet	Accroissement
Noyau initial	5 femelles et 1 mâle	5 femelles et 1 mâle	
Taux de croît	20%	50%	150%
Taux d'exploitation	29%	34%	17%
Taux de femelles	60%	75%	25%
Taux de mortalité	10%	5%	-50%
Intervalle entre mise bas	14 mois	10 mois	-33%
Coût d'investissement	230 000	795 000	2457%
Charges opérationnelles	33 592	170 157	4065%
Chiffre d'affaires	77 933	484 102	5212%
Marge brute	44 342	313 945	6080%
Main-d'œuvre (MO)	2	4	100%
Rémunération de la MO	22 171	78 486	2540%

#### Compte d'exploitation 7: Vente d'intrants agricoles

27. En situation sans projet, il n'existe pas de points de vente d'intrants agricoles formels dans la zone d'intervention du projet. Les producteurs achètent les intrants auprès des marchands ambulants ou se rendent à Bissau pour les acquérir. Ces intrants sont généralement de qualité insuffisante souvent périmés ou dégénérés. Ils sont souvent indisponibles lorsqu'ils en ont besoin.

28. En situation avec projet, certains bénéficiaires seront encouragés à promouvoir cette activité. Le projet facilitera leur accès aux intrants de qualité qu'ils revendront aux agriculteurs et /ou aux éleveurs. Le budget de cette activité est présenté dans le tableau ci-dessous.

Rubriques	Situation avant-projet	Situation avec projet	Accroissement
Capital de départ	0	10 000 sachets de 100g	
Coût d'investissement		2 337 000	
Charges opérationnelles		8 473 000	
Chiffre d'affaires		10 000 000	
Marge brute		1 527 000	
Main-d'œuvre (MO)		1	
Rémunération de la MO			

Dans ce modèle de ferme, le promoteur exercera l'activité et pourra se faire recours à un aide lorsque l'activité prospérera.

#### Compte d'exploitation 8: Décorticage de riz

29. En situation actuelle, le paddy est essentiellement décortiqué au pilon dans la zone du projet si bien que la grande partie de paddy produit est usiné dans les autres régions du pays. Quelques unités de décorticage sont mises en place par des ONG notamment LVIA et ADPP. Ces unités font du travail à façon et la gestion collective et se font payer 10% de riz net. La concurrence des commerçants achetant du riz de mangrove pour le faire décortiquer dans les régions du nord ne permettrait pas aux décortiqueuses de la zone du projet d'atteindre leur capacité d'usinage installée. De plus, la faiblesse des appuis et matériels en amont de la transformation conduit à mettre sur le marché du riz net de qualité inférieure (taux d'impureté y compris grains de sable, élevé). D'où une faible compétitivité du riz local par rapport au riz local. Cette situation expliquerait le niveau de prix adopté dans le modèle.

30. En situation avec projet, le PADES appuiera la mise en place de quelques unités de décorticage qui comprendront des matériels de battage et vannage et des aires de séchage. Les unités de décorticage achèteront le paddy qu'elles usineront et disposeront de matériels de battage, de vannage et d'aires de séchage. Les promoteurs et les salariés seront formés sur la démarche qualité et la gestion des matériels, de stock et de l'activité. Ils seront accompagnés dans la mise en œuvre de leurs activités. Il en résultera un accroissement des dépenses, mais le niveau de bénéfices

générés permettra un retour rapide sur investissement. Les résultats d'exploitation sont repris dans le tableau ci-dessous.

Rubriques	Situation avant-projet	Situation avec projet	Accroissement
Capital de départ	décortiqueuse	Kit Décortiqueuse	
Coût d'investissement	2 595 000	3 770 000	45,3%
Charges opérationnelles	3 897 000	89 529 000	2197%
Chiffre d'affaires	4554000	105 435 000	2215%
Marge brute	657 000	15 906 000	2321%
Main-d'œuvre (MO)	153		
Rémunération de la MO			

#### **Compte d'exploitation 9: Transport rural de proximité**

31. Le transport en milieu rural constitue l'un des facteurs limitant les performances des entreprises notamment jeunes.

32. En situation sans projet, les producteurs transportent sur la tête ou à vélo leur cargaison de leur domicile vers les marchés. Parfois, ils attendent longtemps des opportunités de transport en véhicule. Cette situation leur fait perdre du temps qu'ils auraient consacrés à d'autres tâches et /ou à des formations. De plus, cette situation limite le volume de produits qui peuvent être évacués vers les marchés.

33. En situation avec projet, la mise en place des unités de transport rural de proximité (10km maximum) sera soutenue. Les bénéficiaires ciblés verront leur accès aux motos tricycles facilité. Ils se feront payés par cours ou par colis. Le budget ci-dessous a été élaboré à partir du mode de paiement par colis. Le promoteur réalise l'activité seule.

Rubriques	Situation avant-projet	Situation avec projet	Accroissement
Capital de départ	0	1 moto tricycle	
Coût d'investissement		1 060 000	
Charges opérationnelles		2 013 000	
Chiffre d'affaires		2 250 000	
Marge brute		237 000	
Main-d'œuvre (MO)			
Rémunération de la MO			

#### **Compte d'exploitation 10: Pêche artisanale**

34. La pêche artisanale constitue l'une des principales activités conduites par les populations de la zone d'intervention du projet afin de palier à de mauvaises récoltes de riz, de faire de revenus et améliorer leur situation nutritionnelle.

35. En situation sans projet, les populations utilisent généralement de pirogues de petites dimensions (4 – 6 m sur 0,8 à 1m, souvent non motorisées, faute de moyens financiers et d'absence de crédit dans la zone. Ils ne peuvent aller à une certaine distance des côtes où se concentreraient les poissons. Ils n'ont accès aux filets en bon état ni à l'appui conseil. De plus, la taille de leur pirogue ainsi que l'énergie humaine mobilisée ne permettent d'aller vendre leur récolte vers les chefs-lieux des régions et dans la capitale où le poisson se vend mieux. Ils attendent les mareyeuses provenant souvent des pays voisins qui achètent le poisson souvent à vils prix.

36. En situation avec projet, les pêcheurs ciblés verront leur accès aux pirogues de plus grandes dimensions et motorisées, aux filets de qualité, aux formations et appuis conseils. Ils seront organisés afin de pourvoir entre autres négocier avec les mareyeuses et d'autres partenaires. Avec cette pirogue, ils pourront écouler les poissons dans les chefs-lieux de région et Bissau.

Rubriques	Situation avant-projet	Situation avec projet	Accroissement
Capital de départ	0	1 pirogue motorisée et un lot de matériel y compris filet	
Coût d'investissement	747 500	3 717 500	3973%
Charges opérationnelles	3 407 500	5 713 500	68%
Chiffre d'affaires	3 584 000	6 960 000	94%
Marge brute	176500	1 246 300	6061%
Main-d'œuvre (MO) familiale			
Rémunération de la MO familiale			

**Compte d'exploitation 11: Production de miel**

37. En situation sans projet, il n'existe pas d'unités de production de miel dans la zone du projet. En effet, les populations de la zone du projet collectent le miel sauvage. L'activité est très occasionnelle et la production, aléatoire. Avec le PRRDC, la production collective de miel a été initiée (5 ruches kenyanes par association de 5 personnes) mais l'activité est demeurée très occasionnelle. L'équipement des ruchers reste incomplet (pas de combinaison de protection contre les piqûres d'abeilles, l'appui conseil a été insuffisant, quasi-inexistant, la production était distribuée aux ruchers au lieu d'être vendue.

Rubriques	Situation avant-projet	Situation avec projet	Accroissement
Capital de départ		20 ruches kenyanes	
Coût d'investissement		546 500	
Charges opérationnelles		97000	
Chiffre d'affaires		252 500	
Marge brute		155 500	
Main-d'œuvre (MO) familiale			
Rémunération de la MO familiale			

38. En situation avec projet, le PADES consolidera et renforcera cet acquis de production de miel et la rendra plus professionnelle, dans le sens où les ruchers auront l'ensemble des matériels de première nécessité, la formation et l'appui conseil. Ils seront également accompagnés pour vendre le miel et le sous-produit tel que la cire et/ou être organisés autour des unités de traitement et conditionnement de miel. Les données financières sont reprises dans le tableau ci-dessus.

**Compte d'exploitation 12: Traitement et conditionnement de miel**

Rubriques	Situation avant-projet	Situation avec projet	Accroissement
Capital de départ	0	Unité de traitement et de conditionnement (30 ruchers)	
Coût d'investissement		9 528 000	
Charges opérationnelles		4 318 250	
Chiffre d'affaires		9 562 500	
Marge brute		5 244 250	
Main-d'œuvre (MO) familiale			
Rémunération de la MO familiale			

39. En situation sans projet, il n'existe pas d'unité de traitement et de conditionnement de miel dans la zone du projet.

40. En situation avec projet, le PADES facilitera la mise en place des unités de conditionnement de miel de façon à assurer une meilleure valorisation du miel et de la cire produits par les ruchers partenaires de ces unités de traitement et conditionnement.

41. **Marges brutes.** Par rapport à la situation sans projet, le PADES permettra une marge brute médiane 613 855 F CFA par an. Les modèles de fermes « décorticage », « Traitement et conditionnement de miel » « production maraîchère », « boutiques de vente d'intrants agricoles » sont ceux dont les marges brutes générées sont les plus élevées (10 185 000 F CFA, 5 244 250 F CFA, 1 288 112,5 F CFA, 1 257 000 F CFA, respectivement). Ces performances seraient dues: (i) pour le décorticage, à l'amélioration du taux de décorticage, à l'augmentation du volume de paddy décortiqué par an et à la durée de la période d'activités des unités de décorticage promues; (ii) Traitement et conditionnement de miel, à l'organisation des ruchers professionnels autour des unités de traitement et conditionnement de miel ainsi qu'à un meilleur accès des produits au marché;(iii) pour la production maraîchère, à l'accroissement de la production et au renforcement de la liaison production – marché;; (iv) pour les boutiques d'intrants, à l'adoption des intrants de qualité par les producteurs et éleveurs partenaires du projet. La « production riz de mangrove », la « production de riz de bas-fonds » et « transport rural de proximité », ont des marges brutes les plus faibles, s'établissant respectivement à 161 520 F CFA, 163 672,5 F CFA et 237000 F CFA ». Ces données sont résumées dans le tableau ci-dessus correspondant à chaque modèle.

42. **Rémunération journalière de la main-d'œuvre familiale.** Les modèles d'exploitation « Transport rural de proximité », « production de miel », « traitement et conditionnement de miel » et « pêche artisanale » concernent des activités qui font peu à la main-d'œuvre familiale. Les promoteurs de ces activités les mettent en œuvre seuls, recourent généralement à la main-d'œuvre salariée ou les conduisent de manière collective. Pour ce faire, la rémunération de la main-d'œuvre familiale n'a pas été calculée. Le travail familial est enregistré dans la production de riz et de semences de riz ainsi que dans le maraîchage, l'élevage caprin et élevage ovin. Dans les autres modèles (pêche artisanale, décorticage de riz, etc.), le travail est assuré par une main-d'œuvre salariée surtout sous forme de groupes de travail constitué généralement par les populations jeunes. Les prix de leur prestation varient d'une ethnie à une autre. En moyenne, une personne reçoit 1 000 FCFA par jour travaillé. La main-d'œuvre familiale n'est pas rémunérée. Sa rémunération a été calculée en divisant la marge brute par le temps de travail.

43. Les modèles d'exploitation proposés nécessitent 103 personnes jour en situation sans projet contre 89 personnes jour en situation avec projet. La main-d'œuvre familiale est valorisée à 934 F CFA par jour en situation sans projet contre 7 441 F CFA en situation avec projet, soit un accroissement de 471%. Le projet améliore substantiellement la rémunération de la journée de travail familiale qu'en situation sans projet. Ces données sont détaillées dans le tableau ci-dessus correspondant à chaque modèle d'exploitation.

44. **Taux de rentabilité interne financier (TRI).** Les activités susceptibles d'être promues par le projet sont financièrement rentables. En effet, le TRI moyen s'établit à 45%. Les activités les plus rentables sont la multiplication de semences, la pêche artisanale, le maraîchage et la production de riz de mangrove, avec des TRI de 64%, 56%, 50% et 49% respectivement. Les activités les moins rentables sont la production le transport rural de proximité et la production de riz de bas-fonds avec des TRI de 28% et 37% respectivement. Les taux de rentabilité interne des activités sont repris dans le tableau ci-dessous.

Filières	Activités	TRI	VAN à 10% (en millions de FCFA)
Riz	Production de semences	64%	3 578 820,4
	Production de riz de bas-fonds de contre saison	37%	445 491,3
	Production de riz pluvial de mangrove	49%	581 576,1
	Décorticage de riz	42%	48 459 648,8
Maraîchage	Production de légumes (oignon, tomate et piment)	50%	6 446 549,6
Elevage de cycle court	Elevage de caprin	38%	21351183,5
	Elevage d'ovin	43%	33789403,0
Halieutique	Pêche artisanale	56%	6 407 810,5
Miel	Production de miel	40%	827 041
	TraITEMENT et conditionnement de miel	47%	28 047 276,7
Service	Ventre d'intrants agricoles / vétérinaires	45%	5 387 966,3
	Transport rural de proximité	28%	813 434,2

45. La valeur actuelle nette est la plus élevée dans les modèles d'exploitation « décorticage de riz », « ovin », « traitement et conditionnement de miel » et « caprin » comme montré le tableau ci-dessus. Les modèles d'exploitation, « production de riz de bas-fonds », « production de riz de mangrove », « transport rural de proximité » et « production de miel sont ceux dont la VAN est la plus bas, inférieure à 1 000 000 de F CFA.

**Tableau A52: Production et revenu en situation sans projet et en situation avec projet suivant les modèles d'exploitation**

Synthèse résultats financiers												
Filières	Activités	Objectif du projet en période de croisière	Taille de démarrage de l'activité (unité de référence pour estimation appui financier)	Investissement FCFA	Charges d'exploitation s annuelles FCFA	Total FCFA	Marge brute annuelle en croisière FCFA	Taux de rentabilité interne(TRI)	Valeur Actuelle Nette(VAN) FCFA	Subvention FCFA	Apport du promoteur	
											crédit	Lui même
Riz	Production riz de bas-fonds	récolte 3,5 tonnes paddy/cycle	1 ha	650 000	389 100	1 039 100	163 673	37%	445 491,3	519 550	0	519 550
	Production riz de mangrove	récolte 3,3 tonnes paddy/cycle	1 ha	600 000	317 600	917 600	161 520	49%	581 576,1	458 800	0	458 800
	Multiplication semences riz	Récolte 1,2 tonne semence / cycle	1 ha	850 000	746 100	1 596 100	380 248	64%	3 578 820,5	1 117 270	0	478 830
	Décorticage de riz paddy	300 tonnes paddy/an	Investissement + Paddy pour 15j de travail	2 775 000	58 155 000	60 930 000	10 185 000	42%	48 459 648,8	2 180 684	0	46 278 965
Maraîchage	Production maraîchère	17 tonnes/cycle	1ha	3 215 000	415 013	3 630 013	1 202 956	50%	6 446 549,6	3 267 011	0	363 001
Caprin	Elevage caprin	0,5 tonnes poids vif / an	11 têtes	795 000	170 157	965 157	269 342,9	38%	21 351 183,5	868 641	0	96 516
Ovin	Elevage ovin	0,6 tonnes poids vif/an	11 têtes	1 070 000	532 512	1 602 512	278 996,7	43%	33 789 403,1	1 442 261	0	160 251
Halieutique	Pêche artisanale	12 tonnes poissons/an	1 pirogue motorisée	3 717 500	5 713 700	9 431 200	1 246 300	56%	7 230 909,0	5 658 720	0	943 120
Miel	Production de miel	120 litres de miel /an	4 ruches kenyannes	546 500	97 000	643 500	155 500	40%	827 041,0	579 150	0	64 350
	Traitemet et conditionnement de miel	3600 litres de miel / an	30 apiculteurs	9 528 000	4 318 250	13 846 250	5 244 250	47%	28 047 276,7	8 307 750	0	1 384 625
Service	Vente d'intrants agricoles	50000 sachets de 100g/an	10000 sachets	1 869 600	1 748 600	3 618 200	1 257 000	45%	5 387 966,3	2 170 920	0	361 820
	Transport rurale de proximité	7500 sacs de 100 kg / an	1 tricycle	848 000	1 610 400	2 458 400	237 000	28%	813 434,2	1 475 040	0	245 840
<b>Moyenne</b>						<b>8 389 836</b>	<b>1 746 995,2</b>	<b>45%</b>	<b>13 011 350,1</b>	<b>4 194 918</b>	<b>0</b>	<b>838 984</b>

46. Une analyse économique a été effectuée sur la base de: (i) une durée de 20 ans, représentant la durée la plus longue du cycle de vie des ouvrage des aménagements des mangroves; (ii) le prix du kg de riz importé vendu dans la zone du projet a été considéré comme le prix économique de riz; (iii) Ce prix a été valorisé de 30% pour prendre en compte l'amélioration de la circulation des biens grâce aux pistes réhabilitées par le projet et la mise en place du ferry; (iv) Le prix économique de la main-d'œuvre a été estimé à 1 \$US correspondant au coût d'opportunité du travail dans la zone du projet, (v) 100% des bénéfices quantifiables générés par les populations cibles (exploitants des superficies aménagées/réhabilitées, des unités d'activités complémentaires promues); et (v) 100% du coût du projet hors subventions dans le cadre du FIDL et subvention pour réhabilitation des aménagements hydro-agricoles et 100% du coût des travaux de parcellaires et casiers qui seront réalisés par les bénéficiaires et par ailleurs déjà pris en compte dans les coûts des modèles. Le projet n'interviendra que sur les gros ouvrages dont les coûts n'ont pas été intégrés dans les modèles d'exploitation – type.

47. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) de base du Projet s'établit à 18,0%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 8,4 millions US\$. Elle est basée sur un taux d'actualisation de 10 pour cent, considéré comme le coût d'opportunité à long terme du capital.

48. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10%, 20% et de 50% des coûts du projet montre des taux de rentabilité de 17,0%, 16,1% et 13,8% respectivement, ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque d'augmentation des coûts des initiatives économiques soutenues au titre de diversification agricole. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 7,7 millions de \$US, 703 millions de \$US, 6,3 millions de \$US.

49. L'analyse de sensibilité fondée sur des diminutions de 10%, 20%, 30% et 50% des marges brutes dues au projet indique des taux de rentabilité économique respectivement de 16,9%, 15,6%, 14,3% et 10,9%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 6,9 millions de \$US, 5,3 millions de \$US, 3,8 millions de \$US et 0,7 million de \$US.

50. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de deux ans, le TRIE se situerait respectivement à 15,6% et 13,5%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de retard dans la génération des bénéfices se situeraient respectivement à 5,5 millions de \$US et 3,2 millions de \$US.

51. Ce niveau des TRIE confirme la solidité des effets et impacts économiques positifs du projet sur la zone d'intervention face au risque de hausse des coûts, de baisse de la marge brute des activités conduites ou / et de retard dans la génération des avantages.

52. Globalement, le TRIE reste satisfaisant. Ces taux et cette stabilité s'expliqueraient par une productivité accrue des activités ciblées, grâce à l'amélioration des techniques et des technologies, résultant de l'accès facilité aux services non financiers et à la subvention dans le cadre du FIDL. Toutefois, pour les modèles ciblés, les avantages économiques sont moins sensibles à une augmentation du coût qui ne se produit qu'au début d'un cycle qu'à la baisse des marges brutes pouvant résulter soit de la baisse de rendement, soit de la baisse des prix soit encore de la baisse de deux variables à la fois. Le projet devra donc tout mettre en œuvre pour faciliter l'adoption rapide des technologies et techniques diffusées de façon à limiter l'évolution négative de ceux paramètres.

## Analyse de la sensibilité

<b>ANALYSE ECONOMIQUE</b>		
<b>HYPOTHESES</b>		
100% coût du projet hors FIDL, subvention réhabilitation AHA et travaux parcellaires et casiers des AHA	TRE	VAN à 10% d'intérêt
100% marge brute dues au projet	18,0%	
Durée: 20 ans		
Facteur de conversion Marge brute financière à celle économique: 90%		
<b>RESULTATS</b>		
Base (VAN = 0)	18,0%	
VAN à 10% (Million de FCFA)		4 125,3
Millions \$US		8,4
Si hausse des coûts de 10%	17,0%	3 778,0
		7,7
Si hausse des coûts de 20%	16,1%	3 430,7
		7,0
Si hausse des coûts de 30%	15,2	3 083,4
		6,3
Si hausse des coûts de 50%	13,8%	2 388,8
		4,8
Si baisse de la Marge brute de 10%	16,9	3 365,5
		6,9
Si Baisse de la marge brute de 20%	15,6%	2 605,7
		5,3
Si Baisse de la marge brute de 30%	14,3%	1 845,8
		3,8
Si baisse de la marge brute de 50%	10,9%	326,1
		0,7
Si bénéfices retardés de 1 an	15,6%	2 701,8
		5,5
Si bénéfices retardés de 2 ans	13,5%	1 583,0
		3,2

### Autres avantages économiques

53. **Autosuffisance en riz.** Selon E Penot op cit, les populations de la zone d'intervention ont besoins de 350 kg de riz paddy par personne et par an. Actuellement pour les exploitations agricoles établies sur 1 ha de mangrove ou 1 ha de bas-fonds ces besoins ne sont couverts qu'à 88% et 91% respectivement. Avec le projet, ces exploitations couvriraient leurs besoins respectivement à 182% et 207%. Elles réaliseraient donc des excédents correspondant à 1 484 kg et 1 987 kg de paddy respectivement. La vente de ces excédents au prix de 150 FCFA le kg, leur apporterait respectivement 222 630 FCFA et 290 505 FCFA.

## Relations Risques et Résultats Financiers

Risques éventuels

Types	description du risque	niveau du risque	Mesure d'atténuation	Effets sur les résultats d'analyse de sensibilité
Risques politiques	L'insuffisante stabilité du pays retarde ou perturbe la mise en œuvre du projet	élevé	promouvoir la concertation et le dialogue entre les populations à travers les OP, la plateforme et les CDIT à renforcer ou à créer, et entre les partenaires techniques et financiers, et le gouvernement	bénéfices retardés ou réduits
Risques institutionnels	la dispersion et le captage des OP et plateforme par les politiques retardent l'exécution du projet	élevé	renforcer les capacités des organisations et de la plateforme à défendre les intérêts collectifs entre et par les ruraux eux-même	bénéfices retardés et/ou réduits
	La faible capacité des prestataires de services privés et services techniques de l'Etat, parties prenantes à la mise en œuvre du projet Capacité et compétences des structures d'incubation ne couvrent pas tous besoins éventuels potentiels des promoteurs d'entreprises - forte domination des formations de production agropastorale, cet ensemble de facteurs tardent la création et le développement des entreprises	élevé	Renforcer les capacités des parties prenantes à remplir leur mandat	bénéfices retardés
Risque liés au public cible	un faible engouement et une insuffisante mobilisation des populations cibles pour participer au projet	moyen	Informier et sensibiliser des populations cibles et leurs organisations sur les opportunités d'offrir le PADEC (réhabilitation des aménagements hydroagroïles, la diffusion des semences sélectionnées et d'engrais, des noyaux pour l'élevage à cycle court, ...)	bénéfices retardés
Risques liés au marché des intrants agricole, zootique et vétérinaire en termes de prix, quantité, qualité et disponibilité au moment où les bénéficiaires en ont besoin	L'insuffisante disponibilité des intrants de production et la perte, quantité, qualité et disponibilité au moment où les bénéficiaires en ont besoin	moyen	Encourager les distributeurs existant à renforcer leurs capacités à fournir les intrants de qualité; accompagner les organisations paysannes et la plateforme à évaluer et structurer les besoins de leurs membres, à formuler la demande des intrants et à signer à temps des contrats d'acquisition d'intrants,	coûts d'intrants élevés
Risques liés au marché et prix des produits	l'asymétrie de l'information sur les marchés et la concurrence déloyale entraînent la baisse des prix au producteur, mettant en danger la survie des exploitations agricoles promues,	moyen	mettre en place / renforcer les systèmes d'information sur les marchés et les infrastructures de stockage / conservation et renforcer les capacités à gérer les pertes post production et les stocks	baisse des bénéfices
Risques liés aux changements climatiques et aux épizooties	Les événements extrêmes (sécheresse, inondation, épizooties, feux de brousse, etc.) peuvent affecter les capacités de production agropastorale et perturber la viabilité des exploitations agricoles promues	moyen	Promouvoir la réhabilitation des AHA appropriée à chaque site, les mesures mécaniques et biologiques sur les bassins versant attenant aux AHA et sensibiliser et informer sur la protection des cultures aux feux de brousse et aux eaux de ruissellement, la mise en place de dispositif de vaccination des animaux.	baisse des bénéfices

	Cas de base	Hausse des coûts			Baisse des bénéfices			Bénéfices retardés	
		10%	20%	50%	10%	20%	50%	1 year	2 years
TRIE	18,0%	17,0%	16,1%	13,8%	16,9%	15,6%	10,9%	15,6%	13,5%
VAN (million'USD) à 10% d'intérêt	8,4	7,7	7,0	4,9	6,9	5,3	0,7	5,5	3,2

## Appendice 11: 1<sup>er</sup> draft du Manuel d'exécution

### A. APPROCHE ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE MISE EN ŒUVRE

Le projet sera mis en œuvre pendant six (06) ans, dans les régions de Quinara, Tombali et Bolama/Bijagos. La mise en œuvre du projet est fondée sur un certain nombre de principes généraux, s'appliquant à l'ensemble des composantes et activités, qui sont exposés ci-après.

#### Stratégie d'intervention

Le PADES concentrera ses interventions autour des sites ciblés pour la production de riz et le maraîchage (mangroves et bas-fonds). Pour ces différents sites, le projet interviendra dans trois strates géographiques concentriques centrées autour des périmètres de production, leurs pistes de desserte et les villages polarisés par ces infrastructures (strate 1), avant de progresser graduellement vers les villages dans leur voisinage immédiat (strate 2). Une troisième strate comprendra les villages beaucoup plus en périphérie:

- (i) **Strate 1** (investissements principaux du projet): comprend les villages situés jusqu'à 5 km autour des AHA réhabilités auxquels se rattachent les tronçons de pistes de dessertes réhabilitées par le projet. Au niveau de la 1<sup>ere</sup> strate, le PADES financera: (i) la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles (mangroves, bas-fonds et jardins maraîchers) ainsi que leur protection par les mesures biologiques au niveau des bassins versants; (ii) l'organisation des producteurs en association des usagers et OPB, (iii) la mise en place et l'équipement des CITEP, (iv) la mise en place des activités de valorisation post-récolte de riz, d'élevage des espèces à cycle court, ainsi que de commercialisation des différents produits, et (v) la formation et l'accompagnement à la mise en œuvre des activités promues dans le cadre du projet.
- (ii) **Strate 2** (interventions de seconde priorité du projet): regroupera les villages situés entre 5 et 15 km autour des AHA. Dans la strate 2, le PADES soutiendra: (i) l'élevage des espèces à cycle court, ainsi que la (ii) commercialisation des différents produits.
- (iii) **Strate 3** (interventions limitées), ceux qui sont au-delà de ce rayon de 15 km des aménagements et des pistes. Au niveau de la strate 3, les interventions du projet se limiteront au renforcement des capacités des CDIT existants et un suivi léger des Microprojets financés par le PRRDC. Ce suivi sera réalisé par l'Expert Socio-économiste du projet avec l'appui éventuel des ONG partenaires œuvrant dans ces zones. Le PADES ne financera donc aucun nouveau microprojet dans la Strate 3.

Comme dans le PRRDC, le PADES fait du CDIT, son interlocuteur privilégié dans les villages. Ainsi, au niveau de chaque strate, la mise en place des activités économiques commencera par les villages ayant déjà des CDIT fonctionnels. Elle concerne les autres villages après renforcement des CDIT peu fonctionnels ou leur mise en place dans les autres villages qui n'en ont pas.

Les appuis du projet au niveau de chaque strate sont résumés dans le tableau ci-dessous:

**Tableau A53: Paquets d'Interventions du PADES par Strates**

Activités du Projet	Paquet par strate		
	Strate 1	Strate 2	Strate 3
<b>Activités Prioritaires</b>			
Réhabilitation des aménagements hydro-agricoles + Protection des bassins versants par l'agroforesterie	X		
Réhabilitation des pistes rurale	X		
Appui à la mise en valeur et exploitation des sites (riziculture)	X		
Investissements structurants pour la transformation post-récolte et le stockage	X		
Maraîchage	x		
<b>Activités Complémentaires</b>			
Elevage des espèces à cycle court (petits ruminants, porcins et aviculture)	X	X	
Investissements pour la mise en marché des produits de l'élevage	X	X	
<b>Appuis Organisationnels et Renforcement des Capacités</b>			
Mise en place et/ou accompagnement des CDIT	X	X	X
Organisation et renforcement des capacités des OPB	X	X	
Organisation et renforcement des capacités des AU	X		
Organisation et renforcement des capacités des CITEP	X		

A ces Paquets d'intervention s'ajouteront les activités transversales de renforcement des capacités d'appui et d'intervention des ONG, des Prestataires et des Services Techniques Centraux et Déconcentrés (Travaux Publiques; Agriculture et Développement Rural).

## Principes

La stratégie de mise en œuvre du Projet sera bâtie sur les principes suivants:

- **Complémentarité et cohérence avec les interventions du secteur agricole.** Le Projet sera défini dans l'optique d'avoir une complémentarité et des synergies avec des interventions en cours qui soutiennent directement l'économie rurale des deux régions. La première mission de conception s'est appliquée à identifier les partenariats potentiels afin d'éviter les redondances et les duplications. Dans cette perspective, les institutions ci-après seront consultées - car leurs interventions présentent de nombreuses synergies avec le PADES - pendant la mission de conception du Projet (pistes rurales, l'alphabétisation fonctionnelle, la planification du développement local, etc.).
- **Approche par la demande.** Le projet interviendra en réponse à une demande expresse des bénéficiaires.
- **Prise en compte de la dimension genre et inclusion des jeunes filles dans les activités du projet.**
- **Principe du "faire faire".** Consiste à privilégier la contractualisation avec des prestataires publics et privés pour la fourniture de services (information, formation, conseil, accompagnement).
- **Approche participative** qui consiste à associer les différentes parties prenantes dans la conception et l'exécution des actions prévues.
- **Responsabilisation des acteurs régionaux** dans la sélection et le suivi des microprojets.
- **Renforcement des capacités et compétences parties prenantes** (société civile et Services Techniques Déconcentrés) en vue de qualifier et pérenniser l'offre régionale de service.
- **Gestion axée sur les résultats:** tous les contrats de prestation de services seront assortis d'obligations de résultats évalués annuellement.

- **Recherche de complémentarité et de synergie avec les autres projets et initiatives (PASA/BOAD, PREASA/BM, etc...).**
- **Prise en compte des acquis techniques et méthodologiques des projets similaires menés aux niveaux national et sous régional.**

## B. ESQUISSE DU MANUEL D'OPERATIONS

Pour chaque opération, le manuel s'attachera à donner une description détaillée de l'opération, une description des activités, une description claire du processus de sélection des bénéficiaires et des prestataires, et enfin une définition des modalités de mise en œuvre y compris les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes. Le squelette du manuel se présentera globalement comme suit.

### **Contexte du projet**

### **Description du projet**

#### **Développement d'entreprises agropastorales viables**

Information et sensibilisation des parties prenantes

Renforcement des capacités des incubateurs

Formation professionnelle et création de l'entreprise

Appui conseil et consolidation des entreprises

#### **Accès aux services financiers**

Amélioration de l'offre de services

Renforcement du fonds de facilitation de l'offre de crédit moyen du PADMIR

#### **Amélioration du cadre organisationnel, politique, institutionnel et législatif**

Mise en place d'un cadre organisationnel propice

Amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral

### **Organisation du Projet**

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Structure organisationnelle

Organes de concertation et de pilotage du projet

Organes de coordination et de gestion

### **Procédures de gestion du Projet**

Programme de travail et budget annuel (**PTBA**)

Revues à mi-parcours

Activités de démarrage

Décaissements

Passation des marchés

## **Suivi et évaluation du Projet**

Suivi interne conjoint

Évaluation interne et externe

Supervision et suivi de conformité avec les politiques nationales

## **C. ESQUISSE DU MANUEL DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES, COMPTABLES ET FINANCIERES DU PADES (GUINEE BISSAU)**

### **Préambule**

Le manuel décrit en détail les procédures, les personnes responsables pour chaque action, les délais de traitement, le processus de contrôle et d'approbation ainsi que les documents ou processus informatisés. Les annexes au manuel contiendront des fiches et formulaires-type, des modèles de documents et d'autres informations utiles.

A la présente esquisse, nous joignons uniquement les documents suivants qui nous paraissent spécifiques par rapport au contenu généralement adopté dans les manuels de procédures des projets:

- Tableau de suivi technique et financier du PTBA
- Modèle de convention avec les partenaires d'exécution
- Code des Marchés Publics de Guinée-Bissau

Nous recommandons par ailleurs que les documents suivants soient annexés au manuel des procédures pour en constituer partie intégrante:

- Directives du FIDA sur la passation des marchés
- Manuel des Décaissements du FIDA
- Guide d'Audit du FIDA.

### **1. Introduction**

- 1.1. Présentation du projet (brève description, financement, structure organisationnelle, modalités d'exécution, supervision et reporting)
- 1.2. Présentation du manuel (objectif du manuel, révision périodique, cadre juridique, règles et procédures applicables)
- 1.3. Système de contrôle interne
  - Principes généraux

Le projet devra adopter un système de contrôle interne tel que défini par le COSO comme un ensemble de règles et procédures mises en œuvre par l'ensemble du personnel pour atteindre les objectifs du projet; il s'agit notamment de s'assurer que:

- ✓ les opérations sont réalisées efficacement et avec efficience
- ✓ les exigences contractuelles et légales sont respectées: accords, conventions, contrats, etc.
- ✓ les documents et informations relatives aux aspects fiduciaires sont disponibles et sont fiables.
- Au sein de l'UCP

Les principes suivants seront adoptés:

- séparation des tâches d'approbation et d'exécution
- séparation des tâches d'achat et de réception
- principe de double signature des comptes bancaires
- principe de production et de diffusion de l'information financière aux acteurs impliqués
- etc.
  - Vérifications et contrôles extérieurs (audit interne, supervisions, audit externe)

## **2. Gestion administrative**

- 2.1. UCP (rôle, structure, organisation, règles et fonctionnement des bureaux)
- 2.2. Correspondance et communication interne (gestion du courrier, systèmes d'information et de communication, archivage des documents)
- 2.3. Déplacements officiels
- 2.4. Ateliers et réunions
- 2.5. Voyages
- 2.6. Etc.

## **3. Gestion du personnel**

- 3.1. Types de contrats
- 3.2. Recrutement (sélection, rémunération, contrats)
- 3.3. Administration du personnel (prise de fonction/formalités, dossiers du personnel, paie et déclarations fiscales/sociales, congés, évaluation de performances, renouvellement de contrat)
- 3.4. Obligations et mesures disciplinaires
- 3.5. Evaluations semi-annuelles et annuelles
- 3.6. Rupture de contrat
- 3.7. Personnel temporaire et consultants individuels
- 3.8. Gestion de la paie
- 3.9. Etc.

## **4. Gestion des biens et équipements**

- 4.1. Définition et suivi des immobilisations (système de suivi, étiquetage, inventaire physique)
- 4.2. Maintenance et sécurité
- 4.3. Véhicules de projet (principes et règles de gestion du parc, entretien et réparations, gestion du carburant)
- 4.4. Cessions d'immobilisations
- 4.5. Gestion des stocks (fournitures de bureau et informatiques)
- 4.6. Etc.

## **5. Gestion financière**

- 5.1. Gestion des comptes bancaires: procédures de paiement et d'encaissement
- 5.2. Gestion de la petite caisse
- 5.3. Plan de trésorerie
- 5.4. Suivi budgétaire
- 5.5. Gestion des contrats
- 5.6. Gestion des immobilisations
  - Procédures de tenue d'un inventaire des immobilisations (liste saisie dans le logiciel et inventaires physiques de contrôle régulier)
  - procédures de sortie et de retour du matériel mobile (appareils photos, caméras, etc.)
- 5.7. Autres procédures de gestion financière liées au contrôle interne

Les procédures suivantes seront développées:

- Annulation des factures payées pour éviter double emploi. Le Comptable apposera n cachet « PAYE » sur les factures acquittées.
- Etats de rapprochements bancaires mensuels préparés par le Comptable et signés par le RAF et le Coordonnateur
- Revue des comptes analytiques avec les Responsables techniques des composantes
- Etc.

## 6. Lutte contre la fraude et la corruption

Les procédures du FIDA pour éviter la fraude et de corruption seront annexées au manuel.

Le Coordonnateur doit organiser pour l'ensemble du staff, ainsi que pour chaque nouvel agent recruté, une orientation sur le projet et sur les procédures du FIDA visant à éviter la fraude et la corruption. Il en est de même sur les conflits d'intérêt

## 7. Passation des marchés

- 7.1. Généralités (cadre règlementaire et procédures applicables, système de PM, méthodes de passation, organes de passation et de contrôle)
- 7.2. Programmation des marchés (format du plan de passation des marchés, contenu, lien avec PTBA, calendrier, approbation, suivi de l'exécution et mise à jour du PPM)
- 7.3. Processus de passation des marchés (demande d'achat, spécifications techniques/TDR, modalités de passation, processus de consultation, différentes commissions, processus de sélection des fournisseurs, attribution des marchés et élaboration des contrats, suivi des contrats et reporting, registre des contrats, fiches de suivi des contrats, livraison des biens, travaux et services)
- 7.4. Passation des marchés de biens, travaux et services non intellectuels
  - Marchés compris entre USD XXXX et USD XXXX
  - Marchés compris entre USD XXXX et USD XXXX (biens et services non intellectuels)
  - Marchés compris entre USD XXXX et USD XXXX (travaux)
  - Marchés de gré à gré
  - Marchés passés auprès d'institutions des Nations-Unies
  - Réception des marchés de biens et de travaux
- 7.5. Passation des marchés de services de consultants
  - Généralités
  - Sélection fondée sur la qualité et le coût
  - Sélection fondée sur la qualification des consultants
  - Sélection du moins-disant
  - Sélection avec enveloppe budgétaire
  - Sélection de consultants individuels
  - Marchés de gré à gré
  - Suivi de l'exécution des marchés

## 8. Suivi et évaluation du Projet

Programme de travail et budget annuel (PTBA)

Activités de démarrage

Suivi interne conjoint

Évaluation interne et externe

Supervision et suivi de conformité avec les politiques nationales

Revues à mi-parcours

## 9. Procédures comptables

La comptabilité du projet sera tenue conformément aux principes suivants édictés par le droit comptable SYSCOA:

### 1/ La transparence

Les états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'état annexé. Ils forment un tout indissociable et décrivent de façon régulière et sincère les évènements, opérations et situations de l'exercice pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat.

La régularité et la sincérité des informations regroupées dans les états financiers annuels de l'entité résultent d'une description adéquate, loyale, claire, précise et complète des évènements, opérations

et situations se rapportant à l'exercice. La comparabilité des états financiers annuels au cours des exercices successifs nécessite la permanence dans la terminologie et dans les méthodes utilisées pour retracer les évènements, opérations et situations présentés dans ces états.

Toute entité qui applique correctement le SYSCOA est réputée donner, dans ses états financiers, l'image fidèle de sa situation et de ses opérations.

Lorsque l'application d'une prescription comptable se révèle insuffisante ou inadaptée pour donner cette image, des informations complémentaires ou des justifications nécessaires sont obligatoirement fournies dans l'état annexé.

## **2/ L'importance significative**

En vertu de ce principe, tout élément susceptible d'influencer le jugement que les destinataires des états financiers peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité doit leur être communiqué; d'où la nécessité pour les projets de présenter des états spécifiques relatifs aux accords signés: dépenses par catégorie de dépenses convenues avec le bailleur de fonds, dépenses par composante, sous-composante et activité.

## **3/ L'intangibilité du bilan**

Le bilan d'ouverture doit correspondre au bilan de clôture. *Les états financiers de chaque entité respectent les dispositions ci-après:*

- *le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent;*
- *toute compensation, non juridiquement fondée, entre postes d'actif et postes de passif dans le bilan et entre postes de charges et ports de produits dans le compte de résultat est interdite;*
- *la présentation des états financiers est identique d'un exercice à l'autre;*
- *chacun des postes des états financiers comporte l'indication du chiffre relatif au poste correspondant de l'exercice précédent. Lorsque l'un des postes chiffrés d'un état financier n'est pas comparable à celui de l'exercice précédent, c'est ce dernier qui doit être adapté. L'absence de comparabilité ou l'adaptation des chiffres est signalée dans l'état annexé.*

## **4/ Le coût historique**

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est fondée sur la convention du coût historique qui permet d'enregistrer les biens, à la leur date d'entrée dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition exprimé en unités monétaires courantes. Par dérogation à cette convention et en vertu du concept de maintien du capital financier de l'entité, les conditions de réévaluation légale ou libre sont précisées.

**Article 35:** *la méthode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est fondée du coût historique et sur l'application des principes généraux de prudence et de continuité de l'exploitation.*

**Article 36:** *le coût historique des biens inscrits à l'actif du bilan est constitué par: le coût réel d'acquisition pour ceux achetés à des tiers, la valeur d'apport pour ceux apportés par l'Etat, la valeur actuelle pour ceux acquis à titre acquis à titre gratuit.*

## **5/ La permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des états financiers ne doivent pas changer d'un exercice à un autre. Cette constance dans l'application des méthodes permet d'assurer la comparabilité de l'information dans le temps et dans l'espace. Ce principe admet, toutefois, des changements motivés par la recherche d'une meilleure image du patrimoine, de la situation financière et dur résultat de l'entité. Les circonstances de telles modifications sont limitativement prévues.

**Article 40:** *la cohérence des évaluations au cours des exercices successifs implique la permanence dans l'application des règles et des procédures les concernant.*

## **6/ La spécialisation des exercices**

Il est rattaché à chaque exercice les produits et les charges qui le concernent et uniquement ceux-là.

**Article 59:** le résultat de chaque exercice est indépendant de celui qui le précède et de celui qui le suit; pour sa détermination, il convient de lui rattacher et de lui imputer les évènements et opérations qui lui sont propres et ceux-là seulement.

### **7/ La prééminence de la réalité sur l'apparence**

Ce principe résulte d'un arbitrage entre un choix et juridique (l'apparence juridique) et un choix économique (la réalité économique). L'apparence juridique n'est pas un critère absolu et unique d'enregistrement en comptabilité des opérations. Cela se traduit par la possibilité d'inscrire au bilan des biens détenus dans le cadre de contrat de crédit-bail, de concession et de clause de réserve de propriété et d'inscrire dans les charges du personnel les prestations payées au titre des services fournis par le personnel extérieur, non lié à l'entité par un contrat de travail.

### **Résultat de l'application de ces principes: L'image fidèle**

L'image fidèle est la résultante de la correcte application des principes comptables.

Finalité de la comptabilité, l'image fidèle est présumée résulter de l'application de la bonne foi des règles et procédures SYSCOA en fonction de la connaissance que les responsables des comptes doivent normalement avoir de la réalité et de l'importance des opérations, des évènements et des situations. L'image fidèle est un objectif supposé atteint lorsque les comptes sont réguliers et sincères. Si tel est le cas, des compléments doivent être apportés dans les états annexés. Dans des cas exceptionnels, des dérogations aux règles de base SYSCOA doivent être appliquées et justifiées dans l'Etat annexé.

**Modèle d'écritures recommandées pour les DRF:** le Comptable doit passer les écritures selon le schéma suivant:

#### **i. Ecriture première DRF: avance au compte désigné, écriture à passer dans le Journal Banque:**

Débit: 521 Banque

Crédit: 458 100.....FIDA, Avance au Compte Spécial

#### **ii. A la signature et envoi de chaque DRF: Ecriture à passer dans le Journal des DRF**

Débit: 458 200..... FIDA, DRF à recevoir

Crédit: 102..... Dotation (Immobilisations) / DRF No

Crédit: 718.....Subvention d'exploitation / DRF No

#### **iii. A l'encaissement de chaque DRF: Ecriture à passer dans le Journal Banque**

Débit: 521.....Encaissement DRF No

Débit: 631.....Frais sur virement DRF (le cas échéant)

Crédit: 458 200.... FIDA, DRF à recevoir

#### **iv. A la signature et à l'envoi de chaque DPD: Ecriture à passer dans le Journal des DPD**

Débit: 458 200..... FIDA, DRF à recevoir

Crédit: 102.....Dotation (Immobilisations) /DPD No

Crédit: 718.....Subvention d'exploitation / DPD No

### **Encaissement DPD par le Fournisseur/Prestataire**

#### **Journal DPD**

Débit: 401.../481.....Paiement DPD No

Crédit: 458 200.... FIDA, DRF à recevoir

*NOTA: DRF est utilisé ici pour désigner les Demandes de Retraits de Fonds au sens large du terme. Ainsi, le même compte de comptabilité générale est utilisé pour les DRF de réapprovisionnement du compte spécial et les DRF demandées en paiement direct communément appelées DPD.*

#### **ANNEXES A L'ESQUISSE DE MANUEL DES PROCEDURES**

- Modèle de tableau de suivi technique et financier du PTBA
- Modèle de convention avec les partenaires d'exécution
- Code des Marchés Publics de Guinée-Bissau

## ETATS D'EXECUTION BUDGETAIRE

Code	COMPOSANTES/ VOLETS/ ACTIVITES MAJEURES /SOUS ACTIVITES	INDICA- TEURS	TYPE D'ACTIVITE (Q,P)	CIBLES		% Réal Phys	Chronogramm e	Resp	Budget				% Réal Financière	Catégo rie Financière	FIDA Don Suédois	FIDA DON	autre source	BE NEF	GOUV	Ecart (% F -%P)	Niveau d'écart Minimum	Explications des écarts	
				Prévu	Réal				Prévu	Réalisé	% Réal Financière												
				T1	T2				Mont TTC (FCFA '000' )	Mont HT ('US '000')	Mont HT ('US '000')	Mont HT ('US '000')											
A	COMPOSANTE A																						
A1																							
A11																							
A12																							
etc.																							
A2																							
A21																							
A22																							
etc.																							
B	Composante B																						
B1																							
B11																							
B12																							
etc.																							
C	Composante C																						
C1																							
C11																							
C12																							
etc.																							
<b>TOTAL</b>																							

# **REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

- CONVENTION CADRE DE COLLABORATION/PARTENARIAT TRIANNUEL
  - 2015-2017
  - 
  - ENTRE

## Le Projet .....

ET

- *Insérer le nom du bénéficiaire*
  - *(Insérer l'acronyme du bénéficiaire)*

## **FINANCEMENT:**

[spécifier la source de financement de la convention et le pourcentage]

-

...

## DEFINITIONS et ACRONYMES

- a) **Programme de travail et budget annuel ou “PTBA”** désigne le document qui établit le programme de travail et budget annuel nécessaire à l'exécution du Projet, au cours d'une année du projet donné. Le PTBA se réfère à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre.
- b) **La date d'entrée en vigueur** désigne la date à laquelle la convention de collaboration est contresignée par le Projet et à compter de laquelle le Bénéficiaire est habilité à engager des dépenses autorisées pour les activités incluses dans cette convention.
- c) **Cahier des charges** désigne un document contractuel décrivant ce qui est attendu du maître d'œuvre (PROJET.....) par le maître d'ouvrage (bénéficiaire). Il décrit les activités à réaliser, le chronogramme et le budget détaillé et inclut une section éventuelle avec les activités du cahier des charges précédent non exécutées dans la période d'exécution et le budget y relatif non décaissé/utilisé par le bénéficiaire.
- d) **Fiche d'authentification du compte bancaire** désigne une fiche préparée par le Bénéficiaire et authentifiée par la banque du Bénéficiaire conformément au modèle fourni en annexe 2 de l'Accord.
- e) “**Dépenses autorisées**” désigne les dépenses prises en charge dans le cadre de la convention. Ces dépenses doivent réunir tous les critères suivants: elles doivent: a) correspondre à un coût raisonnable; b) être hors taxes; c) être relatives à des biens, travaux et services: i) être nécessaires au Projet ii) être conformes au/aux budgets des cahiers des charges; et iii) être conformes aux procédures de passation de marchés du FIDA. Les dépenses autorisées doivent être effectuées pendant la période d'exécution de la convention; ne doivent pas être interdites par une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies ou par toute autre politique du FIDA et ou du Gouvernement, doivent être justifiées par une documentation adéquate et, enfin, pouvoir être vérifiées par le FIDA et le Gouvernement.

## **CONVENTION CADRE NO .../PROJET...../AAAA**

La présente Convention de collaboration conclue entre:

**Projet .....**(ci-après désigné <le Projet>) financé par le don FIDA no. .... et le don ..... , sis au ADRESSE, Tél. xxxxxx, Email:[XXXXXXXX](#), représenté par son Coordinateur, Monsieur xxxxxxxxxxxx d'une part, et;

*Insérer le nom du bénéficiaire (ci-après désigné < le Bénéficiaire >, sis au insérer l'adresse du bénéficiaire, Tél. insérer le numéro de téléphone du bénéficiaire Email: insérer l'email du bénéficiaire, représentée par insérer le nom du représentant du bénéficiaire d'autre part, fixe les modalités de la convention de collaboration pour la réalisation des activités prévues dans les PTBA, selon les conditions ci-après déterminées.*

### **ARTICLE 1: NATURE ET OBJET DE LA CONVENTION CADRE DE COLLABORATION**

La présente convention cadre a pour objet d'appuyer la mise en œuvre des **activités** qui sont intégrés dans chacun des PTBA des années 2015 à 2017 du Projet et validés par le Comité de Pilotage du PROJET.....

Les activités convenues entre le Bénéficiaire et le Projet sont décrites en détail avec indication des centres de responsabilité et chronogramme d'exécution dans le cahier des charges et décrites dans l'Annexe 1 à la présente convention.

### **ARTICLE 2: CONVENTION CADRE, CAHIER DES CHARGES ET BUDGET 2015**

Les documents composant la Convention cadre sont les suivants:

- Le présent document de Convention;
- Annexe 1 - Le cahier des charges, ainsi que le budget des activités relatives au PTBA 2015 (liste activités, chronogramme et budget). Le cahier des charges, ainsi que le budget, doivent être contresignés pour acceptation par le Bénéficiaire. Tout amendement sera fait par écrit et avec l'avis préalable du FIDA.
- Annexe 2 - Fiche d'authentification du compte bancaire du Bénéficiaire à utiliser pour les paiements relatifs à la convention.

### **ARTICLE 3: CAHIER DES CHARGES ET BUDGET DES ANNEES SUIVANTES**

- Les cahiers de charges et budgets des années 2016 et 2017 seront définis au moment opportun, après évaluation de l'exécution des activités de l'année écoulée.

### **ARTICLE 4: OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

Mettre en œuvre, pour le compte du PROJET....., les activités programmées dans le cahier des charges, respectant les chronogrammes y relatifs. Le Projet met à disposition du Bénéficiaire des fonds que ce dernier utilise aux fins de l'exécution des activités prévues dans le cahier des charges, conformément aux modalités et conditions énoncées dans la présente convention, selon le budget et couts relatifs, dans le respect des critères d'économie, efficacité et efficience et pendant la période d'exécution de la convention. Les fonds sont utilisés pour le financement exclusif des dépenses autorisées définies dans la section « Définitions et Acronymes ».

Les obligations du Bénéficiaire sont les suivantes:

- Toute la mise en œuvre de la convention sera réalisée sur la base de la programmation faite et sur la base des procédures indiquées dans le manuel de gestion administrative, comptable, financière et de passation des marchés du Projet;

- Mobiliser les ressources humaines, financières et les moyens nécessaires à l'exécution des activités prévues dans le cahier des charges conformément aux procédures et démarches admises;
- Communiquer régulièrement à la Coordination du Projet et aux partenaires, toutes les informations techniques et financières liées à la mise en œuvre des activités tel que spécifié dans le cahier des charges;
- Tenir correctement les documents comptables et les conserver pour toute la durée du Projet, tel que décrit à l'Article 10 « Comptes et Audit »;
- Transmettre au Projet les justificatifs des dépenses effectuées dans le cadre de la convention tous les deux (3) mois;
- Fournir les informations et toute documentation aux missions d'audits techniques et financiers, tel que décrit à l'Article 10 « Comptes et Audit »;
- Au cours de la période d'exécution du cahier des charges, le Bénéficiaire est tenu de présenter au Projet des rapports trimestriels décrivant les progrès quantitatifs et qualitatifs atteints pendant la période précédente. Après la date d'achèvement de la convention, mais en aucun cas au-delà de la date de clôture, le Bénéficiaire fournit au Projet un rapport final d'exécution de la Convention (technique et financier).

## **ARTICLE 5: OBLIGATIONS DU PROJET**

Le Projet s'engage à:

- Mettre à la disposition du Bénéficiaire, à temps opportun, les ressources matérielles et financières nécessaires à la bonne exécution des activités définies dans le cahier des charges et selon le budget y relatif;
- Apporter toute assistance technique nécessaire pour la bonne exécution des activités prévues dans le cahier des charges;
- Assurer un suivi régulier de l'exécution technique et financière des activités de concert ou indépendamment du Bénéficiaire.
- Valider dans les délais impartis, tous les documents produits par le Bénéficiaire constituant des préalables à la mise en œuvre des activités (TDR, DAO, PV d'adjudication des marchés, contrats, budgets...);
- Prendre part lors des passations des marchés, aux travaux de la commission de dépouillement et analyse des offres qui sera mise en place par le Bénéficiaire;
- Appuyer le Bénéficiaire dans la mise en place d'un dispositif de suivi technique et financier, conformément aux prévisions du système de suivi évaluation, du manuel des procédures administratives, financières et comptables et du manuel d'exécution technique du Projet.

Si à tout moment durant ou après la période d'exécution de la convention et éventuellement dès la réception par le Projet des rapports d'audit tel que prévu à la Section 9 ci-dessus, i) le Projet constate, sur la base de tout rapport financier soumis par le Bénéficiaire, qu'un montant précédemment décaissé au profit du Bénéficiaire n'est pas nécessaire pour couvrir des paiements additionnels effectués au titre de dépenses autorisées; ou ii) l'auditeur externe a établi lors de l'audit des comptes du Bénéficiaire que des montants n'ont pas été exclusivement utilisés aux fins des activités prévues par le cahier des charges inclus à la présente convention, le Projet peut déduire lesdits montants de toute avance et/ou paiement future au Bénéficiaire, ou le Fonds peut exiger que le Bénéficiaire lui rembourse, sans délai après notification par le Projet, lesdits montants dans la monnaie de paiement.

## **ARTICLE 6: UTILISATION DES FONDS**

Les montants décaissés au titre de la présente Convention seront utilisés conformément aux documents suivants classés par ordre de préséance; (i) les Accords de Financement avec le FIDA; (ii) le/les PTBA du Projet approuvé par le Comité de Pilotage; (iii) les Manuels de procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés; (iv) le Plan de Passation des Marchés du Projet; (v) les dispositions de la présente Convention; (vi) et toute autre disposition spécifique prise par le Projet en accord avec le FIDA.

## **ARTICLE 7: AVIS PREALABLE**

Dans le cadre de la passation des marchés, le Bénéficiaire est tenu à obtenir un avis préalable de L'UCP du PROJET..... sur les documents clé (termes de référence, dossier d'appel d'offres, rapport d'analyse et d'évaluation des offres, etc.), selon les seuils suivants:

- Inférieur à USD XXXXX: aucun avis préalable n'est requis;
- De USD XXXXX à USD XXXXXX: avis préalable de L'UCP du PROJET.....;
- Supérieur à USD XXXXXX: avis préalable du FIDA.

**Le bénéficiaire peut effectuer des dépassements budgétaires d'un maximum de 10% entre les différentes lignes budgétaires relatives aux activités définies dans le cahier des charges, dans la mesure où ces dépassements sont compensés par des reliquats budgétaires sur d'autres activités, sans dépassement du budget total de la convention. Cependant, aucun dépassement n'est autorisé sur la ligne fonctionnement.**

**L'avis préalable du projet est requis en cas de dépassement de plus de 10% entre les activités, sans dépassement du budget total de la convention.**

## **ARTICLE 8: MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le décaissement des montants de la présente convention, prévus dans le budget du cahier des charges, sera effectué en tranches et sur la base des montants/pourcentages indiqués ci-après:

La première tranche du montant total du cahier des charges est versée après réception par le Projet: i) de deux (2) exemplaires de la convention de collaboration contresignés par un représentant dûment autorisé du Bénéficiaire; et ii) d'une fiche d'authentification du compte bancaire, dûment remplie (annexe 2), iii) de deux exemplaire du cahier des charges dument contresignés.

Les tranches successives du montant total de la convention seront versées après justification, sur présentation des pièces justificatives, à hauteur de .....% des activités prévues dans la période à laquelle l'avance des fonds précédente a été octroyée, et sur présentation des rapports techniques et financiers couvrant les activités exécutées.

Le montant total de la convention devra être justifié avant la date de clôture de ladite convention. Le Projet (le Projet pourra demander au FIDA de payer directement le Bénéficiaire, en son nom) versera ces montants en monnaie locale dans le compte désigné en Annexe 2 (Fiche d'authentification bancaire). Toute modification aux instructions de paiement devra être notifiée à travers la soumission d'une nouvelle fiche.

## **ARTICLE 9: COMPTES ET AUDIT**

Pour les fins de cette convention le Bénéficiaire est responsable de la tenue d'une comptabilité séparée, des registres et des livres comptables distincts pour les fonds transférés au titre de cette Convention selon les normes et standards requis avec possibilité d'édition informatisée des documents contractuels en la matière (Etats financiers, Bilan etc....) de toutes les dépenses exécutées dans le cadre de la convention. Il est également responsable de la tenue en bon ordre de toute la documentation y afférente pour les besoins d'audit et de supervision.

Le montant de la présente convention et les activités financées à travers ce montant font l'objet d'audit. En particulier le Bénéficiaire garantit que la période d'exécution de chaque cahier des charges soit couverte par un exercice d'audit conformément aux normes internationales d'audit. Les activités financées dans le cadre de cette convention pourront être incluses directement dans la portée de l'audit du Projet ....., ou pourront faire objet d'un exercice d'audit séparé dont l'auditeur pourra être engagé par le Bénéficiaire.

Dans ce cas, le Bénéficiaire remet au Projet, au plus tard 90 jours après la date d'achèvement de chaque cahier des charges, le rapport d'audit montrant une opinion séparée sur l'utilisation de fonds mis à disposition au travers de la Convention.

Le Bénéficiaire autorise à tout moment le Projet et/ou les Cabinets d'audits techniques et financiers indépendants recrutés par lui, l'Inspection Générale des finances du Ministère de l'Economie et des Finances, le FIDA et/ou tout autre représentant chargé d'une mission de vérification, à consulter les livres comptables et documents concernant les opérations financées, à vérifier le matériel acheté ou les résultats des activités réalisées et à communiquer tous les renseignements nécessaires.

Le Bénéficiaire tient à jour les dossiers et documents financiers et comptables nécessaires pour rendre compte des opérations réalisées dans le cadre de l'exécution de cette convention jusqu'à la date de clôture de la convention et conserve convenablement ces informations pendant les cinq (5) années suivantes.

#### **ARTICLE 10: SUSPENSION**

Le Projet peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire d'engager des dépenses et/ou de recevoir les paiements (tranches) de cette convention si l'un des faits suivants se produit: a) le Bénéficiaire a manqué à l'une quelconque de ses obligations contenues dans la convention; b) des allégations crédibles de corruption, de pratique frauduleuse, d'acte de collusion ou d'acte de coercition en rapport avec le Bénéficiaire et/ou les activités prévues par cette convention de collaboration ont été portées à l'attention du Projet; et c) Le Projet a constaté la survenance d'un fait rendant improbable l'exécution satisfaisante des activités prévues dans cette convention. La suspension demeure jusqu'à ce que le Projet estime que la raison qui l'a motivée n'existe plus ou s'il a décidé de résilier l'accord conformément à l'article 12.

#### **ARTICLE 11: DENONCIATION ET RE COURS**

Tout différend qui surviendrait entre les parties, dans le cadre de l'exécution de la présente Convention, sera réglé à l'amiable (dans un délai de 30 jours) ou à défaut, par arbitrage par une commission composée du FIDA, du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et du Ministère de l'Agriculture (MADR).

Si les deux parties ne parviennent pas à un accord pour pallier au manquement de la Convention par l'une ou l'autre partie, la présente Convention pourra, après épuisement de tous les recours, être dénoncée avec préavis de trois (3) mois.

#### **ARTICLE 12: RESILIATION DE LA CONVENTION**

La convention restera en vigueur jusqu'à la date de clôture et/ou de l'exécution intégrale par les Parties de leurs obligations respectives en vertu de la convention avant la date de clôture. Le Projet peut résilier la présente convention de façon anticipée si l'un des faits suivants se produit: i) le Bénéficiaire a failli dans une large mesure à l'une quelconque de ses obligations contenues dans la convention; ii) des allégations crédibles de corruption, de pratique frauduleuse, d'acte de collusion ou d'acte de coercition en rapport avec le Bénéficiaire et/ou les activités prévues par cette convention de collaboration ont été portées à l'attention du Projet et le Bénéficiaire n'a pas pris à temps les mesures appropriées pour remédier à la situation à la satisfaction du Projet; ou v) le Fonds considère qu'un fait est survenu rendant impossible l'exécution satisfaisante des activités prévues dans cette convention.

Le remboursement des fonds détournés ou utilisés pour des dépenses inéligibles sera effectué conformément à la loi applicable en Guinée-Bissau.

Lorsque le Projet décide de résilier la Convention, il informe par écrit le Bénéficiaire des raisons de cette annulation qui prend effet immédiatement après réception de la notification.

### **ARTICLE 13: EXECUTION ET SUIVI**

L'UCP du Projet sera chargée de suivre la réalisation des opérations de financement exécutée en vertu de la Convention. Le Projet, en collaboration avec le FIDA et le Gouvernement se réserve le droit d'effectuer des visites de suivi sur le terrain en tout temps, et après en avoir informé le Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire effectuera des missions périodiques sur le terrain en vue de s'assurer de la bonne exécution des activités.

Par ailleurs, des missions de suivi des activités pourront être également organisées conjointement pour l'évaluation du niveau d'exécution de la convention.

Le Bénéficiaire facilite toutes les activités de supervision, d'évaluation ou d'examen des activités menées par le Projet, le FIDA et/ou Le Gouvernement ou par des tiers autorisés par celui-ci durant la période d'exécution du de la convention et pour les cinq (5) années successives. Lesdites activités de supervision, d'évaluation ou d'examen sont réalisées sans aucun coût additionnel à la charge du Bénéficiaire

Le Projet pourra procéder à une vérification comptable des états financiers relatifs à la présente Convention, selon les normes conventionnelles.

Des réunions de concertation périodique sur le niveau d'avancement des activités seront organisées.

### **ARTICLE 14: CONFIDENTIALITE, MODIFICATION & AMENDEMENT**

Les dispositions de la présente Convention ne pourront faire l'objet de communication qu'avec l'accord formel de chacune des parties signataires.

Aucune disposition de la présente Convention ne pourra être modifiée sans l'avis préalable du Bénéficiaire, du PROJET..... et du FIDA.

Pour le Bénéficiaire  
Signature:

Nom:....

Titre: ...

Pour le Projet .....:  
Signature:

Nom:

Titre:

***ANNEXES A LA CONVENTION***

## **Annexe 1**

### **Cahiers des charges**

#### **1. ACTIVITÉS**

**1.2 (Éventuel) Activités du précédent cahier de charge non exécutées**

#### **2. CHRONOGRAMME**

#### **3. BUDGET DETAILLE**

**3.2 (Éventuel) DECOMPTE RELATIVE AU RELIQUAT DU/DES CAHIER DES CHARGES PRECEDENT**

### **SIGNATURE ET CONTRESIGNATURE**

## Annexe 2

### Modèle de fiche d'authentification du compte bancaire

Projet.....

ADRESSE

Attention: Coordinateur

Référence: Convention de Collaboration NO .....

Le compte bancaire ci-après est utilisé pour recevoir les décaissements relatifs à la convention mentionnée ci-dessus:

NOM ET ADRESSE DE LA BANQUE:

NUMÉRO DE COMPTE:

NOM ET ADRESSE DU BÉNÉFICIAIRE:

Signataire autorisé #1:

Nom et qualité:

Date:

Signataire autorisé #2:

Nom et qualité:

Date:

Signataire autorisé #3:

Nom et qualité:

Date:

(à remplir par la banque)

Nous certifions que le titulaire du compte bancaire mentionné ci-dessus est (nom du Bénéficiaire) et que les personnes dont les noms figurent ci-dessus sont des signataires autorisés dudit compte.

\_\_\_\_\_ (Nom de l'Agent ordonnateur)

\_\_\_\_\_ (Numéro de téléphone)

\_\_\_\_\_ (Nom de la banque)

\_\_\_\_\_ (Date)

(Tampon officiel de la banque)

Code des marchés publics de la Guinée-Bissau: voir fichier ci-joint.

## Appendice 12: Respect des politiques du FIDA

1. La Guinée-Bissau ne dispose pas de COSOP, le FIDA opte donc pour l'alignement de ses interventions dans ce pays sur le deuxième document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté-**DENARPII** (2011-2015), le programme national d'investissement agricole (PNIA, Novembre 2013), la politique nationale de nutrition. Sur le plan stratégique, le **PADES** est parfaitement en ligne avec les orientations de ces politiques de référence. Il est en outre est en ligne avec les politiques du FIDA dans les domaines suivants:

Politiques	Degré d'adhésion
1- Cadre Stratégique du FIDA 2011-2015	<p>Le <b>PADES</b> s'inscrit pleinement dans le Cadre Stratégique 2011-2015 du FIDA avec une contribution directe à 4 des 5 objectifs Stratégiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectif Stratégique 2:</b> un accès des populations à des services susceptibles de réduire la pauvreté et d'améliorer la nutrition, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur capacité de résistance dans un environnement évolutif;</li> <li>• <b>Objectif Stratégique 3:</b> des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations mieux à même de gérer des entreprises agricoles et non agricoles rentables, durables et résistantes ou de tirer parti de possibilités de travail satisfaisantes;</li> <li>• <b>Objectif Stratégique 4:</b> des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations en mesure d'influer sur les politiques et sur les institutions qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance;</li> <li>• <b>Objectif Stratégique 5:</b> un contexte institutionnel et politique susceptible de favoriser la production agricole et toute la gamme d'activités non agricoles connexes.</li> </ul>
2- Politique d'engagement du FIDA dans les pays fragiles et affectés par les conflits	<p>Bien que l'état de fragilité d'un pays soit multidimensionnel et qu'il n'y ait pas de "définition" consacrée de cet état de fait, il existe un "New Deal" de la communauté internationale pour l'engagement dans les États fragiles en s'assurant que le leadership et l'appropriation pays soient clairement exprimés. Le FIDA dont les interventions dans les situations de post-crise remontent aux premières années de ses activités, a récemment développé une stratégie d'intervention dans les pays fragiles. Dans cette politique d'intervention dans les pays fragiles, il a été convenu que ces interventions: (i) devaient se faire au cas par cas, (ii) prendre effet seulement une fois que la crise est jugulée et (iii) être effectuées dans le cadre d'une collaboration et en partenariat avec d'autres partenaires techniques et financiers du pays concerné, de ces points de vue, le <b>PADES</b> est parfaitement aligné car:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ c'est le Gouvernement Bissau Guinéen qui a appelé de ses vœux, une nouvelle intervention du FIDA pour concevoir un nouveau projet dans le prolongement du <b>PRRDC</b>, ce qui traduit son engagement pour le développement durable du pays;</li> <li>○ le Président et le gouvernement issus des élections démocratiques de Mai 2014 sont désormais reconnus par la communauté internationale;</li> <li>○ la conception a fait l'objet de larges consultations avec l'ensemble des <b>PTF</b> de la Guinée-Bissau. Une étroite collaboration s'est notamment tissée avec la <b>FAO</b>, le <b>PNUD</b>, l'<b>EU</b> et certaines ONG pour le <b>PADES</b> soit un projet complémentaire de leurs interventions respectives. Le <b>PADES</b> n'est pas un projet isolé, il s'insère parfaitement dans les actions de reconstruction d'un tissu économique des régions de Tombali et Quinara en complément de l'<b>UE</b> qui fournit des infrastructures dans ces régions, de la <b>FAO</b> qui appuie le pays dans sa réforme foncière, du <b>PNUD</b> et d'autres qui appuient dans l'accès aux services sociaux de base.</li> </ul>
3- Stratégie de ciblage du FIDA	<p>La stratégie de ciblage du FIDA se définit par l'ensemble des mesures prises afin de permettre aux groupes cibles identifiés de participer aux activités et ressources du projet et d'en tirer parti.</p> <p><b>Le PADES est parfaitement aligné</b> à la politique de ciblage du FIDA en combinant un ciblage géographique, un ciblage direct et inclusif sur les jeunes et les femmes. Le ciblage géographique dans les régions de Tombali et</p>

Politiques	Degré d'adhésion
	Quinara répond au souci de capitaliser sur les acquis du <b>PRRDC</b> , notamment pour améliorer l'approche de développement communautaire et des microprojets impulsés par ce projet et qui sont les principaux succès de cette intervention. Par ailleurs, l'objectif de concentration des interventions du <b>PADES</b> dans certains bassins à fort potentiel de production rizicole répond au souci d'éviter le saupoudrage des activités telle que constaté dans le <b>PRRDC</b> . Le ciblage des femmes et des jeunes permettra de s'assurer que l'ensemble des investissements du <b>PADES</b> bénéficient à ces deux groupes cibles qui sont les plus vulnérables du pays (80% des 15 – 35 sont pauvres et les femmes sont plus pauvres que les hommes).
4- Politique du FIDA en termes de genre	Le PNPER est parfaitement alignée car la transversalité de l'approche du FIDA genre sera appliquée à toutes les composantes du projet. Une attention particulière sera portée aux femmes et aux jeunes afin de renforcer leur capital social (formation et connaissances) et les outiller afin de prendre part aux opportunités qu'offrent les filières agricoles porteuses en termes de création de revenus. <b>Cf check list</b>

## **Annexe 1: Note d'Evaluation Environnementale et Sociale (NEES)**

### **A. Description des composantes**

1. L'objectif global du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté en créant les conditions pour le développement durable de l'économie rurale et le renforcement des capacités socio-économiques des communautés rurales dans la zone du projet. Son objectif de développement sera d'accroître la production vivrière et les revenus des ménages dans la zone du projet à travers deux composantes techniques: (i) *Appui à la production et la productivité*, (ii) *et une composante sur la coordination et la gestion du projet*.

2. En soutien à la production, le Projet appuiera le renouvellement du matériel génétique, la construction d'un système de production, de conditionnement et de vente de semences de riz. Le projet facilitera aux producteurs bénéficiaires, sous forme de subvention d'impulsion aux microprojets (i) l'accès aux semences certifiées de riz et d'espèces maraîchères, aux engrains, aux produits agro-pharmaceutiques respectueux de l'environnement et au petit matériel agricole (y compris kit maraîcher); (ii) l'accès aux services de mécanisation des façons culturales (labour, billonnage), et des opérations post-récolte (battage, décorticage).

3. Le Projet interviendra dans la zone de projet en récupérant des terres par la réhabilitation des périmètres rizicoles en zones de mangroves et de bas-fonds. Dans les zones de mangroves, le Projet réaménagera (i) 2612 ha dans la région de Quinara par la réhabilitation des ouvrages hydrauliques (digues et déchargeurs); (ii) 7.076 ha dans la région de Tombali par la mise en place des tubes PVC de drainage; (iii) 150 ha de bas-fonds dans les trois régions de Quinara, Tombali et Bolama. Le Projet mènera également des activités de conservation des eaux et des sols (CES), de protection des berges et des bassins versants sur 984 ha.

4. A travers la composante 2 «Développement communautaire et infrastructures d'accès», le projet interviendra dans le désenclavement des zones de production par la réhabilitation de 44,5 km de pistes rurales: 23,5 km dans la région de Tombali et 21 km dans la région de Quinara et la mise en place d'un ferry entre Cubumba et Bedanda.

### **B. Principales caractéristiques de la zone d'intervention du Projet**

5. La zone d'intervention du Projet est constituée des régions de Quinara, Tombali et Bolama caractérisée par des écosystèmes et agro écologies diversifiées. La population<sup>48</sup> de la zone du Projet (Quinara, Tombali, Bolama) est de 202.357 habitants et représente 13% de la population nationale. La région de Tombali a une population de 102.482 habitants, soit 51% de la zone du Projet; celle de Quinara a 65 946 habitants, soit 33%; et Bolama possède 33.929 habitants, soit 17%. En termes de parité hommes-femmes, la zone du Projet possède globalement 49% d'hommes et 51% de femmes. Par région, celle de Tombali à 48% d'hommes et 52% de femmes. Les deux autres régions (Quinara et Bolama) ont chacune une parité de 49% d'hommes et 51% de femmes. L'annexe 3 donne plus de détails sur la répartition de la population dans la zone du Projet et la parité hommes-femmes.

6. Selon le dernier Rapport sur le Développement Humain du PNUD de 2011, la Guinée-Bissau est classée 176<sup>ème</sup> sur 187 pays avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,363. Les données disponibles montrent que la pauvreté touche 69% de la population avec moins de deux dollars par jour et 33% vivent dans l'extrême pauvreté avec moins d'un dollar par jour. Les principales causes de morbidité et de mortalité en Guinée-Bissau sont le paludisme<sup>49</sup>, les diarrhées et les infections respiratoires aiguës. Les autres maladies fréquentes sont la tuberculose (4,7/1000), l'anémie, la malnutrition, le VIH/SIDA<sup>50</sup>, les autres maladies sexuellement transmissibles, la rougeole et la lèpre.

<sup>48</sup> Données issues du recensement général de la population de 2009

<sup>49</sup> Le paludisme compte en 2005 pour 56% des maladies déclarées. Selon les données du Ministère de la Santé Publique, la prévalence du paludisme était de 15,9% en 2002 et celle du paludisme grave était de 11,3%. La région de Biombo possède la plus forte prévalence, 39%, tandis que Bafatá présente la plus faible prévalence 2%

<sup>50</sup> Selon les estimations du Plan National de Lutte contre le VIH/SIDA (PLNS), le taux de prévalence dans la population adulte du VIH-2 était d'environ 2,7%, tandis que la prévalence du VIH-I était de 4% en 2002. Le PLNS estime qu'en 2008 le VIH-I affectera 100.000 adultes

7. La zone est caractérisée par trois types de sols: (i) les sols des plateaux ayant une texture sablo-argileuse et suffisamment profonds pour permettre des cultures annuelles et semi-annuelles adaptées aux conditions climatiques, avec ces types de sols les conditions de drainage sont variables et temporairement hydromorphiques, généralement vulnérables à l'érosion par l'eau lorsque le couvert végétal est détruit; (ii) les sols des terres continentales hydromorphiques, dans les dépressions alluviales, se caractérisent surtout par des rizières, de petites vallées et des terres basses; (iii) les sols hydromorphiques et salins (eau salée ou rizières de mangrove) associés aux forêts hydrophiles et « tannes » proviennent de dépôts marins et des marées. Ils occupent environ 461.500 ha, dont 108.200 ha conviennent à la culture du riz. Plus de 60% du riz produit en Guinée-Bissau provient de ces écosystèmes de mangroves.

8. L'acidité, qui de potentielle devient effective, est la principale caractéristique des sols de mangrove pour leur mise en valeur et constitue le plus souvent le facteur limitant en Guinée-Bissau, est plus prépondérante que la salinité. Le caractère principal de classification des sols de mangroves pour la FAO et le USDA. C. Marius (1985) estime que c'est l'acidité et son évolution, qui déterminent le processus primaire de la pédogenèse des sols de mangrove, alors que la salinité, parfois intense cependant, ne constitue qu'un processus secondaire, sans être pour autant négligeable par rapport aux exigences de la plante. Le riz est plutôt bien adapté aux sols acides, mais ne tolère pas la salinité. Une des conséquences majeures, outre la toxicité directe de l'acidité pour le riz, résulte dans la libération d'ions solubles en quantités toxiques pour les plantes: aluminium ( $\text{pH} < 3,5$ ), manganèse, fer, et toxicités dues aux acides organiques solubles.

9. Les sols potentiellement sulfatés acides des mangroves ne deviennent réellement sulfatés acides que lorsqu'ils sont drainés de façon permanente (libérés des marées salées), ou pendant la saison sèche quand celle-ci est longue. Le pH s'abaisse à des valeurs comprises entre 2 et 4. Il faut donc limiter le drainage à la partie du sol réellement utilisée par la plante, dans la limite de ses aptitudes, par exemple les 30 premiers cm du sol pour le riz ce qui explique le recours, en riziculture traditionnelle à la technique du billonnage.

10. Le climat est du type sub-guinéen unimodal à saison sèche bien marquée, d'une durée de 7 mois. La zone du Projet (Tombali, Quinara et Bolama) est caractérisée par une moyenne annuelle supérieure à 2 000 mm. Le maximum des précipitations mensuelles moyennes est atteint en août et est supérieur à 400 mm. Le minimum est quant à lui atteint durant les mois de décembre à avril et est proche de 0. Les températures oscillent entre 22°C et 38°C (moy. mensuelle: 30°C) en avril et en mai (avant la période des pluies), entre 22°C et 30°C (moy. mensuelle: 26°C) en août et septembre et entre 16°C et 32°C (moy. mensuelle: 24°C) en décembre.

11. La baisse de pluviométrie depuis 1973, mais surtout le raccourcissement de la saison des pluies a forcé les Balant à adopter des variétés cycle plus court (des variétés traditionnelles à 150 jours aux variétés actuelles à 130 jours). La pluviométrie peut descendre jusqu'à 1.500 mm/an pour certaines années, et dans la zone nord ce qui constitue la limite de culture pour la riziculture de mangrove de type Balant. La température de l'air au cours de l'année est de 26,8°C. Dans le période plus fraîches (Décembre à Février) les températures Maximum atteignent les 25 à 30°C, pendant que L'humidité relative se trouve en moyenne des 70%, (PANA, 2006).

### Problèmes de gestion des ressources naturelles

12. L'environnement naturel de la Guinée-Bissau subit, pour diverses raisons, un processus de dégradation multiiforme continu, variant seulement en intensité. Cette dégradation menace de mettre en danger le développement économique et social à moyen et long terme du pays, qui est depuis longtemps basé essentiellement sur le secteur rural. Les facteurs qui contribuent à la dégradation des sols sont, entre autres, la salinisation des sols, les feux de brousse, le défrichement agricole liés à l'agriculture itinérante, au surpâturage, à l'utilisation excessive du bois de chauffe, à l'érosion hydrique, à une pluviométrie irrégulière et mal repartie.

13. Les changements et les variations climatiques provoquent l'abandon des rizières car l'augmentation des concentrations de sel dans le sol contribue indirectement à réduire les surfaces forestières ou plantées, ainsi que les friches, entraînant une chute de la fertilité et de la stabilité des sols. Le couvert forestier est également menacé par l'abattage excessif d'espèces ayant une valeur commerciale élevée sur le marché international. Cette dégradation de l'environnement est encore aggravée par d'autres facteurs tels que le surpâturage, avec des pratiques mal adaptées et contrôlées au nord et au nord-est, et l'utilisation abusive des feux (la moitié du territoire étant brûlée à un moment ou à un autre de la saison sèche). Les effets combinés de ces pratiques entraînent la disparition et la non-régénération des ressources végétales (voir Annexe 2) qui décrit la situation de la dégradation des ressources naturelles).

14. On peut actuellement affirmer que la diminution des pluies au cours des dernières années et la sédimentation de certains fleuves (et leur diminution de débit) ont engendré le développement de « cat clay » et l'abandon de plusieurs champs de riz qui étaient occupés dans les années 70-80. Le phénomène d'avancée de la mer dans le sud du pays au cours de l'année 2005 constitue un autre exemple de la grande vulnérabilité du territoire national. Il n'est cependant pas encore possible d'affirmer que la cause de ces phénomènes est liée au changement climatique.

15. La détérioration constante des conditions de vie, due aux mauvais résultats du pays, a appauvri la population qui adopte de stratégies de survie (abattage des arbres pour faire du bois de chauffe et du charbon vendu dans les centres urbains) néfaste pour l'environnement. Par conséquent, les forêts sont devenues l'une des principales sources de revenus pour la population, mettant en danger l'intégrité de l'écosystème de grandes étendues de terres forestières.

16. Les principales pressions de l'agriculture sur l'environnement sont le défrichage, les brûlis excessifs qui provoquent l'acidification des sols, l'agriculture itinérante sur brûlis (Pampam), l'établissement de rizières de brousse et l'abandon des rizières de mangrove sans reboisement qui provoque alors l'apparition de tannes et l'avancée de l'eau salée. L'utilisation de techniques précaires et rudimentaires par les agriculteurs provoque l'appauvrissement des sols et son abandon pour de nouvelles terres. L'impact environnemental de l'expansion de l'anacardier mérite une étude approfondie. D'autre part, la tendance à la baisse de la pluviométrie, la dégradation des systèmes de culture rizicole de mangrove et l'enclavement des zones de production posent des problèmes aux agriculteurs.

17. L'État est doté de plusieurs organismes de gestion et de recherche environnementale. Parmi eux, on peut citer: l'**IBAP**, chargé des aires protégées; le Centre de Recherches Appliquées sur les Pêches (CIPA), chargé du conseil technique pour une gestion scientifique du secteur de la pêche, il joue un rôle important dans l'étude et le suivi des ressources halieutiques ainsi que dans la préparation et la mise en œuvre de règlements pour la pêche; le Centre d'Études Environnementales et de Technologies Appliquées (CEATA) de l'Institut National d'Études et de Recherche (INEP); et le Bureau de Planification Côtier (GPC), avec une mission dans le domaine de l'aménagement du territoire et du suivi de l'environnement côtier.

18. Il est important de souligner aussi que la société civile participe fortement au développement du pays. Depuis les années 1990, plusieurs ONGs nationales sont actives, comme par exemple Action pour le Développement<sup>51</sup> (AD), Tiniguena<sup>52</sup>, APRODEL<sup>53</sup>, ALTERNAG<sup>54</sup> et Nantynian<sup>55</sup>.

19. La Guinée-Bissau dispose de lois sur les différentes composantes environnementales, notamment sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles comme l'eau, la terre, la forêt, la chasse, la pêche et l'exploitation minière.

20. La loi foncière en Guinée-Bissau est en conformité avec les standards internationaux à presque tous les égards. Une autre innovation de cette loi est la création d'un mécanisme d'impôt qui vise notamment à augmenter l'efficacité de l'usage de la terre, à décourager la constitution ou le maintien de grandes propriétés traditionnelles sur lesquelles l'usufruitier n'a pas la possibilité d'obtenir une rentabilité économique de la terre. De plus, l'État peut procéder à une expropriation pour le bien-être général.

### C. Stratégie et Politique environnementales

21. **Stratégies et politiques nationales en matière de gestion de l'environnement:** les principaux décrets et lois qui réglementent la gestion et l'exploitation des ressources naturelles sont les suivants: (i) Loi No. 1/24 juillet 2000 – sur les mines et les minéraux; (ii) Décret-loi No. 4-A/91 du 29 octobre, qui a adopté la loi sur la sylviculture; (iii) Décret-loi No. 7/2000, portant création de la Commission nationale sur les pesticides, faisant partie du Comité sahélien des pesticides; (iv) Décret-loi No. 11/2000, relatif au parc national des îles Orango; (v) Décret No. 12/2000, portant création du parc national des mangroves Cacheu; (vi) Décret No. 13/2000, portant création du parc national de la lagune (marécages) de Cufada; (vii) Décret-loi No. 2/86 du 29 mars et décret d'application No. 10/86 du 26 avril sur la pêche artisanale et industrielle; (viii) Décret de 1980, qui réglemente la chasse; (ix) Loi foncière (B.O. 4/98) adoptée en 1998.

22. **Politique environnementale et Plan national de gestion environnementale (PNGA, 2004):** le PNGA a été adopté par le gouvernement le 21 février 2004. Il s'agit d'un document cadre de politique réglementaire sur les questions environnementales en Guinée-Bissau. Il aborde les principaux problèmes des autres secteurs du développement, non seulement en termes de préservation, mais également de développement durable. Ainsi, la politique de gestion de l'environnement vise à favoriser un développement socio-économique durable en Guinée-Bissau et à rechercher des solutions axées sur la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, la réduction de la pollution et le contrôle de l'assainissement, la protection des ressources naturelles et la lutte contre la désertification, ainsi que l'atténuation des impacts anthropogènes qui influent sur les changements climatiques.

23. **Convention sur la lutte contre la désertification:** en 2003, le gouvernement a créé la Commission nationale de coordination, qui constitue la structure pilote pour le processus d'élaboration du PAN/LCD. Il l'a fait avec l'appui du Mécanisme mondial (MM) suite à l'intervention du Secrétariat exécutif de la CCD et du CILSS. L'organe de coordination a réalisé les actions suivantes: (1) une étude diagnostic du phénomène de désertification et la mise à jour des bases de données, (2)

<sup>51</sup> L'initiative Cantanhez est une initiative conjointe de plusieurs ONGs pour protéger les derniers vestiges de la forêt humide du pays. Actuellement, AD est la seule ONG à poursuivre son appui aux OCBs locales de Cantanhez. Cette ONG travaille également dans le secteur administratif de São Domingos, à la limite nord du Parc des mangroves de la rivière Cacheu

<sup>52</sup> Au-delà de son action dans le domaine du développement durable, Tiniguena a un programme d'éducation pour le développement, où elle cherche à sensibiliser les différents intervenants sur les problèmes environnementaux et à articuler les problèmes environnementaux et socio-économiques constatés dans ses zones d'activités. Tiniguena appuie la gestion du Parc communautaire de Formosa

<sup>53</sup> Centré sur l'appui à la production agro-sylvo-pastorale, le développement de l'économie rurale et l'appui aux OCBs pour la gestion participative et durable du territoire (pouvant servir de modèle à la gestion communautaire des forêts du point de vue de l'exploitation rationnelle)

<sup>54</sup> À travers son Journal ECO, ses programmes de radio, ses débats et séminaires, etc., Alternag fait la promotion de la diffusion d'informations du secteur environnemental et de l'éveil de la société civile guinéenne sur les problèmes globaux liés à la pauvreté, à la terre, etc.

<sup>55</sup> Basé à Bubaque, cette ONG met en œuvre des projets de développement, de sensibilisation environnementale, et fait partie de l'observatoire de la pêche et du pétrole dans l'archipel des Bijagos

l'organisation d'ateliers décentralisés en 2003, qui ont abouti au (3) forum inaugural du PAN/LCD en septembre 2004, (4) l'élaboration d'un rapport national en 2004 sur la mise en œuvre de la CCD en Guinée-Bissau et (5) l'organisation d'un atelier en décembre 2006 pour ratifier les principales initiatives du PAN/LCD. Parmi les résultats attendus du projet en cours, l'on compte la finalisation et la mise en œuvre du PAN/LCD.

**24. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques:** en décembre 2004, la première communication nationale s'est tenue avec l'appui du PNUD/FEM. De même, plusieurs rapports ont été présentés au cours de diverses conférences réunissant les parties concernées par cette convention. Les actions et documents de travail suivants ont été réalisés:(i) inventaire national des gaz à effet de serre (2001); (ii) vulnérabilité et adaptation aux effets négatifs des changements climatiques (2002); (iii) options économiques pour la réduction des gaz à effet de serre (2004); (iv) analyse quantitative de l'impact socio-économique des changements climatiques; (v) Campagne d'information, d'éducation et de sensibilisation dans les établissements d'enseignement secondaire et universitaire, ainsi que dans les régions du pays.

**25. Convention sur la biodiversité:** depuis 1997, le gouvernement reçoit l'appui du PNUD/FEM dans l'élaboration de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la protection de la biodiversité, qui ont été adoptés par le gouvernement en 2005. L'aide du FEM a également facilité l'élaboration de rapports nationaux lors de la Conférence des parties et l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités dans la protection de la biodiversité. Un atlas sur la biodiversité du pays et un projet de décret sur le développement des ressources de la biodiversité ont été récemment publiés.

#### D. Impacts et risques sociaux et environnementaux potentiels

**26.** Les travaux de réhabilitation hydro-agricoles et d'infrastructures d'accès envisagés dans le cadre du projet vont générer potentiellement des effets positifs et/ou négatifs sur l'environnement comme par exemple: (a) la destruction de la biodiversité et la destruction des habitats de la faune, de l'emprise de leurs pistes d'accès; (b) les risques de dégradation de la qualité de l'eau et des sols; (c) les risques d'augmentation des foyers propices au développement d'organismes vecteurs de maladies (bilharziose, amibiase, moustique, etc.).

**27.** Les réhabilitations des ouvrages hydrauliques hydro-agricoles vont entraîner des effets positifs et négatifs sur l'environnement durant les phases de travaux et d'exploitation. Pour garantir le succès de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, la question environnementale sera intégrée dans toutes les étapes du cycle du Projet. L'augmentation de la production agricole induite par les activités du projet (introduction de variétés performantes, amélioration des techniques culturales, meilleure gestion de l'eau, utilisation des fertilisants, introduction des techniques GIPD...) permettra d'améliorer les niveaux des revenus et les conditions de vie des bénéficiaires. Les impacts négatifs sont limités en ce sens que les actions d'aménagement sont des réhabilitations de périmètres existants, bien que les sites soient de taille réduite relativement grande 360 – 1000 ha. Les impacts négatifs sont surtout imputables à l'exploitation des sites plutôt qu'à leur réhabilitation. Les comités de gestion seront impliqués dans la gestion de la mise en œuvre des mesures d'atténuation envisagées et ainsi que le respect des normes de gestion environnementale seront organisées dans le cadre du projet.

**28.** L'augmentation des surfaces rizicoles pourrait provoquer l'augmentation des maladies hydriques (paludisme, bilharziose). L'intensification des cultures maraîchères s'accompagnerait d'une utilisation importante des pesticides du fait de la sensibilité de la plupart de ces cultures à un grand nombre de maladies et parasites. L'absence ou l'insuffisance des règles d'hygiène tant pendant les applications de pesticides que pour les délais entre applications des pesticides et récolte/commercialisation des productions pourraient provoquer des problèmes de santé humaine pour les producteurs et les consommateurs. Les mesures d'atténuation à prévoir: i) la lutte contre le paludisme et la bilharziose devrait s'adapter aux ressources locales (agents de santé) en ce qui concerne l'information et l'éducation sanitaire et la lutte anti-vectorielle; ii) la formation des exploitants à la bonne utilisation des pesticides devrait être inscrite au programme des actions d'appui conseil.

29. Les infrastructures d'accès prévues dans le cadre du présent Projet contribueront positivement à l'écoulement régulier des produits agricoles, à l'amélioration des revenus des bénéficiaires et dans une certaine mesure à l'augmentation du niveau de vie des populations à travers la valeur ajoutée des produits destinés au marché. Il va falloir donc renforcer la sensibilisation des comités de gestion et des bénéficiaires de ces infrastructures ainsi que les habitants riverains pour un changement de comportement.

#### **E. Catégorie environnementale**

30. Le Projet ne devrait pas engendrer d'impacts négatifs significatifs en matière environnementale et sociale, les activités d'infrastructures mises en œuvre par le Projet concernent des réhabilitations et par conséquent il est proposé qu'il soit classé dans la catégorie environnementale B.

31. Une étude d'évaluation environnementale et sociale plus précise sera conduite au début du projet conforme à la législation nationale et à l'issu de laquelle un Plan de Gestion Environnemental et Social spécifique mis en place.

#### **F. Caractéristiques de la conception et de l'exécution du projet préconisées afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles et d'atténuer les problèmes environnementaux**

32. Afin de pallier aux risques socio-environnementaux potentiels et d'en limiter les effets, le projet inclura pour chaque risque les éléments d'atténuation suivants:

Risques	Mesures
<b>Acidification et salinisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de barrages anti-sels et/ou récupération de la capacité de production des sols de mangroves</li> <li>• Mise en place d'équipements de drainage amélioré dans les parcelles</li> <li>• Introduction de techniques de dessalement de rizières récupérées à travers de l'eau de pluie, qui consiste à ouvrir les déversoirs profitant de la marée basse</li> </ul>
<b>Déforestation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction d'espèces forestières exotiques de rapide croissance comme sources de l'énergie ligneuse et de foyers améliorés, comme une stratégie visant à réduire la consommation de bois de chauffage</li> <li>• Fourniture de microcrédit agricole (petits outils, l'achat de semences et d'engrais)</li> <li>• Système de reboisement communautaire pour accroître la couverture forestière et reconnectez les blocs de forets fragmentés</li> <li>• Vulgarisation de la pratique de la plantation d'arbres chaque année par les collectivités</li> <li>• Adoption de techniques feux précoce, pour faire face aux feux de forêt</li> </ul>
<b>Dégénération du sol et bassin versant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planter des arbres ou des espèces ayant des caractéristiques de protection des sols en amont du barrage pour empêcher l'érosion et de la sédimentation</li> <li>• Mise en œuvre de la végétation aquatique, afin de tenir compte de la communauté d'amphibiens et de reptiles</li> <li>• Création d'un centre de pépinière</li> <li>• former les gestionnaires des rizières (comité de pilotage et le comité de développement intégré des villages CDIT) en techniques de protection des barrages avec la plantation des espèces appropriée à la conservation des sols en amont des infrastructures évitant l'érosion et conséquente l'envasement de rizière</li> <li>• Création des forets communautaires et la protection des forêts sacrées (couloirs écologique)</li> </ul>
<b>Inondation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des techniques de l'installation de haies (mangrove / Mangal) comme un moyen de diminuer l'intensité de la marée sur les pentes des digues qui la plupart du temps sont les causes de la destruction des digues</li> </ul>

### **Aspects de suivi**

33. La question environnementale sera considérée dans toutes les activités du projet notamment durant les phases des travaux de réhabilitation aussi bien des ouvrages hydrauliques que des pistes rurales. A cet effet, les études des sites comporteront des études d'impacts environnemental et social assorties de mesures d'atténuation et d'un plan de suivi en conformité avec la réglementation en vigueur en Guinée-Bissau. Ainsi tous les problèmes environnementaux seront connus avant le démarrage des travaux de sorte que des mesures d'atténuation appropriées soient prises en compte et mises en œuvre parallèlement à la réalisation et l'exploitation des infrastructures.

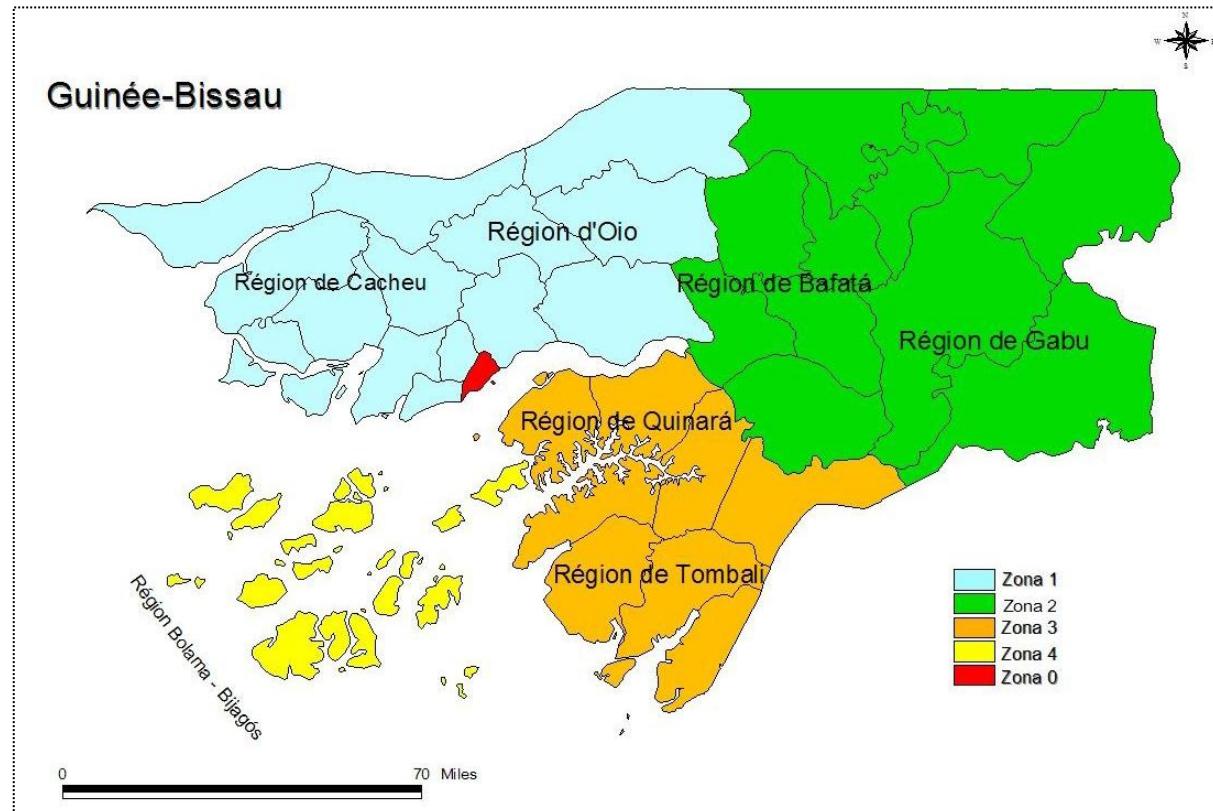
34. Le plan de mitigation doit préciser le choix technique retenu pour faire face aux éventuels dommages environnementaux. Il doit préciser également, la nature de l'intervention qui peut être soit préventive (si elle est mise en œuvre avant le projet), soit atténuante (si elle a lieu pendant la réalisation du projet) ou compensatoire (si elle est appliquée après la réalisation du projet).

35. Les populations bénéficiaires doivent pleinement apprêhender les mesures d'atténuation afin qu'elles les prennent réellement en compte dans une perspective de développement durable. Le suivi de la mise en œuvre de ces mesures devra être confié au service technique du Ministère de l'environnement en collaboration avec les comités de gestion des périmètres réhabilités pour les **AHA** et les **CITEP** pour les pistes, avec l'appui de l'**UCP**. Un échéancier de réalisation des mesures d'atténuation doit être élaboré en cohérence avec la réalisation des travaux.

36. Enfin, de façon générale, le Projet induira beaucoup d'effets positifs et la plupart des effets négatifs attendus seront atténués par les méthodes techniques d'atténuation appropriées qui seront proposées dans le cadre du Projet. Si les mesures préconisées dans le plan de suivi des mesures d'atténuation sont respectées, les impacts négatifs sur l'environnement seront largement minimisés.

**Annexe<sup>56</sup>2: Etat de la dégradation des ressources naturelles dans chaque zone écologique du pays**

Les caractéristiques humaines et écologiques, l'utilisation actuelle des ressources naturelles et leur niveau de détérioration dans chaque zone du pays sont présentées ci-dessous:



#### **Zone I:**

Dans le nord-ouest, climat marin guinéen, pluvirosité inférieure à 2.000 mm, forte densité de la population, disparition du couvert végétal et forte demande en terres. Niveau très élevé de dégradation de l'environnement.

#### **Zone II:**

A l'est, terres intérieures guinéennes au climat soudano-guinéen, pluvirosité moyenne d'environ 1 200 mm, densité de la population moyenne, couvert forestier important mais clairsemé et dégradé, culture itinérante, moyenne à forte dégradation de l'environnement.

#### **Zone III:**

Au sud-ouest, climat marin guinéen, pluvirosité supérieure à 2 500 mm, faible densité de la population, important couvert forestier, grenier à riz du pays, faible détérioration de l'environnement mais risques comparativement plus élevés.

#### **Zone IV:**

Au sud-ouest, l'Archipel des Bijagos, Bolama et San Joao, faible densité démographique, caractéristiques écologiques similaires à celles de la Zone III, dégradation faible à moyenne et risques élevés.

<sup>56</sup> Source: Rapport du PNUD dans le cadre du Projet « Appui au renforcement des capacités techniques, institutionnelles, humaines et financières en matière de gestion durable des terres et lutte contre la désertification en Guinée-Bissau », Septembre 2007

**Annexe 3: Répartition de la population par région**

Région	Hommes	Femmes	TOTAL	Parité	
				%Hommes	%Femmes
Gabu	104 777	109 743	214 520	49%	51%
Bafata	109 489	116 027	225 516	49%	51%
Oio	109 497	116 766	226 263	48%	52%
Cacheu	95 271	104 403	199 674	48%	52%
Biombo	45 103	49 766	94 869	48%	52%
Tombalí	49 598	52 884	102 482	48%	52%
Quinara	32 443	33 503	65 946	49%	51%
Bolama	16 725	17 204	33 929	49%	51%
SAB	192 956	192 004	384 960	50%	50%
<b>TOTAL</b>	<b>755 859</b>	<b>792 300</b>	<b>1 548 159</b>	<b>49%</b>	<b>51%</b>

Source: Recensement général de la population, 2009

	Hommes	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes
<b>Zone du Projet (Tombalí, Quinara, Bolama)</b>	98 766	103 591	202 357	49%	51%

#### **Annexe 4: Principaux Accords Multilatéraux et Régionaux Environnementaux**

De manière à protéger certains aspects de l'environnement du pays et à pouvoir recevoir des appuis techniques et financiers pour améliorer la gestion et la protection de l'environnement, la Guinée a ratifié plusieurs traités et accords internationaux concernant l'environnement. Notamment, grâce à un effort remarquable réalisé en 2005, 22 Résolutions ont été publiées par l'Assemblée Nationale, permettant ainsi la ratification de 13 Conventions, 4 Protocoles et de plusieurs amendements.

#### **Liste des accords multilatéraux ratifiés par la Guinée-Bissau dans le domaine de l'environnement:**

- 
1. Convention sur l'Organisation Maritime Internationale
  2. Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées (CITES)
  3. Convention relative aux Zones Humides d'importance internationale comme habitats d'oiseaux d'eau (RAMSAR)
  4. Protocole de 1982
  5. Convention sur le droit de la mer
  6. Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage
  7. Convention sur la Diversité Biologique
  8. Protocole de Carthagène
  9. Convention sur les Changements Climatiques
  10. Protocole de Kyoto
  11. Convention pour le Combat contre la Désertification
  12. Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone
  13. Protocole de Montréal
  14. Convention sur la Pollution Atmosphérique à Grande Distance
  15. Convention de Bâle sur le Contrôle des Mouvements Transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination
  16. Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP)
  17. Convention de Rotterdam (PIC)
  18. Convention qui crée l'IUCN
  19. Convention sur l'Évaluation de l'Impact Environnemental dans le contexte Transfrontalier
  20. Convention Aarhus sur l'Accès à l'Information, la Participation du Public au Processus de Décisionnel et l'Accès à la Justice en Matière d'Environnement
  21. Convention sur les Effets Transfrontaliers d'Accidents Industriels
  22. Convention pour la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel
- 

#### **Liste des Accords régionaux ratifiés par la Guinée-Bissau dans le domaine de l'environnement:**

- 
1. Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles
  2. Convention pour la Coopération en Matière de Protection et de Développement de l'Environnement
  3. Marin et Côtier en Afrique Centrale et de l'Ouest
  4. Accord (MoU) concernant des Mesures de Conservation pour les Tortues Marines de la Côte Africaine de l'Atlantique
-

**Annexe 5: Principales causes et conséquences de la dégradation des sols en Guinée-Bissau**

<b>Causes</b>	<b>Conséquences/impacts</b>	<b>Solutions / mesures possibles</b>
Monoculture de l'anacardier	Déforestation, Demande pressante de terres	
Culture itinérante	Appauvrissement du sol	Production agricole intensifiée/gestion intégrée des systèmes agro-sylvo-pastoraux
Construction de barrage anti sel	Dégénération des mangroves, Acidification, Salinisation	Réhabilitation des rizières de mangrove
Pluviométrie irrégulière et mal répartie	Erosion/Sédimentation	Reboisement et gestion de lignes de partage des eaux
Immigration saisonnière et permanente	Déforestation et déboisement	Intensification de la production agricole dans les plaines basses et les rizières de mangrove
Feux de brousse résultant de la chasse, de l'apiculture et du tapis pastoral	Destruction des sols et du couvert végétal	Introduction et gestion de forêts communautaires(GFC)
Changements et variations climatiques	Baisse de la production agricole, Insécurité alimentaire, Baisse de la pluviométrie, Haute des températures, Niveaux élevés des eaux et inondations	GFC et GITV (gestion intégrée des terres villageoises), Reboisement
Utilisation incontrôlée du bois des forêts pour l'énergie et l'industrie	Réduction de la perte de biodiversité	Inventaire et gestion des forêts, Interdiction de la coupe du bois dans les zones sensibles et fragiles et dans les habitats d'espèces protégées ou menacées/réglementation
Mauvaise gestion des ressources forestières	Destruction du couvert végétal	Inventaire et gestion des forêts, Application pleine et rigoureuse de la loi, Harmonisation des textes législatifs et réglementaires
Nombre élevé d'industries du bois de sciage	Destruction du couvert forestier	Modernisation des scieries et réduction des capacités installées, Transformation locale des billes de bois, Contrôle rigoureux des exploitants traditionnels et clandestins
Utilisation abusive des sols; surexploitation des sols	Destruction du couvert végétal et de la texture du sol	Interdiction de l'utilisation de machines lourdes et de tracteurs en saison des pluies
Cultures industrielles extensives (coton, arachide)	Déforestation et appauvrissement du sol	Introduction de nouvelles techniques/technologies adaptables au contexte local, Rotation des cultures

Production incontrôlée de bois de chauffe et de charbon de bois (camping)	Destruction du couvert végétal (risque de perte de certaines essences)	Utilisation de techniques améliorées pour la production et l'organisation du commerce du bois de chauffe
Mauvaise politique de répartition des terres	Prolifération des agriculteurs modernes, Demande pressante et spéculation sur les terres	Application de la législation foncière
Coupe du bois de mangrove	Erosion de la zone côtière, Disparition des zones de reproduction halieutique, Diminution de la zone tampon	Promotion de la politique de restauration des mangroves
Utilisation irrationnelle du palmier palmyre	Destruction et diminution de la disponibilité sylvestre de cette espèce	Application de la réglementation forestière, Protection des zones vulnérables, Propositions alternatives pour le remplacement du palmier palmyre dans la construction de logements
Construction à grande échelle d'ouvrages d'envergure	Destruction du couvert végétal, Dégradation des sols	Etudes évaluant l'impact environnemental et utilisation pratique de ces études
Disparition de nouveaux villages	Destruction du couvert végétal et du sol	Réglementation de la création de nouveaux villages dans les zones rurales
Utilisation de produits chimiques nocifs pour le sol et la santé animale et humaine (pesticides et engrais)	Baisse de la pollinisation, Disparition des micro-organismes humidifiant le sol, Pollution des aquifères	Renforcement des capacités des institutions bénéficiaires sur l'utilisation rationnelle des produits chimiques, Promotion de l'utilisation de produits de substitution

Source: Rapport du PNUD dans le cadre du Projet « Appui au renforcement des capacités techniques, institutionnelles, humaines et financières en matière de gestion durable des terres et lutte contre la désertification en Guinée-Bissau », Septembre 2007

## Annexe 6: Zones agro écologiques

Zone agro écologique	Caractéristiques
<b>Zone 1 (nord)</b>	<p>Superficie: 11 412 km<sup>2</sup></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Population: 387 700 habitants</li><li>- Densité: 34 habitants/km<sup>2</sup></li><li>- Nombre de plantations: 48 000</li><li>- Système de production: rizières de mangrove (<i>bolanha</i>) dans la zone côtière, cultures vivrières (riz pluvial) sur le plateau. Elevage de porcs essentiellement.</li><li>- Superficie de culture traditionnelle d'anacardiers en 1995: 48 000 ha</li></ul>
<b>Zone 2 (est)</b>	<p>Superficie: 15 131 km<sup>2</sup></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Population: 301 200 habitants</li><li>- Densité: 20 habitants/km<sup>2</sup></li><li>- Nombre de plantations: 30 000</li><li>- Système de production: Système agropastoral associant l'élevage extensif de bovins et de petits ruminants et les cultures pluviales (millet, sorgho, maïs, arachides sur les plateaux et riz dans les plaines basses); agriculture combinée à une extensification des cultures, avec la dégradation des sols qui en résulte.</li><li>- Superficie de culture traditionnelle d'anacardiers en 1995: 58 070 acres</li></ul>
<b>Zone 3 (sud)</b>	<p>Superficie: 6871 km<sup>2</sup></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Population: 122 200 habitants</li><li>- Densité: 18 habitants/km<sup>2</sup></li><li>- Nombre de plantations: 15,000</li><li>- Système de production: prédominance des rizières de mangrove (<i>bolanha</i>) dans la zone côtière; sur les plateaux intérieurs, riziculture pluviale sur brulis (« pam-pam »), riziculture dans les basses plaines et fruiticulture (koka, banane, noix de cajou, agrumes). L'élevage bovin et porcin est aussi très répandu.</li><li>- Superficie de culture traditionnelle d'anacardiers en 1995 (y compris la zone 4): 40 772 acres</li></ul>
<b>(Archipel des Bijagós)</b>	<p>Superficie: 2624 km<sup>2</sup></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Population: 28 800 habitants</li><li>- Densité: 11 habitants/km<sup>2</sup></li><li>- Nombre de plantations: 4 000</li><li>- Système de production: essentiellement base sur la pêche et les palmeraies naturelles, jardins privés.</li></ul>

**Source:** Rapport du PNUD dans le cadre du Projet « Appui au renforcement des capacités techniques, institutionnelles, humaines et financières en matière de gestion durable des terres et lutte contre la désertification en Guinée-Bissau », Septembre 2007

**Annexe 7: Photos illustrant l'abattage excessif des arbres pour la riziculture de plateaux**



## Appendice 13: Teneur du fichier "cycle de vie" du Projet

<https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES>

Titres	Noms du Fichier
<b>Note conceptuelle finale du PADES - 14 avril 2014</b>	GB – ConceptNote OSC May 2014 <a href="https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/OSC/GB-ConceptNote%20OSC%20May2014.doc">https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/OSC/GB-ConceptNote%20OSC%20May2014.doc</a>
<b>Mémo OSC - 22 avril 2014</b>	OSC Memo – Guinée-Bissau CN April 2014 <a href="https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/OSC/OSC%20MEMO%20-%20GUINEA%20BISSAU%20CN%20April%202014.pdf">https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/OSC/OSC%20MEMO%20-%20GUINEA%20BISSAU%20CN%20April%202014.pdf</a>
<b>OSC Issues Paper – 6 mai 2014</b>	GB-OSC Issues Paper- May 2014 <a href="https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/OSC/GB-OSC%20Issues%20Paper-May%202014.pdf">https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/OSC/GB-OSC%20Issues%20Paper-May%202014.pdf</a>
<b>OSC minutes – 19 mai 2014</b>	GB-OSC minutes signed – <b>PADES</b> <a href="https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/OSC/GB-OSC%20minutes%20signed-PADES.pdf">https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/OSC/GB-OSC%20minutes%20signed-PADES.pdf</a>
<b>Minutes CPMT – 3 avril 2014</b>	CPMT Pre OSC – avril 2014 <a href="https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/OSC/CPMT%20Pré%20OSC-avril2014.docx">https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/OSC/CPMT%20Pré%20OSC-avril2014.docx</a>
<b>Minutes CPMT – 11 juillet 2014</b>	GB-PADES-Minutes CPMT juillet 2014 <a href="https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/Design/GB%20PADES%20-%20Minutes%20CPMT%20juillet2014.docx">https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/Design/GB%20PADES%20-%20Minutes%20CPMT%20juillet2014.docx</a>
<b>TORs de mission de conception détaillée de juin 2014, daté du 21 aout 2013</b>	PADES-TORs conception mai2014 <a href="https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/Missions/PADES-TORs%20conception%20mai2014.pdf">https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/Missions/PADES-TORs%20conception%20mai2014.pdf</a>
<b>Aide-mémoire de la mission de conception de juin 2014</b>	AM PADES – 1ere Mission de Conception – mai2014 <a href="https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/Design/AM%20PADES%20-%201ERE%20Mission%20de%20Conception%20-%20mai2014.docx">https://xdesk.ifad.org/sites/pa/gnb/Operations/PADES/Design/AM%20PADES%20-%201ERE%20Mission%20de%20Conception%20-%20mai2014.docx</a>
<b>QE MEMO – 31 juillet 2014</b>	
<b>QE Panel Report – 13 Aout 2014</b>	
<b>QA Assessment to inform QE meeting</b>	
<b>Compliance Note</b>	
<b>Minutes 1 CPMT – PreQA-25 novembre 2014</b>	
<b>Minutes 2 CPMT – PreQA-15 décembre 2014</b>	
<b>Minutes 3 CPMT – PreQA-13 janvier 2015</b>	